JOURNAL
DE
HENRI III.
Roy de France & de Pologne:
OU
MEMOIRES
POUR SERVIR
A
L'HISTOIRE DE FRANCE,

Par M. PIERRE DE L'ESTOILE.

NOUVELLE EDITION:

Accompagnée de Remarques Historiques, & des Pieces manuscrites les plus curieuses de ce Regne.

TOME V.

A LA HAYE,
Et se trouve
A PARIS,
Chez la Veuve de PIERRE GANDOUIN, Quai des Augustins, à la Belle Image.

M. DCC. XLIV.

TABLE DES CHAPITRES DU TOME CINQUIE'ME.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

Fin de la Table des Chapitres.

LA PRE'FACE de ce Cinquiéme Volume se trouve dans le Quatriéme, de la Préface duquel elle fait partie.

MEMOIRES

MEMOIRES
POUR SERVIR
A
L'HISTOIRE DE FRANCE,
O U
JOURNAL
D E
HENRI III.
Roy de France & de Pologne.

TOME V.

CONTENANT
LA CONFESSION DE SANCY.

A

MONSEIGNEUR
LE REVERENDISSIME
EVÊQUE
D'EVREUX.

MONSEIGNEUR,

AYANT déliberé de mettre en lumiere ma Confession (œuvre que je puis vanter n'être pas *publici ſaporis*) je n'ai pas voulu faire comme ces ignorans, leſquels ayans quelque œuvre douteux à mettre au vent, cherchent pour la défenſe de leurs Ecrits, les uns le Roy, qui a tant d'autres choſes à défendre ; les autres quelque Prince; comme un des Traducteurs du *Taſſe*, qui a choiſi pour ſon Apologue le Prince de *Conty*. Les autres y employent des Gouverneurs, *plus ſoigneux de*

refcriptions que de rimes : ou les Financiers, occupés à l'exercice de leur fidélité. Enfin la folie des Dédications eſt venuë juſques au Capitaine *d'Argoulets* & coupejarets. Le ſecours de telles gens ſert auſſi peu à la défenſe de ces mauvais petits Livres, que ſi on peignoit des baſtions aux coins de chaque page, ou ſi l'on faiſoit la couverture à l'épreuve du piſtolet. Ces précautions ne défendent pas une mauvaiſe cauſe des cenſures. Mais c'eſt en votre ſein, capable de toutes choſes, Monſieur mon Confeſſeur, que j'ai voulu jetter ce petit avorton, vous ayant ouy (par maniere de paſſetems) défendre l'Alcoran de *Mahomet*, & le Talmud des *Juifs*, avec telle dexterité, que les eſprits des Auditeurs furent mi-partis, voulans, ſans le long voyage qui les fâchoit, ou la pauvreté qui les étonnoit, les uns coeffer un turban, les autres un bonnet orangé. Il me ſouvient auſſi, que le Roy vous ayant un jour commandé de prouver par diſcours la Divinité, vous *raviſſiez les Dames en admiration*, & vous offrîtes quant & quant à la preuve de l'antipatique ; ce qui eût été plaiſant : mais *le Roy vous fit taire*. Nous vous ouîmes une autrefois, avec étonnement, faire une Homelie à la louange de l'Amour ſacré (1) & philoſophique.

(1) Nous ne voyons pas que M. du *Perron* ait donné dans cet excès. Il vivoit en un tems où la galanterie étoit fort à la mode, & peut-être y a-t-il donné comme les autres ; & ſurtout comme *Deſportes*, Abbé de Tiron, ſon Protecteur & ſon ami ; mais ce fut avant que d'entrer dans l'Egliſe, & c'eſt ainſi qu'il le faut entendre. On ſçait d'ailleurs que l'amour ſacré a été loué par l'Evêque Italien Jean de la *Caſa*,

phique. A la Cataſtrophe, vous chûtes ſur les regrets de *Hyacinthe Catamite*, l'un de vos *Mecenas*. La *France* a ouy réſonner par vos vers, chantés à la Muſique de Sainte *Cecile* (2), les Antiphones de *Quelus* & ſes Compagnons. Et depuis, c'eſt vous, qui, par votre éloquence, ramenez à la grande & ſpacieuſe voye tant de gens de bonne maiſon; le zele deſquels, & leur conſervation, ayant touché les ames en perplexité, vous a rendu force diſciples, & acquis le nom de grand Convertiſſeur. Pour ces raiſons je vous ai dédié mon Livre, ſoit qu'ayant réſolu de quitter cette voye épineuſe, je fis élection de vous pour le Sacrement de converſion. Je dis Sacrement, parce que vous m'avez promis de le faire compter doreſnavant pour le huitiéme, & de le faire mettre au devant de la Confirmation. Les ſignes ſeront une charge de Livres; la choſe ſignifiée, l'eſperance de parvenir. De toutes ces choſes je veux faire une ample & publique déclaration : de quoi je faiſois une grande difficulté, n'appar-

Caſa, dans ſon ***Capitolo del forno***, imprimé dans les *Opere Burleſche di Berni*, *in*-8. à Florence, en 1548, qui eſt la meilleure Edition; *in*-8. dans la même Ville en 1552; à Veniſe en 1564; & enfin à Londres, par les ſoins de *Paolo Rolli*, en 1721 & 1724, avec quelques Notes. Mais on s'eſt bien gardé de mettre cette Piece dans les deux Editions des Œuvres de la *Caſa*, *in*-4. à Florence, en 1707; & à Veniſe en 1728.

(2) La Sainte Cecile eſt la Fête des Muſiciens, elle arrive au mois de Novembre; & les Muſiciens ſe font toujours honneur, d'y faire chanter ce qu'ils ont fait de plus beau. Mais la Fête ſe donnant à préſent dans l'Egliſe, on ne peut y chanter aucune Piece profane; tout roule ſur la Religion.

n'appartenant qu'à personnes publiques de mettre en avant des Ecrits manifestes ; mais feu M. de *Sponde* m'a appris à vaincre cette difficulté, encore qu'il n'eût rien de public que sa femme. Or, pource que *ses derniers Ecrits* ont servi de prétexte à la conversion de force honnêtes gens, & ont donné quelque couverture à la mienne, je reproche, comme en passant, à ceux qui lui avoient fait de *si hautes promesses*, qu'ils devoient pour le moins retenir ce saint Personnage par une honnête prison en l'Abbaye de Saint *Mathurin*, comme autrefois *Postel*, & maintenant *Cahier*, doctes & fols ; ou plûtôt au Fort l'Evêque, comme *Maître Pierre*, que de le laisser, ayant encore l'esprit troublé, aller par dépit machiner la prise de *Bayonne*, & faire rompre sur la rouë ses Compagnons. Encore le mal étant fait, y avoit-il bien moyen de payer la grossesse de la fille de M. de *Guerres*, son hôte, sans le laisser courir à la cruelle résolution qu'il lui fallut prendre de l'épouser, avec dispense de Sa Sainteté, & un Decret du Conseil de Conscience, que Pere *Alexandre* eut favorablement dépêché, il (3) pourroit commodément empoisonner sa femme, pour sa Catholique luxure exercée en *Brouage*. Mais encore, pourquoi ne punit-on pas la Boiteuse, *Rollette* de

(3) On sent bien que ce sont ici des allusions à des faits particuliers & personnels, connus ou soupçonnés dans le tems qu'ils sont arrivés ; mais que l'Histoire a eu raison de laisser dans l'obscurité, comme peu intéressans, dès que les objets ne sont plus présens. Tel est le sort des Satyres personnelles, d'être fort obscures, quand le temps en est passé.

de la *Rochelle*, qui fit deux grandes méchancetés : l'une, de s'offrir au pauvre de *Sponde*, pour empoisonner sa Maîtresse, de laquelle elle lui conta les péchés les plus découverts, suivant la conspiration faite par eux deux dès *Brouage;* & l'autre malice fut de *changer de potage*, & lui donner le contre-tems de poison? Je dis ces choses en passant, contre l'opinion des Huguenots, qui le croyent avoir été empoisonné par M. *Raymond*, pour avoir été reconnu en ce nouveau converti quelque trouble de conscience, & sa volonté d'aller faire sa repentance à la *Rochelle.* Voilà pour l'apologie de sa mort, & de la hardiesse que je prends, en faisant ma déclaration publique, laquelle je suis prêt de signer de mon sang, à mes premieres hemorroïdes. Vous protestant, Monsieur mon Confesseur, que je tiens vos conseils δυνάμενα σοφίσαι εἰς σωτηρίαν. Ce que je n'interprete pas comme *ce pauvre Ministre de Montauban;* mais je l'entends selon votre Dispute de *Mantes*, & le beau Livre que vous avez fait imprimer, qui porte pour titre, *De l'Insuffisance des Ecritures.* Je l'entends donc comme vous dites d'elles, que vos conseils sont suffisans pour me faire devenir sage, non pas entierement à salut; mais pour me faire parvenir à ce que je desire. Je les suivrai donc *objectivè* & *subjectivè*, comme fit *Morlas, jusques à une heure devant la mort.*

REMARQUES
SUR L'EPITRE
A
L'EVEQUE D'EVREUX.

L'*Evêque d'Evreux.*] Il s'appelloit *Jacques Davy :* M. *d'Aubigné* dit qu'il étoit fils d'un Miniſtre & Médecin *Normand*, lequel s'étant habitué à *Genéve* dans la ruë *du Perron*, prit le nom de cette ruë (1) : l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. de *Beze* parle d'un *du Perron* qui étoit l'un des quatre Miniſtres de *Roüen* lors du Siege de cette Ville en 1562 (2). Ne ſeroit-ce pas peut-être là le pere de l'Evêque *d'Evreux ?* Ce qui eſt certain, c'eſt que le Pere de ce Prélat ſe nommoit *Julien du Perron*, qu'il profeſſa la Médecine & les belles Lettres à *Genéve* (3), qu'il fut Miniſtre dans la Baſſe-*Normandie*, & que ſon fils fut élevé chez lui dans la Religion Réformée, juſqu'à l'âge de vingt-cinq ans (4), auquel tems s'étant fait Catholique,

(1) D'Aubigné, Tom. 3, Livre 3, Chap. 24.

(2) Tome 2, Livre 8, pag. 657 de l'Edition *in*-8 de 1580.

(3) *Anti-Cavalier Genevois*, pag. 43, où cela eſt extrait des Regiſtres de l'Académie.

(4) *Evang. de Rome*, *&c.* par J. L. de Beaulieu, Edition de 1600, dans la Préface,

Catholique, il s'introduisit à la Cour du Roy *Henry III*, par les recommandations du Poëte *des-Portes*, qui, lui ayant trouvé l'esprit agréable, le mit en réputation à cause du talent que ce jeune homme avoit pour divertir & pour faire des vers (5). *Henry IV.* l'ayant nommé à l'Evêché *d'Evreux* dès l'an 1592, le fit partir trois ans après pour *Rome* (6), où, dans la Négociation qui se fit pour l'absolution (7) du Roy son Maître, cet homme ayant sacrifié à son ambition la Dignité de ce Grand Prince & l'honneur de la *France*, *Clement VIII.* le sacra Evêque d'*Evreux* par reconnoissance, & le fit

Préface, & sur la fin du Volume, pag. 301.

(5) De Thou, Tom. 5, Liv. 101, pag. 64 B.

(6) En Juillet 1595, Cayet *Chronologie Novennaire*, Tome 2 F. 534 R°. & 538 R°.

(7) Cette Négociation de l'absolution de Henri, se trouve dans les Œuvres du Cardinal du Perron, *in-folio* Paris, 1623, pag. 186; & c'est vouloir critiquer hors de propos, que dire, que cet Evêque a sacrifié la dignité du Roy son Maître, dans la Négociation de cette absolution. Il n'y a point d'Eglise qui n'ait ses Usages particuliers, ausquels on peut & doit se soumettre, en matiere de Religion & de Discipline, sans se deshonorer. Ainsi c'en est un de recevoir des coups, non de gaules, comme l'ont dit malignement quelques Protestans, mais de baguettes, en signe de pénitence. C'est ce qui s'est fait en cette occasion, & Henri IV ne le trouva point mauvais; & quand le Roy s'en seroit fâché, qu'en seroit-il arrivé: la chose étoit faite? Henri III avoit pris ses mesures en demandant l'absolution, après la mort du Cardinal de Guise; il ne vouloit point en recevoir, qui pût déroger à la majesté du Trône; c'est ce qu'on voit dans sa Lettre au Cardinal de Joyeuse, aux Mémoires de *Villeroy*, Tome second, pag. 227, Edition *in*-12. de 1665.

fit encore Cardinal en 1604 (8). On lui donna le nom de *Convertiſſeur*, parce qu'il s'attribua la gloire d'avoir converti *Sancy*, le Baron de *Salignac*, & autres qui ſuivirent l'exemple de *Henry IV*, à la converſion duquel *du Perron* avoit été pareillement employé. *Joſeph Scaliger* prétend que le pere de l'Evêque *d'Evreux* fut dépoſé de ſon Miniſtere, *quia erroneas habuerat ſententias* (9) : En ce cas-là, il ſe pourroit bien que lui-même auroit commencé de gâter l'eſprit de ſon fils, mais cela ne s'accorderoit guéres avec le témoignage avantageux que M. de *Beaulieu* rend à ce Pere dans les endroits ſus-allégués.

P. 3. l. 11. *Plus ſoigneux de reſcriptions que de rimes.*] *D'Aubigné*, dans ſon Hiſtoire a la même penſée touchant certains Capitaines, *plus ſoigneux*, dit-il, *de reſcriptions durant leur vie, que d'inſcriptions après leur mort*, c'eſt dans l'*Attache aux deux premiers Tomes*, page 1187.

P. 4. l. 4. *Argoulets.*] On les nomma d'abord ainſi, à cauſe des *Arcs* dont ils ſe ſervoient, parce qu'alors les Arquebuſes n'étoient pas encore en uſage : depuis on les appella plus communément *Arquebuſiers-à-cheval*. Il y a déja plus d'un Siécle qu'on les connoît ſous le nom de *Dragons* (10), qui eſt le ſeul qui leur ſoit aujourd'hui demeuré : cette opinion ſur

(8) De Thou, Tome 5, Livre 101, pag 160 D. & 166 A. & Livre 131, pag. 1117 B.

(9) *Scaligerana*, au mot, du *Perron*.

(10) *Mémoires de la Ligue*, Tome 2, pag. 39 & 40, Edition de 1602, dans le *Diſcours du Voyage d'Angers par M. le Prince*, en 1585.

l'origine

l'origine du mot *Argoulet* eſt de M. *Menage*, qui le dérive de *Arcus*, *Arculus*, *Arculetus*, Argoulet.

[Le nom de *Dragons* leur a été donné, ſelon toutes les apparences, originairement, à cauſe des *Targons*, ou grandes *Targes* [ou *Boucliers*] dont ſe ſervoit cette Milice, qui n'eſt point cuiraſſée. *Merlin*, *Cocaie*. Macar. 10.

Nemo [*licet brazzo* Targonem *portet apiccum*]
Audet ſanguifluam cameræ tranſcendere portam.

Et Macar. 15.

Cingar cum ſequitur magno Targone *copertus.*

Targon, dans la ſignification de grande *Targe* ſe trouve dans l'Hiſtoire de *Charles VII.* de *Matthieu de Coucy*, publiée par M. *Denys Godefroy*, Edition du Louvre, page 670, & dans les Mémoires d'*Olivier de la Marche*. Lib. 1. ch. 16. & à *Mets*, on appelle *Drage* ou *Dragel* par corruption pour *Targe* ou *Targel*, l'huiſſet, c'eſt-à-dire la moitié inférieure de la porte, dont ſe couvre & ſur lequel s'appuïe le Bourgeois, pour regarder de chez lui ce qui ſe paſſe dans la ruë. Furetiere dit dans ſon Dictionnaire, qu'il vient du mot Allemand, *Targen*, ou *Draghen*, qui ſignifie Infanterie poſtée.] Cette Note enfermée entre deux crochets eſt de M. Godefroy, & non pas de M. le Duchat.

P. 4. l. 22. *Raviſſiez les Dames en admiration.*] *Joſ. Scaliger* parlant du Jeſuite *Coton*, que *du Perron* traitoit de *Bavard*, dit qu'il ne ſçait lequel de ces deux a le plus de ſçavoir: *c'eſt un Babillard*, continuë-t-il, parlant du dernier,

dernier, locutulejus, *il n'est pas docte, mais il plaît aux Dames : il a lû étant jeune son* Thomas, *mais cela s'oublie, si l'on n'a point d'autre fondement* (11). *Guy Patin* va jusqu'à particulariser ce que *Scaliger* avoit avancé que *du Perron* debitoit à la Cour, pour y paroître sçavant parmi les Courtisans & les Dames : c'étoient de grands discours qu'il faisoit aux Dames *du flux & reflux de la Mer, de l'être Métaphysique, & du principe de l'Individuation* (12) : mais il ne parloit jamais tant que quand il se mettoit sur la matiere de je ne sçai quel Concile, il ne finissoit pas, & lorsque son valet de chambre l'entendoit enfiler cette matiere, il prenoit son manteau, & disoit à ses camarades : *audiamo al bordello*, faisant entendre qu'ils avoient du tems de reste (13).

P. 4. l. 25. *Le Roy vous fit taire.*] Ce fut le 25 de Novembre 1583. Voici ce que dit là-dessus le *Journal du Regne de Henry III.* » Advint au dîner du Roy, que M. *du Perron*, » grand discoureur, fit un brave Discours con- » tre les Athéïstes, & comme il y avoit un » Dieu ; ce qu'il prouva par plusieurs belles » raisons, à quoy le Roy prit grand plaisir, & » l'en loüa : mais *du Perron* dit au Roy : Sire, » j'ai prouvé aujourd'hui par bonnes raisons » qu'il y a un Dieu, s'il plaît à Votre Majesté » me donner demain encor audience, je vous » prouverai par raisons aussi bonnes, qu'il n'y

» en a

(11) *Scaligerana*, au mot du *Perron.*

(12) *Lettres de Guy Patin*, Tome 1, Lettre 115, Edition de Hollande en deux Volumes.

(13) 2. *Menagiana*, Ed. de Paris en 1694, p. 192.

(14)

» en a point du tout : ſur quoy le Roy entrant » en colere, chaſſa ledit *du Perron*, & l'ap» pella méchant, lui deffendant de ne plus ſe » trouver devant lui : c'étoit de *Thomas d'Aquin* & du Maître des Sentences, que *du Perron* avoit appris à rendre problématique la queſtion *s'il y a un Dieu :* Voicy ce que *Pâquier* dit d'un Jéſuite qui avoit puiſé dans les mêmes ſources ſa maniere d'enſeigner la Théologie : c'eſt qu'en 1564 le célebre *Maldonat* (14), en un grand Auditoire de jeunes enfans, *ſe joüant de ſon eſprit aux dépens de la Déité, avoit fait deux leçons contraires, & par la premiere, s'étoit étudié de prouver par raiſons naturelles qu'il y avoit un Dieu, & par la ſeconde, qu'il n'y en avoit point du tout : Pâquier* trouve cela fort étrange (15), mais c'eſt une Doctrine conſtante chez les Jéſuites, qui prétendent ſuivre en ce point *S. Thomas* & les autres Docteurs Scolaſtiques, que la Divinité ſe doit prouver par des raiſons naturelles, juſqu'à oſer ſoutenir le pour & le contre, afin de découvrir ainſi les illuſions & les chicanes des Athées (16), ſans quoy il ſemble effectivement qu'on ne ſçauroit ni bien diſputer contre eux, ni s'accommoder à leurs Principes.

☞ Ceux qui attaquent la Théologie de *S. Thomas*, comme problématique, ne connoiſſent pas quel a été le Syſtême de ce Saint Docteur. Il

(14) M. Bayle a juſtifié Maldonat, dans ſon Dictionaire Critique.

(15) *Plaidoyer de Paſquier contre les Jéſuites*, imprimé en 1594. *Recherches de Paſquier*, Livre 3, Chap. 43 ; & *Catechiſme des Jéſuites*, Liv. 2, Ch. 7.

(16) Richeome, ſous le nom de René de la Fon, Chapitre 37.

Il rapporte une queſtion, après quoy il marque les difficultés que l'on forme ordinairement contre le ſujet qu'il propoſe ; & enſuite il établit ou la doctrine de l'Egliſe ou le ſentiment le plus ſuivi dans les Ecoles, & enfin, il répond aux objections qu'il avoit rapportées. Ce n'étoit pas pour réduire la Religion en problême, mais pour ſuivre un ordre que l'on avoit depuis long-tems établi dans les Ecoles, & qui a même été ſuivi par les Interpretes de ce grand Théologien. On en peut voir un exemple dans Sylvius, l'un des plus habiles Commentateurs de *S. Thomas*, au XVIIe. Siécle. Certainement on ne ſçauroit dire que ce Théologien de Douay ait prétendu réduire la Foy & la Théologie en Problême. Tout ce qu'on dira au contraire, n'eſt qu'une demangeaiſon de critiquer *S. Thomas*, & les Théologiens de l'Ecole. (*Depuis l'Alinea, cette Remarque eſt du nouvel Editeur.*)

P. 5. l. 2. *Hyacinthe Catamite.*] L'Hyacinthe de la Fable étoit un jeune Grec, qui fut aimé en même-tems *d'Apollon* & de *Zephyre* : & les Poëtes diſent qu'un jour *Apollon* joüant au palet avec *Hyacinthe*, *Zephyre* en conçut tant de jalouſie, qu'il réſolut de s'en venger : auſſi-tôt il pouſſa de ſon ſoufle le palet contre la tête *d'Hyacinthe*, & ce coup fut ſi rude à cauſe de la violence du vent, que ce jeune homme mourut ſur le champ (17) : mais *l'Hyacinthe* de cette Satyre pourroit bien être *Joſeph* de *Boniface* Sieur de *la Mole*, Gentilhomme *Provençal*, que *du Perron* auroit peut-être célébré

(17) Moreri, au mot *Hyacinthe*, cite Ovide en ſes *Métamorphoſes*, Lib. 10 & *Nicander in Theriacis.*

(18)

bré ſous ce nom dans une Chanſon, qui fut faite en 1574 pour la Reine de *Navarre*, où, *ſous le nom d'*HYACINTHE (18), *elle ſoupiroit, & regrettoit ce la Mole ſon Amant*, que le Roy *Charles IX* avoit tout récemment fait mourir, pour avoir conſpiré contre ce Monarque en faveur du Duc *d'Alençon* ſon frere (19). A l'égard de ce moderne *Hyacinthe* Catamite, *Catamitus*, à ce que dit M. Menage, *ſe trouve pour Ganymedes & pour un Bardache* (20), tel qu'étoit l'ancien, mais on ne ſçauroit bien deviner qui de tous les Grands de la Cour de *Charles IX* étoit le *Zephyre* (21) qui lui fit couper le cou; ce qu'il y a de bien certain, c'eſt que ce ne fut pas tant ſon crime, que les paſſions des Grands qui le firent mourir.

P. 5. l. 5. *Quelus & ſes Compagnons.*] Ces Compagnons de *Quelus* étoient *François de Maugiron*, fils du Lieutenant du Roy de *Dauſiné*, & *Paul Stuard de Cauſſade*, Comte de *S. Megrin*, Gentilhomme *Bourdelois* : tous trois étoient Mignons de *Henry III. Jacques de Levis*, Comte de *Quelus*, & le jeune *Maugiron*, furent tués en un duel contre d'autres jeunes Seigneurs Partiſans de la Maiſon de *Guiſe*, qui butoit au Trône dès ce tems-là, & *S. Megrin*

(18) Voyez le *Divorce Satyrique.*

(19) *Mémoires de M. de Nevers*, Tom. 1, page 75; & Mezeray, *Abregé Chronologique*, ſur l'année 1574, en Avril.

(20) *Dictionnaire Etymologique* de 1694, au mot *Chatemite*; où touchant l'étymologie de ce mot, il renvoye à Voſſius ſur Catulle, page 212.

(21) On a cru que c'étoit Catherine de Medicis. Voyez le *Diſcours Merveilleux*, au Tome II de cette Collection.

(22)

S. Megrin fut assassiné environ trois mois après : le Roy, qui regretta particulierement *Quelus*, ne laissa point de faire élever à tous les trois de magnifiques Tombeaux dans l'Eglise de *S. Paul* à *Paris*, mais ces superbes Monumens, enrichis des Statuës & des Epitaphes de ces trois Favoris, furent démolis & ruinés entierement par les Seize au fort de leur fureur le deuxiéme de Janvier 1589. (22) M. *de Thou*, qui ne parle de la mort de *S. Megrin* que dans l'Edition non tronquée, l'y rapporte sur l'année 1581. C'est dans un grand Passage qui suit immédiatement ces mots : *malè ominari*, qui se trouvent T. 3. p. 526. ligne 8. sous la Lettre D. dans l'Edition de Genéve.

P. 6. l. 3. *Feu Monsieur de Sponde.*] Il y a eu deux freres de *Sponde*, *Henri* qui a été Evêque de *Pamiez* (23), & qui est mort en 1643, & *Jean* son aîné duquel parle icy l'Auteur : à cela se rapporte ce qu'il dit ailleurs, que comme il y a le jeune *Nostradamus*, il y a pareillement *Sponde* le jeune (24) *Henri*, qui avoit changé de Religion le 21 de Septembre 1595, publia en

(22) *Journal du Regne de Henri III*, en Avril & Juillet 1578, & sur le mois de Janvier 1589. *Antiquités de Paris* par Bonfons, pag. 96 & suivantes, Edition de 1605 ; & de Thou Tome 3, Livre 66, pag. 288 & 289.

(23) Henri *Sponde* fut un fort honnête homme, & un Prélat assez sçavant, de qui nous avons plusieurs Ouvrages ; mais celui qui lui a donné le plus de réputation, est son Abregé & sa Continuation des Annales de Baronius, écrits en Latin, & traduits ensuite en François ; Livre autrefois recherché, mais aujourd'hui négligé.

(24) *Confession de Sancy*, Liv. 2, Chap. 6.

(25)

en François son Livre *des Cimetieres Sacrés* l'an 1596, & ce ne fut que quelque tems après, qu'il le traduisit en Latin (25) au sujet de ce que par les Plaintes que les *Huguenots* firent imprimer en 1597, ils representoient vivement l'injustice qu'on leur faisoit, de ne vouloir pas souffrir qu'ils enterrassent leurs morts dans les Cimetieres des Catholiques, puisqu'on ne vouloit, ni leur en donner d'autres, ni consentir qu'ils en achetassent. *Henri de Sponde* naquit en 1568 à *Mauleon*, petite Ville du Païs de *Soule*, en basse-*Navarre*. Après que son frere & lui furent de retour de *Genéve*, où ils avoient fait leurs études, l'Evêque *d'Evreux*, qui connoissoit leur ambition & leur pauvreté, les mit l'un & l'autre successivement au nombre de ses Proselites, & *Henri* s'en alla chercher fortune à *Rome* en l'année 1600 à la suite du Cardinal de *Sourdis*, qui s'y rendoit pour le grand Jubilé. Du reste, on trouve qu'un de *Sponde*, fidéle Serviteur & Domestique du Roy de *Navarre*, étant prisonnier à *Niort* en 1587, fut cause de la deffaite de l'Armée du Duc de *Joyeuse* à *Visines*, par l'avis qu'il donna qu'elle se débandoit faute de vivres & de fourages, depuis que ce Duc s'en étoit allé en poste à la Cour. (26) C'étoit *Inigo de Sponde* pere de ces deux: il avoit été Conseiller de la Reine *Jeanne d'Albret* pendant le veuvage de cette Princesse, & leur mere, qui étoit de *Bayonne*, étoit fille de *Martin*

(25) *Gallia Christiana*, ancienne Edition, Tom. 2, p. 169, au mot *Apamienses*.

(26) *Vie de M. du Plessis*, Livre 1, pag. 104 & suivantes; & Varillas *Histoire de Henri III*, Liv. 9 T. 13, p. 56, Edit. de Holl.

de *Martin de l'Hôte*, natif de *Pampelune* (27).

Pag. 6. l. 5. *Ses derniers écrits.*] *Jean de Sponde*, lequel, à ce que nous apprend *Cayet*, fut Lieutenant Géneral de *la Rochelle* (28), avoit publié au commencement du Regne de *Henri IV.* un Ecrit extraordinairement âpre & piquant contre ceux qui conseilloient à ce Prince de se faire Catholique : mais depuis le changement du Roy, cet homme ne regardant plus la Religion Réformée, de laquelle il faisoit encore profession, que comme un obstacle à sa fortune, il fut le premier à suivre l'exemple du Roy, & fit imprimer une ample *Déclaration* des motifs de sa Conversion : là, il déclare qu'étant pour-lors âgé de trente-six ans, il avoit été d'autant moins capable de faire la chose à la legere, que pendant dix ans entiers, qu'il y avoit qu'il avoit formé ses premiers doutes sur la créance des Protestans, il s'étoit donné tout le loisir de se convaincre de leurs erreurs pendant quatre ou cinq Prisons, qu'il avoit essuïées pendant les guerres civiles, & particulierement à *Orleans.* (29) Voyez la Réponse à la Préface de cette Déclaration par *Estienne Bonnet*, Pasteur à *Xaintes:* là, on trouve qu'il accuse *Jean Sponde* d'hypocrisie & d'avarice en ce que, s'étant fourré chez le Roy à la faveur de quelques Stances, qu'il fit sur le sujet de la Sainte Cène, il s'étoit dès le même soir offert de donner ses soins à ménager pour ce Prince une

(27) *Vie de Henri de Sponde*, par P. Frison.

(28) Chronologie Novenaire, au Tome 1, page 339, & suivantes.

(29) *Déclaration de J. Sponde*, Edition de Lyon en 1597, pag. 27 & 28.

(30)

une intrigue de galanterie, & avoit fait un Livre à la loüange de l'Adultere, dans le même-tems qu'il avoit composé ces Stances : Voyez aussi la *Vie de M. du Plessis*, l. 2. p. 208. où il se lit que M. du Plessis étant un jour au lever du Roy, qui étoit déja Catholique, le même Prince ne put s'empêcher de lui parler avec indignation du même *Jean Sponde* de *Mauleon de Soule* en basse-*Navarre*, qui, dans la seule vûë de lui plaire, avoit changé de Religion, & porté *Henri* son jeune frere à en faire autant: *Jean de Sponde* étant mort environ l'année 1594, on trouva parmi ses papiers une *Réponse* qu'il avoit faite au *Traité des Marques de l'Eglise* de M. de *Beze : Florimond de Raimond* qui la fit imprimer *in 8o*. à *Bourdeaux* chez *Simon Millanges* en 1595, y donne à *Jean de Sponde* la qualité de *Maître des Requêtes du Roy* (30), qui lui est encore donnée dans sa *Déclaration*, &c. de l'Edition de 1597. On a du même *Jean de Sponde : Homeri omnium Poëmatum versio latina & in Iliada ac Odyss. perpetuæ Notæ. Basil. apud Episcop.* 1583. *in fol.* (31) & des *Notes marginales sur la Logique d'Aristote*, imp. *in 8o*. à Francfort chez les Héritiers *d'André Wechel* en 1591. (32) Mais s'il fit ces deux Ouvrages étant encore fort jeune, aussi ne furent-ils nullement estimés.

Pag. 6. l. 10. *De si hautes promesses.*] On prétendit qu'il s'étoit laissé gagner par-là, mais il

(30) La même qualité est aussi donnée à Henri son Frere, en tête de son *Traité des Cimetieres Sacrés*, dans les premieres Editions, mais on y voit que c'étoit seulement pour la Navarre.

(31) *Biblioth. Draudii*, Tom. 1, pag. 1544.

(32) *Ibid.* pag. 1443.

il eſt ſûr qu'il n'eut rien, & que par chagrin, ou pour quelque raiſon particuliere, il quitta la Cour pour s'en aller chez lui, ſous prétexte d'y donner ordre à ſes affaires Domeſtiques, que ſon pere, qui venoit de mourir, avoit laiſſées en très-mauvais état. (33)

Pag. 6. l. 12. *L'Abbaïe de Saint Mathurin.*] C'eſt celle de *S. Martin* des Champs, près du Fauxbourg *S. Martin* à *Paris :* là, fut autrefois relégué *Guillaume Poſtel*, qui y mourut en 1581 (34), mais non pas dans les Priſons de cette Abbaïe, puiſqu'elles avoient été démolies en 1579. (35)

Pag. 6. l. 13. *Poſtel & Cahier.*] *Poſtel & Cahier*, *Cayer* ou *Cayet*, (car on lit ainſi indifféremment le nom de ce dernier, dans les Livres du tems, & même dans les Titres, Privileges & Approbations de pluſieurs petits Livres qu'il fit imprimer à *Paris* depuis ſa converſion) excelloient tous les deux principalement dans la connoiſſance des Langues Orientales, mais l'un & l'autre avoit ſa folie particuliere : celle de *Poſtel* conſiſtoit en ce qu'il prétendoit que Jeſus-Chriſt n'étoit le Sauveur que de la moitié du Genre humain, c'eſt-à-dire, des hommes ſeuls, & que les femmes obtiendroient la rédemption par le mérite de certaine vieille femme qu'il avoit connuë à *Veniſe* environ l'année 1553, (36) & celle de *Cayet* n'avoit

(33) *Préface* de la *Déclaration* de J. *Sponde*.

(34) De Thou, Liv. 33, pag. 740. 533 E.

(35) Corrozet, *Antiquités de Paris*, F. 52 R°. Edition de 1586.

(36) Henri Etienne au Chapitre 14 de ſon *Apologie pour Herodote*, dit qu'il

n'avoit pas ſeulement paru par ſes opinions étranges dans la Morale, & ſur le Ve. Commandement du Décaloge, elle paroiſſoit encore & dans ſa maniere ridicule de vivre & de ſe vêtir, & dans ſon application continuelle à chercher le ſecret de la Pierre Philoſophale. Gabriel *Naudé*, pag. 52 de la ſeconde Edition de ſon Maſcurat, parlant de *Cayet*, qui avoit pris la peine de traduire en François la vie du fameux Docteur *Fauſte*, réimprimée en Hollande vers l'an . . l'appelle par alluſion *Caillette*, & le traite d'animal crédule & de fou. *Cayet* fut pareillement logé à l'Abbaïe de *S. Martin* des Champs, témoin ſon *Admonition*, &c. datée de ce lieu, & imprimée en 1596. Du reſte, l'Auteur, en faiſant alluſion au nom de *S. Martin*, qui étoit celui de l'ancienne Priſon de *Poſtel*, où *Cayet* logeoit encore actuellement, ne pouvoit rencontrer plus juſte que de les loger à *S. Mathurin*, ſoit de *l'Archant* ou de *Paris*, puiſqu'ordinairement on renferme dans ces deux lieux les méchans foux pour y être bien foüettés (37), & qu'on y méne auſſi de tout le Royaume les ſimples Innocens, à cauſe du bruit que s'eſt acquis *S. Mathurin*, d'opérer la guériſon de toutes ſortes de fous (38). *Henri Etienne* prétend au reſte que *S. Mathurin*, qu'on fait paſſer pour le Medecin des Fous, eſt un Saint purement imaginaire,

y avoit environ treize ans, lorſqu'il écrivoit. Or la premiere Edition de ce Livre, eſt du mois de Nov. 1566.

(37) *Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX*, Tome 2 F. pag. 321. V°. Edition de 1579.

(38) Duchêne, *Antiquités des Villes de France*, & au Chapitre 4 de celles du Gâtinois.

ginaire, la réputation duquel ne s'eſt établie chez le petit Peuple; que parce que ſon nom eſt fait de l'Italien *Matto*, comme *Matto* vient du Grec *Matæos* fou, duquel il aſſure que le *François Mat* a été fait (39), & c'eſt auſſi le ſentiment de M. *Ménage*. (40)

☞ Il y a eu peu d'hommes auſſi Savans & auſſi laborieux que Guillaume *Poſtel*, ſoit pour les Langues Orientales, dont il avoit fait une Etude particuliere, ſoit pour les matieres de Théologie & de Litterature; mais il donna dans un excès, qui n'eſt point pardonnable: il s'imagina que comme Jeſus-Chriſt étoit venu pour ſauver les femmes, auſſi une Dévote ou illuminée nommée la Mere *Jeanne*, qu'il avoit connuë à *Veniſe*, étoit venuë en ce monde pour racheter les hommes. C'eſt ſur ce ſujet qu'il fit un Ouvrage Italien, connu ſous le nom de la Mere *Jeanne* de *Poſtel*; mais qui a pour véritable Titre: *Le Prime nove del altro mondo, cioè l'admirabile hiſtoria, & non meno neceſſaria & utile da aſſer letta & inteſa da ogni uno, che ſtupenda, intitulata la* Vergine Venitiana; *parte viſta, parte provata, & fideliſſimamente ſcritta per Gul. Poſtello, primogenito della reſtitutione & ſpirituale Padre di eſſa Vergine: Jeremiæ* XXXI. *creavit Dominus Jheovah novum ſuper terram. In-octavo appreſſo del Autore; in Padoua per Gratioſo Perchacino 1555.* Je ne connois de ce Livre bizarre que deux Exemplaires, l'un dans la Bibliotheque du Roy, & l'autre chez M. de Boze de l'Académie Fran-

(39) *Apologie pour Herodote*, Chapitre 38.

(40) *Dictionnaire Etym.* au mot *Maturinade.*

çoiſe.

çoiſe. Ce Livre eſt fort différent d'un petit Ouvrage de *Poſtel* intitulé, *les merveilleuſes Victoires des femmes*, qui contient environ 100 pages en forme *in-18*. A peine ſe trouvera-t-il quelqu'un contre lequel les Proteſtans François ſe ſoient plus déchaînés que contre *Pierre-Victor Palma Cayet*. Il avoit été Miniſtre Prédicant, & avoit depuis abandonné la Réforme en 1595. Ho, c'eſt ce qui ne ſe pardonne point dans les Gens de Parti. Peut-être eût-il auſſi quelques imaginations ; mais parmi ſes Ouvrages, on compte la *Chronologie Novennaire in-8o.* trois Volumes, Livre excellent, & la *Chronologie Septenaire ;* mais beaucoup moins eſtimée que la Novennaire. (*Remarque nouvelle.*)

Pag. 6. l. 15. *Comme Maître Pierre.*] Je penſe que c'eſt *Pierre Belloi* ou de *Belloy*, né à *Montauban*, mais originaire d'une ancienne & noble famille de *Bretagne* tranſplantée du Duché de *Pentievre*, dans le Comté de *Rhodés* & dans le *Quercy*. Trois freres aînés qu'il avoit, ayant été tués au Service du Roy contre les *Huguenots*, celui-ci qui étoit le plus jeune ayant été deſtiné à l'étude, avoit dès ſon enfance été élevé dans les Lettres à *Bourdeaux*, à *Toulouſe* & ailleurs avec tant de ſuccès, qu'à l'âge de vingt & un ans le Parlement & l'Univerſité de *Toulouſe* l'y avoient nommé Docteur Régent. Depuis il avoit fait pendant quatre ou cinq ans la Profeſſion d'Avocat à *Toulouſe*, & enfin, le Roy l'ayant pourvû d'un Office de Conſeiller au Préſidial de la même Ville, il y avoit été reçû par la Cour de Parlement de *Paris*, pour des conſiderations qui lui faiſoient honneur. Dans la ſuite, ayant été député à la Cour pour une

Affaire que ſa Compagnie y avoit (41) contre les Notaires de *Toulouſe*, il y avoit découvert les ambitieuſes prétentions de la Maiſon de *Guiſe*, & s'étoit déguiſé ſous le nom de E. D. L. J. C. en publiant contre elle en 1585. ſon *Apologie Catholique*, &c. ayant été reconnu par les Ligueurs Auteur de ce Livre, qui fit en ſon tems beaucoup de bruit, (42) ils lui firent eſſuïer dans de différentes Priſons, tantôt à la Conciergerie, & tantôt à la Baſtille, une dure & dangereuſe captivité, de laquelle n'étant échappé qu'après plus de deux ans en 1590, le Roy *Henri IV.* ne fut pas plutôt paiſible poſſeſſeur de ſon Etat, qu'en reconnoiſſance des ſervices de cet homme illuſtre, & pour le dédommager de ce qu'il avoit ſouffert, pour avoir maintenu ſon droit à la Couronne, il le fit ſon Avocat (43) Géneral au Parlement de *Toulouſe*: outre ſon *Apologie Catholique*, &c. (44) & pluſieurs autres Traités, dont on voit les Titres dans le Dictionnaire Critique de M. *Bayle* au mot *Belloy*; on a de lui un volume d'*Ouvertures des Audiences au Parlement de Toulouſe*, cité par M. *Ménage* dans ſon Dictionnaire

(41) *Replique à la Réponſe que ceux de la Ligue ont publiée, contre l'Examen qui avoit été dreſſé ſur leur prétendu Diſcours, touchant la Loy Salique de France*, imprim. en 1587.

(42) *Réponſe des vrais François Catholiques, à l'Avertiſſement des Catholiques Anglois*, imprimée en 1588, au revers du Titre.

(43) *Chronologie Novenaire*, Tom. 1, f. 20. V°. 21. R°. & de Thou, Tom. 3, Livre 82, pag. 48. B. & Liv. 93, pag. 381 Q.

(44) Elle fut imprimée pluſieurs fois en François, & traduite & publiée en Latin.

ctionnaire Etymologique au mot, *Chaperon*.

Pag. 6. l. 17. *Machiner la Prise de Bayonne.*] *D'Aubigné* dit ailleurs, que *Sponde* l'aîné, pour preuve de sa conversion, trama une entreprise sur *Bayonne*, & qu'il se démêla de ses Compagnons, qui furent roüés (45), & il rapporte cette entreprise à l'année 1592, auquel tems M. de *Thou* met pareillement une conspiration des *Espagnols* sur la même Ville, au sujet de laquelle un Médecin de *Bayonne*, nommé *Blampignon*, qui en étoit le principal Auteur, fut supplicié: (46) mais en ce tems-là *Sponde* n'étoit pas encore Catholique, & d'ailleurs, outre que M. de *Thou* ne le nomme point parmi les traîtres, cet Historien pourroit bien avoir été mal informé, puisque *Guy Patin* remarque sur cet endroit de l'Histoire de M. de *Thou*, que ce *Blampignon* vivoit encore à *Bayonne* en 1667. Ainsi, comme entre cinq ou six différentes conspirations que *Richeome* & M. de *Marca*, dans son Histoire de *Bearn*, disent avoir été tentées en l'espace de douze ans de nos dernieres guerres civiles, pour livrer *Bayonne* aux *Espagnols* : ce dernier en particularise nommément une de l'année 1595. Ne seroit-ce pas dans celle-là que l'aîné *Sponde* auroit trempé, supposé qu'il ne fût pas encore mort? On a vû effectivement ci-dessus (47) *Déclaration*, &c. s'étant dégoûté & dépité de ce que la Cour ne faisoit rien pour lui, il avoit pris pour prétexte de se retirer en son Païs, la mort

(45) D'Aubigné, Tom. 3, Liv. 3, Chap. 24.

(46) Tom. 5, Liv. 103, pag. 236. A. B. C.

(47) Dans la Remarque sur la pag. 7, ligne 24.

mort de ſon pere, qui venoit de lui laiſſer une ſucceſſion fort mince & très-oberée. *Sponde* étoit au reſte, d'autant plus en état d'entreprendre de livrer *Bayonne* aux *Eſpagnols*, que *Salvate de l'Hôte* ſa mere, qui avoit ſes habitudes à *Bayonne*, parce qu'elle y étoit née, étoit d'ailleurs *Eſpagnole* du côté de *Martin de l'Hôte* ſon pere, qui étoit de *Pampelune*.

P. 6. l. 20. *M. de Guerres.*] *Varillas* dit que le Traité projetté en 1584 entre le Roy d'*Eſpagne* & le Roy de *Navarre*, ſe fit dans la maiſon d'un Gentilhomme nommé *Guerres*, qui étoit de *Bearn* (48), & les *Mémoires* du Duc *d'Angoulême*, pag. 60. parlent auſſi d'un *Guerres Bearnois*, qui ſervit bien au Roi pour découvrir la marche des ennemis qui s'avançoient vers *Arques* : ce pourroit bien être là le beau-pere de *Jean de Sponde*.

Pag. 7. l. 6. *Changer de Potage.*] Un Auteur Proteſtant a dit que *Jean de Sponde* avoit voulu empoiſonner ſa femme, mais qu'il fut pris lui-même à l'hameçon, qu'il avoit préparé pour elle, & mourut miſerablement à *Bourdeaux* (49) : *Cayet* rêvoit au reſte, quand il a dit que *Jean de Sponde* étoit mort long-tems après *Morlas*, duquel il rapporte la mort au 27 d'Août 1595 (50). Car le Titre même de la Réponſe de *Jean de Sponde* à M. de *Beze*, imp. en 1595. dit, *par feu M. de Sponde*; & lui-même

(48) *Hiſtoire de Henri III*, Liv. 7 ſur l'an 1584.

(49) *Hiſtoire des Comtes de Foix, Bearn & Navarre*, par Olhagaray; imprimée en 1629, pages 67 & 68.

(50) *Chronologie Novenaire*, Tome 3, pag. 539, & ſuivantes.

(51)

même en la page 24 de son *Admonition*, & datée du 22 d'Octobre 1596, renvoye ses Lecteurs à ce Livre de feu Monsieur de *Sponde*; il ne passe point l'année 1595, & si les *Jesuites* soutinrent qu'il étoit décedé comme un Saint, & d'une mort très-douce, les Réformés prétendirent au contraire qu'il étoit mort de rage (51).

☞ Il faut encore appliquer ici la maxime que j'ai établie, que les Gens de Parti ne pardonnent jamais à ceux qui les abandonnent, comme avoient fait Messieurs de *Sponde*. C'est une marque qui fait connoître la foiblesse du Parti. Hé, ne faut-il pas laisser la liberté de penser à tous les hommes? S'ils pensent mal, ils en répondront devant Dieu. Mais nous ne devons pas pour cela les insulter, ni les railler, on doit au contraire en avoir pitié, & les regarder comme des Personnes infortunées qui tombent dans le précipice. (*Remarque nouvelle.*)

P. 7. l. 10. *Monsieur Raymond.*] *Florimond de Raimond*, Conseiller au Parlement de *Bourdeaux*, qui a publié en deux gros Tomes *in-4o.* *l'Histoire du progrès & de la décadence de l'Hérésie*: il a fait encore quelques autres Livres, & notamment un *Traité de l'Antechrist* (52). Voyez les *Mem. de M. du Plessis*, où au bas d'une de ses Lettres, il signe *Raemound* (53). Il avoit été de la Religion, & se fit Catholique en 1566, après avoir assisté aux exorcismes d'une fille de *Laon* possedée & délivrée par l'application

(51) Richeome, en sa *Réponse aux Plaintes des Réformés*, pag. 178.

(52) Et un de l'Antipapesse, ou de l'erreur de la Papesse Jeanne.

(53) Tom. 2, pag. 934 & suivantes.

(54)

plication qu'on lui fit du Sacrement de l'Eucharistie (54) : c'étoit *Nicole Obri*, de laquelle il sera parlé ci-dessous dans les Remarques sur le chap. *des Miracles & Voyages.* M. *Raimond* mourut en l'année 1600 (55).

☞ Je dirai néanmoins que quelques Critiques prétendent, que *Florimond de Raimond* n'est pas Auteur de l'Histoire du *Progrès de l'Hérésie*; mais que ce Conseiller n'a fait que prêter son nom au Pere *Richeome Jesuite.* D'ailleurs, le I. Volume de cet Ouvrage, qui est fort bon, est beaucoup plus estimé que le II. J'en ai vû une Traduction Latine. (*Remarque nouvelle.*)

Pag. 7. l. 20. *Ce pauvre Ministre de Montauban.*] *Ce Ministre*, que l'Histoire de *d'Aubigné* nommé *Beraud* (56), étoit un Personnage d'une prudence rare, & d'une doctrine profonde: il avoit été Moine, & avoit prêché en pleine Chaire contre M. *Constant* (57), dit le *Scaligerana*, à quoi M. *Colomiés* ajoûte, qu'il s'appelloit *Michel Beraud*, & qu'il étoit Pasteur & Professeur en Théologie à *Montauban* (58). Or, comme dans les premieres années du Regne de *Henri le Grand*, les Eglises Réformées de *France* s'étoient remuées, pour obtenir de lui quelque liberté & quelque sûreté pour elles,

(54) Florimond de Raimond, en son Livre *de l'Antechrist*; & dans celui *de l'Origine de l'Héresie*, Livre 2, Chap. 12.

(55) Moreri & Bayle, au mot, *Florimond de Raimond.*

(56) T. 3, L. IV. Ch. 10.

(57) Jean *Constant*, Ministre de Montauban, & natif de cette Ville. Voyez Beze, *Histoire Ecclésiastique*, Tome 1, pag. 215 & 852, sur l'an 1561.

(58) *Scaligerana*, Edition de 1695, au mot *Beraud.*

elles, il y a bien de l'apparence que *Beraud* s'étoit trouvé tout porté, comme Député de ſon Egliſe à la Cour, lorſqu'on le choiſit pour diſputer à *Mantes* en 1593 contre l'Evêque *d'Evreux:* cinq ans après, l'Aſſemblée de *Châtelleraud*, le députa encore avec quelques autres vers le Roy, pour lui demander juſtice ſur les retranchemens que le Parlement de *Paris* avoit faits à l'Edit de *Nantes* (59), & l'on peut croire qu'il fit ſon devoir en cette importante occaſion, puiſqu'encore au mois de Juillet 1605, la Cour le connoiſſoit pour tellement incapable de donner dans le deſſein qu'elle avoit formé d'abolir l'ancienne maniere d'élire les Députés des Egliſes auprès du Roy, qu'elle ordonna à M. le Duc de *Sully* de faire obſerver ce Miniſtre, au cas qu'il ſe trouvât à la nouvelle Aſſemblée de *Châtelleraud*, où l'on diſoit qu'il vouloit venir, pour tâcher de ſe faire nommer lui-même, & l'on voit dans les *Mem. de Sully*, que c'étoit ce Miniſtre qui avoit porté les Egliſes de *France* à s'intereſſer pour M. le Duc de *Bouillon*, dans le malheur qu'il avoit eu de ſe rendre ſuſpect au Roy (60). *D'Aubigné* dit, que la Diſpute dont il eſt ici queſtion, ſe tint à *Mantes* ſur la fin de l'année 1593, & qu'elle roula principalement ſur la *ſuffiſance* ou *inſuffiſance de l'Ecriture*, & ſur les termes de l'Epître à *Timothée*, mais qu'elle fut rompuë par l'autorité des Eccléſiaſtiques; & plus bas, voulant mieux particulariſer la choſe, il ajoûte

(59) *Vie de du Pleſſis*, Livre 2, page 255 & 256.

(60) Mémoires de *Sully*, Tome 2, Chap. 51, page 379. Edit. d'Amſterdam.

que

que *Rotan* Miniſtre *Piémontois*, profond Théologien, & Philoſophe ſubtil, mais avare & connu pour tel du Roy *Henri IV.* cherchant l'occaſion de trahir le Parti Proteſtant, ſe fit députer pour cette Conférence, en laquelle, après qu'il auroit diſputé quelque tems contre M. *du Perron*, il feroit ſemblant de ne pouvoir plus réſiſter à l'évidence des preuves, que ce Perſonnage lui auroit données; mais que lorſque *Rotan* étoit effectivement ſur le point de ſe confeſſer vaincu, quelque gloire ou crainte le fit chanceller, & feindre une maladie pour avoir lieu de ſe retirer; enſuite de quoi le Miniſtre *Beraud* reprit la Diſpute, comme nous le voyons en cet endroit de l'Epître à l'Evêque *d'Evreux.*

Cayet, qu'on prétend avoir eu part à ce complot, ne rapporte pas la Diſpute de *Mantes* fort avantageuſement pour les deux Miniſtres, & principalement pour *Rotan*; mais avec tous ſes déguiſemens, on entrevoit dans ce qu'il en dit un certain air de bonne foi ſi vrai-ſemblable de la part de *Rotan* & de *Beraud*, que, comme il les traite preſque également tous les deux, & ne donne à l'Evêque *d'Evreux* que le prix de ce qu'on peut appeller de vrayes chicannes, je ne ſçai ſi l'on ne peut pas croire, ſans faire tort à la cauſe, ni à la réputation de *Rotan* & de *Beraud*, que l'un & l'autre agirent également de très-bonne foi en cette occaſion.

A l'égard de *Rotan*, *Cayet* dit que ce Miniſtre, qu'il prétend avoir été *Griſon*, & non *Piémontois*, étoit Paſteur à *la Rochelle*, d'où ayant fait charoyer quantité de Livres pour

cette

cette Dispute, qui devoit s'ouvrir à *Mantes*, sur la fin de l'année 1593, en la Maison du Gouverneur *Salomon de Bethune*, frere puîné du Marquis de *Rosny*, il ne parut plus après la premiere séance, parce que M. *du Perron* l'y avoit un peu démonté; nonobstant quoi, il ne laissa pas de donner des louanges à ce Prélat: Mais outre qu'on peut louer un Adversaire sans prévariquer, est-il surprenant qu'un pauvre Ministre, tout étourdi par la voix tonnante d'un si grand parleur, parût étonné devant un grand Roy & une nombreuse Cour qui le soutenoient? Et n'y a-t-il pas bien de l'apparence que M. *Rotan* ne prévariquoit point, puisque *Cayet* ne donne à ce Ministre aucun éloge de sçavoir ou de subtilité, comme il semble qu'il le devoit faire, s'il sçavoit qu'on prétendît tirer avantage de sa défaite, feinte ou véritable?

A la seconde Séance, M. *Beraud* releva M. *Rotan*, & le même *Cayet* dit que pendant les six jours que dura la Dispute de *Mantes*, elle roula toute sur le mot σοφίσαι (61), *faire sage*, au sujet duquel l'Evêque étalla des Points d'Histoire, de Poësie & de Mathématique; de la Philosophie, Physique, Morale, & Métaphysique, des Scolies, & des Commentaires, dont, *ajoute-t-il*, *Beraud* s'escrima pareillement à droit & à revers, sans pouvoir pourtant prouver que le Texte Grec de la seconde Epitre à *Timothée*, Chap. 3. vers. 15, signifiât que l'Ecriture-Sainte fût suffisante à salut: de sorte que M. *Beraud* ayant à son tour donné des

(61) 2 Epitre à Timothée, Chap. 3, Vers. 15.

(62)

des louanges à l'Evêque, qui en vouloit avoir; car voilà le fait, se retira sous prétexte qu'il n'étoit pas venu à *Mantes* pour disputer (62), quoique dans le fond, ce fût uniquement parce qu'il étoit impossible de conferer dans l'ordre avec ce Prélat, *qui pratiqua toute sa vie mieux que personne le secret d'embarrasser exprès son discours de paroles obscures, d'y entasser une pile de distinctions en termes Philosophiques, & d'y répandre un nuage de poussiere avec un style capricieux & importun, lorsqu'il se trouvoit empêtré* (63) *& pressé de l'évidence de la vérité.* On peut voir dans l'Histoire de l'Edit de *Nantes*, par M. *Benoist* (64), l'occasion, les particularités & le succès de la Dispute de *Mantes* : & les Memoires de M. *du Plessis*, nous apprennent que l'illustre M. *Beraud* vivoit encore au mois d'Août 1608 (65).

Pag. 7. l. 24. *De l'Insuffisance des Ecritures.*] Ce fut en l'année 1597, que suivant la nouvelle méthode de vouloir assujettir entierement la Foi des Peuples au caprice ou à l'interêt des Ecclésiastiques, l'Evêque *d'Evreux* mit au jour un Ecrit, qui n'a passé jusqu'à nous sous le Titre abrégé de *Traité de l'Insuffisance des Ecritures*, que parce que son Auteur ayant affecté, lorsqu'il le publia de ne lui donner aucun Titre, celui qui voulut y répondre, crut pouvoir lui en donner un convenable à la Doctrine

(62) *Chronologie Novenaire*, Tome 2, fol. 269, & suivans.

(63) M. Dumoulin dans sa *Préface*, à la *Nouveauté du Papisme.*

(64) Dans le 1 Tome, sur l'an 1594

(65) Tome 3, page 193.

la Doctrine qu'on y trouvoit. C'étoit M. *Tilenus*, *Silesien*, Professeur à *Sedan*, qui se trouvoit pour lors à *Paris*, pour défendre la croyance de Madame, avec quelques autres habiles Ministres, que M. le Duc de *Bouillon* y entretenoit à ses frais pour cela seul (66). Cet habile homme ayant reconnu dans l'examen qu'il en fit, que ce Traité de l'Evêque tendoit uniquement à persuader que la Sainte-Ecriture étoit par elle-même absolument insuffisante au salut des hommes, y fit une Réponse, laquelle, avec l'ouvrage même de l'Evêque, fut imprimée *in*-12 à la Rochelle en 1598, sous ce Titre : *Traité du Sieur* du Perron, *Evêque* d'Evreux, *de l'Insuffisance de l'Ecriture-Sainte, & de la Nécessité & Autorité des Traditions non écrites*, avec la Réponse, par *Daniel Tilenus*. Quatre ans entiers se passerent avant que ce Prélat pût se résoudre à publier seulement la premiere partie de certaine Réponse qu'il disoit y avoir faite ; mais enfin, pressé & importuné de toutes parts, elle parut, mais remplie d'invectives & d'injures méprisantes contre *Tilenus*, pour avoir osé, chétif *Docteur des Ardennes*, comme il l'appelloit, donner au Livre d'un Prélat tel que lui, un Titre également scandaleux & supposé, disoit l'Evêque, au lieu de se contenter d'en combattre les Propositions ; puisque ce n'étoit en quelque façon qu'une These, & nullement un Livre, auquel son Auteur eût été obligé de donner un Titre. A ce dernier Ecrit de l'Evêque, où il ne répondoit effectivement qu'à la premiere

(66) D'Aubigné, T. 3, Liv. 4, Ch. 24. de son Hist.

Partie du Traité de *Tilenus*, ce Personnage, avant que de s'en retourner à *Sedan*, répondit, en 1602, par un autre petit Traité qu'il intitula : *Justification & Déclaration du Titre que porte l'Ecrit de l'Evêque* d'Evreux : *De l'Insuffisance & Imperfection de l'Ecriture-Sainte*, &c. & ce fut très-sçavamment, & d'une maniere à faire sentir à son Adversaire que si un Prélat de la Cour de *France* ne faisoit pas de difficulté d'avancer des impiétés & de les appuyer par des absurdités & par des injures, un Docteur *Allemand* osoit bien quelquefois les réfuter en bons termes *François*, & traiter d'Athée un Prélat tel que *du Perron*, qui s'offroit de prouver qu'il n'y avoit point de Dieu, & qui se vantoit de sçavoir soutenir également quatre diverses Religions, *la Romaine*, *la Réformée*, *l'Arianisme*, & *l'Anabaptisme*. Le premier Traité de *Tilenus*, contre l'Evêque *d'Evreux*, fut imprimé pour la seconde fois à *Sedan*, chez *Jacob Salesse*, en 1601, dans le tems que cet Evêque faisoit imprimer à *Evreux*, pour la premiere fois, la Réponse qu'il y avoit faite, intitulée : *Réfutation de l'Ecrit de* Daniel Tilenus, *contre le Discours de l'Evêque* d'Evreux, *touchant les Traditions Apostoliques*, chez *Antoine Marié*, en 1601 ; & la *Justification & Déclaration*, &c. de *Tilenus*, est un *in*-12, imprimé l'année suivante.

☞ Quoiqu'il ne convienne pas dans un Livre de la nature de ces Notes, de faire le Controversiste, j'en dirai néanmoins un petit mot : Les Protestans marquent continuellement que les Saintes Ecritures sont claires dans

tout ce qui regarde le ſalut : Pourquoi donc publient-ils tant de Commentaires ſur les Livres Saints ? Si elles ſont claires, les Commentaires ne font que les obſcurcir ; cependant les Proteſtans ſeuls ont publié plus de deux mille Commentaires ſur l'Écriture-Sainte, dans leſquels mêmes ils ſont bien embarraſſez à en developper le ſens. Pour les Catholiques, s'ils donnent des Commentaires, cela n'eſt pas étonnant ; ils croyent, après Saint Pierre, qu'il y a des endroits dans l'Ecriture-Sainte, qui ſont obſcurs & embarraſſez, & que c'eſt, non point à un homme ſeul à en déterminer le ſens, mais à l'Egliſe, ou aſſemblée en Corps, ou parlant ſucceſſivement dans tous les temps & dans tous les lieux. Le bon ſens nous conduit à cette préciſion & à ce raiſonnement. Je ſens bien que je ne ſuis pas infaillible ; mes incertitudes en ſont la preuve : il faut en conſulter de plus habiles, ſur tout ceux qui ſont les plus proches des ſources, & qui ſont préſumés de mieux connoître le ſens d'un texte, & la force de ſes paroles. (*Remarque nouvelle*)

Pag. 7. l. 30. *Juſques à une heure devant la mort.*] » *Morlas*, dit le *Perroniana*, étoit » Catholique, & il y avoit plus de dix ans » qu'il l'étoit quand il mourut ; il ne ſe dé» clara pourtant pas, parce que devant il vou» loit aller à *Geneve*, voir *Beze*, & commu» niquer avec lui, pour après en faire quelque » Ecrit ; mais il n'en eût pas le tems, car la » mort le prévint. » A juger de la prétenduë converſion de *Morlas*, par ce que *d'Aubigné* fait

(67) *Perroniana*, au mot, *Morlac.*

fait dire à *Sancy*, dans l'endroit que nous examinons, il ſemble que cet homme, après avoir long-tems contrefait le Catholique, ſoit pourtant mort de la Religion : *Cayet* même, qui fait dire & faire à *Morlas*, dans les dernieres heures de ſa vie, mille choſes qui ne ſçauroient convenir qu'à un Catholique des plus confirmés, n'oſeroit croire que Dieu lui ait fait miſericorde, tant il avoit eu de tort de ne ſe déclarer que le propre jour de ſa mort, arrivée à *Mâcon*, le 27 d'Août 1595. Il aſſure du reſte, que le Roy crut avoir perdu un homme habile & fidele en la perſonne de *Morlas*, qui étoit Conſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Etat & Privé & Surintendant des Magaſins de *France* (68). La Vie de *Henri de Sponde*, compte *Morlas* parmi les proſélites de l'Evêque *d'Evreux*; & *d'Aubigné*, qui ne fait quartier à perſonne, prétend que *Morlas* ne fut pas ſeulement l'un de ceux qui ſolliciterent le plus *Henri IV*, en 1593, à changer de Religion, mais qu'il avoit déja précedemment gagné le Baron de *Salignac*, au voyage *d'Allemagne*, en 1591, en aigriſſant ce dernier contre le Vicomte de *Turenne*, qui y alloit avec eux ſolliciter du ſecours contre la Ligue.

(68) *Chronologie Novenaire*, Tom. 3, f. 359, & ſuiv.

PREFACE

PREFACE

SUR LA CONFESSION

DU SIEUR DE SANCY.(1)

LEs faits Hiſtoriques qui ſe trouvent ſemés çà & là dans certains Livres de Satyres, ſont ordinairement couverts d'un voile myſterieux, qui les rend fort difficiles à entendre. La *Confeſſion de Sancy* eſt, ſans contredit, un de ces Ouvrages myſterieux. C'eſt une Satyre fine & délicate, remplie d'alluſions à des faits particuliers que l'Auteur déſigne en paſſant, & qu'il ne raconte qu'à moitié, ſoit pour en faire mieux ſentir le ridicule, ſoit pour ſoutenir le perſonnage qu'il prend dans toute la Piece. Ces faits ainſi menagés, compoſent preſque tout le ſel de cette Satyre. Mais en même-tems, cette maniere de raconter les choſes, les déguiſe ſi fort, qu'on a bien de la peine à les reconnoître; ceux même qui en ont été les témoins oculaires ne ſçauroient quelquefois les bien démêler.

Il n'eſt pourtant pas impoſſible d'éclaircir la plûpart des endroits de cette ingénieuſe Satyre,

(1) Cette Préface eſt de M. le *Duchat*, Réfugié François à Berlin, comme nous l'avons marqué dans la Préface. Nous lui devons quelques autres Ouvrages.

re, ſi l'on veut s'y appliquer avec quelque ſoin. Cette ſorte d'étude eſt ſans doute pénible & dégoutante : car, combien de recherches, combien de conjectures inutiles n'hazarde-t'on point ? Il faut conſulter tous les Hiſtoriens de ce temps-là, l'eſprit toujours tendu pour ne pas laiſſer échapper un fait, qui, pour être mêlé parmi quantité d'autres, ne paroît pas d'abord être celui que vous cherchez. Un nom un peu déguiſé ; quelque diverſité dans la maniere dont un fait eſt raconté, le font méconnoître. En un mot, c'eſt marcher à tâtons que de s'appliquer à débrouiller de ſemblables Livres.

Ces difficultés ne m'ont toutefois pas empêché de travailler à l'éclairciſſement de preſque toute la Confeſſion de *Sançy*. Comme cette Piece (2) eſt encore fort eſtimée des Curieux, j'ai crû qu'à mon exemple, quelqu'un plus verſé dans l'Hiſtoire de ce tems-là, donneroit au Public l'explication des beaux endroits que je n'ai pû éclaircir : c'eſt là le ſeul but que je me ſuis propoſé en faiſant imprimer ces *Remarques*.

Je puis m'être trompé dans le rapport que j'ai cru trouver entre certains faits qu'on lit ailleurs, & ceux qui ſont racontés dans la Confeſſion de *Sancy*. Il n'eſt rien de ſi aiſé que de prendre le change dans ces occaſions. Mais au moins puis-je aſſurer que je n'ai point failli par une trop grande confiance. Je n'ai rien avancé de moi-même ; & pour les endroits que j'ai tâché d'éclaircir par mes Remarques,

(2) Petri Bælii Epiſt. de Scriptis adeſpotis.

ques, j'ai pour mes principaux Garans l'Auteur même de cette Piece, (selon l'opinion commune M. *d'Aubigné*) dans son *Histoire Universelle*, Edition de 1626, & M. de *Thou*, impression de *Geneve*.

Du reste, on auroit de la peine à deviner ce qui peut avoir obligé l'Auteur à satyriser si cruellement M. de *Sancy*, dont M. de *Thou* parle en plusieurs endroits de son Histoire fort honorablement, s'il n'étoit pas très-évident que *d'Aubigné*, qui avoit naturellement l'esprit fort *satyrique* (3), a fait la principale partie de cette Piece dans le temps qu'il sembloit que le Roy, *Henri le Grand*, ne se plût à laisser ce Gentilhomme dans la pauvreté, ses services sans récompense, & ses talens sans occupation, que pour donner toute sa faveur à *Sancy*, qui, selon *d'Aubigné*, n'avoit pour tout mérite qu'une aveugle complaisance pour certains penchans de ce Prince. De-là vient aussi que *d'Aubigné* n'épargne pas non plus le Marquis de *Rosny*, qui succeda à *Sancy*, dans l'administration des Finances, & que l'encre de sa mordante plume rejaillit même très-souvent jusques sur la face de ce grand Roi, qu'il accusoit (4) d'ingratitude, quoique dans

(3) *Mémoires de M. le Duc de Sully*, Tome 1, Chap. 79. Tome 2, Chap. 51, & ailleurs. Voyez aussi M. de *Varillas*, en son *Histoire de* Henri *III*, sur l'an 1586. Mais particulierement M. *Benoît*, en son *Histoire de l'Edit de Nantes*, Tom. 1, sur l'an 1598.

(4) Sur la reconnoissance du Roy Henri IV, pour ses anciens serviteurs, il est aisé de se satisfaire, par la lecture de l'ingénieuse Apologie de ce Prince, attribuée à *Madame de Rohan*, [*Catherine de Parthenay*.]

dans le fonds rien n'eût tant éloigné ce Monarque de la pensée de faire du bien à *d'Aubigné*, que cette inclination qu'il lui connoissoit à médire d'un chacun.

C'est-là, selon moi, l'un des grands motifs de la haine que *d'Aubigné* témoigne contre *Sancy* dans toute la Piece; mais comme il avoit trop d'esprit pour ne voir pas qu'il falloit donner à cette haine un autre prétexte plus honnête & qui fût plausible, *d'Aubigné*, qui avoit toujours fait hautement profession de la Religion Protestante, n'en trouva point de plus vrai-semblable que d'attaquer du côté de la Religion *Sancy*, qui dans toutes les occasions avoit témoigné ne vouloir suivre que celle qui s'accommodoit le mieux à ses vûës d'interêt & d'ambition. C'est-là en effet le comble de l'impiété, d'où il ne devoit pas être surprenant qu'on vît *Sancy* se précipiter dans tous les crimes (5) que l'Auteur lui attribue:

thenay.] Elle est tirée de deux Editions du Journal de Henri III; sçavoir, de celle de 1666, & de 1693; on l'a rétablie dans cette Edition.

(5) M. le *Duchat* s'abandonne un peu trop à l'esprit de partialité, de s'imaginer, que le changement de Religion dans M. de *Sancy*, l'a précipité dans toutes sortes de crimes: c'est adopter un peu trop légerement l'humeur caustique de d'Aubigné. Il est certain que Sancy a rendu de grands services aux Rois Henri III & Henri IV, dans les tems même les plus difficiles: & s'il n'en a pas été dignement récompensé, il faut s'en prendre à Henri IV, qui s'étoit laissé prévenir contre ce brave Officier; soit par Gabrielle d'Estrées, soit par M. de Sully. On peut avoir recours au *Discours* de M. de Sancy, même *sur l'occurrence de ses affaires*, imprimé au T. 3 des Mémoires de *Villeroy*.

(6)

buë : aussi, comme cette accusation est atroce, & qu'elle doit servir de fondement à toutes les autres que *d'Aubigné* lui fait, il a jugé à propos de marquer à peu près les temps ausquels cet homme embrassa tous ces différens partis de Religion & d'Etat, & c'est ce qu'il a fait dans son Histoire, Tome 3. Liv. 4. Chap. XI. & dans sa Satyre, Liv. 2. Chap. 3. 4. & 5. & dans le dernier qui fait le Corollaire de la Piece.

Il est bien sûr que l'Auteur de cette Satyre y a travaillé à diverses reprises, & même en des temps assez éloignés : en effet, au Chap. 3. du premier Livre, où il parle de la *Sainte qui regne*, & dit que c'est elle qui a donné le *Pardon général au Général de la Ligue* (le Duc de *Mayenne*) cet endroit est nécessairement depuis le Traité de ce Duc en 1596, & ne peut point passer l'an 1599, auquel mourut *Gabrielle d'Estrées* : ailleurs il parle de M. de *Joyeuse*, *Frere Ange*, qui, lorsqu'il sera rassasié des plaisirs du monde, reprendra l'habit de *Capucin* (6), ce qu'il ne fit qu'en 1599. Néanmoins, dans le *Dialogue de Mathurine & du jeune du Perron*, il parle du Sieur de *Sainte-Marie du Mont*, & de son changement de Religion arrivé en l'année 1600; & dans le même Chapitre, le jeune *du Perron* est appellé *Maquereau de la Cour*, ce qui se rapporte à la Demoiselle *d'Entragues*, qui prit la place de la belle *Gabrielle*. Ailleurs encore, il parle de l'entreprise d'un Moine sur la vie de M. *du Plessis Mornay*, laquelle M. de *Licques*, qui a fait

(6) *Confession de Sancy*, Livre 1, Chapitre 1.

a fait ſa vie (7), rapporte à l'année 1602; & plus bas encore, dans le même Chapitre, il fait mention du Martyr *Henri Garnet* (8), qui fut ſupplicié comme principal auteur de la Fougade, le 3 de May 1606. A propos de *Mathurine*, cette admirable Convertiſſeuſe, dans le Chapitre premier du ſecond Livre, il eſt ſûr qu'il y avoit effectivement depuis long-temps à la Cour du Roy, mais pour lors à la ſuite de la Reine, une femme de ce caractere & connuë ſous ce nom-là, qui continua de ſuivre la Cour après la mort du Roy *Henri le Grand*, & dont M. *Oger* aſſure poſitivement qu'elle étoit de la Cour *en la même façon que tous les Perroquets & tous les Singes du Louvre, & les Nains de la Reine Mere, Marie de Medicis* : c'étoit-là cette femme, qui ſe mêloit tout de bon de convertir les *Huguenots*, qui dans le fonds étoit la bonne amie des deux freres *du Perron*, & qui entretenoit des liaiſons avec ces honnêtes gens, Miniſtres & autres, que la pauvreté, l'ambition & le libertinage avoient obligés de recourir aux grandes ſources des richeſſes, des honneurs & des voluptés (9).

(7) *Vie de M. Jean Daillé.*

(8) *Confeſſion de Sancy*, Livre 2, Chapitre 8.

(9) *Confeſſion de Sancy*, Livre 1, Chapitre 9.

REMARQUES SUR LA PREFACE DE LA CONFESSION DU SIEUR DE SANCY.

SAncy.] *Nicolas de Harlay*, communément appellé *Monsieur de Sancy*, étoit de la seconde Branche de la Maison de *Harlay :* les qualités qu'il prit jusqu'en 1594 furent celles de *Seigneur de Sancy, Baron de Maule & de Monglat, Conseiller du Roy en son Conseil d'Etat & Privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, & Premier Maître d'Hôtel de Sa Majesté :* Voyez l'Epitre qui lui est adressée en tête de la Traduction Françoise *in-8o.* de *l'Histoire des Guerres d'Italie* par *Guichardin*, imprimée en 1593. En cette année-là, *Sancy*, qui s'étoit jusques-là rendu fort agréable au Roy *Henri le Grand*, par plusieurs importans services que l'Histoire témoigne qu'il avoit rendus, tant au Roy son Prédécesseur, qu'à lui-même, & principalement par son humeur enjoüée & souple au penchant qui faisoit le foible de ce Prince, s'attendoit bien de devenir

devenir Sur-Intendant des Finances en la place du Marquis *d'O* qui venoit de mourir, il ne lui manquoit même déja plus que le titre de ce grand Employ (1), mais étant arrivé à *Sancy* en ce tems-là de faire quelque mauvais conte de la Marquiſe de *Monceaux*, cette Dame fit ſi bien par le crédit que lui donnoit ſa qualité de Maitreſſe du Roy, que tout ce que *Sancy* put obtenir, fut d'avoir une place dans un Conſeil de pluſieurs Perſonnes, auſquelles le Roy commit pour un tems l'adminiſtration de ſes Finances (2): Il y avoit pourtant enfin gagné preſque toute l'autorité, mais le Roy, qui étoit bon ménager, s'étant apperçu des perpétuelles prodigalités de *Sancy*, ſe dégoûta de cet homme, & pour le lui faire comprendre, il affecta de lui donner pour compagnon le Marquis de *Rôni* (3), qui l'éclaira de ſi près, & le contre-quarra ſi ſouvent, qu'enfin *Sancy*, qui avoit changé de Religion ſous un vain eſpoir de ſe ſoutenir par-là contre *Rôni*, qui étoit *Huguenot* (4), quitta abſolument la place à ſon rival; & comme il étoit Géneral des *Suiſſes*, apparemment depuis qu'il en avoit amené douze mille au ſervice du Roy *Henri III* (5), il reprit le parti de l'épée environ le mois de Juillet 1597, ſous prétexte d'aller ſervir, ſoit en cette qualité, ou à la tête de ſes cinquante hommes

(1) *Mémoires de M. du Pleſſis*, Tom. 2, pag. 453, en une Lettre de M. du Pleſſis, du 8 de Novembre 1594, à M. de Buzenval.

(2) *Mémoires de Sully*, Tome 1., Chap 58.

(3) *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 51.

(4) *Confeſſion de Sancy*, Livre 1, Chap. 3.

(5) De Thou, Tome 4, Liv. 96, pag. 448. A. de ſon Hiſtoire.

(6)

hommes-d'armes dans l'Armée du Roy occupée à faire le Siege *d'Amiens*(6). Si l'on en croit le *Scaligerana*, *Joseph Scaliger* prenoit *Sancy* pour un véritable Fanatique (7), en quoy l'indifférence que le même *Sancy* témoignoit en matiere de Religion, fait voir que *Scaliger* ne se trompoit pas beaucoup: d'ailleurs, l'humeur fantasque, bourruë, & sujette ordinairement à une infinité de *vertigots*, que les Memoires de *Sully* lui attribuënt (8), le conduisoient naturellement là. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'ayant changé & rechangé de Religion plusieurs fois depuis qu'il se fut fait Catholique à *Orleans* lors des massacres de l'an 1572, il professoit actuellement la Religion Réformée lors de la Treve entre *Henri III* & le Roy de *Navarre* en Avril 1589, & que depuis il ne cessa point de faire des trahisons à son Parti, (9) jusqu'à ce que *Henri IV*, ayant embrassé la Religion Catholique Romaine en Juillet 1593, *Sancy*, qui s'étoit bien proposé de l'imiter dès que cela pourroit contribuer à sa fortune, attendit pour cela le tems & l'occasion que nous avons dit, quoiqu'il affectât de publier que rien ne l'avoit porté à se faire Catholique, que l'intérêt de son Salut, & les solides instructions de l'Evêque *d'Evreux* (10), qui fut effectivement congratulé

(6) De Thou, Tome 5, Livre 111, page 505. E. D'Aubigné, Tom. 3, Liv. 5, Chapitre 3 *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 74. Et Mezeray, sur l'an 1597.

(7) *Scaligerana*, au mot *Sancy*.

(8) Tome 1, Chapitres 67, & 90.

(9) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 5, Chap. 3.

(10) Richeome, sur la fin de son *Traité des Images*.

congratulé de cette converſion par le Pape *Clement VIII.* dans un de ſes Brefs du 5 de Juin 1597. (11)

(11) *Amb. de du Perron*, pag. 59 & 60.

Je ſuis étonné que M. *Godefroy*, de qui vient cette Note ſur M. *de Harlay Sancy*, ne l'ait pas juſtifié contre ce qu'en dit M. *le Duchat* dans ſa Préface. Ce dernier entre trop dans les idées chimériques du Satyrique d'*Aubigné*, c'eſt ce qui l'engage à mettre ſur le compte de M. de *Sancy*, tout ce qu'il peut imaginer de mauvais procédés, & même de crimes : & quelle en eſt la cauſe, c'eſt qu'il avoit paſſé de la Religion Réformée à la Catholique. Mais je renvoye à la fin du Diſcours de M. le *Laboureur*, ſur la Vie de Henri III, imprimé au Tome II de cette Collection, pour voir une pleine juſtification de Sancy. Sa génerosité de lever lui-même, & à ſes propres frais, douze mille Suiſſes pour ſoutenir le Roy Henry III contre la Ligue, devoit faire ſon Eloge : ce Prince mort trois jours après l'arrivée de Sancy, ne pût récompenſer cet important ſervice ; mais Henri IV ne ſçauroit être excuſé d'une ingratitude trop marquée, car ce ſont ces mêmes Troupes de Sancy, qui ont ſervi au Roy de Navarre à faire la conquête de ſon Royaume.

M. le *Laboureur* fait bien voir que Sancy, loin de s'enrichir dans la Surintendance des Finances, comme c'étoit l'uſage alors, en ſortit pauvre, ſans avoir payé la moindre de ſes anciennes dettes ; mais il ne faut s'en rapporter ni à Rony, ni à d'Aubigné, ſur ce qui regarde Sancy, tous deux doivent être regardés comme parties. Mais le vrai ſujet de la diſgrace de Sancy, eſt cette parole ſi vive & ſi énergique, qu'il dit à la Marquiſe de Monceaux ; ce ſont de ces verités pour leſquelles il n'y a point de pardon, ſurtout dans une femme offenſée, qui ſçavoit obſéder un Prince du caractere de Henri IV.

CONFESSION

CONFESSION CATHOLIQUE DU SIEUR DE SANCY.

ET

Déclaration des causes, tant d'Etat que de Religion, qui l'ont mû à se remettre au giron de l'Eglise Romaine.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

De l'Autorité de l'Eglise, & de son Chef.

ON n'a que trop debattu en ce tems, si l'Etat est en l'Eglise, ou *si l'Eglise est en l'Etat.* De ceux qui veulent que l'Etat soit en l'Eglise, les uns disent, qu'elle ne seroit pas Universelle,

Universelle, si elle étoit circonscrite dans l'Etat, qui n'est pas universel. Les autres prenans mêmes choses pour exemples : Ne voyez-vous pas, disent-ils, comme l'Etat se soumet à l'Eglise, que ce brave Roy, après tant d'Armées défaites, tant de Sujets soumis, tant de Grands Princes, ses ennemis, abattus à sés pieds; il a falu que lui, se prosternant aux pieds du Pape, ait reçû *les gaulades en la Personne de M. le Convertisseur, & du Cardinal d'Ossat?* Lesquels deux furent couchés de ventre à *bechenez*, comme une paire de maquereaux sur la grille, depuis *Miserere* jusqu'à *vitulos*. Encore, dit-on, qu'il a falu depuis joüer le même jeu entre la Personne de Sa Majesté & *M. le Legat:* toutesfois, ç'a été doucement, & sous la custode. Ceux qui veulent annichiler le S. Siege, alleguent la hardiesse de la Cour, laquelle fugitive à *Tours*, osa faire brûler les Bulles de Sa Sainteté *par un Bourreau.* Ils alleguent après cela une seconde hardiesse de la Cour unie ensemble, au bannissement des *Jesuites de France*, qui est un grand mépris du Saint Siege. Mais je réponds contre cela, qu'on n'est pas à s'en repentir : Témoin la bonne Catholique de *Tournon*, & à son imitation le Parlement de *Toulouse* & de *Bordeaux*, qui replanterent, malgré tous, ces grands Défenseurs de l'Eglise Catholique. Voila des preuves d'une part & d'autre par les effets. Maintenant j'en veux chercher par les causes, & que nul ne trouve étrange cette façon de proceder. Il y a longtems que nous considerons en *France* les choses par les conséquences, & non pas par les raisons. Et puis, j'avertis le Lecteur que j'aurois plutôt

plutôt fait une soustraction de cent mil écus, que de vuider des affaires si difficiles. Je me contente de dire que je crois le Pape être plus que tout le reste du monde ensemble : que tous les Saints, & que tous les Anges. Voicy les passages que m'a donné M. le Convertisseur, pour m'assurer de cette opinion nouvelle. *Bernard de Sens* (1), Liv. 3. l'appelle Prince des Evêques, héritier des Apôtres. En primauté *Abel*, en primauté *Noé*, en Patriarchat *Abraham*, en ordre *Melchisedec*, en dignité *Aaron*, en titre *Moyse*, en jugement *Samuël*, en puissance *Pierre*, en autorité *Christ*. J'ai lû ce qu'en dit Clement VI. en sa Bulle, *dist. 19. in Can.* le Poëme des Clementines, & la glos. *Papa admirabilis est. Item Papa stupor mundi.* Puis après : *Nec Deus, nec homo, sed quasi neuter inter utrumque.* M'a aussi montré la glos. sur q. sect. 1. chap. 17. où il dit que le Pape n'est pas homme. Et pour abreger, j'ai lû la distinct. *Canon proposuit. de Con. præ. 19. Cap. si humanorum*, où il est notamment dit du Pape, que *secundum plenitudinem potestatis potest de jure contra jus dispensare.* Et 5. *transf. ep. 5. in glos.* il est dit en expliquant, qu'il peut *ex injustitia justitiam facere.* M. le Convertisseur, ne vous étonnez-vous pas de ces derniers passages, les renforçant d'un troisiéme, où il est dit, que le Pape peut *facere infecta facta* ? Par une seule Histoire, dit-il, je vous prouverai que le Pape peut dispenser du droit contre tout droit, fai-

(1) D'Aubigné s'est trompé, il devoit dire ; *S. Bernard, Libro 2, de Consideratione.* Ce Passage de Saint Bernard a été traduit en François, par l'Auteur du *Songe du Verger*, Livre 2, Chap. 166.

re d'injustice justice, & que les choses faites ne le soient point. Ce Grand Pontife *Sixte V*, qui fit *trancher en sa vie quatre mille têtes*, & portoit envie à la Reine *d'Angleterre*, d'avoir fait *saltar una testa Coronata*, celui-même qui ôta les bourdeaux des femmes & des garçons, faute d'avoir lû le Livre de M. *Cahier*, car ceux-cy les remettent, & par conséquent quatre-vingt mille ducats de rente à l'Eglise. Celui qui disoit, *non si chiava in questa Religione, non durerà*, & que le Roy appelloit Maître *Sixte*, qui fut fait Pape *pour avoir perdu un pourceau.* Ce grand Personnage étant donc par malheur entré en pacte avec le diable, & ayant lû comment *Alexandre VI*, pource qu'il avoit pris la chaire par force, fut trompé sur les douze ans & six, cettui-cy fit son marché à regner sept ans, & son contract fut fort simple, pour se garder des ruses d'un tel Notaire. Après qu'il eût regné cinq ans fort redouté, il tomba malade le dernier jour du cinquiéme an, & à la vûë de son Camerier maggior, vint à son lit un Romipete, avec lequel le Pape entra en de grandes altercations. Les Assistans entendirent comment le Pape appelloit l'autre perfide, l'interrogeant s'il n'avoit pas promis sept ans absolus, & s'il y en avoit plus de cinq passés. L'Ambassadeur d'Enfer répondit à claire voix : Il est vrai que je t'ai promis sept ans, & n'en as regné que cinq, & si pour cela je ne suis point perfide. Souvienne-toy, que l'an passé, voulant faire mourir *le fils de*........... pour avoir.................. la Justice te remontrant que par les Loix elle ne le pouvoit faire mourir devant seize ans, tu le fis pourtant mourir,

&

& répondis que tu lui en donnois deux des tiens. Or, cinq & deux ſont ſept ; il s'en faut venir ; & s'en alla avec une façon étrange, comme je l'ai ſçû par M. de *Vic*, qui, lors du ſiege de *Paris*, étant Gouverneur de *Saint Denis*, me montra le Courrier, & les Lettres priſes par ſes Gens. Il falut avoir *Chorin* pour les déchiffrer, & par ce malheur les *Huguenots* ont ſçû l'Hiſtoire, laquelle il eût bien cachée ſans cela: Car il eſt Catholique zélé. Mais puiſqu'elle eſt découverte, il en faut tirer ce profit, de montrer la grande & abſoluë Puiſſance du Pape, qui, en cet acte ſeul a approuvé ce que promettoient les trois Canons allégués. Il a diſpenſé du droit contre le droit, faiſant mourir cet enfant contre le droit. C'eſt juſtice que l'enfant échappe, il a rendu cela injuſtice. Le diable & lui ont achevé le troiſiéme point; car le marché, qui étoit à ſept ans, s'eſt trouvé n'être point fait, par la vertu du diable & du Pape trouvé parfait, pour faire aller l'un d'eux à la mort, & l'autre avec ſon maître. Et pourtant, ce boufon de Prevôt de *Beaulieu*, ſelon ſa Mathéologie, quand le Pape eût excommunié la Meſſe, où le Roy fut ſacré, avec ceux qui y aſſiſtoient, n'avoit pas tort de dire, qu'une Aſſemblée, qui ſe fit d'Eccléſiaſtiques, étoit pour *excommunier* (2) *un Dieu*, le Chancelier le reprenant: par le corps B. Monſieur, dit le ruſtre, vous m'avouërez que Dieu étoit à cette Meſſe-là; le Chancelier ne l'oſant nier, l'autre demande s'il y avoit là quelque hérétique, qui voulût borner la puiſſance de ſa Sainteté, chacun hauſſa

(2) Elire. Voyez ci-après p. 65, la Note ſur cet endroit.

cun haussa les épaules, aimant mieux conceder l'excommunication du Dieu du Ciel, que borner la puissance du Dieu en terre.

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE I.

Pag. 47. l. 2. OU, *si l'Eglise est en l'Etat.*] *Non enim Resp. est in Ecclesia, sed Ecclesia in Rep. est, id est in Imperio Romano*, dit *Optat de Mileve* (1), qui vivoit environ l'an 370. Ce Passage comme très-considerable à la question, est cité par *Belloy* dans son *Apologie Catholique*, &c. p. 100. de l'Edition de 1585, & par *Pasquier* en son *Catéchisme des Jésuites*, L. 1. Ch. 2. au Feuillet 10. V°. de l'Edition de 1602.

Pag. 48. l. 9. *Les gaulades en la Personne de M. le Convertisseur & du Cardinal d'Ossat.*] Le Cardinal *d'Ossat* parlant de la procedure tenuë à *Rome* lors de l'Absolution du Roy *Henri IV*, dit que plusieurs choses lui déplûrent & à l'Evêque *d'Evreux* dans le Procès verbal d'Absolution, entr'autres la trop grande & hyperbolique expression de l'Acte qui portoit qu'à chaque verset du Pseaume 50 ou 51 qui commence: *Miserere*, le Pape, *Verberabat & percutiebat humeros Procuratorum & cujuslibet ipsorum virgâ quam in manibus habebat:* & la raison qu'il rend de ce que ces termes les avoient choqués, c'est

(1) *Lib. 3. ad Parmenianum.*

c'eſt qu'à les lire, on diroit que toutes les marques des coups duſſent leur être demeurées ſur les épaules, au lieu qu'à ce que dit le Cardinal, ils n'en avoient non plus ſenti, que ſi une mouche eût paſſé ſur leurs habits, ainſi vêtus comme ils étoient : là-même on voit ſuffiſamment que l'Evêque *d'Evreux* & M. *d'Oſſat* avoient trouvé quelque choſe de fort odieux dans cette cérémonie, & qu'ils ne s'y étoient ſoûmis, que pour ôter aux Eſpagnols & aux autres malins eſprits, l'occaſion de dire que le Roy n'avoit pas été bien abſous (2) : c'eſt pourquoy M. de *Thou*, qui voyoit bien toutes les conſéquences de cette flétriſſure, a tâché de la couvrir en rapportant un tel Acte à la Coutume, *quâ ut olim ſervi apud Romanos manumittebantur, ſic nunc peccatis nexi per abſolutionem in libertatem Chriſtianam aſſeruntur* (3) : il eſt pourtant certain que ce tour eſt de ſon invention, & que M. *d'Oſſat*, ni l'Evêque *d'Evreux* ne paroiſſent pas même s'être aviſés de dire rien d'approchant. Dans le fonds, les Catholiques prétendent que cette pratique eſt fondée en l'Ecriture Sainte, ſuivant le Texte *in virgâ veniam*, & c'eſt ce que le Cardinal *du Perron* ſçut bien alléguer au Miniſtre *Ferrier*, lorſqu'il ſe préparoit à le traiter de même avant que de lui donner l'Abſolution, ajoûtant, que même les Roys avoient été obligés d'en paſſer par-là (4) : ce Prélat au reſte, pouvoit bien s'en ſouvenir, puiſqu'il avoit ſubi doublement cette correction :

(2) *Lettres de M. d'Oſſat*, Liv. 2. Lettre 77.

(3) Tome 5, Livre 113, pag. 588. C.

(4) *Perroniana*, au mot *Ferrier*.

ction : *du Perron*, dit *Joseph Scaliger*, n'a pû être Evêque sans avoir eu le foüet, *quia Pater fuerat hæreticus* (5).

Pag. 48. l. 11. *A bechenez.*] *A bechevet* (6), car c'est ainsi qu'il faut lire, se dit de deux choses qui sont placées à contre-sens, ou dont l'une a les pieds à la tête de l'autre, de *bis* & de *chevet* en la signification de tête (7), comme qui diroit, une chose *à deux têtes :* cette expression proverbiale est familiere à *d'Aubigné* dans le même sens (8), *Rabelais* qui dit : *A tête à tête bechevet*, en fait l'un des jeux du jeune *Gargantua* (9).

Pag. 48. l. 15. *Et M. le Legat.*] Ce bruit semble avoir eu pour fondement ou pour prétexte le quatriéme des Articles accordés & promis à *Rome* au nom du Roy *Henri IV.* lors de son Absolution en ces termes : *qu'il ratifieroit en* France, *entre les mains du Legat ou d'autre Ministre du S. Siege, l'abjuration & la Profession de Foy, & les autres promesses faites par ses Procureurs, & envoyeroit au Pape l'Instrument de la Ratification* (10).

Pag. 48.

(5) *Scaligerana*, au mot *du Perron.*

(6) Ou *Baise Chevet*, comme s'ils étoient couchés sur le ventre, le nez sur le chevet.

(7) *Dictionnaire Etymologique* de M. Ménage, au mot *Béchevet.*

(8) D'Aubigné, Tome 2, Livre 5, Chapitre 5. Tom. 3, Liv. 4, Chap. 26.

(9) Rabelais, Livre 1, Chapitre 22.

(10) *Amb. de du Perron*, pag. 155 & 156; & *Lettre du Cardinal d'Ossat*, Liv. 2, Lettre 77. Mais il ne paroît point qu'on lui ait fait subir la même pénitence, qu'à ses Ambassadeurs; ainsi c'est ici un trait de Satyre sans fondement; & digne du Sieur d'Aubigné.

(11)

Pag. 48. l. 20. *Par un Bourreau.*] C'étoient les Bulles de la Légation & des facultés du Cardinal *Cajetan* que le Pape *Gregoire XIV.* envoyoit en *France*, pour achever de perdre le Royaume, en y faisant de son autorité proceder à l'élection du Roy Catholique, à l'exclusion du Roy légitime. Ces Bulles, données à *Rome* le premier jour de Mars 1590. furent brûlées à *Tours* par la main du *Bourreau*, le 5 d'Août de l'année suivante, en vertu d'un Arrêt donné le même jour par le Parlement de *Paris* séant à *Tours*. Les Membres du même Parlement qui avoient leur Siége à *Châlons*, se contenterent d'interjetter appel des mêmes Bulles, par leur Arrêt du mois de Juin précédent : ceux qui composoient le Parlement de la Ligue à *Paris* condamnerent à leur tour, par Arrêt du 22 de Décembre suivant l'Arrêt de *Châlons* à être déchiré & brûlé par main du *Bourreau*, ce qui fut exécuté le même jour à *Paris* (11), & il y a bien de l'apparence qu'ils n'en firent pas moins contre l'Arrêt de *Tours*.

Pag. 48. l. 26. *Tournon.*] Cette Ville & *Just-Louis*, Comte & Seigneur de *Tournon*, favoriserent toujours les *Jesuites*, malgré l'Arrêt de leur bannissement, rendu au Parlement de *Paris* le 29 de Décembre 1594, pour raison de quoy il y eut un autre Arrêt du 18 d'Août 1598, lequel se trouve avec le précédent dans les Mémoires de la Ligue (12). Par cet Arrêt du même

(11) *Mémoires de la Ligue*, Tome 4, pag. 393 & suiv. Edition de 1595. De Thou, Tom. 5, Liv. 101, pag. 161, & suiv. Et d'Aubigné, Tome 3, Livre 3, Chapitre 13.

(12) Tome 6, pag. 253, & page 691, Edition de 1599.

même Parlement, le Sieur Comte de *Tournon*; qui étoit Senéchal *d'Auvergne*, fut privé de sa Charge, pour n'avoir pas contraint les *Jesuites* à vuider de sa Ville & Comté de *Tournon*, comme il y étoit obligé, notamment par un autre Arrêt du premier d'Octobre 1597, mais le Parlement de *Toulouse*, qui maintenoit les *Jesuites*, & dans le Ressort duquel la Ville de *Tournon* èst située, donna un Arrêt, par lequel il deffendit d'exécuter dans son Ressort ces Arrêts du Parlement de *Paris* (13). Ainsi, les *Jesuites*, même au plus fort de leur disgrace, ne vuiderent jamais absolument le Royaume.

[On sçait même que la Maison de *Tournon* avoit fait venir les premiers Jesuites à *Paris*, & que ce fut M. de *Tournon*, Evêque de *Clermont*, qui les y établit en leur donnant son Hôtel, qui fut converti en College, dans la ruë S. Jacques, College, qui, depuis a pris le nom de Louis le Grand.] Le rappel des Jesuites fut même une condition secrette de l'Absolution; ce qui fut exécuté en 1603. [*Remarque nouvelle.*]

Pag. 49. l. 15. *Papa admirabilis est.*] C'est que le Glossateur dérive le mot *Papa*, de *Papæ*, *Papa*, dit *Alberic de Rosate*, en son Vocabulaire de Droit, imprimé in 8°. à *Paris* chez *Pierre Chevallon* en 1538. *idem est quod* admirabilis. *Et dicitur à* Pape! *interjectione admirantis: quia vices Dei gerit in Terris. Et Vicarius illius est cujus est Terra & plenitudo ejus:* & plus bas, *Vicarius non dat Vicarium, de offi. vica. clericos. Unde Poëta Angelicus Gof. in Poeticâ*

(13) De Thou, Tom. 5, Liv. 120, pag. 789. A. B.

(14)

in Poëticâ nova quæ incipit: Papa ſtupor Mundi, ſi dixero Papa nocenti, acephalum nomen tribuam tibi, ſi caput addam, Hoſtis erit, & in fine ſubdit. Nec Deus es, nec Homo: ſed neuter es inter utrumque (14).

Pag. 49. l. 25. *Ex injuſtitia juſtitiam facere.*) *Papa eſt contra jus & ſupra jus & extra jus*, & omnia poteſt; dit Balde *in c. ſuper. col. 1. de cauſa. poſ. & propriet.* & ailleurs, *in c. 1. coll. in ver. pone quod Prælatus, in ti. qua domi. propr. priv. Papa eſt omnia, & ſuper omnia.*

Pag. 50. l. 3. *Qui fit trancher en ſa vie quatre mille têtes.*] d'Aubigné, Tome 3. l. 2. Chapitre 27.

[Les Bandits avoient ſi fort deſolé Rome & l'Etat Eccléſiaſtique, que le Pape ſe vit contraint, pour remettre la tranquillité & la ſureté dans l'Italie, d'ordonner une ſi ſevere Juſtice contre tous ceux qui ſeroient convaincus de crimes, qu'il en eſt loué par tous les Hiſtoriens; & ce qu'il fit fut exécuté dans les formes ordinaires de la Juſtice: ainſi on auroit tort de l'en reprendre aujourd'hui.] (*Remarque nouvelle*).

Pag. 50. l. 7. *Les Livres de M. Cahier.*] C'eſt ainſi qu'il faut lire, ou plûtôt *Cayet.* » Avint » auſſi, *dit d'Aubigné*, que *Cayer* travaillant à » la Magie, quelque temps après fut dépoſé du » Miniſtere, étant auſſi accuſé d'avoir com» poſé deux Livres, l'un pour montrer que » par le ſeptiéme Commandement, la Forni» cation, ni l'Adultere n'étoient point def» fendus, mais ſeulement le péché *d'Onan*, » *ſola*

(14) *Vocab. Jur. Alber. de Roſat. voce* Papa.

» *ſola maſturbatio* (15) *inhibita :* l'autre étoit » pour prouver la néceſſité de rétablir par tout » les Bordeaux (16). » *D'Aubigné* ſe trompe, & toutes ces belles Maximes attribuées à *Cayet*, étoient couchées dans un ſeul Ecrit, intitulé : *Diſcours contenant le Remede contre les diſſolutions publiques, preſenté à Meſſieurs du Parlement.* Ce qui fit ſoupçonner *Cayet* d'être l'Auteur de ce Diſcours, c'eſt qu'en 1595, quelques mois avant qu'on le déposât du Miniſtere, il l'avoit baillé Manuſcrit à *Robert Eſtienne*, comme pour l'imprimer, au lieu que *Cayet* diſoit ne l'avoir confié à ce Libraire que comme un Ecrit rempli de bons remedes contre l'incontinence, à laquelle cet homme lui avoit dit avoir naturellement beaucoup de penchant : Ainſi, comme ce Traité pernicieux étoit d'ailleurs écrit de la main de l'homme de *Cayet*, qu'il y avoit même des Notes Grecques & Latines de la main de ce Miniſtre débauché, & que par deſſus tout cela le Copiſte déclara dans une nombreuſe Aſſemblée de Miniſtres, députés par Madame, ſœur du Roy, pour examiner ce Livre, qu'il avoit tiré cette Copie ſur l'Original écrit tout entier de la propre main de ſon Maître, *Cayet* eut beau ſe deffendre, & dire, tantôt que c'étoit un Anglois, qui avoit fait ce Livre, & tantôt que c'étoit un Provençal, & que *Robert Eſtienne* lui avoit fait une inſigne trahiſon en le montrant, comme il ne voulut jamais en nommer l'Auteur, on le dépoſa, ſoit pour avoir compoſé

(15) Martial, *Epig.* 42, Liv. 9. *Epig.* 203, Liv. 14.

(16) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Chap. 11.

poſé ce Traité, ſoit pour n'avoir que trop témoigné qu'il l'approuvoit : après quoi il nomma, pour en être l'Auteur, l'Empyrique l'*Etoile*, qui étoit un Athée déclaré : ce qui, loin de le diſculper, donna toujours plus de ſujet d'approuver ſa condamnation (17). *Cayet*, dans l'une des Hiſtoires qu'il a compoſées, n'a pû s'empêcher de parler de ce Livre, comme du prétexte que l'on prit pour le dépoſer du Miniſtere ; mais, ſi on l'en croit, la véritable cauſe de ſa dégradation fut que dans le temps même que le Roy *Henri IV* monta ſur le Trône, en Août 1589, ayant compoſé par ordre exprès de ce Prince, qui avoit déja du penchant à ſe faire Catholique, un Ecrit de trois grandes feuilles, pour lui prouver qu'on pouvoit faire ſon ſalut dans la Communion Romaine, peu de temps après le même *Cayet* avoit encore fait un Livre Latin, intitulé : *Conſilium pium de componendo Religionis diſſidio*, qui témoignoit que dèſlors il étoit Catholique Romain : il changea de Religion vers le mois de Septembre 1595, & à l'inſtant il voulut rendre raiſon de ſon changement par une Lettre imprimée, adreſſée à un Gentilhomme, qu'il feignoit être de ſes amis, & lequel étoit actuellement Miniſtre, à ce que diſoit *Cayet* : il fit enſuite ſon *Admonition à Meſſieurs du Tiers Etat, qui ne ſont de la Religion Romaine* (18) ; & dans la ſeule année 1597, on vit paroître de lui pour le moins cinq Traités *François* de Controverſe ; & quoi

(17) *Mémoires de la Ligue*, Tome 6, pag. 347, & ſuivantes.

(18) En 1596.

qu'il

qu'il n'y regnât pas beaucoup de ſageſſe, on peut dire que ſon *Conſilium Pium*, &c. qu'il avoit rendu public en *François*, dès le mois de Septembre de l'année précédente, étant le plus gros de tous, fut auſſi le plus extravagant. En l'année 1602, M. *du Dumoulin* & lui, accepterent une Conference, de laquelle ce Miniſtre fut obligé de lui promettre, qu'il ne feroit rien imprimer : la Conference ſe tint en une maiſon proche l'Hôtel de la Reine à *Paris*, le 28 de May, & *Cayet* apprit à quelques jours de là que ſon Adverſaire avoit diſtribué pluſieurs cahiers ſur ce qui s'étoit paſſé dans cette Diſpute : ce lui fut un beau prétexte, non pas ſeulement d'en publier à ſon tour une Relation, mais de ſe plaindre fortement du Miniſtre, qu'il prétendoit lui avoir manqué de parole : M. *du Moulin* n'en fit que rire, à ce qu'on dit, & ſe tira d'affaire en diſant qu'il avoit bien répandu quelques Relations manuſcrites de cette Conference, mais qu'il ne croyoit pas avoir en cela contrevenu à ſa promeſſe, qui avoit été ſeulement de n'en rien faire imprimer. L'année ſuivante, le même Miniſtre ayant publié ſon Livre des *Eaux de Siloé*, &c. *Cayet*, qui ſe mêloit auſſi de ſouffler le charbon, fit à ce Livre une Réponſe qu'il intitula : *La Fournaiſe Ardente & le Four de Reverbere*, pour corroborer le Purgatoire, & dans laquelle, à ce que dit *du Moulin* dans la Préface d'une autre Edition de ſes *Eaux de Siloé*, *Cayet* ne parle que *d'allambiquer*, *fixer*, *évaporer*, *recalciner*, *& tous termes de ſon métier : de tout cela*, dit-il encore, Cayet *fait un Amalgame, où il y a plus de Lune que de Soleil*

kil (19) : ſuivant quoi un des bons amis de *Cayet*, n'a pû s'empêcher de dire que les habits de cet homme, ſa maniere de vivre, & ſa curioſité à rechercher la Pierre Philoſophale, le rendirent mépriſable, quoique d'ailleurs il fût ſçavant, & principalement très-verſé dans la connoiſſance des Langues Orientales. On peut voir les Titres de quelques autres Ouvrages de *Cayet* chez *Launoy*, dans ſon Hiſtoire du College de *Navarre*, où *Cayet* mourut le 8 de Mars 1610 (20). On lui fit un Diſcours funebre qui fut imprimé (21); mais on oublia d'y dire de lui ce que Meſſieurs *Deſmarets* & *Tronchin*, Profeſſeur en Théologie à *Dordrecht*, en ont publié ſur la foi de pluſieurs honnêtes gens, le premier, dans ſon Livre contre *Tirenus*, Tome 2. p. 434, & l'autre, dans ſa *Préface* ſur la *Deffenſe des Verſions Proteſtantes*, imprimée en 1610.

Pag. 50. l. 12. *Pour avoir perdu un Pourceau.*] D'Aubigné, Tom. 2. Liv. 5. Chap. 20, & le *Baron de Fæneſte*, Liv. 4. Chap. 20. *Jean de Vivonne*, Marquis de *Piſani*, Ambaſſadeur de *France* auprès de *Sixte V*, diſoit ſçavoir de ce Pape, qu'étant jeune il avoit gardé les Pourceaux (22).

[Il étoit donc injuſte de lui reprocher la baſſeſſe de ſon premier état, puiſque lui-même ne ſe méconnoiſſoit pas ; & l'on ſçait que faiſant venir une de ſes Nieces à Rome, il refuſa

(19) *Eaux de Siloé*, Edition de 1608, pag. 6.

(20) Ou le 22 Juillet, comme le dit M. Bayle dans ſon *Dictionnaire Critique*, au mot *Cayet*.

(21) *Mercure François*, Tome 1, pag. 519. verſ.

(22) Paſquier, Tome 2, Livre 13, pag. 125.

(22)

fuſa de la reconnoître, parce qu'elle y venoit avec des habits ſuperbes; mais il la reçut avec joye dès qu'elle y vint avec les habits, ou plûtôt les haillons de ſon premier état. On ne doit faire cette honte, qu'à ceux qui ont la vanité de ne vouloir pas reconnoître leur premiere origine.] (*Remarque nouvelle.*)

Pag. 50. l. 13. *Ce grand Perſonnage.*] Touchant le bruit qui courut de l'horrible mort du Pape *Sixte V.* voyez *d'Aubigné*, Tome 3. Liv. 3. Chap. 7, où il rapporte cette nouvelle ſur la foi de ceux qui l'avoient écrite de *Rome*, & du nommé *Chorin*, qui en interpreta les lettres écrites en chiffre double: la bonne Edition de M. de *Thou*, & même le *Thuana* (23), rapportent auſſi cette prétenduë Hiſtoire, mais ſeulement comme un mauvais bruit qui fut répandu par les *Eſpagnols*, quoique dans la ſuite la même choſe ſe fût gliſſée dans quelques Libelles, que M. de *Thou* lui-même avoit lûs (24); mais les nouvelles Editions ſuppriment entierement la choſe: en effet, il y a bien des gens qui prétendent que tout cela n'eſt qu'une calomnie inventée par les *Eſpagnols*, pour rendre abominable la memoire de ce Pape, en haine de ce qu'il s'étoit déclaré prétendre revendiquer ſur eux par les armes le Royaume de *Naples* avec la *Sicile*, comme Fief de l'Egliſe, qu'ils tenoient à un cens qui n'avoit aucune proportion avec la dignité, la valeur & l'étendue

(23) *Thuana*, au mot *Sixte.*

(24) De Thou, Tome 5, Liv. 100, pag. 120. A. Lig. 1 de l'Edition de 1630, après ces mots : *rixas excitabant.* Nous avons en MSS. ces retranchemens.

(25)

l'étenduë d'un si beau Fief. [Quelques-uns veulent que pour cette même raison les *Espagnols* l'ayent fait empoisonner, & d'autres enfin qu'ils le firent étrangler, principalement parce qu'il leur paroissoit disposé à se détacher de la Ligue. *Barthelemy Morisot*, Chapitre 18, de son *Henricus Magnus*, dit : *Sensere* Hispani, Sixti *consilia desertionem factionis molientis : ne hosti accederet, collum ejus tenuè manteli implicitum per Monachum* Franciscanum, *aut nefarium monachali veste, de nocte compressum est, continuato in mortem somno. Posterâ die* Sixtum, *domestico dæmone strangulatum totâ* Româ *vulgavere ; & ut fidem rumori facerent, liber de ejus vita scriptus est, & typis mandatus, ubi in eo scelera omnia, quibus olim* Alexander VI. (is Pontifex Maximus) aspersus est, auctor & invehit & exagerat.] M. de *Thou* dit que la maladie de *Sixte* vint de ce qu'il bûvoit ordinairement trop frais pour un homme de son âge, & qu'il mourut en sa soixante & dixiéme année, après une maladie de neuf jours, précedée d'une fievre intermittente de quatre mois (25) : on avoit déja publié quelque chose de semblable, lors de la mort du Pape *Alexandre VI* (26), extrêmement haï du Peuple Romain, de même que *Sixte V ;* on dit qu'un jour il n'avoit pû s'empêcher

(25) De Thou, Tome 5, Livr. 100, pag. 114. E. sur l'an 1590.

(26) On a dit qu'il s'étoit donné au Diable, pour être Pape. Chronique de Hollande de Jean le Petit, Tome 1, page 598. Ce sont-là de ces fadaises, que les Protestans se croyent en droit d'écrire, pour décrier les personnes qu'ils regardent comme ennemies. , quoiqu'ils n'en croïent rien.

(27)

s'empêcher de témoigner qu'il eût bien voulu passer une nuit entre deux draps avec la Reine *d'Angleterre, Elisabeth*, s'imaginant que d'elle & d'un Prince courageux, comme il se piquoit de l'être, il seroit né un *Alexandre* ou un *Hercule :* & ce bruit pourroit bien être fondé sur l'estime extraordinaire qu'on assure que *Sixte* faisoit de cette Princesse, depuis qu'elle se fut déterminée à faire trancher la tête à la Reine *d'Ecosse* (27) *:* dumoins est-il certain que ce Pontife avoit tant d'admiration pour *Elisabeth* & pour *Henri IV*, qu'il disoit souvent qu'à l'hérésie près, l'un & l'autre étoient de tous les Princes du Monde les seuls qui meritassent de regner (28).

Pag. 50. l. 32. *Le fils de.*] M. de *Varillas* le nomme *Troile Savelly* (29), & dit que ce jeune homme n'avoit que *douze* ans, lorsque le Pape *Sixte V* le fit exécuter à mort en 1585 (30); le *Thuana* rapporte aussi que *Cicarella* parle du supplice du jeune *Savelly*, sans le nommer, mais qu'il lui donne *dix-neuf* ans, nonobstant quoi cet Auteur prétend qu'on ne pouvoit le faire mourir justement, quoiqu'il eût tué un homme; parce que suivant les Loix, il falloit être âgé de vingt ans complets pour être punissable du dernier supplice : aussi, dit-on, qu'il avoit sué du sang à la mort, montrant ainsi la violence faite aux Loix en sa personne, &

(27) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 2, Chap. 27.

(28) De Thou, Tome 4, Liv. 82, pag. 47 & 48. A. Et *Thuana*, au mot *Sixte*.

(29) Brantome dit qu'il étoit Espagnol, c'est cependant un nom Italien.

(30) Histoire de Henri III, Livre 9, Tome 3, pag. m. 20.

& que ſa mere le voyant mener au ſupplice, ſe précipita d'une fenêtre & ſe tua (31). *Brantome* dit que ce jeune homme avoit accompagné à *Rome* l'Ambaſſadeur *d'Eſpagne*, ſon oncle (32), qui étoit d'ailleurs extrêmement dans les bonnes graces de *Sixte V*.

Pag. 51. l. 28. *Pour élire un Dieu.*] Il faut lire ainſi : Le Prevôt *Beaulieu* parle ici ſuivant les principes des Ligueurs, & ſe raille de ces gens-là qui vouloient élire un Roy en la place de *Henri IV* (33) ſous ombre que *Sixte V* l'avoit excommunié & déclaré incapable de ſucceder à la Couronne (34).

CHAPITRE II.

Des Traditions.

ON fait bien fâcher les *Huguenots*, quand on leur montre que l'autorité de l'Egliſe & les traditions nous apprennent à reconnoître les Ecritures, encore que les Ecritures Canoniques ne nous apprennent pas à reconnoître ni l'autorité de l'Egliſe Romaine (1), ni les traditions.

(31) *Thuana*, ſur *Sixte*.

(32) Il étoit Neveu du Grand Théologal d'Eſpagne, qui étoit alors à Rome. *Voyez* Brantome., *Hommes Illuſtres*, *Vie de Martigues*.

(33) M. le *Duchat* n'a pas ici rencontré juſte ; il s'agit non d'élire un Roy, mais d'excommunier, ou déclarer ſacrilege une Meſſe, où le Roy Henri IV avoit été ſacré ; ce qui pour lors auroit été excommunier Dieu ; qui y eſt préſent après la Conſécration.

(34) De Thou, Livre 82. & Livre 106.

(1) D'où vient donc cette parole de Jeſus-Chriſt ? *Si*

traditions. De fait, il ſe faut tenir aux Livres de l'Egliſe, & non aux Canoniques, autrement les Hérétiques diffameroient nos affaires avec leurs paſſages de Bible. Mais pour avoir plutôt fait, je ſerois d'avis, qu'on ne comptât point pour traditions ces anciens Docteurs des ſix premiers ſiécles, pendant leſquels l'Egliſe n'étoit pas encore annoblie : ces beaux Temples n'étoient point bâtis : les Papes de *Rome* tenoient leur ſiege dans des cavernes, & pour dire en un mot, les Papes pouvoient paſſer comme Miniſtres des premiers troubles, & l'Egliſe ſentoit la *Huguenotte*, ou, pour mieux dire, le fagot. Je dis qu'ils n'écrivoient point hardiment en ces premiers tems, & pourtant j'avoüe pour traditions les Livres corrigés par le Sacro-ſaint Concile de *Trente*. Depuis quelque tems nous avons vû à la Cour, & avons encore quelques Docteurs, qui, pour contrefaire les conſciencieux, font les demy-*Huguenots*, & les appointeurs de Religion. Ce devoit être un bel exemple à M. *Benoiſt*, *& à ſes compagnons*; *Berenger* & *Chauveau* en ſont morts de mélancolie ou de poiſon. Ces galands vouloient perſuader la ſuppreſſion d'un Livre nommé

quis non audierit Eccleſiam, ſit tibi tanquam Ethnicus & Publicanus : Et les Réformés eux-mêmes, ne dépoſent-ils pas & n'excommunient-ils point dans leur Communion, ceux qui ne déferent point au Conſiſtoire, qui chez eux tient la place de l'Egliſe. Y a-t-il raiſon valable de retrancher de la Communion un Fidele, qui ne veut pas s'en rapporter à une Autorité, capable de le tromper ; c'eſt donc en eux une tyrannie. Il n'en eſt pas de même du Catholique, qui eſt obligé de ſe ſoumettre à une Autorité qu'il croit infaillible.

(2)

nommé *Index Expurgatorius* ; C'eſt un réſultat du Concile de *Trente* (2), ſelon lequel étoit commandé à tous Imprimeurs de corriger les plus rudes paſſages ; par leſquels les Saints Peres ont barboüillé la créance de l'Egliſe, avec un Catalogue des Sentences, qu'il eſt bon d'étouffer, ou reſtituer, afin que les Hérétiques ne s'en ſervent. Ces ſages Mondains, ſe croyans plus ſages que le Saint Concile, ont voulu ſupprimer cet Indice expurgatoire, pour cacher, comme ils diſoient, la honte de l'Egliſe, qui ne devoit plaider ſur des titres falſifiés. Mais ils en ont découvert la honte en la penſant cacher : car ce Livre tomba il y a 18 ou 20 ans (je dis une copie ſignée du Concile) entre les mains de la Maiſon de Ville *d'Anvers*, & eſt aujourd'hui gardé ſoigneuſement aux Archives de l'Electeur *Palatin*, qui pis eſt : quelques Docteurs, entr'autres *Baronius*, qui furent choiſis pour cette réformation, ſe ſont réformés eux-mêmes, & ont confeſſé par Ecrits imprimés, que l'un d'eux en avoit changé pour ſa part ſoixante & tant de paſſages. Ainſi, le deſſein du Concile étant découvert, en voulant ſupprimer ce Livre, on ſupprimeroit l'autorité de l'Egliſe, & on feroit douter s'il eſt permis de changer les gloſes des Docteurs, & quelque

(2) Cet Index n'eſt pas un Réſultat du Concile de Trente, mais une Liſte des Livres dangereux, faite par une Congrégation établie après le Concile de Trente. On trouve néanmoins cette Liſte, jointe aſſez ſouvent à quelques Editions Latines du Concile de Trente ; mais cet Index ne regarde point les Livres des Peres de l'Egliſe, ou des anciens Auteurs Eccléſiaſtiques.

quelque peu de texte des Anciens. Il faut maintenir que oui, & que l'Eglise doit changer le vieil & nouveau Testament, sans s'arrêter nonplus à la traduction des Septante, qu'à celle des Quinze-vingts, si on veut que les principes soient tous de notre côté. Les Primats de *Bourges* & de *Lion* ont aussi voulu ôter du nombre des traditions les *Conformités* de *S. François*, le *Doctrinal de Sapience*, le *Jardin des Ames desolées*, le *Marial*, les *Sermons de Menot*, le *Manipulus Curatorum*, *Stella*, *Lavacrum conscientiæ*, *Summa Peccatorum*, dédié à la Vierge Marie, la *Légende dorée*, le Livre des taxes, & le *Vita Christi*. Un Prêcheur, nommé *Christi*, prêchoit à *Nantes* en ces termes aux Dames: Mes Dames les affettées, si je trouve entre vos mains une Bible ou un Nouveau Testament, je vous baillerai de mon foüet; mais ayez-moy au poing le bon *Vita Christi*, le *Vita Christi*, qui fit *Vespasian* & *Tite* Chrêtiens, & le dessein du Siege de *Jerusalem*, pour vanger la mort de *Christ*; & il faisoit condamner toutes les Histoires pour établir la vérité de ce Livre. Mais *l'un de ces Prélats* sus allégués auroit aussi-tôt appris à croire en Dieu, que nous de croire en lui, & est aussi mal-aisé de nous faire quitter l'amour de ces Livres, qu'à l'autre l'amour *de sa sœur* (3). Ce sont Livres qui sont l'unique fondement de notre créance. Il n'approuve pas aussi la deffaite de M. *Cayer*. Il dit que les contes de *S. François* furent faits à *Geneve*. Cela est bon pour *l'Alcoran de Saint*

(3) Voyez la *Satyre Menippée*, Tome 1, page 72. Et Tome 2, page 129.

François.

François. Mais ces affettés de Miniſtres ont leurs Bibliotheques pleines de *Livres de l'ancienne impreſſion :* il vaut bien mieux les deffendre, & dire qu'ils ſont faits à bonne intention : comme quand on lit, *Saint François habitant avec ſa femme de neige ;* il faut dire que c'étoit un antidote contre ſa chaleur naturelle, & pour celle qui paroît en ſa poſterité. Quand il a *prêché aux Poiſſons ;* c'eſt que quand ſa poſterité prêche, elle auroit beſoin d'Auditeurs muëts. Quand il leur prêcha pour miracle, que Dieu les empêcha d'être noyés au déluge ; c'eſt que les miracles de l'Egliſe Romaine, *ſelon Richeome*, doivent être des cauſes naturelles. Quand il appelle *les loups ſes freres*, & les fait toucher à la main, c'eſt en prédiſant que les *Cordeliers* ſeroient pattes peluës, & tâchans de ſurprendre les innocentes brebis. Il appelle *les hirondelles ſes ſœurs*, parce que leurs freres, comme elles, ſe nichent au tems des matines chez les Villageois. Quand en priant, l'Ange dit à *Saint François*, que de ſon Ordre *devoit naître l'Antechriſt ;* c'étoit afin qu'on ne dédaignât point de faire les *Cordeliers* Papes. Et quand il met *chemiſe à part*, pour s'arborer devant les Dames tout nud en la place du Crucifix, c'étoit pour montrer les beautés de nature, comme n'ayant point mangé du fruit de l'Arbre de Science, & repreſenter, ſinon la Science, au moins la nudité du Pere *Adam.* Quand *Saint Germain reſſuſcite un Aſne mort*, pourquoy par charité fraternelle & onopathie : ne pût-il, étant en vie, donner la vie aux Aſnes, qui la reçoivent de lui mort en tant de lieux, comme à *Saint Germain des Prez*, & de

 l'Auxerrois ?

l'Auxerrois ? Blaise d'Anjou (4), qui menaçoit son fils d'excommunication, s'il sçavoit qu'il lût une ligne de la Sainte Ecriture, notamment des Commandemens : enfin, par l'intercession de *l'Aubraye*, bon Catholique, il lui fut permis de lire les *Machabées*. *Frere Jacopon* porta deux ans un bât d'âne, la croupiere à la bouche, ne pouvant chevaucher sans croupiere & en âne débâté. Quand j'étois *Huguenot*, je ne trouvois rien qui me fît tant rire que la légende de ce bon Saint. Il y a encore un Livre chez nous, où j'ai fait de belles annotations : Comme sur ce qu'il faisoit confesser à un sien frere ses péchés par signes. Madame de *Villeroy* s'enquérant comment il confessoit sa paillardise : de même curiosité, elle s'enquéroit comment s'appelloit en Grec cette huile legere, que *Saint Dominique* sema entre les cuisses d'une Nonnain, l'appellant *huile d'amour*. Ces choses semblent absurdes ; mais elles font ce bien au Peuple, qu'après elles, il ne trouve absurde aucune absurdité. Et c'est pourquoy, *Saint Paul* appelle la Prédication de telles choses la folie de la Prédication : de quoy M. *Cayer* tire

(4) *Blaise d'Anjou.*] Ce même Conte a passé de la Confession de *Sancy*, dans le *Mercure Historique* du mois de Septembre 1698 ; à cela près, que *Blaise d'Anjou* y est nommé *Blaise de l'Auxerrois.* On voit bien par-là, que l'Auteur écrivoit de mémoire ; il avoit lû dans cet endroit, *Saint Germain des Prez & de l'Auxerrois*, & il a confondu le tout : mais la faute n'est pas bien grande, on peut aisément la pardonner ; sur-tout à un Auteur, qui n'étoit pas plus exact, que celui *du Mercure Historique.* Cette Remarque est presque toute de M. *Godefroy*.

(5)

tire ce brave ſyllogiſme. Il a plu à Dieu ſauver les croyans par la folie de la Prédication, la Prédication de la légende eſt folle. *Ergo*, Dieu a voulu ſauver les croyans par la Prédication de la légende. Si quelqu'un demande la note de l'univerſalité, & dit qu'on ne conclud rien *ex puris particularibus*, cela eſt bon pour les Scholaſtiques ; mais cecy eſt une logique de Financier, où tout ſe conclud par purs particuliers. La légende des Saints eſt le Jardin de l'ame (5). Les images le Livre des ignorans. Dans ce Jardin ſe trouvent des herbes, qui, pour le moins, endorment, ſi elles ne guériſſent pas. Un galand homme qui s'accommode en ce tems, ſçait ce que les Païſans appellent voler. S'il ſe trouve, que ſon ame deſolée ne puiſſe changer de vie, il y a dans la légende, au Chapitre de l'annonciation, l'exemple d'un Chevalier,

(5) Nos anciens Légendaires étoient remplis de Contes puériles, qui reſſentoient plus le Roman, que l'Hiſtoire ; mais c'étoient ouvrages de particuliers oiſifs & deſœuvrés, que jamais l'Egliſe n'approuva. C'eſt même une remarque faite autrefois par Melchior *Cano* Evêque des Canaries, qui fut au Concile de Trente ; ce Prélat parlant de la *Légende dorée*, marquoit qu'on devoit bien plutôt la nommer *Légende de fer*, à cauſe de la barbarie & des puérilités qu'elle rapportoit. On en feroit de beaux ſujets de Contes Satyriques ſi l'on vouloit. Mais la pieté s'étant réformée, on en eſt aujourd'hui venu, non à la vraiſemblance, mais à la verité ; & nos Légendes ou Vies des Saints, ſont tout autrement exactes pour les faits, qu'elles ne l'étoient autrefois. On auroit honte même d'y inſérer quelques traits d'Hiſtoire, qui pût bleſſer ou la raiſon, ou les mœurs ; ce que ne faiſoient pas les Auteurs des bas Siecles.

Chevalier, qui voloit ſans pitié pauvres & riches, & étoit quitté pour dire tous les jours une fois, *Ave Maria ;* & pour les Soldats de ce tems, c'eſt ce qu'ils pratiquent. Si une Dame de la Cour ſent en ſon ame deſolée, qu'elle ne ſe puiſſe paſſer d'une grande, Catholique & univerſelle luxure, n'a-t-elle pas pour ſe conſoler *Sainte Marie Egyptienne*, qui, depuis douze ans, juſques à l'âge du mépris, *ne refuſa homme ?* Et, n'avons-nous pas l'exemple de *Sainte Madelene*, tant celebre par les Chroniques anciennes ? Les Poëtes de la légende nous ont depuis enſeigné comme elle fit par allechemens, que force Gens de bonne Maiſon vendirent leur bien pour elle, pluſieurs courageux ſe couperent la gorge pour les jalouſies de ſon amour, & puis, elle ne fut pas ſi-tôt laſſe, que la voila canoniſée (6). Si quelque pauvre Prêtre ne ſe

(6) Après avoir fait pénitence. » L'omiſſion de cet » Auteur, dit M. *Bayle*, » Dictionnaire Critique, à » Sainte Marie Egyptienne Note (B), eſt inexcuſable ; car il ſuppoſe que » Sainte Marie Egyptienne monta tout droit dés » lieux infâmes, au rang » des Saintes canoniſées ; » & par cette ſuppoſition, » il prétend prouver que la » Légende eſt très-capable » de lâcher la bride aux » Dames, qui ont une envie démeſurée de paſſer » le tems avec des hommes. Pour agir de bonne » foi, il falloit parler de la » longue pénitence de cette Sainte ; mais comme » cela auroit énervé la » plaiſanterie de l'objection, que l'on vouloit » faire aux Légendaires, » on a cru qu'il valoit » mieux n'en rien dire, ou » paſſer même dans la négation. Apprenons delà, continue M. Bayle, » que les Auteurs Satyriques ſont les gens du » monde, contre leſquels » il faut qu'un Lecteur ſoit » le plus en garde ; ce ſont » ceux

ne se peut garder en chasteté, & ne se peut servir du Canon, *si quis presbyter concubinam non habuerit*, qu'il soit aussi honteux que l'Abbé *Ephraim* (7), qui vouloit, comme *Diogene*, planter un homme en plein marché : autorisé

» ceux qui raisonnent le » plus mal, & qui communiquent le plus, un » certain plaisir, qui empêche de rechercher en » quoi consiste leurs sophismes. Souvenons-nous » cependant, que s'ils peuvent se dispenser de plusieurs regles, ils ne doivent pas être moins soumis que les Auteurs graves, aux loix du raisonnement ». J'ai cru devoir mettre tout ce texte de M. Bayle, on sçait qu'il étoit habile Critique : il aimoit à réjouir ses Lecteurs, mais du moins avec un fond de verité ; ce que ne fait pas toujours *d'Aubigné*, qui risque beaucoup de faits & de raisonnemens.

(7) Le Satyrique veut ici parler de Saint Ephrem, Moine Syrien, & Diacre de l'Eglise d'Edesse au IV. Siecle, dont nous avons les Ouvrages imprimés depuis quelque tems à Rome. Socrate & Sozomene Historiens Ecclésiastiques, font mention de l'action dont parle ici d'Aubigné, & qui se trouve aussi dans la Vie des Peres des Déserts. C'est à tort que cet Ecrivain veut tourner cette action en ridicule. Il s'offrit donc de satisfaire en plein marché, une Prostituée, qui le sollicitoit au mal : cette femme, qui ne sentoit pas où en vouloit venir le saint homme, dit que rien ne seroit plus honteux devant tout le monde ; mais le bon Saint lui répondit : qu'*en quelque lieu que ce fut, l'action seroit toujours honteuse, puisque Dieu la verroit*. Cette sage morale fait voir la bizarre & impertinente Critique de M. *d'Aubigné*, & montre bien qu'il n'y a rien de si chrétien, dont un esprit de travers ne puisse abuser. Les autres traits de Satyre & de raillerie de ce Chapitre, sont à peu près du même caractere. C'est ici la Note de M. *Godefroy*, mais que j'ai cru devoir étendre plus qu'il n'avoit fait, pur lui donner plus de jour.

du

du Chapitre, *inter opera caritatis :* où il eſt dit, que qui s'eſt couplé avec une *Madelene*, *multum profuit in remiſſionem peccatorum.* Si quelque Evêque ou Cardinal devient amoureux de ſon Page, qu'il ſe conſole à l'imitation de *Saint François*, qui appelle ſes amours avec *Frater Maceus* ſacrées. Et de fait, ils témoignerent leur fureur juſqu'à l'Autel. Quant à ce que dit ledit Livre, que *Saint François* demeuroit tout en feu, regardant *Frere Macé*, & s'écrioit ſouvent, même un jour, comme il tenoit le Calice & l'autre *les cannettes*, il s'écria tranſporté de fureur, *præbe mihi teipſum.* Je dirai en paſſant, où ſe fonde M. le Convertiſſeur, quand il nomme les amours de *Quailus* & de ſon Maître ſacrées, & depuis ce titre a demeuré. Un jour que je l'en enquis, il me montra *un paſſage dans l'Hiſtoire Ethiopique.* Il y a un autre Livre, lequel, ceux dont j'ai tantôt parlé, ont fort voulu extirper : mais le Saint Siege ne le permettroit jamais. De *Sponde* le premier le demanda en ces termes, *habeat jam Roma pudorem, ejuſmodi mores toti mundo proſtituere deſinat.* C'eſt le *Livre des taxes :* où un bon Catholique voit les péchés à bon marché, & ſçait en un coup, pour combien il en doit être quitte. Celui qui aura défloré une vierge doit ſix gros. Quiconque aura connu charnellement, & toutesfois de gré à gré, ſa propre mere, ſa ſœur, ſa couſine germaine, ou ſa commere de Baptême, il en eſt quitte *pour cinq gros.* Toutesfois, ſi cela eſt connu en l'Egliſe, il en faut ſix. Pour avoir tué ſon pere ou ſa mere, il faut un ducat & cinq carlins. Je vous en décrirois bien davantage; mais j'aime

mieux

mieux vous dire que ces choſes ſont écrites au Chapitre des diſpenſes perpétuelles. Le Livre eſt imprimé (8) à *Paris* l'an 1520, par *Touſſaint Denis*, ruë Saint *Jacques*, à la Croix de bois, & a pour titre *Cancelaria Apoſtolica.* Un Poitevin me demandoit un jour, ſi je ſçaurois lui réſoudre une gaillarde queſtion, pourquoy les Bougres ſont plus zelés contre les *Huguenots* que les autres Catholiques ? Je me pris à rire de cette queſtion au commencement ; mais là-deſſus il me ſouvient d'avoir autrefois oüi dire au bon-homme Maréchal *d'Aumont :* Mais Dieu ! *il n'y a que ces Bougres* qui nous menacent du tiers party, & qui veulent chaſſer les *Huguenots.* Cette ſouvenance me repreſente auſſi, que le Roy n'avoit point eu de ſi violens Solliciteurs pour ſa converſion, que ceux qui en étoient ſoupçonnés. Cela fit, car j'étois encore *Huguenot*, que je voulus entendre quel étoit l'intérêt de Meſſieurs les Bougres en telles affaires. Vous ſçavez, dit le Poitevin, qu'il y a force gens entachés de ce *peccadillo*, leſquels encore qu'ils ne ſoient pas bien aſſurés qu'il y ait un Paradis & un Enfer, ils en ont pourtant peur, & voudroient bien, comme diſent les Decrétaliſtes, *uti abſolutione ad cautelam.* S'ils vont demander à un Miniſtre, par quels moyens un Pécheur exécrable peut être ſauvé, le Miniſtre répond, qu'il faut embraſſer la mort de Chriſt avec la foy, prier d'un cœur contrit & d'une ame pénitente, s'aſſurer en la miſéricorde de Dieu, & puis, avec le regret du paſſé, avoir deſir & réſolution de vivre mieux. Voila,

(8) Il a auſſi été imprimé à Londres en 1701.

pour

pour tout potage, ce que vous dira un Ministre, & le malheur eſt, que les honnêtes gens de ce ſiécle ne ſe fourniſſent pas aiſément, ni de cette foy, ni de cette pénitence. Le S. Siége composé de gens de bonne Maiſon, qui ont intérêt à l'affaire, ayant jugé que tel remede n'étoit pas viande à galands hommes, & ne voulans pas qu'un Beliſtre aille braver un Prince, ou autres Grands avec des vertus Théologales en l'autre monde, comme le pauvre Lazare, qui morguoit un homme de bonne Maiſon: Les Peres, dis-je, y ont remedié bravement. Car, un *Jeſuite*, interrogé ſur la perplexité d'un Sodomite, vous accommodera bien mieux qu'un Miniſtre. Il vous envoyera au *Cardinal de Sourdis*, *qui*, *par ſa Bulle ſeule*, pourroit remettre la Sodomie & l'Inceſte. Il vous mettra dans le col *un Chappelet des derniers impetrés* par Maître *Jacques David*, Evêque *d'Evreux*. Si *vous êtes François*, il vous baillera des grains benits, qui ſont cottés au 19e. article, & vous fera dire des paroles qui ſont portées par le 7e, comme, *Domine Jeſu*, *ſuſcipe*, & autres telles paroles, qui ſont imprimées à *Paris* par......... Et cette application, comme il eſt porté par-là, vous donne Indulgence Pleniere & rémiſſion de tous vos péchés, tant de la coulpe que de la peine. Ce qui eſt cotté exprès par M. le Convertiſſeur, comme choſe nouvelle. En quoy il faut avoüer que l'antiquité ne fut pas aſſez hardie. Trouvez-vous donc étrange, ſi la Religion des *Huguenots*, de laquelle, par faute de telles drogues, je veux dire ce que diſoit du Chriſtianiſme ce Sçavant Empereur *Julian*, ſçavoir que c'étoit

la

la Religion des gueux & des Belistres ; Trouvez-vous, dis-je, étrange, si les Princes, si les Grands, les Financiers, qui aiment leurs voluptés, haïssent de bon cœur la Huguenoterie & les *Huguenots*, & embrassent une Religion favorable, par les préceptes de laquelle ils ont la graine de Paradis à la bourse : Une Religion, dis-je, où ils trouvent remedes à leurs maladies naturelles & dénaturées : *In* Espana *los Cavalleros*, *in* Francia *los grandes, y los pedantes*, *in* Alamania *pocos*, *in* Italia *todos* ?

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE II.

Pag. 66. l. 22. *A M. Benoist, & à ses compagnons, Berenger & Chauveau.*] M. *René Benoît Angevin*, étoit Curé de S. Eustache, & *Olivier Berenger*, Abbé de S. Augustin (1), étoit un Dominicain, Prédicateur ordinaire du Roy *Henri III.* Ces deux & le Docteur *Chauveau*, avec *du Fay*, *Sancy* & *du Perron*, avoient entrepris en 1589, du vivant même de ce Prince, une prétenduë réunion des deux Religions, par l'entremise de six Ministres qu'ils avoient gagnés, mais le dessein échoüa par la trop évidente défection de *Morlas* & la trop prompte révolte de *Cayet*, qui en étoient ; & c'est ce que prétend *d'Aubigné* dans

(1) *Mémoires de la Ligue*, Tome 6, page 105, Maimbourg. *Histoire de la Ligue*, L. 4. sur l'an 1593.

(2)

dans le Tom. 3. L. 4. Ch. 11. de ſon Hiſtoire. A l'égard de *Chauveau*, ce pourroit bien être *Jean de Chavignac*, Curé de S. Sulpice (2), que la *Sorbonne* voulut excommunier & chaſſer de ſon Corps, auſſi-bien que *Benoît* & *Morenne*, Curé de S. Merry, parce que tous les trois s'étoient retirés vers le Roy *Henry IV*, à l'inſtruction duquel ils avoient été appellés en Juillet 1593 (3). Pour ce qui eſt de *Benoît*, quoique déja fameux par plus de trente de ſes Ouvrages contre les Proteſtans (4), il avoit été pour une premiere fois chaſſé de *Sorbonne* avant l'année 1571 pour Héréſie, à cauſe qu'il avoit publié ſous ſon nom la Bible, & des Heures en *François :* c'eſt ce que nous apprend M. *de Thou*, dans la bonne Edition de ſon Hiſtoire, Tom. 2. l. 50. après le mot : *concitavit*, qui ſe trouve page 760. B. ligne 3. de l'Edition de *Geneve.* En la même année 1571. *Benoît* tâcha de rentrer en grace avec ſes Confreres, au moyen d'un Libelle diffamatoire & ſéditieux, qu'il fit imprimer contre les *Huguenots*, au ſujet de la *Croix de Gaſtines* qu'on venoit de transferer pour leur complaire (5) : ce Libelle

(2) Ce n'eſt point Chavignac, mais Chauveau, Curé de Saint Gervais, dont il eſt ici parlé. Chauveau réſigna ſa Cure à Michel Dubuiſſon en 1588 ; mais les Ligueurs de leur autorité, y nommerent Jean Linceſtre, ou Vinceſtre, Ecoſſois, l'un des plus furieux Ligueurs ; en quoi ils s'attribuoient autant d'autorité que le Pape, comme le remarqua Henri III.

(3) De Thou, Tome 5, Livre 107.

(4) On en voit les Titres dans la *Bibliotheque de Draudius*, & particulierement à la pag. 22 & 23 du ſecond Tome.

(5) Tome 5, Liv. 50.

(6)

belle avoit pour titre: *Avertissement du Moyen par lequel aisément tous Troubles & Différends, tant touchant la Croix, de laquelle il y a si grande & dangereuse alteration en cette Ville de* Paris, *que autres concernans la Religion, seront assoupis & ôtés.* Par M. *René Benoît Angevin*, Docteur Régent en la Faculté de Théologie à *Paris. A Messieurs les Habitans de* Paris (6). Et pour animer ce Peuple contre les *Huguenots*, lesquels, après tant de sang, qu'on les accusoit d'avoir répandu ou fait répandre dans les guerres civiles, avoient obtenu de faire transferer cette Croix qui leur étoit injurieuse, il avoit orné le titre du Libelle de ces deux Passages pris du Pseaume 60, & du Ch. 5. de l'Epître aux Romains : *Da Domine auxilium de tribulatione, quia vana salus hominis. Ubi abundavit delictum, superabundavit gratia.* A ce Libelle, les *Huguenots* opposerent un Ecrit intitulé, *Réponse de la plus saine partie de Mrs de*

(6) Imprimé à Paris chez Thomas Belot, Rue Saint Jean de Latran, en 1571, avec Privilege. Un riche Marchand de la Rue Saint Denys, il se nommoit *Gatines*, dont la maison étoit dans cette Rue, vis-à-vis celle des Lombards, avoit reçu chez lui des Huguenots en 1569, & l'on y tenoit un Prêche contre les Edits ; ayant été poursuivi, sa maison fut rasée, & la place est toujours vacante. On y mit une Croix avec une Inscription, en mémoire de cette infraction des Edits : mais en 1571, par une lâche condescendance pour les Huguenots, on transfera cette Croix au Cimetiere des Innocens, où elle est encore actuellement. Cette translation fit du bruit, & c'est à ce sujet que René Benoît, alors Curé de S. Eustache, écrivit ce petit Traité, qui est imprimé au Tome I. des Mémoires de Charles IX.

(7)

de Paris, *à l'Avertissement à eux envoyé par M.* René Benoît, *Docteur en Théologie, sur le moyen d'appaiser les Troubles avenus à cause de la Croix, & autres concernans la Religion :* & dans ces deux Pieces, qui se trouvent parmi les *Mémoires de l'Etat de* France *sous* Charles IX (7). On voit que nonobstant le Jugement de la *Sorbonne, Benoît* est encore qualifié *Docteur en Théologie de la Faculté de* Paris : il sembleroit donc qu'il eût été rétabli depuis sa déposition arrivée en conséquence de sa Bible & de ses Heures *Françoises*, d'autant plus qu'en 1593, la *Sorbonne* songeoit à le déposer de nouveau : cependant les Ligueurs de *Paris* assuroient en 1594, que depuis vingt ans que *Benoît* avoit été chassé de la *Sorbonne, on avoit toûjours vû, & l'on voyoit encore le Tableau de sa Proscription écrit en grosses Lettres sur la Salle de la Dispute en* Sorbonne, *comme s'il y eût été exécuté en Effigie* (8). En ce qui regarde cette Bible, que *René Benoît* vouloit effectivement faire passer pour être de sa traduction, M. *de Thou* ne se contente pas de dire que *Benoît* la publia sous son nom, il assure positivement qu'il traduisit la Bible en Langue vulgaire; mais c'est en quoi il se sera trompé, si l'on en croit le Livre dont M. de *la Crose*, Auteur du Tome 11 de la Bibliotheque universelle, donne l'Extrait dans ce Volume (9) : car suivant l'Extrait de M. de *la Crose*, il y a seulement qu'*Antoine*

(7) Tome 1, fol. 65, rect. & suiv. Edit. de 1579.

(8) *Banquet du Comte d'Arete, &c.* publié en l'an 1594, par Louis Dorleans, pag. 48 de l'Edition *in*-8.

(9) Tome 11, page 545, & suivantes.

(10)

toine Rebul ayant imprimé à *Geneve* en 1560 une Bible de la traduction des Ministres, *René Benoît* la fit réimprimer à *Paris* en 1566 (10), avec son nom au-devant, pour la faire lire aux Catholiques, sans y changer que quelques mots, & qu'au surplus, la *Sorbonne* censura cette Version en 1567. Or, comme depuis la disgrace de *Benoît*, les Libraires de *Paris* ne vouloient apparemment plus se charger de l'impression de ses Ouvrages de Théologie, il fut obligé d'en chercher à *Cologne* (11) & à *Venise* : *Renatus Benedictus Andegavensis Stromata in universa Biblia Venet. Anno 1569. contexuit*, dit *Koeniguis* en sa *Bibliotheque* au mot : *Benedictus*. Depuis ce tems-là jusqu'aux Massacres de l'année 1572, *Benoît* ne fit presque rien imprimer que son *Avertissement*, &c. parce que la complaisance dont la Cour leurroit alors les *Huguenots* le tenoit en bride, mais ayant été bien convaincu qu'on n'avoit cherché tout de bon que l'occasion de les exterminer tous ensemble, il ne tint pas à lui par d'autres Libelles postérieurs, qu'on ne les saccageât partout (12), & cette bonne volonté lui dura jusqu'au tems qu'il crut que la *France* auroit un Roy *Huguenot* : Or, voici comme *Benoît* ou quelqu'un de ses amis s'y prit pour s'accommoder au tems dans cette apparente conjoncture. » Un peu avant la mort du Roy *Henri* » *III*,

(10) M. Simon, en son *Histoire Critique des Versions du Nouveau Testament*, Chapitre 130.

(11) Biblioth. Draud. Tom. 1, p. 298. Et Tom. 2, p. 58.

(12) *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, Tom. 1, pag. 70. rect.

» *III*, continuë l'Extrait de M. de *la Crose*,
» *Benoît*, ou quelqu'un de ses amis, fit un
» Livre intitulé : *Apologie Catholique* (13), où
» l'on montroit que la Religion du Roy de
» *Bearn* n'étoit pas un prétexte suffisant pour
» l'exclure de la succession à la Couronne,
» 1. Parce que les *Huguenots* retenoient le
» Fondement de la Foy Catholique, & que les
» Cérémonies qu'ils rejettoient étoient incon-
» nuës à l'ancienne Eglise. 2. Parceque le Con-
» cile de *Trente*, qui les avoit condamnés,
» n'étoit ni Universel, ni légitime, ni reçu en
» *France*. Après la mort du Roy *Henri III*, les
» Théologiens ayant répondu à *l'Apologie Ca-*
» *tholique*, *Benoît* y fit une Réponse intitulée:
» *Examen pacifique de la Doctrine des* Hugue-
» nots, *où l'on montre contre les Catholiques*
» *rigides de ce Siecle, & particulierement contre*
» *la* Réponse à l'Apologie Catholique, *que*
» *nous qui sommes Membres de l'Eglise Catho-*
» *lique, Apostolique & Romaine, ne devons*
» *point condamner les* Huguenots *comme des*
» *Hérétiques, avant qu'on l'ait prouvé de nou-*
» *veau. Par* René Benoît, *Curé de S. Eustache*
» *à* Paris, *à* Caën *en* 1590. En cet Ouvrage,
» qui est divisé en six Chapitres, *Benoît* fait
» voir. 1. Que les Catholiques & les *Hugue-*
» *nots* n'ont qu'une même créance. 2. Que les
» uns & les autres différent de l'ancienne Egli-
» se en matiere de Cérémonies, & par consé-
» quent, qu'on ne doit pas condamner ces
» derniers

(13) Elle est de Pierre Belloi, & c'est la même dont il est parlé ci-dessus, dans la Remarque p. 23 & 24; c'est pour ce Livre qu'il souffrit une dure prison.

(14)

» derniers pour ce sujet. 3. Qu'ils n'ont jamais
» été condamnés légitimement avant le Con-
» cile de *Trente*. 4. Que ce Concile n'est pas
» légitime. 5. Qu'il n'est pas reçu en *France*.
» 6. Qu'ainsi, l'on doit tenir les *Huguenots*
» pour Membres de l'Eglise Catholique, Apo-
» stolique & Romaine. Voilà donc *Benoît*
Huguenot, ou à peu près, dans le tems qu'il
sembloit que la Doctrine des Réformés pour-
roit bien, avant qu'il fût peu, gagner le dessus
en *France* : & ainsi, à juger de cet homme par
ses derniers Ecrits, ce n'est pas sans raison que
Sancy le met au nombre des demi *Huguenots* ;
mais que dira-t-on de lui par rapport à son
Avertissement, &c. de 1571, & à ses autres Li-
vres, où, depuis les Massacres, il ne tendoit
qu'à faire égorger ce qui restoit de *Huguenots*
en *France* ? Et sera-ce assez de répondre, que
comme *Benoît* ne passoit point pour zélé Ca-
tholique, aussi ne prétend-on pas le faire
passer pour un *Huguenot* obstiné ? C'est pour-
tant ce que veut dire l'Auteur, dont M. de *la
Crose* a pris son Extrait, & de quoi le même
Auteur prétend qu'on ne peut douter par deux
circonstances de la vie de ce Curé, dont il dit
que la premiere est rapportée par Messieurs de
Port-Royal dans leurs Remarques sur la Re-
quête de M. l'Archevêque *d'Ambrun* (14) : ce-
pendant, dit M. de *la Crose*, les *Jansénistes*
mettent *René Benoît* au nombre des Personnes
très-Catholiques, & par ce que dessus, *dit-il
encore*, on voit si ces Messieurs ont raison, ou
plutôt,

(14) Recueil de Pieces pour la Traduction du Nouveau Testament de Mons, Tome 1, page 278.

plutôt, s'ils n'en ont pas plus qu'ils ne pensent : mais je doute si cet Auteur, ni M. de *la Crose* avoient vû *l'Avertissement* de *Benoît*, ni les autres Libelles qu'il fit encore contre les *Huguenots*, ensuite des Massacres, non-plus que ses précédens Ouvrages de Controverse, & notamment son Livre *de la Communion des Saints*, &c. car ils auroient eu lieu de se convaincre, par les sentimens contraires que ce Docteur debitoit, suivant les différentes dispositions des affaires, qu'il étoit naturellement cruel & superstitieux ; mais que n'ayant comme point de Religion, toute Religion lui étoit bonne à deffendre, pourvû qu'il se fît rechercher, & se mît en crédit. Aussi *Henri IV*, qui connoissoit *Benoît*, au moins pour un homme très-accommodant en fait de Religion, voulut que ce Docteur fût du nombre de ceux dont il devoit recevoir instruction avant que d'aller à la Messe, & pour marque qu'il en fut effectivement fort satisfait, il avoit nommé *Benoît* à l'Evêché de *Troyes* en 1594; mais on avoit à *Rome* si mauvaise opinion de lui, surtout depuis certain Sermon qu'on sçut qu'il avoit fait à *Orleans* en présence du Roy (15), que n'ayant pû jamais obtenir des Bulles, malgré toutes les machines qu'il fit mouvoir, & quoy que pût alléguer le Cardinal *d'Ossat*, pour excuser sa Bible & ce Sermon (16), il fut enfin obligé de renoncer à l'Evêché de *Troyes* l'an 1604 en faveur de *Nicolas de Bressay*, qui en fut mis bientôt en possession (17). *Benoît* avoit été Confesseur

(15) Lettres du Cardinal d'Ossat, Liv. 7, L. 276.

(16) Liv. 8, Let. 3. 14.

(17) *Gallia Christiana*, Tom.

ſeur de *Marie Stüart*, & l'avoit accompagné en *Ecoſſe*. Le Cardinal *du Perron* diſoit de *René Benoît*, que c'étoit *un mauvais Ecrivain, qu'il ne ſe trouvoit point de verbe en ce qu'il écrivoit, & qu'il entrelaſſoit ſon ſtyle de parenthèſes, & ne revenoit jamais au Logis, qu'il n'y avoit pas un mot pour rire en ce qu'il écrivoit, & qu'il étoit mauſſade* (18). *Benoît* ne mourut qu'en 1608 (19), & l'on voit dans la Bibliotheque de *Draudius* un de ſes Ouvrages imprimé dès l'année 1558 (20).

Pag. 67. l. 23. *Soixante & tant de Paſſages.*] Il y a un gros Indice Latin *in Folio*, imprimé à *Madrid* en 1667, réimprimé depuis, & beaucoup augmenté, qui contient une infinité de Paſſages qu'il faut retrancher, tant des vieux Exemplaires des Peres, que de pluſieurs Auteurs anciens & modernes, Catholiques & autres; & j'ai vû cette Politique miſe en uſage ſur un vieux *Saint Ambroiſe*, ſi je ne me trompe, imprimé à *Paris* en 1547 en grand *in-folio*, dont les pages étoient diviſées en deux colonnes: ce Livre étoit dans la Bibliotheque de l'Univerſité de *Strasbourg*; *des Moines de Tréves*, qui l'avoient eu de la Bibliotheque *Palatine* au ſac de *Heidelberg* du $\frac{6}{16}$ de Septembre 1622, en avoient rayé & entiérement effacé pluſieurs Paſſages (21), dont quelques-uns faiſoient

Tom. 3, p. 1086 & 1087.

(18) *Perroniana*, au mot *Benoît.*

(19) *Mercure François*, Tit. fol. 310. rect.

(20) *Biblioth. Draudii*, Tom. 2, pag. 22. Il y a dans la Bibliotheque de la Croix du Maine, une Liſte des Ouvrages de René Benoît.

(21) On ſçait que les Inquiſiteurs, ſurtout en Eſpagne & en Portugal, ont

 effacé

ſoient une colonne entiere, & d'autres plus ou moins: le Docteur *Boëbel*, Miniſtre & Profeſſeur à *Strasbourg*, qui me montra ce Livre en 1674, m'en fit voir en même-tems une Edition moderne, auſſi de *Paris*, où tous ces Paſſages étoient obmis. Les *Jeſuites* particulierement, ont le Privilege de changer les Ecrits des Peres: c'eſt le Pape *Gregoire XIII* qui le leur a accordé: voyez M. de *Thou*, Tom. 5. l. 110. p. 485. E. dans le Plaidoyer de M. *Dolé*.

P. 68. l. 8. *Les Conformités de Saint François.*] C'eſt un Livre à preſent bien rare, puiſqu'il y a déja près d'un ſiécle qu'un Apoticaire de *Geneve* en refuſa cinquante écus de Madame la Ducheſſe de *Rohan* (22): il avoit été originairement composé en latin ſous le titre de *Liber aureus, inſcriptus*, Liber conformitatum *vitæ B. Franciſci ad vitam Jeſu Chriſti*, par Frere *Barthelemi de Piſe*, Maître en Théologie, de

effacé des endroits en beaucoup de Livres, & y ont mis même une eſpece de maſtic, qu'il eſt fort difficile d'enlever; mais cela ne regarde pas les anciens Peres. Je ne diſconviens pas néanmoins, qu'autrefois des Editeurs ignorans, n'ayent ſupprimé des pages entieres, dans les Editions des Auteurs Eccléſiaſtiques: ce qui s'eſt même pratiqué à Rome dans le S. Ambroiſe, & le S. Gregoire Pape; & c'eſt ce qui a donné lieu de revoir le Texte de tous les Peres de l'Egliſe, & d'en donner de nouvelles Editions, conformes aux plus anciens Manuſcrits. Mais j'ignore d'où cet Auteur a pris que les Jéſuites ſont autoriſés à falſifier les Peres de l'Egliſe; mais en tous cas, les Peres Petau, Sirmond, Vigier, Garnier, & autres Jéſuites, ne ſe ſont pas ſervis de ce prétendu Privilege

(22) *Scaligerana*, au mot de *Piſis*; & ce Livre n'eſt pas moins rare qu'il étoit alors.

(23)

de l'Ordre des *Freres Mineurs :* (23) & le Chapitre géneral de cet Ordre l'avoit approuvé l'an 1399 au tems de *Henri d'Eſt*, qui en étoit le vingt-ſeptiéme Géneral. On l'imprima pour la premiere fois *in Folio* l'an 1510 à *Milan*, chez *Gotard Pontice*, & c'eſt cette Edition qu'on ne trouve plus, parce que les Cordeliers la ſupprimerent autant qu'ils purent (24) ſur pluſieurs impiétés trop viſibles qu'on leur y fit toucher au doigt : mais pour dédommager les Dévots, en même-tems qu'on travailleroit à réparer l'honneur de l'Ordre de *S. François*, après que ſous le titre de *Corrections*, ce Livre eût été repurgé de ce que les plus Bigots y pouvoient trouver de plus choquant, on le fit réimprimer en 1590, avec licence des Supérieurs, à *Cologne* chez *Alexandro Penatio*, par les ſoins de F. *Jeremie Bucelius* Docteur en Théologie, qui dédia cette Edition au Cardinal *Hierôme de la Roüere*, Protecteur de l'Ordre des Freres Mineurs Conventuels (25).

P. 68. l. 9. *Le Doctrinal de Sapience.*] C'eſt un Livre de Morale & d'une dévotion un peu trop crédule, composé dans le quatorziéme Siecle par *Guy de Roye* Archevêque de *Sens*, qui ordonna par ſon Teſtament, qu'il y auroit une Copie de ce Livre en chaque Paroiſſe & dans chaque Chapelle de ſon Diocèze, afin que les Curés & les Chapellains en puſſent lire

(23) *Bibliotheca Telleriana*, pag. 244.

(24) *Scaligerana*, ibid.

(25) Voyez la *Légende dorée*, ou l'*Hiſtoire des Freres Mendians*, à Leyden, en 1602, pag. 5. Elle a été réimprimée en Hollande depuis quelques années, ainſi elle eſt moins rare qu'elle n'étoit auparavant.

lire quelques Chapitres au petit Peuple, pour qui il étoit principalement fait : & afin d'exciter chacun à cette lecture, ce bon Prélat accordoit à tous présens & à venir, qui liroient quelque chose de son Livre, vingt jours de pardon pour chaque fois, & dix jours à tous ceux qui se rendroient attentifs, lorsqu'on y liroit en leur présence : ce Livre fut réimprimé *in* 8. à *Lyon* chez *Benoît Rigaud* avec permission l'an 1584, & dans la suite il est devenu si commun, qu'on ne voit aujourd'hui presque point de Colporteur, qui n'en ait dans son panier quelque Exemplaire des Editions, qui s'en font de tems en tems à *Troyes* & ailleurs. *Moreri* rapporte la mort de *Guy de Roye* à l'année 1409.

P. 68. l. 9. *Le Jardin des Ames désolées.*] En voici le Titre : *Verger & Jardin des Ames désolées & égarées* par *Ives Magistri* : ce Livre fut réimprimé *in* 4 l'an 1584. à *Bourges* chez *Pierre Bouchier.*

Pag. 68. l. 10. *Le Marial.*] Quelques-uns attribuënt ce Livre à *Adam de Saint Victor ;* & d'autres à *l'Hermite :* Il est intitulé *le Grand Marial de la Mere de vie*, & de deux parties qu'il contient, la premiere a été imprimée *in* 4. l'an 1537, & la seconde en 1539 à *Paris*, chez *Thileman Vivian.* On a pareillement un *Marial* Latin de *Bern. de Bustis*, imprimé à *Strasbourg* en 1502, & réimprimé à *Bresce* (*Brixiæ*) l'an 1588 (26). Enfin, je ne sçai si l'on ne peut pas aussi appeller *Marial* le grand & le petit *Pseautier de la Vierge Marie*, ainsi appellés, parce

(26) *Bibliotheca Draudii*, Tom. 1, pag. 385.

parce que *S. Bonaventure* qui a fait l'un & l'autre (27), a pris la peine d'y appliquer à la Sainte Vierge mille choſes que le Saint Eſprit n'avoit attribuées qu'à Jeſus-Chriſt. Le grand Pſeautier, qui n'eſt autre choſe que les cent cinquante Pſeaumes de *David*, d'où l'on a ôté le Nom de Dieu pour y ſubſtituer celui de *Marie*, ayant été imprimé une infinité de fois en Latin, a été traduit en *François*, & imprimé à *Paris* avec Privilege & Approbation de la *Sorbonne*, chez *Claude Chappelet*, ruë *S. Jacques* à la *Licorne* en 1601, & l'autre Pſeautier muni de pareille Approbation des Docteurs, & digeré en quinze Demandes, eſt imprimé la même année à *Paris* chez *Nicolas du Foſſé*, ruë *S. Jacques*, au *Vaſe d'or*. Dans ce dernier, au reſte, la Sainte Vierge eſt appellée *la premiere cauſe de notre Salut*, *l'Inventrice de grace*, celle *qui détourne de nous l'indignation de Jeſus-Chriſt en lui découvrant ſes mammelles*, *la Roze par l'odeur de laquelle les morts ſont reſſuſcités*, celle *qui, par les beaux lis de ſa face, a donné de l'amour au Roy des Cieux*, & celle *qui au dernier jour moderera la Sentence du Juge*; de ſorte qu'il ne falloit plus que mettre la Vierge *Marie* devant Jeſus-Chriſt, & c'eſt ce que l'Auteur a fait en ces mots: *Gloire vous ſoit, ô Vierge, & à Jeſus-Chriſt*, &c. Voyez M. *du Moulin* en ſa *Deffenſe de la Confeſſion de Foy du Roy Jacques I.* Livre II, Article VII. *De la Vierge Marie*, p. 203. de l'Edition de 1612. Voyez auſſi la *Réponſe*

(27) Il y a des raiſons de douter, que Saint Bonaventure ait fait ces Pſeautiers. Bellarmin, *de Scriptor. Eccleſiaſticis*, page 312, Edition de Cologne en 1613

(28)

Réponse du même Auteur *pour le Roy de la Grand-Bretagne au Cardinal du Perron*. Livre VII. Ch. XIV. de la premiere Controverse, p. 47. & 48. de la Seconde partie de la *Nouveauté du Papisme*, Edition de *Geneve* en 1627.

Pag. 68. l. 10. *Les Sermons de Menot.*] *Michel Menot* étoit un Cordelier *François*, qui vivoit sur la fin du quinziéme Siécle & au commencement du seiziéme. Ses Sermons, qui sont mêlés de Latin Barbare & *François*, à la mode de ce tems-là, contiennent une Morale assez passable; mais il y a tant d'allegories ridicules, de paraphrases bouffonnes, & d'applications prophanes du Texte de l'Ecriture Sainte, le tout en termes ou *Gaulois*, ou qui n'ont de Latin que leur terminaison, que c'est à bon droit que l'Auteur s'en mocque ici, après H. *Estienne*, qui s'est diverti à en rapporter plusieurs grands Passages dans son *Apologie pour Herodote*, & particulierement dans les Ch. 5. 6. 7. 31. & 35. Les Oeuvres de *Menot* furent imprimées *in 8.* à *Paris* chez *Jean Frellon*, sous le Titre de, *Michaelis Menoti, Ordinis Minorum, Sermones Quadragesimales. Expositio Epistolarum Quadragesimalium: & Tractatus de fœdere & pace ineunda, mediâ ambassiatrice Pœnitentiâ* (28).

Pag. 68. l. 11. *Le Manipulus Curatorum.*] Un Prêtre *François*, nommé *Guy du Mont du Rocher*, qui vivoit en 1330. (29) composa ce Livre, qui fut imprimé *in Folio* à *Paris* en 1473, chez *Michel de Columbaria* ou de la *Colombie-*

re,

(28) *Bibliotheca Telleriana*, pag. 102.

(29) Moreri, au mot *Rothier*.

(30)

re, ſous le Titre de, *Guidonis de Montis rocherii liber, cui tit. Manipulus Curatorum* (30) : On en vit tôt après une Traduction Françoiſe, dont voici le Titre : Manipulus Curatorum, *autrement dit, le Doctrinal des Curés : Livre très-néceſſaire pour inſtruire les ſimples Clercs aux ſept Sacrements de Sainte Egliſe, afin auſſi que les pourvûs de ſcience labourent, & mettent leur étude à enchercher pluſieurs haultes ſciences, que ceſtui Livre enſeigne, nouvellement tranſlaté de Latin en François par M. Guy de Rocher.* Cette Traduction, qui, pour le dire en paſſant, eſt deffenduë, pag. 103. de *l'Indice Expurgatoire*, imprimé *in 8.* chez *Plantin* en 1570, eſt un petit *in quarto* de 142 feuillets imprimé en Caracteres Gothiques par la Veuve *Jean Trepperel*, demeurant à *Paris* en la ruë neuve Notre-Dame, à l'Enſeigne de l'Ecu de *France*, à trois Fleurs-de-Lis, & ſupporté de deux Anges ſans datte : ce que je remarque, parce que les chiffres XXXXC. du premier feuillet, qui ſembloient marquer l'année de l'impreſſion, déſignent ſeulement le nombre des feuillets du Livre. Du reſte, cet Ouvrage contient trois Parties, chaque Partie comprend pluſieurs Traités, & chaque Traité eſt compoſé de pluſieurs Chapitres. La premiere Partie traite des ſept Sacremens, & de ce qui regarde leur adminiſtration : La ſeconde traite des Pénitences, & de ce qui eſt requis tant de la part du Pénitent pour ſe bien confeſſer, que de celle du Confeſſeur pour pouvoir proceder dignement à l'impoſition des Pénitences, & la troiſiéme enfin

(30) *Bibliotheca Telleriana*, pag. 48.

(31)

enfin traite des douze Articles du Simbole, des dix Commandemens, & des autres choses qui concernent l'instruction du Peuple. L'Auteur étoit bien versé dans le Droit Canonique, & possedoit bien le Texte de l'Ecriture Sainte, mais c'est un Caffard en mille choses, & particulierement, en ce qu'il est peut-être le premier, qui ait eu la hardiesse de supprimer le second Commandement du Décalogue. On a vû que dans le Titre de la Traduction, l'Auteur n'est appellé que *Guy du Rocher*, c'est encore la même chose à la fin de ce Livre, mais dans le Prologue lui-même s'appelle *Guy du Mont de Rocher*, ce qui revient à *de Monte Rocherii*, qui se lit dans l'Edition Latine de 1473.

Pag. 68. l. 11. *Stella.*] C'est une production du quinziéme Siecle, intitulée *Stella Clericorum*, & ce Livre qui traite des Sacremens a été imprimé *in 8.* à *Paris* chez *Marnef* (31). *Henri Etienne* a trouvé dans le *Stella Clericorum* quelques Etymologies, qui font bien voir que celui qui avoit la vanité d'intituler son Livre, *l'Etoile des Clercs*, étoit rempli d'une ignorance très-épaisse, premierement, en ce qu'il dérivoit le mot Grec *Presbyter*, du Latin *præbens iter :* si on eut sçû, dit *Henri Etienne*, que *Presbyter* étoit Πρεσβύτης, c'est-à-dire *Vieillard*, il est certain qu'on n'eût pas pris la peine de songer l'étymologie que nous voyons au Livre intitulé : *Stella Clericorum*, au Ch. qui commence: *Quos ergo Prælati & Presbyteri*, &c. à sçavoir, *Presbyter dicitur quasi præbens iter* (32), & en

(31) *Bibliotheca Telleriana*, pag. 195.

(32) *Apologie pour Herodote*, Chapitre 29.

(33)

& en second lieu, par l'approbation qu'il donnoit à celui qui, dans l'anatomie qu'il avoit fait de *Sacerdos*, il avoit dit que ce mot signifioit 1. *quasi sacris dotatus.* 2. *quasi sacris deditus.* 3. *quasi dans sacra.* 4. *quasi sacra docens.* 5. *quasi sacer dux*, *unde versus*, dit le même Livre,

Sacris dotatus & sacris deditus, atque
Sacra docens, sacra dans, & dux sacer,
esto SACERDOS (33).

Pag. 68. l. 11. *Lavacrum conscientiæ.*] *Lavacrum conscientiæ omnium Sacerdotum.* Lipsiæ 1497, c'est un *in quarto* qui traite des Sacremens (34).

Pag. 68. l. 12. *Summa Peccatorum*, dédié à la Vierge Marie.] C'est la Somme des Pécheurs & le remede d'iceux, par le Pere *Benedicti*, Cordelier, imp. à *Lyon*, chez *Charles Pesnot*, en 1584.

Pag. 68. l. 13. *La Légende dorée.*] Ce Livre, mais entierement méconnoissable de ce qu'il étoit autrefois, s'appelle aujourd'hui *la Vie des Saints*, parce que *Jacques de Voragine*, Evêque de *Genes*, qui le fit anciennement en Latin sous le Titre de *Legenda aurea*, ou *Lombardica Historia*, paroissoit avoir mêlé de la fiction dans l'Histoire de plusieurs Saints dont il écrivoit les Vies dans cet Ouvrage. On en fit l'an 1475. une Edition en grand 4. & en caracteres de ce tems-là, qui ne different presque point

(33) *Apologie pour Herodote*, Chap. 37.

(34) *Bibliotheca Telleriana*, pag. 51.

point de ceux d'aujourd'hui (35): Il ſe fit une autre Edition de ce Livre en 1505. à *Lyon*, chez *Jacques Huguetan*, pareillement en grand 4. mais en lettres Gothiques, & en l'année 1507. le même *Huguetan* l'imprima de nouveau, mais le Titre même de cette derniere Edition avertit qu'elle a été alterée ſous ombre d'Additions, de Corrections & de Retranchemens néceſſaires : ce qui gît en preuve, & dépend de la confrontation qu'on en peut faire avec celle de 1475, laquelle n'eſt pas fort rare. *Helvicus*, en ſes Tables Chron. ſur l'an 1280, à la Table 35. croit ſur de bons garands (36), qu'on appella cet Evêque de *Genes*, *de Voragine*, c'eſt-à-dire, *de Gouffre*, parce qu'il étoit regardé comme un Abîme de Lecture, à cauſe de la quantité de toutes ſortes de citations dont il chargeoit ſes Ecrits : mais d'autres prétendent que ſon ſurnom lui étoit venu du Bourg de *Voragine* dans la Ligurie aſſez proche de *Genes*, parce qu'il y étoit né (37).

Pag. 68. l. 14. *Un Prêcheur nommé Chriſti.*] Il y avoit en *France* deux hommes de ce nom-là ſur la fin du ſeiziéme ſiécle : *Jean Chriſti*, *Docteur*

(35) Il y a pluſieurs autres Editions, ſoit Latines, ſoit Françoiſes, de cette *Légende dorée* : mais pour les avoir non tronquées, il faut prendre celles qui ont paru avant l'an 1500, les ſuivantes ſont fort altérées. D'ailleurs tout ce qu'on reprend à juſte titre dans la plûpart de ces Ouvrages, ſont des puérilités dont les Catholiques ſe mocquent eux-mêmes les premiers, loin de les approuver, ou de les regarder comme des témoins de la Foi.

(36) *Trith. Centur. Pergomen.*

(37) *Dictionnaire Critique* d M. Bayle, à l'Article *Balbus.*

(38)

Docteur de *Sorbonne*, & Chanoine & Théologal de *Nantes*, qui a fait le *Réveille-matin des Ministres* de la Religion prétenduë Réformée, imprimé à *Nantes* en 1599, & qui avoit précédemment revû & corrigé les *Sermons Catholiques*, &c. de M. *Vigor*, réimprimés avec une Epître du Chanoine & Théologal *Christi* l'an 1580, & *Pierre Christi*, que M. de *Thou* nomme *Christinus*: je croi que l'un & l'autre étoient de *Nice* en *Provence*; du moins est-il sûr que *Pierre* en étoit, si, comme il y a de l'apparence, c'est de lui qu'a voulu parler l'Auteur de la *Vie du Prince Alexandre Farnese* (38). *Sancy* veut ici parler du Chanoine *Jean Christi*, l'Epître duquel, ainsi qu'on la peut lire au-devant des Sermons de *Simon Vigor*, fait voir qu'il étoit horriblement animé contre les Lutheriens & les Calvinistes : à l'égard de *Pierre Christi* ou *Christin* (39), c'étoit un de ces Prêtres séditieux, qui s'arrêterent à *Paris* dès l'an 1589, pour exciter à la rebellion le Peuple de cette Capitale, en haine de ce que le Roy *Henri III* venoit de joindre ses armes à celle du Roy de *Navarre* (40) : c'étoit lui principalement, qui, par ses Sermons, manioit & tournoit les cœurs des Parisiens, au gré & selon les intérêts du Légat & des Princes Lorrains; pendant le siége de *Paris* en 1590 : & ce fut encore lui qui donna avis

(38) Livre 4, pag. 291 de l'Edition de 1691.

(39) D'Aubigné, en son Histoire, Tome 3, Livre 3, Chap. 7, dit *Christi*, comme dans Sancy, & Cayet l'appelle aussi *Christi*, Tome 1, fol. 372 rect. de sa *Chronologie Novennaire*.

(40) De Thou, Tom. 4, Liv. 95, pag. 425. D. E. F.

(41)

na avis au Duc de *Nemours*, que plusieurs Bourgeois étoient sur le point d'ouvrir les Portes à *Henri IV.* à la faveur d'une sédition qu'ils vouloient exciter, pour obliger leurs Chefs à leur donner la *Paix* ou du *Pain* (41).

Pag. 68. l. 19. *Le bon Vita Christi.*] Un Moine Saxon *Chartreux* nommé *Ludoulphe*, qui vivoit vers l'an 1330 (42), avoit fait un gros Livre Latin de ce Titre-là, & comme il y avoit de bonnes choses, un *Cordelier*, nommé *Guillaume le Menard*, l'avoit traduit en *François*, à la priere du Connêtable *Jean de Bourbon*; sans néanmoins en changer le Titre Latin, soit parce que l'usage le permettoit dans les Traductions, ou pour rendre ainsi toujours reconnoissable l'ouvrage de *Ludoulphe* seulement, parce que son Livre ne contenoit originairement que deux Parties, & que le *Cordelier*, peut-être à la faveur de quelques Paraphrases, avoit divisé sa Traduction en quatre Parties, ce dernier l'avoit intitulée : le grand *Vita Christi*. Voilà ce qui donnoit lieu à l'impie & prophane *Jean Christi* de faire en pleine Chaire l'exécrable équivoque dont *Sancy* fait ici l'Histoire.

[Tout le monde sçait que ce Livre n'est qu'un tissu Romanesque & Fabuleux de ce qui arriva à Jesus-Christ alors enfant, pendant son séjour en Egypte, & des miracles qu'il y fit. Voyez les Proverbes de *Gilbert Cousin* (*Cognati*) numero

(41) *Mémoires de la Ligue*, Tome 4, pag. 308 & 313, dans le *Discours de P. Cornejo.*

(42) Bellarmin, *de Scriptor. Ecclesiasticis*, ad annum 1330, avec les autres Bibliothéquaires.

(43)

numero 210. au mot *Alcinoi Apologus.*] On ne doit pas être étonné des Fables renfermées dans ce Livre qui a été fait au commencement du XIVe. siécle dans un tems où le goût des bonnes choses étoit comme évaporé, & par un Moine peu exact, qui a copié tous les contes qui se trouvent dans de faux Evangiles, & en d'autres Ecrivains Apocriphes. [C'est la Remarque de M. Godefroy.]

Pag. 68. l. 24. *L'un de ces Prélats.*] C'est *Renaud de Beaûne*, Archevêque & Primat de *Bourges*, duquel & du Primat de *Lyon*, *Sancy* venoit de parler: *Ceux qui sont crûs d'un chacun ne pas croire en Dieu*, disoit M. *du Plessis* dans sa grande Lettre au Roy *Henri IV. Vous ont fait jurer les Images*, &c. (43) & l'on pourroit croire qu'il vouloit désigner l'Archevêque de *Bourges*, entre les mains duquel ce Prince fit à *S. Denis* son Abjuration & sa Profession de Foy. Mais il y a bien plus d'apparence que M. de *Bourges* n'est accusé d'Athéïsme par *Sancy*, que parce que ce Prelat, qui vouloit passer pour bon Catholique, avoit reconnu *Henri IV.* pour légitime Roy de *France* avant sa conversion à l'Eglise Romaine, & avoit bien osé depuis encore, donner l'absolution à ce Monarque, avant que le Pape eût jugé à propos de lever l'excommunication que *Sixte V.* avoit fulminée contre lui dès l'année 1585. Certes, le moins que les Catholiques en géneral disoient de ce Prélat, depuis une derniere Harangue qu'il avoit prononcée aux Etats de *Blois* après la mort des *Guises*, c'étoit, *qu'il sentoit*

(43) *Mémoires de du Plessis*, Tom. 2, pag. 350.

ſentoit mal de la Foy, qu'il étoit un peu leger en créance, & qu'il n'étoit guères bon pour la Balance de S. Michel, où, ſuivant l'opinion du Vulgaire, *cet Ange peſeroit les bons Chrétiens au jour du Jugement* (44) : les termes qui avoient ſcandaliſé les Catholiques dans la Harangue de M. de *Bourges* étoient, ſuivant l'Extrait qu'en a fait *d'Aubigné, que par l'ignorance, & par la corruption, étoient entrés en la Bergerie du Seigneur, non par la porte, mais pardeſſus les murailles, les faux Prophêtes, les Diſſipateurs, & les Loups-raviſſans, qui avoient produit l'Héréſie, qui s'approprioient l'Héritage de l'Egliſe, & qui bailloient en partage la Vigne du Seigneur: toutes ces choſes dites par lui pour y apporter de la réformation*, continuë d'Aubigné, *ſe prirent à contrepoil pour taxer d'Héréſie tous ceux qui n'abandonnerent pas le Roy* (45) lorſqu'il eût fait tuer les *Guiſes :* encore n'y avoit-il que les Catholiques qui avoient juſques-là ſuivi le parti du Roy, la Cour ou ſon Armée, qui fuſſent aſſez moderés pour n'accuſer que d'Héréſie l'Archevêque de *Bourges*, car pour les *Seize de Paris ;* premierement ; ils regarderent ce Prélat comme un abominable Athée, témoin leur Vaudeville.

De trois B. B. B. garder ſe doit-on,
De Bourges, Benoît & Bourbon :

Bourges

(44) Brantome Dam. Ill. pag. 33 & 34, en la Vie de Catherine de Medicis.

(45) Hiſtoire des derniers Troubles de France, Livre de Pierre *Matthieu*, imprimé en 1597 à Lyon, chez P. Eſtiart, Livre 4, pag. 246 & ſuivantes dans la Harangue de M. de Bourges, de laquelle d'Aubigné Tome 3, Livre 2, Chap. 19, a abregé les termes qui ſont ici rapportés.

(46)

Bourges croit Dieu piteuſement,
Benoit le prêche finement,
Mais Dieu nous gard' de la fineſſe,
Et de Bourbon & de ſa Meſſe. *Banquet du Comte d'Arete*, Edit. de Paris en 1594. p. 48. & 49.

Puis, ſur ce que M. de *Bourges* avoit été Evêque de *Mande en Givaudan*, & que la grande barbe qu'il nourriſſoit ne l'empêchoit point de ſe promener ſouvent dans le Camp avec des Dames & des Religieuſes de qualité, qui venoient voir l'Armée ou faire leur cour, ces ſcelerats, tous *Eſpagnols* ou *Lorrains* de Faction, s'aviſerent de le comparer au Bouc que les Peuples de *Mendez en Egypte* engraiſſoient parmi beaucoup de Chévres (46).

Du reſte, *Renaud de Beaûne* étoit ſi mal dans l'eſprit du Pape & de la plûpart des Cardinaux, tant parce qu'il n'avoit pas tenu à lui de ſe faire établir Patriarche en *France*, dans le tems que le Pape refuſoit d'abſoudre le Roy (47), & même dès l'année 1592, lorſque ce Prince étoit encore *Huguenot* (48), que pour avoir oſé de ſon autorité privée lui donner l'abſolution à *S. Denis*: & le Roy l'ayant nommé en 1596 à l'Archevêché de *Sens* (49), ce ne fut qu'avec toutes les peines imaginables qu'il obtint enfin en 1602. des Bulles pour ſa tranſlation de l'Archevêché

(46) *Banquet du Comte d'Arete*, pag. 237.

(47) *Relation de la Religion, &c.* par Saudis, Chap. 36.

(48) De Thou, Tom. 5, Liv. 103, pag. 220. C.

(49) Lettres du Cardinal d'Oſſat, Livre 2, Lettre 78.

chevêché de *Bourges* à celui de *Sens* (50). Ce Prélat, duquel M. de *Thou* fait l'éloge en plus d'un endroit de ſon Hiſtoire, mourut âgé de ſoixante & dix-neuf ans l'année 1606 (51). On remarquera ſur quelques endroits du *Journal d'Henri* quelques particularités de *Regnauld de Beaulne*, qui étoit petit-fils du Fameux *Samblançay*.

Pag. 68. l. 28. *L'amour de ſa ſœur.*] La vie peu reglée de *Pierre d'Eſpinac*, Archevêque de *Lyon*, faiſoit bien du bruit, puiſque le ſcandale en étoit venu juſqu'à *Rome* : pour raiſon de quoi ce Prélat ayant demandé en 1596. d'être fait Cardinal, lui, qui peu d'années auparavant, s'étoit déclaré ſi zelé Partiſan du S. Siége, il ne put obtenir le Chapeau (52) : il fut même accuſé d'inceſte avec ſa *Belle Sœur*, & avec ſa *Sœur* propre *Marguerite d'Eſpinac*, Femme de *Joachim de Malain*, Baron de *Lux* (53) ; crime pour lequel les Fideles ont une juſte horreur Voyez le *Catholicon d'Eſpagne* dans l'Ordre des Séances, & dans la Harangue de M. de *Lyon*. La Note 112. ſur le Cath. & M. de *Thou*, Tom. 4. l. 90. p. 277. B. C. *Pierre d'Eſpinac* mourut de la goute à *Lyon* en l'année 1599 (54). Ce Prélat a extrêmement brillé dans les fureurs de la Ligue, comme on le voit dans le Jour d'*Henri III.*

Pag.

(50) Lettres du Cardinal d'Oſſat, L. 8, Let. 303.

(51) De Thou, Tome 5, L. 136, C. p. 1247. B.

(52) Lettres du Cardinal d'Oſſat, L. 2, Let. 71.

(53) Nous apprenons de M. Duchêne qu'elle s'appelloit ainſi : c'eſt dans ſes *Recherches Hiſtoriques de l'Ordre du Saint Eſprit* en 1695, Tom. 1, pag. 172.

(54) De Thou, Tom. 5, Liv. 122, pag. 856. A.

(55)

Pag. 68. l. 32. *L'Alcoran de Saint François.*] Autrement appellé, *l'Alcoran des Cordeliers:* Ce Livre, qui eſt compris dans l'Indice des Livres deffendus imprimé à *Anvers* en 1570. parmi les Anonymes de la Lettre A. & dans le Catalogue de ceux de même eſpece imprimé à *Paris* en 1685. p. 64. & 65. fut imprimé ſous le Titre: *De Stygmatiſato Idolo, quod Franciſcum vocant, Blaſphemiarum & nugarum Lerna: ſeu* Alcoranus Franciſcanorum, *en* 1543, l'Auteur eſt un Proteſtant du Païs de *Brandebourg*, appellé le Docteur *Eraſme Albere*, qui vivoit en 1531 (55), & lequel, pour manifeſter aux pauvres Chrétiens de tous les Siécles à venir, l'abus, l'erreur, le menſonge, le blaſphême & le Sacrilege de la pernicieuſe Secte des Diables gris, ce ſont les termes de *Conrad Badius*, qui nomme ainſi les Religieux de l'Ordre de *S. François*, donna le nom *d'Alcoran* des *Cordeliers* à un Extrait, qu'il fit des plus apparentes abominations, qu'il trouvoit dans le Livre des Conformités, ſans y changer un ſeul mot: l'Auteur intitule ſon Livre *Alcoran*, pour deux raiſons, la premiere, parce que les *Cordeliers* s'étant aviſés de ſupprimer autant qu'ils avoient pû, tous les Exemplaires du Livre des Conformités, il ſembloit que ces Moines en vouluſſent faire un Livre auſſi rare que le myſterieux *Alcoran* l'eſt parmi les *Turcs*; & la ſeconde, parce que les *Cordeliers* ont en auſſi grande révérence les exécrations dont ce Livre eſt plein, que ſi c'étoient des Oracles & des Prophéties émanées du Ciel. *L'Alcoran* des *Cordeliers*

(55) *Théâtre Hiſtorique* de Helvic. Table 37.

Cordeliers a été réimprimé en Latin & en François à *Geneve*, premierement *in 8.* en 1556, & en 1560, à *Geneve* par *Conrad Badius*, & depuis encore en 1578 *in 12* dans la même Ville chez *Guillaume de Laimarie*, avec une Préface de *Martin Luther*, & une autre de *Conrad Badius*, de laquelle est pris mot pour mot ce qu'on vient de dire. Du reste, *l'Alcoranus Franciscanorum* de 1543, n'étoit qu'une Traduction de l'Allemand qui parut non en 1513, (56) mais plutôt en 1531, puisqu'en 1513. il n'étoit pas encore mention de Protestans, & que cette année 1531, qui n'est qu'un renversement des chiffres précédens est marquée pour époque de la vie du Docteur *Erasme Albere*, qui composa d'abord en Allemand *l'Alcoran des Cordeliers*.

Pag. 69. l 2. *Livres de l'ancienne impression.*] L'ancienne impression dont l'Auteur veut parler est celle du Livre des Conformités qui avoit été imprimé l'an 1510. *in Folio* à *Milan* chez *Gotard Pontice*, près l'Eglise de *S. Satyre*, autrement *S. Satur*.

Pag. 69. l. 5. *Saint François habitant avec sa femme de neige.*] Au feuillet 122. du Livre des Conformités de l'Edition de 1510, & à la page 197. de *l'Alcoran des Cordeliers*, Edition de 1578, (ou de 1734) qui est la plus estimée.

Le Livre intitulé : *Alcoranus Franciscanorum* a été composé avec beaucoup de maligni-

(56) C'est Henri Sedulius, celebre Cordelier, qui le dit, en son *Apologeticus adversùs Alcoranum Franciscanorum*, *pro Libro Conformitatum*, qui est un *in-4.* imprimé à Anvers en 1607. Voyez le *Dictionnaire Critique* de M. Bayle, à l'Article *François d'Assise*.

té :

té : cependant, l'Auteur de la Confeſſion de *Sancy* donne une explication encore plus maligne aux paroles qui ſe trouvent dans cet *Alcoran*, & que l'on rapporte icy : B. *Franciſcus tentabatur de muliere habenda, tunc currit ad nivem & fecit ſibi uxorem & filios de Nive*, &c.

Ce paſſage ſe trouve expliqué par le ſuivant tiré *ex legenda de Beato Franciſco* rapporté page 216. de l'Alcoran. *Cum tentatio nequaquam diſcederet, foras exiens in magnam nivem ſe nudum demerſit, accipienſque nivem in modum pilæ, ſeptem glebas compegit, quas ſibi proponens cœpit alloqui corpus : ecce inquit hæc major uxor tua, iſtæ quatuor duo filii ſunt & duæ filiæ tuæ, reliquæ duæ ſunt ſervus & ancilla :*

Sic ridet Diabolus œconomicum ſtatum.

Si on trouve là le mot pour rire, ce n'eſt tout au plus que parce que *S. François* s'eſt formé un ménage complet avec ſept pelotes de neige, les enfans ſe donnent ſouvent ce plaiſir dans leurs petits divertiſſemens d'hiver, & perſonne ne s'eſt encore aviſé de ſe mocquer ſérieuſement de leur innocence. C'étoit dans *S. François* une ingénuité, qui faiſoit connoître la ſimplicité de ſes mœurs.

Pag. 69. l. 9. *Quand il a prêché aux Poiſſons.*] Au feuillet 66. du Livre des Conformités, & à la page 113. de *l'Alcoran* des *Cordeliers*.

Pag. 69. l. 13. *Selon Richeome.*] *Louis Richeome* Provençal étoit un *Jeſuite*, qui, pour avoir écrit en différentes occaſions quantité de volumes pour le Pape & pour les *Jeſuites*, à force d'argent qu'il en coûta à ceux de *France*,

fut en 1608, créé de nom seulement & sans effet, quatriéme Assistant *d'Aquaviva* Géneral des *Jesuites* à *Rome*, dans ce qu'on appelle leur Conseil de conscience, où il n'en étoit entré jusques-là, que trois, l'un *Italien*, l'autre *Allemand*, & le troisiéme *Espagnol* (57). Outre plusieurs Ecrits qui sont imprimés sous son nom à *Paris* en 1628 en deux volumes *in Folio*, il a fait une *Réponse* aux Plaintes que l'Assemblée de *Châtelleraud* fit imprimer en 1597. Une *Remontrance* anonyme que les *Jesuites* presenterent au Roy en 1598. pour obtenir d'être rappellés (58). Une *Réponse* sous le titre de *Plainte Apologetique*, & en 1603. contre le Catéchisme des *Jesuites* fait par *Pasquier*, & contre le franc & véritable Discours, &c. de M. *Antoine Arnaud*, & précédemment, sous le nom de *François des Montaignes*, la verité deffenduë pour la Religion Catholique, en la Cause des *Jesuites*, contre le Plaidoyer *d'Antoine Arnaud* (59), & encore environ trois ans après, sous le nom de *René de la Fon*, une *Réponse* (60) *pour les Jesuites au Plaidoyé de Simon Marion en l'Arrêt donné contre eux le 16 d'Octobre 1597* (61) avec des Notes sur le Plaidoyé

(57) *Pieces curieuses publiées sous M. le Connétable de Luynes*, dans celle qui est intitulée le *Docteur de Heidelberg*; & d'Aubigné Tome 3, Livre 4, Chap. 24; & dans le *Corollaire* de son Histoire.

(58) De Thou, Tom. 5, Liv. 120, pag. 788. D.

(59) L'Epitre est du 29 de Mars 1595, & le Livre imprimé l'année suivante à Liege *in*-8.

(60) *Lettres de Pasquier*, Tome 2, Livre 21, page 680. Et *Catalogus Scriptorum Societatis Jesu*, au mot *Richeomus*.

(61) L'Epitre est du dernier

Plaidoyé de *Pasquier*, & sur quelques endroits de ses Recherches : puis encore, en 1613. *l'Examen Categorique du Libelle Anticoton*, imp. à *Bourdeaux* chez *Jacques Marcan*, & finalement un *Remerciment au Roy pour avoir rétabli le College de Clermont* à *Bourdeaux* en 1618. A l'égard du Traité des Miracles, &c. *Richeome* le publia en 1597, & voici quelle en fut l'occasion : Un Ministre avoit mis au jour en 1595 un Traité sous le Titre de, *Lettre envoyée à M. l'Evêque d'Angers, touchant les Miracles de Notre Dame des Ardilliers lez-Saumur, en Novembre 1594.* (62) *Richeome* entreprit de répondre au Livre du Ministre, mais au lieu de prouver la verité des Miracles qu'on attribuoit à cette Image, s'étant contenté de justifier par une infinité d'exemples que la Nature produisoit mille & mille effets, qui paroissoient surnaturels & miraculeux, c'est ce qui fait dire ailleurs à *Sancy* que, selon *Richeome*, il faut raisonner ainsi: la Nature peut ceci ou cela, donc les Miracles des *Ardilliers* ne sont point faux (63). Comme au reste, dans ce Traité des Miracles, *Richeome* se plaît à étaller les prétendus Miracles de Notre-Dame de *Puy* en *Auvergne*, laquelle Ville avoit été des plus obstinées dans le Parti de la Ligue, & qu'il affecte de ne rien dire de ceux, qu'on prétend que fit *Sainte Geneviéve* en faveur de *Henri IV*. dans trois occasions où l'on descendit

nier de Décembre 1597 à Villefranche, & il s'y en est fait une autre Edition *in*-12 en 1599.

(62) Voyez le *Traité des Miracles*, Chap. 1. N. I.

(63) *Confession de Sancy* Livre 2, Chap. 6.

(64)

dit la Châsse de cette Sainte, *Pasquier* inféroit de-là que les *Jesuites* étoient toujours ennemis de ce Prince & Ligueurs couverts (64).

Pag. 69. l. 15. *Les Loups ses freres.*] Au feuillet 122. du Livre des Conformités, & à la page 189 de *l'Alcoran* des *Cordeliers.*

Pag. 69. l. 19. *Les Hirondelles ses sœurs.*] Au feuillet 122. du Livre des Conformités, & à la page 188. de *l'Alcoran* des *Cordeliers.*

Pag. 69. l. 23. *Devoit naître l'Antechrist.*] Au feuillet 103. du Livre des Conformités, & à la page 273. de *l'Alcoran* des *Cordeliers.*

Pag. 69. l. 25. *Chemise à part.*] Aux feuillets 30, 52 & ailleurs, dans le Livre des Conformités, & aux pages 42, 67 & ailleurs dans *l'Alcoran* des *Cordeliers.*

Pag. 69. l. 31. *Ressuscite un âne mort.*] C'est Saint Germain, qui étoit Evêque d'Auxerre au tems d'Attila. Voyez sa Vie au feuillet 95. R°. de la *Legende dorée*, de l'Edition de 1507.

Pag. 70. l. 6. *Frere Jacopon.*] *D'Aubigné* dans *Fæneste*, fait parler son Baron en ces termes : *on fit porter à* Frere Jacopon *gentil Preschur de nostre Païs, pour ses Paillardises endiavleies, dus ans entiers un vats d'aze lié sur la tête, & la croupiere entre les dents :* à quoi M. de *Beaujeu*, l'un des Collocuteurs, répond : *Nous l'avons bien sçû, & Monsieur que Voicy* (Enay) *lui fit ce present :*

Pourquoi porta deux ans Jacopon le bon Frere
La croupiere en la bouche, & le bast garroté?
C'est

(64) *Catechisme des Jésuites*, Liv. 3, Chap. 20.

C'est pour avoir dix ans chevauché sans croupiere,
Et sanglé les Nonnains en âne débâté (66).

C'est peut-être le même Frere J...... M.....: lequel étant amené lié *d'Angers* à *Paris* pour ses débauches, & étant devant le Juge avec qui étoient deux Dames, leur dit : *c'est pour vous, Mesdames, que je suis enchaîné :* sur quoi le Juge lui dit : *vous êtes enchaîné pour les Dames, parce que vous avez été déchaîné sur les Dames* (66).

Pag. 70. l. 19. *L'appellant huile d'amour.*] Ceci est pris de la Légende de *S. Dominique*, au Feuillet 101. versò de la *Légende dorée*, Edition de 1507, mais pour voir combien en cet endroit *d'Aubigné* a corrompu cette Légende, pour y trouver le mot pour rire, on n'a qu'à consulter M. *Bayle*, dans son *Dictionnaire Historique & Critique*, à l'Art. de *Marie Egyptienne.*

[Je vais donc rapporter ici une Observation fort sage de M. *Bayle* sur cet endroit, afin de montrer que *d'Aubigné* cherche à divertir aux dépens de la vérité. Faites rire, si vous en avez une occasion sage & raisonnable: mais observez toujours le vrai. Voici la Remarque de cet habile Critique. » Il est certain, » dit M. *Bayle*, (68) que *d'Aubigné* falsifie la » Légende, afin de donner au conte un air

(65) *Baron de Faneste*, Livre 4, Chap. 11.

(66) *Menagiana*. Tom. 1, page 264 de la seconde Edit. d'Hollande en 1694.

(67) *Dictionnaire Critique*, au mot *Marie Egyptienne*, Remarque [B].

» plus

» plus divertiſſant. Or, je ne crois point que
» les loix de la raillerie, ni même celles de la
» ſatyre, permettent cela. La Légende de
» *S. Dominique* porte qu'une Religieuſe étant
» ravie en extaſe, crut le voir entrer dans ſa
» chambre, accompagné de deux Freres, &
» tirer deſſous ſa robbe un onguent de très-
» bonne odeur, dont il lui frotta la jambe,
» & qu'il appella le Signe de Charité... En
» comparant ces paroles avec celles de la *Con-*
» *feſſion de Sancy*, quelles falſifications ne
» trouve-t-on pas? La Légende ne dit pas que
» *Frere Dominique* ait appliqué un onguent à
» la jambe de la Religieuſe. Elle dit, que la
» Religieuſe extaſiée crut voir ce Saint, qui lui
» mettoit de cet onguent ſur la jambe. Ainſi,
» ce ne fut qu'un ſonge & une viſion. Au pis
» aller, ne falloit-il pas en demeurer à la jam-
» be? Falloit-il corrompre le Texte par la fauſſe
» gloſe, de ſemer de l'huile legere entre les
» cuiſſes? S'il s'agiſſoit d'un tronc d'Arbre, ce
» ſeroit une mépriſe de rien; un peu plus près
» ou un peu plus loin de la terre ne feroit point
» de différence, mais dans un ſujet comme
» celui-ci, la différence eſt capitale. « J'ai cru
faire plaiſir aux Gens ſages, de relever *d'Aubigné* par un Auteur même de ſa Communion: Auteur même qui n'aimoit pas moins à rire que d'*Aubigné*, mais qui avoit plus de retenuë & plus de reſpect pour la vérité.]

Pag. 70. l. 24. *M. Cayer.*] Son nom étoit *Pierre :* mais après ſon changement de Religion, lorſqu'il ſe fit confirmer, il fallut bon gré malgré lui, que pour avoir quelque choſe de particulier, qui témoignât qu'il n'étoit plus *Huguenot,*

Huguenot, il ajoûtât le nom de *Victor* à celui de *Pierre*, qui étoit proprement le ſien (68). Touchant les extravagances que l'Amour fit faire à cet homme, d'ailleurs difforme, contrefait, & déja vieux, l'énormité de certains Ecrits par lui compoſés, ou qui lui furent attribués, & les motifs de ſon Apoſtaſie. Voyez aux *Mémoires de la Ligue* (69), la *Réponſe* à une de ſes Miſſives par *Jean-Baptiſte Rotan*, imprimée à la *Rochelle* en 1596, un autre Livre de la même année intitulé : *Avis aux Fideles ſur l'Apoſtaſie de M. Pierre Cahier*, autre *Réponſe* de la même année à une ſienne Epître, par *Gabriel d'Amours* (70). *D'Aubigné* en ſon Hiſtoire, Tom. 3. L. 4. Ch. 11, & au L. 2. Ch. 12. du *Baron de Fœneſte*. Dans ce Chap. de *Fœneſte*, *d'Aubigné* prétend que *Cayet* s'étoit donné au Diable

(68) *Mémoires de la Ligue*, Tom. 6, pag. 350.

(69) Tome 6, pag. 343 & ſuivantes.

(70) C'étoit le Miniſtre Gabriel *d'Amours*, frere du Conſeiller au Parlement de Paris. *Cayet* nous l'apprend lui-même, en ſon Traité *de la Vraye Egliſe*, &c. imprimé en 1597, pages 194 & 195. On conſerve dans la Bibliotheque du Roy une Lettre de ce Miniſtre, au Roy Henri IV, dattée de Saint Jean d'Angeli le 20 Juin 1593; où ſur le bruit répandu juſques dans ces quartiers-là, que ce Prince ſe faiſoit inſtruire pour rentrer dans le ſein de l'Egliſe: Je vois bien, Sire, lui dit-il, avec une franchiſe, que la ſeule bonté de Henri ſembloit autoriſer: Je vois bien que dans peu, vos amours pour Gabrielle, [c'étoit Gabrielle d'Eſtrées] l'emporteront ſur les Remontrances de votre Gabriel d'Amours. C'étoit un jeu de mots, paſſable pour ce tems-là, mais qui aujourd'hui ne ſeroit pas de miſe entre les gens d'eſprit, ce ſeroit même une puérilité. C'eſt la remarque de M. *Godefroy*.

(71)

Diable par cédulle bien ſignée, & que le Parlement de *Paris*, s'il n'en eût été empêché par de très-fortes conſidérations, auroit fait pendre ſon cadavre les pieds en haut au Gibet de *Montfaucon*. Si l'on en croit M. *Tronchin* (71) Profeſſeur en Théologie à *Geneve*, & l'un des Peres du Sinode de Dordrecht, *Cayet contracta avec Satan ſous le nom de* Terrier, *Prince des Eſprits ſoûterrains, ſe donna à lui corps & ame, à preſent & à jamais, ſous condition que cet Eſprit le rendroit heureux dans les Diſputes contre les Proteſtans, & le rendroit accompli dans la connoiſſance des Langues, & ce Contrat ſigné de Cayet fut trouvé après ſa mort, & vû par pluſieurs de Meſſieurs les Gens du Roy* (72). Samüel Des-Marais va juſqu'à dire en parlant de cet homme, *ex Miniſtro Reformatæ Eccleſiæ, Sorboniſtam, Kabaliſtam & Magum factum, ejuſque corpus à Diabolo ablatum eſſe, ut Lapides vice illius, ejus loculo condendi fuerint :* c'eſt ainſi que parle M. Des-Marais cité par *Koenigius* en ſa *Bibliotheque* au mot *Cayetus*, & le moins qu'on diſoit de *Cayet* plus de quinze ans avant ſa mort, c'eſt qu'il s'adonnoit tellement aux Sciences Curieuſes, qu'on l'appelloit ordinairement *Petrus Magus* (73). Voilà donc, ſuivant l'opinion de bien des gens, un terrible Proſéliteque l'Evêque *d'Evreux* avoit fait. Du reſte, *Joſeph Scaliger* a remarqué que lorſque *Cayet* étoit

(71) Dans ſa Préface ſur la Défenſe des Verſions de Geneve, imprimée en 1610.

(72) Ceci eſt pris de M. Bayle, en ſon *Dictionnaire Hiſtorique & Critique*, au mot *Cayet*.

(73) M. de Montigny dans ſon *Avertiſſement* ſur la dépoſition de Cayet.

étoit Ministre, il faisoit mieux ses Prêches étant moins préparé, & que lorsqu'il s'étoit donné beaucoup de peine, il ne faisoit rien qui vaille (74) : Enfin, M. *du Moulin* nous apprend que *Cayet* ayant fait approuver par la *Sorbonne* un Livre qu'il publia peu après contre lui, cela n'empêcha point que les *Jesuites* ne le fissent vespériser & traiter rudement, & ne le décriassent par les Prônes, ensorte qu'il fut flétri pour jamais (75) : mais je ne sçai si tous ceux qui nous ont parlé de *Cayet* ont sçû qu'il ne s'étoit fait Catholique Romain, qu'après s'être fait autrefois *Huguenot*, & c'est pourtant ce que nous apprenons de *Theodore de Beze*, en une de ses Epigrammes intitulée : *in duplices Apostatas* (76), laquelle commence ainsi :

Ad nostros Româ Cahierus venerat olim,
A nostris Romam nunc, Cahiere, redis.

Pag. 72. l. 9. *Ne refusa homme.*] La Tradition ne s'accorde point sur le Chapitre de cette Sainte : elle a sa Légende particuliere, où l'on prétend qu'elle fut appellée *Egyptienne*, parce qu'elle étoit effectivement née en *Egypte*, & qu'au reste, ç'avoit été une insigne Pécheresse, mais que s'étant corrigée de toutes ses débauches, elle se retira vers l'an 270. de l'Ere Chrétienne, en un Desert où elle vêcut quarante-sept ans

(74) *Scaligerana*, au mot *Cahier*.

(75) Dans la Préface des *Eaux de Siloé*.

(76) Page 201 des *Poësies Latines de Theodore de Beze*, Edition *in*-4. de Geneve en 1597.

te-ſept ans entiers avec trois petits pains (77).
D'autres veulent que *Sainte Marie Egyptienne*, ſoit la Sainte Vierge elle-même, qui, ſuivant certaine Tradition qu'ils alléguent, devint bazanée, & ſon fils auſſi dans le moment qu'ils eurent mis le pied en *Egypte*, afin qu'étant ainſi confondus avec les Habitans du Païs, l'Enfant Jeſus évitât la mort, & pût accomplir en ſon tems l'œuvre de nôtre Rédemption : à quoi ſemble auſſi s'accorder ce qu'on voit en la Sainte Vierge, peinte en face de Maure à *Notre-Dame de Laurette* (78).

Pag. 74. l. 12. *Les cannettes.*] M. *du Cange*, en ſon Gloſſaire Latin, Caneta *ſeu* Canneta, *minor* canna, *minus vaſculum Sacræ Liturgiæ idoneum, quod vulgò* Burete *vocamus, vas ſtrictius & oblongius. Germanis & Belgis* Kan & *Gallis* Canne. Cette étymologie du mot *Cannette* me paroît également belle & ſolide; mais je ne ſçai ſi ce ne ſeroit pas par rapport à la ſignification équivoque de ce même mot, que les Ouvriers donnent au petit vaiſſeau qu'on appelle aujourd'hui *Burete* bien plus communément que *Cannette*, la figure d'une petite *Canne* ou d'un petit Oiſon. [Où la voit-on ainſi.]

Pag. 74. l. 13. *Præbe mihi te ipſum.*] (79) Au feuillet 51. du Livre des Conformités, & à la page 41. de *l'Alcoran* des *Cordeliers*.

Pag.

(77) Au feuillet 53 de la *Légende dorée*, Edition de Lyon en 1507.

(78) *Relation de l'état de la Religion*, par E. Sandis, Chap. 42, pag. 313, dans l'Edition de 1626.

(79) Ces mots ne ſont point dans l'Alcoran; ainſi c'eſt envie de lâcher un trait de Satyre, qui a porté d'Aubigné à les raporter ici.

(80)

Pag. 78. l. 18. *Un Passage de l'Histoire Ethiopique.*] C'est le Roman des Amours de *Theagenes* & de *Cariclée*, traduit en François par M. *Amiot*, & composé originairement en Grec par *Heliodore* Evêque de *Trica*, ville de *Thrace*, dans le quatriéme Siecle sous le Grand *Theodose*. [On a même dit que ce bon Evêque aima mieux quitter son Evêché, que de desavoüer ce Roman, qui étoit le fruit de son oisiveté & de sa jeunesse.]

Pag. 74. l. 22. *Habeat jam Roma pudorem.*] Ces paroles sont de la deuxiéme Satyre de Juvenal.

P. 74. l. 24. *C'est le Livre des Taxes.*] *Taxæ Cancellariæ Apostolicæ, & Taxæ Pœnitentiariæ itidem Apostolicæ.* Imp. à *Paris* avec Privilege du Roy pour trois ans en 1520. chez *Toussaints Denis*, ruë *S. Jacques*, à la Croix de bois, ayant au frontispice les Armes ou l'Ecu de *France*, & celles de la Maison de *Medicis*, dont étoit *Leon X.* ce même Livre traduit en François l'an 1564. par *Antoine du Pinet* (80),

(80) L'Auteur des Notes, c'est-à-dire M. le *Duchat*, est tombé ici dans quelques méprises; Voyez M. Bayle *Dictionnaire Critique*, seconde Edition, Tome 3, pag. 2427, Lettre B: mais pour un plus grand éclaircissement, voyez la Note premiere sur la Lettre 203 du même M. Bayle, & entre les Additions & Corrections sur ces Lettres, qui suivent la Préface. L'Addition est celle de la page xxxij. Ce Livre des Taxes est encore imprimé dans les *Lectiones memorabiles Joannis Wolfii*, Tom. 2, pag. 908, Edition de Francfort sur le Mein, sous le Titre suivant: *Taxa Sacra Pœnitentiaria, ex Libro qui inscribitur gravamina, opposita adversùs Synodi Tridentina restitutionem.*] Telle est l'observation de M. *Godefroy*.

imprimé la même année *in-8.* à *Lyon* chez *Jean Saugrain*, & réimprimé avec le Latin à *Leyden* en 1607. ſous le titre de : *Taxes des Parties caſuelles de la Boutique du Pape*, ſe trouve condamné parmi les Anonymes de la Lettre A. dans le Catalogue des Livres deffendus en 1685. par Mandement de M. l'Archevêque de *Paris*, ſans que les Auteurs de ce Catalogue ayent crû devoir faire mention de l'Original Latin, Gothique : à cet égard, c'eſt que le Livre de du *Pinet* eſt François, & chargé d'Annotations, où il ne tient pas à l'Auteur de faire voir beaucoup de turpitude dans l'ancien Livre des Taxes, au lieu qu'outre que ces Meſſieurs ont peut-être crû que cet Original ne ſe trouvoit plus, ils n'ont ſans doute oſé en ordonner la ſuppreſſion, eû égard aux deux grandes Autorités, dont il eſt muni. Du reſte, la *Taxe de la Chancellerie*, &c. a été réimprimée en 1613. avec la *Pragmatique Sanction.*

Pag. 74. l. 32. *Pour cinq gros.*] C'eſt au feuillet 36. versò. A la fin du Livre il y a un Tarif qui évaluë le gros à 4 ſols Tournois, le Ducat à 40 ſols, & le Carolus à huit blancs.

Pag. 75. l. 13. *Il n'y a que ces Bougres.*] Ce fut au ſujet du Marquis *d'O*, de *Clermont d'Entragues*, de *Château-vieux* & de quelques autres, que le Maréchal *d'Aumont* eut la penſée qu'il exprime par cette ſaillie, ayant remarqué que ces Meſſieurs qui étoient du Cabinet de *Henri III.* trouvoient mauvais que ce Prince eût appellé le Roy de *Navarre* & les *Huguenots* pour le venir tirer des mains du Duc de *Mayenne*, qui le tenoit comme aſſiégé dans *Tours*

Tours en Avril 1589 (81), les autres, qui furent tous, comme ces trois, ſucceſſivement les Favoris, ou, comme on les nommoit, les Mignons du Roy *Henri III.* étoient *Bellegarde*, l'oncle *Souvré*, *Villequier*, *Quelus*, *S. Luc*, *Maugiron*, *S. Megrin*, *Livarot*, *Joyeuſe*, *Epernon*, *la Valette*, *Bouchage* & *Thermes* (82), & quelques autres que les Memoires de *Sulli* ne nomment pas, comme: *Le Voyer* Sieur de *Lignerolles* (83), *Pibrac*, *Roiſſi* & *Vic-de-Ville* (84), tous leſquels ne paſſoient pas pour être également vicieux ou corrompus.

Pag. 75. l. 26. *Uti abſolutione ad cautelam.*] Ces mots expriment dans le Droit François une Maxime, de laquelle *Papon* rapporte l'origine en ces termes: le 2 de Juillet 1494, fut jugé par Arrêt, qu'un nommé *Germain*, qui étoit empriſonné à la pourſuite d'un nommé *Chervinard*, ne ſeroit élargi de priſon, que premier il n'eût fait mettre au néant l'excommunication faite à ſa requête contre ledit *Chervinard*, & rendu à icelui ſon Abſolution, choſe dont l'exemple a amené la pratique quotidienne d'appeller des Officiaux, comme abuſans par leſdites excommunications, de la Juriſdiction ſpirituelle; & par le Relief d'Appel, faire mettre clauſe, par laquelle eſt mandé au Juge Lay, que, Parties ouies, & le fait connu, il faſſe abſoudre par proviſion & à cautelle, l'excommunié,

(81) D'Aubigné, Tom. 3, Livre 2, Chap. 18.

(82) *Mémoires de Sully*, Tom. 2, Chap. 51. pag. m. 420.

(83) *Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX.* Tom. 1, fol. 34, verſ. & fol. 44. verſ. & ſuiv.

(84) *Lettres de Paſquier*, Tome 2, Livre 14, pag. 447 & 448.

munié, & à cette fin, sont contraints, à sçavoir les Laiz par prise de leur Temporel, & emprisonnement de leurs Personnes, & les Clercs par le saisissement de leur Temporel (85). C'est de cette absolution *à cautelle* & par provision, que certaines gens dont parle *Sancy*, se seroient volontiers munis pour s'en servir entant que de besoin dans l'autre monde.

Pag. 76. l. 15. *Cardinal de Sourdis par sa Bulle.*] *François d'Escoubleau Sourdis*, Comte de la *Chapelle Bertrand*, aîné de sa Maison, ayant quitté le monde assez brusquement, avoit été fait Archevêque de *Bourdeaux*, puis Cardinal à la nomination du Roy le 3 de Mars 1599 (86). Il partit tôt après pour *Rome*, & s'y trouvant encore au tems du grand Jubilé de l'année 1600 (87). On prétend qu'il en rapporta cette Bulle; qu'on supposoit lui devoir être d'un grand usage à lui-même, par rapport à certains péchés d'habitude qu'il avoit contractés dans sa Famille (88). On dit que pendant que ce Cardinal étoit à *Rome*, quelqu'un afficha de nuit à la porte de son logis ces paroles: *Il Cardinale Sordido, Arcivescovo di Bordello* (89).

Pag. 76. l. 18. *Un Chapelet des derniers impetrés.*] Il faut que ç'ait été environ l'an 1580. ou 1581 que les Chapelets & les Grains benits furent

(85) G. Papon, en son *Recueil d'Arrêts*, Livr. 19, Tome 2, des Appellations comme d'abus, Art. 4.

(86) *Lettres du Cardinal d'Ossat*, Liv. 5. Lettr. 167.

(87) *Vie de Henri de Sponde*, par P. Frison.

(88) On peut voir ci-dessous le Chapitre VIII. du I. Livre.

(89) *Chevræana*, imprimé en 1697, pag. 41.

(90)

furent pour la premiere fois employés à cet usage à la Cour, puisque ce fut ensuite de l'avanture de la Sarbatane (90) : depuis, pour récompenser à l'Evêque *d'Evreux*, d'avoir flétri la Dignité du Roy son Maître par une soûmission aussi honteuse que l'étoit celle des Gaulades, le Pape, *à ce que dit M. du Moulin*, donna à ce Prelat quelques valises pleines de Medailles, de Croisettes, & de Grains benits, pour les répandre parmi le Peuple François, auxquels Grains & Medailles il donna cette vertu, que quiconque les baiseroit, & diroit certaines Oraisons, gagneroit cent ans de Pardons (91). Il n'y eut pas jusqu'à *Henri le Grand* qui n'eût pour sa part de ses Reliques un Chapelet que cet Evêque lui presenta de la part de *Clement VIII.* en 1596 (92). De la vertu de toutes ces choses, l'Evêque *d'Evreux* fit imprimer en 1599 (93) une infinité de Placards en François sur des demi feuilles, qui furent affichés à tous les Carrefours & lieux Publics de *Paris* (94). C'est apparemment ce qui fit naître l'envie aux plus grands débauchés d'essayer ce remede

(90) *Confession de Sancy*, Liv. 1, Chap. 7. D'Aubigné Tome 2, Livre 4, Chapitre 15. Et de Thou, Tome 3, Livre 74 de la bonne Edition, pag. 526. D. ligne 8, après les mots *malè ominari*, dans celle de Geneve.

(91) *Nouveautés du Papisme*, Livre 7, Controv. 3, Chapitre 2.

(92) *Amb. de du Perron*, page 48.

(93) Rue Saint Jean de Latran, chez N.... qui imprima depuis d'autres petits Ecrits de ce Prélat

(94) *Evangile de Rome, &c.* par J. L. de Beaulieu, à la Rochelle en 1600, dans la Préface à M. du Plessis Mornay, qu'on nommoit le Pape des Huguenots.

remede contre les accidens fâcheux, & même contre les remords à quoi leur mauvaiſe vie les rendoit ſujets.

Pag. 76. l. 20. *Si vous êtes François.*] De toutes les choſes auxquelles le Pape avoit attaché les Indulgences mentionnées dans la Bulle, dont l'Evêque *d'Evreux* fut le Porteur, il n'y avoit que les Grains-benits, deſquels le benefice dût être particulier à la Nation Françoiſe: cela eſt expreſſément porté en tête de la Bulle, & par le neuviéme & dernier Article des Indulgences qu'elle contient. Pour le reſte, tous les Catholiques en géneral pouvoient s'appliquer la Bulle, en priant néanmoins pour le Roy & pour le Royaume de *France*, & pour la réduction des Hérétiques. Du reſte, il y a ici une faute dans *Sancy*, où, au lieu de 19, il faut lire 9, car la Bulle ne contient que neuf Articles, dont le dernier eſt le ſeul, qui ne concerne que les *François*. En ce qui regarde les paroles, *Domine Jeſu Suſcipe*, elles ſont priſes du ſeptiéme Article, où il y a enſuite *Spiritum meum*, & cela eſt pour ceux qui, ayant ſur eux de ces Chapelets, Grains-benits, Croiſettes, Roſaires, Croix, Crucifixs, Medailles ou Images benites par Sa Sainteté, s'ils ſont en péril de mort, ſoit à la guerre ou ailleurs, n'auront pas la commodité de ſe confeſſer; auquel cas ils ne laiſſeront pas de gagner l'Indulgence portée par la Bulle, pourvû qu'ils diſent avec contrition cette Priere de l'Egliſe, ou bien, *in manus tuas Domine commendo Spiritum meum* (95). Enfin, pour ſanctifier tout un Chapelet,

(95) *Evang. de Rome, &c.* au commencement du Livre.

(96)

pelet, il ne falloit qu'y enfiler un de ces Grains, ils étoient de même forme & de même matiere que ceux de tous les Chapelets, & les femmes pouvoient porter de ces Grains aux bras, au col, & aux oreilles, & plusieurs d'entr'elles y en portoient effectivement (96).

Pap. 77. l. 9. *En Espanna los Cavalleros.*] Il faut lire ainsi, au lieu d'*in Espana*, & je ne sçai si au lieu de *Cavalleros*, il ne faudroit pas aussi lire *Cavalleraros*, qui sont des Personnes séculieres, à qui le Pape a accordé certaines prérogatives qui n'appartiennent de droit qu'aux Ecclésiastiques (97), *Joseph Scaliger* raconte que: *De Sodomitis sutoribus supplicium sumi Romæ vidèntes Nobiles vel Cardinales quidam, dicebant rectè fieri, quia opus erat Nobilium tantum. Dicunt Hispani*, continuë t-il, *in Hispania Fratres esse Hugerones, ... in Gallia Magnos, in Italia omnes: in Spagna gli Preti, in Francia i Grandi, in Italia tutti quanti*, puis il ajoûte: *Rex hodiè hoc vitium odit, ideò nulli in Gallia, nisi isti Jesuitæ & Monachi* (98), L'Auteur semble appliquer ici le Proverbe, *En Espana los Cavalleros*, & également au mal de *Naples*, & aux péchés contre nature.

(96) *Evangile de Rome, &c.* dans l'exposition particuliere de cet Evangile, Chapitre 5.

(97) *Dictionnaire Espagnol* de Lorenzo Franciosini, au mot *Cavalleraros*.

(98) *Scaligerana*, au mot *de Sodomitis*.

CHAPITRE III.

De l'Interceſſion des Saints & des Saintes.

A Faute d'argumens, nos Docteurs prouvent la plûpart des points qui ſont en controverſe par gaillardes ſimilitudes & comparaiſons ; & voici comment nous prouvons l'interceſſion des Saints & des Saintes. Toutes Perſonnes ne vont pas indifféremment preſenter leur Requête au Roy, mais par Médiateurs, comme Princes, Princeſſes, Conſeillers d'Etat & Maîtres des Requêtes. *Ergo*, il faut que les Saints & Saintes faſſent les affaires du Ciel, comme nous faiſons celles de la Cour. J'entreprendrois bien de prouver par même comparaiſon, que Dieu ne ſe mêle guéres des affaires du monde, pource que nous faiſons paſſer au Roy toutes les affaires comme il nous plaît : de la plûpart, il n'en ſent que le vent. Il eſt vrai que cet Hérétique de *Roſny* lui veut faire prendre un autre chemin, & veut faire du Financier & de l'homme de bien enſemble, contre les préceptes que deux choſes contraires ne peuvent ſubſiſter en un même ſujet. J'eſpere que l'un d'eux ſuccombera *par l'aide de ma converſion & de l'interceſſion des Saints*. Qui doutera de la vertu de leur interceſſion ? Conſiderez que nuls crimes n'ont été ſi grands depuis 15 ans que la peine & la coulpe n'ayent été abolies par leurs prieres. Nuls ſervices n'ont été ſi recommandables,

recommandables, que ceux qui ont cuidé les faire récompenſer ſans l'interceſſion de ces Perſonnes ſacrées, n'y ayent été trompés, ayant perdu leur tems & la reconnoiſſance qu'ils méritoient. C'eſt ce qu'a écrit *Hottoman* en ſon Livre de *regno Vulvarum*. Je n'aurois guéres de peine à perſuader ce point à ceux qui ont eu des affaires en Cour depuis mon regne. Le Géneral de la Ligue *n'ayant plus que deux places* de ſon parti échappé, ne ſe pouvoit reconcilier avec ce Prince, comme il fit avec l'autre, pour *ſe le faire irrumer.* On gagne plus à cettui-cy qu'à ſe faire enrhumer aux tranchées. *La Sainte qui regne* lui a donné le pardon géneral, & l'a mis au plus haut du Paradis terreſtre. Madame de *Montpenſier*, *que nous voulons crucifier en peinture*, a expié par même voie l'aſſaſſinat du feu Roy (1). *Villeroy* a fait ſa paix de même heureuſement. L'oncle *Sourdis a recouvert Chartres*, & la tête, qui lui branloit *pour avoir trahi ſon Gouverneur*, mais ne lui donna pas l'Ecurie, car les Pages ne ſe pouvoient plus tenir à cheval, dont il fut écrit :

> *Pourquoy l'ont-ils caſſé aux gages*
> Sourdis, *faiſoit-il tant de maux ?*
> *C'eſt parce qu'il piquoit les Pages*
> *Au lieu de piquer les Chevaux.*

Sans elle étoit auſſi chaſſé M. le Grand, & pour même crime : mais *il porta la chandelle à cette Sainte* plutôt qu'à ſes mérites. J'ai ôté mes en-

(1) Véritable fatalité de Saint Cloud, Article XVII. Elle eſt imprimée dans les Piéces de cette Collection.

fans

fans de la *Rochelle*, & ne veux plus qu'ils étudient Grec ni Hebreu : mais qu'ils apprennent les ſciences de Monſieur de *Lignerac*, la *Varenne*, *Cachat*, & la *Baſtide*, qu'ils apprennent à dire de bonne grace leur *Ora pro nobis*. Qu'ils ſçachent bien leurs Heures à l'uſage de *Chartres :* dire oui, & puis demander que c'eſt ; & pour feindre la bête, l'être à bon eſcient. S'ils voyent des ordures à la Cour, je veux qu'ils ſoient punais pour ne les ſentir point. Qu'ils apprennent comme Monſieur *d'Eſpernon*, à porter au col *les petites images de la Cour*, & aider à leur torcher le derriere, treſſaillir de joie quand ils ſe ſont ſalis de bonne matiere, offrir en un beſoin la langue, quand le linge demeure trop à venir. Par telle voie, ils gagneront une interceſſion : cette interceſſion ſert de ſuffiſance. *Lignerac* ne ſçait rien que rire, c'eſt lui qui eſt *algame des Maiſons d'Eſtrée & de Lorraine*. *Cachat* ne ſçait pas ſeulement parler François. C'eſt lui qui a fait la Paix de Provence. La *Varenne* n'a commencé que cet hiver d'apprendre à lire, & en même-tems *a fait la Paix d'Eſpagne*. Par ainſi, les interceſſions donnent le mérite auſſi-bien que la récompenſe. Et c'eſt pourquoi il y a dans nos Heures, *da nobis ut mereamur fieri participes, &c.* Et les *Huguenots*, qui ſe ſont mocqués de cette façon de parler, ne l'entendent pas.

REMARQUES SUR LE CHAPITRE III.

Pag. 120. l. 22. *Par l'aide de ma conversion & de l'intercession des Saints.*] Pour entendre ceci, il faut premierement se rappeller ce qui a été dit dans la *Préface* de ces Remarques : c'est que *Sancy* avoit changé de Religion dans l'espérance de pouvoir se maintenir par-là dans son Employ des Finances contre le Marquis de *Rhosny*, que le Roy lui préféroit ouvertement, quoi que ce Marquis fût *Huguenot*, parce qu'il étoit fidéle & bon ménager de l'argent de Sa Majesté, ce que l'autre n'avoit pas été : Secondement, il faut sçavoir aussi, que par *l'intercession des Saints*, *Sancy* entend en cet endroit la jalousie de M. de *Villeroy*, du Chancelier de *Chiverny*, des Ligueurs reconciliés, & des autres ennemis de la fortune de *Rhosny*, & plus particulierement encore, le crédit de M. le Comte de *Soissons*, & de Madame la Princesse de *Navarre*, desquels M. de *Rhosny* s'étoit attiré la disgrace en ce tems-là, pour avoir sçû tirer d'eux avec adresse, suivant la commission qu'il en avoit du Roy, non-seulement les Promesses que ces deux Amans s'étoient reciproquement données de s'épouser, mais de plus un Ecrit en bonne forme portant promesse qu'ils ne s'épouseroient jamais que de l'exprès consentement de Sa Majesté (1). Pag.

(1) *Mémoires de Sully*, Tome 1., Chap 44.

(2)

Pag. 121. l. 5. *Hottoman en ſon Livre de regno vulvarum.*] Si c'eſt du Juriſconſulte *François Hottoman*, que *Sancy* veut parler, je ne ſçai point qu'il ait fait un Livre qui porte ce titre : peut-être entend-on par-là ſon *Franco-Gallia*, dans lequel *Hotman* a pour but de montrer que les femmes ne doivent avoir aucune part au Gouvernement du Royaume de *France*, & que leur Adminiſtration y a toujours eu de funeſtes ſuites : en ce cas-là, ce ſeroit à *d'Aubigné* une imitation de *Rabelais*, qui attribuë à *Theophile* ou *Jacques* (2) *Folengio*, *Benedictin*, ſous le nom de *Merlin Coccaio*, un Livre *de Patria Diabolorum* (3), que M. *Menage* prétend être la *Macaronée* 23, 24, & 25, de ce Moine, où il décrit l'Enfer (4). M. *Bayle* au reſte, n'eſtime pas que le Livre *De Regno Vulvarum* ſoit le *Franco-Gallia*.

[Mais voici le fait ainſi que l'a expliqué M. *Godefroy*, dans une remarque particuliere : Vers l'an 1561, parut, dit-il, un Epigramme à ce ſujet; parce qu'alors la plus grande partie des Etats de l'Europe étoient régis ou du moins gouvernés par des Femmes.

Vulva regit Scotos (5), *Anglos* (6) *quoque vulva gubernat*,

Flandros

(2) Les *Eloges* de M. Teiſſier, Tom. 1, pag. 79 Edit. de Geneve, le nomment *Jacques*; & le *Dictionnaire Etymologique* de M. Menage, *Theophile*.

(3) Rabelais, Livre 2, Chapitre 7. & Livre 3, Chapitre 11.

(4) *Dictionnaire Etymologique*, au mot *Macarons*.

(5) Marie Stuart Reine d'Ecoſſe.

(6) Eliſabeth Reine d'Angleterre.

(7)

Flandros & Batavos, Nunc notha vulva (7) *regit.*
Vulva regit populos quos ſignat Gallia Portu (8),
Et fortes Gallos Itala vulva regit (9).
His furiam furiis vulvam conjungito vulvis,
Sic natura capax omnia regna capit.
Ad medicem artem incertam Gallia ſaucia tendis,
Non uti Medicis *eſt Medicina tibi.*
Non credas, Medicis, *vena qui ſanguinis hauſta,*
Conantur vires debilitare tuas.
Ut Regi, Matrique ſuæ ſis fida, Deoque
Utere conſilio Gallia docta meo:
Et pacem tu inter Proceres non ſopito bellum,
Hoſpitalis (10) *artus rodit, agitque tuos.*

Ainſi ce pourroit bien être là ce qu'entend *d'Aubigné*, qui aura metamorphoſé une ſimple Epigramme en un Livre prétendu *De Regno Vulvarum.* Environ douze ans après cette Epigramme, François *Hotman* fit bien connoître dans ſa *Franco-Gallia*, qu'il n'approuvoit pas le Gouvernement des Femmes. Mais je ne ſçai s'il avoit raiſon; j'en laiſſe la déciſion à de plus curieux.]

Pag.

(7) Marguerite d'Auriche, fille naturelle de l'Empereur Charles-Quint, & Ducheſſe de Parme.

(8) Catherine d'Autriche, ſœur de Charles-Quint, & veuve de Jean III Roy de Portugal, Régente pendant la Minorité de Sebaſtien ſon fils.

(9) Catherine de Medicis, qui n'eſt que trop connue dans notre Hiſtoire.

(10) Alluſion au nom du Chancelier de l'Hôpital, à qui Catherine de Medicis fut particulierement redevable de la Régence.

(11)

Pag. 121. l. 9. *N'ayant plus que deux Places.*] Lorſque le Duc de *Mayenne* obtint ſa réconciliation, il ne lui reſtoit plus que deux Villes, *Châlons-ſur-Saone* & *Soiſſons*, leſquelles, avec le Château de *Sevre* qu'il tenoit encore, auſſi lui furent laiſſées pour ſûreté pendant ſix ans, par ſon Edit (11).

Pag. 121. l. 12. *Pour ſe le faire irrumer.*] Il ne tient pas au Satyrique *d'Aubigné* de perſuader ici que le Duc de *Mayenne* avoit eû part aux paſſe-temps du vieux Cabinet, & qu'il auroit même volontiers conſenti de continuer ce métier ſous le nouveau Roy, ſi ce Monarque n'avoit pas abhorré les plaiſirs énormes, ainſi que *Scaliger* & *d'Aubigné* l'aſſurent (12).

Pag. 121. l. 13. *La Sainte qui regne lui a donné le pardon général.*] Cette perſonne étoit *Gabrielle d'Eſtrées*, Maîtreſſe du Roy; & *Sancy* l'appelle *Sainte*, parce qu'elle n'avoit pas moins de pouvoir à la Cour, que les Saints en ont en Paradis : & voici comment le Général de la Ligue en fit une heureuſe épreuve. *Charles de Lorraine, Duc de Mayenne*, Chef de ce Parti, voyant les affaires des *Eſpagnols* en *France*, & celles de ſa faction entierement déſeſperées, depuis le peu de ſuccès qu'avoit eu pour lui le combat de *Fontaine-Françoiſe*, en 1595, avoit fait prier cette Dame de vouloir obtenir de *Henri IV*, que ce Monarque le reçût en grace & lui accordât quelques conditions

(11) *Mémoires de la Ligue*, Tome 6, page 379; & de Thou Tom. 5, Liv. 115, pag. 648. D.

(12) *Scaligerana*, au mot *de Sodomitis*. Et d'Aubigné Tome 3, Livre 3, Chapitre 7.

(13)

ditions honorables & avantageuſes : elle s'y employa & en vint à bout, ſous promeſſe que lui fit ce Duc, que pourvû ſeulement que le Roy, qui n'avoit que des enfans naturels, & qui n'étoit encore ni démarié, ni d'humeur à ſe remarier qu'avec elle, voulût avouer pour légitimes les enfans qu'il en avoit, lui, ſes parens, & tous leurs Partiſans, ſe déclareroient pour eux après la mort de ce Prince, leur pere, & les placeroient ſur le Trône à l'excluſion de tous les Princes du Sang de *France* (13).

Pag. 121. l. 16. *Madame de Montpenſier que nous voulions crucifier en peinture.*] (14) C'étoit *Catherine-Marie de Lorraine*, ſœur du Duc de *Mayenne*. Après le retour du Parlement, de *Tours* à *Paris*, on fit le procès au Duc *d'Aumale*, pour avoir contribué à la mort du Roy *Henri III*; il fut exécuté en effigie, & la Ducheſſe de *Montpenſier*, comme coupable du même crime, fut contrainte de s'abſenter, juſques à ce qu'elle ſe fût fait comprendre dans l'Edit du Duc de *Mayenne* (15).

Pag. 121. l. 19. *L'Oncle Sourdis a recouvert Chartres.*] Cet oncle étoit *François d'Eſcoubleau-Sourdis*, qui avoit épouſé la tante de *Gabrielle d'Eſtrées* (16). Ce Seigneur qui commandoit dans *Chartres*, & qui avoit laiſſé perdre cette Ville au commencement de 1589, y fut inopinément rétabli, après qu'elle eût été repriſe

(13) De Thou, Tome 5, Liv. 113, p. 562. D. E.

(14) Il faut lire ainſi, au lieu de *voulons*.

(15) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Chap. 3.

(16) *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Chap. 81. p. 392.

(17)

reprise sur la Ligue en 1591 (17). *On croyoit tout communément*, dit à ce sujet d'Aubigné; *que Sourdis avoit vendu cette Place, lorsque les Ligueurs s'en emparerent* (18) *: cependant, quelques-uns voulurent, que lorsqu'elle fut reprise, il y eut une condition secrete, par laquelle le Roy s'obligea d'y remettre le même Sourdis ; & de cela fut cause Chiverny, & l'amour qu'il portoit à la femme de Sourdis* (19). Elle se nommoit *Isabelle Babou de la Bourdaisiere*, & jamais opinions ne furent plus partagées que celles du Public sur la conduite de cette femme : car si l'on en croit les Amours du G. *Alcandre*, & les Observations sur *Alcandre* & sur sa Clef; rien de plus réel que cet amour de Madame de *Sourdis* & du Chancelier de *Chiverny* ; on sçait aussi les Vers que le Baron de *Fœneste* dit avoir été faits par Monsieur de *Sourdis* lui-même sur sa propre femme; au sujet de ce que cette belle s'étoit avisée de faire habiller une femme que ce Seigneur entretenoit fort mal; quoiqu'il en eût fait sa Maîtresse : *Un Seigneur*, dit-il, *aboit à Chartres une praube garce mal bétue, il prit un caprice à sa femme, en passant par-là, de la faire aviller tout à nuf : lors lou Monsur boyant cette vraberie, en dit ce petit mout :*

Oy, ma femme, il est tout certain
Que c'est vaincre la jalousie,

Et

(17) De Thou, Tome 4, Livre 94, page 394. A. Et Tome 5, Livre 101, page 156. C.

(18) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 2, Chap. 19.

(19) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 3, Chap. 11.

(20)

Et un traît de grand courtoiſie,
D'avoir rebêtu ma Putain.
Si je beux, comme la merbeille
Et l'écellence des Maris,
Rendre à vos Ribaux la pareille,
Cela ne ſe peut qu'à Paris (20).

Cependant Madame de *Sourdis* doit avoir été très-vertueuſe, ou pour mieux dire, la plus ſage perſonne de ſa famille, à juger de cette Dame par d'autres Vers qui furent faits en 1599, ſur une de ſes Nieces qui étoit morte ſubitement à *Paris*, dans la Semaine Sainte de cette année-là. Les voici :

Paſſant, cy gît une Venus,
Qui trépaſſa de mort ſoudaine ;
Elle étoit des Putains la Reine,
Et ſon Mari Roy des Cocus.
Elle qui fut putain jadis,
Toutes ſes ſœurs putains putantes,
Sa Grand-mere & toutes ſes Tantes,
Fors que Madame de Sourdis.

Pag. 121. l. 20. *Pour avoir trahi ſon Gouverneur.*] Ce Gouverneur étoit le même *Chiverny*, qui avoit été dépouillé de ſon Gouvernement de *Chartres*, par la trahiſon ou par la lâcheté de *Sourdis*. *Philippe Huraut de l'Hoſpital*, qui affectoit bien autant la qualité de *Chiverny* & celle de Gouverneur de Province, que celle de Chancelier, fut fait Gouverneur de *l'Orleanois*, du *Bleſois*, du *Loudunois*, & du

(20) *Baron de Faneſte*, Liv. 3, Chap. 15.

du *Pays Chartrain*, en 1582, après la mort du Maréchal de *Coſſé*, n'étant encore que Garde des Sçeaux (21). Il paroit d'abord ſurprenant qu'en *France*, où l'on ne manque ni d'emploi, ni de ſujets capables de les remplir, on eût donné ou laiſſé des Gouvernemens au Chancelier du Royaume; mais il eſt bon d'obſerver qu'*Henri III*, ni *Henri IV*, n'étoient pas ſcrupuleux ſur cet article : en effet, en 1582, lorſque ce dernier n'étoit encore que Roy de *Navarre*, il propoſa déja à M. du *Pleſſis Mornay*, l'un des principaux Officiers de ſes Troupes, d'exercer conjointement avec ſon Emploi, la Dignité de Chancelier de *Navarre*, & ce ne fut qu'à ſon refus qu'elle fut donnée à M. *Arnaud Ferrier* (22).

Pag. 121. l. 27. *Au lieu de piquer les Chevaux.*] *François d'Eſcoubleau-Sourdis*, avoit été quelque temps Premier Ecuyer de la Grande Ecurie (23), & avoit été auſſi Premier Ecuyer d'Ecurie de *François*, Duc *d'Anjou*, juſques à la mort de ce Prince; l'emploi lui en ayant été donné en 1576, avec huit cens livres de gages (24). L'Auteur de la Bibliotheque Manuſcrite de M. *Guillaume*, y fait trouver un Livre intitulé : *L'Embraſement de Sodome & Gomorre en Vers François, par le S. de la Bourdaiſiere, dedié à M. de Sourdis.*

L'Auteur de la Bibliotheque M S. de Madame

(21) De Thou, Tome 3, Liv. 75, p. 536. A. B. Et Mezeray, *Abregé Chronologique*, ſur l'an 1599.

(22) *Vie de M. du Pleſſis* Livre 1, page 64.

(23) *Recherches Hiſtoriques de l'Ordre du S. Eſprit*, Tome 1, page 110.

(24) *Mémoires de M. le Duc de Nevers*, Tome 1, page 500.

(25)

dame de *Montpensier*, y fait trouver un Livre intitulé : *Secret pour depuceler les Pages, par M. de Sourdis.*

Pag. 121. l. 28. *Sans elle étoit aussi chassé M. le Grand, & pour même crime.*] Le premier titre des Livres trouvés en la Bibliotheque de M. *Guillaume*, c'est : *Une Paraphrase sur la Patience de Job, par M. du Plessis Mornay* (25), *dediée à M. le Grand.* Ce Seigneur étoit *Roger de Saint-Larry*, Grand-Ecuyer, depuis Duc de *Bellegarde* & Maréchal de *France* : & la patience qui lui est attribuée regarde principalement le prodige de *Chaillot*, rapporté dans les *Remarques* sur le Chapitre septiéme, & particulierement le Contrat mentionné ci-dessous dans le même Chapitre.

Pag. 121. l. 29. *Il porta la chandelle à cette Sainte.*] Tel Saint, telle chandelle : *l'Histoire des Amours du Grand Alcandre* nous apprend que *Bellegarde* n'étoit pas mal avec la Belle *Gabrielle*, & cela nous est confirmé par les Ligueurs à *Paris*, qui disoient d'elle & de lui, *que les Belles gardes s'accompagnoient volontiers de beaux jourreaux* (26) : ainsi, qui sçait si l'Auteur ne fait pas ici de la Sainte dont il s'agit, une Lanterne de la nature de celles qui dans la Cour du Lanternois se faisoient servir de belles chandelles de moule : la Metaphore est autorisée par *Rabelais* (27), & d'ailleurs elle

(25) Ceci regarde ce qu'on fit souffrir a M. du Plessis, à la Conférence de Fontainebleau le 4 de May 1600, qui fut appellé *le Martyre de Philippe*. Vie du Plessis, L. 2, p. 278.

(26) *Banquet du Comte d'Arete*, page m. 147.

(27) Livre 5, Chap 33.

elle a été trouvée ſi belle, qu'on l'a fait paſſer dans la Chanſon que voici :

Guillot dit qu'à la taverne,
Son .... lui ſert de flambeau :
Alizon dit qu'au bourdeau,
Son .... lui ſert de lanterne :
Jugez lequel a raiſon,
De Guillot ou d'Alizon.

Pag. 122. l. 4. *La Baſtide.*] *Jacques de la Vigne, Sieur de la Baſtide*, l'un des Quarante-cinq Gentilshommes que le Duc *d'Eſpernon* avoit mis auprès du Roy *Henri III* (28) fut celui qui donna le premier coup de poignard au Duc de *Guiſe*, lorſque ce Prince le fit tuer à *Blois*, en Decembre 1588 (29). Il fut depuis Gouverneur de *Crecy, en Brie*, & il étoit en faveur en 1598 (30).

Pag. 122. l. 12. *Les petites Images de la Cour.*] Les Enfans de *France*, mais principalement les enfans naturels du Roy *Henri IV;* ils étoient ſi petits qu'ils ne parloient encore non plus que des Images : chacun en faiſoit déja ſes Idoles, & les plus ſouples Courtiſans les portoient au col, avec auſſi peu de façons que ſi c'euſſent été d'honorables Medailles ou des Images bénites.

Pag. 122. l. 19. *Algame des Maiſons d'Eſtrées & de*

(28) Varillas, *Hiſtoire de Henri III*, Tome 3, Livre 11, page 197.

(29) *Diſcours du Martyre des deux freres*, imprimé en 1589, page 34. De Thou Tom. 5, Liv. 99 page 86. C. Et d'Aubigné Tom. 3, Liv. 2, Chap. 14.

(30) De Thou, *ibid.* Et Tom. 5, Liv. 120, pag. 780. C.

(31)

& de Lorraine.] Il y avoit deux *Ligneracs*, le pere & le fils : le pere, N. de *Saint-Chamont*, Seigneur de *Lignerac*, étoit à la ſuite & dans le Parti du Duc de *Mayenne*, lors du Combat de *Fontaine-Françoiſe*, en 1595. *Henri IV* qui ſçavoit qu'à cauſe du mauvais ſuccès de cette Journée, le Duc commençoit à déſeſperer des affaires de la Ligue, l'invita d'envoyer vers Sa Majeſté ce *Lignerac*, qui rapporta au Duc ſon Maître, les premieres eſperances du Traité qu'il conclut enſuite par l'entremiſe de *Gabrielle d'Eſtrées*, chez qui ſe fit auſſi l'entrevûë du Roy & du Duc de *Mayenne*, au Château de *Monceaux* (31) : ainſi l'on voit que c'eſt de *Lignerac* le pere, que *Sancy* veut parler : ce qu'il le nomma *Algame*, c'eſt à mon avis, par contraction pour *Amalgame*, & pour éviter le mauvais effet des trois *A. A. A.* dans ce mot, qui, en terme de Chymie, veut dire ce qui ſert à l'alliage des métaux (32), parce que *Lignerac* ayant été employé à procurer le Traité qui ſe fit entre le Roy & le Duc, ſon ſujet, par les ſoins de *Gabrielle d'Eſtrées*, on

pouvoit

(31) *Chronologie Novenaire*, Tome 3, fol. 606, rect. De Thou, Tome 5, Livre 112, page 583. C.

(32) Voici à ce ſujet la Note de M. *Godefroy* : *Algame* eſt rendu par Oudin, en ſon Dictionnaire Italien, par *Miſtione d'oro & di Mercurio*, ſemble avoir été fait par Apherеſe, de celui d'Amalgame, qui en termes de Chymie veut dire, ce qui ſert à l'alliage des Métaux. Mais ſi M. Godefroy avoit conſulté quelque Artiſte, on lui auroit confirmé que la définition d'Oudin eſt très-bonne ; & le terme d'Algame, ou Amalgame, ne ſignifie autre choſe, que le mélange du Mercure avec l'or, ou les autres Métaux ; il n'a pas d'autre ſignification en Chymie.

pouvoit dire que quelque haine qu'il y eût auparavant entre la Maiſon de *Lorraine* & celle *d'Eſtrées*, *Lignerac* avoit ſervi à les réconcilier : on trouve *Algamana*, pour un terme de Chymie dans *Rabelais* (33). *Lignerac* le fils, qui ſe nommoit *Gilbert Robert de Saint-Chamont*, & qui prit le nom de *Lignerac* après la mort de ſon pere, épouſa *Jeanne*, fille aînée de *Claude de la Chaſtre*, Maréchal de *France* (34). Il quitta la Ligue après avoir rendu au Prince de *Conty*, *Selles*, *en Berry*, où il avoit commandé pour cette Faction en 1591 (35); & il étoit actuellement, en 1594, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, pour le ſervice du Roy *Henri IV* (36).

Pag. 122. l. 20. *Cachat.*] On trouve dans *Fæneſte* le même *Cachat*, *Lignerac*, & autres au nombre des Eſtaffiers, qui faiſoient marcher les miſerables * * * au *Triomphe de l'Ignorance* (37) ; mais je ne ſçai qui c'eſt.

Pag. 122. l. 22. *La Varenne.*] Son nom qui s'écrivoit ainſi, ſe prononçoit *la Varanne*, ſuivant le vicieux accent du Peuple de *Paris*. Cet homme, à qui les *Jeſuites* ſont particulierement redevables de leur rappel en *France*, fut premierement Cuiſinier de Madame ſœur du Roy, long-temps Porte-Manteau de ce Prince, & puis ſon Conſeiller d'Etat (38); c'eſt ce

(33) Rabelais, Livre 5, Chapitre 38.

(34) *Génealogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Liv. 29, pag. 903 de l'Edition de 1628.

(35) *Chronologie Novenaire*, Tome 2, fol. 496.

(36) De Thou, Tome 5, Livre 111, pag. 498.

(37) *Baron de Faneſte*, Livre 4, Chapitre 18.

(38) D'Aubigné, Tome 3, p. 735 dans l'*Appendice*.

(39

ce qu'entend M. de *Mezeray*, quand il dit que ce *la Varenne*, Contrôleur Général des Postes, des bas Offices de la Maison du Roy, s'étoit élevé jusques dans le Cabinet, par les complaisances & les ministeres qui sont les plus agréables auprès des Grands (39), & il a pris cela notamment du Chapitre 73 du premier Tome des *Memoires de Sully*. C'étoit de pere en fils que *la Varenne* étoit Cuisinier (40) dans la Maison du Roy de *Navarre* (41); mais son emploi particulier chez la Princesse *Catherine*, avoit été de piquer les viandes, & comme il y excelloit, elle l'avoit donné au Roy son frere, qui le trouvant propre à plus d'une chose, l'avoit déja fait son Porte-Manteau, au mois de Janvier 1592, & l'établit fort peu de temps après Contrôleur Général des Postes (42). Selon *Cayet*, le commencement de la fortune de *la Varenne*, vint de ce que dès avant les Etats de *Blois*, en 1588, il découvroit adroitement les principaux desseins du Duc de *Guise*, par un des Secretaires de ce Duc, & en avertissoit le Roy de *Navarre*; *la Varenne* lui-même étant allé porter à ce Prince, jusques dans *Niort*, les nouvelles de la mort du Duc & du Cardinal son frere : *Cayet* dit aussi que lorsque le Duc de *Mayenne* se presenta avec son Armée devant

(39) *Abregé Chronologique* sur l'an 1603.

(40) *René son pere*, *Escuyer* de Cuisine, ensuite Ecuyer du Cabinet de Jeanne d'Albret, Reine de Navarre. Et dans la Bibliotheque bleuë il se trouve encore un Traité de la Cuisine, sous le nom de *la Varenne*.

(41) *Chronologie Novenaire*, Tom. 2, pag. 276.

(42) *Mémoires de du Plessis-Mornay*, Tome 2, page 198.

devant *Dieppe*, en Septembre 1589, ce fut le même *la Varenne* qui fit avancer au secours du nouveau Roy le Maréchal *d'Aumont* & le Duc de *Longueville*, des Provinces de *Champagne* & de *Picardie* où ils étoient (43) : qu'il exécuta promptement & heureusement tous les autres ordres du Roy, quoiqu'il eût été fait prisonnier par ceux de *Soissons*, qui ne le relâcherent que moyennant une rançon qu'il fallut que M. *Zamet* payât pour *la Varenne*, & qu'ensuite ce fut encore lui-même qui passa en *Angleterre*, & qui obtint le secours que la Reine *Elisabeth* envoya bientôt après au Roy. (44) Mais s'il est vrai que tout ce que cet Auteur veut que fit *la Varenne*, lui eût acquis la confiance & les bonnes graces de son Maître, il est sûr qu'un autre Employ qu'il avoit y contribua considerablement aussi ; témoin ce qu'il dit un jour au Chancelier de *Bellievre*, qui lui faisoit quelque difficulté sur une grace qu'il avoit obtenuë, *Monsieur*, lui dit *la Varenne*, qui sentoit son crédit déchoir à proportion que le Roy devenoit vieux & cassé, *ne vous en faites pas tant accroire, je veux bien que vous sçachiez, que si mon Maître avoit vingt-cinq ans de moins, je ne donnerois pas mon Emploi pour le vôtre* (45).

Le véritable nom de *la Varenne*, étoit *Guillaume Fouquet*, & *la Varenne* est une Terre de l'Election

(43) La Varenne étoit déja Porte-Manteau du Roy. *Mémoires de M. le Duc d'Angoulême*, p. 120.

(44) *Chronologie Novenaire*, Tome 2, pag. 276, & suivantes.

(45) *Menagiana*, Tom. 2, Edition de Paris pag. 20, au mot *Cursor*.

(46)

l'Election *d'Angers*, qu'il acquit pendant sa faveur avec la Baronie de *Sainte-Susanne*, dont le fils de *la Varenne* porta le nom jusqu'à la mort de son pere (46). On raconte que *la Varenne* avoit donné un Gentilhomme à ce fils : le Roy, qui ne connoissoit pas ce Gentilhomme, lui demanda qui étoit cet homme qu'il voyoit ordinairement avec son fils : *la Varenne* (47) lui répondit que c'étoit un Gentilhomme qu'il lui avoit donné : *Comment*, dit le Roy ! *donner ton fils à un Gentilhomme, je comprens bien cela ; mais donner un Gentilhomme à ton fils, c'est ce que je ne puis comprendre* (48). Cet homme étoit en 1606, Gouverneur de la Ville & du Château *d'Angers*, & Lieutenant-Général pour le Roy en *Anjou* ; (49) & parce qu'il étoit de la *Fleche*, en *Anjou*, le Roy lui en avoit aussi déja précédemment accordé le Gouvernement ; *la Varenne* donc, qui avoit ses vûës, fut cause que *Henri IV*, étant à *Verdun sur Meuse*, en 1603, les *Jesuites* de là, qui se seroient tenus trop contens de n'en être point chassez, en vertu de l'Arrêt de *Jean Châtel*, à cause que cette Ville-là n'étoit pas encore cedée à la *France*, demanderent d'être rétablis par tout le Royaume (50) : sur quoi ayant été remis à un autre tems, ce fut encore lui qui obtint leur entier rétablissement au commencement de 1604 ; après quoi il

(46) *Génealogie de Sainte Marthe*, Tome 2, sur la fin du Livre 21.

(47) Le Roy l'avoit anobli.

(48) *Menagiana*, Tom. 2, *ibid.* Edition de Paris.

(49) *Génealogie de Sainte Marthe*, Tome 2, sur la fin du Livre 21.

(50) De Thou, Tom. 5, Liv. 129, pag. 1046. A. B.

il porta aussi le Roy à fonder la belle Maison, l'Eglise & les autres Etablissemens, que les *Jésuites* ont à *la Fléche :* il ne faut pas croire au reste, que ce fût par inclination ou par générosité, que *la Varenne* se portât à leur procurer tous ces avantages ; il avoit ses vûës, ainsi qu'on vient de le dire, & comme par une feinte, mais plausible affectation de vouloir rendre illustre & fameux le lieu de sa naissance, il avoit aussi déja fait ensorte, que le Roy avoit érigé dans *la Fléche* un Présidial, un Grenier à Sel, & un Siége d'Election ; de tout cela il avoit tiré des sommes immenses, à la foule du Peuple, & à la ruine du Pays voisin. Son but étoit encore ici, de rendre son Gouvernement de *la Fléche* plus considérable, par le grand abord de monde, que devoit y produire la création d'une espece d'Université Royale, très-richement fondée ; & de se servir à son tour de la protection des *Jésuites*, pour continuer comme il fit, à remplir plus que jamais ses coffres, par l'entiere disposition que le Roy lui donna, d'une somme de cent mille écus, que le Clergé assemblé à *Paris* en 1605, fut obligé de fournir, pour être employée aux Bâtimens que les *Jésuites* vouloient faire à *la Fléche* (51).

Le Passepartout des *Jésuites* (52) introduisant un Seigneur, qui avoit ramené les *Jésuites* en *France*, dit :

(51) De Thou, Tom. 5, Liv. 132, p. 1122 & 1123.

(52) Imprimé en 1606. Le Pere Coton vouloit mal à propos attribuer cette Satyre à d'Aubigné. *Mémoires de M. du Plessis*, Tom. 3, page 172.

Et

Et membris & mole valens,
Agmen agens tacitus, magnique ipſe agminis inſtar.

Ce que le Seigneur *Pantalon* rend en François, par ces quatre Vers :

Ce gros Garçon qui fait d'une Fléche un étuy,
Et prétend y tenir ces bonnes allumelles,
S'avance d'un grand pas pour monſtrer que c'eſt luy;
Qui nous en veut donner les premieres nouvelles.

Dans la même Piece, *Arlequin* le dépeint auſſi, par ces deux Vers Latins, qui ſont ſuivis d'un troiſiéme.

Oſtenditque humeros latos, alternaque jactat
Brachia portendens, & verberat ictibus auras.
Et perſonati factus & regula morum,

Ce que l'Auteur de la Piece interprete par ces ſix Vers :

Il vient d'un port audacieux,
Qui n'eſt propre qu'en maſcarade :
Et toutesfois eſt gracieux
Pour conduire cette Brigade,
Reigle de toutes bonnes mœurs,
Qui doit nous rendre bien meilleurs.

Le même Auteur dit enſuite, que ce Perſonnage fut cauſe, qu'on ne fit pas aux *Jéſuites* une Entrée publique, parce qu'il ne croyoit pas qu'ils euſſent pû ſe rétablir en *France*, ſi l'on

l'on s'y fût apperçû qu'ils y rentroient (53): tout cela s'applique au Marquis de *la Varenne*, qui fut la premiere cause du rappel des *Jésuites*, & fait voir au reste, que l'Auteur du Livre intitulé: *Rappel des Jésuites*, qui est une Piece presque entierement imitée & copiée du *Passepartout* de 1606. s'est trompé d'avoir pris ce *gros Garçon*, dont parle le *Passepartout*, pour un Prélat, & vraisemblablement pour le Cardinal du *Perron* (54), puisque ce qu'il est dit d'un Seigneur gros garçon, *qu'il vouloit faire d'une Fléche un étuy, pour y mettre les Jésuites*, ne convient qu'à *la Varenne*, qui étoit Gouverneur de *la Fléche*, & qui y fit donner aux *Jésuites* la belle Maison, & les autres Etablissemens qu'ils y ont. *Guillaume Fouquet* nâquit en 1560, & mourut en 1616. *Catherine Foussart* sa premiere femme, lui donna trois enfans: *René*, Marquis de *la Varenne*; *Guillaume*, Evêque *d'Angers*; & *Catherine*, Comtesse de *Vertus*, morte à *Paris* en 1670. Il n'en eut aucun de *Susanne des Bez* sa seconde femme.

Pag. 122, l. 23. *A fait la Paix d'Espagne.*] Je ne vois, ni chez M. *de Thou*, ni chez M. *d'Aubigné*, que *la Varenne* ait contribué à la Paix de *Vervins*, qu'autant qu'aura pû faire tout autre Conseiller d'Etat, comme il l'étoit: je trouve seulement qu'en Septembre 1593, aussi-tôt après le changement de *Henri IV.* & lorsque ce Prince n'avoit pas encore pris la résolution de déclarer la guerre au Roy *d'Espagne*,

(53) *Passepartout des Jésuites*, pag. 17 & 18.

(54) *Rappel des Jésuites*, impr. en 1678, p. 10 & 11.

(55)

pagne, il ſe ſervoit de *la Varenne*, pour, ſous couleur d'aller en conſéquence de ſa Charge, travailler à quelque réglement des Poſtes ſur la frontiere, paſſer ſécretement juſqu'en *Eſpagne*, & faire en ſorte auprès de *Philippe II.* que le Roy ne fût pas obligé de rompre entierement avec le Roy *d'Eſpagne*; mais *la Varenne* fit ſi mal ſa commiſſion, ſa vanité de vouloir faire mal-à-propos l'Ambaſſadeur, l'emportant ſur les ordres qu'il avoit de cacher ſon voyage, que tous les Princes Proteſtans, Alliés du Roy, en prirent ombrage, & furent ſur le point d'abandonner les premiers *Henri IV* (55). Cependant, comme *la Varenne* étoit encore jeune, & qu'il occupoit un poſte qui lui donnoit le moyen de courir plus commodément qu'un autre, il eſt fort croyable que le Roy qui l'aimoit, & qui le croyoit habile homme, l'auroit fait, & le fit encore ſouvent tracaſſer pour la Paix de *Vervins*.

Mais ne ſe pourroit-il pas faire auſſi, que ce que *Sancy* dit ici, que *la Varenne* fit la Paix *d'Eſpagne*, ſe rapporte uniquement au voyage qu'il fit ſecretement à la Cour *d'Eſpagne*, en Septembre 1593? Ce que diſent les Mémoires de M. *du Pleſſis*, & *Cayet* auſſi, que *la Varenne* prit ſoin, pendant ſon ſecret ſéjour à la Cour de *Philippe II.* de faire voir à l'Infante le portrait du Roy, & de lui parler en ſecret de Paix, & du Mariage qui ſe pourroit faire entre elle, & Roy de *France* (56);

(55) *Mémoires de du Pleſſis*, Tom. 2, pag. 370. Et *Mémoires de Sully*, T. 1, Chapitre 41.

(56) *Mémoires de du Pleſſis*, ibid. Et *Chronologie Novenaire*, Tome 2, pag. 276 & ſuivantes.

donno

donne lieu de le croire, puisque toutes ces démarches que fit *la Varenne*, etoient des dispositions à la Paix *d'Espagne*, quoique depuis le retour de *la Varenne*, il semblât qu'il n'y eut plus d'apparence, à cause de la guerre ouverte qui survint.

CHAPITRE IV.

Du Purgatoire.

PUisque nous avons constitué le Purgatoire à la Cour, Galands hommes, si faut-il trouver quelque lieu, où nous confessions que soit le Purgatoire, sans l'aller chercher *jusques au Trou S. Patrice*, selon que *Henry Estienne* en discourt en l'Apologie *d'Herodote*. Je trouve ce qu'il en dit bien agreable; mais *il n'est pas approuvé de la Sorbonne*. Si je voulois traiter cette matiere en Théologien, je me mettrois en grande peine. J'ai consulté M. le Convertisseur, qui se prit à rire de ma curiosité. Je lui demandai où il etoit parlé du Purgatoire en la Sainte Ecriture; il ne m'allegua que des *Apocryphes*, & des Passages fort douteux. Je m'enquis des Peres, il me dit que *S. Augustin* en parloit, Livre 12 de la Genese; sur l'Evangile de *S. Jean*, Traité 47: au Livre de la Cité de Dieu, Chapitre 8, & en plusieurs autres endroits; où je resolus ne faire jamais plus le Théologien, en matiere de Purgatoire. J'en ai pourtant trouvé un en ma Théologie, & je baille à deviner à toute la *Sorbonne* où il est: je

je demande aussi où est le Tiers-Parti, duquel on a tant parlé en *France*, & la crainte duquel a frappé un plus grand coup à la conversion du Roy, que celle du Purgatoire. Or, je maintiens que je trouve le Purgatoire & le Tiers-Parti, bien logés ensemble à *Nogent*. Quelques-uns l'avoient voulu mettre en *Auvergne*, & y confiner *le Comte d'Auvergne*: mais il est dépêché de son Purgatoire déambulatoire, en cette heureuse saison, où les beaux siéges des Paradis, sont tapissés pour les fils de Putain. *Il n'a fait que rire de son Chartier versé*, & est prêt de rétablir en ce sacré lieu les amours, dont il fut instruit en son absence. Il y a en *France* quelques autres petits Purgatoires, mais ils ne font pas grande fumée, parce que les Pardons y sont à trop bon marché. *Le grand Purgatoire est donc à Nogent*, où le Comte de *Soissons* se purge au feu de sa Vestale *avec son train, qui est le Tiers-Parti*; là, où il oit parler des joyes du Paradis de sa Cour, & en rit *à la mode de S. Medard*. Quelques Anges ou Mercures, comme *la Varenne*, le vont visiter en passant, & dit-on qu'il ira dire adieu à sa bonne Dame, pour s'en retourner parachever ses peines; les Complices imaginaires du Tiers-Parti errant par-là, comme étant ames vagabondes, par faute de terre & de Bastions pour s'enterrer. On dit pourtant que *Nogent est fort propre à jouer des couteaux*; & que le Tiers-Parti, qui contraignit le Roy à sa conversion, le contraindra bientôt à la persécution des *Huguenots*, *ou à faire son Etat alternatif*. *Le Comte de Lude* m'ayant loué il y a quelque temps son chef, me demanda

manda si je ne trouvois pas sa fortune bonne. Quand vous courez la poste, lui dis-je, prenez-vous plaisir à vous embarquer sur un cheval, qui a les genoux écorchés ? Il me répond que non. Considérez donc que quand ce grand Capitaine quitta le feu Roy, pour aller faire le *Huguenot ;* & les *Huguenots* parce qu'ils lui avoient vû *tourner le cul à la mangeoire à Coutras*, *quand il s'est mutiné* à toutes les apparences de batailles, à toutes les avenues du Duc de *Parme*, quand il ravit Madame invisiblement, à tous ces accidens il y a remedié, pour avoir mis *sept fois les genoux en terre.* Monsieur le Comte mon ami, voudriez-vous mettre votre coussinet sur une haquenée qu'on a chevauché à dos, & qui a les genoux tout écorchés ? Par tels propos, j'ai débauché le *Connétable* du Tiers-Parti du Purgatoire de *Nogent. Lavardin* y voulut mettre le nez, mais on lui demanda la passade : il me dit qu'il avoit mis telle Police à la premiere Armée du Tiers-Parti, qu'elle ne fouleroit point le Peuple. De fait, je vois que les Généraux des Finances & des vivres, ont eu beau loisir d'y jouer dès le matin *au Here & au Malcontent.* Il me souvient à ce propos, de la réponse que fit le Roy, quand le Comte lui écrivit qu'il étoit là pour prier Dieu. Ce Prince pour le rembourser lui manda, que pour rendre ses oraisons parfaites, il mettroit ordre qu'elles fussent accompagnées de jeûnes. Le foudre de *Saint Denys* se trouva un peu violent, pour feu de Purgatoire, & fit surseoir la délibération de Joutonante. *Le Cul de Bourbon*, j'entends celui que les *Huguenots* appelloient

appelloient tête de Marotte, & que *Maître Guillaume* ne tenoit pas pour un homme, mais pour une ressemblance ; ce petit Prêtre tira avec un fer d'éguillette dans son Bréviaire, & rencontra pour sa bonne fortune cet Evangile : *Non habet Filius hominis, ubi requiescat caput ;* & là dessus dit à *Bellozane*, (celui pour lequel on disoit, que ma femme étoit belle aux Asnes) c'est-à-dire, que mon frere n'a aucune place qui tienne pour nous. *Maître Guillaume* s'y oppose, & dit qu'ils avoient quatre Places pour le Tiers-Parti, Places fort défendues du feu du Ciel ; *Sodome, Gomorrhe, Adma, Isebom. L'Auteur des Visions dudit Maître Guillaume*, traitte cette matiere fort amplement. Je conclurai ce Chapitre par une remontrance aux Auteurs du Tiers-Parti, & Habitans du Tiers-Lieu : Sçachez, zélés Catholiques, que ce Parti n'a été condamné, ni absous, *pour n'avoir fait ni bien, ni mal ;* & pourtant réduit seulement au Purgatoire. Votre malheur est de n'être pas autorisés des gens de guerre, mais de ceux qui appelloient la poltronnerie, patience. Le Pape n'a pas établi le Purgatoire par paroles. Votre Parti n'avoit que faire de tant de discours, sur le droit des Princes du Sang ; le Pape a mis le Purgatoire par fulminations, il falloit à votre dessein une armée fulminante : l'un fait montre des clefs de *S. Pierre*, comme des passe-partout aux bourses des Idiots ; il falloit à l'autre l'épée de *S. Paul*, pour surmonter les opposans des Décrétales ; & pour établir le Tiers-Lieu, il falloit à coups de canon établir le Tiers-Parti ; & *quand les Lutheriens ont voulu*

diſputer, on a prouvé le feu de Purgatoire, en brûlant ceux qui le mécroyoient. Quand les *Huguenots* ont attaqué les Canons ſpirituels, on s'eſt ſervi des temporels : ainſi par occaſion j'ai comparé le Tiers-Parti au Purgatoire, lequel a été ſeulement *in potentia.* L'autre ne fut jamais *in actu*, & de fait la queſtion n'eſt pas de peu d'importance, témoin .... qui à l'âge de ſoixante ans épouſa une fille de vingt ans, dont il devint jaloux comme un Tigre ou deux ; & de jaloux, catholiquement Cocu, à quoi il apporta toutes *les Receptes de Hans Carvel.* Ses amis un jour lui demandoient comment il avoit fait cette folie : après s'être frotté les oreilles, eſſuyé le front, il dit en ſe grattant l'*Occiput*, & ſe retrouſſant les C.... les ; ce ſont par la Vertu-bieu les *Huguenots* qui ſont cauſe de ces malheurs. Car au temps paſſé, nos Peres avoient une repuë de quelque ſéjour, pour aller en Paradis, maintenant que ces Paillards ont *démantelé le Purgatoire*, il faut y aller d'une traitte ; c'eſt pourquoi j'avois pris cette hacquenée, pour ſoulager mon .... ſans penſer qu'elle dût broncher ſi ſouvent.

REMARQUES

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE IV.

Pag. 142. l. 10. *JUſques au trou St Patrice.*] Ce que *Henri Etienne* en rapporte, eſt pris de la Légende de ce Saint, qu'on prétend avoir vécu & prêché en *Irlande*, ſur la fin du V. Siécle. On y voit que *St Patrice*, étant un jour dans une extrême triſteſſe, de ce que ſes Prédications faiſoient très-peu de fruit, il pria Dieu qu'il lui plût d'opérer par ſon moyen quelque Miracle, qui pût porter les *Irlandois* Payens à ſe convertir; que là-deſſus Dieu lui commanda de faire avec ſon bâton, un cercle ſur la pouſſiere; à quoi *St Patrice* n'eut pas plutôt obéi, que la terre s'ouvrit au dedans, & tout à l'entour de ce trou, de maniere qu'on n'y vit plus qu'un Puits très-profond, qui ſervoit d'entrée au Purgatoire. Cette fabuleuſe ouverture, que le Peuple appelle *Trou St Patrice*, n'eſt autre choſe qu'une certaine caverne que l'on voit en *Irlande*, & qui n'eſt pas la plus affreuſe qui ſoit dans cette Iſle, ou ailleurs. M. *Jurieu* qui nous a voulu donner un petit échantillon de la Légende de *St Patrice*, dit qu'on y voit un homme deſcendre dans les Enfers, par un trou que *St Patrice* avoit fait, & en viſiter tous les Appartemens, à l'imitation *d'Enée* dans *Virgile*, avec cette différence pourtant, dit-il, que les imaginations de *Virgile*, & de ce qu'il fait faire & voir à ſon *Enée* dans les

Enfers, ont quelque chose de grand, au lieu que celles de la Légende de *St Patrice*, portent le caractere de la bassesse, de l'ignorance, de la bêtise, & de la superstition de ceux qui l'ont inventée (1).

Pag. 142. l. 13. *Il n'est pas approuvé de la Sorbonne.*] A l'occasion de ce Livre, on fit des poursuites rigoureuses contre l'Auteur, & il ne se garentit du dernier supplice, que par une prompte fuite. Cependant on le condamna à mort par défaut, & on fit brûler son effigie, dans le tems qu'il étoit caché dans les Montagnes *d'Auvergne* (2).

Pag. 142. l. 20. *Que des Apocryphes.*] On voit dans le *Perroniana*, que pour excuse de ce que M. du *Perron* ne trouvoit aucun Passage bien formel pour le Purgatoire, ce Prélat disoit qu'il n'y en avoit même dans tout l'Ancien Testament, ni pour l'Enfer, ni pour le Paradis; qui, disoit-il, étoient pourtant bien d'aussi bonne maison que le Purgatoire (3).

Pag. 143. lign. 8. *Le Comte d'Auvergne.*] *Charles de Valois* Grand Prieur de *France*, Comte *d'Auvergne*, puis Duc *d'Angoulême*, fils naturel du Roy *Charles IX.* fut arrêté avec le

(1) *Préjugés du Papisme*, Part. 1, Chapitre 32.

(2) *Eloges de M. Teissier*, Tome 2, page m. 281, dans celui de Henri Etienne. On assure que Henri Etienne avoua, que jamais il n'avoit eu si froid, que le jour qu'on le brula en effigie à Paris: D'ailleurs son Livre méritoit bien quelque petit avertissement de la part des Supérieurs; mais le bruler pour un tel cas, cela paroît bien sévere.

(3) *Perroniana*, au mot *Purgatoire*.

le Maréchal de *Biron :* mais depuis le ſupplice de ce Maréchal, il fut relâché par reſpect, pour le Sang des *Valois*, & à la priere de *Henriette de Balſac d'Entragues*, Marquiſe de *Verneuil*, ſa ſœur de mere (4). Il fut arrêté une ſeconde fois en *Auvergne* l'an 1604. pour une nouvelle Conſpiration, dont la Marquiſe ſa ſœur étoit complice; mais pour cette fois là, bien lui prit d'aimer la lecture, & d'être même aſſez ſçavant, pour bien goûter tous les meilleurs Livres, car il croupit à la Baſtille près de douze ans: encore *Henri IV.* lui donna-t-il la vie, qu'il auroit perdue ſur un échaffaut, ſi ce Monarque eut laiſſé ſubſiſter l'Arrêt donné contre le Comte, au mois de Février 1605. Avant qu'il fût pris, le Roy qui ne vouloit pas le perdre, lui avoit fait ſçavoir, que pour prévenir la recherche, qu'autrement on alloit faire de ſon crime, il eût à ſortir du Royaume, & à n'y rentrer de trois ans, pendant leſquels il devoit voyager en *Grece*, & même aller juſqu'en *Aſie ;* mais il prit cela pour un honteux exil, qui lui ſeroit reproché, & aima mieux s'expoſer à être pris, comme il le fût effectivement peu après (5), pour ne ſortir de priſon, qu'au commencement de Juillet 1616, par la faveur du Maréchal *d'Ancre*, qui lui fit donner auſſi-tôt après le Gouvernement de *Paris*, & de l'Iſle de *France* (6). Le Comte *d'Auvergne* & la Marquiſe

(4) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 5, Chap. 14.

(5) De Thou, Tom. 5, Livre 131, pag. 1134 & 1135. Et Livre 134, page 1187.

(6) *Mémoires de M. du Pleſſis*, Tome 3, p. 973 &

Marquiſe de *Verneuil*, étoient enfans de *Marie Touchet*, native *d'Orleans*, laquelle ayant été Maîtreſſe du Roy *Charles IX.* fut depuis mariée à *François de Balſac d'Entragues* (7). M. de *Mezeray* dit, que *Marie Touchet* étoit fille de *Jean Touchet*, Lieutenant Particulier au Préſidial *d'Orleans*, & de *Marie Mathy* (8): c'eſt dans ſon *Abregé Chronologique* ſur l'an 1574. en May. Voyez particulierement M. *Bayle*, en ſon *Eſſay de Dictionnaire Critique*, au mot *Touchet*.

Pag. 143. l. 12. *Il n'a fait que rire de ſon Chartier verſé.*] Soit que ce fût conſtance ou inſenſibilité, comme toutes ſes diſgraces ne le touchoient point, on lui attribue dans la Bibliotheque M S. de M. *Guillaume* un *Commentaire ſur la Philoſophie Morale des Stoïques*, qu'il dédie au Prince de *Joinville*, priſonnier d'Etat comme le Comte, en l'année 1602 (9).

Pag. 143. l. 18. *Le grand Purgatoire eſt donc à Nogent.*] *Charles de Bourbon* Comte de *Soiſſons* avoit quitté *Henri III.* & s'étoit jetté dans le Parti du Roy de *Navarre* en 1586, ſous la

& 1080, page qui doit être la 1070.

Il ſuffiſoit que Henri IV eut diſgracié le Comte d'Auvergne, pour que le Maréchal d'Ancre, & la Reine mere, Marie de Medicis, s'appliquaſſent à lui faire du bien; c'étoit le ſtyle du temps.

(7) *Annotations ſur les Amours du Grand Alcandre* Numero 63.

(8) Elle étoit Bâtarde d'Orable Mathy, Médecin du Roy. Mémoires de *Caſtelnau*, Tom. 2, pag. 657. Il y a encore de cette race à Paris & à Orleans, & nos Rois leur font l'honneur de ſigner à leurs Contrats de mariage.

(9) De Thou, Tom. 5, Liv. 128, pag. 1033. B.

(10)

ſous la promeſſe que ce Prince lui avoit faite, de lui donner en mariage *Catherine de Bourbon* ſa ſœur ; qui ſembloit en ce tems-là, devoir être ſon héritiere, dans tous les grands Biens de la Maiſon de *Navarre*, au de-là de *la Loire* (10) : Depuis, *Henri IV.* ayant eu des raiſons de Politique, pour ne point effectuer ſa parole, ce Comte prit ſon tems en 1593, lorſque le Roy étoit le plus engagé au long & opiniâtre Siége de *Rouen*, pour gagner ſur des chevaux de relais la Ville de *Tours*, où il diſoit aller voir ſa mere, qui y étoit malade, mais on ſçût bien-tôt qu'il en étoit incontinent parti, pour aller à *Pau* en *Bearn* ; dans le deſſein d'y épouſer, contre la volonté du Roy, la Princeſſe de *Navarre*, qui y conſentoit : le Roy qui avoit été de bonne heure averti du départ du Comte, le prévint, ayant fait rendre avant ſon arrivée, une perſonne en la Ville de *Pau*, qui fit rompre le mariage, & obligea le Comte à s'en retourner (11). Le Parlement de *Pau* s'étoit mêlé de cette affaire, & c'eſt à ce ſujet-là, que dans une Satyre de ce tems-là, contenant trente *Articles de Paix, entre le Roy & M. du Maine* ; le neuviéme de ces Articles porte, qu'il *ſera permis à M. le Comte de* Soiſſons, *de faire informer contre le Préſident de* Pau, *pour le trouble qu'il a donné à lui, & à Madame, ſur la génération entre eux, d'un Prince du Sang.* Ce fut

(10) De Thou, Tome 4, Liv. 87, pag. 180. B.C.

(11) De Thou, Tome 5, Liv. 105, p. 313. D.E. *Mémoires de du Pleſſis*, Tome 2, page 295. Et *Annotations ſur les Amours du Grand Alcandre* N°. 16.

fut après que le Comte eût ainſi manqué ſon coup, que le Roy ne le voyant plus de bon œil, il établit ſon *Purgatoire à Nogent*, aſſez près de ſa Maîtreſſe, qui étoit à la Cour, où il n'oſoit revenir. Il mourut âgé de 46 ans, d'une fiévre continuë, dans ſon Château de *Blandy*, le 1. Novembre 1612 (12).

Pag. 143. lig. 20. *Avec ſon train, qui eſt le Tiers-Parti.*] M. de *Thou* dit, que le Tiers-Parti ſe forma en 1591, à l'occaſion du Siége de *Chartres*, qui tiroit en longueur, & dont on doutoit que le fils de l'Amiral de *Chaſtillon*, qui l'avoit formé pour le Roy *Henri IV.* pût venir à bout (13): ce Tiers-Parti, qui ſuivant les termes de *d'Aubigné*, n'étoit composé que des Mignons du feu Roy, de quelques gens ennemis des hazards & des travaux, auxquels étoient naturellement engagés, ceux qui ſuivoient la fortune du nouveau Roy, & de quelques perſonnes, qui craignoient pour la Religion Catholique, ſous un Roy *Huguenot*, choiſit pour Chef, le Comte de *Soiſſons*, d'ailleurs mécontent du Roy *Henri IV.* Et quoiqu'il n'y eût rien de ſi mal fondé, que ce prétendu Tiers-Parti, continue cet Auteur, ce fut cependant ce qui obligea le Roy à changer de Religion, pour ôter à ces gens-là, le prétexte de ſe déclarer en faveur du Comte, qui étoit Catholique (14). *Cayet* ne dit point comme

(12) *Mémoires de du Pleſſis*, Tom. 3, pag. 430 & 437. Et *Génealogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Livre 16, pag. 203.

(13) M. de Thou en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 101, page 153. E. F.

(14) D'Aubigné, Tome 3, Livre 3, Chap. 24.

(15)

comme M. de *Thou*, que le peu d'apparence qu'il y avoit, que le siége de *Chartres* dût réussir, eût donné lieu à quelques Catholiques, de former le Tiers-Parti; mais il en rapporte une autre, qui n'est pas non plus sans vraisemblance : c'étoit la Publication, qu'on fit à peu près en même tems, de la Bulle Monitoriale du Pape *Gregoire XIV.* par laquelle il exhortoit fortement les *François* Catholiques, à ne rendre aucune obéissance à *Henri de Bourbon*, qui étoit *Huguenot* (15) : & je suis très-persuadé, que ce ne fut pas ce qui contribua le moins, à faire rendre les Arrêts de *Tours* & de *Châlons*, qui ordonnoient, que cette Bulle seroit brulée par la main du Bourreau.

Pag. 143. l. 22. *A la mode de St Medard.*] Dans un Canton du Diocese de *Lyon*, au lieu de *Medard*, on dit *Miard*, qui forme un son, semblable à la voix d'une personne qui se lamente en pleurant (16). Or, comme ici rire à la mode de *St Medard*, signifie gémir, je m'imagine que ce Proverbe pourroit bien être venu de là.

Pag. 143. l. 3.0 *Nogent est fort propre à jouer des couteaux.*] C'est ici une plaisanterie, fondée sur ce qu'on fait d'excellens couteaux, & en quantité, dans le *Perche* (17); & particulierement à *Nogent le Rotrou*, dont il s'agit ici.

Pag. 143.

(15) *Chronologie Novenaire*, Tome 2, pag. 458 vers. & 459 recto.

(16) *Vocab. Hagiolog.* en tête du *Dictionnaire Etymologique* de M. Menage, au mot *Medardus*.

(17) *Dictionnaire Etymologique* de M. Menage, au mot *Pergeois*.

Pag. 143. l. 33. *A faire son Etat alternatif.*] Cette alternative étoit, que le Roi retiendroit pour lui, le Commandement des Armées; & remettroit au Comte, ou au Cardinal son frere, toute l'autorité dans les autres affaires (18): de cette maniere, les *Huguenots* n'auroient eu qu'à plier bagage, ou à se passer d'Edit: déja précédemment au mois de Septembre 1589, le Parlement de *Tours*, voyant que selon toutes les apparences, le Duc *Mayenne* armé de toutes les forces de la Ligue, alloit acculer *Henri IV.* auprès de *Dieppe*, avoit envoyé des Députés proposer à ce Prince, d'associer à la Couronne le vieux Cardinal de *Bourbon*, s'il pouvoit avoir la Paix à ce prix-là (19).

[Mais M. *Godefroy* dans sa Note, dit qu'en matiere d'Offices ou de Charges, l'alternatif est, quand deux Particuliers ou Officiers, revêtus d'une semblable Charge, n'en exercent les fonctions que tour à tour; comme nous en avons beaucoup dans le Royaume, sur-tout dans la Finance: & c'est en ce sens, qu'un Bouffon promettoit à son Roy, de lui faire trouver deux millions d'or & plus, de sa Royauté; si à l'exemple de plusieurs Offices du Royaume, il vouloit rendre la Couronne alternative. Voyez les Contes de Bonaventure *des Perriers*, *in*-12. *Amsterdam* 1711. pag. 61.]

Pag. 143. l. 34. *Le Comte du Lude.*] *François de Daillon* Comte du *Lude*, entra dans le Tiers Parti, par dépit de ce qu'on lui avoit refusé

(18) *Vie de du Plessis*, Livre 1, pages 139, & 141.

(19) Mezeray, *Abregé Chronologique* sur le mois de Septembre 1589.

refusé un Gouvernement (20).

Pag. 144. l. 8. *Tourner le cul à la mangeoire à Coutras.*] *D'Aubigné* dit qu'il y eut quelque désordre, à la tête du Corps que le Comte de *Soissons* commandoit à *Coutras* (21).

Pag. 144. l. 9. *Quand il s'est mutiné, &c.*] Au Camp *d'Auxerre* en Juin 1595, à la veille du Combat de *Fontaine-Françoise* (22), & précédemment lorsque le Duc de *Parme* s'avançoit pour secourir *Rouen*; & le Duc de *Mayenne*, pour secourir *Chartres*. Les *Mémoires de Sully* disent, qu'il ne se passoit pas de saison entiere en ce tems-là, que le Comte de *Soissons* ne fit quelque escapade (23).

Pag. 144. l. 13. *Sept fois les genoux en terre.*] Le Comte de *Soissons*, qui étoit & timide, & hypocrite, avoit obtenu des Lettres d'Abolition sous *Henri III.* en 1587, & s'étoit fait encore absoudre par le Légat *Morosini*, pour s'être allé joindre au Roy de *Navarre*, l'année précédente: & depuis, s'étant très-souvent mis mal avec le Roy *Henri IV.* il lui étoit si exactement arrivé d'en demander pardon à chaque fois, qu'il devoit en avoir les genoux écorchés: il n'y avoit donc aucun fond à faire sur ce Comte.

Pag. 144. l. 25. *Au Here & au Malcontent.*] *Rabelais*, au Chapitre *des Jeux de Gargantua*, fait mention du Jeu de *Maucontent*: je crois que c'est une espece de Jeu de Here, lequel on appelle

(20) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 3, Chap. 24.

(21) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 1, Chap. 17.

(22) *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 59.

(23) Tome premier, Chapitre 44.

(24)

on appelle en *Languedoc*, le *Maloureux*, ou *Malcontreux* (24): du reste, il semble que l'Auteur ait eu dessein de traiter ici de heres & de *malheureux*, ceux qui étoient entrés dans le Tiers-Parti, sans excepter même le Comte de *Soissons*, qui étoit également ambitieux & nécessiteux; témoin les *deux Livres de la Nécessité & Ambition humaines*, qui lui sont dédiés par M. de *Guise*, dans la Bibliotheque M. S. de M. *Guillaume*.

Pag. 144. lig. 34. *Le Cul de Bourbon*, *&c.*] Toutes ces Epithetes témoignent, que ce Prince étoit extraordinairement petit & contrefait; & si l'on en croit les Ligueurs, il avoit cela de commun avec tous les Cadets de la Maison de *Bourbon*, qui vivoient alors, lesquels au nombre de six ou sept, étoient tous Tortus, Bossus, Borgnes, Bégues ou Boiteux (25). On a appellé *Marotte*, un sceptre de fou, d'une tête de Marionette, qu'on mettoit au haut de ce sceptre (26): celui que les *Huguenots* appelloient *tête de Marotte*, étoit *Charles de Bourbon*, Cardinal de *Vendôme*, & puis de *Bourbon*: il étoit troisiéme frere de *Henri de Bourbon Prince de Condé*, qui mourut de poison à *S. Jean d'Angely* en 1588; & le Comte de *Soissons*, étoit son cadet: M. de *Thou* dit, qu'il étoit mortel ennemi des *Huguenots*, qu'il fut auteur du Tiers-Parti, & que le chagrin qu'il eut de voir, que cette Faction n'eut

(24) *Jugement sur Rabelais*, dans les *Additions*.

(25) *Paraboles de Chicot*, Livre Comique, imprimé en 1593, page 58.

(26) *Dictionnaire Etymologique* de M. Menage, au mot *Marotte*.

n'eut point de ſuite, lui donna la mort à l'âge de trente-deux ans en 1594 (27). Pendant la vie du vieux Cardinal de *Bourbon*, que les Ligueurs reconnurent pour Roy, ſous le nom de *Charles X.* on ne l'appelloit que le *Cardinal de Vendôme*, mais en 1590. après la mort de ce Prélat, qui étoit ſon Oncle, on le nomma le *Cardinal de Bourbon* (28). Son but & ſon eſpérance, en formant le Tiers-Parti, avoient été que ceux qui n'avoient juſques-là ſuivi *Henri IV.* que dans la ſuppoſition qu'il ſe feroit Catholique, voyant qu'il tardoit trop à s'y réſoudre, éliroient pour Roy, lui, ou le Comte de *Soiſſons* ſon frere (29).

[Un Rieur avoit autrefois expliqué *C.... les de Lorraine*, les trois Lettres C. D. L. qui dans les Drapeaux de je ne ſçai quel Charles Duc de Lorraine, ſignifioient : *Carolus Dux Lotharingiæ* (30) Ici, *Cul de Bourbon*, eſt pareillement une alluſion bouffone, à *C... de Bourbon*, ou *Charles de Bourbon.*] Telle eſt la Note de M. *Godefroy*.

Pag. 145. l. 1. *Maître Guillaume.*] C'eſt le même, ſous le nom duquel on fit courir Manuſcrit, au commencement de ce Siécle, la Satyre intitulée : *Catalogus Librorum, qui reperti ſunt in Bibliothecâ M. Guillelmi, Morionis*

(27) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 110, pag. 492. B.

(28) De Thou, Tom. 5, Livre 98, page 67. A. Et *Thuana, de Vita ſua*, Lib. 3, pag. 41.

(29) *Mémoires de du Pleſſis*, & *de Villeroy*, & la *Vie de du Pleſſis*, cités par M. Maimbourg, au Livre 4. de ſon *Hiſtoire de la Ligue.*

(30) Voyez la Note ſur la Stance 97 de la *Rome ridicule* de Saint Amand.

(31)

rionis Regii, post ejus obitum; quibus salsè & facetè perstringuntur mores & vitia, Primatum & Nobilium Galliæ. Autrement, *Inventaire de soixante & dix Livres, trouvés en la Bibliotheque de M. Guillaume.* C'étoit un Bouffon de ce temps-là, que pendant plus de cinquante ans après sa mort, on a toujours fait parler en véritablement bon *François*, dans plusieurs Dialogues, & autres Ouvrages de Politique & de Satyre (31): Ce pauvre homme, qui étoit de *Louviers*, s'appelloit *le Marchand*, & comme il avoit des saillies fort plaisantes, on l'avoit donné au jeune Cardinal de *Bourbon*, qui s'en divertissoit, aussi-bien que les personnes qui venoient chez lui. Toute la science de ce M. *Guillaume*, étoit tirée du Livre *des Quenouilles* (32), qu'il avoit merveilleusement étudié: mais outre qu'il avoit aussi vû quantité de *Tapisseries*, dont il lui étoit resté force Visions, il en avoit encore naturellement quelques-unes d'admirables; quand on l'interrogeoit, qui étoit celui-ci, ou celui-là: & avoit aussi de certains mots propres, qui lui étoient naturels, & que lui seul sçavoit appliquer comme il falloit, dit le *Perroniana*. J'ai vû une espece de Dialogue sur la mort du Maréchal *d'Ancre* (33), où, dans

(31) Il est encore introduit dans les *Visions de Quevedo*, Vision seconde, pag. 61 & suivantes de l'Edition de 1656.

(32) *Les Evangiles des Quenouilles, faits & racontés par plusieurs Notables Dames*, à Lyon, chez Jean Maréchal, 1593, p. 4. *Bibliotheca Draudii*, T. 2, pag. 140. J'en ai vû des Editions plus anciennes, tant *in*-4. qu'*in*-16.

(33) *Le Retour de la Paix*, imprimé en 1617.

(34)

dans une méchante Planche, M. *Guillaume* eſt repréſenté coëffé d'une barette, & au-deſſous, d'un bonnet à pointes, qui lui couvrent les oreilles; ſes manches ne ſont gueres moins longues que ſa robbe, qui ne lui va que juſqu'aux genoux; ſes gants ſont fourrés dans la ceinture de ſa robbe, & il a les mains pendantes & nuës, avec toute la contenance d'un homme ſimple: la figure ne lui donne pas un poil de barbe; auſſi, dit un Livre de ce tems-là, qu'il n'en avoit non plus que la Papeſſe *Jeanne*, & que même il étoit triſte, blême & ridé (34): ce qui pourroit faire croire, qu'il étoit Eunuque, cependant il étoit marié; les Pages & les Laquais étoient ſes grands perſécuteurs, auſſi portoit-il toujours ſous ſa robbe, un bâton court, qu'il appelloit ſon *Oyſel*, & en frappant, il crioit toujours le premier au meurtre. Voyez le *Perroniana*, au mot M. *Guillaume*.

Pag. 145. l. 7. *Bellozane.*] *Jean Touchard* Abbé de *Bellozane*, & Tréſorier de la Sainte Chapelle, & *du Perron*, étoient les deux qui avoient tramé le Tiers-Parti, & qui l'avoient mis en tête au jeune Cardinal de *Bourbon* (35): ce *Jean Touchard*, de l'Ordre des Prémontrés, natif *d'Iſſi*, proche de *Paris*, autrefois Précepteur du jeune Cardinal de *Bourbon*, avoit encore

(34) *Paſſepartout des Jéſuites*, imprimé en 1606, pag. 116 & 117. Et *Rappel des Jéſuites*, imprimé en 1678, pag. 117 & ſuivantes.

(35) De Thou, Tome 5, Liv. 101, pag. 154. B. C. & 160 D. E. *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Ch. 39. Et *Catholicon d'Eſpagne*, à la Note 8, où il faut lire *Touchard*, au lieu de *Louchard*.

encore assisté aux Etats de *Paris*, en 1593; cependant *Henri IV.* le nomma à l'Evêché de *Meaux*, qui vaquoit depuis cinq ans, par le décès de *Louis de Brezé*, mort en . . . . . 1589. mais *Touchard* mourut en 1596. avant qu'il eut pris possession de son Evêché (36). La femme de *Sancy*, de laquelle on disoit qu'elle étoit *Belle aux ânes*, se nommoit, *Marie Moreau* (37); & la beauté de l'équivoque consistoit, en ce que l'Abbé de *Bellozane*, à qui cette femme paroissoit belle, étoit Moine de l'Ordre des *Prémontrés*, qui sont habillés de blanc, comme des Meuniers, qui sont toujours avec les ânes.

Pag. 145. l. 14. *L'Auteur des Visions dudit M. Guillaume.*] Le *Mercure François* semble parler de ce Livre, & de son Auteur, sur l'an 1605. *L'Esprit de Chicot, Gascon, vint des Vallées de Bretagne*, dit-il, *pour représenter par écrit*, les Rêveries de M. Guillaume: *force* Réponses, Répliques *&* Dupliques, *faites par des Scholares d'Armes, & le tout pour faire gagner les Imprimeurs: telle étoit la liberté d'écrire en ce tems-là; les Curieux s'y amusoient:* & plus haut dans le même feuillet, il avoit dit: *le* Soldat François (38), *& le* Citadin de Geneve, *furent confisqués: les Auteurs du* Pacifique, *& de* l'Anti-Pacifique, *n'en eurent pas de meilleurs Souliers* (39).

(36) *Gallia Christiana*, premiere Edition, Tom. 3, p. 706, au mot *Meldenses*.

(37) *Recherches Historiques de l'Ordre du Saint Esprit*, Tom. 1, pag. 177.

(38) Fait par un Bearnois, nommé de *Lostaut*, [Lostal] *Scaligerana*, au au mot *Lostaut*.

(39) *Mercure François*, T. 1, p. 52. Edit. de 1612.

Pag.

Pag. 145. l. 20. *Pour n'avoir fait ni bien, ni mal.*] Ce Parti prétendu, qui n'avoit pour lui ni Troupes, ni Places, fut obligé de tâcher à se *faire valoir* par la plume; mais dès le premier Ecrit qu'il fit paroître, sous le Titre d'*Avis, ou Remontrance au Roy, &c.* il se vit accablé de tant de Réponses de tous les côtés, que ceux qui vouloient être les Parrains de cette Faction, furent contraints de l'entretenir secretement de douces viandes, dans leurs Cabinets, jusqu'à la Messe du Roy, qu'il fut entierement éteint, dit *Cayet.* La substance de cet *Avis* étoit: *Que l'Eglise avoit sa succession de Saint Pierre, aussi-bien que la Couronne de sa Majesté qui régnoit, de son Prédécesseur Saint Louis; qu'il falloit aussi peu changer une vieille Doctrine, pour une nouvelle, qu'un vieux Prince, pour un nouveau; que le Roy avoit été baptisé à l'Eglise, & qu'il y devoit mourir; que tous les Rois jusques à lui avoient été Catholiques; que* Saint Louis *n'avoit été canonisé à* Geneve, *mais à* Rome: *que si le Roy n'étoit Catholique, il ne tiendroit pas le premier rang entre les Rois de la Chrétienté; qu'il nétoit pas beau que le Roy priât Dieu d'une sorte, & les Officiers, les Princes & les Seigneurs d'une autre; que le Roy ne pourroit être sacré;* & enfin, *qu'il ne pourroit être enterré dans* Saint Denis, *s'il mouroit sans se faire Catholique.* Le Parlement défendit à tous les Imprimeurs, sur peine de la vie, de vendre ni d'imprimer cet Ecrit, ce qui fut étroitement observé, & il n'y en eut pour tout que deux cent Copies, qu'on avoit imprimées à *Angers*, avant cet Arrêt. Plusieurs de la Re-

ligion Prétenduë Réformée répondirent à cet *Avis*, en ce qu'ils trouvoient que la chose les regardoit : quelques Catholiques Royaux y firent aussi des Réponses, & ni les uns ni les autres, ne se dispenserent d'y mettre, au sujet de l'autorité du Pape, plusieurs choses très-hardies, dont pourtant quelques-unes ne laisserent pas d'être trouvées belles & doctes, au goût de tout le monde ; le *Francophile*, imprimé pour lors (40) à *Chartres*, est de ce nombre, quoique ce Livre ménageât très-peu la mémoire du Roy *Henri III.* (41)

Pag. 145. l. 35. *Quand les Lutheriens ont voulu disputer.*] Les Réformés de *France*, furent appellés *Lutheriens*, jusques à l'entreprise *d'Amboise*, auquel tems on cessa peu à peu, de les brûler juridiquement, parce que les guerres, qui commencerent aussi-tôt après, ne donnerent pas le loisir, d'y apporter tant de formalités dans la suite.

Pag. 146. l. 12. *Les Receptes de Hans Carvel.*] *Rabelais*, qui en fait le Conte après *l'Arioste*, comme celui-ci l'avoit pris du *Poge* (42), feint que ce *Hans Carvel*, étoit Grand Lapidaire du Roy de *Melinde*, & que sur ses vieux jours, il épousa la fille du Baillif Concordant ; *jeune*, dit-il, *frisque*, *galante*, *& gracieuse par trop*, *envers ses voisins & serviteurs* ; de quoi cet homme étant entré en une furieuse jalousie, il lui advint une nuit de rêver, que

(40) *Chronologie Novenaire*, Tom. 2, pag. 258, vers. & 459 rect. sur l'an 1591.

(41) D'Aubigné Tom. 2, Liv. 4, Chap. 1.

(42) *Jugement sur Rabelais*, pag. 376.

le

le Diable lui mettoit au maître doigt un Anneau, qui devoit lui servir d'une recette infaillible contre son mal, tant que cet Anneau lui demeureroit au doigt. On peut voir le Conte plus au long dans *Rabelais*, Livre 3. Chap. 28. & dans les Contes de *la Fontaine*.

Pag. 146. lig. 21. *Démantelé le Purgatoire.*] La même pensée se trouve dans *Fœneste*, Liv. 4. Chap. 9. où elle est attribuée à Frere *Ange de Joyeuse*, en un Sermon qu'il fit le jour de la Passion.

CHAPITRE V.

De la Justification par les œuvres, & les œuvres méritoires.

SUivant cette sainte Méthode, de traiter les Points Théologiques par similitudes, il n'est pas besoin que tous les Chrétiens se fient aux intercessions des Saints : il y a des gens de bien, & des honnêtes gens, qui ont gagné place au Paradis de la *France*, par braves & bonnes œuvres ; comme *par la prise d'un Rouen*, pour s'être faits Chefs de *Toulouse*, & de *Narbonne*, & de *Carcassonne*, & Pays adjacens. Un autre, d'*Orleans*, de *Bourges*, & dépendances : un autre, de *Poitiers*, & quelques menus suffrages : un autre, de *trois Frontieres de Bretagne :* ce sont œuvres de par Dieu, lesquelles ont été justifiées ; & sans dire, *ut mereamur*, elles ont mérité, ou pour le moins acquis graces & pardon général ; les

Opérateurs ont châtré les Finances du Roy, & ont été justifiés par icelles. Que les Héretiques avec leur *S. Paul*, prêchent la grace, la foi & la fidélité tant qu'ils voudront; ceux-ci avec leur *S. Jacques*, fut-ce *S. Jacques d'Espagne*, ont prouvé leur foi par leurs œuvres. C'est ici, *Huguenots*, qu'il faut avouer nulle justification d'œuvre être difficile, après telles œuvres être justifiées. Ceux-ci ont obtenu une loi, & cette loi leur a été loi de grace; & *quand ce sera à vous d'obtenir une loi*, vous l'aurez si pauvre & avec tant de peine, que vous m'avouerez, qu'il falloit *impetus* par œuvres, non par foi & fidélité, vous ne croyez pas aux Indulgences du Pape. Voici quelles sont les Indulgences du Roy, qui n'est pas du Pape, nous trouverons bien plus, que ces bonnes œuvres que vous tenez difficiles à justifier, sont devenues méritoires (1), & ont mérité, ou pour le moins gagné au pauvre *Villars*, une Amirauté, & de beaux Gouvernemens: aux autres Maréchaux de *France* sans forge, dont ils forgent monnoye à leur volonté; & au lieu que les Bigots s'amusent à gagner Pardons pour milliers d'années, ceux-ci ont gagné les écus par milliers; si bien que calculant les payemens des mérites de la Ligue, la somme vérifiée à *Rouelle*, se monte à *sept millions sept cent soixante & tant de mille écus*. Il y a plus, ces œuvres sont venues de

(1) On a fait dans le tems des reproches à Henri IV. à ce sujet, & d'Aubigné lui-même en a parlé dans son Histoire. Mais sur ces sortes de reproches, voyez l'Avis au Lecteur du Tome IV. pages XI & XII.

superéroga-

ſuperérogations & bienfaits, pour les autres Exacteurs ſubalternes, qui avoient pris Villes & Châteaux à leur nombre : ces ſuivans ont été canoniſés par la ſuperabondance du mérite de leurs Chefs. Je ne mets point en ce rang ni *Mercœur*, ni *Eſpernon*, ils ſont après à ſentir, ce que c'eſt de s'être fié aux œuvres. Or voyons que ſont devenus, ceux qui ſe ſont amuſés à garder la foi au Roy & à l'Etat, qui ont voulu être juſtes, penſant que le juſte doit vivre de ſa foi. Ceux-là ont fait œuvres dignes de repentance, & non pas bonnes œuvres; & ont fort bien ſenti, que la foi ſans les œuvres à la mode, eſt morte, auſſi meurent-ils de faim, & ſont par la Baſſecour du *Louvre*, *Capitaines déchirés*, Meſtres de Camp morfondus, Chevau-légers eſtropiés, Canoniers jambes de bois, Pétardiers déviſagés, Eſpions pieds nuds, tout cela entre à troupes par les degrés en la Sale des *Suiſſes*, après avoir diſcouru, *In genere petitorio, non ſuaſorio*, à déclamer contre Madame l'Ingratitude. Les Capitaines portant la hotte, & les pauvres Soldats le hoyau, exalter leur fidélité, montrer leurs playes, compter leurs combats, leurs états perdus, faire de mauvais Paſquins, crier contre moi, & les autres Financiers, diſcourir ſur un ordre nouveau, menacer de ſe faire *Croquan*, & ſur la monnoye de ſa réputation, mandier quelque pauvre repas. Mais quelqu'un dira, tous ces pauvres Diables que vous comptez, n'ont-ils pas aſſez travaillé, que ne comptez-vous leurs œuvres? Je réponds que c'étoient œuvres d'iniquité, pource qu'il eſt inique de ſervir les ingrats : & de plus la

Limaille, reprochant un jour au Roy, la longueur de ses services, & sa patience, & qu'il s'étoit rendu irréconciliable à ses voisins, pour avoir executé fidelement les Commandemens de sa Majesté, la chute du discours fut, qu'il n'avoit pas dequoi dîner. Ventre S. Gris, dit le Roy, qui alors ne juroit pas à la Romaine, il y a tant d'années que mon Royaume est au pillage, pourquoi n'avez-vous rien volé ? Volez (2) comme les autres, le rien montre que les œuvres de telle nature, ne sont point œuvres, par conséquent indignes de récompense. Le pauvre homme continua jusques à la mort, & emporta pour sa condition la plûpart de l'honneur du Siége *d'Amiens*, & mourut dans les Mines du Fossé, & cela s'appelle en rien faisant. Qui veut voir disputer cette matiere plus doctement, qu'il lise l'Apologie

(2) Il est bon de rapporter ici le trait d'un des descendans de ce grand Roy; c'est M. de Vendôme, qui est mort en Espagne. Un nouveau domestique entre dans sa maison, il paroissoit d'une conscience timorée, ou du moins le vouloit-il faire croire. Il ne fut pas long-tems à s'appercevoir, à quel point ce Prince étoit volé; en qualité de bon valet, il ne put s'empêcher de faire connoître à son Maître, combien on le trompoit : celui-là prend sur telle chose, celui-ci sur une autre; chacun faisoit ses affaires, aux dépens de celles de son Maître. M. de Vendôme l'écouta patiemment débiter toute sa Litanie; dès qu'il eut fait, ce Prince lui demanda bien sérieusement s'il étoit bien certain de tout ce qu'il avançoit : Oui, Monseigneur, lui dit ce délateur, & je puis en donner la preuve. Hé bien, mon ami, lui dit le Prince, fais comme les autres, & ne m'en viens pas rompre la tête. Il le fit, & s'en est bien trouvé.

(3)

pologie du Roy (3), composée par M. *Cahier*, étant lors Ministre de Madame; le Roy me la montra comme style de Madame de *Rohan*; c'est une *Apologie en prévarication*, laquelle *Roquelaure* oyant lire, s'écria : O Mort bieu ! que ceux qui ont écrit cela, sçavent de vos nouvelles ! Quelques-uns en accusent *la Ruffie*, parce qu'après avoir discouru de l'humeur du Roy, qui est de punir les services, & de récompenser les offenses, il dit à ceux qui se plaignent de sa Majesté : Vous devez vous plaindre de vous, non de lui; car ayant connu son naturel, si vous vouliez des récompenses, il falloit les mériter par œuvres dignes, comme il a été dit ci-dessus. De-là il parle à ceux qui ont l'honneur d'être parens de sa Majesté, lesquels ils rendent encore plus maltraités que les simples serviteurs, & c'est ce qui me feroit soupçonner *la Ruffie*, d'être Auteur de cet Ecrit, car il se dit parent du Roy : témoin une Harangue que feuë sa mere fit à Madame, étant à *Bergerac*. Madame, lui dit-elle : *Io varromendy lou pouvret Gillot*, la Ruffie. *Vou avé plo raison de l'aima ma que lou autre, per amo que you ho connagut lou Roy vostre pere*. Si ont bien d'autres, mamie, répliqua Madame. La *Périgourdine* répliqua : Madame, *si vostra gratia you intendy, se l'honor de Dis garde & de la compania, carnaument*. Depuis *la Ruffie*, pour ne composer plus, fut honoré d'un état d'Espion à *Chastellerault* (4), où il fit œuvre méritoire, car il déroba

(3) Elle est imprimée à la suite du Journal de Henri III. Tome IV.

(4) L'Assemblée de Chastellerault

il déroba quelques papiers, & fut fait Conseiller d'Etat, & Cocu major en payement. Qui voudra encore voir Histoire à propos, il faudroit lire le Testament *de Salbeuf*, Gentilhomme de *Gascogne*, qui, bien qu'il fut fort Catholique, servit le Roy dès sa fuite de *Paris*, jusqu'au Siege; vendit ensuite sept Chevaux, qu'il avoit de son train, remontrant tous les jours au Roy sa diminution. Enfin la honte le chassa de la Cour du Roy, mais le désir de mourir à son service, le retint dans l'Armée; & il en vint là, qu'il se rendit Soldat d'une Compagnie de ses Gardes, commandée par son jeune frere. Il advint que quand on eut ruiné les Boutiques qui sont sous la *Porte S. Honoré*, à coups de Canon, celui-ci avoit demandé d'être mis en sentinelle perduë dedans ces ruines. Le Roy visitant la nuit ses Gardes & ses approches, le Capitaine lui montra, du coin d'une maison avancée, son frere aîné, en lieu duquel on avoit déja retiré deux sentinelles par les pieds: le Roy voyant ses reproches, sans parler sortit de là. Ce pauvre Gentilhomme après quelques jours, ayant de nouveau tâté le cœur de son Prince, enfin vaincu de passion d'esprit, & de fatigues du corps, mourut; & en mourant, quoiqu'il fût homme sans lettres, voulut dicter son Testament: par lequel il demandoit premierement pardon à Dieu, & puis au Roy son maître, d'avoir servi aux infâmes amours de ce Prince, avec *Catherine du Luc d'Agen*, qui depuis

stellerault se tint en 1596, & l'Apologie que quelques-uns attribuoient à *la Ruffie*, est de l'année 1595.

mourut

mourut de faim, elle & l'enfant qu'elle avoit du Roy. De *la Damoiselle de Montagu*, que le Chevalier *Montluc* avoit livré entre les mains de ce Prince, par les mains dudit *Salbeuf*, à quoi il eut beaucoup de peine: l'une, qu'elle aimoit ledit Chevalier jusques au point, qu'elle avoit couru jusques à *Rome* après lui; & aussi pour le mépris qu'elle avoit conçû de ce Prince, pour lors plein de Morpions, gagnés pour coucher avec *Arnaudine*, garce du Veneur *la Brosse*. Ces poux *Espagnols*, las de posséder les parties basses, ou étant trop pressés de logis, avoient pris un domicile éminent dans les usses, & dans les sourcils, & le rond des cheveux, siége de la couronne. Il alléguoit encore pour preuve *une Chaude-pisse*, qu'il lui fit prendre dans l'étable de *Tignonville* à *Agen*, lui aidant à surprendre la Putain du Palfrenier. Il avoit aussi aidé aux amours de la petite *Tignonville*, qui fut imprenable avant d'être mariée. Il l'avoit accompagné, allant voir de nuit la garce de *Goliath*, & même lui avoit sauvé un coup de Volant, que le goujat lui tira du lit, en sortant d'avec elle. Puis se fit l'entreprise sur *Rebours*, à laquelle il ne fit rien, que de prendre pour serviteur l'Amiral *d'Amville*, qui l'aimoit plus honnêtement. Il avoit encore assisté aux amours de *Dayel*, *Fosseuse*, *Fleurette* fille du Jardinier de *Nerac*, de *Martine* femme d'un Docteur de la Princesse de *Condé*, de la femme de *Sponde*, *d'Esther Imbert*, qui mourut, aussi - bien que le fils qu'elle avoit eu de lui, de pauvreté, aussi-bien que le Pere *d'Esther*, mort de faim à *Saint Denys*,

poursuivant

poursuivant la pension de sa fille. Il contoit de plus l'Histoire de *Maroquin*, & l'aventure de *Billebaud*, telle qu'elle est décrite au second Livre de *Feneste*. Après venoient les amours d'une Boulangere de *S. Jean*, de Madame de *Petonville*, de la *Baveresse*, nommée ainsi pour avoir sué, de Mademoiselle de *Duras*, de la fille du Concierge, de *Picotin Pancoussaire à Pau*, de la Comtesse de *S. Maigrin*, de la Nourrice de *Castel-jaloux*, qui lui voulut donner un coup de coûteau, parce que d'un écu qu'il lui faisoit bailler par cette Dame, il en retrancha 15 sols pour la Maquerelle, & puis des deux sœurs de *l'Espée*. Tous ces maquerellages déduits en ce Testament, pour montrer qu'en ce Regne on paye mal, & qu'on se mocque des Maquereaux. Après ces contes, le Testateur continua son stile, laissant pour dernier présent à ses enfans une remontrance, pour faire leur profit de sa perte, les faisant souvenir des morts misérables, pareilles à lui, comme du Sieur *des Hadrits*, Gentilhomme de *Bearn*, fort vaillant homme, qui se consomme tout de même lui; du Capitaine *Belle-Hache*, vaillant & docte, pour lequel les Chirurgiens lui remontroient, qu'ils le traiteroient de deux arquebusades (qu'il avoit eues en un assaut) pour l'honneur de Dieu; mais qu'ils ne le pouvoient plus nourrir. Cettui-ci guérit des arquebusades, mais il mourut de faim dans le lit du Capitaine. *La Porte*, Exempt des Gardes, qui avoit sauvé la vie à son Maître, & à la Troupe de retraite, par un coup valeureux, qui est décrit dans l'Histoire Livre 4,

du

du 2 Tome, Chapitre pénultiéme (5), fut depuis pris en haine, caſſé, mort de miſere à *Paris*. Il eſt vrai que l'on le pouvoit excuſer, ſur ce qu'il s'étoit fait *Huguenot*. Après tels exemples, il contoit les réjouiſſances qu'il avoit vûes à ce Prince, quand il voyoit mourir quelqu'un des ſiens, qui avoit bon équipage: combien il étoit habile à ſuccéder, pour en payer, comme il diſoit, ſes dettes: les bruſques réponſes qu'il faiſoit aux Veuves & Orphelins, qui demandoient les manteaux de leurs maris & peres; le Teſtateur n'oubliant les noms des Particuliers, comme *d'Arbilly*, *S. Gilles*, & autres morts à *la Rochelle*. Mon frere m'a dit, qu'il fit tenir un Conſeil, pour ſe délivrer de toutes importunités, & fit débattre ſi les Capitaines n'étoient pas héritiers de l'équipage de leurs Soldats. Les *Huguenots* rudes & fâcheux, déclarerent cette Loi inique, & n'avoir jamais été pratiquée que par des *Albanois*, qui étoient ſans ſucceſſeurs. Mais pour revenir au Teſtament, ce pauvre le finiſſoit par injures, qui ne ſeroient pas belles à dire, envoya ſes recommandations particulierement à un de ſes compagnons, lequel trouvant un jour par les rues un vieux Chien, nommé *Citron*, qui avoit accoutumé de coucher ſur le lit du Roy, ſe mourant de faim, & chaſſé de trois côtés; il faiſoit ſouvenir ce ſien compagnon d'un Sonnet, qui fut attaché au col de cette pauvre bête, au point que le Roy arrivoit à *Agen*; ſi bien qu'il ſe préſenta *lui & ſon Sonnet*, que vous

(5) C'eſt au Chapitre VIII.

(6)

que vous verrez ailleurs ; ce Sonnet est à la fin de ce Volume. *Il fit souvenir l'Auteur* (6), qu'après avoir commandé long-tems un Régiment de huit Compagnies, gagné un Gouvernement avec grands & hazardeux combats; il lui arriva d'être porté par terre, & pris en une embuscade. Etant entre les mains des ennemis, le Roy & la Reine firent telle dépêche qu'il falloit pour le faire mourir, en haine de dix-huit ans de fidele service, de plusieurs playes, & notamment accusé d'avoir sauvé son Maître de la prison de *Paris*, lequel importuné du prisonnier de le sauver, vendit aux ennemis son Gouvernement. Il y avoit d'autres points plus aigres au Testament de *Salbeuf*, lequel mourut damné, s'il n'y a autre Paradis que la Cour. Il y eut en ce tems un autre Testament, fait par *le petit fils du Chancelier de l'Hospital*, lequel ayant quitté tous ses états, pour suivre les miseres de son Maître, & la foi à son Parti & Religion, pour jurer aux paroles du même Prince, pensant avoir trouvé un Port de ses erreurs à *Quillebœuf*, que de Bourg, il avoit traduit en Ville de guerre ; ce misérable reçut par le Sieur *du Plessis*, la sentence de refus & de disgrace. Il prononça de sa bouche celle de sa mort, demanda une main de papier, & fit un Testament de stile plus relevé & de même argument, que celui de *Salbeuf:* mais les Valets du Testateur violerent sa derniere volonté, & rendirent l'original, lequel, à ce qu'on dit, justifioit mon opinion, sur la Justification des œuvres.

REMARQUES

(6) D'Aubigné.

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE V.

Pag. 163. l. 18. PAr la priſe d'un Rouen.] André de Brancas, Sieur de *Villars*, tenoit *Rouen* pour la Ligue, depuis qu'il en avoit ſoutenu le Siege contre l'Armée du Roy (1): il fit ſa Paix en 1594 à des conditions honorables, & très-avantageuſes. Voyez ce qui eſt dit ci-deſſous Note 13, ſur la Page 164.

Pag. 163. l. 19. *Toulouſe.*] *Henri de Joyeuſe* obtint pour ſa perſonne, & pour la Ville de *Toulouſe*, un Edit particulier, en Janvier 1596 (2).

Pag. 163. l. 20. *Carcaſſonne & Pays adjacens*] *Alby*, *Rhodez*, avec quelques autres petites Villes. Mezeray, *Abregé Chronolog.* ſur la fin de 1589.

Pag. 163. l. 21. *Un autre d'Orleans*] *Claude de la Châtre*, depuis Maréchal de *France*, fit ſa Paix à *Mantes* en 1594 (3). Il avoit quitté le Roy *Henri III*, & s'étoit jetté dans le Parti de la Ligue en 1589, ſous prétexte que les *Huguenots*, qui venoient de ſe remettre dans *Sancerre*, publioient que ce Prince leur avoit permis d'y rentrer, & que c'étoit en ſon nom qu'ils tenoient cette Place: ce qui rendoit *la Châtre*

(1) De Thou, Tom. 5, Livre 102, pag. 200 C. D.

(2) Tome 5, Livre 115, page 651. B. C.

(3) Tome 5, Livre 108, pag. 416. C.

Châtre si sensible à la surprise de *Sancerre* par les Réformés, c'est que l'ayant assiegée sur eux en 1573, il n'avoit pû s'en rendre maître que par famine, encore après y avoir perdu beaucoup de tems & de monde (4). On peut voir l'Histoire de ce Siege par *Jean de Lery*, imprimée en 1574; elle est curieuse & peu commune.

Pag. 163. l. 22. *Un autre de Poitiers.*] La Ville de *Poitiers* s'étoit révoltée en 1589. du vivant même du Roy *Henri III.* par les menées de *Jean le Jay de Bois-Seguin*, Gouverneur du Château de *Poitiers*, & de *Godefroy de Saint Belin* Evêque de la Ville. (5) En 1594. cette Ville se remit sous l'obéïssance du Roy, & par le Traité fait pour *Poitiers*, le Gouvernement en fut secrétement promis à *Charles de Lorraine* Duc *d'Elbeuf*, qui en avoit déja précédemment dépossédé *Charles de Cossé* Comte de *Brissac.* (6) *Outre le Gouvernement de Poitou, M. d'Elbeuf sera Général des Bouteilles*, (7) dit une Satyre de ce temps-là (8), ce qui joint à ce qu'une autre Satyre du même temps parle de *l'Histoire de la conqueste des*

(4) De Thou, Tom. 2, Livre 56, page 957, D. Et Tome 4, Livre 94, page 409. A. B. &c.

(5) *Chronologie Novenaire*, Tome 2, fol. 206 recto. Et de Thou Tom. 4, pag. 440 & 441.

(6) Tom. 5, Liv. 108, pag. 413 D. Et Livre 109, pag. 434. C. D. E.

(7) Dans le Traité de la Fortune de la Cour, à la suite des Mémoires de la Reine Marguerite, il est fait mention pag. 368, du Maréchal des Bouteilles

(8) C'est le XXIII des *Articles de Paix entre le Roy & M. du Maine*, Satyre manuscrite qu'on fit courir en 1596.

(9)

des Indes par le Dieu Bacchus, traduite par M. d'Elbeuf & commentée par le Comte de Maulevrier, (9) fait croire que ce Seigneur aimoit le bon vin.

Pag. 163. l. 24. *Un autre de trois Frontieres de Bretagne.*] *Philippe Emanuel de Lorraine* Duc de *Mercueur*, qui ne fit son Traité qu'en 1598. (10)

Pag. 164. l. 5. *Leur Saint Jaques F.*|.... *Saint Jaques, d'Espagne.*] *Saint Jaques d'Espagne*, est le cri militaire des *Espagnols*, dans les Combats & dans les attaques, (11) parce qu'ils croyent que le corps de cet Apôtre Patron de *l'Espagne* repose chez eux à *Compostelle* dans la Province de *Gallice*. L'Auteur veut dire ici que les Ligueurs avoient mérité les bonnes graces du Roy, non en lui montrant leur fidélité par des actions de bons François, suivant le Précepte de l'Apôtre *Saint Jaques*, qui veut que la Foy se montre par les œuvres, mais en combatant jusqu'à l'extrémité

(9) C'est le Titre du V. Volume de la *Bibliotheque de Maître Guillaume.*

(10) De Thou, Tom. 5, Liv. 120, pag. 780. D. E. Ce Traité ne fut pas même fort avantageux pour lui, parce que l'ayant fait dans un tems où le Roy étoit supérieur à la Ligue, on ne lui fit pas un fort bon parti, ce qui le dégoûta : il alla donc servir en Hongrie, & mourut en Allemagne. Nous avons sa Vie passablement écrite, par le Sieur *Brulé de Montplainchant*, Chanoine de Sainte Gudule de Bruxelles ; bon homme & médiocre Ecrivain, qui a fait d'autres mauvais Livres. Il est mort depuis une vingtaine d'années.

(11) *Commentaire de la Guerre des Pays-Bas, par Bernardin de Mendosse*, Livre 17, Chap. 10, page 349, versò. Edition de 1591, à Paris, chez G. Chaudiere.

(12)

l'extrêmité contre lui pour les *Espagnols* & & sous leurs Enseignes.

Pag. 164. l. 11. *Et quand ce sera à vous d'obtenir une Loy.*] Cette Loy fut l'Edit de *Nantes*, que les Réformés furent près de neuf ans entiers à solliciter avec toutes sortes de peines & de soumissions, & qu'ils n'obtinrent enfin beaucoup moins avantageux, que plusieurs des précédens Edits de Pacification, qu'après que tous les Chefs de la Ligue & toutes les Villes liguées eurent faits leurs Traités. (12)

Pag. 164. l. 21. *Au pauvre Villars une Amirauté.*] Ce Gentilhomme étoit de la Maison *d'Oise* en *Provence*, descendu de l'ancienne Famille de *Brancatio* originaire du Royaume de *Naples*, & non pas de celle des Marquis de *Villars*, qui viennent de *Honoré Bâtard de Savoye* Marquis de *Villars*. (13) *André de Brancas-Villars*, qui avoit défendu *Rouen* contre l'Armée du Roy pendant si long-temps, fit son Traité en 1594. par l'entremise du Marquis de *Roni*, & fut fait Amiral de *France* & Gouverneur de *Rouen* & de *Calais* (14) il fut depuis fait prisonnier au Combat de *Dourlens* en 1595. & poignardé de sang froid par ordre de *Contreras* Commissaire Général des *Espagnols : ceux de cette Nation*, disent M. de *Thou* & *d'Aubigné*, *ne pardonnant jamais à un homme que le sort des armes fait tomber*

(12) D'Aubigné, Tome 3, Livre 5, Chap. 2.

(13) *Chronologie Novenaire*, Tom. 2, pag. 500.

(14) De Thou, Tome 5, Liv. 109, pag. 433. C. D. E. *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Ch. 46.

(15)

tomber entre leurs mains, s'il se trouve qu'il ait pris autrefois solde ou pension du Roy d'Espagne. (15)

Pag 164. l. 29. *Sept Millions sept cens soixante & tant de mille écus.*] La somme totale des Traitez de la Ligue se montoit à *Trente deux Millions, deux cens soixante treize mil trois cens quatre-vingt & une livres :* M. de *Rôny* en vérifia l'état, & l'envoya au Roy par ordre de Sa Majesté du 31 de Mars 1605. parce que *Henry IV.* en avoit besoin, pour le faire voir à ceux qui se plaignoient qu'avec tous ses Trésors, il ne payoit personne, ni ne donnoit même rien à ceux qui croyoient l'avoir servi le mieux. (16)

Pag. 165. l. 6. *Ni Mercueur.*] Parce que ce Prince n'avoit pas encore fait son Traité, qui fut le dernier de tous ceux de la Ligue (17)

Pag. 165. l. 6. *Ni Epernon.*] *Jean Louis de la Valette*, qui poussa si loin sa fortune, n'avoit pas plus de quatre cens écus de rente vers l'an 1574. auquel temps il n'avoit point d'autre nom que de *Cadet la Valette* (18) & sa faveur ne commença que cinq ans après, justement dans le temps que le Maréchal de *Bellegarde* faisoit soulever le Marquisat de *Saluſſes* en faveur du Duc de *Savoye*, & que la Citadelle de *Carmagnole* étoit sur le point de

(15) De Thou, Tome 5, Liv. 112, pag. 552. A. B. Et d'Aubigné, Tom. 3, Liv. 4, Chap. 9.

(16) *Mémoires de Sully*, Tom. 2, Chap. 50.

(17) De Thou, Tome 5, Livre 120, page 780. D. E.

(18) *Epîtres de Busbecq.* C'est la 17 à l'Empereur Rodolphe II.

de ſe rendre. (19) Le Roi *Henri III.* duquel il devint bien-tôt aprés le principal Favori, l'ayant créé Duc *d'Epernon* au mois d'Août 1581. (20) il ſe fit appeller *Nogaret* au lieu de *la Valette*, & vouloit qu'on crût qu'il deſcendoit de cette ancienne Maiſon, mais bien des gens n'en crûrent rien : voici ce qu'en diſoit *Joſ. Scaliger* : M. d'Eſpernon *dit qu'il eſt ſorti de* Nogaret, *il ſe trompe, le pere de ſon grand-pere qui étoit ſon biſayeul, étoit Notaire* ; la Valette *étoit ſon nom ; M.* de Bartas *avoit encore beaucoup d'inſtrumens du Notaire* la Valette *d'où eſt deſcendu* d'Eſpernon. *Le fils du Notaire vêcut en Gentilhomme, & le pere de M.* d'Eſpernon *d'aujourd'hy étoit un très-honnête Gentilhomme & homme de bien.* (21) M. de *Thou*, au Tome III. de ſon Hiſtoire l. 74. p. 627. C. D. où il pouvoit parler des Ayeux du Duc *d'Eſpernon*, ne remonte que juſqu'à *Jean de la Valette* ſon Pere, qu'il dit avoir acquis beaucoup de gloire & de réputation à la guerre ; auſſi cet endroit eſt - il retranché de l'Edition de *Geneve*. Les Ligueurs diſoient *qu'Eſpernon* étoit deſcendu d'un Notaire, ou même d'un Porte-panier (22) C'eſt dans le *ſecond Avertiſſement des Catholiques Anglois*, &c. au Feuillet 28. V°. de l'Edition de 1590.

Le Roy *Henri le Grand*, qui n'avoit jamais aimé le Duc *d'Eſpernon*, & qui contoit juſqu'à

(19) Brantome, *Hommes Illuſtres François*, Tome 3, pag. 440, en la Vie du Maréchal de Bellegarde.

(20) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 3, Livre 74, pag. 527.

(21) *Scaligerana*, au mot *Eſpernon.*

(22) L'Hiſtorien d ſa Vie le fait deſcendre d'une Nobleſſe de cinq cent ans.

(23)

qu'à huit principaux ſujets que ce Duc lui avoit donnés de le haïr (23), l'aima encore moins depuis qu'il fallut employer la force des armes, pour l'obliger à quitter ſon Gouvernement de *Provence* au jeune Duc de *Guiſe*, à qui ce Prince l'avoit donné : le Duc avoit de tout temps été ſuſpect au Roy *Henri IV.* & ce n'étoit pas ſans raiſon, puiſqu'incontinent après la mort du Roy *Henri III.* & lorſque ſon Succeſſeur avoit plus de beſoin d'être ſecouru, le Duc *d'Eſpernon* par un feint ſcrupule d'aſſiſter un Roy *Huguenot*, dont pourtant il n'avoit point fait difficulté de lui demander la propre ſœur en mariage, s'étoit retiré avec ſes Troupes dans ſon Gouvernement de *Provence.* (25)

Pag. 165. l. 16. *Capitaines déchirés, &c.*]Sur tout ce chap. Voyez *d'Aubigné* T. 3. l. 2. ch. 8. ſur l'an 1588.

Henri IV. pourvut en quelque maniere à la ſubſiſtance de tous les Officiers hors de ſervice, par ſon Edit vérifié au Grand-Conſeil le 7. de Juillet 1602. en leur accordant la Maiſon Royale de la Charité chrétienne, fondée des deniers provenant du reliqua des comptes des Hôpitaux, Aumôneries, Léproſeries, Maladeries, Confrairies, &c. Voyez *Ducheſne*, Antiquités des Villes & Châteaux de *France*, Livre 1. chapitre 6. page 122.]

Telle

(23) *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 57.

(24) *Mém. de Sully*, Ibid.

(25) M. de Thou en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 97, pag. 8. A. B. Livre 12, pag. 504. A. & ſuiv. pag. 512 & ſuiv. Et *Vie de M. du Pleſſis*, Livre 2, page 272.

Telle eſt la Note de M. *Godefroy.*

Pag. 165. l. 29. *Croquans.*] Les premiers qu'on nomma ainſi, étoient des Payſans qui ſe ſouleverent en 1593. *d'Aubigné* prétend qu'on leur donna le nom de *Croquans*, à cauſe que ceux de la Paroiſſe de *Croc* en *Limoſin*, commencerent la ſédition (26). M. de *Thou* dit que ce fut, *quod omnia devorarent*, parce qu'ils ruinoient & ſaccageoient tout ce qu'ils ne pouvoient manger ou emporter (27) : c'étoient des Payſans des Provinces de *Perigord, Limouſin* & *Poitou :* après que leur révolte eût duré plus de deux ans, il furent défaits, & entierement diſſipés par les Sieurs de *Malicorne* & *d'Abin*, & par le Vicomte de *Bourdeilles* (28). Ceux des autres Provinces, qui ſe ſouleverent depuis, furent nommés *Tard aviſés ;* parce qu'ils s'aviſoient un peu tard de prendre les armes à la veille d'une paix ; & ces derniers rejetterent le nom de *Croquans* ſur les Gentilshommes, qui les forçoient à s'armer pour ſe deffendre de leurs violences & de leurs pilleries (29) : c'eſt de ces derniers *Croquans*, que vouloient être les Gentilshommes & les Officiers congédiés ou ruinés, dont *Sancy* parle en cet endroit. L'Hiſtoire de l'Edit de *Nantes* de M. *Benoît*, Tome 2. l. 11. fait mention de nouveaux *Croquans*, qui s'éleverent en 1639 (30). M. de *Mezerai*, qui préfere

(26) Tome 3, Livre 4, Chap. 15.

(27) De Thou, Tome 5, Liv. 107, pag. 393. B.

(28) De Thou, *ibidem.*

(29) Chronologie Novenaire, Tom. 3, fol. 35.

(30) Il y a eu une autre Révolte de *Croquans* en Rouergue, en 1646. Journal des Sçavans, du mois de Mars 1713.

préfere l'étymologie du mot *Croquans* donnée par M. de *Thou* à celle *d'Aubigné*, a été ſuivi par M. *Ménage* (31).

Mais voici ce que dit M. *Godefroy* dans ſa Note ſur cet endroit. [Je doute que l'une de ces étymologies vaille mieux que l'autre. *Croquan*, ſelon moi, vient de *croc*, ou de *croix* ; & ce mot déſigne un Payſan, qui, ne ſçachant écrire, fait ordinairement un croc ou une croix.] Mais, n'en déplaiſe à M. *Godefroy*, ſon étymologie me paroît bien forcée, & je m'en tiendrois à celle de M. de *Thou*, où l'on voit que le mot de *Croquan* vient de *croquer*, manger, dévorer avec avidité.

Pag. 166. l. 1. *La Limaille.*] *Jean-Robert la Limaille*, dit le Capitaine *la Limaille*, mourut au lit d'honneur au Siége *d'Amiens* en 1597. (32) & il avoit déja précédemment rempli tous les devoirs d'un excellent Chef, & d'un fort brave homme au combat *d'Oleron* en 1585. (33). Cependant, ſous ombre que c'étoit un Soldat de fortune, ou plûtôt un *Huguenot*, Bourgeois de *la Rochelle*, le Maréchal de *Matignon*, qui avoit manqué de prendre *Blaye* en 1593. voulut en rejetter la faute ſur *la Limaille*, en ce qu'avec une Flotte de quinze Navires, de laquelle les *Rochelois* l'avoient fait Amiral, & avec quelques Vaiſſeaux *Anglois* & *Hollandois*, il n'avoit pas empêché les *Eſpagnols* de jetter du ſecours dans la Place, mais

(31) *Dictionnaire Etymologique* de M. Menage, au mot *Crocans*.

(32) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Chap. 18.

(33) Tome 3, Livre 1, Chap. 3.

ce; mais *la Limaille* s'en excusa, sur ce que les vents lui avoient été contraires (34) : Et si l'on en croit *d'Aubigné*, sa justification ne se fit pas sans que la réputation du Maréchal en reçût une atteinte considérable ; *la Limaille* ne s'étant pas contenté de produire en sa faveur deux Lettres de la Cour, qui lui défendoient tout combat, mais ayant fait voir de plus par les regles de la Marine, que même il n'auroit pû combattre sans une entiere défaite (35).

Pag. 167. l. 4. *Apologie en prévarication.*] Elle avoit été inserée sous le nom de Madame de *Rohan*, dans le *Recueil de Piéces servant à l'Histoire du Roi Henri III.* Edition de 1666. & elle a été mise aussi dans celle de 1693. Madame de *Rohan*, à qui le Roi attribuoit cette Satyre, étoit *Catherine de Parthenay*, fille & héritiere de *Jean de Parthenay*, *L'Archevêque*, Seigneur de *Soubise*, mariée en 1568. au Baron *du Pont*, & remariée en 1575. à *René de Rohan*, second du nom, duquel elle demeura veuve en 1585 (36).

Pag. 167. l. 8. *La Ruffie.*] Cette Maison subsiste

(34) De Thou, Tome 5, Livre 107, page 339. C. D. E.

(35) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Chap. 19.

(36) *Dictionnaire Historique & Critique* de M. Bayle, au mot *Parthenay*. [Si j'ose dire ici ce que je pense : Je ne crois pas que l'ingénieuse Apologie de Henri IV. soit de Cayet; elle est écrite avec trop de légereté, pour venir d'un Pédant du caractere de Cayet, qui écrivoit sensément, à la vérité, mais pesamment, & sans goût. Ainsi c'est l'ouvrage d'un esprit délié, ou d'une personne de Cour. Voyez ci-dessus au Tome IVe.

(37)

ſubſiſte encore aujourd'hui en France.

Pag. 178. l. 4. *Salbeuf.*] La Terre de *Sallebœuf* eſt ſituée dans l'Election de *Bourdeaux*, Juriſdiction de *Cardaryac.*

Pag. 168. l. 32. *Catherine du Luc d'Agen.*] Cette amourette & autres débauches du Roi *Henri IV.* avec les mêmes circonſtances que l'on voit ici, ſont rapportées par *d'Aubigné*, T. 2. l. 2. ch. 8.

Pag. 169. l. 2. *La Demoiſelle de Montagu.*] Il y avoit en *France* des *Montaigus* de trois ſortes, pour le moins : les premiers deſcendoient d'un Bâtard de la Maiſon de *Bourbon*, & prenoient la qualité de Vicomtes de *Lavedan* (37) : *Henri de Bourbon*, premier du nom, Vicomte de *Lavedan*, Baron de *Malauze* & de *Caudes-aigues*, qui avoit été élevé ſous la tutelle de la Reine de *Navarre*, mere du Roy *Henri IV.* mourut en 1611. & laiſſa entre autres enfans, deux filles, *Madelaine* & *Françoiſe*; la premiere mariée au Seigneur de *Malrival en Quercy*, & la ſeconde fut femme du Sieur de *Saint Chomarant* dans le même pays (38) : Il y avoit auſſi un *François de Fumel*, Baron de *Montaigu*, qui épouſa *Sylvie de Pons* (39), & M. de *Mezeray* parle d'un *Jean de Balſac Montaigu*, qui étoit dans la confidence du Prince de *Condé*, pour la guerre qui ſe préparoit dès le Siége de *Rochelle* en faveur de M. *d'Alençon*, contre le Gouvernement

(37) De Thou, Tome 5, Liv. 115, p. 666. A. B.

(38) *Génealogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Livre 16, page 250. au verſo.

(39) *Génealogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Livre 28, pag. 778. C.

vernement de la Reine Mere (40). La Demoiſelle de *Montagu* pourroit bien avoir été fille ou parente de ce dernier. A l'égard de l'Amant de cette perſonne, c'étoit *Jean de Monluc*, troiſiéme fils du Maréchal ; il fut d'abord Chevalier de *Malthe*, puis Evêque de *Condom*.

Pag. 169. l. 10. *Arnaudine, garce du Veneur la Broſſe.*]

Pag. 169. l. 17. *Une chaude p . . . . .*] La Satyre MS. intitulée : *Articles de Paix entre le Roi & M. du Maine*, porte à l'Art. 28. qu'*Informations ſeront faites ſécretement contre celles qui ont baillé la V. . . . . aux Chefs des deux Partis, excepté les Dames de* Monmartre *& de* Senlis : ce qui ſuppoſe à l'égard du Roy, que s'il avoit quelque incommodité vénérienne, ce n'étoit pas un mal invéteré, puiſqu'il ne lia ſes intrigues avec l'Abbeſſe du Mont de Mars qu'en 1590. pendant le Siége de *Paris* (41) : mais ayant paſſé pour conſtant que ce Prince avoit une carnoſité, qui le mit un jour en danger de la vie (42) ; il y a bien de l'apparence que c'étoit-là quelque vieux reſte de la maladie, qu'on veut qu'il eût pris à *Agen*.

Pag. 169. l. 20. *La petite Tignonville.*] Il y a de l'apparence que cette perſonne étoit fille de la Baronne de *Tignonville*, Gouvernante de

(40) Grande Hiſtoire de Mezeray, premiere Edition, Tom. 2, pag. 1156.

(41) Amours du Grand Alcandre, N°. 4. & Note 4.

(42) *Mémoires de Sully*, Tome 4, pag. 238 & 239. Et Mezeray, *Abregé Chronologique* ſur le mois de Juin 1603.

de la Princcesse de *Navarre* en 1576. (43) & que ce fut elle que *Cayet* dit qu'on voulut marier en 1595. avec le fils de la Baronne *d'Aroz*, qui ne voulut pas y donner les mains (44).

Pag. 169. l. 23. *Un coup de Volant.*] Ce que l'Auteur appelle *Volant*, est une espece de *bâton-court* fort gros, que l'on fait voler après la personne qu'on en veut offenser : le Baron de *Fœneste* (45) parle de *vâtons bolans*, tirés pour séparer un cheval & une jument.

Pag. 169. l. 25. *L'entreprise sur Rebours.*] Fille d'un Président à *Calais* (46). L'amour du Roi de *Navarre* pour Mademoiselle de *Rebours*, commença dans *Pau*, pendant que ce Prince & sa femme y étoient avec leur petite Cour en 1579. Ce qui y donna lieu, fut l'éloignement de Mademoiselle *Dayelle*, que ce Prince avoit aimé jusqu'alors : il arriva que le Roi de *Navarre* & sa Maison, furent obligés de partir de *Pau* & d'y laisser *Rebours*, qui y étoit tombée malade : ainsi, soit que comme le veut *Sancy*, cette fille n'eût point répondu à la passion de son illustre Amant, ou que la maladie de *Rebours*, ou peut-être, comme le prétend la Reine de *Navarre* en ses Mémoires, l'absence de cette personne eût éteint les feux que les charmes de la belle *Rebours* avoient allumés dans le cœur du Roi de *Navarre*;

(43) *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, Tom. 1, pag. 169. verso, Edition de 1579. Et d'Aubigné, Tome 2, Livre 3, Chap. 1.

(44) Chronologie Novenaire, Tome 3, f. 549, verso.

(45) *Baron de Fæneste*, Livre 4, Chap. 16.

(46) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tom. 1, pag. 329.

varre ; il cessa de l'aimer, ou du moins de lui en conter, pour se donner tout entier à Mademoiselle de *Fosseux*, qui lui fut plus favorable, & devint grosse d'une Princesse, qui étoit morte lorsque la Mere accoucha d'elle à *Nerac :* Voyez les *Mémoires de la Reine Marguerite*, Livre III. où cette Princesse, qui n'est pas d'ailleurs une Historienne fort fidelle (47), parle de Mademoiselle de *Rebours* comme d'une fille malicieuse, corrompuë & de double cœur, qui lui rendoit toutes sortes de mauvais offices, & qui, si on l'en croit, ne chercha depuis qu'à perdre *Fosseuse* dans l'esprit du Roi de *Navarre*, pour tâcher d'y reprendre la place de Maîtresse de ce Prince. *Brantome* rapporte que Mademoiselle de *Rebours* étant tombée malade à *Chenonceaux*, Maison-Royale sur le *Cher* en *Touraine* (48), la Reine de *Navarre* à qui elle avoit joué plusieurs mauvais tours, la voyant souffrir beaucoup, ne laissa pas de la voir & de la secourir jusqu'à ce qu'elle fût morte (49) : mais ce galant Auteur étoit si fort dans les interêts de cette Princesse, qu'il n'est pas toujours sûr de se fier à ce qu'il dit d'elle. J'ignore si Mademoiselle de *Rebours* étoit *Huguenote*, mais il y eut un *Mont-abert*, Sieur de *Rebours*, *Huguenot*, qui fut massacré des premiers à *Paris*, lors de la *Saint Barthelemy* (50) : elle étoit fille

(47) Mémoires de M. le Duc de Nevers, Tome 1, pag. 82.

(48) De Thou, Tome 4, Liv. 85, pag. 143. B.

(49) Brantome, *Dames Illustres*, pag. 266 & 267, en la Vie de Marguerite de France Reine de Navarre.

(50) De Thou, Tome 5,

fille d'honneur de la Reine de *Navarre* (51), & la Terre de *Rebours* est située entre *Vienne* & *Romans* dans le *Dauphiné*.

Pag. 169. l. 29. *Dayel.*] ou *Dayelle* (52); car ce nom se trouve écrit différemment dans *Brantome* & dans *d'Aubigné* : cette fille, qui étoit *Grecque*, avoit été sauvée du sac de *Cypre* en 1571. & *Brantome*, qui nous apprend cette particularité, la met au nombre des filles de la Cour de la Reine Mere : c'est dans la Vie de cette Princesse, au volume des *Dames Illustres*. L'amourette dont *Sancy* parle en cet endroit, avoit commencé environ l'année 1575. lorsque le Roy de *Navarre* étoit encore détenu à la Cour de *France* (53). *D'Aubigné*, qui parle aussi de *Charlotte de Beaune*, femme de *Bernard de Fizes*, Sieur de *Sauves* en *Poitou*, Sécretaire d'Etat; dit que cette personne, qui étoit aussi de la Cour de la Reine Mere (54), & *Dayelle*, Demoiselle *Cypriote*, étoient les deux femmes que la Reine employa pour amuser le Roy de *Navarre*, au voyage qu'elle fit en *Gascogne* vers ce Prince en 1578 (55). Cette belle *Grecque* épousa dans la suite *Jean d'Hemeries*, Gentilhomme *Normand*,

5, Livre 52, pag. 820. A. D'Aubigné, Tom. 2, Liv. 1, Chap. 4.

(51) Brantome, *Dames Illustres Françoises*, page 266 & 267.

(52) *Dayelle* étoit Italienne; la Grecque dont il est ici parlé, se nommoit *Damville*. Brantome, au lieu cité; & Castelnau, Tome 1, pag. 328.

(53) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 3, Chap. 1.

(54) Brantome, *Dames Illustres*, en la Vie de la Reine Mere.

(55) D'Aubigné, Tom. 2, Livre 2, Chap. 18. & Livre 4, Chap. 3.

mand, l'un des plus braves & renommés Officiers que le Roy *Henri III.* eût dans ſon Armée en 1588. (56): Et *Horatio Dayelle*, qui pourroit bien être ſon frere, avoit en 1576. cinq cens livres de gages annuels de Monſieur le Duc d'*Anjou*, en qualité de Gentilhomme de la Chambre de ce Prince (57).

Pag. 169 l. 29. *Foſſeuſe.*] Fut l'une des filles de la Cour de *Marguerite de Valois*, Reine de *Navarre :* Voyez la Vie de la Reine Mere, dans le volume des Dames Illuſtres de *Brantome :* cette Intrigue du Roi de *Navarre* avec Mademoiſelle de *Foſſeux*, qu'on nommoit *la belle Foſſeuſe* (58), & que ſon illuſtre Amant ne traitoit que de *ma fille* (59), fit naître en 1579. la *guerre des amoureux* (60), & il n'y eut pas juſqu'au nouveau Duc *d'Anjou*, qui ne prît auſſi de l'amour pour elle, pendant le ſejour qu'il fit à la Cour de *Navarre* vers ce tems-là (61). Cette perſonne n'avoit que quatorze ans, lorſque pouſſée par la Reine de *Navarre*, outrée contre le Roi ſon frere, elle porta le Roi de *Navarre* à entreprendre cette guerre, à force de lui faire de faux rapports, la plûpart de l'invention de la Reine ſa Maîtreſſe & d'une fille de Chambre nommée *Xaintes*, avec laquelle le Roi de *Navarre* familiariſoit

(56) Grande Hiſtoire de Mezeray, Tome 3, pag. 504 & 505.

(57) Mémoires de M. le Duc de Nevers, Tome 1, pag. 588.

(58) Mezeray, *Abrégé Chronolog.* ſur l'an 1579.

(59) Mémoires de la Reine Marguerite, Liv. 3, pag. 348. Edit. de 1628.

(60) Mezeray, *Abregé Chronolog.* ſur lan 1579.

(61) Mémoires de la Reine Marguerite, Liv. 3, pag. 345 & 346.

(62)

miliarisoit (62). Elle se nommoit *Françoise*; elle étoit la cinquiéme des filles de *Pierre*, Marquis de *Thury*, Baron de *Fosseuse* au Doyenné de *Beaumont*, Election & Diocèse de *Beauvais*; sa mere fut *Jacqueline d'Avaugour*. *Françoise* épousa *François*, Sieur de *Broc*, Baron de *Cinq-Mars*, & fut mere de l'Evêque d'*Auxerre* (63).

Pag. 169. l. 30. *Martine.*] Il y a de l'apparence que c'est la même dont M. du *Fay*, Chancelier de *Navarre*, étoit amoureux en 1589. (64).

Pag. 170. l. 2. *L'Histoire de Maroquin de l'avanture de Brillebaud.*] *Jean-Baptiste de la Chastre*, Sieur de *Brillebaut*, marié à *Gabrielle Lamy*. *La Maroquin* étoit une *Gasconne* vieille & débauchée, à qui l'on avoit donné ce Sobriquet, *parce qu'elle avoit la peau grenée & quelque verole*, dit *Enay* dans *Fœneste*, Livre II. chap. 18. où cette avanture se trouve agréablement racontée.

Pag. 170. l. 6. *Madame de Petonvillet*]

Pag. 170. l. 8. *Mademoiselle de Duras.*] Le Roy *Henri III.* n'avoit pas bonne opinion de la vertu de Madame de *Duras*, qui étoit de la suite de la Reine de *Navarre*, puisqu'il lui fit faire affront en 1583. jusques sous les yeux de sa Maîtresse (65), ce Prince la fit même arrêter prisonniere : voyez le Tome I. de cette Collection, pag. 403. Je ne sçai si celle-ci n'auroit

(62) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 4, Chap. 5.

(63) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tom. 1, p. 329. Ancienne Edit.

(64) *Vie de du Plessis*, Livre 1, page 127.

(65) *Idem* page 71.

n'auroit pas été sa fille, ou la niéce de son Mari (66).

Pag. 170. 9. *Pancoussaire à Pau.*] *Pancoussaire*, c'est une *Boulangere*, au pays de *Gascogne*, & principalement dans le *Bearn*, où il n'y a guéres que les femmes qui fassent le pain, qui le cuisent & qui le vendent : M. *du Cange*, en son *Glossaire* latin, au mot *Pancosseria* : Pancosseria, *Pistrix*, *Mulier quæ* pancosseriæ *artem exercet. In Consuetudinibus Tolosæ part.* 2. *Rubr. de Debitis. Occitanis verò*, Pancoussier *est Pistor.*

Pag. 170. l. 10. *La Comtesse de Saint Megrin.*]. Un *Saint Megrin* avoit en 1568. un Régiment de dix Compagnies dans le service de la Reine de *Navarre* (66) : seroit-ce de sa femme qu'il s'agiroit ici ?

Pag. 170. l. 35. *Dans l'Histoire.*] C'est celle de *d'Aubigné*, sur l'an 1580.

Pag. 171. l. 13. *Arbilly, Saint Gilles.*] *Arbilly* & *Saint Gilles* sont deux Paroisses de l'Election de *Chinon* en *Poitou.*

Pag. 171. l. 33. *Lui & son Sonnet.*] Ce Sonnet fait partie des *petites Oeuvres mêlées de M. d'Aubigné*, imprimées à *Geneve* en 1630. à la page 166. Celui qui le fit & qui l'attacha au col du chien, c'est *d'Aubigné* lui-même, comme il en convient dans le Manuscrit qu'il a laissé de sa vie.

Pag. 172. 2. *Il fit souvenir l'Auteur.*] Cet Auteur

(66) Il n'a point eu d'enfans, & son frere n'a été marié qu'en 1603, ainsi il falloit que ce fut sa sœur. *Anselme*, Tome 1, pag. 813. E.

(67) D'Aubigné, Tome 1, Liv. 5, Chap. 12. & 13.

Auteur, (de la Confeſſion de *Sancy*) eſt infailliblement *d'Aubigné*, à qui toutes ces choſes arriverent: voyez ſon Hiſt. T. 3. l. 1. ch. 6. & l. 2. ch. 7. ſur les années 1586. & 1588.

Pag. 172. l 18. *Le petit-fils du Chancelier de l'Hôpital.*] C'étoit *Michel Huraut de l'Hôpital*, Sieur de *Bel-ébat* & de *Fay*, Chancelier de *Navarre :* Il prit le nom de *l'Hôpital*, & l'ajouta au ſien qui étoit *Huraut*, en exécution du Teſtament du Chancelier de *l'Hôpital*, qui, ne laiſſant point d'enfans mâles, voulut que les fils & tous les deſcendans de ſa fille, qui étoit entrée dans la famille des *Hurauts*, joigniſſent à leur nom celui de *l'Hôpital :* Voyez ce Teſtament du Chancelier de *l'Hôpital*, dans les *Divers Mémoires ſervans à l'Hiſtoire du temps*, imprimés à *Paris* en 1623. p. 207. (68). On éclairera ci-deſſous (69) ce que *Sancy* dit en cet endroit, de la diſgrace & de la mort de M. *du Fay*.

CHAPITRE V.

Des Miracles & Voyages.

FEU M. le Cardinal, de bonne mémoire par excellence, c'eſt-à-dire, de *Lorraine*, ayant ſçu que le Maréchal de *Fervaques*, de bonne mémoire auſſi, avoit découvert une garce, que le Prêtre de *Belovet*, autrement dit le

(68) Ce Teſtament eſt auſſi imprimé dans la Bibliotheque choiſie de M. Colomiez, p. 52. II. Edit.

(69) Dans les Remarques ſur le Corollaire.

dit le Saint homme, instruisoit à faire la Démoniaque pour en tirer un miracle notable à à la Pentecoste prochaine ; ce grand Prélat prononça contre l'impiété dudit *Fervaques*, disant, combien que ces miracles fussent faux, ils étoient pourtant utiles *ad pias fraudes*, fraudes pieuses ; & de fait, il se fit une grande place au pays, car en lieu inhabité il s'étoit bâti en trois ans quatre-vingt maisons & cinquante hôtelleries, qui ne pouvoient fournir à recevoir les pelerins de toutes parts, & même des grands Seigneurs hors de *France* ; Et quand il n'y eût eu autre miracle que ce bâtiment de maisons, l'étenduë & la durée d'une opinion convertie en créance sans fondement, il n'y a schismatique, qui n'avoue que cela est monstrueux ; & c'est ce qui fait enrager les hérétiques, quand ils voyent que le peuple brûle de bonnes intentions. Vrai est que je voudrois admonester les bons Peres qui conduisent les choses, de couvrir un peu mieux le jeu. Celui qui conduisoit *la Démoniaque de Laon*, fit le sot de lui apprendre à dire qu'il falloit extirper les Huguenots ; car comme remarque *Postel*, que cela sonneroit que le Diable fût Seigneur de notre bien. Quand donc les Prélats voyent de telles inventions, qui ne sont pas assez bien composées & colorées, ils les doivent racoutrer, polir & faire valoir, non pas s'opposer, comme fit *l'Evêque d'Angers* (1), quand deux jeunes Religieux

(1) C'est un Conte que M. Bayle contredit dans son Dictionaire Critique, au mot *Brossier*. Cet habile homme nous avertit, que ce Conte de d'Aubigné lui est

Religieux, pleins de zele, lui amenerent une jeune Dame instruite de Démonologie, qui joüoit aussi-bien que feu Monsieur *François Villon en la Diablerie de Saint Maixant.* L'Evêque se fit amener la Démoniaque, sur laquelle il fit une très-curieuse inquisition; il demanda à quels signes plus violens on avoit conjecturé qu'elle fût farcie de Diables : un des protocoles lui répond, qu'à deux choses on connoissoit la violence de ses tourmens; l'une, quand on lui touchoit la peau de quelque Croix, où il y eût du bois de la vraie Croix; l'autre preuve se voyoit clairement, à ses tressauts & mugissemens qu'elle rendoit, quand on lui lisoit quelque texte de l'Evangile. L'Evêque avoit dans le col une de ces Croix, dont nous parlerons au chapitre des reliques; car son pere, de qui j'ai sçu les plus secrets articles de la vie du feu Roy, avoit reçu mêmes joyaux que les autres, & *les guérissoit habilement de leurs chancres*, (cela soit dit en passant.) Le conducteur de la démoniaque, qui voyoit cette croix au col de l'Evêque, troussa la galante, qui étoit couchée à terre, jusques au jarret, & fit signe au Prélat qu'il la touchât de la croix subtilement : mais ce mauvais homme arracha bien la croix de

est un peu suspect, quand il compare le narré de M. de Thou touchant la conduite de cet Evêque envers Marthe Brossier, avec ce que raconte d'Aubigné de la conduite de ce même Evêque, envers une Démoniaque précedente. Qu'on se prévienne tant que l'on voudra, on n'excusera jamais, si l'on y songe murement, la licence que d'Aubigné s'est donnée, contre la foi de tout ce qu'il y a d'Historiens.

ſon col, & avec l'autre main il tira bien ſubtilement une clef. de ſa pochette, & la bonne Dame ne ſentit pas plûtôt la froidure de la clef à la cuiſſe, qu'elle effraya les aſſiſtans de ſes gambades. Il fallut pour la ſeconde preuve lire l'Evangile devant elle. L'Evêque tira de ſa pochette un *Petronius Arbiter*, qu'il portoit au lieu de Bréviaire, & commença à lire *matrona quædam Epheſi, &c.* & ladite d'écumer & faire miracle; & quand ce fut à *Placito-ne etiam pugnabis amori?* lors elle tomba évanouie. Ce Prélat à demi Lutherien, dit qu'il ne peut fomenter ces fauſſetés; mais il n'a bien lû un Docteur ancien, qui dit, qu'il vaut mieux laiſſer les ſuperſtitions, pour n'ôter les dévotions. On lui en a fait de bonnes réprimandes: ſi bien, qu'il ne s'eſt pas montré tout contraire à la ſeconde Démoniaque, qu'on lui préſenta dernierement, nommée *Marthe*, inſtruite & conduite par un honnête Capucin. Celle-ci a deux Diables; l'un nommé *Belzebub*, l'autre, *Aſtarot*. Le premier eſt un rude Diable, fort ennemi des *Huguenots*, qui frappe tout le monde, & eût frappé Monſieur *Matras d'Angers*, s'il n'eût pris un bâton, en lui diſant, *Belzebub*, Maître Mouche, ſi vous vous jouez à moi, je vous batterai en Diable. *Aſtarot* eſt un honnête Diable, jeune & galant, qui veut que *Marthe* ſoit bien traitée & bien vêtuë: cet équipage fut préſenté devant la Juſtice & devant le Clergé *d'Angers*. Le Clergé voulut que ces deux Diables de bon lieu fuſſent examinés premierement par l'Egliſe. Un des Juges de la Ville, dit qu'il y alloit de leur honneur; & pour examiner ces Eſprits,

Eſprits, commença à Latiner, *Matras* à dire du Grec. Voilà *Belzebub* en colere, qui dit que s'il vouloit, il répondroit auſſi-bien au Grec qu'au Latin. Le Capucin, pour lui fournir d'excuſe, dit, *Belzebub*, mon ami, il y a ici des hérétiques, c'eſt pourquoi vous ne voulez pas parler. On ſe mit à Latiner avec *Aſtarot*, qui s'excuſa ſur ſa jeuneſſe; *Belzebub* s'excuſa, diſant qu'il étoit pauvre Diable. Là il y eut grande diſpute entre ceux de la Juſtice, ſi les Diables étoient tenus d'aller à l'école; les Juriſconſultes maintinrent que c'étoit le *proprium in quarto modo* des Démoniaques de parler toutes langues, comme celui de *Cartigny* en *Savoye*, qui fut éprouvé en ſeize langues; aux enſeignes que les Miniſtres de *Geneve* n'oſerent eſſayer de l'exorciſer: ceux *d'Angers* furent plus hardis entre autres, qui commencerent en cette façon: *Commando tibi ut exeas, Belzebub & Aſtarot, aut ego augmentabo veſtras pœnas & vobis dabo acriores.* A la ſeconde fois il redoubla: *Jubeo exeatis ſuper pœnam excommunicationis majoris & minoris.* Enfin, tout en colere, il ajouta; *niſi vos exeatis, vos relego & confino in infernum centum annos magis quam Deus ordinavit.* Les Conſeillers en voulurent rire & découvrir la méche; mais peuple ſe mutina, & l'Evêque pour faire ſa paix allegua qu'il avoit empêché un Imprimeur Catholique par excommunication, qui vouloit imprimer un Livre de *du Pleſſis*; & que ſi l'on vouloit, il excommunieroit *Hautain de la Rochelle.* Ce qui fâche le plus de ces diableries mal jouées, c'eſt que l'affront en eſt à *Notre-Dame des Ardilliers*;

car il falloit que ſon Curé jettât hors les Démons par la puiſſance & au nom de la bonne Dame, ayant refuſé de ſortir au nom de Dieu, cela eût fort accrû la dévotion & le nombre des pélerins; quelques-uns diſoient que ce miracle ſe réſervoit à Frere *Ange* par préference. *Lugolis* (2), Lieutenant du Grand-Prevôt, étoit fort contraire à ces faiſeurs de fables, qui nous feront tous devenir hérétiques ; & ſi j'étois crû, on en pendroit : Et comme je lui dis qu'il ne falloit pas parler ainſi, il repliqua qu'il y avoit deux mille ames au Ciel, & autant en la terre, qui répondroient pour lui qu'il n'étoit point *Huguenot*, & que la *Saint Barthelemy* en pouvoit parler : on ſe mocqua de lui, & on n'a pas laiſſé de faire enrager les *Huguenots*, voyant arriver aux *Ardilliers* de toutes parts de la *France*, boiteux, aveugles, ſourds, ladres d'eſprit & de corps, & de voir cette levée pleine d'allans & retournans de même, leſquels s'ils ne guériſſent, c'eſt pour le certain faute de foi, comme diſoit le Prêtre de *Belovet* à ſes pelerins. Il ne faut donc point ſe ſcandaliſer de voir retourner les malades comme ils ſont venus ; car l'operation du miracle ne ſe fait qu'après la croyance ; pourtant cet homme inſtruiſoit les aveugles à dire qu'ils voyoient, les ſourds à dire qu'ils oyoient ; il n'y avoit que les boiteux,

(2) Ce Lugoli eſt connu dans l'Hiſtoire de Henri IV. C'eſt lui qui pour tirer le ſecret & les Complices de Jean Chaſtel, ſe déguiſa en Prêtre, & voulut confeſſer ce Parricide : mais ce dernier ſçut bien reconnoître ce faux Prêtre, & l'intrigue de Lugoli, mauvaiſe en elle-même, ne pût réuſſir.

teux, qui ne pouvant tromper autrui de leur tromperie, disoient qu'ils ne marchoient point dutout auparavant. *Juxta illud, obedientiam expostulat Ecclesia.* Ou comme dit Bernardo Ochino, *che i miracoli della missa sono invisibili.* Qui ne sçait son métier ferme la boutique : Si les Hérétiques eussent pû convertir en miracles les guérisons qui se font aux eaux chaudes, ils auroient beau jeu ; & nos gens ont donné habilement des noms de Saints aux fondations de *Pougues*, & partout ailleurs établi de bons miracles naturels. Il faut donner un échantillon aux méchans des miracles de la bonne Dame, qui soit approuvé jusques à la résurrection, par l'Histoire notable qui s'ensuit. *Madame de la Chastre* étant devenuë fort jalouse de son mari & de l'une de ses filles, se racommoda avec le *Seigneur de Montigni*, contre lequel elle avoit exercé de grandes inimitiés devant ces guerres : il fallut peu de semonces pour rappeller cet homme, parce qu'il étoit fort amoureux de la *Marcoussi*. Le premier office de reconciliation fut de tuer la *Barthelemy*, messagere des amours du pere & de la fille. Ce meurtre eut de l'apparence, parce qu'en effet elle s'étoit bandée contre *Montigny*. Après, le cœur content de cette exécution, vint à elle sur un cheval de poste, jambe deçà, jambe delà, *Madame Avoye de S. Laurent des eaux*, laquelle commença par un signe de croix la harangue de *Nathan* & de *David*. Ces deux belles Dames, après s'être confessées, résolurent d'aller faire pénitence aux *Ardilliers*. Madame *Avoye* fit préparer un habillement, un batteau, prit les ha-

billemens de Madame de *la Chastre*, elle ceux de Madame *Avoye.* La Maîtreſſe ſe nomma Mademoiſelle *S. Laurens*, la *Sourdaine* prit le nom de *Celeſtine.* Arrivées aux *Ardilliers*, le Curé du lieu ouït la confeſſion du meurtre avec ſanglots & ſoupirs ; premierement de la part du Curé, & puis de *Celeſtine :* ſi fut d'avis le Pere Confeſſeur, que Notre-Dame prît plûtôt la peine de réparer ce malheur par une réſurrection que par une interceſſion ; dont advint que la pauvre alcahuëte, qu'on penſoit avoir été enterrée, ſe trouva reſſuſcitée par le mérite du Curé. Ce fut une belle viſion, quand après la neuvaine, Madame *Celeſtine* étant proſternée en terre devant l'Autel, ſa Maîtreſſe Mademoiſelle *S. Laurens*, tenant la queuë du Curé pour montrer l'Hoſtie (car il n'y avoit pas plus de témoins,) ſortit la groſſe *Barthelemy* de derriere l'Autel, laquelle ayant jetté ſon ſuaire par terre, vint pardonner à ſa Maîtreſſe, lors habillée en ſœur pénitente, laquelle s'agenoüilla promptement devant cette ame nuë, qu'elle prenoit au commencement comme un phantôme ; mais elle lui montra toutes les pieces qu'il faut au corps d'une femme. Madame *Avoye* la court embraſſer, Mademoiſelle *la Chastre* la baiſer ; elles s'entrebaiſent l'une l'autre, & le Curé les baiſa toutes trois. La peine fut de couvrir la nudité de la reſſuſcitée ; car déja il y avoit des pelerins laſſés de voir ſi longtems la Chapelle fermée. Madame de *la Chastre* & Madame *Avoye* lui partagerent leurs vêtemens. Madame de *S. Laurens* lui donna ſon cotillon, *Celeſtine* ſa cappe, & l'amenerent, criant miracle,

cle, au logis du Curé, où étoit caché *Montigni.* Qui voudra ſçavoir le reſte de l'hiſtoire, le procès en eſt au Grand-Conſeil, & ne put être vuidé à ce dernier Carême-prenant; je croi que l'on le garde pour l'autre. Les Hérétiques diſent là-deſſus, que c'étoit un mouton que *Montigni* avoit tué. La *Barthelemy* elle-même l'avoit enſeveli dans un galetas, & puis Madame de *la Chaſtre*, après avoir danſé une Canarie ſur le ſang, & chanté, Je ſuis vengée, elle aida à traîner le corps au retrait. Ils diſent auſſi que ce fut *Montigni* qui fit prendre la poſte à Madame *Avoye*, pour amener par frayeur cette femme enragée, afin que durant ſon abſence on fît ſortir la *Barthelemy* de *Boijanci* & l'amener à *Saumur*, pour après ſa réſurrection s'employer aux amours du bienfaicteur. Ils dirent plus, que le Curé des *Ardilliers* fut payé en chair; que la *Barthelemy* avoit fait la neuvaine avec lui, parce qu'il trouva Madame de *S. Laurens* & *Celeſtine* ſi vieilles & ſi maigres, qu'il n'en voulut qu'une fois. Je vous conterois tout cela, les priſons rompuës, les batailles entre les gardes du Maréchal de *la Chaſtre*, les valets de la Dame, les préparatifs de *Marcouſſi* pour empoiſonner ſa femme: mais le Sécretaire *du Molier* de *Poictou* en *a fait un traité*, pour célebrer le miracle, & puis je me ſuis aviſé que cela paſſoit un peu les bornes de Théologie. Je finirai ce Chapitre par le tombeau de la pauvre *Barthelemy*, & cet Epitaphe compoſé aux *Ardillieres* par Madame *Avoye*, en ſtyle de S. Innocent:

 Cy giſt

Cy giſt & ne giſt pas icy ,
Un mouton y fut mis pour elle ,
La Barthelemy , *maquerelle*
De la femme de Marcouſſi :
Montigni *ne la tua pas ;*
Et le Curé des Ardillieres
La reſſuſcita ſans prieres ,
Quinze mois après ſon trépas.

Si vous trouvez ce tombeau ailleurs , le traité des miracles le demande.

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE VI.

Pag. 191. l. 25. L*E Prêtre de Bellouet*] *Bellouet* eſt une Paroiſſe de l'Election de *Liſieux* , dans la Baſſe *Normandie* , c'étoit environ l'an 1575. qu'arriva cette Hiſtoire , (1) laquelle eſt racontée fort plaiſamment dans *Fæneſte* l. 2. ch. 6. Le Cardinal de *Lorraine* & tous ſes amis avoient publié que *Fervaques* avoit pris la fuite au Combat de *Dormans : d'Aubigné* attribue cette calomnie du Prélat à la haine qu'il portoit à *Fervaques* , pour n'avoir pas voulu comme lui , donner la vogue à ce prétendu Miracle , (2) dont la fraude étoit dès ce temps-là venue à la connoiſſance de M. le Convertiſſeur , parce

(1) D'Aubigné , Tome 2, Liv. 2 , Chap. 19.

(2) D'Aubigné , Tome 2 , Liv. 2 , Chap. 19.

(3)

parce qu'il demeuroit encore chez ſon pere, qui étoit Miniſtre dans le voiſinage de *Bellouet.* (3)

Pag. 192. l. 22. *La démoniaque de Laon.*] C'étoit une fille nommée *Nicole Aubry*, native de *Vervin* en *Picardie :* on la crut poſſédée dès le 3. de Novembre 1565. premierement par Belſebut, puis à diverſes fois par trente Diables juſqu'à la fin de Janvier 1566. qu'on prétend que par l'interceſſion de Notre-Dame de *Lieſſe*, & par l'application du Saint Sacrement de l'Autel tous ces malins Eſprits furent chaſſés, après que pour la Cérémonie de l'expulſion des trois derniers on eût fait dreſſer un Théatre dans la Nef de l'Egliſe Cathédrale de *Laon.* D'abord les *Huguenots* crierent à la fauſſeté ſur tout cela, mais ils n'y gagnerent rien; au contraire, comme les exorciſmes s'étoient faits en préſence de plus de dix mille témoins, & que d'ailleurs on avoit pris la précaution de faire dreſſer de bons Actes publics de toute la procédure, un Prêtre nommé *Jean Boulæſe* en fit auſſi-tôt un gros Livre (4) qu'il intitula: *le Tréſor & entiere Hiſtoire de la triomphante victoire du corps de Dieu ſur l'Eſprit malin Belſébut, obtenue à Laon l'an* 1566. & de cette maniere l'affront en demeura tout entier aux Hérétiques. Du reſte, (5) *Moreri*, qui avoit vû dans les Additions de *H. Sponde*

(3) *Evangile de Rome, &c.* par J. L. de Beaulieu, page 589.

(4) Il y en a une Edition *in*-4. à Paris, chez Nicolas Cheſneau.

(5) Moreri, au mot *Florimond de Raimond.*

(6)

de (6) aux Annales de *Baronius : Nicolaa Obri energumena Laudini* § s'est trompé de croire que ce *Laudini* signifiât Loudun, car le nom latin de Loudun c'est *Juliodanum*, & *l'energumena Laudini de Sponde*, c'est proprement *la Démoniacque de Laon.* Selon le Jesuite *Richeome*, qui par rapport à l'ignorance & aux pauvres raisonnemens de cet Auteur, est traité de *pauvre homme*, par *Pasquier* (7), c'étoit un puissant argument en faveur de l'Eglise Romaine, parce que, dit le Jesuite, les Démons qui s'étoient emparés du corps de cette fille, arguoient de fausseté la Doctrine des Protestans, & prétendoient qu'elle contînt des absurdités. (8)

Pag. 192. l. 31. *L'Evêque d'Angers.*] *Charles Miron*, qui fut depuis Arhevêque de *Lyon.*

Pag. 193. l. 4. *François Villon.*] *François Corbueil dit Villon* étoit un Poete d'auprès de *Paris ;* il naquit en 1431. (9) & commença d'écrire en 1456. comme on le peut voir dès le premier vers de son premier Poeme intitulé : *le Petit Testament de Villon :* C'étoit l'homme de son temps qui faisoit le mieux des vers *François*, mais comme il s'étoit glis-

sé

(6) Page 76, *Additions*, Tome 2 de *l'Abregé des Annales de Baronius*, Edition *in-fol.* de Lyon en 1686 § C'est *Lauduni* qu'il faut lire, & non *Laudini.*

(7) *Lettres de Pasquier*, Tom. 2, Liv. 21, p. 698.

(8) Traité des Miracles par Richeome, Chap. 31 & 34, au I. Tome de l'Edition de ses Œuvres en 1628.

(9) Voyez le premier Vers de son Poëme, intitulé *Le grand Testament de François Villon*, & le premier Vers du fol. 12 recto de ses Œuvres, revûes par Clement Marot.

(10)

sé plusieurs fautes dans ses Poesies, par les différentes Editions qui s'en étoient faites, *Clement Marot*, (10) qui étoit l'un de ses admirateurs, entreprit de les corriger, & en donna au Public un très-petit volume *in-16.* avec un Prologue & des Notes marginales de sa façon, que *Marot*, qui ne paroît pas en cela bien d'accord avec *Pasquier* (11) prétend être toutes les Oeuvres de *Villon :* là-même, *Pasquier* parle de *Villon* comme d'un ignorant, qui n'étoit sçavant qu'en apparence, & qui ne fut loué par *Marot*, que parce que lui-même n'étoit pas sçavant non plus : mais M. *Patru* de l'Académie *Françoise*, fameux Avocat, n'est pas du Sentiment de *Pasquier*, car dans le Volume de ses œuvres, il donne de grands Eloges à *Villon.* (12)

Villon vient de *guille* vieux mot *François* qui signifie *tromperie*, & si le Poete *François*

(10) L'Auteur du Jugement sur Rabelais, page 427 se trompe, de croire que ce fut Jean Marot pere de Clement. Le Livre même de Villon fait voir le contraire.

(11) *Recherches de Pasquier*, Liv. 8, Chap. 60.

(12) II. Partie dans sa Lettre à M. Chevrier, pag. 922 de l'Edition *in*-8. à Paris, chez Sebastien Cramoisy, en 1691. On peut encore ajouter ici deux Ecrivains, qui ont une grande autorité en Poësie ; le premier est l'illustre M. *Despreaux*, qui n'accordoit des louanges qu'avec peine. C'est lui néanmoins qui parlant de la Poësie de Villon, dit dans son Art Poëtique :

Villon sçut le premier dans ces Siecles grossiers
Débrouiller l'art confus de nos vieux Romanciers.

& le celebre M. *Rousseau*, charmé de la facilité de ce Poëte, ne fait pas difficulté de se dire l'un des successeurs de Villon.

Corbeuil eſt encore aujourd'hui connu ſous le ſurnom de *Villon*, c'eſt proprement à cauſe des fréquentes tromperies & friponneries de cet homme, pour raiſon deſquelles ayant été condamné au gibet par ſentence du Juge de *Melun*, il s'attendoit ſi peu de pouvoir en échapper, que par une humeur folâtre, dont il ne pouvoit ſe deffaire, il fit lui-même environ l'an 1460. ſon Epitaphe dans les Vers ſuivans, ſelon que *Marot* les a publiés.

> *Je ſuis* François (*dont ce me poiſe*)
> *Né de* Paris, *emprès* Pontoiſe:
> *Or d'une corde d'une toiſe*
> *Scaura mon col, que mon cul poiſe.*
>
> *Oeuvres de* Villon, imp. chez les *Angeliers* f. 55. V°.

Ou, ſuivant que ces vers ſe trouvent dans *Rabelais* l. 4. ch. 67.

> *Ne ſuis-je badaut de* Paris?
> *De* Paris *dis-je, auprès* Pontoiſe:
> *Et d'une corde d'une toiſe*
> *Scaura mon col, que mon cul poiſe.*

Villon n'ayant depuis en cauſe d'appel été condamné qu'au banniſſement, il changea & ajoûta quelque choſe à cette Epitaphe, & ſelon M. le Préſident *Fauchet*, il mit le tout en ces termes:

> *Je ſuis* François, *dont ce me poiſe*,
> *Nommé* Corbueil *en mon ſurnom*,
> *Natif* d'Auvers *emprès* Pontoiſe,
> *Et du commun nommé* Villon.

Or

Or d'une corde d'une toiſe,
Sçauroit mon col que mon cul poiſe
Se ne fût un joly appel :
Le jeu ne me ſembloit point bel.

Oeuvres du Préſident Fauchet, au Livre *de l'origine des Chevaliers*, aux feuillets 508. V°. & 509. R°. de l'Edition de 1610.

Guillon & *Willon* en la ſignification de *trompeur*, ne ſont qu'un même mot, parce qu'anciennement le G. & le W. ſe prononçoient de la même maniere: de-là vient, dans la bonne Edition de *Rabelais*, citée par *Paſquier* au Livre 8. de ſes Recherches. ch. 59. l'équivoque ſur *Guillaume* & *Willaume* ou *vieilhomme*, pour ſignifier le vieux Poete *Guillaume Cretin*, déſigné par *Rabelais* ſous le nom de *Raminagrobis*. (13)

Enſuite de l'Arrêt, qui modéroit la peine de *Villon* au Banniſſement, il ſe retira à *St. Maixent* dans le *Poitou*, ſous la protection de l'Abbé, & c'eſt-là qu'au rapport de *Rabelais*

(13) Rabelais, Livre 3, Chapitre 23. Le Pere *du Cerceau* Jéſuite, dans une Lettre que l'on a jointe à l'Edition des Œuvres de Villon en 1723, montre fort bien que le nom de *Villon* n'étoit pas un attribut relatif aux mœurs de ce Poëte; mais un nom de famille, puiſque ſon pere & ſon grand-pere le portoient auſſi-bien que lui: & nous avons vû dans le XVII Siecle un celebre Philoſophe, qui portoit le même nom, condamné par Arrêt du Parlement, pour s'être écarté des Sentimens d'Ariſtote. D'ailleurs le Préſident Fauchet eſt le ſeul qui nous rapporte cette Epigramme, car par-tout ailleurs elle eſt écrite & citée, comme on vient de la voir ci-deſſus.

(14)

belais, (14) il fit jouer la Farce dont *Sancy* parle en cet endroit, & de *S. Maixent* il passa en *Angleterre*, où il devint le Favory *d'Edouart V.* (15)

Pag. 193. l. 21. *Les guérissoit habilement de leurs chancres.*] Le pere de l'Evêque *d'Angers* étoit *Marc Miron* Seigneur de l'Hermitage & premier Médecin du Roy *Henri III.* (16) Certains Seigneurs de la Cour, qu'il avoit traités de quelques maladies secretes, l'avoient mal payé : pour s'en venger il publia la chose, ce qui le fit chasser de la Cour en 1588. (17)

Pag. 194. l. 20. *Marthe*] *Marthe Brossier*, fille de *Jacques Brossier* Tisseran de *Romorantin* au Païs de *Sologne* : cette fille à force d'avoir lû & relû le Discours du Diable de *Laon*, se remplit tellement l'esprit & l'imagination de tout ce qu'elle avoit lû dans ce gros Livre, que dès lors elle parut avoir tous les élancemens & tous les transports de ceux, qui sont véritablement Démoniaques. Son Pere, qui étoit d'ailleurs un homme remuant, & d'inclination Ligueuse ayant remarqué en sa fille certains de ces mouvemens, quelquefois

(14) Rabelais, Livre 4, Chap. 13.

(15) Rabelais, Livre 4, Chapitre dernier. Toutes ces Notes de M. *le Duchat*, au sujet de Villon, sont remplies d'un très-grand nombre de fautes : mais pour y suppléer, je renvoye à la fin de ce Volume toutes les corrections qui sont un peu longues, & qui formeroient même une Vie de ce Poëte.

(16) Du Cange, en son *Glossaire Latin*, au mot *Archiatri*.

(17) D'Aubigné, Tome 2, Livre 5, Chap. 7. & Tom. 3, Liv. 3, Chap. 3.

furieuse,

furieuſe, quelquefois comme toute ſtupide, & toujours effroyable à voir, feignit d'être des premiers à croire ce qu'il ne vouloit que perſuader aux perſonnes, qui accouroient de toutes parts, pour voir ce nouveau Démon, plus terrible encore que celui de *Laon*. Pour cet effet, il entreprit de la mener avec deux autres de ſes ſœurs dans tous les Lieux voiſins de la *Loire* : c'étoit en 1598. peu après la publication de l'Edit de *Nantes*, auquel temps en haine de cet Edit, il y avoit dans les eſprits de pluſieurs particuliers un merveilleux penchant à voir renaître la guerre civile : cependant on ſe douta de la fraude incontinent : enſorte qu'à *Orleans* & dans le Bourg de *Clery*, on fit deffenſes d'exorciſer cette fille : étant de-là venue à *Angers* l'Evêque *Charles Miron*, avant que de ſouffrir qu'elle fût exorciſée, voulut voir ſi par quelque adreſſe il ne pourroit pas découvrir la vérité : on publioit que cette prétendue poſſedée ne pouvoit ſouffrir l'eau bénite, il lui en fit donner à table ſans le lui dire, & voyant qu'elle ne s'en étoit point émue, il lui fit verſer de l'eau commune, & lui ayant fait croire que c'étoit véritablement de l'eau bénite, il la vit d'abord feindre de tomber en de grandes convulſions : étant dès lors entré en ſoupçon que le tout n'étoit qu'une Farce, pour s'en aſſurer tout-à-fait, il commanda tout haut, qu'on lui apportât le Cérémonial, où ſe trouvent les Exorciſmes, & s'étant fait donner en la place un Virgile, au premier vers qu'il lût de l'Enéïde, cette fille, qui continuoit à ſe méprendre feignit par d'horribles contorſions, que

que le Malin Eſprit la tourmentoit extraordinairement : alors, cet Evêque la congédia, ayant en même temps mandé *Jaques Broſſier* pere de *Marthe*, auquel il fit en ſecret une ſevere réprimande, lui ordonnant de s'en retourner chez lui avec ſa fille, & de ne plus abuſer le Peuple, comme il avoit fait par l'horrible friponnerie, que cet Evêque venoit de découvrir : (18) ce pere, au lieu d'obéïr à un Prélat ſi honnête homme, continua ſon chemin vers *Paris*, ne doutant pas qu'il n'y trouvât la populace diſpoſée à croire la choſe, & pluſieurs autres perſonnes prêtes à en faire le ſemblant pour leurs deſſeins particuliers : lui & ſes filles y étant arrivées ne ſe furent pas plutôt allés loger à l'Abbaïe *Sainte Genevieve*, que d'abord les *Capucins* s'emparerent de la perſonne de *Marthe* ; & ſur ce qu'aux Exorciſmes qu'on lui fit ſans différer, elle affectoit de treſſaillir de tous ſes membres, ces bonnes gens, trompés peut-être les premiers, perſuaderent à une foule de petit peuple qui ſe trouvoit-là, que cette fille étoit

(18) On a renouvellé dans le dernier Siecle ces ſortes de ſingeries, dans l'affaire de Loudun, où le Cardinal de Richelieu fit jouer tant d'intrigues, pour ſe venger d'Urbain Grandier, Chanoine & Curé de Loudun, qui en fut brûlé comme Sorcier, & comme Enchanteur. On en peut voir tout le récit dans l'*Hiſtoire des Diables de Loudun*, Ouvrage très-curieux, & très-bien écrit ; on trouve encore un abregé de toutes les ſupercheries qui s'y pratiquerent dans le *véritable Pere Joſeph*, qui l'a copié mot pour mot, de ce qui eſt dit dans le Menagiana. On ne ſçauroit s'empêcher de remarquer, que dans toutes ces fourberies, on employe toujours des femmes & des Moines.

étoit véritablement poſſedée. Tout *Paris* étoit déja rempli de ce bruit, lorſque *Henri de Gondy* Evêque de *Paris*, entreprit d'approfondir la choſe : il envoya vers *Marthe* cinq des plus célébres Médecins de la Ville : ceux-là, ſans s'arrêter à tous les étranges mouvemens de cette fille, commencerent par l'interroger en Grec & en Latin, & comme on ne lui avoit pas donné la moindre teinture d'aucune de ces deux Langues, après quelque autre examen qui regardoit leur Profeſſion, la prétendue Démoniaque ayant avoué ſon ignorance, ils déclarerent unanimement devant l'Evêque, que le Démon n'avoit aucune part à tout ce que faiſoit *Marthe*, qu'il pouvoit bien y avoir un peu de maladie, mais, que ſans contredit, il y avoit beaucoup de friponnerie.

Le lendemain & les jours ſuivans *Marthe* fut exorciſée de nouveau par le Pere *Seraphin Capucin*, lequel, ſur ce qu'un jour entr'autres, cette fille ſe traînoit ſur le dos avec une viteſſe extraordinaire, prétendit que tous les Aſſiſtans, à moins que de vouloir paſſer pour de francs hérétiques, devoient reconnoître que *Marthe* étoit Démoniaque, mais l'affront en demeura cette fois à lui & à ſes Compagnons, par la vigueur & la fermeté de *Mareſcot* l'un des Médecins qui ſe trouvoient là lequel ayant appuyé de ſes genoux ſur ceux de *Marthe* pendant qu'elle demeuroit ainſi couchée ſur le dos, & la ſaiſiſſant en même temps par le col, en ſorte qu'elle ne pouvoit plus remuer, obligea cette fille pour ſe tirer de ſes mains, à dire que le Diable avoit ceſ-

ſé de la tourmenter & l'avoit quittée : enfin, lorſqu'on croyoit la choſe finie, & que chacun ſembloit devoir être entierement déſabuſé, on recommença d'exorcizer *Marthe*, mais on ne permit point à *Mareſcot*, ni à ceux de ſon humeur de s'y trouver : le tout ſe paſſa en préſence du ſeul Pere *Seraphin* & de Pere *Benoit Anglois*, autre Capucin, & ſoit que *Marthe* ou que ſes Démons euſſent été recordés depuis les précédens exorciſmes, on publia qu'à cette derniere fois la Démoniaque avoit non-ſeulement fort bien parlé Grec & Latin, mais auſſi répondu trés-pertinemment à toutes les demandes que ſon Exorciſte lui avoit faites en *Anglois*. Ces deux & *Joſeph le Foulon* (19) Abbé de *Sainte Genevieve* dreſſerent là-deſſus par devant l'Evêque un Ecrit d'Atteſtation, où, ſur pluſieurs fauſſetés par eux inventées, *Marthe* étoit déclarée Démoniaque : à cet Ecrit le Medecin *Mareſcot* en oppoſa un autre, par lequel il réfuta pleinement le Jugement des trois Moines.

Le Roy *Henri IV*. qui ſçavoit que cette inſigne fourberie avoit pour Auteur les ennemis particuliers de ſa perſonne & ceux de ſon Etat, ayant été d'ailleurs informé que de la maniere dont cette affaire partageoit différemment les eſprits d'un chacun, elle étoit capable de produire une nouvelle guerre civile, manda au Parlement de *Paris* d'en prendre connoiſſance : en effet, *Marthe* fut remiſe entre les mains du Lieutenant Criminel & du Procureur de Roy au Châtelet, qui par ordre

(19) De Thou, Tome 5, Livre 123, page 870. C.

(20)

ordre du Parlement la tinrent en chambre pendant quarante jours, au bout desquels, eux deux & quinze Médecins fameux, qui l'avoient bien examinée, déclarerent n'avoir remarqué en elle ni dans tous ses mouvemens rien que de tout-à-fait naturel : aussi communia-t-elle tranquillement aux Fêtes de *Pâques* 1599. qui approchoient, & peu à peu elle se défit de l'habitude qu'elle avoit prise de contrefaire la Démoniaque : il se passa encore plusieurs choses à ce sujet, jusqu'au mois de Juin suivant, auquel temps, après que cette affaire, eût duré quinze mois entiers, il y eût Arrêt du Parlement de *Paris*, toutes les Chambres assemblées; par lequel *Jaques Brossier*, fut chargé de répondre de sa fille, enjoint au Lieutenant Criminel de Robe-Courte de ramener le pere & ses filles au lieu de leur demeure, avec défenses à ce pere de laisser sortir de *Romorantin* sa fille *Marthe*, sans expresse permission du Juge, de veiller à la conduite de *Marthe*, & d'en certifier la Cour de Parlement de quinzaine à autre : *ainsi*, dit du Chêne, *le Diable fut condamné par Arrêt.* (20)

Après que *Marthe* eût été remise chez elle, son affaire eut encore une autre suite fâcheuse : *de la Rochefoucaut* Evêque de *Clermont* en *Auvergne*, & *Louis Comte* de *Randan* son frere Lieutenant de Roi de cette Province y avoient été Chefs de la Ligue, & *Alexandre* leur frere, Abbé de *Saint Martin en Valée*,

(20) Duchêne, *Antiquités des Villes de France*, au titre du Comté de Blois, Chapitre 3.

lée(21), ne souhaitoit rien tant que de voir renaître cette Faction : cet homme passant par *Romorantin* au retour d'un voyage, où il s'étoit abouché avec l'Evêque de *Clermont*, toujours Ligueur secret, engage le pere de *Marthe*, elle, & une autre de ses sœurs à le suivre, & par la plus criminelle de toutes les bravades, les conduit à *Rome*, où les *Jesuites* se proposoient bien de redonner la vogue aux artifices de *Marthe*, mais ils furent tout à coup empêchez par M. *d'Ossat*, qui représenta au Pere *Jaques Sirmond* l'un des plus autorisés d'entr'eux, que si ceux de sa compagnie entreprenoient de soûtenir l'Abbé de *Saint Martin* & *Marthe*, dans leur rébellion aux ordres du Roi, & aux Arrêts de son premier Parlement, c'étoit le vrai moyen que les *Jésuites* ne fussent jamais reçus en *France* : cela arrêta la chose pour toujours, l'Abbé de *Saint Martin* n'osa plus remuer, & mourut peu après de chagrin de se voir le rebut & la raillerie de la Cour de *Rome*, d'où il n'avoit osé revenir en *France* : pour *Marthe*, son pere & sa sœur, ils furent bien-tôt réduits à se retirer dans les Hôpitaux de *Rome* : cette Histoire de *Marthe* est rapportée par *Cayet* & par *Mathieu* (22) avec plusieurs particularités qui ne sont point ici, mais, comme ils en ont obmis d'autres qui m'ont paru plus curieuses, & qui se trouvent chez M. *de Thou*, j'ai suivi

(21) *Génealogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Livre 30, pag. 1012.

(22) Cayet, *Chronologie Septennaire*, Livre 2. Mattthieu, *Histoire des sept années de Paix*, Tome 1, pag. 335 & suiv.

(23)

vi principalement ce dernier, qui rapporte la chose fort amplement sur l'année 1599. T. 5. l. 123 p. 868. & suiv. On peut voir aussi les Lettres du Cardinal *d'Ossat*, livre sixiéme. Lettr. 211. & 215. le Baron de *Fœneste* l. 2. ch. 5. Mez. Abr. Chron. sur l'an 1599. & l'Histoire de l'Edit de *Nantes* par M *Benoit*, sur la même année.

Après toutes ces singeries qui reviennent de tems en tems, doit-on s'étonner de les avoir vû renouveller de nos jours dans les petits Prophêtes des *Sevennes* & *d'Angleterre*, qui ont deshonnoré les Réformés, qui s'y sont entiérement livrés, tels qu'étoient le Ministre *Jurieux*, le fameux *Jaques Abbadie*, qui prit leur défense par quatre beaux Volumes; & même, ce qu'on ne croiroit pas, *Maximilien Misson*, homme qui paroissoit exempt de toutes ces bagatelles n'y donna-t-il pas comme un simple femmelette.

Pag. 194 l. 25. *Monsieur Matras d'Angers.*] M. *Bayle* nous apprend que c'est ici *René Bautru des Matras*, Assesseur au Présidial *d'Angers*, & Maire *d'Angers* en 1604. (23) Au l. 2. ch. 5. de *Fœneste*, il est appellé le *Conseiller Matras.* Et c'est de là que viennent Messieurs de *Bautru* & le Comte de *Nogent.*

Pag. 195. l. 21. *Augmentabo vestras pœnas*, *&c.*] Les termes des exorcismes dans le Cérémonial sont: *augeo tibi pœnas*, *&c.* ce que les Docteurs Catholiques expliquent des peines accidentelles, qui selon les mêmes Docteurs augmentent

(23) *Dictionnaire Historique & Critique* de M. Bayle, au mot *Beautru des Matras* [Jean.]

augmentent dans les Démons, autant de fois que ces malins Esprits ont induit le pécheur à offenser Dieu. (24)

Pag. 195. l. 33. *Hautain de la Rochelle.*] C'est *Haûtin* qu'il faut lire : ce qu'au reste, l'Auteur désigne le Libraire *Haûtin* par le nom de la Ville de *la Rochelle*, c'est qu'il y avoit deux *Haûtin* Imprimeurs en deux Villes différentes, *Denis*, à *Montauban*, où il vivoit encore en 1610. & *Hierome de la Rochelle* : ce dernier donna au Public la premiere Edition du Traité de l'Eucharistie de M. *du Plessis*, en 1598 (25) & réimprima l'année d'après son Traité de l'Eglise.

Pag. 195. l. 35. *Notre-Dame des Ardilliers.*] C'est un lieu de Dévotions & de Pellerinages proche *de Saumur : Marthe Brossier* y fut menée avant qu'on la produisît à *Angers.* (26)

Pag. 196. l. 7. *Lugolis.*] *Pierre Lugoli*, Lieutenant Criminel de Robe-Courte : ce fut lui & *François de Villemontée* Substitut du Procureur Général au *Châtelet*, qui eurent la garde & l'inspection de la personne de *Marthe*, pendant les quarante jours qu'on la tint en chambre. (27)

Pag. 197. l. 16. *Madame de la Châtre, &c.*] *Jeanne*

(24) *Histoire admirable d'un Magicien, &c.* imprimée en 1613. dans l'*Apologie à la* 10 *difficulté*, où l'on cite Saint Jerôme sur le Chapitre 5 de Saint Matthieu.

(25) *Mémoires de M. du Plessis*, Tome 2, page 866.

(26) Duchêne, *Antiquités des Villes de* France, au titre du Comté de Blois, Chapitre 3.

(27) De Thou, Tome 5, Liv. 107, pag. 872. B.

(28)

Jeanne Chabot Veuve de *René d'Anglure*, pere *d'Anne d'Anglure* Seigneur de *Givry*, qui fut tué au siege de *Laon* en 1594. avoit épousé en secondes nôces *Claude de la Châtre* qui fut depuis Maréchal de *France* : de ce mariage sortirent un fils & cinq filles, dont la seconde, qui se nommoit *Marie*, étoit femme de *Charles de Balsac*, Seigneur de *Marcoussi*, fils aîné de *François de Balsac d'Entragues* (28) Gouverneur *d'Orleans* pendant la Ligue ; c'étoit d'elle que *François de la Grange Montigny* étoit amoureux, mais je ne sçai laquelle des cinq sœurs avoit donné de l'amour à son pere & de la jalousie à sa vieille (29) mere, qui n'étoit pas en ce temps-là fort sage non plus à en juger par la Satyre MS. intitulée, *Articles de Paix entre le Roy & M. du* Maine, où on lit pour Art. 16. que *M. de* la Châtre *pourra changer de femme, s'il s'apperçoit des déportemens de la sienne.*

Dans la Bibliotheque MS. de Madame de *Montpensier* est fait mension d'un livre intitulé, *la Réthorique des Maquerelles par Madame de* la Châtre.

Pag. 197. l. 18. *Le Seigneur de Montigny.*] *François de la Grange* second du nom Seigneur de *Montigny*, Lieutenant Général pour le Roy dans le *Dunois* & dans le *Vendomois*, & M. de *la Châtre* Gouverneur du *Berry* & du *Blesois*

(28) Varillas, *Histoire de Henri III*, Tome 3, Livre 10, page manuscrite 155.

(29) Le 10 Titre des Livres de la Bibliotheque de M. Guillaume porte : *Trois Livres du tems passé, faits par Madame de Gondy, dédiés à M. de la Châtre.*

Blesois pour la Ligue, s'étoient fait durant les Troubles une guerre continuelle (30) & d'autant plus animée qu'ils étoient voisins & tous deux de la Province de *Berry*. M. de *Montigny* fut créé Chevalier du Saint Esprit en 1595. & devint Maréchal de *France*. (31)

Pag. 197. l. 29. *Madame Avoye de Saint Laurens des eaux.*] Le Bourg de *Saint Laurens* des eaux est situé près de *Beaugency* sur *Loire*, à huit lieues *d'Orleans*, à huit lieues de *Blois*, & à trente bonnes lieues de *Saumur.*

Pag. 198. l. 3. *La Sourdaine.*] Je croi qu'il faut entendre *Soubrette :* Sourdine, espece de trompette qui fait peu de bruit, se dit aussi d'une personne, qui chuchette aux oreilles des autres (32) ; & telle est effectivement une Soubrette, qui doit parler bas, & qui parle aux oreilles de sa Maîtresse.

Pag. 198. l. 4. *Celestine.*] Le nom que l'Auteur donne à cette Sourdaine, est pris d'une ancienne Tragi-comédie, intitulée : *Celestine*, qui traite *des déceptions des Serviteurs envers leurs Maîtres, & des Maquerelles envers les Amoureux :* cette Piece fut réimprimée *in* 8°. à *Paris*, chez *Oudin Petit* en 1542 (33).

Pag. 198. l. 11. *Alcahuëte.*] *Alcahueta*, terme *Espagnol*, qui signifie *Maquerelle*, comme

(30) M. de Thou en son Histoire, Tome 4, Livre 95, pag. 439. E.

(31) *Recherches Historiques de l'Ordre du S. Esprit*, Tome 1, page 147. de l'Edition de Paris en 1695.

(32) Le Grain, *Decade de Henri le Grand*, Liv. 4, pag. 351 & 352.

(33) *Bibliotheca Draudii*, Tom. 2, pag. 201.

(34)

me *Alcahuete*, Maquereau. Du reste, ce terme étranger, quoique bien plus modeste que l'autre, ne devoit apparemment pas son établissement parmi nous à la naturelle chasteté de la langue *Françoise*, & je ne sçai s'il ne s'étoit pas introduit à la Cour de *France* seulement depuis la Ligue, en faveur de laquelle M. de *Mezerai* dit, que toute la Cour du Roy *Henri III.* imita les habits, les gestes, les mœurs & le langage des *Espagnols* (34).

Pag. 199. l. 28. *En a fait un Traité.*] Ce Traité est de l'année 1594. ou environ; un Ministre le refuta par une *Lettre adressée à M. l'Evêque d'Angers*: voyez les premieres lignes du *Traité des Miracles*, par *Richeome*. Dans une Lettre de M. du *Plessis Mornay* à Messieurs de *la Croix* & *Constantin*, Ministres à *Saint Fort* sur *Gironde*, on voit que ces Messieurs lui avoient mandé, que ce qu'en leur langage ils appelloient *l'Idolatrie* des Ardilliers, *étoit fort en vogue en leurs quartiers*; sur quoi, par cette même Lettre du 28. Septembre 1600. M. du *Plessis* leur récrit, qu'il s'étonne que l'on parle encore si fort des miracles de ce lieu, *puisque depuis huit ans qu'on publie qu'il s'y en fait, on n'y reconnoît que des bourdes, jusques-là que M. le Procureur Général lui avoit dit tout recemment à* Paris, *qu'il vouloit écrire à M. l'Evêque* d'Angers, *pour l'obliger à abolir ce Pélerinage: les eaux de cette Fontaine, qu'on prétendoit miraculeuses, n'étant pas même minérales, mais seulement*

(34) Grande Histoire de Mezeray, Tome 3, pag. 557, sur l'an 1588

ment bonnes à boire (35) : voyez aussi le *Baron de Fæneste*, Livre second, chap. 5.

Pag. 199. l. 34. *Style de S. Innocent.*] Style de certains misérables Ecrivains, qui tiennent ordinairement leur bureau dans les Charniers de *S. Innocent* : les Valets & les Servantes qui ne sçavent écrire, ont recours à eux pour dresser des Agenda, des Mémoires & des Lettres : le rôle de cette écriture est ordinairement depuis deux sols jusqu'à cinq, & ne passe jamais quinze sols.

CHAPITRE VII.

Des Reliques & Dévotions du feu Roy.

UNE des choses qui m'émeut le plus à dédaigner l'Eglise, fut la lecture de quelques Livres, qui sont, Dieu merci, comme abolis aujourd'hui, à sçavoir *le Livre des Marchands*, le *Chevalier Chrestien*, *sac & pieces entre le Pape & Christ* : mais surtout *l'Inventaire des Reliques*, & autres que je ne veux pas nommer, de peur d'y envoyer les esprits trop curieux de leur salut, & trop disposés à rejetter les œuvres autentiques. Un jour je trouvai un *Augustin* avec un bissac sur le col, criant, Paradis à vendre. Un *Huguenot* me vit scandalisé de ce mot, & prit ce tems pour me faire voir tous ces petits Livres, lesquels je défends à tout homme qui voudra vivre à son

(35) *Mémoires de du Plessis*, T. 3, p. 12 & 13.

aise

aiſe en bon Catholique Romain, pour le repos de ſa conſcience. On ſçait que j'ai été treize fois Ambaſſadeur; par ce moyen, en voyageant aux dépens d'autrui, j'ai été ſi mal aviſé que de vouloir verifier cet inventaire des Reliques, & un autre Livre intitulé: *Le coſe maravigliosè dell' alma città di Roma*, imprimé au même lieu en 1545. *con licenza de' ſuperiori per Giovanni Oſmarino Gigliolo*. Ce Livre confirme l'inventaire que fait *Calvin*. Ce que j'en trouvai à mon voyage, & la lecture de tels Ecrits, m'apprirent à mépriſer les Reliques des Saints, voyant quinze ou ſeize corps à *Saint Pierre*, dix-huit à *Saint Paul*, ſept ou huit corps à chacun Saint, *dix mille Martyrs enterrés en la grandeur d'un coffre, les traces des pieds de Notre-Seigneur* & des Anges, des marques des feſſes de *Saint Fiacre* en *Brie*, ſur une pierre. A *Joſſé* en *Auvergne*, en *Catalogne* & ailleurs, un linge ſale de la Vierge ayant ſes fleurs, des plumes de l'Ange *Gabriel*, *une hache de Saint Joſeph* fendant une buche, les pierres de la fenêtre par où l'Ange entra, *du lait de la Vierge*; à *Maillezais in una parva burſa ſatini rubri* les rognures de ſes ongles: pluſieurs chefs de *Saint Denys* & de *Saint Jean* en pluſieurs lieux; du ſang du même, qu'on dit boüillir le jour de ſa fête, & *un éternuëment du Saint-Eſprit*. Comme hérétique, je me mocquois de telles choſes, & trouvois étrange cette diſſipation des membres des Martyrs, vû que nous reprochons aux *Huguenots*, qu'ils les ont ôtés de leur repos. J'ai encore à demander pardon à Monſieur le Convertiſſeur; car je me veux

confeſſer

confeſſer à bon eſcient en ce Chapitre, de m'être mocqué de ſes grains bénits, qu'il fit imprimer l'an paſſé, pour les raiſons que le lecteur amaſſera de ce qui s'enſuit. J'ai des contes un peu étranges à faire, pour prouver la vertu des Reliques. Je proteſte que j'aimerois mieux voir les *Huguenots* ſe mocquer de la vertu de *Saint Goyaux*, que de mettre telles Hiſtoires au vent, ſi elles n'étoient communes aux pages & laquais; car nous devons cacher les vices de nos Princes; mais puiſqu'ils ſont découverts, il en faut autoriſer les ſtatuts du Saint Siége. *Saint Luc* fut le premier qui découvrit le pot aux roſes; car il s'enfuit à *Broüage*, quand la Sarbatane & l'Ange, qu'il avoit contrefait pour donner frayeur à ſon maître & treves à ſa perſonne, furent découverts par le Duc de *Joyeuſe*. *Rochepot* eut tort de faire l'anagramme de *Sainct Luc*, *Cats in cul*. Ce pauvre garçon avoit en horreur cette vilenie, & fut forcé la premiere fois; le Roy lui faiſant prendre un livre dans un coffre, duquel *le Grand-Prieur* & *Carmille* lui paſſerent le couvercle ſur les reins, & cela s'appelloit prendre le lievre au colet. Tant y a que cet honnête homme fut mis par force au métier, & donna ſi grande frayeur à ſon Maître, qu'il ſe fût repenti ou mort ſans le Duc de *Joyeuſe*, qui découvrit l'entrepriſe pour ne ruiner pas ſa fortune. Je ne ſuis pas coupable de découvrir le conte du Tapiſſier; car le Roy le voyant au haut de ſes deux échelles pour racoûtrer des chandeliers de la ſalle, en devint ſi amoureux, qu'il ſe mit à pleurer avant que d'en ſortir, & cria qu'on lui amenât

nât M. le Grand, qui a lui-même découvert l'amour du *borgne Reveillon*, Capitaine des Guides, qui fut empoigné par impatience d'attendre un jeune guide qu'il avoit promis, & ceux du Duc *d'Espernon* & de lui; quand le jour de la mort du feu Roy il se mit à genoux en la chambre, entre le Roy mort & celui qui est vivant, devant deux cens Gentilshommes; & qui pis est, la plûpart *Huguenots*, il s'écria, le visage couvert de larmes: *Mon cousin, pardonnez-moi;* car le Roy me le fit par force au commencement, & je n'ai pris votre place pour vous faire tort. *Espernon*, honteux & plus avisé, repliqua: Vous parlez comme une femme; je ne sçai que c'est. *Siblot* en une audience publique, le Roy l'ayant fait approcher pour rire; & lui instruit de Maître....... qui, pour lui faire remettre un cheval de livrée, faillit en son baragouin à reprocher le violement de son Gouverneur; & parce qu'il ne s'expliqua pas bien, je n'en dirai pas davantage: mais *Loignac s'en alla criant* & pleurant jusques à *Poitiers*, où étant visité par les principaux de la Ville, qui le croyoient encore en faveur, il leur fit des plaintes de son honneur perdu, d'être abandonné & non payé presque en même-tems. On vit depuis celles de la femme de *Salettes*, en une Lettre prise au bagage de Monsieur de *Joyeuse* à *Coutras*. *Saint Severin*, depuis appellé pour cet acte, *le poulain farouche*, s'étant sauvé du Cabinet du Roy par le renversement de *Duhalde & de Soupitre*, qui gardoient les portes des deux hautes chambres, s'enfuit parmi les gardes, conter au Maréchal *d'Aumont* que le Roy l'avoit

voit envoyé querir par *Montigny* ; que lui bien glorieux d'être admis au Cabinet, après que le Roy lui eût demandé, qui étoit cette Maîtresse pour l'amour de laquelle on ne pouvoit jouir de lui, ayant répondu à demi François, *se io non havesse miga de patrona, ny voy servir altero que vostra Majestà* ; le Roy lui répondit : je vois bien que vous tenez le parti des femmes ; mais je vois que vous n'êtes pas ignorant de l'amour Philosophique & sacré. Moi, dit *Saint Severin*, *Io son soldato, & non migo Philosopho.* Ce fut assez disputé ; car en même-tems le Maître lui porte la main à la braguette, *Montigny* au colet, & Monsieur *d'O* aux éguillettes : or ils coururent après ce sire dans la salle, pour appaiser les gardes scandalisées du chapeau & du manteau ; & le pis fut que ce vieux *François*, le Maréchal *d'Aumont*, faillit à tuer ce pauvre homme quand il lui conta ces choses. Mort bieu, dit-il, je voudrois être mort si cela étoit vrai ; il vous faut mettre en prison. Cette prison servit pour achever la tragédie, il fut un mois enfermé, &, dit-on, pis ; la vérité est, qu'il se rendit après entre les mains du Duc de *Mayenne* : les seize de *Paris* ne pouvant croire cette histoire, le prirent pour un *Zopire*, & pourtant lui baillerent à garder *Saint Germain des Prez*, & fut tué avec deux ou trois cens hommes, quelques mois après, voulant regagner la Ville. Telles choses & autres, comme le Courier du Duc de *Longueville*, à qui le Roy demanda l'autre pacquet auparavant que de voir celui du papier, qui s'en recourut avec son postillon, rapporter en *Picardie*

Picardie leurs infâmes actions. Le Courier du *Connêtable* fit les mêmes plaintes jusques au *Languedoc*, se plaignant sur tout du Comte de *Maulevrier* qui l'avoit produit : mais son Maître lui reprocha qu'il s'étonnoit de peu, le renvoya avec ses pacquets. N'est-ce pas assez pour me justifier que ces secrets ne sont pas divulgués par moi ? Si je contois ce que m'a dit en secret le Prince de *Condé*, quand ils furent toute une nuit très-contens de l'apprentissage du Comte *d'Auvergne* à son nombril ; ou si je contois le bannissement du *jeune Rosni*, pour être mal garni : de *Noailles*, pour avoir écrit sur son lit ces vers :

> *Nul heur, nul bien me contente,*
> *Absent de ma Divinité.*

Le Roy, lors de *Navarre*, y avoit apostillé de sa main ;

> *N'appellez pas ainsi ma tante,*
> *Elle aime trop humanité.*

On connut par-là qu'il aimoit les femmes, contre les regles de l'amour sacré ; cela le fit chasser à coups de pied, comme le Duc de *Longueville*, pour avoir demandé au Roy ses couleurs en une lettre de papier illuminé. Si je contois les épousailles de *Quelus*, l'autre contrat signé du sang du Roy, & du sang de *d'O* pour témoin, par lequel *il épousoit Monsieur le Grand* ; de plus, si je redisois les paroles de ce Prince, agenouillé sur *Maugiron* mort, ayant la bouche collée entre les deux parties honteuses, je ferois déplaisir au Comte de *Caravas*, qui, leur ayant prêté sa chambre,

bre, les épia par le trou de ſon cabinet. Si je découvrois encore la porte que le *Connêtable* fit faire à *Folembray*, pour aller coucher avec le Grand: en contant ces choſes, qui ſont encore un peu ſecrettes, on blâmeroit mon humeur ſatyrique. Si je contois ce que m'a conté *le Pont*, comment il fut pris au colet par impatience d'attendre Monſieur le *Grand*, lequel n'oſoit paſſer, pource que le Duc *d'Eſpernon* ſe promenoit dans le chemin, le chapeau enfoncé & l'épée hors des pendans, jurant ſon Paufardious, nul Maître que moi n'y paſſera pour ce jour. Les jeunes Députés des Etats de *Blois*, ne ſe ſont-ils point plaint aux Provinces qui les avoient envoyés, de ce que l'on corrompit leur chaſteté & leur corps, pour corrompre leur fidelité & leurs voix, ſans les oſer nommer, ſous le nom de *Mirepoix*, le Baron de *Coze*, de *Monac* & le jeune *Miron*. Mais pour tirer profit de ces choſes divulguées, je dis, & je le ſçai, (car mes ſervices me donnoient accès aux choſes) que le Roy ayant pris une merveilleuſe frayeur de ces choſes, *dès le tems de la ſarbatane*, devint enfin ſi peureux, qu'il trembloit à la vûë du moindre éclair & à l'ouïe du moindre tonnerre. Monſieur *Rocz* lui ôta la plûpart de cette frayeur par un *Agnus Dei*, bénit de la main de Sa Sainteté: mais depuis il changea ſa fantaiſie d'agent en celle de patient; il devint ſi timide, qu'il craignoit même les vents, & lors le bon Prince eut beſoin de remedes plus violens, & par le conſeil de Frere *Ange* (1), qui

(1) Henri de Joyeuſe, Comte du Bouchage, Maréchal

qui se repentit, & lui montra qu'il avoit commis inceste masculin, parce qu'il étoit frere du Duc de *Joyeuse*, ils ne firent pas grande dévotion ; les fondations des *Capucins*, *Jérosolimites* & *Feuillans*, où vous avez vû le Duc de *Joyeuse* d'aujourd'hui en son lustre, & là où l'on dit qu'il retournera quelque jour (2), quand il sera saoul des plaisirs de ce monde. Pour toutes ces choses, ce dévotieux Prince n'ayant perdu la peur, furent dressées les Confrairies des Pénitens & autres, qu'on a vû par la *France*. La frayeur croissoit avec l'artifice exquis des voluptés, quand Monsieur le Convertisseur y mit la main avec des *amulettes* plus puissantes, *il fit venir de Rome des chapelets*, des grains bénits, desquels le Roy fit présent à tous les Confreres du Cabinet, & fut avisé que leurs voluptés s'exerceroient à travers lesdits chapelets ; ce qui se pratique depuis aux Bordels de *Paris*, pour se garentir de la vérole. Monsieur *Pinars* m'a dit, qu'un *Jésuite* lui a avoué s'en être bien trouvé, & parce que quelqu'un de la bande sacrée eut des chancres en mauvais endroits, fut ajouté la Messe qu'un Aumônier disoit en un plancher dérobé sur le lit du Cabinet : Messe sacrée, de laquelle les ornemens étoient accommodés à ce péché, l'application sur les épaules d'une Croix pleine de saint bois, les lavemens d'échine & les clisteres d'eau bénite, avec grains qu'on appelloit bénits, & autrement quiriquenaudes. On a oui

réchal de France, mort en l'année 1608.

(2) Il est effectivement rentré aux Capucins en 1599

parler, comment le feu du Ciel embraſa, il y a environ vingt ans, *les Cordeliers de Paris;* mais on n'a pas découvert, que le Roy ayant oüi conter qu'ils ſe mêloient de ces amours ſacrées, fut averti que les reliques de *Saint François* & de Frere *Macé* leur ſervoient de laurier contre les foudres; le Roy fit le Gardien ſon Confeſſeur & Prédicateur, à la charge de dérober ces Reliques, leſquelles ne furent pas long-tems au Cabinet du Roy que le feu ſe mit aux *Cordeliers, juxta illud l. 2. titulo 7. fulgura de ſurſum depellit.* Le même Gardien lui apprit auſſi, que ce péché n'étoit point péché ſous l'habit d'un *Cordelier*, & en bonne intention de ſe rendre conforme à *Saint François*, & à Frere *Macé* ſon mignon; c'eſt pourquoi ceux qui ont hérité des heures du feu Roy, ont montré à leurs familiers tous ceux qui ſont nommés en ce chapitre, & *enluminés en Cordeliers*, aux enſeignes qu'à la fin deſdites heures ſont auſſi peints ceux ſur leſquels il n'a pû exercer ſon entrepriſe, comme *Chaſtillon* & *Chambret*, le Premier avec ſes manches trouſſées, pour montrer ſes bras gras & blancs, & un *non per amor, mà per vendetta.* Cela eſt encore un peu ſecret, mais qui n'a point ſçû le coup de tonnerre, qui en temps très-ſerain, parmi cinq cens Gentilshommes & autant de *Suiſſes*, à une heure après midi, donna ſans redoubler *en la chambre baſſe du Comte de Soiſſons*, où Monſieur le Grand & lui prenoient leurs ébats ſur un lit, deux autres ſur un autre lit; le cinquiéme étoit à la fenêtre? Le foudre les partagea, car il en tua deux, & laiſſa le troiſiéme à demimort,

mort ; à tous trois le coup entroit dans le trou de la verge, & ſortoit par celui du derriere. Or voici dequoi faire dreſſer les cheveux d'un Réformé, car les deux qui n'eurent point de mal avoient chacun un chapelet ; il n'en fut point trouvé ſur les deux morts : Je préſuppoſe que la...... qui n'étoit qu'à demi mort pendant deux mois, avoit perdu la moitié du ſien. Voilà pour autoriſer les Reliques ; & prenez garde que vous verrez Agnus, Croix & Chapelets au bras de tous les freres de la ſacrée ſociété. A propos de Reliques, ce méchant Comte de la *Rochefoucaut*, dînant un jour avec les filles de la Reine, qui le piccottoient par ordre exprès, & lui demandoient de ces belles Reliques qu'il avoit pillées à *Tours* aux premieres guerres ; il dit s'en être défait comme de bagatelles : Enfin, étant importuné, il le leur accorda, à la charge qu'elles le viendroient toutes baiſer, & qu'il leur donneroit des braſſieres de *Sainte Catherine*, qui leur feroit à toutes revenir les têtons auſſi durs que quand elles étoient pucelles. C'eſt pour achever ſes horreurs en riant ; car on fait ainſi à la Cour. Pour moi, ſi je ne fais tel cas des Reliques, & ſeulement je fais ſemblant de les adorer : excuſez-moi ; car étant allé un ſoir à *Boſny*, à deux lieuës *d'Orléans*, qui eſt le ſiége de Meſſieurs de Saint *Lazare*, je fus tout ébahy en me levant au matin, d'ouïr force clochettes à l'entour de la maiſon, voir entrer la banniere & la Croix, & force Chanoines de *Saint Agnan d'Orléans* ; mais autant de voix & de bannieres qu'il en peut entrer dans une petite galerie qui va aux privés.

Le fait étoit, qu'une garce du Chevalier *Salviati*, lors Grand Prieur de l'Ordre, avoit trouvé quelques coffres qu'en tems de guerre on avoit jetté dans le privé; en les crochetant pour dérober, elle vit dans un des coffres une boîte seule, sur laquelle il y avoit écrit *R. de Coti.* Le Commandeur averti y courut, & son Sécretaire, nommé *Valderie*, qui prirent le R. avec le point, pour le Pere de *S. Catherine :* là-dessus fut défendu d'y toucher, & son Maître & lui allerent trouver l'Evêque *d'Orléans ;* les Docteurs, & entre autres *Picard*, appellés en consultation, résolurent que cette boîte se devoit ouvrir par les mains sacrées de l'Evêque, assisté des processions voisines. Les voilà donc arrivés au matin, & après une Messe du Saint-Esprit, on lui lave les doigts d'eau bénite; il fait trois pas à genoux vers le coffre, ouvre la boîte, qui se trouva une boîte de bon Cotignac *d'Orléans ;* & ainsi que les Propheties ne se connoissent qu'après leur effet, il se trouva que le R. signifioit Reste, & *de Coti*, de Cotignac.

REMARQUES

SUR LE CHAPITRE VII.

Pag. 218. l. 15. *LE Livre des Marchands.*] C'est un petit Livre anonyme, mis au jour en *François* sur la fin de l'année 1534. qu'on nomma *l'année des Placards*

carts (1), à cauſe qu'on y afficha publiquement dans *Paris* quantité de Placards, où la Doctrine que l'Egliſe *Romaine* enſeignoit actuellement étoit tournée en ridicule, & fortement attaquée (2). A en juger par le titre, il n'y avoit rien dans ce Livre qui ſemblât mériter la cenſure: cependant l'Appendice au Catalogue des Livres défendus, imprimé à *Anvers* en 1570. le condamne (3), & non ſans quelque raiſon, puiſque l'Auteur, qui etoit un Bel-Eſprit d'entre les Proteſtans, y tourne finement en ridicule le Culte & les Cérémonies de l'Egliſe *Romaine*, dont toutes les parties ne tendent, ſelon lui, qu'à enrichir les Prêtres & les Moines (4). Le Livre, auſſi-bien que les Placards dont on a parlé, fut

(1) La fin de l'année 1534 fut extrêmement agitée par des Libelles & des Placarts odieux, que l'on ſema, & que l'on afficha même à Paris contre la Religion, & ſur-tout contre le Très-Saint Sacrement. Le Roy François I. crut qu'il devoit lui-même faire une pénitence de toutes ces inſultes; il indiqua donc une Proceſſion génerale, pour l'an 1535, & y aſſiſta auſſi-bien que la Reine, & les Princes ſes enfans. Dès-lors on rechercha dans Paris, tous ceux qui avoient donné dans les nouveautés de Luther & de Zuingle; pluſieurs furent brulés, &. beaucoup d'autres que l'on ſoupçonna, ſe virent contraints de quitter le Royaume. Clement Marot fut de ces derniers, & ſe retira chez Madame Renée de France, Ducheſſe de Ferrare, qui donnoit dans les nouvelles opinions: il y trouva Jean Calvin, qui pour la même raiſon, avoit trouvé bon de ſortir, & de ſe mettre en lieu de ſûreté.

(2) Hiſtoire des Martyrs Proteſtans, Edition de 1608, page 105, ſur l'an 1531.

(3) *Appendice François*, ſous la Lettre M.

(4) *Hiſtoire de Sleidan*, Liv. 9, ſur l'an 1534.

fut fait & imprimé dans la Ville de *Neufchâtel* (5), & M. *des Preaux* semble avoir pris dans cette Satyre, ou dans *Sleidan*, qui nous en donne l'Abregé, la plûpart des traits dont il a embelli celle qu'il a faite sur les Gens d'Eglise (6), à cela près, que l'Auteur du *Livre des Marchands* anime de toute sa force les Princes & les Magistrats à congédier & Prêtres & Moines, ce que M. *des Preaux* n'a pas crû devoir faire. Outre ce Livre, qui fut réimprimé *in 16.* à *Frankental* en 1588. sous le titre de *Livre des Marchands, ou plûtôt des affronteurs ou vendeurs de hapelourdes* (7). On a de *Jean Chassanion l'Excellent Traité de la Marchandise des Prêtres*, imprimé *in 12.* à *Hanau* en 1603 (8). On voit aussi le *Livre des Marchands de* Paris, qui est une Satyre que le Maréchal de *Montmorency* fit faire contre la Maison de *Guise* environ l'année 1565. par le fameux *Louis Regnier, Sieur de la Planche* (9), qui a fait depuis *l'Histoire de l'Etat de* France,

(5) Histoire des Martyrs Protestans, Livre 5, pag. 105, recto, sur l'an 1534.

(6) Ceux qui connoissent les Œuvres de M. Despreaux, sçavent que la Satyre contre les Gens d'Eglise, n'est pas de ce Poëte, quoiqu'on l'ait mise dans plusieurs Editions de ses Poësies, faites en Hollande. Elle n'a pas même la correction, que cet habile homme sçavoit donner à ses Vers. On l'a cru longtems du P. Sanlecque, Chanoine Régulier de Sainte Geneviéve, qui avoit de la facilité pour la Versification, mais qui étoit sujet à beaucoup de négligences.

(7) *Biblioth. Draudii*, Tom. 2, pag. 110.

(8) *Idem*, T. 2, p. 6.

(9) *Reveille-matin des François*. Dialogue 1, pag. 104, Edition de 1574.

(10)

de France, *&c. sous le Regne de* François II.

Pag. 218. lign. 16. *Le Chevalier Chrétien.*] *Jean de Billy, Chartreux*, a fait le *Manuel du Chevalier Chrétien*, à ce que nous apprend la Bibliotheque de cet Ordre-là (10); mais ce n'est pas du Livre de ce Moine qu'il est question ici : *le Chevalier Chrétien*, dont l'Auteur parle, ayant été premierement fait en Latin par *Erasme de Roterdam*, fut peu après traduit en *François* par *Etienne Dolet* (11), célebre Imprimeur de *Lyon*, qui fut brûlé pour la Religion à *Orléans* le 3. d'Août 1546 (12). & tant l'Original *Latin*, que toutes les Traductions faites & à faire de ce Livre, sont dans l'*Appendice François* & *Espagnol*, au Catalogue des Livres prohibés, soit par le Concile de *Trente* ou par *Philippe II.* Pag. 76. Lettre C. & Page 99. Lettre E. de l'Imprimé à *Anvers*, chez *Christophle Plantin*, en 1570.

Pag. 218. l. 16. *Sac & Pieces entre le Pape & Christ.*] Ce Livre est cité sous le nom de *Sac & Pieces du Pape*, comme un Ecrit détestable, par *Jean Christi* dans son Epitre en tête de l'Edition de 1580. des Sermons de M. *Vigor*, où il l'attribuë aux Ministres de *Geneve* : *Thomas Beaux-amis* y répondit (13) par un

(10) Les *Eloges* de M. Teissier, Tom. 1, pag. m. 549 & 550.

(11) Lui-même l'imprima *in-16* en 1542. *Biblioth. Draudii*, Tom. 2, p. 30.

(12) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome 1, pag. 386. Ce ne fut point à Orleans qu'Estienne Dolet fut brulé, mais à Paris, dans la Place Maubert ; il est vrai qu'il étoit d'Orleans. Peut-être est-ce une faute d'Impression, en tout cas la voilà réparée.

(13) En 1572 le Livre

par un Livre *in 8.* qu'il intitula : *Enqueste & Griefs sur le Sac & Pieces, & dépositions des témoins produits par les favoris de la nouvelle Eglise contre le Pape*, &c. (14).

Pag. 218. l. 17. *L'Inventaire des Reliques.*] C'est un petit Traité que *Sleidan* dit avoir été composé par *Calvin* en 1543 (15). L'Auteur l'intitula : *Avertissement sur le fait des Corps & Reliques des Saints, & le profit qui en reviendroit, si on en faisoit un Inventaire. L'Inventaire des Reliques*, & l'Extrait *François* du Livre *Italien* intitulé : *Le cose maravigliose dell' Alma Citta di Roma, dove si tratta delle Chiese, Stationi è Reliquie de Corpi Santi che ivi sono*, imprimé à *Rome* en ..... & réimprimé à *Venise* en 1575. *per Giovani Osmarino Gigliotto, con Licenzia de' Superiori* (16), ont été réimprimés, avec un Traité de *Chemnice* contre *Bellarmin* sur le même sujet, à *Geneve*, chez *Pierre de la Rouiere* en 1599. & *Le cose maravigliose*, &c. traduit tout entier en *François* par *Pompée de Launay*. a été imprimé à *Rome* en 1625: à l'occasion du Jubilé de cette année-là, comme celui de *Venise* cinquante ans auparavant.

Pag. 219. l. 15. *Dix mille Martyrs enterrés en la grandeur d'un coffre.*] Ce sont dix mille Soldats, qu'on prétend avoir été martyrisés à cinq cens stades ou environ de la Ville *d'Alexandrie* en *Egypte*, au tems & par les ordres de

fut imprimé à Paris, chez Jérôme de Marnes, & Guillaume Cavellat.

(14) *Biblioth. Draudii*, Tome 2, page 22.

(15) Sleidan, Liv. 15.

(16) *Baron de Fæneste*, Liv. 2, Chap. 2.

(17)

dres de l'Empereur *Adrien*, pour n'avoir pas voulu ſacrifier aux Idoles. Dans le *Hortulus animæ*, il y a aux feuillets 117. V°. & 118. R°. de l'Edition de *Strasbourg* en 1509. chez *Jean Knoblauch.* deux Oraiſons à Dieu, par les mérites de ces dix mille Martyrs, dont on peut voir, dit-on, mais non pas toucher, les oſſemens à *Rome* dans l'Egliſe de *Scala Cœli*, où eſt auſſi le Coûteau dont ils furent égorgés: A l'égard de leurs corps, ils ſont pareillement tous à *Rome*, enterrés ſous une Croix dans l'Egliſe de Sainte *Marie de l'Annonciate* (17).

Pag. 219. l. 16. *Les traces des pieds de Notre-Seigneur.*] C'eſt l'impreſſion que ſes pieds firent où il marcha, quand depuis ſon Aſcenſion il apparut à quelques perſonnes: Il y a une de ces Reliques à *Rome*, en l'Egliſe de *S. Laurens*; une au lieu où il rencontra *Saint Pierre*, quand il lui prédit qu'il ſeroit martyriſé à *Rome*; une à *Sainte Radegonde de Poitiers*, une à *Soiſſons*, & une à *Arles* (18).

Pag. 219. l. 17. *Saint Fiacre en Brie.*] Aſſez proche de *Fermonſtier* (19), dans la Forêt de *Fordille.* C'eſt une Egliſe renommée par toute la *France*, dit du Chêne en ſes *Antiquités des Villes*, &c. du chap. 10. des Pays de *Champagne* & *Brie*. A *Rheims*, où l'on montre la marque des feſſes de Notre-Seigneur ſur une pierre

(17) *Indulg. Rell. & Stat. Romana Romæ* 1492. Et *Merveilles*, &c. *de Rome*, imprim. à Rome en 1625, pag. 62.

(18) *Inventaire des Reliques*, Edition de 1599, pag. 36 & 37.

(19) Ou Foreſt-Monſtier. en Brie.

(20)

pierre derriere le grand Autel, ils disent que cette marque s'imprima-là du tems que N. S. bâtit lui-même le Portail de leur Eglise (20). A l'égard de *S. Fiacre*, duquel le corps repose aujourd'hui dans la Cathedrale de *Meaux*, on dit qu'il étoit fils d'un Roi *d'Ecosse*, & qu'étant venu en *France*, il y mourut en l'année 670. dans un Hermitage qu'il s'étoit choisi à l'endroit, où est présentement l'Eglise de *S. Fiacre* (21).

Pag. 219. l. 22. *Un han de Saint Joseph.*] C'est ainsi qu'il faut lire, & non *une hache*: Voyez *Rabelais* au commencement du ch. 20. du 4. Liv. où le mot *han* se trouve en la même signification par Onomatopée, pour le son qui sort de la poitrine d'un homme qui se peine à fendre du bois. On garde un de ces *hans* à *Courchiverny* près de *Blois* (22).

Pag. 219. l. 24. *Du lait de la Vierge.*] Dans une infinité de Villes, de Villettes & de Couvens d'hommes & de femmes (23), nommément à *Genes*, selon l'Apologie pour Herodote ch. 38.

Pag. 219. l. 29. *Un éternuëment du Saint-Esprit.*] C'est *Enay*, ou plûtôt *d'Aubigné* lui-même, qui dit dans son *Baron de Fæneste*, qu'entre

(20) *Inventaire des Reliques*, pag. 37.

(21) Moreri, au mot *Fiacre*. Saint Fiacre est un Prieuré dans le Diocese de Meaux, occupé maintenant par les Moines Benedictins de la Congregation de Saint Maur.

(22) *Défense de la Foi Catholique du Roy de la Grande Bretagne*, par du Moulin, Part. 1, Art. 17. *de Rell.* pag. 376, Edition de 1612.

(23) *Inventaire des Reliques*, pag. 40 & 41. Edition de 1599.

(24)

qu'entre les Reliques de *S. Front*, on trouve dans une petite phiole un éternûment du Saint-Esprit. Ce qu'il en fait, ce n'est apparemment que pour outrer la raillerie contre ceux qui veulent que dans la Religion tout soit visible : du reste, il est bien sûr qu'à *Saint Front de Perigueux* on montroit la coëffe de Notre-Dame, qu'on prétendoit y avoir été apportée par un Gentilhomme du Pays, Cadet de la Maison *d'Authon* en *Saintonge*, à son retour de l'Isle de *Metelin*. Les *Huguenots* ruinerent cette Relique & les autres avec l'Eglise du lieu, dit *Brantome* (24).

Pag. 220. l. 8. *S. Goyaux.*] *Gudualdus*, prétendu Evêque *d'Angleterre*, honoré sous le nom de *Saint Goau*, à *Yevre le Châtel*, près de *Pluviers*, & à *Locoal*, Prieuré dépendant de *Redon* au Diocèse de *Vannes*, où il est Patron sous le nom de *Saint Goal* (25). De la maniere dont *Sancy* parle de *Saint Goyaux*, on voit bien qu'il en a voulu faire un second Saint *Ives* de *Bretagne*, duquel *Rabelais* & le *Catholicon d'Espagne* s'étoient mocqués (26). Or, comme l'un & l'autre de ces Saints est véneré dans le Duché de *Bretagne*, je ne doute point que la raillerie de l'Auteur ne doive tomber particulierement sur les *Bretons*, chez qui les Saints se sont autrefois trouvés fort nombreux, ou plûtôt extrêmement *drus*, pour

(24) Brantome, *Hommes Illustres François*, Tome 4, pag. 158 & suiv.

(25) *Vocab. Hagiolog. de M. Châtelain*, au mot *Gudualdus.*

(26) Rabelais, Livre 3, Chapitre 4. Et dans les *Vertus du Catholicon d'Espagne.*

(27)

pour me ſervir des termes du même *Rabelais*.

Pag. 220. l. 18. *Rochepot.*] *Antoine de Silly*, Comte de la *Rochepot*, Gouverneur *d'Anjou*, frere cadet de *Henri* Comte de *Rocheguyon* (27).

Pag. 220. l. 20. *Cats in cul.*] *Cazzo*, terme *Italien*, ſignifie le membre viril; & *Cats* c'eſt une *braguette*, dit le *Scaligerana* (28).

Pag. 220. l. 23. *Le Grand-Prieur & Camille.*] C'eſt ainſi que je crois qu'il faut lire, & non pas *Carmille.* Le Grand-Prieur étoit le Chevalier *Salviati*; & l'autre étoit pareillement Italien, entierement dévoüé à tous les plaiſirs du Roy *Henri III.* & qui ſe trouvoit reglément au coucher de ce Prince dès les premieres années de ſon Regne (29).

Pag. 221. l. 2. *Borgne Reveillon.*] *Louis d'Anſinville*, Sieur de *Reveillon*, à qui appartenoit le Château *d'Epoiſſe* en *Bourgogne*; le Duc de *Nemours*, qu'il avoit obligeamment reçu dans ce Château en 1591. s'en empara ſur ſon chemin de *Paris* à *Lyon* (30).

Pag. 221. l. 10. *Mon couſin pardonnez-le moi, &c.*] *Si la modeſtie de l'Hiſtoire ne me tenoit la bride*, dit d'Aubigné, *je nommerois ceux qui demanderent pardon à genoux, des places de Mignons uſurpées, en termes (comme un Duc ſçut fort bien répondre) qui ſentoient à la honte, à l'horreur, à la femme* (31). Les Ligueurs

(27) De Thou, Tom. 5, Livre 101, pag. 172. A.

(28) *Scaligerana*, au mot *Cats.*

(29) Mémoires de la Reine Marguerite, en pluſieurs endroits du Liv. 2.

(30) De Thou, Tome 5, Livre 102, page 191. B.

(31) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 2, Chap. 24.

(32)

gueurs de *Paris* firent un crime au Roy *Henri III.* de ce que ce Prince avoit fait poser le lit du Duc *d'Epernon* son favori, joignant le sien en son cabinet de *Vincennes* (32).

Pag. 221. l. 22. *Loignac s'en alla criant*, &c.] . . . . de *Monpesat Lognac* & *Saint Lary Bellegarde*, partageoient assez également la faveur du Roy *Henri III.* en 1588. *Lognac* ayant eu la principale part à la mort du Duc de *Guise*, le Roy, qui commençoit à se repentir d'avoir fait tuer ce Duc, se dégoûta de *Lognac* insensiblement, & le lui témoigna, en donnant à *Bellegarde* la Charge de Grand-Ecuyer que l'autre avoit demandée : *Lognac* demanda son congé, & l'obtint avec de rudes paroles (33) ; mais cet homme n'alla pas loin, puisqu'il se trouva encore dans la chambre du Roy, lorsque ce Prince y fut tué par le *Jacobin* (34).

Pag. 221. l. 31. *Appellé le Poulain farouche.*] Ce *Saint Severin* étoit un vieil Officier *Piémontois*, *fort laid & balaffré*, dit *d'Aubigné* ; on lui donna le sobriquet de *Poulain farouche*, par rapport à l'histoire suivante : *Un jour*, ajoute cet Auteur, Saint Severin *souffrit quelque violence de la part des Mignons du Cabinet : c'est qu'on le vit sortir de la garderobe faisant grand bruit, en se battant entre les Huissiers des autres portes, son chapeau perdu, & son manteau*

(32) *Mœurs, humeurs & comportemens de Henri de Valois*, imp. en 1589, page 89.

(33) Varillas, *Histoire de Henri III.* Tom. 3, Liv. pag. m. 205 & 206.

(34) De Thou, en son Histoire, Tome 4, Livre 96, page 757. D.

manteau étant engagé entre la porte & la muraille : Le Maréchal d'Aumont *& les principaux coururent, ne pouvant que penser, sinon que c'étoit quelque assassin qui se sauvoit ; le bruit appaisé par* Montigny *, qui courut après, & assura que ce n'étoit qu'une raillerie* (35). Outré d'un si vilain affront, *Saint Severin* se jetta dans le parti de la Ligue, où il fut tué d'un coup de mousquet la même année, à la prise des fauxbourgs de *Paris*, lorsqu'il vouloit regagner la Ville (36).

Pag. 221. l. 32. *Du Halde & Soupitre.*] *Pierre du Halde*, premier Valet-de-chambre du Roy *Henri III.* & fort chéri de son Maître, étoit Domestique de ce Prince dès le temps qu'il n'étoit encore que Duc *d'Anjou* . . . . . . *Soupitre*, Seigneur de *Luciennes* près de *Versailles*, étoit aussi l'un des Valets-de-chambre de *Henri III. Villequier*, *du Halde* & un nommé *du Mas*, sont qualifiés les *Maquereaux ordinaires du Duc* d'Anjou, dans le *Tocsain des Massacreurs*. Page 47. de l'Edition de 1579. sur quoi l'on peut voir aussi *d'Aubigné* T. 2. l. 4. ch. 1. où l'on trouve que cet emploi lui duroit encore en 1577. les *Mémoires de M. du Plessis* nous apprennent, que *du Halde* avoit en 1583. un Office dans la Garderobe (37), de laquelle le Marquis *d'O* étoit Grand-Maître (38).

Pag. 222. l. 28. *Zopire.*] *Zopire* étoit un *Persan*,

(35) D'Aubigné, Tom. 3, Livre 2, Chap. 16. sur l'an 1589.

(36) *Id.* T. 3. L. 3. C. 4.

(37) Tome 1, pag. 283.

(38) *Recherches Historiques de l'Ordre du Saint Esprit*, Tom. 1, pag. 95.

(39)

Persan, qui, dans le dessein que le Roi *Darius* son Prince naturel lui fût redevable de la prise de *Babylone*, que ce Monarque assiégeoit en vain depuis vingt mois, se coupa le nez & les oreilles, & s'enfuit en cet état vers les assiégés, auxquels il persuada que le Roy son Maître lui avoit fait cet outrage, & que pour s'en venger il étoit venu se mettre à leur tête : ces pauvres gens le crurent, & sur ce que de concert avec les assiégeans il avoit défait quelques troupes du Roy de *Perse*, les *Babyloniens* lui ayant confié le Gouvernement de leur Ville, il la livra à *Darius* (39).

Pag. 222. l. 32. *Duc de Longueville.*] *Henri d'Orléans*, Duc de *Longueville*, Gouverneur de *Picardie* (40).

Pag. 223. l. 4. *Comte de Maulevrier.*] *Charles de la Mark*, Comte de *Brenne* & de *Maulevrier*, &c. Capitaine des cent *Suisses* de la Garde du Roy: Il fut créé Chevalier du Saint-Esprit l'année même de la création de cet Ordre (41). On a vû dans les Remarques ci-dessus, qu'il passoit pour homme de table & de bonne chere (42).

Pag. 223. l. 13. *Jeune Rôny.*] *Philippe de Bethune*, Baron de *Selles* en *Berry* & de *Charrot*, Chevalier des Ordres du Roy, Bailly de *Mante* & de *Meulan*, par deux fois Ambassadeur à *Rome* pendant les Regnes de *Henri* le Grand & de

(39) Au Livre 3 de l'*Histoire d'Herodote*.

(40) De Thou, en son Histoire, Tome 4, Livre 95, page 442. B.

(41) *Recherches Historiques de l'Ordre du Saint Esprit*, Tom. 1, pag. 35.

(42) *Remarques* sur la page 124, Livre 25.

(43)

& de *Louis XIII.* Il étoit le plus jeune des deux freres du Duc de *Sully* (43).

Pag. 223. l. 13. *Noailles.*] *Charles*, appellé le Baron de *Noailles*, né le 5. de Decembre 1560. En Septembre 1581. il obtint les Provisions de Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, & fut fait Capitaine de cent Chevaux-légers le 2. Avril 1585. Ce Seigneur, qu'on nomma le brave *Noaille*, mourut sans posterité.

Pag. 223. l. 29. *N'appellez pas ainsi ma tante.*] *Jeanne d'Albret*, mere de *Henri* le Grand, étoit fille unique, & l'Histoire ne marque point que le pere de cette Princesse ait eu des enfans naturels : ainsi cette tante que le Roy de *Navarre* se donne ici, ne pouvant être du côté maternel de ce Prince, il faut que ç'ait été une sœur *d'Antoine :* il en eut six de légitimes : 1. *Marie*, décedée en 1538. à l'âge de 23. ans. 2. *Marguerite* (44), femme de *François de Cleves*, Comte, puis premier Duc de *Nivernois*, morte au Château de *la Chapelle Dam-Gilon* en *Berry* le 20. Octobre 1589. 3. *Madelaine*, Abbesse de *Sainte Croix de Poitiers*. 4. *Catherine*, Abbesse de *Soissons*, morte à *Paris* en 1594. 5. *Renée*, Abbesse de *Cheles*, décedée en 1583. 6. & *Eleonor*, Abbesse de *Fontevraut* depuis l'an 1575. jusqu'au 26. de Mars 1611. (45). De toutes les six, je ne vois gueres

(43) *Génealogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Liv. 30, page 1009.

(44) Il semble que ce soit la même, qui ci-dessous est appellée Marie.

(45) *Tableau Généalogique de la Maison Royale de France, &c.* par le P. Labbe, seconde Edition de Paris en 1652, pag. 294 & 295.

(46)

gueres qu'*Eleonor*, la cadette, qui puiſſe avoir donné de l'amour au Baron de *Nouilles*, encore avoit-elle quarante-huit ans en l'année 1580. qui eſt le tems dont *Sancy* parle : ainſi, je m'imagine que ce pourroit bien être auſſitôt *Marie* de *Bourbon*, fille unique & héritiere de *François* de *Bourbon*, Comte de *Saint Paul* & d'*Adrienne d'Etouteville* ſa femme: elle avoit épouſé *Jean* de *Bourbon*, Comte *d'Anguien*, ſixiéme fils de *Charles de Bourbon*, Duc de *Vendome*, pere *d'Antoine de Bourbon* Roi de *Navarre* ; & elle étoit encore jeune, lorſque n'ayant point d'enfans du Comte *d'Anguien* ſon mari, elle ſe remaria en 1563. à *François* de *Cleves*, Duc de *Nevers*, & enſuite à *Leonor d'Orléans*, Duc de *Longueville* (46).

Pag. 223. l. 31. *Il épouſoit Monſieur le Grand.*] C'eſt par rapport à ce beau Contrat, que dans les Remarques ci-deſſus nous avons vû qu'on dédia à M. le Grand une *Paraphraſe ſur la patience de Job.*

Pag. 223. l. 35. *Comte de Caravas.*] *Claude Gouffier*, Comte de *Caravas* après la mort de ſon frere (47).

Pag. 224. l. 2. *Le Connêtable.*] *Henri de Montmorancy*, *Connêtable de France* & Gouverneur du *Languedoc :* il avoit eu ce Gouvernement ſous le Regne de *Charles IX.* mais c'étoit *Henri le Grand* qui l'avoit créé *Connêtable* en Decembre 1593. (48). la Satyre intitulée :

(46) *Génealogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Livre 16, page 138 & 139.

(47) *Id.* T. 2. L. 29. p. 886.

(48) De Thou, Tome 5, Liv. 92, pag. 534. Q.

tulée les *Articles de Paix entre le Roy & Monsieur* du Maine, porte à l'Art. 5. que *M. le Duc de* Montmorancy (49) *sera pourvû de l'état de Vidame, attendu sa capacité en fait de mariage, & qu'il lui sera assigné de ses gages sur* Gomorre.

Pag. 224 l. 8. *Le Pont.*] Il y avoit en *France*, dans le seiziéme siécle, sous les Regnes de *Charles IX.* de *Henri III.* & de *Henri le Grand*, des *du Pont*, *le Pont*, *de Pont-du-vigean* & *Pont-de-Pont*, *de la Case*: de plus le Capitaine *Pont*, & *Corquilleray Sieur de Pont*, de tous lesquels M. de *Thou* fait mention particuliere : je ne sçai si celui dont parle *Sancy* ne seroit pas ce brave manchot nommé *le Pont*, qui faisoit la guerre en *Dauphiné* sous le Baron *des Adrets* en 1562. (50) : Il étoit bien vieux pour lors ; mais le *Piémontois S. Severin*, qui n'étoit gueres plus jeune & qui avoit le visage entierement défiguré, n'avoit pas laissé d'être trouvé beau.

Pag. 224. l. 21. *Monac.*] C'étoit *Antoine de Neufville*, Baron de *Magnac* (51), l'un des Députés pour la Noblesse aux Etats assemblés à *Blois* en Octobre 1588. (52). A mesure que lui

(49) C'est le Connétable de ce nom. C'étoit celui des fils du Connétable de Montmorency, que l'on appelloit M. de Damville, qui se soutint dans son Gouvernement, malgré Henri III & la Reine mere, & même malgré toutes les fureurs de la Ligue. Comme il s'étoit joint au Parti Huguenot, quoique Catholique, Henri IV fit bien de l'élever à la Charge de Connétable.

(50) De Thou, Tome 2, Livre 3, pag. 136. B.

(51) *Généalogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Liv. 28, page 829.

(52) D'Aubigné, Tome 3, Livre 2, Chap. 5.

(53)

lui & les autres Députés étoient arrivés à *Blois*, le Roy s'étoit empressé de se les faire amener l'un après l'autre au Cabinet, *pour les catéchiser à son appétit*, dit *d'Aubigné* dans son Histoire (53): c'est cette affectation qu'eut le Roy d'entretenir ces Messieurs chacun à part dans son Cabinet, qui donna lieu à quelque éventé d'entre eux de publier ces discours, sur lesquels est fondée la satyre de l'Auteur en cet endroit.

Pag. 224. l. 26. *Dès le tems de la Sarbatane.*] Ce fut environ l'an 1580. que, selon *d'Aubigné*, *S. Luc* & *Joyeuse*, tous deux Mignons du Roy *Henri III.* pour donner lieu à ce Prince de renoncer à ses débauches, ausquelles ils ne contribuoient qu'à regret, entreprirent par le conseil de la Dame de *Raix*, de percer un Cabinet, & de faire couler par la ruelle du lit, entre la contenance & le rideau, une sarbatane d'airain par le moyen de laquelle ils vouloient contrefaire un Ange, & faire couler en l'oreille du Roy des menaces du Ciel, & quelques terreurs contre son péché: ils y réüssirent un peu mieux qu'ils ne vouloient, car ce Prince devint tout-à-coup si peureux, qu'au moindre coup de tonnerre il se cachoit sous les lits & jusques sous les basses-voûtes du Louvre. *Joyeuse* voyant que le souvenir de l'Ange contrefait pourroit bien affoiblir tout-à-fait l'esprit du Roy, & qu'ainsi sa fortune seroit perduë, découvrit à *Henri III.* sa fourberie & celle de *Saint Luc*; ensorte que ce fut à ce dernier à se sauver; en effet, il gagna *Brouage*,

(53) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 2, Chap. 5.

Brouage où il étoit Gouverneur, & s'y maintrnt depuis pour la Ligue, jusqu'à ce que ce Roy étant mort, il reconnut incontinent son Successeur (54). L'ancienne & bonne Edition de M. *de Thou* s'accorde pour cette histoire avec *d'Aubigné*, hors en deux points; l'un, que suivant M. de *Thou*, ce fut *Jeanne Cossé-Brissac*, femme de *Saint Luc*, qui donna ce conseil à son mari; & l'autre, que celui qui découvrit la tromperie de *Saint Luc* fut le Mignon *d'O*; mais cet endroit est retranché de l'Edition de *Geneve*. T. 3. l. 74. p. 526. D. Ligne 8. où il devoit suivre les mots *malè ominati*. *François d'Epinay*, Seigneur de *Saint Luc*, fut fait Grand-Maître de l'Artillerie & Maréchal de *France* par *Henri le Grand*, & fut tué au siége *d'Amiens* en 1597. (55).

Pag. 224. l. 29. *Monsieur Rocz.*] Ne seroit-pas ici *Guillaume Roze*, Evêque de *Senlis* & Prédicateur du Roy *Henri III.* (56).

Pag. 224. l. 32. *Sa fantaisie d'agent en celle de Patient.*] Vous oyez dire tout haut, dit *d'Aubigné*, que depuis que ce Prince (*Henri III.*) s'étoit prostitué à l'amour contre nature, même avoit tourné ses voluptés à pâtir au lieu d'agir, on cottoit la perte du courage qu'on avoit vû à Monsieur avant la naissance de telles énormités (57): en effet, on a remarqué que de plusieurs Capitaines qui avoient été

(54) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 4, Chap. 15.

(55) De Thou, Tome 5, Liv. 113, Liv. 581 & Liv. 118, pag. 739. E. F.

(56) *Gallia Christiana*, Tome 3, au mot *Sylvanectenses*.

(57) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 5, Chap. 12.

(58)

été coupables de ce vice énorme, on ne sçavoit que *Jule-Cesar* qui n'en fût pas devenu moins brave & moins laborieux (58).

Pag. 225. l. 3. *Frere du Duc de Joyeuse.*] Frere *Ange* & *Anne* Duc de *Joyeuse*, tous deux Mignons du Roy *Henri III.* étoient freres, & le Duc, au fort de sa faveur en 1581. avoit épousé *Marguerite de Vaudemont*, sœur de la Reine *Louise*, femme de ce Roy (59) du côté de *Nicolas de Lorraine* Duc de *Mercueur* & Comte de *Vaudemont*, pere de *Louise* & de *Marguerite*; mais cette derniere étoit née d'un second mariage.

Pag. 225. l. 15. *Amuletes.*] *Amuletum*, dit Scaliger, *ab amoliendo dictum, quod venena amoliatur, Gallicè*, rejetter loin. φυσικὰ *vocantur propriè apud Medicos* Alexand. Tralliadum *&* Paulum Æginetam, *ut quæ occultâ proprietate juvant appensa collo. Vocantur & Præbra à prohibendo, Antidotus etiam præbrum aut contra-datum dicitur. Hæc duo nempè Amuleta & Antidoti sunt in abditis rerum causis* (60). Amulete est un remede spécifique, un Antidote qui se pend au col, pour détourner le venin des maladies.

Pag. 225. l. 16. *Il fit venir de Rome des Chapelets, &c.*] A conferer cet endroit avec celui cidessus p. 76. l. 18. & la Remarque qu'on y a faite, il semble que M. *du Perron* ait fait venir par deux fois des Reliques de *Rome* pour l'usage

(58) Brantome, *Dam. Gall.* imprimé en l'an 1656 chez la Tourrelliere, Tom. 1, pag. 184.

(59) De Thou, Tom. 3, Liv. 74, p. 526. D. E.

(60) *Scaligerana*, au mot *Amuletum*.

l'uſage de la Cour du Roy *Henri III.* ſans parler de celles qu'il en rapporta depuis aux deux voyages qu'il y fit, du vivant de *Henri le Grand.*

Pag. 225. l. 21. *Monſieur Pinars.*] (*Claude*) Sieur de *Cramailles.* J'ai vû ſon nom à des Proviſions de Maître des Requêtes de l'année 1581. où il ſignoit *Pinart ;* il étoit Sécretaire d'Etat ſous *Henri III.* qui le relegua en 1588. à *Château Thierry*, dont il étoit Gouverneur (61) : depuis, y ayant introduit le Duc de *Mayenne*, cela augmenta ſa diſgrace, qui ne fut pourtant pas de durée, car ſon fils, qui avoit proprement fait ce coup-là, fut rétabli peu après dans ſes biens, après quoi le pere ſe retira dans ſa maiſon de *Cramailles*, où il mourut le 14. de Septembre 1605.

Pag. 226. l. 2. *Les Cordeliers de Paris.*] L'embraſement que *d'Aubigné* dans ſon Hiſtoire, T. 2. l. 4 ch. 1. & ici, attribuë au feu du Ciel, arriva un Samedi 19. de Novembre 1580. entre neuf & dix heures du ſoir (62). M. de *Thou* dit, qu'à cauſe de la haine qu'on portoit aux *Huguenots*, qu'on faiſoit auteurs de la guerre qui venoit de ſe rallumer, on publia qu'ils avoient méchamment cauſé cet incendie; mais que dans la ſuite il fut averé que le malheur en étoit arrivé par la faute d'un Frere-lai, qui étant yvre, s'étoit endormi dans une Chapelle où le feu s'étoit pris à la charpente, par le moyen d'un cierge que le Moine

y avoit

(61) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 4, Livre 92, pag. 333 A. B.

(62) *Antiquités de Paris,* par Corrozet, imprim. en 1586, pag. 199. R.

y avoit apporté & qu'il avoit laissé brûler (63).

Pag. 226. l. 20. *Enluminés en Cordeliers.*] Cette dépense, (en petits chiens de Lyon) fut suivie d'une autre, dit *d'Aubigné*, à sçavoir des enluminures que *Henri III.* faisoit couper par les Livres du temps passé, & les achetoit au prix du vendeur, & puis on fit une grande recherche des Enlumineurs, par les mains desquels le Roy faisoit enluminer des Heures de portraits des personnes qu'il aimoit violemment, & lesquelles, étant peintes au naturel, il faisoit draper & habiller en Saints & en Saintes, les plus favorisés en Crucifix, & les plus aimées en Notre-Dames : je vous donne pour pleiges de si rares pieces, continue-t-il, les plus serieux Catholiques qui en ont écrit : de-là nous vîmes des plus excellens jeunes Capitaines de notre âge peints en *S. Hierômes* & en Cordeliers, dès le premier desir de leur fréquentation (64). Si par ces *plus serieux Catholiques, d'Aubigné* prétend désigner M. de *Thou*, il est vrai qu'il parle des dépenses du Roy *Henri III.* en chiens, en perroquets & autres oiseaux, & même de ces miniatures que le Roy faisoit couper d'après les feuillets des Livres du temps passé, auquel l'Imprimerie n'étoit pas encore en usage, soit pour les caracteres ou pour les tailles-douces ; (65) mais il ne fait aucune mention de ces enluminures en Cordeliers ou autres habits.

Pag.

(63) De Thou, Tome 3, Liv. 72, pag. 459. A.B.

(64) D'Aubigné, Tome 3, Livre 1, Chapitre 12, sur l'année 1587.

(65) De Thou, Tome 4, Livre 85, pag. 143. F. & pag. 144. A. B.

Pag. 226. l. 23. *Chambret.*] *Louis de Pierre-Bussiere*, Seigneur de *Chambret. Henri IV.* le fit Gouverneur de *Saint Ytier-la-Perche* en *Limousin*, où les Ligueurs le vinrent assiéger en 1591. De jeunes Seigneurs & quelques vieux Chefs du parti du Roy en ce pays-là étoient venus à son secours ; mais la division pour le commandement s'étoit mise entre eux, & ils avoient été repoussés & battus : cependant *Chambret* continua de se défendre, fit faire de nouveaux travaux, & fit tant, qu'enfin après vingt jours de siége les rebelles, qu'il avoit repoussés à trois furieux assauts, abandonnerent leur entreprise. C'étoit un jeune Gentilhomme *Huguenot*, très-bel homme & des mieux faits qu'on pût voir, mais encore sans comparaison plus spirituel, d'une conversation charmante, extrêmement brave, & qui, par une présence d'esprit peu commune, avoit sçu se tirer admirablement bien de tous les mauvais pas où s'étoient engagés plusieurs autres Seigneurs de la Cour du Roi *Henri III.* (66).

Pag. 226. l. 25. *Non per amor, mà per vendetta.*] C'étoit *François de Coligny*, le plus brave & le plus accompli de tous les fils de *l'Amiral de Châtillon* : cette devise qu'on donnoit à son portrait dans les Heures de *Henri III.* marquoit la vengeance que ce Prince auroit volontiers continué de prendre de *l'Amiral* qu'il avoit tant haï, sur la personne même de *Châtillon* son fils.

Pag. 226. l. 27. *Le coup de Tonnerre.*] Ce prodige

(66) De Thou, Tome 5, Liv. 101, pag. 169. C.

(67)

prodige arriva en 1590. dans la Maison Royale de *Chaillot*, où le Roy *Henri le Grand* avoit dîné avec dix de ses plus privés serviteurs : *d'Aubigné* qui le raconte, le prend sur sa foi appuyée de sa vûë même, il ajoute que depuis la premiere Edition de son Histoire avoit été trouvée une *Remontrance au Roy*, du style de l'Archevêque de *Lyon*, qui exprimoit ce qu'il avoit laissé échapper de plus particulier dans le récit de la chose, comme la chambre du Grand-Ecuyer & autres circonstances (67). Le Grand-Ecuyer étoit *Roger* de *Saint Lary*, Baron, puis Duc de *Bellegarde* & Maréchal de *France* (68).

Pag. 226. l. 30. *En la chambre basse du Comte de Soissons.*] Cela sert à expliquer ce que *Sancy* dit du Comte de *Soissons*, ci-dessus dans le chap. *du Purgatoire* ; parce qu'on voit ici que le Comte avoit les loüables inclinations & les qualités essentielles auxquelles le Maréchal *d'Aumont* reconnoissoit les fauteurs du Tiers-parti dont ce Chap. le fait Chef.

Pag. 227. l. 28. *Bosny.*] Château du Roy *Louis le jeune*, qui le donna pour Chef-d'Ordre & Maison principale deçà la mer aux Chevaliers de *Saint Lazarre*, qu'il avoit amenés de la Terre-Sainte en *France* environ l'an 1119, (69) & à qui elle est restée.

Pag. 228. l. 1. *Chevalier Salviati.*] *François Salviati*, Grand-Maître de l'Ordre de *Saint*

(67) D'Aubigné, Tom. 3, Liv. 3, Chap. 7. Edit. de 1626.

(68) De Thou, Tome 5, Liv. 103, pag. 215. B.

(69) Maimbourg, *Histoire des Croisades*, Livre troisiéme.

Saint Lazare, premier Ecuyer de *Marguerite de Valois* Reine de *Navarre*, Chef de son Conseil (70), & Chambellan de *François* Duc d'*Anjou* (71).

Pag. 228. l. 7. *R. de Coti.*] J'ai vû une Lettre qui parloit d'une méprise à peu près semblable arrivée à *Strasbourg*, lors qu'après que les *François* y eurent été reçus, les Catholiques voulurent faire une recherche trop exacte des endroits attenans à la Cathédrale, où les Lutheriens pouvoient avoir autrefois enfoüi les Reliques.

Pag. 228. l. 13. *Picard.*] *François le Picart*, Docteur de *Paris*, Doyen de *Saint Germain de l'Auxerrois*, né le 16. d'Avril 1504. à *Paris*, & mort le 17. de Septembre 1556. *Pasquier* dit que ce fut lui qui opina le plus fortement pour la rejection de l'Ordre des *Jesuites* & pour la censure de leur Doctrine en 1554. & qu'après la mort de ce Docteur, son corps étant exposé en sa maison au Doyenné de *Saint Germain de l'Auxerrois*, le peuple de *Paris* lui baisoit à l'envi les pieds, tant il l'estimoit avoir vêcu saintement (72) : mais dans le fond c'étoit un ignorant, un superstitieux & un cruel, qui ne s'étoit attiré l'affection de la populace Parisienne que par l'extrême ardeur qu'il avoit témoignée à persécuter les pauvres Réformés, qu'on fit mourir de son tems

(70) Mémoires de la Reine Marguerite, Edition de 1628, Livre 2, page 230.

(71) *Mémoires de M. de Nevers*, Tome 1, pag. 578.

(72) *Catechisme des Jésuites*, Liv. 1, Chap. 6. F. 29 recto, Edit. de 1602.

tems à *Paris* pour la Religion (73). On raconte pourtant qu'il parut touché de la conſtance de cinq Martyrs qui y furent exécutés en 1546. & qu'ayant exhorté l'un d'eux à la patience, ce pauvre homme, qui ſçavoit que *Picart* avoit accoutumé de rudoyer les autres en de pareilles occaſions, le prit pour à moitié converti, tant le Martyr loüa Dieu de l'entendre ainſi changer de langage (74) : on peut néanmoins juger à quel point ce Sorboniſte avoit paru alteré du ſang des Réformés, de ce qu'ayant laiſſé pour ſucceſſeur dans la fonction de Convertiſſeur des Lutheriens un autre Docteur de *Paris*, qui ne reſpiroit & ne prêchoit auſſi que meurtre & le ſang de ces gens-là, on crut ne pouvoir le déſigner mieux qu'en l'appellant *l'ame de feu Picart* (75). Le Paſſavant de M. de *Beze*, fait du vivant de *Picart*, reproche à ce Docteur qu'il s'étoit cauſé une deſcente de boyaux à force d'avoir crié un jour en chaire contre les Lutheriens, *Mater Dei !* qui étoit ſon exclamation ordinaire (76): c'eſt apparemment cette coutume de *Picart*, & quelques autres de ſes manieres ſuperſtitieuſes qui font que l'Auteur le fait ici venir en conſultation touchant la prétenduë Relique d'*R. d. Coti.*

CHAPITRE

(73) Hiſtoire des Martyrs Proteſtans, Livre 4, ſur l'année 1526. Hiſt. 1, & ſuiv.

(74) *Ibidem*, Livre 4, fol. 179, recto. Edition de 1608.

(75) *Ibidem*, Livre 7, fol. 456, recto. ſeconde Colonne,

(76) Page 118 & 126 du *Recueil* imprimé à Villiorban en 1593, où cette Satyre ſe trouve.

CHAPITRE VIII.

Des Vœux.

MAître *Pierre Poncet*, Gentilhomme Prêcheur, à qui M. *d'Espernon* reprochoit qu'il faisoit rire les gens, & qui lui répondit, qu'il les faisoit assez pleurer. (1) Ce bon homme prêchant un jour aux Mathurins, fit un grand discours des miseres des *Chartreux*, qui ne mangent que du poisson; des *Bons Hommes* qui ne mangent rien qui ait eu vie, des *Capucins* qui n'ont rien sur leurs pieds; des *Feuillans* qui sont si mal vêtus & *vivunt in diem; di Frati ignoranti d'Italie*, qui n'oseroient rien sçavoir; des *Pourceaux Saint*

(1) Cette Reponse est rapportée d'une maniere beaucoup plus vive & plus agréable dans le Journal de Henri III. au mois de Mars 1583. Le Duc d'Espernon voulut voir Poncet, & lui dit en riant : » Mr notre » Maître, on dit que vous » faites bien rire les gens » à votre Sermon, cela » n'est gueres beau; un » Prêcheur comme vous, » doit prêcher pour édifier. » Monsieur, répliqua Poncet, sans s'étonner autrement : Je veux bien que » vous sçachiez, que je ne » prêche que la parole de » Dieu, & ne vient point » de gens à mon Sermon » pour rire, s'ils ne sont » méchans, ou Athéistes; » & aussi n'en ai-je jamais » tant fait rire en ma vie, » que vous en avez fait » pleurer. Reponse hardie, » continue le Journaliste, » à un Seigneur de la qua- » lité de d'Espernon, & » qui pour le tems fut trou- » vée fort à propos ». Pour moi je trouve qu'au sujet du Duc d'Espernon, Poncet avoit raison; aussi d'Espernon ne répondit rien.

Antoine

Antoine d'auprès de *Roanne*, des Pénitens qui se fouettent. Ce Prêcheur fit pleurer beaucoup de bonnes personnes, & de toutes ces dévotions & ces vœux austeres tira cet argument, que si la religion Romaine étoit fausse, on n'y verroit point accomplir des vœux si durs & si difficiles. Je donnai le lendemain à dîner audit *Poncet* & *Renardiere de Bretagne*, nous mettons les raisons susdites sur le bureau, & Maître Fol de *Renardiere* mit l'autre en grande colere, lui disant que ces austérités de vœux & de vies, étoient plutôt marques d'une fausse Religion, que d'une vraie; témoin, disoit-il, que les sacrifices des hommes étoient défendus aux *Israëlites*, & observés par les Gentils, comme leur est reproché à la pag. 230. & puis alla conter qu'il avoit vû en *Turquie* leurs enragés de *Caloyers*, n'ayant toute l'année pour couverture qu'un rets: mais en la main droite un grand rasoir duquel ils se font faire une playe nouvelle quand la précédente acheve de guérir; & quant à leurs jeunes & abstinences, celle du vin qui est enjointe à toutes personnes, est plus dure que toute autre. Quand ils jeûnent, ils ne boivent ni mangent. Quant aux pélerinages: où trouverez-vous une si violente dévotion, que celle des pélerins de *la Mecque*, desquels plusieurs, après les incommodités du voyage & la vûë de sépulcre de *Mahomet*, se font crever les yeux, pour après chose tant sacrée n'en voir jamais une prophane? Après il allégua l'étrange zèle des *Calignois*, & comment on trouva au grand temple de *Mexique*, les parois frottées du sang des

des enfans immolés au Diable par leurs peres & par leurs meres, & ce ſang par tout l'épaiſſeur de deux doigts ; à la verité j'ai oüi confirmer cela par le Gardien des Cordeliers de *Mexico*, & par deux autres de ſes compagnons. *Renardiere* concluoit par-là, que telles inventions étoient de gens fanatiques, ou des Diables mêmes, qui ſe font par commandement ſervir ainſi. Là-deſſus ce maître fol ſe mit ſur les antiquités, & je ne ſçai où diable il en avoit tant appris : ſçavez-vous pas, diſoit-il, que les *Druïdes François*, les *Anglois* auſſi, ſacrifioient à certains jours, & tenoient les ſacrifices les plus ſaints quand ils faiſoient mourir les hommes le plus cruellement ? Ceux de *Carthage* prenoient les enfans des meilleures maiſons, les habilloient à la Royale, & n'étoit permis aux parens d'en arracher un ; ſi bien qu'étant vaincus par *Agatocles*, ſur l'opinion qu'ils eurent que leurs Dieux étoient courroucés par la diſcontinuation de tels ſacrifices, ils aſſommerent tout d'un coup ſur leurs autels deux cens Gentilhommes. Ceux de *Rhodes* & de *Crete* faiſoient enyvrer leurs hoſties avant que de les immoler. En *Chio* & *Salamine* ils déchiroient les hommes pour les immoler à *Diomedes*. Les *Arcadiens* foüettoient les pucelles juſqu'à ce qu'elles fuſſent mortes. Ceux de *Sparte* en faiſoient autant des enfans à l'autel de *Mercure* & de *Diane* ; quelques-uns faiſoient un grand monceau d'écliſſes, l'empliſſoient d'hommes, deſquels *Théopompe* étoit l'un. Les *Thraces* tuoient leurs hoſties humaines à coups de lances à l'autel de *Tamolus*. Quelques *Allemans* & *Bourguignons* faiſoient

faisoient arrousse du sang des sacrifices. Les *Perses*, les *Grecs* & quelques *Anglois* enterroient toutes vives leurs hosties. Je ne veux pas dire les autres vilenies qui se faisoient des filles & des garçons, & autres folies exercées par les *Corinthiens* & *Bretons*. Je dis donc que ces vœux austeres & cruels ont été de tout tems services de diables. Là-dessus *la Renardiere* se mit sur la Théologie, allégua de *Saint Mathieu* ch. 16. les paroles, Mon joug est doux, & autres, & nous dit, Messieurs, le meilleur vœu que nous puissions faire, c'est à *Saint Mathurin*; car je vous assure que le plus sage d'entre nous est tenu pour fol. Tout le monde n'a pas connu *Renardiere*; c'étoit un diseur de verités au feu Roy, qui, desirant être défrayé par ses Maréchaux de camp, il lui dit un jour, qu'il faisoit plus que Dieu, qui dit, du labeur de tes mains tu vivras commodément; & lui faisoit ses Maréchaux de camp vivre très-commodément, du labeur & du métier où ils n'entendoient rien. A la fin *Poncet* se mit en colere, & lui repliqua que c'étoient des discours d'un *Huguenot*: l'autre poursuivit en souriant, & commença à causer sur les *Pythagoriciemens* des *Chartreux* & *Bons-hommes*, entre lesquels on ne laisse pas de voir bien souvent......... Il nous conta comment Monsieur du *Bouchage* étant las d'être fessé par le Roy & mis en prison entre quatre écrans, se confessa à un de ses compagnons de *Piquepuce*; lequel ayant oüi les violences du cabinet, lui enjoignit de sortir du monde, & lui révela que s'il vouloit faire quelquetems la vie des *Capucins*, il le verroit un jour Pape:

Pape : ce que l'enchanteur *Raoul* lui a confirmé ; & vous verrez, dit *Renardiere*, que d'ici à quelque-tems il y retournera, & disoit que les fols prophetisoient. Nous nous mocquâmes de lui, *Poncet* & moi, & le bon-homme en colere commença à dire, vous êtes aussi méchans que le Maréchal de *Biron*, qui se mocqua du pauvre Frere *Ange*, quand il alla jouer la passion devant le Roy à *Chartres*, se faisant fouetter, & portant une croix de poids insupportable. Là étoit Monsieur de *Montpensier*, s'enquerant qui étoit le maître de la moralité (2). Ce n'étoit pas celui qui fit couper le douzil de son vin de *Gascogne*, *ayant ouï de Babelot*, qu'il étoit digne de faire le sang de Christ. C'étoit celui, qui pour faire *bona bocca*, vouloit ouïr vêpres aux *Augustins*. Ce Maréchal donc le tirant à part, lui dit, par le corps B. Monsieur, ce fat en a bien dans le cul, si d'aventure il n'y a *point de Paradis*. Le Duc lui répond, par *Saint Picaud* (3), mon maître, voici qui est encore assez-bien joué, hormis que la musique est un peu aigre. *C'étoit un cornet de terre* qu'il avoit pris au four de *Palaiseau* en passant, sans oublier le fournier pour en sonner. Telles gens que vous, furent ces beaux Evêques du *Lionnois*, qui assemblerent un Synode pour réformer la coutume

(2) Ce qu'on nommoit autrefois une Moralité, étoit une de ces pieuses Comedies, avec lesquelles nos Ancêtres amusoient la pieté des Fideles, & dont les deux freres *Parfaits* nous ont donné depuis quelques années, une Histoire assez curieuse, & assez détaillée.

(3) *Voyez* Rabelais, Livre 3, Chap. 29, page 158, de l'Edit. de 1711.

coutume de *Saint Antoine* de ce pays-là ; les Religieux du lieu s'appellent *Pourceaux de Saint Antoine* par humilité; ils ſont obligés de faire huit repas, comme montrant la fragilité du genre humain. Il y eut quelques *Jeſuites*, *Freres-Mineurs*, & quelques jeunes Evêques, qui firent de belles & longues harangues pour montrer que telles conſtitutions peuvent changer *habitâ ratione temporum*, & que ce que nos peres avoient fait à bonne intention étoit aujourd'hui ridicule. Mais à toutes ces raiſons le Sous-Prieur de *Saint Antoine*, qui ronfloit, ne répondit qu'une grave ſentence & remarquable en nos jours, gardons-nous des novalités. On recommença de plus belle contre les mocqueurs de ce ſiécle comme vous autres, & ce Sous-Prieur à quatre mentons commença gar, gar, gar, gar, gardons-nous, &c. ouï mais, vous dites que ſous ombre de dévotion il s'y fait de grandes folies. Par *Saint Jean*, je le ſçai bien ; mais l'Egliſe n'en peut mais : qui a plus crié contre le Roy & ſes mignons que moi, qui ai preſque conté en chaire l'hiſtoire qui s'enſuit ? Le Roy étant amoureux à *Lyon* de la femme du ſire . . . . le marché fait par le Comte de *Maulevrier* avec la galande, il ne reſtoit que de pratiquer l'abſence du mari, ſi jaloux qu'il refuſa un emploi honorable, & une commiſſion ſur le ſel de *Peccais* profitable pour y joindre. Il pratiqua un *Cordelier*, Confeſſeur du jaloux, lui remontrant que les plus apparens de *Lyon* avoient l'œil ſur ce pauvre homme & le ſoupçonnoient d'héréſie, parce qu'il n'étoit pas confrere des Pénitens. Le *Cordelier* répond ; à

d'autres, Meſſieurs, je ſuis trop matois pour vous ſoupçonner de dévotion : parlez-moi *S. François*, & vous trouverez que les *Cordeliers* ſont bons compagnons. Par la vertu, dit le Comte, c'eſt que nous voulons chevaucher ſa femme, & il y a trente écus pour toi. Le *Cordelier* réplique : allez-vous-en, Meſſieurs, & me laiſſez faire. De-là à ſix jours, qui fut un jeudi, voilà le pauvre ſire au reveſtiaire, qui ſe prépare à porter la croix comme dernier novice. Le Roy, le Comte & *Clermont d'Entragues* vont jouer leur jeu, & peu de tems après virent par la vître de la chambre venir la proceſſion & le porte-croix, lequel *dentro del ſacer* ſe mit à rêver & à fantaſtiquer en ſon cerveau ce qui en étoit, ſi bien qu'à la porte de ſon logis il lui prit une pamoiſon. La proceſſion s'y arrêta pour changer de porte-croix. Il fallut ouvrir la porte, cacher les trois compagnons dans un comptoir, où ils étoient en grand danger, ſans le *Cordelier* & un Confrere, qui vinrent perſuader au ſire que c'étoit ſon devoir de rapporter l'habit au reveſtiaire. Qui a plus crié que moi contre le feu Roy, qui portoit ſes mignons en ſes heures, enluminés, comme il eſt dit ailleurs, en *Cordeliers ? N'ai-je pas connu la Ducheſſe de Guiſe & de Nevers*, qui portoient *Roquemont* & le Baron de *Fumel* peints en crucifix en leurs heures & cabinets ; & eux leurs maîtreſſes tout de même en Notre-Dame ? Mais vous autres hérétiques, vous avez tort de blâmer l'Egliſe pour cela. Je rompis le propos de M. *Poncet*, diſant, l'invention des habits & des heures n'eſt pas coupable du mauvais uſage. Mais

pour

pour vous rembourſer tous deux de vos mauvais contes, je vous en donnerai un tout nouveau. Qui penſez-vous qui ait fait quitter le monde au *Comte de la Chapelle ?* C'eſt, dit *Renardiere*, le *Cardinal de Florence*, qui lui fit je ne ſçai quoi, & lui promit qu'il deviendroit Pape. Je me pris à ſecoüer la tête. Pourquoi non, dit *Poncet*, auſſibien que le Pape....... qui fut pris à la porte pauvre garçon, parce que la *ſingeſſe du Cardinal*...... le prit en amour? Quelques-uns diſent, qu'elle l'aimoit pour la grande quantité de poux qui étoient ſur lui. Tant y a, qu'étant débarboüillé, il fut agréable à ſon maître, avancé depuis & nommé le Cardinal *della Simia*, & enfin Pere Saint (4). Aux enſeignes que le College lui remontrant qu'il avoit fait Cardinal un gueux & un ignorant, il répondit, c'eſt ce que vous trouvâtes en moi, & s'il devient vieux, c'eſt ce qui le fera Pape. Tout cela, dis-je, n'y touche point. C'eſt que ſa mere étant laſſe de lui, partie parce qu'il tombe du haut mal & qu'elle le trouvoit fort ſot, mais principalement parce que ſon frere virginal entroit en ſervice, elle lui fit faire le voyage d'*Italie*, & lui ſuſcita un Confeſſeur nommé *Fra Jeronimo.* Cettui-ci tira ſi bien les vers du nez de ce jeune veau, qu'il lui confeſſa des péchés que j'ai honte de dire, pour leſquels il fit croire, qu'il n'y avoit aucune expiation

(4) Oh pour Saint Pere il ne l'a pas été; l'Egliſe fut aſſez deshonorée de le voir au nombre des Cardinaux: ç'auroit été bien pis s'il avoit été Pape, mais Dieu a preſervé l'Egliſe de cette honte. Ce fut en 1550 que le Pape Jules III le fit Cardinal.

que de quitter le monde & se voüer à l'Eglise. Je sçai bien, dit *Renardiere*, ce que vous n'avez osé dire. J'oüis à la fenêtre de l'écurie à *Saint Denis*, un qui importunant son compagnon de lui dire, si le Comte de *la Chapelle* devoit venir; la réponse fut: je ne sçaurois non plus dire cela, que deviner qui a eu son pucelage, le pere, la mere, l'oncle ou la sœur. Mais à ce propos, ce vœu étoit aussi rude que l'expiation de ses forfaits; comme celui que décrit *l'Aretin* en la personne de Messer.... Sa pauvre mere pensant mourir en douleur d'enfantement, le voüa à être Cardinal par humilité. C'est de lui que Pasquin prononça: *C'ha fatto il Cardinale, la lasciato il suo Elemosinario all'ospitale.* Enfin M. *Poncet* se fâcha de ce discours, & nous dit; si vous autres *Huguenots* ne fussiez venus à la traverse, on eût bien appris au feu Roy des vêtemens, des tonsures & des vœux secrets: car on l'eût mis à la grande *Chartreuse*, bien fortifiée des bastions au lieu de raisons: on l'eût habillé comme l'étoient les bardaches dans ses heures: on eût changé sa couronne en couronne de tonsure; & pour vous dire adieu & finir nos discours, on eût payé sa devise *manet ultima cælo*, de ce distique, qui fut trouvé affiché sur l'Horloge du Palais:

Qui dedit ante duas, *unam abstulit, altera nutat:*
Tertia tonsoris nunc facienda manu.

C'est-à-dire, celui qui devant en a donné deux, en ôte l'une, & l'autre branle, & la troisiéme se fera maintenant par la main d'un barbier.

barbier. Adieu, Meſſieurs, je ſuis mari de voir ſi mal uſer des œuvres pies : mais *Poncet* paſſa la porte, & *Renardiere* m'acheva ſon conte. C'eſt, dit-il, que l'Evêque de *Xaintes* eſt un des meilleurs compagnons qui ſe puiſſe trouver. Il y a auſſi *une Abbeſſe aux fauxbourgs*, le Couvent de laquelle eſt plûtôt une Cour qu'un Monaſtere. Car n'en déplaiſe à *Maubuiſſon*, où durant le ſiége de *Pontoiſe* il y demeura huit Religieuſes que la vérole retenoit, & *cinq qui étoient en couche*. N'en déplaiſe à *Lonchamp*, ni à *Montmartre*, que l'on appelloit *le magaſin des engins de l'armée*. N'en déplaiſe auſſi à la Trinité de *Poitiers*, à *Vilmur d'Albigeois*, au *Lis*, vrai *ſéminaire des Enfans rouges*, au *Saint Eſprit*, à . . . . . . où *Sureſne* mena ces jours *Fervaques*, & dit à l'Abbeſſe, qui eſt ſa fille, qu'elle fît l'honneur de la maiſon au nouveau Duc & Pair, pendant qu'il lui alloit débaucher une Religieuſe fort belle, & ſeule cauſe de leur voyage. Dans demiheure *Sureſne* revint dire à l'oreille de ſon compagnon, allez, morbieu la galande m'a donné de la peine, mais votre cas eſt prêt. Non eſt, par le corps bieu, dit *Fervaques*, car j'ai cependant joüé deux actes avec l'Abbeſſe. Comment ? *c'eſt ma fille*. L'autre dit, je ſuis donc ton gendre. Soit dit à propos en paſſant. L'Abbeſſe de *Xaintes* ne cede à aucune autre en galanteries & maſcarades, & en un mot, il s'y fait tout ce qu'on fait à la Cour. Mais quelquefois l'Evêque & l'Abbeſſe ſe dérobent en quelques lieux écartés & accommodés exprès, & lors tout le Couvent eſt en dévotion, parce que Monſieur & Madame ſont allés aux

œuvres pies. Chacun étoit en peine quelles œuvres c'étoient : mais le Prieur du *Pont l'Abbé* les ayant un jour découverts, écrivit à M. de *Potonville* ce que c'étoit, en ces termes :

> L'Evêque & l'Abbesse de Xaintes,
> *Pour faire œuvres pies & saintes,*
> *Vont au silence fort souvent.*
> *La plus finette du Convent*
> *Y fait un trou & les espie,*
> *Puis voyant presser flanc à flanc*
> *Le roquet noir, le surcot blanc,*
> *Vit bien que c'étoit* œuvre pie.

Il conclut par la réponse de *Verville*, sur tant de bâtimens pour la réception des *Cordeliers*, *Capucins*, & autres tels ; à sçavoir pour empêcher que les fols ne vous crevent les yeux, ou bien par ce petit Epigramme :

> Huguenots *fascheux & austeres,*
> *Qui blasmez tant les Monasteres,*
> *A la pareille, dites-nous,*
> Où l'on pourroit loger les Fous ?

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE VIII.

Pag. 251. l. 1. *Maître Pierre Poncet.*] Voyez le Journal du Regne de *Henri III.* sur le mois de Mars 1583. M. *d'Aubigné* s'est mépris car celui dont *Sancy* veut parler se nommoit *Maurice Poncet*,

(1)

(1) ce qui peut avoir causé l'erreur de *d'Aubigné*, c'est qu'il y avoit effectivement de son temps un *Pierre Poncet*, qui fit imprimer en 1595. à *Lion* un Traité de Droit : *De jure municipali, quo ea, quæ ad Cives, Municipes & Incolas, muneraque & privilegia eorum, nec non & quæ ad Civitates & Municipia spectant fusius tractantur.* (2) Fr. *Maurice Poncet* qui est celui dont il s'agit ici, étoit Docteur en Théologie dans l'Université de *Paris*. C'étoit un homme sçavant, mais satyrique, & qui par ses piquantes railleries, qu'il répandoit jusque dans ses Sermons, n'épargnoit ni *Henri III.* ni ses Favoris. Il fut relegué pour quelque temps dans son ancien Monastere de *S. Pierre* à *Melun*, pour le sujet qui suit : le Roy & ses Mignons venoient de passer tout le Carnaval dans leurs excès ordinaires : on fut extrêmement surpris de les voir avec toute leur Confrairie de Pénitens, assister un jour de Carême qu'il faisoit une fort grosse pluie, à une Procession où chacun d'eux étoit vêtu d'un sac de toile fort fine : leur zèle fut même si outré, qu'encore que la pluie n'eut point cessé pendant tout le jour de cette Procession, tous, jusqu'au Roy même, aimerent mieux n'en pas perdre une goute, que de quitter la partie : *Poncet* ayant sçû la chose, & ne pouvant se résondre à taire un de ses bons-mots, ne fut pas plutôt monté en Chaire

(1) Ce Maurice Poncet est mort à Paris le 23 Novembre 1586, il est enterré dans l'Eglise de S. Pierre des Arcis. *Ephemerides* de Dom Pierre de Saint Romuald.

(2) *Biblioth. Draudii*, Tom. 1, pag. 771.

Chaire le lendemain, que déclamant selon sa coûtume, contre l'hypocrisie & les vices de toute la Cour, il dit en parlant de cette Dévotion, que ceux qui y avoient assisté croyoient peut-être avoir fait ainsi une fort bonne pénitence de toutes leurs débauches du Carnaval, mais que suivant le Proverbe, ils s'étoient à la lettre & simplement couverts d'un sac mouillé. (3) On a de lui : *trois Livres de l'Oraison Ecclésiastique : avec une explication de l'Oraison Dominicale :* (4) une *Remontrance à la Noblesse de* France, *de l'utilité & repos que le Roy apporte à son Peuple, & l'instruction qu'il avoit pour le bien gouverner* (5); une *Oraison funébre prononcée aux funérailles* d'Eustache de Conflans *Vicomte* d'Auchy, *&c.* (6) *le dernier jour d'Août 1574. en l'Eglise de* Brecy-le-Buisson. Un *Discours de l'Avis donné à* Pierre de Gondi *Evêque de* Paris, *sur la proposition qu'il fit aux Theologiens, touchant la traduction de la Sainte Bible en langage vulgaire*, (7) & des *Méditations familieres sur l'Histoire de l'Incarnation du Fils de Dieu.* Imp. *in*-8. à *Rheims* chez *Jean de Foigny*, & enfin une *Instruction pour aimer Dieu.* Imp. *in*-8 à *Paris* chez *Sebastien Molin* en 1584. (8) *Maurice Poncet*, qui avoit été pourvû de la Cure de *Saint Pierre-des-Arsci*, mourut de frayeur ayant appris le supplice d'un

(3) De Thou, Tome 3, Liv. 78, pag. 627.C.D.

(4) Imprimée *in*-8. à Paris, chez Michel Sonnius, en 1568.

(5) *In*-8. *ibid.* en 1572.

(6) *In*-8. *ibid.* en 1574.

(7) Imprimé *in*-8. à Paris, chez Pierre Cavellat en 1578.

(8) *Biblioth. Draudii*, Tom. 2, pag. 41 & 88.

(9)

d'un Avocat, nommé *François le Breton*, qui avoit composé une satyre contre le Roy & le Parlement de *Paris*. *Maimbourg. Hist. de la Ligue*. l. 1. sur l'an 1586. où il cite à ce sujet *Cayet* en sa *Chronologie Novennaire*, imprimée à *Paris* chez *L. Richer*, en trois Tomes *in*-8. Voyez aussi M. *de Thou*. T. 4. l. 86. p. 151. & 152.

Pag. 253. l. 8. *Renardiere de Bretagne.*] Ce que l'Auteur ajoute que la *Renardiere*, dont il veut parler étoit de *Bretagne*, est pour le distinguer d'un autre *Renardiere*, méchant homme, lequel en 1593. fit courir un bruit dans *Saumur*, comme si M. *du Plessis* avoit dû y faire égorger tous les Catholiques la nuit de la *Saint Barthelemy*, sur quoi il fut pris, & l'Information faite à ce sujet contre lui envoyée au Parlement de *Paris* : (9) à l'égard de la *Renardiere*, dont *Sancy* parle, c'étoit un homme *moitié Soldat, moitié Procureur, moitié Gentilhomme qui briguoit d'être Ayde-de-Camp, & qui disoit au Roy tout ce qui lui venoit à la bouche*, dit le Sieur du *Beaujeu* dans le *Baron de Fœneste* où il y a plusieurs contes de lui. (10) Il arriva un jour à cet homme d'oser témoigner à *Henri IV.* en paroles couvertes néanmoins, qu'il n'ignoroit pas que M. *Alibour* Médecin du Roy avoit autrefois donné à entendre à sa Majesté qu'elle se trompoit de croire être le pere de *Cesar de Vendôme* : (11) le Roi voulut bien dissimuler

(9) *Mémoires de M. du Plessis*, Tom. 2, pag. 343. & suiv.

(10) Liv. 4, Chap. 7.

(11) *Mémoires de Sully*. Tom. 1, Chap. 58.

(12)

dissimuler d'avoir entendu un discours si hardi, mais tôt après il lui suscita un ennemi en la personne de *l'Amiral de Villars* qui le battit bien, & fit plaisir au Roy d'obliger cet homme à se retirer de la Cour, où il ne pouvoit plus rester surement ni avec honneur : (12) c'est à ce sujet que la Bibliotheque M S. de M. *Guillaume* fait mention d'une *Remontrance faite au Roy par la* Renardiere, *pour la deffense des coups de bâton, par le conseil de du* Plessis-Mornay, qui en avoit reçû pareillement du jeune *Saint Phal*, mais en trahison & par un très-lâche attentat. (13)

Pag. 255. l. 26. *Les Pythagoriciemens des Chartreux, &c.*] Parce que le scrupule qu'ils font de manger de rien qui ait eu vie, donne à penser, mais faussement, qu'ils croyent la Métempsicose de *Pythagore*.

Pag. 255. l. 29. *M. du Bouchage.*] Le Comté du *Bouchage* étoit entré dans la Maison de *Joyeuse* par le mariage de *Marie de Bastarnai*, Comtesse du *Bouchage* avec *Guillaume de Joyeuse* pere *d'Anne*, Duc de *Joyeuse* & de *Henri* qu'on nomme ici Comte du *Bouchage*; *Henri de Joyeuse* premierement appellé *d'Arques*, & depuis Comte du *Bouchage* l'un des Favoris du Roy *Henri III.* avoit passé du Cabinet au Monastere, pour quelques déplaisirs qu'il avoit reçûs en la fréquentation de ce Prince, à ce que dit *d'Aubigné* (14) depuis, les deux freres, *Anne de Joyeuse*, & *Claude* Seigneur

(12) *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 79.

(13) *Vie de du Plessis*, L. 2, p. 241, sur l'an 1597.

(14) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Chap. 13.

(15)

Seigneur de *Saint Sauveur* étant morts à *Coutras*, en 1587. & le troisiéme *Antoine-Scipion* Grand-Prieur de *Toulouse* s'étant noyé à *Villemur*, il rentra dans le monde en 1592 (15) & ayant achevé de s'y ruiner en dépenses & en voluptés vicieuses, continue *d'Aubigné*, il reprit le nom de frere-Ange & l'habit de Capucin. (16) M. de *Thou* dit qu'il se fit Capucin en 1587. & qu'ayant quitté l'habit à cause de la mort de ses trois freres, il le reprit en 1599. mais il ne l'a pas mis au nombre des Mignons, comme il y avoit mis *Anne* son frere, au contraire, il parle de lui fort honorablement. Du vivant *d'Anne* que le Roy *Henri III.* créa Duc de *Joyeuse* en 1581. *Henri* son cadet étoit indifféremment appellé *Arques* & du *Bouchage*, mais depuis la mort de ce Duc, il aima mieux être appellé Comte du *Bouchage*, que Marquis ou Baron *d'Arques*. Etant allé à *Rome* pieds-nuds en vrai *Capucin*, & voulant s'en retourner de même par le plus grand froid de l'hyver, après avoir déja repassé les *Alpes*, il lui prit une fiévre dont il mourut à *Rivoli* dans le *Piémont*, le 27. de Décembre 1608. son corps fut ramené en *France*, & enterré aux *Capucins* de *Paris* (17). La vie de Frere Ange de *Joyeuse* a été imprimée, & l'on y attribue la conversion de ce Favori à quelque chose de bien plus beau que la raison qu'en donnoit ci-dessus

(15) De Thou, Tom 5, Liv. 103, pag. 239. D.

(16) *Ibid.* & de Thou, Tome 5, Liv. 122, page 356. B. C. Et *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Chap. 91.

(17) *Mercure François*, Tom. 1, sur l'an 1608.

d'Aubigné : C'eſt que quelques jeunes Seigneurs & le Comte de *Bouchage* étant allez une nuit de propos déliberé à la porte de l'Egliſe des *Capucins*, pour entendre ſi ces bons Péres étoient auſſi exacts à chanter Matines qu'on le croyoit, & ayant oui dans leur Egliſe une mélodie charmante, ils furent curieux d'apprendte de ces Peres dès le lendemain quels d'entre leurs Religieux avoient de ſi belles voix que celles qu'ils avoient oui dans cette Egliſe la nuit précédente : ſur quoi le Gardien qui ne doutoit pas que ces Meſſieurs ne vouluſſent ſe mocquer d'eux, leur ayant avoué, non ſans quelque confuſion, que cette nuit on avoit malheureuſement négligé de chanter Matines chez eux, à cauſe que perſonne ne s'étoit éveillé à temps pour cela, tous unanimement conclurent qu'il falloit donc que ç'euſſent été des Anges qui euſſent pris cette nuit la place des Religieux endormis pour chanter les Matines en leur abſence : ce qui toucha tellement M. du *Bouchage*, que dès le moment il renonça au monde pour entrer dans un Ordre où les Anges faiſoient au beſoin l'Office des Religieux : à bon compte nous avons la vie de cet Illuſtre Capucin, qui a brillé dans le monde de plus d'une maniere.

Pag. 256. l. 15. *Ayant oui de Babelot*] *Babelot* étoit un Cordelier Confeſſeur de *Louis* deuxiéme du nom Duc de *Montpenſier*, & Aumonier de l'Armée que ce Prince commandoit contre les *Huguenots* : c'étoit à ce Cafard & bon vivant de Cordelier que le Duc grand ennemi des *Huguenots* renvoyoit tous

tous les prisonniers, pour les confesser, & de-là les mener pendre sur le champ, (18) il resta néanmoins en vie quelques *Huguenots*, qui sçachant que *Babelot* s'étoit imprudemment enfermé dans *Champigny* Maison du Duc de *Montpensier* dans le *Poitou*, l'y vinrent assiéger (19) dans la seule vûë de se vanger de ce Moine leur persécuteur : en effet, la place n'ayant pû résister à un furieux assaut qu'ils lui livrerent, *Babelot* fut pris & pendu lui-même à son tour à un gibet extrêmement haut, (20) par honneur ou autrement. Le Duc de *Montpensier* dont parle ici l'Auteur, & qui se trouva à *Chartres* lors de la Procession de Frere-*Ange*, étoit *François de Bourbon*, Gouverneur de *Normandie*, mort le 4. de Juin 1592. (21)

Pag. 256. l. 20. *Point de Paradis.*] Touchant ces impies paroles du vieux Maréchal de *Biron*, voyez *Brantome* en ses *Dames Illustres*, p. 389. en la *vie de Jeanne II. Reine de Naples*.

Pag. 256. l. 24. *C'étoit un Cornet de terre.*] Peu après les Barricades du douziéme de Mai 1588. dit *d'Aubigné*. » Les *Parisiens*, pour » engager le Roy *Henri III.* à retourner » à *Paris*, destinerent à ce Prince une Pro- » cession

(18) Brantome, *Hommes Illustres François*, Tome 3, pag. 280. Vie de M. le Duc de Montpensier.

(19) C'étoit pendant la troisiéme Guerre Civile.

(20) Varillas, *Histoire de Charles IX*, Tome 2, pag. 147, cité par M. Bayle en son *Dictionnaire Historique & Critique*, au mot *Babelot.*

(21) *Généalogie de Sainte Marthe*, Tom. 2, Livre 16, pag. 223 de l'Edition de 1628.

(22)

» cession dont le Chef étoit Frere-*Ange*, au-
» trefois *Joyeuse*, cettui-ci, avec tous les Ca-
» pucins de son Convent, & autres qui en
» voulurent être, fit partie pour aller à *Char-*
» *tres*, sans rien oublier de toutes les piéces
» qui servent à jouer la Passion ; lui donc,
» suivi des siens, tenant à peine une Croix de
« bois, deux de ses Compagnons le fouet-
» tant, un autre sonnant d'un Cornet de ter-
» re, qu'ils avoient pris au Fournier de *Pa-*
» *laiseau*, trouva le Roy à Vêpres, & toute la
» Troupe se mit à crier *Misericorde* : eux-mê-
» mes ont expliqué la moralité de cette entre-
» prise, voulant que comme Jesus-Christ
» avoit pardonné à ceux qui l'avoient mal-
» traité, ainsi le Roy pardonnât aux *Pari-*
» *siens :* cela fut reçû diversement, car quel-
» ques Aumôniers du Roy, & Prêtres se mi-
» rent à pleurer avec eux, quelques Courti-
» sans à rire : à ceux-ci, (qui étoit contre
» son humeur) se joignit le Duc de *Mont-*
» *pensier*, & comme *Biron* en disoit son avis,
» ce Duc ajouta : tout iroit encore bien n'é-
» toit que la musique est un peu aigre, & que
» l'on fait semblant de fouetter. (22) M. de
Thou parlant de cette Procession Ligueuse, dit
que ce fut un artifice dont les plus factieux
Parisiens se servirent pour reconnoître de plus
près l'état des affaires du Roy *Henri III.* &
disposer le Peuple de *Chartres* à secouer le
joug de l'obéissance, à la premiere occasion,
qui s'offrit effectivement dès l'année suivan-
te. Toute cette Histoire a été fort hardiment
retranchée

(22) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 1, Chap. 23.

retranchée des dernieres Editions de M. de *Thou*, (23) car, ſelon la bonne Edition, la Croix que portoit Frere *Ange* étoit à la vérité peinte de couleur de bois, mais elle n'étoit que de carton : Frere *Ange* portoit auſſi une Couronne d'épines, mais il avoit au deſſous une eſpece de calotte, & le ſang qui ſembloit lui découler de la tête, y avoit été mis par artifice, & cela étoit ſi vrai, que, pendant que la Proceſſion s'arrêtoit devant le Roy, Frere *Ange* ayant été obligé de s'eſſuyer à cauſe du grand chaud, ou vid qu'à quatre endroits qui ſembloient piqués par les épines, il n'y avoit pas la moindre égratignure, de ſorte qu'étant ainſi eſſuyé, & la Farce n'étant pas encore achevée de jouer, il fut obligé de diſparoître aſſez long-temps pour ſe faire de nouveau mettre du ſang artificiel où il étoit effacé. (24)

Pag. 257. l. 14. *Gardons nous des Novalités.*] *Eraſme*, *de Rat. Concionandi* l. 2. pag. 190. de l'Edition de Froben 1535. *Vacare ſacris litteris, aut ad ſynceriorem pietatem aſpirare nec licet, ſi fors alicui liberet. Mox audiunt, utere conſuetis, ſi vis eſſe Benedictinus.* Or, c'eſt également dans toutes les Communautés Religieuſes, qu'on ſe rend ſuſpect pour peu qu'on s'écarte des uſages reçus ; mais ſur tout eſt plaiſant cet *en nos jours*, par rapport au XVI. ſiécle, où, au gré du Sous Prieur les Réformateurs n'avoient déja que trop

(23) Voyez *Thuanus reſtitutus*, pag. 74.

(24) M. de Thou en ſon Hiſtoire, Tom. 4, Liv. 91, pag. 295, lig. 1, après le mot *Aſſentitur*.

trop innové. On voit au reste que M. *Bayle* s'est mépris d'avoir cru que ce mot de Sous-Prieur de *Saint Antoine* étoit proprement de la Préface du Catéchisme des *Jesuites* : on l'y trouve effectivement dans l'Edition de *Hollande* 1678. mais celle de *Villefranche* 1602. qui est la premiere n'a aucune Préface.

Pag. 258. l. 27. *La Duchesse de Guise & de Nevers*] *Catherine de Cleves* Duchesse de *Guise* étoit sœur cadette de *Henriette de Cleves* Duchesse de *Nevers*. (25) Outre les galanteries que l'Auteur attribue en cet endroit à l'une & à l'autre : l'aînée avoit déja eu une affaire de cœur avec le Comte de *Coconas* qui fut décapité en 1574. (26) & la Cadette une intrigue fort tendre avec le Comte de *Saint Megrin*, à qui il en coûta la vie en 1578. (27) A l'égard de *Roquemont*, & du Baron de *Fumel* que *Sancy* dit être aussi devenus leurs Amans, je ne sçai qui étoit le premier, sinon qu'il y a une Paroisse & un Château de son nom dans l'Election de *Crepi en Valois* : & pour le Baron de *Fumel*, c'étoit *Charles de Belleville*, qui fut tué à *Coutras* en 1587. (28)

Pag. 259. l. 4. *Comte de la Chapelle.*] Ce Comte étoit *François d'Escoubleau*, qui comme aîné des fils de *François d'Escoubleau Sourdis*, prit d'abord la qualité de *la Chapelle Bertrand* ;

(25) *Génealogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Liv. 28, pag. 814.

(26) Mémoires de M. le Duc de Nevers, Tome 1, page 75. Et *Divorce Satyrique*.

(27) Journal de Henri III, sur le mois de Juillet 1578.

(28) De Thou, Tome 4, Livre 87, pag. 182. E. Et d'Aubigné, Tome 2, Liv. 1, Chap. 17.

Bertrand ; puis s'étant fait d'Eglise, fut créé Cardinal de *Sourdis* & Archevêque de *Bourdeaux*, c'est lui qui par rapport à son nom de *Sourdis*, & à celui de son Archevêché de *Bourdeaux* fut traité d'*il Cardinale Sordido, Arcivescovo di Bordello*, dans un Placart qu'on afficha de nuit dans *Rome* à la porte de son Palais : (29) Virginal *d'Escoubleau* son cadet prit le nom de Comte de *la Chapelle*, lorsque son frere eut pris le petit collet, & peu après il se fit nommer *le Duc d'Alluye* : il épousa *Catherine Huraut* de *l'Hôpital*, fille du Chancellier de *Chiverny*, & mourut jeune & sans enfans : (30) le pere de ces deux Messieurs fut Gouverneur particulier de *Chartres*, & Premier Ecuyer de la grande Ecurie : *Sancy* dit ci-devant p. 121. & 127. qu'il fut *cassé aux gages à cause qu'il piquoit les Pages*, &c. Leur mere étoit *Isabelle Babou de la Bourdaisiere*, de laquelle l'Histoire des Amours du G. *Alcandre* rapporte les amours avec le Chancellier de *Chiverny* : Leurs Oncles Paternels furent *Louis*, tige des Seigneurs du *Coudrai-Montpensier*, & *Henri* Evêque de *Maillezais* Commandeur des Ordres, mort en 1615. Leur Oncle Maternel étoit *Georges Babou de la Bourdaisiere*, qui commandoit dans *Chartres* lorsque le Roy *Henri le Grand* reprit cette Ville sur la Ligue en 1591. (31), & leurs sœurs furent *Marie*, Epouse en premier lit de

(29) *Chevraana*, p. 41.

(30) *Recherches Historiques de l'Ordre du S. Esprit*, Tome 1, page 110. de l'Edition de Paris en 1695.

(31) De Thou, en son Histoire, Tome 5, Livre 101, pag. 156. B.

de *Claude du Puy*, Seigneur de *Vatan*, & en second lit de *René de Froulay* Comte de *Tessé*, *Catherine*, mariée à *Henri de Clermont* Comte de *Tonnerre*, Chevalier des Ordres du Roy, *Madelaine* Abbesse de *Notre-Dame de Saint Paul* lès *Beauvais*, & *Isabelle morte* sans enfans de *Louis Huraut*, Baron *d'Huriel* son mari. (32) Je ne sçai sur qui de tous ces Oncles & de toutes ces Sœurs doit tomber la médisance de *Sancy*.

Pag. 259. l. 5. *Le Cardinal de Florence.*] *Alexandre de Medicis* Cardinal de *Florence* envoyé Legat en *France* par *Clement VIII.* en 1596. Il s'y acquitta de ses fonctions en honnête homme pendant deux ans, au bout desquels il s'en rerourna en *Italie*. (33)

Pag. 259. l. 10. *La Singesse du Cardinal.*] *d'Aubigné.* T. 1. l. 1. ch. 3. & le *Baron de Fæneste.* l. 4. ch. 20. Ce jeune garçon étoit un nommé *Innocent*, qui servoit, à ce qu'on prétend, de Ganimedes à *Jean Marie de Monte*, avant & après qu'il fut Pape sous le nom de *Jule III.* Il étoit de la taille de celui de *Jupiter*, & en avoit aucunement le trait de visage, (selon que les Poëtes l'ont décrit.] C'est ce qu'en dit *Henri Etienne* pour l'avoir vû & contemplé à loisir, mêmement une fois qu'il étoit à table avec son *Jupiter*. (34) Les *Romains*, qui traiterent les premiers cet Innocent de *Ganimedes du Pape Jule III.* dans quelques

(32) *Recherches Historiques de l'Ordre du S. Esprit*, Tom. 1, pag. 111.

(33) De Thou, Tome 5, Livre 116, pag. 682 & 683.

(34) *Apologie pour Herodote*, Chapitre 39.

quelques petites Satyres, publierent qu'il ne laiſſoit pas d'être fort laid, & qu'auſſi ce Pape ne le prit ſi fortement en amitié, qu'à cauſe que ce Garçon prodigieuſement laſcif, ſe portoit de lui-même & par tempéramment à plus que tout ce que ſon Maître pouvoit exiger de lui. (35) *Le Pape* Jule III. dit Paſquier, *fut d'un jugement fort bizare, témoin de ſon gros Singe & magot, qui ne ſe laiſſoit gouverner que par un petit garçon mendiant, que lui, étant Cardinal* de Monte, *prit en telle affection, qu'ayant été fait Pape, il ſe dépouilla de tous ſes Bénéfices ſur lui, & en fit un nouveau Cardinal, que les gens de bien & d'honneur* d'Italie *appelloient :* Le Cardinal *Singe.* (36)

Pag. 260. l. 29. *Qui dedit ante duas, &c.*] De ce Diſtique les Ligueurs de *Paris* en firent les quatre Vers ſuivans, que j'ai vûs manuſcrits d'une vieille Lettre, ſur un Exemplaire du Livre de *Boucher : De juſtâ* Henrici III. *abdicatione*, &c,

De trois Couronnes, la premiere
Tu perdis, ingrat & fuyard :
La ſeconde court grand hazard :
Un razoir ſera la derniere.

Pag. 261. lign. 6. *Une Abbeſſe aux Fauxbourgs.*] Ce doit avoir été l'Abbeſſe de *Notre-Dame*

(35) Sleidan, Livre 1, ſur l'an 1550. Et Jean Balæus, en ſon *Catalogue des Papes*, imprimé en François à Geneve, en 1561, Liv. 7, pag. 659 & ſuiv. ſous Jules III.

(36) *Catechiſme des Jéſuites*, Livre 2, Chapitre troiſiéme.

Dame de Xaintes ; car il y a effectivement là un Fauxbourg, qu'on appelle le *Fauxbourg des Dames* (37), apparemment à cause de cette Abbaye, où toutes les Religieuses sont de qualité.

Pag. 261. l. 8. *Maubuisson.*] L'Abbesse de *Maubuisson* étoit *Angélique d'Etrées*, sœur aînée de la Marquise de *Monceaux* (38).

Pag. 261. l. 11. *Qui étoient en couche.*] La Cornette du Roy avoit logé dans cette Abbaye pendant tout le tems du siége de *Paris* (39).

Pag. 261. l. 13. *Le magasin des engins de l'Armee.*] L'équivoque est sur le mot *engin*, qui, dans sa propre signification, vient du Latin *ingenium*, & dénote toutes sortes de machines de guerre, qui ont du rapport aux fonctions des Ingénieurs : l'autre signification de ce mot est employée ci-dessous par le *Boiteux la Meausse*, au ch. 7. du Livre 2. Sur cette histoire & les suivantes, on peut voir le *Baron de Fæneste* l. 4. au chap. des *Nonains* & *Mezerai* (40).

Pag. 261. l. 15. *Vrai Séminaire des Enfans rouges.*] L'Abbaye du *Lis* est située à quelques cent pas de la *Seine* vis-à-vis de *Melun* : *Catherine de la Trimouille* en étoit Abbesse (41) au temps dont *Sancy* parle, & l'on dit qu'à une des visites que le Roy *Henri IV.* lui rendoit

(37) *Baron de Fæneste*, Livre 2, Chapitre 16.

(38) *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Chap. 68.

(39) *Baron de Fæneste*, Livre 4, Chapitre 12.

(40) *Abregé Chronolog.* sur le mois d'Août 1590.

(41) *Gallia Christiana*, Tom. 4. Et Génealogie de Sainte Marthe, Tome 2, Liv. 28, pag. 848.

(42)

doit assez fréquemment, ce Prince eut la curiosité de sçavoir d'elle combien de Religieuses il y avoit au *Lis*, & combien de Religieux elles avoient pour leurs Directeurs : la Dame le satisfit sur ces deux demandes ; mais il parut un peu surpris que suivant le détail que l'Abbesse venoit de lui faire, il se trouvât moins de Directeurs pour les Religieuses du *Lis* qu'il n'y avoit de personnes : votre étonnement, Sire, est assez juste, lui dit l'Abbesse fort ingénûment ; mais c'est que Votre Majesté ne fait pas réflexion, qu'il en faut aussi quelques-unes pour les survenans ; ce qui n'arriveroit point si chacune avoit ordinairement le sien. Le titre du 55. Livre de la *Bibliotheque* MS. de M. *Guillaume*, est : *Une Louange sur la reformation nouvelle des Religieuses, par Madame de* Chanvallon, *dédiée à Madame du* Lis.

Pag. 261. l. 22. *Suresne.*] C'est *Souraine* qu'il faut lire, ou plutôt *Sorraine*, comme M. de *Mezerai* a rendu *Suranius*, qui est le nom Latin que M. de *Thou* donne à ce Gentilhomme (42) : les Mémoires de M. le Duc de *Nevers* le nomment pourtant *Suresne* (43), comme *Sancy*; mais je crois que c'est une faute, puisque *Suresne*, d'où on pourroit s'imaginer que ce nom lui seroit venu, est un Village qui appartient aux Religieux de S. Germain des Prez. M. de *Sorraine* avoit été Maître-d'Hôtel de *François, Duc d'Anjou*, en 1576. au temps que

(42) L'Indice de M. de Thou dit *Souraine*.

(43) Il est aussi nommé *Suresne* dans l'Histoire du P. *Anselme*, Tom. 1, pag. 791. A.

que M. de *Fervaques*, Chambellan de ce Prince, étoit ſon principal Favori (44). Depuis, il fut l'un des quatre Maréchaux de Camp ſous la Lieutenance Générale de *Fervaques*, dans l'Armée que Monſieur, leur commun Maître, conduiſit dans les Pays-Bas en 1581. (45).

Pag. 261. l. 27. *C'eſt ma fille.*] *Sorraine* avoit épouſé *Anne Rouxel*, fille de *Jaques* premier, Sieur de *Medavy* & veuve de N. *Bouillonne. Anſelme*, au lieu cité ci-deſſus.

Pag. 262. l. 2. *Pont l'Abbé.*] Il y a une Abbaye de ce nom près de *Brouage*; mais celle dont il s'agit ici en eſt une autre, qui reſſortit au Pont de *Xaintes*: Il y a deux Prieurés de ce nom; l'un d'hommes, l'autre de filles: car dans le temps même des intrigues de l'Evêque & de l'Abbeſſe de *Xaintes*, *Jeanne de la Rochefoucaut*, ſœur de cette Abbeſſe, étoit Prieure de *Pont l'Abbé.*

Pag. 262. l. 4. *M. de Potonville.*] M. de *Thou*, ſur l'année 1594. & ailleurs, parle d'un Chevalier de *Potonville*, Colonel d'un Régiment d'Infanterie pour le ſervice du Roy en l'Armée que le Maréchal *d'Aumont* commandoit dans la *Bretagne*: ci deſſus, p. 129. l. 32. *Sancy* parle de Madame de *Petonville*: je crois que c'eſt un même nom.

Pag. 262. lign. 5. *L'Evêque & l'Abbeſſe de Xaintes.*] *Nicolas le Cornu*, Conſeiller d'Etat, fut fait Evêque de *Xaintes* en 1576. & n'eſt

(44) Mémoires de M. le Duc de Nevers, Tome 1, pag. 578 & ſuiv.

(45) M. de Thou en ſon Hiſtoire, Tome 3, page 512. A. Et grande Hiſtoire de Mezeray, Tome 3. page 247.

(46)

n'eſt mort qu'en 1617. (46) ; ainſi il y a bien de l'apparence que c'eſt de lui que parle l'Epigramme. *Françoiſe de la Rochefoucaud* avoit ſuccedé en l'Abbaye de *Xaintes* à *Louiſe* ſa ſœur, & elles étoient filles de *François II.* Comte de la *Rochefoucaud*, Prince de *Marſillac*, & *d'Anne de Polignac*. *Françoiſe* mourut en 1607. & ſa niéce & Coadjutrice, qui lui ſucceda, introduiſit la Clôture & la Communauté dans cette Abbaye, où s'étoient gliſſés pluſieurs déſordres (47).

Pag. 262. lign. 6. *Oeuvres pies.*] Le Roquet noir de l'Evêque & le ſurcot blanc de l'Abbeſſe, rendoient cette œuvre-là *pie ;* en la même maniere que certains Religieux furent autrefois appellés *Freres pies ;* non pas qu'ils fuſſent plus dévots que le commun des Moines, mais parce que leurs habits étoient en partie noirs & en partie blancs. *Fratres*, pies, *dicti quidam Religioſi ac Monachi*, dit M. du Cange, *quod inſtar* Picarum, *albis & nigris veſtibus unâ & ſimul induerentur* (48).

Pag. 262. l. 13. *Verville.*] *François Beroaldo, Sieur de Verville*, fils de *Mathieu*, qui fut Miniſtre à *Geneve* & enſuite Profeſſeur à *Sedan*, étoit né à *Paris* le 28. d'Avril 1558. Outre pluſieurs de ſes Ouvrages, ſur leſquels on peut conſulter *Moreri* (49), la Croix du Maine, & particulierement M. *Bayle* (50), qui

(46) *Gallia Chriſtiana*, Tom. 3, au mot *Santones.*

(47) *Galla Chriſtiana*, Tom. 4, pag. 600.

(48) Du Cange, en ſon *Gloſſaire Lat.* au mot *Pies.*

(49) Moreri, au mot *Beſſon.*

(50) *Dictionnaire Hiſtorique & Critique* de M. Bayle, au mot *Beroalde.* [François.]

ne donne pas une grande idée de ce *Verville* : on a de lui une Piéce mêlée de prose & de Vers, intitulée *le Cabinet de Minerve*, &c. (51).

Pag. 262. l. 25. *Où l'on pourroit loger les Fous.*] Cette pensée a pour auteur *Laurent de Medicis*, lequel interrogé par un Envoyé *Turc*, d'où venoit qu'à *Florence* on ne voyoit pas à beaucoup près tant de fous dans les ruës qu'au Grand-Caire & dans les autres Villes de la domination du Grand-Seigneur, lui répondit : *Nous tenons nos fous tous enfermés en divers lieux, selon la diversité de leurs phrénésies* ; & le menant hors de *Florence*, il lui montra un grand nombre de Monasteres, lui disant *que là étoient leurs fous & leurs folles, qu'on appelloit Moines & Nonains* (52). De même avis que *Laurent de Medicis* étoit celui, qui, voyant le Duc de *Joyeuse* & la Marquise de *Belle-Isle* entrer en Religion à quelques jours l'un de l'autre en l'année 1599. (53). en prit le sujet d'ajouter à la *Bibliotheque* MS. *de M. Guillaume* un Livre, dont le titre étoit : *Invention pour faire rire le monde à ses dépens, par le Duc de* Joyeuse, *dédié à Madame de* Belle-Isle.

(51) Imprimé *in*-12 à Rouen, chez Guillaume Vidal, en 1597. Il est connu pour Auteur de beaucoup d'autres Ouvrages, qui la plûpart regardent la Chymie ; mais le plus connu, est *le Moyen de parvenir.*

(52) *Apologie pour Herodote*, Chap. 39.

(53) De Thou, en son Histoire, Tome 5, Livre 122, p. 856. B. C. D.

CHAPITRE

CHAPITRE IX.

Des diverſes manieres de pêcher les hommes.

LA Naſſelle de *Saint Pierre* & ſes Succeſſeurs ont maintenant changé de maniere de pêcher ; car tant que les ténebres ont duré, l'Egliſe Réformée a pêché au feu : le bois n'y a pas été épargné, par lequel on a conſumé les corps de ceux qui appréhendoient par trop le feu des ames. Les Convertiſſeurs de ces tems-là ne failloient point de convertir l'ame par la terreur du feu, ou de faire converſion des corps en cendres. La lumiere étant venuë, & le feu n'ayant plus de vogue, il faut pêcher en eau trouble, & cela ſe fit durant les troubles, où pluſieurs par l'exil de leurs maiſons *entrerent dans les filets* des pêcheurs. Quand l'eau n'étoit plus trouble, on pêcha à l'endormie, à quoi ne fut pas épargnée la *coque de Levant*, qui eſt fournie par les droguiſtes *d'Italie.* A cela furent pris les plus peſans, comme les Maréchaux de *Montmorency & de Coſſé.* Après on guetta le gros poiſſon au fray, à quoi fut pris *Antoine*, Roy de *Navarre*, par *Roüet ; Louis de Bourbon*, par *Limeuil :* mais ce dernier, pour être vigoureux, ſe ſentant pris, *rompit les mailles & ſe ſauva.* Quelques poiſſons ſe perdent en la ſuite des Dauphins, comme font les chiens, les barbuës, les maquereaux, & tout le menu des ſuivans de la Cour,

Cour, qui entrent à la ſuite de leur maître dans cette grande & profonde baleine de l'Egliſe Romaine. Le menu peuple eſt déçû au travail, où on le fait ſortir de ſes cachettes à force de fouler. Pour cela il n'y a petite Paroiſſe aujourd'hui en *France*, où par bonne & ſainte intelligence les *Huguenots*, plus foulés que les autres, ne ſoient contraints d'entrer aux filets de *Saint Pierre*, de même que les gelées font courir le poiſſon morfondu aux fontaines. Les hyvers d'afflictions en font courir pluſieurs aux grandes ſources d'honneurs & de biens, comme la Cour de *Rome*, celle de l'Empereur, celle des Rois de *France* & *d'Eſpagne*. C'eſt à ce jeu que nous avons pris en ces dernieres ſaiſons pluſieurs eſprits relevés, impatiens de petiteſſe & de pauvreté, & entre ceux-là *Morlas*, qui, ne pouvant mettre d'accord la baſſeſſe de ſa naiſſance & l'élévation de ſon eſprit, accourut aux ſources alleguées, lorſque les *Huguenots* étoient plus bas. Et même pour tirer profit des autres, il ſe ſervit d'un artifice nouveau, tenant en cela quelque choſe du Dauphin, *hormis l'iſſuë :* Il amenoit ſes crédules à la diſpute contre Monſieur le Convertiſſeur ; les avertiſſoit premierement de ſe donner garde de lui comme d'un impoſteur dangereux, & les exhortoit à tenir bon, & puis ſe laiſſoit prendre avec eux. Je lui vis un jour amener au bord de la naſſe le petit Baron de *Courtomer*, auquel il donnoit de la main par le côté au milieu de la diſpute, & dit, courage, mon petit Baron ; & toutefois il faut conſiderer ce que dit M. *du Perron :* là-deſſus, avec une artificieuſe & ſacrée prévarication,

varication, il se laissoit vaincre d'une violence bien simulée. Ce petit Baron se sauva : aussi est-il *du pays de sapience.* Je me suis dépêtré plusieurs fois du même filet. M. de *Chastillon* fut averti par les vieux serviteurs de son pere, que l'entreprise étoit pour l'amener au Cabinet, & autant sur son corps que sur sa conscience : mais il en est parlé ailleurs. Monsieur le Convertisseur, un des plus grands pêcheurs qui ait été en l'Eglise, a plus heureusement que les autres épié en ces saisons les manieres de pêcher à la ligne, fait haye en cela par lui-même, qui fut apâté d'un bon Evêché ; mais il est de l'humeur de ceux qui tirent l'échelle après eux : car il a trouvé l'invention de mettre les apas si avant dans l'hameçon, que le poisson est pris sans que l'apas soit avalé. Témoin le pauvre de *Sponde*, duquel l'apas a été pour un autre, & qui ayant sacrifié son ame pour l'Eglise, a tellement été pipé, qu'il a vû devant que mourir, ses enfans aux portes, sa femme au bordel, & *sa personne à l'hôpital.* Témoin le pauvre *Cahier*, qui a abbayé après l'Abbaye promise, & n'en voit que *l'image & le clocher.* Les bonnes gens du temps passé faisoient leur pêcherie par prêcherie, & & pêchoient avec le salut ; mais en ce tems nous laissons roüiller les saluts, parce que le poisson est trop éveillé, & on ne le peut tromper en lêchant la bouë. *Dandelot ne coûta gueres*, car il fut pris à belles mains, & cela fut pour énigme aux bons compagnons. Je dirai encore ce mot de la prudence de Monsieur le Convertisseur que là où il triomphe le plus, c'est aux eaux dormantes. Ce ne sont

pas

pas celles que de *Sponde* faisoit enfler *chez M. de Guerres* ; c'est qu'il épie ceux de qui la maison s'en est allée par les fenêtres, comme quand l'étang sort par la bonde ; & sont demeurés à sec, comme étoit le *Baron de Salignac* quand sa femme le convertissoit. Les autres sont pris par la prévoyance de tels accidens, comme moi. Pour pêcher encore sur les eaux dormantes, M. le Convertisseur a pris la peine de venir *prêcher & pêcher à S. Merry*, à la barbe du peuple, là où il prend les grenoüilles en dormant; là *il prêche à Diacre & Soûdiacre* ; son frere & quelques autres de ses apôtres, ont un banc chargé de beaux Livres devant sa chaire ; ils les ouvrent à la citation des passages ; ils les ferment le plus fort qu'ils peuvent pour réveiller l'assistance : mais tant est douce la polylogie de ce personnage, que la plûpart y dorment trois heures, & comme à la pêcherie y gagnent force rhumes ; en quoi la Faculté de Théologie apporte des commodités nouvelles à la Faculté de Medecine.

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE IX.

Pag. 281. l. 14. E*Ntrerent dans les filets.*] Cette expression est prise des *Mémoires de l'état de France sous Charles IX.* T. 1. au feuillet 423. R°. de l'Edition de 1579. sur le tems des massacres, au sujet desquels plusieurs d'entre les Réformés avoient déja

déja quitté leur Patrie : mais la même chose arriva depuis encore, & notamment par la rigueur de deux Edits, l'un du mois de Juillet 1585. & l'autre du 16. Octobre suivant : par le premier, on donnoit à ceux de la Religion six mois pour se faire Catholiques ou sortir du Royaume ; & par le dernier, qui étoit fait en forme de Déclaration, ce terme étoit réduit à quinze jours, à l'exception des femmes, qui devoient joüir du terme porté par le premier Edit. *Mem. de la Ligue* T. 2. p. 117. voyez aussi la *Remontrance* adressée au Roy dans l'Assemblée des Etats de *Blois* en 1588. par les *François* exilés pour la Religion. *Mem. de la Ligue* T. 3. p. 41. & suiv. où l'on représente qu'une infinité d'honnêtes gens avoient été obligés d'abandonner le Royaume par la violence de ces deux Edits ; mais comme plusieurs avoient succombé d'ailleurs, & particulierement sous cette derniere persécution, suivant les Lettres Pastorales adressées à quelques-uns d'entre ceux des Eglises de *Niort*, de *S. Gelais* & *d'Angers*, par les Ministres de ces lieux, qui s'étoient retirés à *la Rochelle* & à *Saint Jean d'Angely* (1), l'Auteur a raison de dire que ces pauvres gens, par l'exil de leurs maisons, étoient entrés dans les filets des Pêcheurs.

Pag. 81. l. 16. *La coque de Levant.*] M. de *Thou* ne dit pas qu'on ait voulu empoisonner les Maréchaux de *Montmorency & de Cossé*, mais seulement qu'en 1575. la Cour & les Favoris qui étoient à *Vincennes*, furent tentés de

(1) *Mémoires de la Ligue*, Tom. 1, p. 311 & suiv.

(2)

de faire étouffer le premier dans sa prison, & que ce coup barbare fut adroitement détourné par *Gilles de Souvré*, Grand-Maître de la Garderobe & Capitaine du Château de *Vincennes*, qu'on avoit chargé de l'exécuter (2): cependant M. de *Varillas*, dans sou *Hist. de Henri III.* sur cette année-là, dit positivement, que sur la nouvelle qu'on eut que le Maréchal *Danville* étoit malade à l'extrêmité dans son Gouvernement de *Languedoc*, les Favoris, qui, selon *Mezerai*, avoient déja fait donner le boucon à *Danville* (3), firent encore consentir le Roy à ce qu'on empoisonnât le Maréchal de *Montmorency* son frere aîné: à quoi il ajoutoit que le Médecin *Miron*, qui étoit chargé d'empoisonner ce Seigneur, proposa à dessein de le faire avec un poison lent; ce qui ayant été approuvé, donna lieu aux Favoris de changer de dessein, parce que dès le lendemain la nouvelle vint que *Danville* étoit hors de danger.

Pag. 281. l. 19. *Les Maréchaux de Montmorency & de Cossé.*] Ce dernier étoit *Artur de Cossé-Brissac. Catherine de Medicis*, qui craignoit qu'arrivant la prochaine mort de *Charles IX.* & pendant que son Successeur seroit encore éloigné, ces deux principaux Officiers de la Couronne ne fissent quelque entreprise en faveur du Duc *d'Alençon*, qu'elle avoit fait arrêter, afin de pouvoir mieux s'emparer de la Régence,

(2) De Thou, Tome 3, Liv. 61, pag. 105. A.B.C. Et *Recherches Historiques de l'Ordre du Saint Esprit*, Tome 1, pag. 54.

(3) Mezeray, *Abregé Chronologique* sur le mois d'Août 1575.

(4)

la Régence, fit tant, à force de leur persuader que le Roy les aimoit, & que ce Prince mourant vouloit les voir, pour leur donner des marques de la grande confiance qu'il avoit en eux, qu'elle les attira l'un & l'autre à *Vincennes* où la Cour étoit alors, puis ayant fait accroire au Roy mille calomnies d'eux & de leurs desseins, elle le fit consentir de les envoyer à *la Bastille*, où après quelques jours de détention à *Vincennes*, ils furent conduits avec de grandes huées de Peuple, qui les prît pour des Criminels d'Etat & pour des Traitres les plus infâmes qu'on eût jamais vûs. (4) Le Maréchal de *Montmorency* n'étoit alors âgé que de quarante cinq ans, mais celui de *Cossé* l'étoit de plus de soixante & quinze; le premier beaucoup plus craint que l'autre, & par conséquent plus coupable au gré de la Reine, se fit pourtant enfin absoudre par Edit du Mois de Décembre 1576. de tous les crimes qu'on avoit voulu lui imputer; (5) mais on négligea de rendre la même justice au vieux Maréchal de *Cossé*, dont le grand âge fit qu'il ne s'empressa pas même de le demander. (6)

Pag. 281. l. 21 *Rouet.*] Au commencement du Regne de *Charles IX.* lors que la Reine-mere

(4) *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, Tom. 3, pag. 313 & suiv. Et de Thou, Tom. 2, Liv. 57, pag. 983. D. E.

(5) De Thou, Tome 3, Liv. 63, p. 162. A. B. C.

(6) Castelnau, Tome 2, page 584, dit qu'il fut declaré innocent, comme le Maréchal de Montmorency; & il faut bien que cela soit, puisqu'en 1579 le Roy Henri III. le fit Chevalier de son Ordre du Saint Esprit.

(7

mere s'empara de la Régence, qui devoit appartenir à *Antoine de Bourbon* Roy de *Navarre*, elle lui produisit Mademoiselle de *Rouet* l'une des filles de sa Cour, par laquelle il se laissa captiver au lieu de veiller à ses intérêts, & il en devint si fort amoureux, que même ayant été blessé devant *Rouen*, le 25. d'Octobre 1562. & n'ayant pû se résoudre à interrompre cet amoureux commerce, les excès qu'il commit si fort à contre-temps avec cette personne; le firent mourir (7) à l'âge de quarante deux ans le 17 de Novembre 1562. & non le 7. d'Octobre précédent comme plusieurs Historiens l'ont assuré. *Geneal. de la Maison de France par Messieurs de Sainte Marthe* T. 2. l. 16. p. 144. J'ignore au reste, dans quelle Edition de M. de *Thou*, Messieurs de *Sainte Marthe* avoient vû qu'il étoit de ceux qui rapportoient la mort de ce Prince au Septiéme d'Octobre, car dans celle de *Geneve* en 1626. elle est rapportée au quinziéme des Calendes du mois de Décembre (8), qui est justement le 17. de Novembre. Mademoiselle de *Rouet* étoit fille de *Louis de la Beraudiere* de la *Guiche*, Seigneur de *l'Isle-Rouet* en *Poitou*, & fut mere de *Charles de Bourbon* Archevêque de *Rouen*. (9)

Pag. 281. l. 22. *Limeuil.*] *Isabelle de la Tour* de

(7) *Histoire Ecclésiastique de Beze*, Liv. 8, sur l'an 1563. Et M. de Thou, Tome 2, Liv. 33, p. 197. E. F. & 198 A. où il supprime le nom de la Demoiselle.

(8) De Thou, en son Histoire, Tome 2, Livre 33, pag. 199. C.

(9) *Intrigues Galantes des Rois de France*, imprimé en 1694, Tom. 1, pag. 297 & 298.

(10)

de *Turennes* Dem. de *Limeuil*; ſon pere étoit, à ce que je croi, *Gilles de la Tour* Baron de *Limeuil*, qui eſt un vieux Château ; dans le *Perigord* (10) & ce qui me le perſuade eſt que ce Pere qui vivoit à peu près dans le temps dont il s'agit, eut non-ſeulement quatre ou cinq filles, dont l'Hiſtoire & Meſſieurs de *Sainte Marthe* font mention, mais encore d'autres enfans, diſent ces Meſſieurs: (11) qui apparemment auront voulu ſupprimer en cet endroit le nom de Mademoiſelle de *Limeuil* à cauſe que l'avanture de cette perſonne deshonoroit ſa Maiſon.

Ce fut pendant le voyage de la Cour à *Lion* en Juillet 1564. que la jeune *Limeuil* accoucha d'un fils mort tôt après ſuivant la nouvelle qui en vint à *Paris*, le 7. du même mois. Les nouvelles en Rime proſaique, publiées en ce temps-là par les *Huguenots*, ſous le nom de *Jean Philoglutius* Docteur de *Sorbonne*, qui les adreſſoit à M. *Pandolphe Verunculus* Bachelier le 9. Juillet 1564. parlent ainſi de ce fait.

Puella illa nobilis,
Quæ erat tam amabilis,
Commiſit adulterium,
Et nuper fecit filium. (12)
Sed dicunt Matrem Reginam.
Illi fuiſſe : (13)

Et quod

(10) Duchêne, *Antiquités des Villes de France*, &c. Liv. 3, Chap. 12.

(11) *Génealogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Liv. 28, page 780.

(12) Als. *Puerum.*

(13) *Matronam.*

Et quod hoc patiebatur
Ut Principem lucraretur.
At multi dicunt quod Pater
Non eſt Princeps, ſed eſt alter,
Qui Regi eſt à ſecretis.
Omnibus eſt notus ſatis.

Contra hanc tamen Regina
Se oſtendit tantum plena
Cholera, ac ſi neſciſſet
Hoc quod Puella feciſſet
Et dedit illi cuſtodes
Superbos nimis & rudes,
Mittens in Monaſterium
Quærere refrigerium.
Sed certe pro tam levi re,
Sic non dedebat tractare (14)
At excuſare modicum,
Tempus, perſonam, & locum,
Aliis non ſit taliter
Quæ faciunt ſimiliter.

Pridie venit nuncium
Puellum eſſe mortuum,
Et fuit magna jactura
De tam pulchra creatura,
Quæ nunc eſt cum cœlitibus.
Rogans Deum pro patribus,
Et ut Patri ſit melius. (15)

Du reſte, *ſi les Plaintes des Réformés*, dit d'Aubigné,

(14) Als. *Sævire.*

(15) Mémoires de Caſtelnau, Tome 2, page 371, ancienne Edition.

(16)

d'Aubigné, *alloient jusqu'au Prince de* Condé, *les caresses de la Reine & les amours de* Limeuil *occupoient tout son esprit.* (16) Ces plaintes consistoient en ce que les Réformés imputoient au voluptueux tempéramment de *Louis de Bourbon* Prince de *Condé* la premiere Paix, qui leur étoit fort désavantageuse. Il y avoit en ce temps-là deux sœurs, qui portoient le nom de *Limeuil*, toutes deux en même temps de la suite de la Reine-Mere : (17) celle dont parle Brantome, T. 2. p. 415. de mon Edition de ses *Dames Galandes* étoit l'aînée, & comme il dit, elle mourut à la Cour : la Cadette dont il s'agit ici devint grosse, & prit si mal ses mesures, qu'elle accoucha dans la Garde-robe de la Reine-Mere, au sçû de tout le monde, à raison dequoi elle la chassa avec ignominie ; mais non sans qu'elle parlât bien-hautement, dit M. de *Mezerai* : (18) ayant donc, mais seulement après ses couches été obligée de se retirer de la Cour, la Reine la fit conduire par un Valet de Chambre nommé *Gentil* au Couvent des *Cordelieres* de la Ville *d'Auxone* (15) & l'Auteur qui nous apprend toutes ces dernieres particularités, ajoute que Mademoiselle de *Limeuil*, qui avoit crû que [illegible] le

(16) D'Aubigné, Tome 1, Liv. 4, Ch. 1. C'étoit en 1563.

(17) Brantome, *Dames Illustres Françoises*, en la Vie de Catherine de Medicis.

(18) Grande Histoire de Mezeray, premiere Edition, Tom. 2, pag. 923.

(19) Cette circonstance est prise des Notes marginales sur l'Histoire de Charles IX de M. de *Varillas*, Edition de Paris, *in*-12. M. Bayle qui dit cela, croit que c'est M. d'Hozier qui a fait ces Notes.

le Prince de *Condé*, l'épouſeroît, tâcha après ſes couches de ſe conſoler de la perte de ſes hautes eſpérances, en épouſant *Geofroy de Cauſac* Seigneur de *Fremon*, qui l'aimoit depuis long-temps, & qu'elle avoit négligé depuis qu'elle avoit été en intrigue avec le Prin- de *Condé*: (20) mais comment accorder en cela, cet Auteur, avec ceux deſquels M. *Bayle* a pris que Mademoiſelle de *Limeuil* fut mariée à *Scipion Sardini* ou de *Sardiny* Noble *Lucquois*, Baron de *Chaumont* ſur *Loire*, & que de ce mariage ſortirent des enfans? (21)

Pag. 281. l. 32. *Rompit les mailles & ſe ſauva.*] Cette retraite du Prince de *Condé* fut le commencement des ſeconds troubles.

Pag. 282. l. 18. *Morlas.*] *Jean de Morlas*, Bâtard du Préſident *Sallette*, fut nourri des aumônes de la Reine de *Navarre*, & depuis élevé aux Ecoles par l'Egliſe de *Bearn*: *d'Aubigné*, qui dit cela de lui, ajoute que ne pouvant accorder un courage fort ambitieux, un eſprit hautain & ſa naturelle pauvreté, il cachoit ſon élection au Miniſtere, pour ſe faire Courtiſan du Cabinet: c'étoit environ le tems de la Treve concluë en Avril 1589. entre *Henri III.* & le Roy de *Navarre* (22).

Pag. 282. l. 24. *Hormis l'iſſuë.*] *Les Naturaliſtes*,

(20) *Intrigues Galantes des Rois de France*, Tome 1, pag. m. 310 & ſuiv. M. Bayle, en une de ſes Lettres à l'Auteur des Remarques imprimées ſur Sancy, en 1693, dit que cet Auteur paſſe pour le même, qui a fait la Vie de M. de Colbert, & le Teſtament Politique de M. de Louvois.

(21) *Dictionnaire Hiſtorique & Critique* de M. Bayle, au mot *Limeuil.*

(22) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 3, Chap. 24.

listes, dit ailleurs d'Aubigné, *assurent que le Dauphin tient compagnie aux poissons qu'il enferme dans la Baleiue, parce qu'il est assuré d'en sortir par l'oreille* (23) : mais *Morlas*, qui s'étoit laissé prendre, & qui tâchoit d'entraîner avec lui le Baron de *Courtomer*, étoit bien éloigné de vouloir ni de pouvoir se dégager.

Pag. 283. l. 3. *Du Pays de Sapience.*] Le Baron de *Courtomer*, *Huguenot*, étoit de la *Normandie*, qu'on appelle encore aujourd'hui le *Pays de Sapience*, à cause que les *Normands* passent pour de fines-gens. Il lui arriva un jour de soutenir contre le Baron de *Canisy*, *Normand* comme lui, mais Catholique Romain, qu'il n'y avoit point de consécration au Sacrement de l'Autel, à moins que le Prêtre n'eût intention formelle de consacrer : *Canisy* ayant trouvé cette proposition fort choquante, ce fut entre eux la matiere d'une gageure ; ils parierent un bon cheval, & *Courtomer* voulut bien s'en rapporter à Pere *Coton*, qui, ne pouvant disconvenir que le *Huguenot* n'eût dit vrai, voulut pallier cette doctrine, en disant que tout ainsi qu'on n'avoit accoutumé de juger de l'intention de l'homme que par ce qu'il en montroit au dehors ; au fait de la Messe, il suffisoit que le Prêtre témoignât par toutes sortes de démonstrations exterieures qu'il avoit intention de consacrer, pour qu'on ne dût point douter qu'il ne l'eût euë : *Courtomer* ne se paya point de ce détour, & comme il ne satisfaisoit pas non plus le Baron de *Canisy*, pour partager le jeu en deux, au lieu

(23) D'Aubigné, Tome 3, Livre 2, Chap. 3.

lieu d'un bon cheval qu'il en devoit couter au perdant, par accommodement ce dernier donna au Baron de *Courtomer* un petit cheval, que quelques Courtiſans railleurs appellerent *le Courtaud de la conſécration*, & d'autres, le *Courtaud de l'intention* (24).

Pag. 283. l. 22. *Sa perſonne à l'hôpital.*] Le pauvre & malheureux *Jean Sponde* finit la *Déclaration* des motifs de ſa converſion, en diſant : qu'il ne ſçauroit plus diſputer à l'heure qu'il écrit, *parce qu'il eſt obligé de courir au débris de ſes affaires domeſtiques. Etienne Bonnet*, Miniſtre à *Saintes*, dans ſa *Réponſe* à la *Préface* de cet Ecrit, laquelle ne ſe trouve qu'à la premiere Edition de la Déclaration de *Jean de Sponde*, après lui avoir reproché entre autres choſes, qu'il préferoit les Dialogues de *Lucien* à la parole de Dieu, *comment donc*, dit-il, *penſes-tu qu'on trouve étrange ce que tu as fait ? joint à tout cela le déſeſpoir, qui ne t'a pas fait Moine d'habit (car ta femme t'en empêche) mais pire qu'un Moine en ton ame ; & cependant Evêque par imagination & par eſperance, & dont tu aurois bon beſoin pour payer tes dettes, tant à* Geneve *qu'ailleurs, à quoi les revenus des deux meilleurs Evêchés de* France *ne fourniroient pas : Sponde* & les ſiens, mais lui particulierement, n'avoient depuis longtemps ſubſiſté que des bienfaits du Roy *Henri IV.* qui même avoit pourvû *Jean de Sponde* de l'Office de Lieutenant Général de *la Rochelle* : Il n'y fut pas plûtôt reçu, qu'ayant voulu empieter ſur l'état du Maire & ſur les Privileges

(24) *Baron de Faneſte*, Livre 2, Chap. 3 & 4.

(25)

privileges de la Ville, on le contraignit de vendre ſa Charge, par vengeance de quoi il en employa le prix à acheter quelques Navires, avec leſquels s'étant mis à faire une rude guerre aux *Rochellois* (25), je ne doute point que l'entrepriſe qu'on veut qu'il ait fait ſur *Bayonne* en faveur des *Eſpagnols*, & qui penſa le faire rouer (26), ne ſoit auſſi de ce tems-là ; toujours eſt-il certain que cet Armement acheva de le mettre à l'aumône ; & de-là vient qu'en 1602, l'Evêque *d'Evreux* recommandant la fortune & les interêts du jeune *Sponde* au Cardinal *Aldobrandin*, rappelle à ce Prélat le mérite de *Jean de Sponde* ſon frere aîné, qu'il dit n'avoir ſouffert de très-grandes pertes & perſécutions pendant ſa vie, qu'à cauſe de ſa converſion (27) : mais la verité étoit, que ceux qui l'avoient fait changer de Religion ſous promeſſe de lui faire du bien, l'abandonnerent ſi fort, qu'ils le porterent par déſeſpoir à tout entreprendre & à tout riſquer pour ſortir de ſa miſere.

Pag. 283. lign. 25. *L'Image & le Clocher.*] *Pierre Cayet*, de *Montrichard* en *Touraine*, né de parens fort pauvres, & qui avec leur fils avoient embraſſé la Réformation (28), avoit

(25) *Réponſe d'Etienne Bonnet, à la Préface de la Déclaration de Jean de Sponde*, imprimée en 1596, pag. 10 & ſuiv.

(26) Voyez ci-deſſus l'Epître à M l'Evêque d'Evreux, & les Remarques ſur cette Epître.

(27) *Ambaſſade de du Perron*, imprimée *in-folio*, page 91.

(28) Voyez à la pag. 201 des *Poëſies Latines de M. de Beze*, Edition *in*-4. de Geneve, en 1597. l'*Epigramme de Beze, ſur la révolte de Cayet.*

avoit en sa jeunesse étudié à *Geneve*, dès lequel tems *Calvin*, dont il étoit domestique, prédit au pere de cet homme que son enfant *seroit une peste en l'Eglise, & qu'il feroit la guerre à Dieu* (29) ; cependant s'étant rendu habile homme, sur tout dans les Langues Orientales, il fut d'abord Ministre à *Poitiers*, ensuite près de-là chez M. de *la Noüe* (30), à *Monstreuil Bonnin*, & donna déja dans ces deux lieux de grandes marques d'ambition & de légereté d'esprit : de-là il fut fait Ministre de Madame, sœur du Roy *Henri le Grand* ; pendant quoi lui étant arrivé de s'attirer de la part des Ministres ses Collegues une fort âpre censure & ensuite une dégradation formelle, pour avoir publié plusieurs Ecrits impies & d'autres scandaleux & pleins d'hérésies : quelques Catholiques *Romains* prirent le temps de son plus grand dépit pour lui insinuer, que s'il vouloit changer de Religion, au lieu d'une simple Chaire de Ministre, qu'on lui avoit ôtée, M. *du Perron* lui feroit donner une riche Abbaye vers *la Rochelle* (31), ou quelque autre bon Bénéfice, d'où il pourroit un jour, comme ce Prélat, parvenir à l'Episcopat (32). *Cayet* s'y résolut enfin aprés plusieurs combats contre ses propres lumieres ; mais toutes ces belles promesses qu'on lui avoit faites, se terminerent à lui procurer une place

(29) *Avis aux Fideles, sur l'Apostasie de M. Pierre Cayet*, Edit. de 1596, p. 7.

(30) Vie de M. de la Noue, pag. 203, sur l'an 1576.

(31) Cayet, *Chronologie Novennaire*, Tom. 3, pag. 539 & suiv.

(32) *Mémoires de la Ligue*, Tome 6, pag. 344 & suiv.

(33)

ce de Lecteur ordinaire du Roy dans les Langues Orientales : Voyez le Privilege qui lui fut accordé le 15. de Juin 1596. pour quelques-uns de ses Ouvrages ; il est datté de l'Abbaye de *Saint Martin* , & se trouve joint à son *Admonition* , &c. De sorte que, puisqu'au lieu de l'Abbaye promise à *Cayet* , on s'étoit contenté de le loger à *S. Martin des Champs* , où il est mort ; *Sancy* a eu raison de dire , que du moins *Cayet* voyoit de son logis le clocher d'une Abbaye.

Pag. 283. l. 30. *D'Andelot ne couta gueres.*] *Charles de Coligny* , Seigneur *d'Andelot* , fils aîné de l'Amiral de *Châtillon :* les Parisiens l'ayant fait prisonnier à une sortie qu'ils firent sur les troupes du Roy en Juillet 1590. (33), il consentit à demeurer parmi les Ligueurs & se donna au Duc de *Nemours : à cette affaire* (celle de la prise de *Lyon* sur la Ligue en 1594.) *servit* Andelot , *fils du feu Amiral de* Châtillon, dit d'Aubigné , *lequel ayant quitté le Roy de* Navarre *& sa Religion pour se donner à* Henri III. *s'étoit fait de la Ligue au Siége de* Paris , *ayant été pris , comme on disoit , de son consentement , pour se donner particuliérement au Duc de* Nemours ; *ce fut lui qui , par ses rapports , fit mettre ensuite ce Duc prisonnier à* Lyon , *où lors il aida à ce que nous venons de dire , pour entrer aux bonnes graces du Roy ; mais n'en étant pas reçû à son gré , il se rattacha au Comte* d'Auvergne *pour des desseins particuliers* (34).

Pag. 284.

(33) De Thou, Tom. 5, Livre 99 , pag. 73. D.

(34) D'Aubigné , Tome 3 , Liv. 4 , Chap. 2.

(35)

Pag. 284. l. 2. *Chez M. de Guerres.*] Parce que *Jean de Sponde* avoit engroſſé la fille de ce M. de *Guerres*, qui étoit ſon hôte : voyez ci-deſſus *l'Epitre à M. le Convertiſſeur*, & les *Remarques* ſur cette Epitre.

Pag. 284. l. 5. *Le Baron de Salignac.*] *Jean de Gontaud de Biron*, Baron de *Salignac*, avoit épouſé *Marguerite Huraût* de l'Hôpital, ſœur de M. de *Fay*, Chancelier de *Navarre* : *Richeome*, qui, parlant de la converſion du Baron de *Salignac*, le qualifie *vaillant & docte*, nous apprend qu'il étoit Lieutenant pour le Roy en *Limouſin* environ l'année 1596. lorſqu'il changea de Religion (35). *Morlas* avoit fort ébranlé ce Gentilhomme, en lui inſpirant du dépit contre le Vicomte de *Turenne* (36) pendant qu'ils alloient enſemble ſolliciter le ſecours *d'Allemagne* en faveur du Roy *Henri IV.* en Octobre 1590. (37) : ainſi, lorſqu'il vit que *Sancy*, *Sallette* & quelques autres ſe prévaloient de la crainte que ce Prince avoit du tiers-parti, pour lui perſuader de ſe faire Catholique, il ſe mit auſſi de la partie (38), excité à cela par ſa femme, qui devint enſuite une Convertiſſeuſe de profeſſion ; juſques-là, qu'au rapport du Pere *Gontier*, Jéſuite, en ſa Lettre de 1608. au Roy, Madame de *Salignac*,

(35) Richeome, en ſon *Traité des Images*, Chap. dernier.

(36) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 4, Chap. 3. Et Tome 3, Liv. 1, Ch. 19.

(37) *Mémoires de du Pleſſis-Mornay*, Tome 2, pag. 94. *Vie de du Pleſſis*, Liv. 1, pag. 163. De Thou Tome 5, Liv. 101, page 143. & *Thuani de Vita ſua*, *Lib.* 5, *pag.* 77 & 78, *& ſeq.*

(38) *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 39.

(39)

gnac, qui avoit ouï disputer ce Jesuite contre M. *du Moulin* au sujet de la Dame de *Mazencourt*, entreprit en cette même année de reprendre la dispute contre ce Ministre, & convertit cette Dame, qui changea de Religion la veille de Pâques de la même année (39).

Pag. 284. l. 10. *Prêcher & pêcher à S. Merry.*] Ce fut ensuite de la dispute dont il a été parlé ci-dessus, entre l'Evêque & M. *Tilenus*, touchant l'autorité de l'Ecriture-Sainte : *Le lendemain de la Conference*, dit M. Tilenus, *je sollicitai l'Evêque* d'Evreux *par un mot de Lettre, de poursuivre la dispute avec la plume, désireux, comme beaucoup d'autres, de voir quelque piéce de Théologie ; car alors il ne s'en recouvroit que de sa poësie : il me répondit, selon sa modestie accoûtumée ; que j'avois trop peu de nom pour lui, & que dans peu de jours il déconfiroit nos Docteurs tous ensemble : pour ruer ce grand coup*, continuë M. Tilenus, *l'Evêque choisit pour théatre la Paroisse* S. Merry, *où ayant fait porter une charretée de Livres de nos Docteurs, il monta en Chaire comme en un char de triomphe plûtôt qu'en un champ de bataille, assuré que nul de ces Livres, qu'il réfutoit devant le peuple, ne se défendroit, & s'imaginant que le moindre de ses Enthymemes seroit suivi de cet Epiphoneme :* la voix de Dieu, & non d'un homme : *enfin, après y avoir furieusement chargé les absens, luité avec les morts, escrimé avec son ombre, & en somme bien battu l'air, il s'en retourna couronné de vent,*

(39) Mercure François, Tome 1, sur l'an 1608.

vent, avec des trophées de fumée (40). C'étoit en hyver 1596. peu de mois après que l'Evêque *d'Evreux* fût revenu de son Ambassade de *Rome ;* & tant de Sermons, de Disputes & d'Ecrits qu'il entreprit, n'eurent pour objet & pour but principal, que de faire valoir les Indulgences & les bagatelles qu'il en avoit apportées. *Evangile de Rome*, &c. par J. L. de *Beaulieu*, imprimé en 1600. dans la *Préface :* Voyez aussi le *Bref* du Pape *Clement VIII.* à l'Evêque *d'Evreux*, du 5. de Juin 1597. (41).

Pag. 284. l. 12. *Là il prêche à Diacre & à Soudiacre.*] *François Hotman*, en son *Fulmen Brutum*, voulant par une espece de prétérition donner à entendre avec quelles solemnités fut célebrée dans l'Eglise Notre-Dame de *Paris* la Messe *à Diacre & à Soudiacre* qu'on y chanta pour le mariage du Roy de *Navarre* avec la Princesse *Marguerite*, sœur du Roy *Charles IX. Ut omittam*, dit-il, *Episcopum, qui Missam illam in summo Parisiensi templo, tanta cum solemnitate occentavit : Diaconum & Subdiaconum qui succentarunt : Canonicos ejusdem templi, & cæteros Symphoniacos atque Organistas omnes qui concentarunt* (42). On voit par-là que ce qu'on appelle une *Messe à Diacre & à Soudiacre*, c'est une Messe pompeuse & solemnelle, chantée le plus souvent

(40) Justification du titre de l'*Insuffisance des Ecritures*, donnée par M. Tilenus, à l'Ecrit de l'Evêque d'Evreux, pag. 29.

(41) *Ambassade de du Perron*, pag. 59 & 60.

(42) *Fulmen Brutum*, Edition de Geneve, page 157.

par

par un Evêque, *auquel un Diacre & un Soudiacre répondent :* or il ne ſçauroit arriver rien de pareil dans les Sermons. Ainſi, ce que veut dire ici l'Auteur, que l'Evêque *d'Evreux prêchoit à Diacre & à Soudiacre* dans *Saint Merry*, ne ſignifie autre choſe, ſinon que ce Prélat, qui aimoit l'éclat, les loüanges & les applaudiſſemens, avoit ſoin, quand il devoit prêcher, de raſſembler pour auditeurs des gens accoutumés à témoigner par leurs geſtes, par leur acclamations & par des battemens de mains, qu'ils admiroient, les uns ſon éloquence, & les autres la force des raiſons dont il combattoit les Hérétiques. Ceux qui lui ſervoient plus particulierement de Diacre & de Soudiacre dans ces occaſions, étoient ſon propre frere & le Bedeau, qui lui donnoient de main en main les Livres dont il avoit beſoin.

CHAPITRE X.

De la Tranſubſtantiation.

NOus ne pouvons pas dire beaucoup ſur le point de la Tranſubſtantiation ; car elle eſt plus mal-aiſée à prouver qu'à prononcer, quoique le mot ſoit bien long. Mais, comme dit M. *le Convertiſſeur*, après avoir confeſſé que c'étoit un point abſurde, encore le faut-il débattre pour l'honneur de l'Egliſe ; & pour n'éplucher en cela la volonté de Dieu, il me défendit de lire la plûpart des Anciens, nottamment

tamment S. Augustin (1) : *lib. de Agone Christiano, cap. 25. De præsentia Dei ad Dardanum. cap. 17. In Psalmos 33. & 34. In Evangelium Joannis, tract. 27. Ad Bonifacium epist. 23. In sermone ad Infant. lib. 3. de doctr. Christ. c. 9. & 10.* Il m'a défendu aussi de lire tous les autres, sinon corrigés par l'indice expurgatoire, & m'apprit sur cette dispute à ne prouver rien que la toutepuissance. Or voici les argumens que j'ai cherchés de mon invention. Pourquoi sous le nom de Dieu ne peut-on changer les substances de toutes choses, vû que sous le nom du Roy on en a fait & fait-on tous les jours de si étranges métamorphoses & transubstantiations ? La sueur d'un misérable laboureur en la graisse d'un prosperant Partisan & Trésorier : la moëlle des doigts d'un vigneron de *Gasgogne*, qui réjoüit le cœur d'un chacun & remplit le ventre du parasite ; les pleurs de la veuve ruinée en *Bretagne*, font avoir du fard à *la femme de Santory ;* le sang d'un soldat perdu à *chasser Espernon de Provence*, se change en hypocras : Pour l'hôte de la rose de *Blois*, on le voit aujourd'hui transubstantié en *M. de Bussy-Guibert.* Les impôts de la *France* ont transubstantié les champs du laboureur en pâturages ; les vignes en friche, les laboureurs en mendians, les soldats en voleurs, avec peu de miracles. Les

(1) Le Cardinal du Perron a fait un petit Volume *in-folio* pour l'explication des seuls pnssages de Saint Augustin, sur la Présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie ; & c'est même le moins commun des Ouvrages de ce Prélat.

vilains

vilains en gentilshommes, les valets en maîtres, les maîtres en valets, les argoulets en hauberaux, les Princes en carabins, les partisans en momie, s'il plaît à Dieu notifiée au gibet; & en nos jours, des insolens en des Souverains & des Princes à la mode, *in partibus infidelium.* Quelle alteration a souffert le domaine du Roy? Qui est-ce qui ne s'écrie en passant, *ô domus antiqua, quam dispari domino dominaris!* Les putains des Princes sont *transubstantiées en femmes, & les femmes en putains: les maquereaux s'en vont Marquis.* La *Varenne* a transubstantié les potages de cuisine en *hipotages d'Etats*, & les poulets de papier en *poulets de chair humaine.* Pardonnez à *Morlas* s'il a fait semblant de croire la transubstantiation, lui qui s'est vû dans le berceau, changé d'un bâtard de *Sallette* en fils d'un couturier; de-là nourri par les aumônes des Eglises de Pau, puis écolier aux dépens de la Reine, d'écolier devenu Ministre, espion des *Huguenots* à *Paris*, d'espion Gendarme, de Gendarme disciple de *du Perron*, de-là Courtisan; de Courtisan, traître, & enfin Général des vivres. Qui pourroit dire les changemens notables de *Lansac*, de *Lavardin*, du Marquis de *Belle-Isle* (*Monluc*,) & de Protasius (*Balagny?*) *Le feu Evêque de Valence*, qui ne croyoit point la Transubstantiation, qu'eût-il dit de son fils de *Champis*, Capitaine; de Capitaine, Prince souverain; de Prince, poltron; de poltron, banni; de *banni, Maréchal; de Maréchal, cocu*; & Maréchal aussi cocu que le Maréchal *Vulcain?* Mais ce qui m'a confirmé davantage en la créance

créance de la Transubſtantiation , ç'a été ; connois-toi toi-même , en voyant combien j'ai changé & augmenté mes ſubſtances. Je me ſuis vû d'écolier, Conſeiller ; de Conſeiller , Ambaſſadeur ; *d'Ambaſſadeur , ſaffranier ;* de ſaffranier , matois ; de matois , financier ; de financier , Colonel , Capitaine & Châtelain du petit *Châlons*. Ç'eût été encore un bel argument de tranſubſtantiation étrange , ſi le Comte *Maurice* eût été auſſi prompt à contribuer les quatre cens mille écus, que furent ceux de *Berne* & *Geneve* les dix mille écus ſur les gages de ma troiſiéme converſion. A propos, je ne conte point mes quatre commiſſions entre mes notables changemens. Mais, laiſſons cela , & diſons que ſi je me fuſſe vû Comte de *Bourgogne* , j'euſſe payé mes *Suiſſes* en ſel. *Rolan* eût gagné le cœur des peuples comme primat du pays , & on y eût accommodé les Religions. Je ſçai bien où j'euſſe marié mes enfans. Mais je change trop de diſcours en parlant du changement de conſcience. Nous avons vû la ſalle baſſe du *Louvre* changée en ſalle de Comedie , de ſalle de Comedie en ſalle de Tragédie ; de *Palais de Rois en gibet* , quand le Préſident *Briſſon* & ſes compagnons y furent pendus ; & depuis réconciliée au Dieu de paix , *par la prédication de ſa parole.* A quoi je n'ajouterai plus que l'exemple de M. *de Mercœur* , qui de petit Prince morfondu ſe vit beaufrere du Roy , delà Gouverneur de *Bretagne* ; de Gouverneur , tyran ; de tyran, Duc ; & par fantaiſie la frayeur de la *France* & l'eſperance de l'*Eſpagne.* Il eſt tellement tranſubſtantié, que c'eſt aujourd'hui

le

le proverbe des *Espagnols*, le mépris des *François*, la honte de *Lorraine*, le dédain de la *Bretagne*. Il n'est ni Duc, ni Tyran, ni Gouverneur, & lui qui avoit gagné des batailles, a laissé ruiner cette belle grande fortune sans tirer un coup de pistolet, hormis après la paix faite, *un pauvre pet qu'il fit l'autre jour* de sang froid en la présence du Roy.

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE X.

Pag. 301. l. 31. *M. Le Convertisseur.*] *C'étoit un dire notable dont* du Perron *se paroit lors de sa révolte, & qui étoit encore en 1602. en la mémoire de plusieurs personnes d'honneur*, dit un Livre de cette année-là, (1) *que pour défendre l'Eglise Romaine, ce nouveau Champion avoit fureté quelque vingtaine de Passages des Peres, & que pour maintenir la Religion Réformée, il avoit lû la Bible toute entiere & toute claire, qu'avec cela, il avoit dequoi faire trancher sa Langue & sa plume des deux côtés, de discrétion, selon le temps; mais qu'enfin les Crosses, les Mitres, & les Chapeaux rouges, étoient des fruits qui ne se cueilloient qu'en Terre Papale, au lieu que la Profession de la pure Religion Chrétienne, n'etoit suivie que de disgraces continuelles, de larmes & de Croix, & n'avoit que des épines pour Couronnes.*

(1) *Censure de l'Evêque d'Evreux*, pag. 18.

Couronnes. Auſſi a-t-on remarqué que plusieurs Traités de Controverſe, composés par le Cardinal *du Perron*, n'ont pû mériter l'approbation de *Rome*, qu'il témoigne quelque part être incertain ſi le feu de Purgatoire eſt un feu réel ou ſeulement métaphorique, & qu'il reconnoît que le retranchement de la Coupe ôte au Sacrement l'intégrité de ſa ſignification, ce qui eſt proprement avouer la dette, puiſque tout Sacrement eſt eſſentiellement un ſigne : (2) on dit auſſi qu'il tenoit la Doctrine de la Tranſubſtantiation pour un Monſtre, & qu'étant un jour enquis confidemment pourquoi donc il la ſoutenoit, il répondit que c'étoit par les mêmes raiſons qu'un Avocat ſe trouvoit quelquefois engagé à deffendre une mauvaiſe Cauſe. Il eſt ſur que la mort de ce Prélat édifia fort peu ceux de ſa Communion, & qu'on crut qu'il étoit mort très-mauvais Catholique : (3) on ſait les ſupercheries qu'il fit à M. *du Pleſſis Mornay*, dans la conférence qu'ils eurent enſemble à *Fontainebleau*, le 4. de Mai 1600. on ne doutoit pas auſſi qu'en cette occaſion le Cardinal *du Perron* n'eût agi contre ſes propres lumieres : ce Cardinal étant à l'article de la mort, ſa conſcience l'obligea de faire une eſpèce de réparation à M. *du Pleſſis* & à la vérité, à laquelle il avoit particuliérement ce jour-là, pris plaiſir d'inſulter en la perſonne & dans les Ecrits de M. *du Pleſſis* : il chargea ſon frere, qui lui ſucceda en

(2) P. du Moulin, *Nouveautés du Papiſme*, Livre 7, Controverſe 3, Chap. 1. & Controv. 12.

(3) *Vie de M. du Pleſſis*. L. 4, p. 418, ſur l'an 1618.

en l'Archevêché de *Sens*, de faire ſon Adieu à cet honnête-homme, de lui déclarer qu'il n'avoit jamais honnoré perſonne plus que lui; & qu'il mouroit ſur cet aveu & ſur ces louanges-là : cela même en plus de paroles, & plus ſignificatives, préſens Madame la Princeſſe de *Conty*, & pluſieurs Perſonnages d'honneur Eccléſiaſtiques, entre autres, M. l'Evêque de *Châlon ſur Sône*, de la Maiſon de *Biſſy* en *Bourgogne*, Prélat de réputation; ſur quoi quelques-uns s'écrierent : Voilà une grande confeſſion : là-deſſus on remarque auſſi qu'il n'y eut aucune Oraiſon funebre, & qu'on vit à peine une Epitaphe à l'honneur ou à la mémoire d'un perſonnage ſi grand & ſi célebre, qui mouroit à *Paris* dans le centre des Sciences & des bonnes Lettres, dont il étoit regardé comme le Patron. (4) M. *de Thou* dit que le Cardinal *du Perron* parloit ſans comparaiſon mieux qu'il n'écrivoit & que ſon principal talent conſiſtoit en beaucoup d'effronterie : c'eſt dans le Tome 5. l. 101 p. 154. B. C. mais cet endroit eſt retranché de l'Edition de *Geneve*.

Dans la Bibliotheque de Madame de *Montpenſier* il eſt fait mention d'un Livre intitulé : *Avant propos de l'Eſpérance de trois beaux livres contre* le Pleſſis *par le Sieur* du Perron *avec la forcluſion de ladite Eſperance.*

Pag. 302. l. 21. *La femme de Santory.*] Il y avoit en ce temps-là les *Centorio* & *Sanctorio*, ce dernier, Cardinal, & l'autre du nom *d'Aſcagne*, tous les deux Italiens, ce qui me fait croire

(4) *Vie de du Pleſſis*, Liv. 4, pag. 485 & 486.

croire qu'il pouvoit bien y en avoir quelqu'un de ces noms-là, qui étoit Partisan en *France :* sinon, il faut que ce soit, le nommé *Centeny*, comme il est appellé dans les *Mémoires de Sully*, T. 2. p. 340. de l'Edition *d'Amsterdam*, ou *Sentiny*, comme son nom se trouve écrit plus bas au ch. 51. p. 420. qui fut fait Intendant des Finances aprés la mort de M. d'O, & qui étoit un de ces Partisans que les *Mémoires de Sully* appellent *Sang-Sues & Donneurs d'avis, à l'oppression des Particuliers :* (5) les noms propres sont fort corrompus dans cette Edition-là. *Centeny*, *Senteny* *Santeni*, comme on lit aussi dans ces Mémoires (6) est un nom de Seigneurie, & l'on m'a dit que ce Partisan étoit de la famille des *Sanguin.* Du reste, on voit dans la *Biblioteque* MS. attribuée à M. *Guillaume*, *un Livre de la proprieté du blanc & du rouge*, *par Madame de* Simié, *dedié aux Dames de la Cour.* Seroit-ce peut-être là cette femme, dont le nom auroit été mal copié, soit dans *Sancy*, soit dans cette Bibliotheque. (7)

Pag. 302. l. 22. *A chasser Epernon de Provence.*] Par le Traité que le jeune Duc de *Guise* avoit obtenu en 1594. le Roy s'étoit obligé de lui donner un Gouvernement considérable : il n'en trouva point qui convînt mieux à ce nouveau reconcilié, que celui de *Provence*, parce que le Duc *d'Epernon* qui en étoit

(5) *Mémoires de Sully*, Tom. 2, Chap. 50. p. 128.

(6) *Mémoires de Sully*, Tom. 3, pag. 124.

(7) *Mémoires de la Ligue*, Tome 2, page 390. Et *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 57.

(8)

étoit pourvû, étoit depuis long-temps ſuſpect à ce Monarque; *Epernon* reçut ordre de céder ſon Gouvernement au jeune Duc de *Guiſe*, lequel en même-temps marcha de ce côté-là avec des Troupes, avec ordre de ſe joindre à M. de *l'Ediguieres* pour contraindre conjointement *Epernon* à quitter la *Provence* au cas qu'il refuſât d'en ſortir volontairement. Enfin, après une guerre de quelques mois, dans laquelle le Duc *d'Epernon* eut toujours du pire, il fut obligé de quitter ſon Gouvernement en Juillet 1595. (8)

Pag. 302. l. 25. *M. de Buſſi Guibert.*] Il étoit environ l'année 1580. Commis de Monſieur de *Bellaſſiſe* Tréſorier de l'Epargne (9). Dans la ſuite il devint Intendant des Finances auquel le Roi établit pour Chef M. le Prince de *Conti* en 1595. (10) *L'Index Thuani*, Lettre G. parle d'un *Arnaud Guibert*, je ne ſçai ſi ce ſeroit lui.

Pag. 303. l. 9. *Quam diſpari Domino dominaris.*] Voyez le Baron de *Fœneſte*. l. 4. ch. 19.

Pag. 303. l. 11. *Tranſubſtanciées en femmes.*] *Gabrielle d'Eſtrées*, qui pour ſe tirer de la contrainte où ſon pere la tenoit, ſe maria à *Nicolas d'Amerval* Seigneur de *Liancourt* : (11) depuis elle réuſſit à ſe démarier, dans l'eſpérance que le Roy l'épouſeroit, & on ne l'apella

(8) De Thou, Tome 5, Liv. 111, pag. 504. A. & 512 & 513.

(9) Œuvres Poëtiques de *Paſſerat*, imprimées en 1606, pag. 436 & 437.

(10) *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Chap. 59. & Tom. 2, Chap. 57.

(11) *Annotations ſur les Amours du Grand Alcandre* Numero 13.

l'appella même jamais du nom de son mari (12).

Pag. 303. l. 11. *Les femmes en putains.*] Voyez le Divorce satyrique.

Pag. 303. l. 12. *Les Maquereaux s'en vont Marquis.*] C'est le Marquis de *la Varenne* que plus haut l'Auteur appelle *Mercure*, (13) & qui est appellé le *Maître ou Ministre des voluptés du Roy* Henri IV. dans la *vie de M. du Plessis* (14) Dans le *Recueil des Pieces les plus curieuses qui ont été faites pendant le regne du Connétable de Luyne*, il y en a une intitulée : *les Pseaumes des Courtisans*, où il est dit qu'on ne sçait ce qu'a fait M. de la *Varenne*, mais qu'il crie nuit & jour comme s'il étoit fou : *mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa*, & qu'il invoque *Marie* (la Reine mere *Marie de Medicis*) afin qu'elle ne le châtie pas ; à cause de deux Dames, qui par le moyen de *la Varenne* ont tenu long-tems la place de cette Princesse : (15) on sçait que *la Varenne*, avant que d'être à *Henri IV.* avoit été à la Princesse *Catherine* sœur de ce Roy, depuis Duchesse de *Bar* ; son emploi chez cette Princesse étoit de piquer les viandes, & comme il y excelloit, elle l'avoit donné au Roy son frere. *Catherine* passant par *Paris* pour aller en *Lorraine*, vit *la Varenne* son ancien Cuisinier, & sçachant son emploi auprès de *Henri IV.* elle lui dit : *La Varenne, tu as plus gagné à porter les Poulets*

(12) De Thou, en son Histoire, Tome 5, Livre 122, page 866. B. Et *Annotations sur les Amours du Grand Alcandre.*

(13) *Confession de Sancy* Livre 1, Chapitre 4.

(14) *Vie de M. du Plessis* Livre 2, page 264, sur l'an 1600.

(15) Page 404 de l'Edition de 1625.

(16)

Poulets de mon frere, qu'à piquer les miens. (16)

Pag. 303. l. 14. *En hypotages d'Etat.*] Lorsque de Cuisinier qu'avoit été *la Varenne*, il fut devenu Conseiller d'Etat. [Je crois néanmoins qu'il faut lire *Tripotages d'Etat*, parce que *la Varenne* fut employé à la Paix de 1598.]

Pag. 303. l. 15. *En poulets de chair humaine.*] Tout cela regarde encore *la Varenne*, dont les fonctions l'engageoient à porter les poulets ou billets doux, & à introduire les Poulettes auprès de son Maître. (17) De ce temps sont *sept Livres de la chasteté faits par* la Varenne, *dédiés à Madame de* Retz, & *les Préceptes de production, autrement de Maquerelage composés par Madame de* Villers, *commentés par Madame de* Vitry, *dediés à* la Varenne. *Bibliotheque* M S. de Mre *Guillaume.*

Pag. 303. l. 26. *Lansac.*] Pendant que *Louis de Saint Gelais Lansac* étoit Ambassadeur de de *Charles IX.* au Concile de *Trente*, il avoit remarqué tant de deffauts dans le procedé & dans les décisions de cette Assemblée, que dans une Lettre qu'il en écrivit à *André Guillard* Sieur de *l'Isle*, pour lors Ambassadeur de *France à Rome*, il crut ne pouvoir mieux lui représenter toutes ces irrégularités qu'en lui apprenant que le S. Esprit qui regissoit le Concile, ne venoit pas de plus loin que *Rome*, (18) d'où il étoit envoyé toutes les semaines par Couriers exprès à *Trente* dans une valise : cet homme fut cependant un de ceux qui lors des

(16) *Menagiana*. Tom. 2, de l'Edition de Paris.

(17) Voyez ci-dessus, dans les Remarques du Chapitre 3, la Remarque sur la Varenne.

(18) *Thuana*, au mot *Espeisses*.

des Etats assemblés à *Blois* en 1588. insisterent le plus fortement pour la pure & simple réception de ce Concile en *France* : sur quoi, *Jacques Faye* Sieur *d'Epeisses* Avocat Général, qui étoit là pour le Roy, ayant fait l'affront à *Lansac* de le convaincre de prévarication en lui montrant cette Lettre & l'obligeant de la lire tout haut, lui & ses deux fils se déclarerent dès lors ouvertement pour la Ligue. (19) Cette Lettre étoit du 19. de Mai 1562. & on la voit dans le Volume (20) *in-8.* des *Instructions & Missives des Rois de France & de leurs Ambassadeurs au Concile de Trente*, publiée en 1608. par M. de *Brecourt* (21) Gentilhomme *Normand.*

Pag. 303. l. 26. *Lavardin.*] *Jean de Beaumanoir* Sieur de *Lavardin*, pour son quatriéme changement, s'étoit fait de la Ligue en 1589. (22) il rentra dans le parti du Roi avec le Marquis de *Belle-Isle* en 1591. (23) puis il fut encore du Tiers-Parti (24) & mourut Maréchal de *France.*

Pag. 303. l. 27. *Marquis de Belle-Isle.*] Environ

(19) De Thou, en son Histoire, Tome 4, Livre 93, pag. 361 & suiv.

(20) Page 104.

(21) M. Colomiez attribue ce Recueil à M. Gillot. Voir sa Bibliotheque choisie. Depuis cette Edition de 1608, ou plutôt de 1607, il y en a eu deux autres *in-4.* plus amples, l'une de 1613, l'autre de 1654; & cette derniere Edition de 1654, a été donnée par Mrs du Puy : mais il y auroit encore bien des choses à y ajouter, & je m'étonne que depuis près de 90 ans, on n'ait pas pris cette peine.

(22) D'Aubigné, Tome 3, Livre 2, Chap. 20.

(23) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 3, Chap. 11.

(24) *Ibid.* Liv. 3. Ch. 24.

(25)

Environ le mois de Mars 1573. *Montgommery* avec les *Anglois* qu'il amenoit au ſecours des Réformés, s'étoit emparé de *Belle-Iſle*, mais il fut obligé de l'abandonner à l'approche du Maréchal de *Retz*, qui venoit avec douze Galeres pour le chaſſer de-là : immédiatement après ſous prétexte que *Belle-Iſle* avoit beſoin d'un Seigneur particulier pour la deffendre, le Maréchal obtint que le Roy par ſon autorité ſouveraine, la fit diſtraire de l'Abbaye de *Sainte Croix de Quimperlay*, & l'érigea en Marquiſat pour lui en faire don : (25) Voilà comment *Belle-Iſle* fut érigée en Marquiſat & tomba à Meſſieurs de *Rets* : *Charles de Gondi* Marquis de *Belle-Iſle* en *Bretagne*, fils du Maréchal & Duc de *Rets Albert de Gondi*, rentra dans le Parti de la Ligue en 1591. & fut tué un Jeudi ſur la fin de Mai 1596. par *Guoy Laurens* Commandant pour le Duc de *Mercueur* au *Mont S. Michel* au péril de la Mer en *Normandie*, en voulant s'emparer de cette Forteresſe au nom du Duc ſon Maître, ſous prétexte que celui qu'il y avoit mis lui étoit devenu ſuſpect. (26) M. de *Mercueur* ne crut pas ſes affaires de beaucoup empirées par cette double diſgrace, parce que le Marquis de *Belle-Iſle* étant l'homme du monde le plus méchant & le plus déloyal, il s'attendoit d'en être pareillement trahi tôt ou tard (27). Le *Réveil matin des François*, &c. imprimé en 1574.

(25) Mezeray, *Abregé Chronologique* ſur le mois de Février & ſuiv. 1573.

(26) *Mémoires de du Pleſſis*, Tom. 2, p. 667.

(27) De Thou en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 117, pag. 690. A. B.

(28)

1574. dit que le pere du Maréchal de *Retz* étoit un *Florentin*, qui fit banqueroute à *Lyon*, où il trafiquoit (28) ; que le Maréchal lui-même avoit été garçon de comptoir en la même Ville de *Lyon* chez *Bonvizi*, & qu'il fut un temps que *Marie de Pierre vive* (29), fille d'un autre Marchand de *Lyon*, que ce Maréchal y avoit épousée, couroit l'éguillette par tout. (30). On assure aussi que le fils du Maréchal de *Retz* ne prit la qualité de Marquis de *Belle-Isle*, qu'après que pendant les guerres de la Ligue son pere se fût retiré à deux lieuës de *Florence*, en un Moulin où le grand-pere du Marquis avoit été Meûnier, & que le Maréchal lui-même fut long-tems un simple Commissaire des vivres sous *Henri II.* dans le tems que ce Prince ayant établi cette *Marie de Pierre vive* Gouvernante de ses enfans, le second, qui fut le Roy *Charles IX.* apprit du mari de sa Gouvernante à jurer & à blasphemer, ce qu'il ne faisoit pas avant qu'on eût mis cet homme près de sa personne (31). Si tout ce qu'on dit là du pere & de l'ayeul du Marquis de *Belle-Isle* & de son origine étoit vrai, cela rendroit la métamorphose de ce Marquis encore plus surprenante.

Pag. 303. l. 28. *Portasius.*] *Jean Portaise*, (32) Cordelier, émissaire & principal suppôt de

(28) Voyez le Journal de Henri III.

(29) *Recherches Historiques de l'Ordre du Saint Esprit*, Tome 1, page 30.

(30) *Reveille-matin des François*, Dialogue 2, pag. 66, Edition de 1574.

(31) Brantome, *Hommes Illustres François*, T. 4, pag. 6, en la Vie de Charles IX.

(32) La Grande Histoire de

de l'Evêque de *Poitiers*, grand Ligueur, avoit par ſes prédications ſéditieuſes, contribué plus que perſonne à faire entrer cette Ville dans le parti de la Ligue en 1589. Cependant ce Moine, qui en 1593. appelloit encore le Roy dans ſes Sermons *Bearnois* & *Bâtard*, n'eut pas plûtôt touché quelque argent pour changer de langage, que tout-à-coup, dans la même ſemaine & dans la même Chaire, il le nomma *Reſtaurateur de l'Etat* & *noble préſent du Ciel*, tout *Huguenot* que ce Prince étoit encore. *Joſ. Scaliger*, qui avoit vû & ouï ce Moine, en faiſoit pluſieurs bons contes: *Prothaiſe*, dit le *Scaligerana*, prêchant à *Poitiers*, & ayant ouï parler des débauches d'un Médecin nommé *Lumeau*, qui, quoiqu'il eût une femme aſſez belle, ne laiſſoit pas d'aller quelquefois au change, le déſigna un jour aſſez plaiſamment en Chaire, quand après avoir parlé contre ce vice en général, il vint au particulier, & dit : Nous apprenons, même avec douleur, qu'il y a des gens aſſez perdus pour s'abandonner à l'adultere, bien qu'ils ayent en leurs maiſons des femmes qui ſont telles, que quant à nous, nous nous en contenterions bien : le même prêchant au même lieu, débitoit impudemment à ſes auditeurs de grandes périodes en bas *Breton*, ſon langage maternel, qu'il leur faiſoit paſſer pour de *l'Hebreu*, mais il fut découvert par Monſieur de *l'Eſcale*, qui, l'ayant été un jour ouïr par curioſité, & n'ignorant ni *l'Hebreu*, ni le bas *Breton*, fit connoître la fourbe à ceux qui l'avoient mené

mené au Sermon de *Prothaiſe :* ce Prédicateur avoit été auſſi des plus animés contre *Henri IV.* avant que Dieu l'eût affermi ſur le Thrône ; mais depuis, les choſes ayant changé, *Prothaiſe* changea auſſi de note, & entre autres, étant à *Saumur*, il vint faire ſa cour à Monſieur *du Pleſſis - Mornay*, qui en étoit Gouverneur, duquel ayant obtenu la permiſſion de prêcher à *Saint Pierre* à la charge d'exhorter bien le peuple à être fidele au Roy, le compagnon n'y manqua pas, & après avoir déployé là-deſſus toutes les voiles de ſon éloquence ; que ſi, mes chers auditeurs, ajouta-t-il, vous me reprochez que vous m'avez ouï parler autrefois tout autrement, je vous avouerai qu'il eſt vrai que j'ai fort déclamé contre le Roy de *Navarre*, mais, quel Roy de *Navarre* penſez-vous que j'entendois ? ce n'étoit pas notre bon Roy, que Dieu nous conſerve, & qui eſt en effet Roy de *Navarre* de droit & de juſtice ; mais ce méchant Don *Philippe*, uſurpateur & injuſte poſſeſſeur de *Navarre*, que je nomme ainſi, parce qu'effectivement il poſſede ce Royaume, dont notre Roy n'a que le nom & la prétention (33) : ce qu'au reſte les Ligueurs, par la bouche de *Protaiſe* & dans leurs Libelles, avoient voulu faire paſſer *Henri IV.* pour bâtard, venoit de ce qu'environ le 13. de Juin 1541. *François I.* avoit de ſon autorité fait célebrer le mariage de *Jeanne d'Albret*, mere de *Henri IV.* laquelle n'avoit pas encore douze ans, avec le Duc de *Cleves*, dont il rechercha l'alliance contre l'Empereur *Charles*

(33) *Scaligerana*, au mot *Prothaiſe.*

Charles V. mais les Ligueurs n'ignoroient pas que ce prétendu mariage, qui s'étoit fait sans le consentement de la fille, ni de la plûpart de ses parens, & qui ne fut pas consommé, avoit été annullé par une Bulle, que l'on gardoit encore à la Chambre des Comptes en 1586. (34) Nonobstant quoi cette Princesse ayant épousé en 1548. *Antoine de Bourbon*, pere de *Henri IV.* (35), ils avoient la malice & la mauvaise foi de vouloir faire passer ce mariage pour une bigamie. On a de *Jean Porthesius*, je ne sçai si c'est le nôtre, *les catholiques Démonstrations sur certains discours de la Doctrine Ecclésiastique.* (36). *Intendits des Catholiques vrais & légitimes enfans de l'Eglise de Jesus-Christ* (37) : plus, un *Traité de la vraie & fausse Astrologie, contre les abuseurs de ce temps*, à *Paris* chez *Gab. Buon*, en 1578. & à *Poitiers*, chez *François le Page* en la même année. 8°. (38).

Pag. 303. l. 20. *Le feu Evêque de Valence, &c.*] *Jean de Monluc*: voici ce que Monsieur de *Mezerai* dit de ce Personnage: » J'ai oüi » raconter

(34) *Reponse* au Catholique Anglois, par M. *du Plessis*, imprimée en 1587, pag. 50. Elle se trouve aussi dans ses Mémoires, & dans ceux de la Ligue.

(35) *Histoire de Sleidan*, Liv. 21, sur l'an 1548.

(36) *In*-8. à Paris, chez Guillaume Julien, en l'année 1567.

(37) Imprimé à Bourdeaux.

(38) *Biblioth. Draudii*, Tome 2, page 42 & 159. Nous avons aussi sous le nom de *Jean Portaise*, qui se qualifie de Théologal de Poitiers, des *Sermons sur la simulée Conversion de Henri Roy de Navarre*, *in*-8. à Paris 1594. Comment auroit-il fait imprimer en 1594 ces Sermons, si on l'avoit gagné par argent dès l'an 1593.

(39)

» raconter de lui, je ne ſçai s'il eſt vrai, que
» ſon eſprit ayant toujours été irréſolu ſur les
» controverſes de la Religion, principale-
» ment ſur le point de l'Euchariſtie, qu'il
» voyoit débattu par tant d'opinions ſi diffé-
» rentes, & ſe diſant toutes fondées ſur l'E-
» criture-Sainte & ſur les Peres des premiers
» ſiécles, il ne put pas ſe déterminer ; ou ne
» voulut pas ſe déclarer même au lit de la
» mort ; comme on lui apporta le ſacré Via-
» tique, qu'il avoit demandé avec beaucoup
» de ferveur, & que toute l'aſſiſtance prêtoit
» l'oreille attentivement, pour ſçavoir quelle
» étoit ſa créance ſur cet ineffable Myſtere ;
» il embarraſſa encore davantage leur curio-
» ſité ; car après quelques prieres tirées de
» l'Ecriture-Sainte, hauſſant les yeux & la
» voix vers le Ciel, il dit : *O Seigneur, fais-*
» *moi la grace que je puiſſe te recevoir en la*
» *même maniere que tu t'es donné à tes Apô-*
» *tres* (37). Or comme d'ailleurs, vers le mi-
lieu du ſeiziéme ſiécle, il ſuffiſoit d'être ſça-
vant pour ſe faire ſoupçonner d'avoir donné
dans les nouvelles opinions (40) ; il n'eſt pas
ſurprenant que cet Evêque, qui paſſoit pour
habile Théologien, ait été regardé comme l'un
des fauteurs de la Réformation, d'autant plus
que pluſieurs de ſes Sermons (41), entre au-
tres ceux qu'il fit imprimer en 1559. chez *Vaſ-
coſan*,

(39) Grande Hiſtoire de Mezeray, Tome 3, pag. 168 & 169.

(40) *Parallele* de M. Jurieu, premiere Partie, Chapitre 2

(41) Il y en a un Volume *in*-16. imprimé en 1561, contenant douze Sermons ſur divers ſujets ; & de plus un long Diſcours ſur les dix Commandemens.

(42)

cosan, furent défendus (42) : mais de prétendre là-dessus que les *Huguenots* ayent voulu faire de l'Evêque de *Valence* un de leurs héros, il semble que M. de *Meaux* ait eu tort de le croire (43), sur tout eu égard à l'aventure qui arriva à *Jean de Monluc* étant en *Irlande* (44) : si par cette aventure, & par certaine liberté qu'il se donna un jour de prêcher dans le *Louvre* en habit court & vêtu à peu près comme un Ministre (45), l'on vouloit juger de ses sentimens pour la Réformation ; ce qu'on en pourroit croire, c'est que comme ses habits Pontificaux pouvoient l'embarrasser beaucoup en de certaines occasions, il auroit été ravi d'introduire une reforme dans ces sortes d'habits incommodes, & qu'ainsi l'Evêque de *Valence* n'aimoit à la verité pas tant le faste que l'aimoit certain Abbé de *Castelliers* (46), mais que dans le fond il n'étoit gueres moins débauché que cet Abbé ; ce qu'on peut dire de Jean de *Monluc*, c'est qu'encore que ses lumieres ne lui permissent pas de croire la Transubstantiation, il se sentoit d'autant moins porté à inspirer ses sentimens à personne, que ni le penchant de ses mœurs, ni le caractere de son ame, ne lui permettoient pas d'en faire une profession ouverte & sincere ; ainsi,

(42) Catalogue d'Anvers en 1570, dans l'*Appendice*, pag. 80.

(43) *Histoire des Variations*, &c. Edition *in*-12. en 1691, Liv. 7, pag. 128 du Tom. 2, où il cite M. Burnet, en son Histoire de la Réformation d'Angleterre, Part. 2, Livre 17, pag. 125.

(44) M. Burnet, *ibid.*

(45) *Critique Génerale*, Lettre 15, N° 7.

(46) Rabelais, Livre 5, Chapitre 4.

quand

quand il se seroit hautement déclaré Protestant; ce qu'il n'a jamais fait, il n'est pas croyable que les *Huguenots*, dont la profession austere étoit si opposée au genre de vie & au naturel de ce Prélat, ayent voulu se faire honneur de sa personne, ni même le compter parmi ceux de leur Secte: on en sera encore mieux persuadé, si l'on veut se mettre devant les yeux la conduite de cet Evêque pendant son Ambassade de *Pologne*, & les duretés que dèslors elle lui attira de la part des Protestans *François* & étrangers: on l'avoit envoyé en *Pologne*, sur la fin du Regne de *Charles IX.* pour tâcher de faire tomber sur la personne du Duc *d'Anjou*, l'Election à la Couronne vacante, par le décès de *Sigismond*, dernier Roy de la Race des *Jagellons* en *Pologne:* mais comme en ce Royaume, où les Protestans étoient puissans, on étoit fort prévenu contre le Duc *d'Anjou*, que l'on regardoit comme le principal auteur des massacres de l'an 1572. c'étoit pour l'Evêque de *Valence* un grand obstacle à surmonter, que cette juste repugnance des *Polonois* Protestans à se donner un Roi, qui, n'étant encore que sujet, avoit tout fraîchement donné de si sanglantes marques de la haine qu'il portoit à leurs freres de *France:* que fait en cette rencontre l'Ambassadeur *Monluc?* d'abord il nie le fait; mais voyant qu'on en étoit bien informé, & qu'on lui alléguoit les propres Lettres & Déclarations du Roy qui avouoient le massacre; il suppose à tous ces pauvres massacrés le crime exécrable d'une formelle conspiration contre la personne du Roy, toute la Maison Royale, & même contre les deux Princes

Princes du Sang qui étoient *Huguenots*. On lui répondit à cela, que les premieres Lettres du Roy attribuoient la chose à la seule animosité des *Guises* contre *l'Amiral de Châtillon*, sans que le Roy y eût aucune part, & ne parloient d'aucune conspiration; mais que quand il y en auroit eu, la bonté du Prince & l'humanité de ses Conseillers, sembloient même en ce cas requerir qu'on fît seulement punir les principaux auteurs d'un tel attentat, sans étendre la peine, par une boucherie générale, à un nombre prodigieux de femmes, d'enfans & de peuple innocent. *Monluc*, qui voyoit bien qu'avec des gens d'honneur, & qui ne s'imaginoient pas qu'un homme de son caractere dût mentir, il falloit payer d'impudence, repliqua qu'aussi n'avoit-on fait mourir en tout qu'environ quarante Gentilshommes: cependant il étoit très-convaincu que les massacres de la *Saint Barthelemi* avoit fait périr en *France* en moins d'un mois douze cens Seigneurs & Gentilshommes, & plus de trente mille ames de tout sexe, âge & qualité, pour la seule cause de la Religion Réformée qu'ils professoient: aussi cela lui fut-il vivement reproché dans une Réponse que fit un *François* réfugié, nommé *Hugues Doneau*, sous le nom de *Zacharie Furnesterus*, aux deux Harangues & à quelques Ecrits de cet Evêque (47); ces deux Harangues furent imprimées à *Paris* en 1573. avec privilege du Roy, chez *Jean Richer*, ruë *Saint Jean de Latran*, à l'arbre verdoyant, & on peut les voir encore

(47) De Thou, Tome 3, Liv. 53, pag. 842. E.

voir encore avec les Réponſes qui furent faites, tant à ces deux Pieces qu'à quelques autres de certains Partiſans de l'Evêque, dans les *Mem. de l'Etat de France* ſous *Charles IX.* (48). *Jean de Monluc* mourut en 1579. à *Toulouſe*, à la ſuite de la Cour, n'ayant jamais pû ſe réſoudre à renoncer aux charmes qu'il y trouvoit, quoique diſgracié par *Henri III.* qui s'étoit perſuadé qu'il avoit beaucoup moins ſongé à lui plaire en lui procurant la Couronne de *Pologne*, qu'à faire ſa Cour au Roy ſon frere, que la préſence & le grand crédit du Duc inquiétoient extraordinairement : ainſi *Monluc*, avant que de mourir, ſe vit univerſellement mépriſé ; pour avoir mieux aimé finir ſes jours parmi les Dames, qu'il aimoit toujours, que de faire une retraite honorable lorſque ſa diſgrace ſembloit l'y inviter (49). L'on trouve dans *Varillas*, que ce Prélat étoit ſorti de l'Ordre de Saint *Dominique* (50) ; ce qu'il a pris de *Brantome*, qui dit auſſi que ce fut *Jeanne d'Albret*, Reine de *Navarre*, qui porta *Monluc* à jetter le froc, enſuite de quoi elle le fit connoître à la Cour, lui fit du bien, & le fit employer à des Ambaſſades (51).

Pag. 303. l. 30. *De Champis, Capitaine, &c.*] Champis *ou* Avoître, *c'eſt un enfant* bâtard, *dont la mere eſt ribaude*, dit *Rabelais* (52), qui,

(48) Tome 2, de l'Edition de 1579.

(49) De Thou, Tome 3, Livre 68, pag. 325. B. C.

(50) Histoire de Henri III, Tome 1, Livre 13, ſur l'année 1576.

(51) Brantome, *Hommes Illuſtres François*, Tome 2, pag. 261, en la Vie de M. de Monluc.

(52) Rabelais, Livre 3, Chapitre 14.

qui, au dire de M. *Ménage*, dans son *Dictionnaire Etymologique*, au mot *Avoûtre*, a pris ces mots de *Pierre de Fontaines* ch. 16. n. 63. Ce mot est vieux, & je croyois qu'il n'étoit plus en usage que dans le *Limosin*, dans la *Saintonge* & dans le *Quercy*; mais voici un passage de M. *Costar*, où l'on voit qu'on se sert aussi de ce mot en *Poitou* : » On les nom-» me, dit-il, des enfans naturels, *champis* » en *Poitou*, comme qui diroit, faits dans » les *champs*; & il n'y a pas encore deux » jours qu'un Gentilhomme de ce pays-là me » disoit d'un de ses voisins qui lui contestoit » quelques honneurs dans l'Eglise, *c'est un* » *coquin, je prouverai qu'il est* Champis *de* » *quatre races* (53). C'est aussi le sentiment de M. *Ménage* touchant l'étymologie de *Champis*, dans ses *Etymologies*, au mot *Champignon*, où il ajoute que dans la *Saintonge* on prononce *Campi*. Tel étoit *Jean de Monluc Balagny*, fils naturel de l'Evêque de *Valence*, à moins qu'on ne veuille soutenir avec le même *Balagny*, que tout Evêque qu'étoit son pere, passant pour *Huguenot*, il avoit pû se marier & avoit effectivement épousé la mere de *Balagny* (54). En 1580. lorsque les *François* s'aviserent de vouloir tenir *Cambray* sous le nom de la Reine mere, *Balagny*, qui y avoit été mis pour Gouverneur, s'y maintint en cette qualité jusqu'à la mort de cette Princesse en Janvier

(53) Entretiens de M. Voiture & de M. Costar, page 42.

(54) Varillas, *Histoire de Henri III*. Tom. 1, Liv. 3. Et Grande Histoire de Mezeray, Tome 3, page 168.

en Janvier 1589. auquel tems *Balagny*, qui vouloit dominer, comme la plûpart des autres Officiers *François*, s'étoit à peine attribué la qualité de Prince Souverain dans son Gouvernement (55), qu'étant accouru au secours des *Parisiens* qui assiégeoient *Senlis*, il eut sur les bras *la Nouë Bras de fer*, qui ayant battu les troupes Ligueuses, le fit fuir en vrai poltron jusqu'à *Paris :* voilà comment *Balagny* de *Champis* devint Capitaine, de Capitaine Prince Souverain, & de Prince Poltron : par son Traité avec le Roy en 1594. Sa Majesté l'avoit créé Maréchal de *France*, & avoit engagé le peuple de *Cambray* à le reconnoître pour son Prince sous la protection de la Couronne (56) ; mais étant assiégé par les *Espagnols* en 1595. il agit toujours en poltron, rendit sa Place à la charge qu'on l'acquitteroit de toutes les dettes qu'il y avoit contractées ; (57) & par une insensibilité surprenante, étant à quelques jours de-là venu trouver le Roy à *Peronne*, cet homme, qui venoit de perdre honneur, femme, Souveraineté & biens par sa faute, se prit à raconter à tout le monde l'histoire de son infortune, aussi tranquillement & avec autant d'indifférence, que s'il eût parlé des guerres de *Simandius* & de *Sesostris* (58). La Bibliotheque MS. de Messire *Guillaume*, fait mention de trois *Harangues militaires à la louange de la vaillance de l'Archiduc*

(55) Varillas, *Histoire de Henri III*, T. 3. L. 11.

(56) De Thou, Tome 5, Liv. 111, page 498.

(57) De Thou, Tom. 5, Liv. 113, pag. 567. C.

(58) *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Chap. 6.

chiduc d'Autriche, dédiées au Prince de Cambray.

Pag. 303. l. 33. *De banni, Maréchal.*] Le bannissement de *Balagny* doit s'entendre du tems que n'étant pas encore reconcilié, les Arrêts donnés en *France* contre lui & sa femme & contre leurs biens, subsistoient dans toute leur force (59).

Pag. 303. l. 33. *De Maréchal, cocu.*] Une si lâche défense que *Balagny* avoit faite de sa Place, ayant donné la mort à *Renée de Clermont d'Amboise*, sa premiere femme (60), sept ou huit mois après il épousa *Diane d'Etrées*, l'aînée des sœurs de la Duchesse de *Beaufort*, qu'on appelloit encore la Marquise de *Monceaux*, *belle & honnête Demoiselle*, (61) selon *Brantome*; & ce fut cette *tant belle, tant prude & tant honnête femme* (62) qui le fit cocu : ce qui n'est pas surprenant, puisque par toute la suite des *Dames Galantes* de l'Abbé de *Brantome*, paroît que toutes ces qualités d'une femme, sont toujours pour le pauvre mari comme autant de dispositions à porter les cornes, & laissent deviner qu'il étoit cocu. *Antoine d'Etrées*, pere de la Maréchale de *Balagny*, de l'Abbesse de *Maubuisson* & de la belle *Gabrielle*, avoit lui-même si mauvaise opinion de ses filles, par rapport à la bonne éducation qu'elles tiroient de leur

(59) M. de Thou en son Histoire, Tome 5, Livre 111, pag. 500.

(60) De Thou, Tom. 5, L. 113, p. 567. P. & 568.

(61) *Dames Galantes*, Edition de 1666, pag. m. 424 & 425.

(62) *Voyez* Rabelais, Livre 4, Chap. 5.

leur mere, qu'il difoit de cette femme qu'elle lui feroit de fa maifon un clapier de putains. (63). La *Bibliotheque* MS. de Meffire *Guillaume*, fait mention d'un Livre intitulé : *Le remede de la Peronelle contre la folution de la continuité, dédié à la Maréchale de* Balagny. *Balagny* mourut en 1608. felon *Moreri*, qui le fait naître (64) en 1567. d'une Demoifelle nommée *Anne Martin* ; mais je crois qu'il fe trompe, du moins à l'égard de l'année ; car il n'y a pas d'apparence que s'il fût effectivement né en 1567. on lui eût donné en 1580. n'étant encore âgé que de treize ans, le Gouvernement & le commandement d'une Place frontiere auffi confidérable qu'étoit *Cambray*.

Pag. 304. l. 5. *D'Ambaffadeur Saffranier.*] *Cayet*, ami de *Sancy*, dit que ce fut parce que cet homme ayant engagé tous fes biens pour fournir à la levée des troupes qu'il mena à *Henri III.* en 1589. il fut enfuite obligé d'en fouffrir la vente à faute de pouvoir être payé de fes avances. (65). En 1605. le pauvre *Sancy*, qui avoit autrefois donné libéralement au Roy Don *Antonio* foixante mille livres au-delà de quarante mille, pour lefquelles ce Prince lui avoit engagé un diamant, (66) fe trouva fi dénué d'argent, qu'il étoit fur le point d'envoyer vendre hors du Royaume

(63) Obfervations fur les Amours du Grand Alcandre, &c.

(64) C'eft une faute corrigée dans les dernieres Editions ; il a dû dire légitimer, ainfi que Brantome le dit dans fes Mémoires.

(65) *Chronologie Novenaire*, Tome I.

(66) Hiftoire Secrette de D. Antoine Roy de Portugal, imprimée en l'année 1696.

(67)

me ce diamant & les autres pierreries qui lui restoient, si *Henri IV.* qui étoit le seul en *France* qui pût les payer comptant, n'eût donné ordre à M. de *Sully* de les racheter (67).

Pag. 304. l. 6. *De matois, Financier.*] On appelle les filoux *matois*, ou enfans de la *Mate* (68), d'une place de ce nom où ils s'assembloient à *Paris* (69).

Pag. 304. l. 18. *Rolan.*] Je crois que c'est l'Elû *Rolland*, frere de *Nicolas Rolland* créé Echevin de *Paris* pendant les troubles: l'un & l'autre avoient été grands Ligueurs, & furent obligés de sortir de *Paris* à la réduction de la Ville (70).

Pag. 304. l. 25. *De Palais de Rois en gibet.*] Entre autres horreurs que *d'Aubigné* raconte du siége de *Paris* en 1590. il dit que le *Louvre* y devint la boucherie des *Lansquenets*, & la grande Salle un gibet (71): mais ce ne fut pas, comme il le dit ici, que le Président *Brisson* & ses compagnons y eussent été pendus, car on les pendit au petit *Châtelet*, dans une chambre haute (72); ce furent *Louchard* & trois autres des seize, qui furent ensuite pendus dans la Salle basse du *Louvre* par ordre du Duc de *Mayenne* (73).

Pag. 304.

(67) *Mémoires de Sully*, Tome 2, Chap. 50, page m. 328.

(68) *Baron de Faneste*, Liv. 3, Chap. 1.

(69) Furetiere, au mot *Matois*.

(70) De Thou, Tome 5, Livre 109, pag. 433. B.

(71) Tome 3, Livre 3, Chapitre 7.

(72) Lettres de Pasquier, Tome 2, Livre 17, page 304 & suiv.

(73) *Ibid.* Tome 2, Liv. 17, pag. 316 & suiv.

Pag. 304. l. 28. *Par la prédication de sa Parole.*] Ceci se rapporte au tems de la Treve concluë entre le Roy *Henri III.* & le Roy de *Navarre* en Avril 1589. par laquelle *Henri III.* accordoit l'exercice de la Religion Réformée dans ses Armées & dans sa Cour : Voyez la Lettre de M. *du Plessis*, envoyée à *Henri IV.* par M. de *la Borde*, Maître des Eaux & Forêts de *Poitiers* (74), & les *Mem. de la Ligue :* (75) & remarquez que ce consentement de *Henri III.* pour l'exercice de la Religion Réformée dans les Armées & dans la Cour de ce Prince, se trouve seulement dans les Articles secrets de cette Treve (76). En 1596. *Henri IV.* permit à Madame la Princesse de *Navarre* sa sœur, de faire prêcher publiquement dans son Hôtel, qui est celui de *Soissons* (77): mais ce ne fut pas sans beancoup de murmures & de plaintes que les factieux firent au Légat, lequel pourtant ne jugea pas à propos de s'en remuer (78). A *Mante*, sur la fin de 1593. il avoit été convenu qu'il y auroit exercice de la Religion Réformée à la Cour, même librement, lorsque Madame, sœur du Roy, y seroit, en son absence aussi, quoi qu'avec plus de retenuë, & même à l'Armée, chez les Capitaines de Gens-d'armes & chez les Mesttes de Camp, soit que le Roy y fût en personne,

(74) *Mémoires de M. du Plessis*, Tom. 1, pag. 346. & suiv.

(75) *Mémoires de la Ligue*, Tome 6, pag. 441.

(76) *Mémoires de M. du Plessis*, Tome 1, p. 900.

(77) Grande Histoire de Mezeray, Tome 3, page 441, à la marge.

(78) De Thou, en son Histoire, Tome 5, Livre 106, page 683. E. F. & 684. A. B. C.

(79)

personne, ou ſeulement ſes Lieutenans (79).

Pag. 304. l. 30. *M. de Mercueur.*] *Philippe Emmanuel de Lorraine* Duc de *Mercueur*, fils de *Nicolas* Comte de *Vaudemont*, & frere germain de *Louiſe de Lorraine* femme du Roy *Henri III.* Ce Duc s'étoit flaté que dans le démembrement que les Ligueurs prétendoient faire de la Monarchie *Françoiſe* (80) il auroit pour ſa part le Duché de *Bretagne*, à laquelle il prétendoit avoir droit à cauſe de ſa femme héritiere de la Maiſon de *Pentievre* : (81) c'étoit *Marie de Luxembourg* fille de *Sebaſtien de Luxembourg* Seigneur de *Martigues*, & elle fondoit ſes prétentions à la Duché de *Bretagne*, ſur ſa qualité d'héritiere de la Maiſon de *Pentievre* (82) laquelle, dès le temps que les anciens Comtes de *Blois*, dont elle ſe diſoit pareillement deſcendue, & les Comtes de *Montfort* étoient en débat pour la proprieté de cette Duché, vers l'an 1340. ſoutenoient déja qu'elle devoit leur appartenir. (83) *Henri IV.* crut long-temps ces prétentions du Duc de *Mercueur* aſſez juſtes, & ne ſçavoit ce qu'on pouvoit y répondre (84): mais le Cardinal *d'Oſſat* le déſabuſa, pour ainſi dire, & lui mit l'eſprit en repos là-deſſus par une Lettre qu'il écrivit de *Rome* à ce Monarque, le 20 d'Avril

(79) Vie de M. du Pleſſis Livre 2, page 211.

(80) Vie de M. du Pleſſis Livre 2, page 215.

(81) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 102, page 174. A. Et Mémoires de du Pleſſis, Tome ſecond, page 210.

(82) De Thou, Tome 3, Liv. 99, pag. 91. D.E.

(83) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 111, pag. 504. B. C. D.

(84) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 3, Chap. 23.

d'Avril 1594. (85) Le Roi *Henri III.* avoit ôté le Gouvernement de la *Bretagne* au Duc de *Montpensier*, & contre l'avis des Grands de sa Cour, & particulierement du Chancellier de *Chiverny*, il en avoit gratifié le Duc de *Mercueur* frere de la Reine : cet ingrat ne laissa pas de lui tourner le dos des premiers, ayant fait révolter presque toute la *Bretagne* dès le commencement de l'année 1589. (86) Comme il continuoit d'y faire des progrès, le Nouveau Roy *Henri IV.* lui avoit opposé dans ce Païs-là les Princes de *Dombes* & de *Conty* avec une Armée ; il fut assez heureux pour les défaire à *Craon* en 1592. (87). & il n'est pas croyable combien dans la suite il se rendit difficile & peu traitable à toutes les avantageuses propositions que le Roy lui fit faire depuis par la Reine *Louise* & par M. *du Plessis* : enfin, ce dernier, qui ne goutoit pas trop les ménagemens que le Roi ne cessoit d'avoir pour ce Rebelle obstiné, écrivit à *Henri IV.* en 1595. *que le Duc de* Mercueur *à mesure qu'il voyoit le Roy s'éloigner & distrait à d'autres affaires, se rendoit plus aliéné de la Paix. Qu'il sembloit toujours attendre quelque coup ; & de fait que ses Prêcheurs à* Nantes, *n'entretenoient le peuple en leurs Sermons d'autres espérances. Qu'il étoit outre cela si lent & si irrésolu de son naturel, qu'il lairroit perdre la saison de traiter à son profit. Pourtant, que pour son regard la*

voye

(85) Lettres du Cardinal d'Ossat, Liv. 3, Lettre 94.

(86) De Thou, Tome 4, Liv. 94, p. 410 & 411.

(87) De Thou, Tome 5, Liv. 103, pag. 231. A. B. & pag. 236. E. F.

(88)

voie des armes roidement employée étoit le plus droit chemin d'une paix. Et que si S. M. pouvoit une fois tourner la tête vers lui, jamais il n'eut meilleur marché de guerre; rencontrant un homme qui ne sçauroit ni se rendre, ni se défendre : ce conseil pris sur le champ (88) mais sursis depuis n'eut pas plutôt été repris vigoureusement en 1598. que le Duc, voyant en cette année-là le Roy s'avancer vers lui avec une Armée, devant laquelle ses meilleures Places Frontieres avoient fait joug, fut obligé d'en passer par toutes les conditions que le Monarque victorieux voulut lui imposer, & il crut obtenir la Paix à bon marché, que de l'acheter au prix de sa fille unique & de son Gouvernement qui furent donnés à *Cesar de Vendôme* fils naturel de sa Majesté(89). Le Duc de *Mercueur*, au moyen de cet indigne Traité, se voyant devenu tout à coup, de craint & respecté qu'il avoit été d'un chacun, la risée, le mépris, la honte & le dédain des uns & des autres; avoit pris le parti de s'en aller finir ses jours aux guerres de *Hongrie*; mais la raillerie & les Satyres le poursuivirent jusque dans ce Païs-là; & comme avant que d'en entreprendre le voyage, on lui avoit apparemment oui dire que la *France* lui étoit désormais & à tous les vrais Catholiques une *Babylone*, de laquelle Dieu leur commandoit de sortir : on prit de-là le sujet d'augmenter la *Bibliotheque* MS. de M. *Guillaume*

(88) Vie de M. du Plessis Liv. 2, pag. 226 & 227, sur l'an 1594.

(89) De Thou, Tom. 5. Liv. 120, p. 779. E. F. & 781. C. sur l'an 1598.

(90)

laume d'un Livre intitulé : *La transſmigration de* Babilone *traduite en vers François par Olenix de Mont-ſacré , dedié à M. de* Mercueur. Il a déja été parlé pluſieurs fois de M. le Duc de *Mercœur*. Voyez ce qui en eſt dit ci-deſſus, Tome II. de cet Ouvrage , page 48 , où l'on explique le Titre de ce Livre imaginaire. De plus , j'ai marqué ailleurs que nous avions une Vie de ce Duc de *Mercœur* , publiée en un Volume *in*-12. par le Sieur de *Montplainchant* , Chanoine de *Sainte Gudule de Bruxelles* , bon homme , & médiocre Ecrivain.

Dans la Bibliotheque de Madame de *Montpenſier* il eſt fait mention d'un livre intulé ; *Les épouvantables menaces du Duc de* Mercure *contre le Roy de* Navarre *& les hérétiques de* Poitou *imprimé à* Nantes.

Pag. 305. l. 7. *Un pauvre pet en préſence du Roy.*] Un autre plus honteux que le Duc de *Mercueur* , mourut ſubitement devant l'Empereur *Claude* , pour n'avoir oſé peter un méchant coup en préſence de cet Empereur. (90)

(90) Rabelais , Livre 4 , Chapitre 17.

CHAPITRE

LIVRE II.

CHAPITRE I.

Dialogue de Mathurine, & du jeune du Perron.

On m'a donné une piéce nouvelle de Théologie moderne, digne, à mon avis, de tenir une place en cette honnête marquetterie. C'eſt une honnête conference entre les conferences que le ſiécle a conferées, & vous verrez par-là combien la bonne ménagere Ste Mere Egliſe Réformée employe de gens à ramener le monde à la grande voye. *Mathurine* ſortoit de faire leçon à *Vignoles*, chez Madame de *Monluc* : *Du Perron* alloit faire la ſienne, qui changea de couleur à la vûë de *Mathurine*, paſſa la main ſur *ſon front chauve*, puis commença : Et à vous, belle Dame ; on m'a dit que vous vous vantez par tout que vous avez converti *S. Marie du Mont*. *Math.* Et qui ſeroit-ce donc, mon bel ami ? *Per.* Par ma foi il y auroit bien de l'apparence, vous êtes une belle Théologienne. *M.* Oui, comme s'il falloit convertir les gens par la Troulogie : c'étoit du vieux tems, quand on faiſoit à la pareille ; hé, pauvre *Job*, te ſouvient-il pas qu'il

qu'il me le promit la nuit, & que j'en allai donner la bonne nouvelle à ton frere, si matin, que je trouvai là la *De la Cour*, qui sortoit de sa chambre ? *P*. Tout beau, Madame la galande ; parlez vous ainsi d'un tel Prélat ? *M*. O mon ami, cela n'empêche point la conversion, témoin *la Chesnaye*, qui pour être venu trop matin, vit un chaperon dans les *sacrées besognes* de ton frere. *P*. Laissons-là les sotises, car je me fâcherois ; en continuant à propos, je ne dis pas que *S. Marie* ne t'eût promis la nuit ; mais le jour précédent j'avois procedé à l'instruction, témoin trois charges de Livres qui furent portées chez Madame la Marquise. *M*. Et penses-tu que je ne sçache pas à quel jeu vous joüâtes, au lieu de disputer ? Mon ami, ce fut moi qui entrai par tout, & qui entrai la premiere en familiarité avec lui ; je lui appris le pont du coil, le coil du pont ; je lui mis la main à la braguette, aussi privément que je fis à toi à notre premiere connoissance : tu ne l'as accosté de deux mois après moi ; pour le moins ai-je l'honneur de t'y avoir appellé, pauvre pelé. *P*. Vraiment elles sont belles, tes entrées ; & penses-tu que pour avoir hurlé un air de la façon de *Guedron*, tu ayes accès à venir parler de choses si difficiles que la conversion. *M*. Et penses-tu que l'invention que tu as trouvée, de traduire les Epitres familieres de *Ciceron* pour te rendre familier, soit quelque chose de bien ferial ? J'ai ouï dire à la *Brosse*, que quand il étoit Régent de la troisiéme en *Bourgogne*, il eût foüetté ses grimaux s'ils n'eussent mieux fait. *P*. Penses-tu que je ne lui ai rien appris

que

que cela ? il étoit tout brutal & barbare ; je lui ai appris à parler des Peres, ſans les avoir lûs, des Conciles mêmes, & lui ait fait part, non-ſeulement de la Mathéologie, mais à parler de l'Etat, à admirer *ce grand corps d'Eſpagne*, à régler tout au conſeil de *Rome*, & m'a fallu lui montrer juſques aux termes : au lieu de dire le Pape, je lui ai appris à dire Sa Sainteté ; au lieu de Roy, Sa Majeſté ; il diſoit le petit *la Roche*, *Zamet*, la *Varenne* ; comme s'ils étoient encore nains, valets de garderobe & cuiſiniers, & lui ai appris à dire, Monſieur de la *Varenne*, & l'r bien ſonnée ; ainſi des autres : il ſe prit à rire, quand je lui dis que parler autrement c'étoit un eſpece de leze-majeſté : mais je lui fis voir que ce crime avoit bien plus de poids au temps paſſé, & qu'honorer à demi les créatures de Sa Majeſté étoit manque de reſpect au Créateur. Je lui appris encore à dire ſouvent, maxime d'Etat, maladie d'Etat, periode d'affaires ; intereſſer, prendre la garantie, faire fortune, courir riſque, ſymboliſer, jalouſer, ambitionner, un eſprit poli, & mille autres termes de cette façon, à quoi on connoît aujourd'hui une belle ame. *M.* Bel âne, mon ami, je ne lui ai point appris toutes ces pédanteries, mais bien ſes contenances ; il marchoit droit comme *Guillars faiſoit les réverences par devant* ; il ne rioit point s'il n'y avoit dequoi rire. Je lui donnai de la tablature de M. le *Grand* : Je lui appris à tourner les talons en dedans, à cheminer en oye, & de pareille gravité, à eſcrimer des deux bras, à s'amonceler le ventre, à reculer la tête, à la bordeliner de bonne

ne grace, à faire les réverences en quan & en revers, à rire du coin des dents, ou comme un chien à qui on présente de l'ail ; à parler de la gorge, à peigner ses cheveux, au moins aux pauses des discours ; à dire ma foy hai, au lieu de dire ma foy. Il a bien appris à dire toutes les admirations, comme, *Jesus ;* le plus du monde, oh, oh, oh : il y a de l'excès : *c'est pour en mourir.* Quand il rencontre un des fardés de la Cour : *Ho !* que vous êtes bien aujourd'hui épanoui comme une rose, & là-dessus parler des couleurs selon la nouveauté, & comme elles sont déduites dans ce méchant *Feneste.* Je lui ai appris à mettre des roses par tous les coins où le *Marquis de quatre sols* en porte ; relever sa ceinture à la fosse de l'estomac, comme le petit *Auger*, barbier de *Paris ;* à faire accroupir le chapeau à ses perruques, quoiqu'il portoit son rabat sans empois, comme du tems des hausse-cols ; je lui en ai donné six qui viennent jusques à la moitié de l'échine, & des manchettes jusques aux coudes. *P.* Vraiment il t'est bien obligé : Il étoit allé dîner chez le Marquis de *Beuvron ;* comme ils lavoient, le Marquis *d'Arly*, qui tournoit la tête à ses visions, prit une de ses manchettes pour la serviette, & *s'en essuya les mains.* Mais moi je lui ai appris des choses serieuses ; comme à deviner des premiers ceux qui entrent en faveur ; entre vingt paroles dire dix fois, Monsieur ; feindre le bizarre, se retirer en un coin, courtiser les valets de ceux à qui on voit un beau commencement, non-seulement des Princes & Cavaliers, mais aussi de gens de robbe longue

gue courtiſans, comme les Préſidens *d'Aubeville* & de *Caumartin*, doctes en juriſprudence moderne, & qui ſçavent bien faire un procès à la mode, ſe trouver à leur dîner, & ſe faire careſſer chez M. le Chancelier pour ſa réduction. *M.* Et n'appelles-tu rien le branlement de la main, à faire enfler les plis de ſon colet *à la mode de Gratiane*, & enfin tout le petit dictionnaire de la mode, contrefaire toutes les douces mines de *Fecan*, ſi bien que le Maréchal *d'Ancre* l'a nommé le bel Egyptien, & le compte entre les beaux ? Enfin je lui donnai une entrée, de laquelle il ſe ſent tant mon obligé, que c'eſt pour l'amour de moi qu'il porte cette corne de cheveux. *P.* Allez, morbieu, vous êtes une maquerelle pour tout potage ; & qu'on diſe à *Rome* que c'eſt vous qui avez converti *S. Marie !* Les *Huguenots* diroient bien, que pour amener les paillards à la grande putain de *Rome*, que les maquerelles ſeroient nos docteurs. *M.* Et depuis quand, frere, dis-tu mal du métier ? A quoi as-tu gagné chauſſes & pourpoint avant que ton frere fût Evêque, qu'à produire à l'Univerſité la controleuſe : la libraireſſe & la femme du chandelier : je t'en nommerai vingt, qui t'ont bien contenté d'un pauvre quart d'écu. Mais quand ton frere t'eût donné ce manteau doublé de mizane, tu pris crédit aux Conſeilleres, & depuis aux Préſidentes, & tu fus lors le maquereau de la Cour du Parlement, & *puis de la Cour*. Tu ne devois point venir ôter les pratiques à la pauvre M. *du Tillet* & à moi : Elle ne produit que pour avoir crédit ; & moi, qui ſuis pau-

vre fille, j'ai besoin de toutes mes pieces. Ecoutes, si la *du Tillet* te peut faire bailler sur les jarrets, il y paroîtra. Et puis la Reine a déja dit à la *Marquise de Guercheville : Io ho inteso che questo Perro si diletta della ruffaneria. P*. Pardieu tu es une méchante langue. Je ne crains ni la *du Tillet*, ni *la Tignonville* (1). Et pour toi, comment oses-tu parler, qui couches avec les laquais, pages & *Suisses ?* tu as donné un chancre au *Pont du Courlay*, & à *Engoulevent* la vérole. Enfin au Baron de *Vignoles*, en traitant de nos conversions. Le pis est que tu es bougresse ; car tu as gagné le cheval & ta robe de velours verd figuré, en payement du pucelage de ton petit . . . . à M. le *Grand*, sans rien nommer. Tu es laide comme un diable, la tête mole comme feu *Sibilot*, tonduë, puante par les aisselles & par les pieds. Vas au diable, tu me feras rendre gorge. *M*. Tête pelée, *tête de Saint Innocent*, bougre agent, bougre patient au tems passé ; me feras-tu dire que ton frere te vendit à l'Abbé *Tiron ?* veux-tu que je conte de toi & de ce beau parain d'amour sacré, autant de sodomies, bestialités, sorcelleries & empoisonnemens qu'il y en a en *l'abolition de La Fin* & en la *Légende de Saint Nicaise ? P*. Ho, vertu bieu, je te ferai bien taire, maraude. *M*. Aux mains, coquin. Voilà *Flamberge* qui en fera raison. Ne te joües pas à moi. Ne sçais-tu pas que j'ai une arquebusade au travers de la cuisse, & que je suis soldate ? *P*. Je sçai bien que tu as été goujate, & que tu as couru le

(1) Voyez ci-devant, page 184.

Régiment

Régiment de *Picardie*. Mais ne faiſons point ici la comédie ; ne nous reprochons point nos ordures, & te contentes que c'eſt moi qui ai converti *Sainte Marie*, par l'argument de la viſibilité & de la ſucceſſion perſonnelle. *M.* Tu as menti ; il te répondit que s'il falloit à l'Egliſe un conducteur viſible, il faudroit un viſible Saint-Eſprit : & quant à la ſucceſſion perſonnelle, il dit que nous ſerions tous fils de putains, puiſque les Prêtres ne ſont pas mariés. Mais je l'étonnai, moi qui avois couché deux ou trois nuits à *Saint Martin* pour apprendre les argumens de *Cahier :* Je lui appris comment *Caïn avoit chanté la Meſſe*, & commis le ſacrifice de l'Autel en la perſonne de ſon frere *Abel. P.* Ho ! voilà un ſot argument ; *Cahier* ne paye-t-il point ſon hôteſſe de meilleure marchandiſe ? avez-vous point fait le petit homme ? *M.* Ha ma foi nenny, *il faut qu'il ſuë encore une fois. P.* Ho ! que pour cettui-là, pour des pois tu lui rendrois des féves : ce n'eſt pas ce que je veux dire. As-tu point aidé à ſouffler le feu lent ſous la coque d'œuf où eſt le germe, la ſoye cramoiſie, & cela dequoi les magiciens faiſoient leur pâque avec la petite mandragore, &c. *M.* Il m'a bien montré dans un cabinet ce qu'ils appellent l'œuvre de création ; mais de vérole, attens que les cheveux te ſoient revenus, & puis nous en parlerons. *P. En ma viſite chez la Princeſſe*, tu ne me ſçaurois nuire par ta médiſance. Pour ton argument, s'il étoit ainſi, *Judas*, les *Juifs*, & les bourreaux ſeroient les prédeceſſeurs de nos Prêtres : Mais je l'arrêtai-là tout court, par un ſophiſme bien

 mieux

mieux troussé. Croyez-vous, dis-je, que le Pape est l'Antechrist ? Oui, dit-il, il n'est pas Chrétien qui ne le croit. Je replique : Or cet Antechrist doit s'asseoir au Temple de Dieu, qui est l'Eglise; *le lieu donc où est le Pape est l'Eglise*, & l'Eglise sans faillir. *M.* Je sçai bien que tu lui dis cela & qu'il ne répondit rien ; mais il me dit au soir que cela lui avoit fait peur, qu'il n'y eût point moyen de prouver l'Eglise de Christ que par le regne de l'Antechrist. Là-dessus je le relevai d'un autre argument de l'invention de *Bonniere*, ou du moins de *Guedron* & du *Couroy*, qui l'ont converti. *P.* Ha, de cettui-là, je l'avouë ; car il a mieux aimé chanter la palinodie, que de prendre la surintendance des *Chartreux*. *M.* Laissez-moi achever. Vous dites, Messieurs les *Huguenots*, que ceux qui aujourd'hui tiennent les premiers rangs en l'Eglise Réformée, sont brigands & voleurs, qui pillent le bien des pauvres. Or il est dit: Ma maison est une maison d'oraison, mais ils en font une caverne de brigands. Or donc: puisque nos gens d'Eglise sont brigands, notre Eglise, qui leur sert de caverne, est par conséquent & de nécessité maison d'oraison. *P.* Par le corps bieu ! il faut que j'avouë que tu es une bonne vilaine. Ce trait est bon & délicat. Et tout de même sur ces mots: *Et sederunt Scribæ* & *Pharisæi supra Cathedram Moisis*. Nous maintiendrons, que tenons la chaise de *Moïse*. Qu'il faut faire tout ce que nos Evêques disent: car il ne faut pas faire leurs œuvres, lesquelles, aussi-bien que leur doctrine, les montrent en tout & par tout Scribes

&

& Pharisiens. Mais pour te rembourser, je t'en apprens un autre, que je garde pour *Vignoles*. Quand il faut prouver que *Saint Pierre* a été à *Rome*, nous alléguons l'Epitre de *Saint Pierre*, là où il fait des recommandations de ceux qui étoient avec lui à *Babylone*. Nous ne pouvons nier aux *Huguenots*, que *Rome* n'eût ainsi nom, & particulierement en l'Apocalypse, puis donc que *Babylone* étoit *Rome*, *Saint Pierre* a écrit de *Rome*. *M.* Celle-là pourra servir avec les gages que lui donne *Monluc*. Convertis de ton côté, & moi du mien. J'espere faire parler de moi. J'espere débaucher quelques-uns des apôtres de ton frere, comme j'ai fait de ses trompettes la *Brosse* & *Beaulieu*. Je leur changerai de tant de viandes, qu'ils parleront de mes conversions comme ils ont commencé chez la *Connêtable* à un dîner, où ils dirent que j'avois plus porté *Sainte Marie* à la conversion, que ton frere le Convertisseur. Vois-tu, ils sont las d'attendre. Ton frere parvint *par les loüanges de l'Abbé Tiron ;* personne ne s'avance par celles de ton frere. Ils m'ont fort bien dit, qu'ils ne le loüeroient plus : Pourquoi ne les a-t-il pas contentés, puisqu'ils étoient loüés pour loüer ? *Quant à Duret, on connoît bien sa langue ;* il fut bien si impudent à l'Arsenal, de dire devant moi qu'il ne venoit point dîner, quand mon frere & l'Abbé *Tiron* y seroient, si on ne marquoit leurs verres, & que *l'un étoit pourri de vérole, & l'autre de lépre*. Si ces émissaires cherche-dîners se veulent égaler à mon frere, on leur répondra ce que fit le *Comte de Tonnerre à Beaulieu*, le-

quel parlant d'une mascarade, disoit à tous propos, les Comtes de *Soissons*, *d'Auvergne* & moi. *Tonnerre* lui fit souvenir de la fable des étrons, *etiam nos poma natamus.* Mon frere n'est plus de leurs amis, & ne leur aidera pas à démêler cette fusée. Or ils ne nâgeront plus ensemble, parce que M. le Comte a commandé au Capitaine de ses gardes de lui couper les mains & le jetter dans la riviere, & là-dessus il alla demander grace au Roy à genoux pour commettre ce meurtre, qui devoit être datté du jour du commandement. Est-ce pas une grande impudence, d'avoir osé dire & écrire en assez mauvaises rimes, que *le Roy & M. de Rosny*, pour l'Epargne, à laquelle ils étoient si attachés, devoient congédier les Comédiens; encore que le Roy, par une prudence à lui particuliere, ayant dépendu l'autre hyver sept testons, (il est vrai qu'ils étoient rognés, car il les avoit tirés au jeu, & encore trois testons & demi;) celui-ci, pour ouïr les comédies, a trouvé une belle invention: c'est qu'il a menacé les Comédiens de les interdire, s'ils ne vouloient recevoir sa personne sans payer, & depuis encore a eu le même privilege pour Madame la Marquise; & si on dit qu'ils avoient tous les mois quelque comédie au soir qui ne leur coutoit rien. Tout cela n'a pas empêché que ce *Duret*, je ne sçai s'il pense devenir Trésorier de l'Epargne, ne lui ait conseillé de chasser les Comédiens, alléguant qu'il avoit dans sa Cour la comédie toute complette. *Qu'il avoit pour capitaine Upance, Vitry, qui est devenu zbizé.* Le *Comte de Soissons*, qui jouë le Docteur, quand

quand à voir ſa mine de magiſter de claſſe, il fait ſes leçons de guerre à la porte du cabinet. Il commence par *concluſion en ſes comédies*. Il dit auſſi que le Roy a pourvû à ſes perſonnages ; que les *Italiens* repréſentent *Rempino ſorca impica* . . . . . qui ſont tous déchirés ; il a en ſa baſſe-cour force Meſtres de Camp & Capitaines, comme *Gourdeau*, qui joüent ce perſonnage. *M.* Ma foi, auſſi ton frere veut être le premier de trop loin. Il avoit bien affaire de mécontenter *Sallette* & un autre de ſes apôtres, pour cette *garce de Condel ?* Il ne peut endurer ce compagnon, & ne peut s'endurer ſoi-même. Et toi, à cauſe que tu as appris le Latin par eſcalade, tu ne voulois pas tantôt m'endurer pour ta compagne à la converſion de *Sainte Marie*. *P.* Pour le moins, ſi quelqu'un de nous deux eſt le ſecond en mérite, il faut que le plus jeune & le plus nouveau ait appris du plus viel, & ſoit ſon imitateur par tout droit de nature. *M.* Gardes-toi bien d'établir cette maxime, & en donne avis à ton frere ; car les *Huguenots* en feroient trop leur profit. Sçais-tu pas bien que toutes les cérémonies des Catholiques de *Calicut*, où l'Egliſe adore viſiblement le Diable, ſont toutes ſemblables aux cérémonies de l'Egliſe *Romaine*, en diverſité de moines & de moinettes, de jeûnes, confeſſions auriculaires, comme il eſt dit plus au long ailleurs, juſques au nom de leur ſouverain Pontife, qui s'appelle *Pape*, & a la tiate du Pape, qui n'a pas un clou moins que celle du S. Pere ? Les *Jeſuites* diſent là-deſſus que c'eſt le Diable, qui eſt ſinge du bon Dieu en terre : & les *Huguenots* au contraire

maintiennent que ce ſont les Papes, qui ont été en tout & par tout les ſinges du Diable, par la même raiſon que tu as dit, c'eſt que le Diable eſt plus vieux. Or, regarde par où tu te lairras emporter, pour l'ambition que tu as contre moi. *P*. Parle bas. Le Diable la folle : Voilà le Baron de *Salignac* (2) qui paſſe. *M*. C'eſt tout un : c'eſt un de mes peres d'élite. *P*. Tu veux dire proſélytes, fauſſe veſſe que tu es. Attens, le voilà paſſé. Vois-tu ! il y a des heures qu'il maugrée de s'être converti, & des autres qu'il n'y penſe pas. Je ne voudrois pas pour beaucoup qu'il nous eût écoutés, ou quelque autre qui ne fût pas bien réſolu. Tu m'as appellé maquereau : Je t'ai appellée paillarde, qui t'es encore plus honorable. Qui croiroit que telles gens ſont propres à tirer de l'héréſie, & à ſauver les ames qui ſont en danger ? *M*. Pour toi, maquereau major, cela eſt ſans exemple ; mais non pas pour moi, qui ſuis pauvre paillarde, comme étoit *Rahab*. Sçais-tu pas bien que *Rahab*, paillarde, retira & ſauva les Eſpies *d'Iſraël ?* Et ainſi moi & force autres paillardes à la Cour, avons retiré *Sainte Marie*, qui n'étoit pas eſpie pour *Iſraël ;* mais il ſervoit d'eſpion au Roy parmi les *Iſraëlites Huguenots*. *P*. Touche-là : Je ſuis ton ſerviteur ; & ſi j'oy dire que tu as donné la vérole à *Sainte Marie*, je dirai bien que non, & que tu l'as encore par devers toi. *M*. Dis que tu as trouvé ta maîtreſſe. Bon jour. Je m'en vais conter notre diſpute à *Guedron*.

LIVRE

(2) Voyez ci-devant, page 298.

(1)

LIVRE II.

REMARQUES SUR LE CHAPITRE I.

D*Ialogue de Mathurine & du jeune du Perron.*] *Le Lunatique à M.* Guillaume, imp. en 1605. parle ainsi à ce Bouffon *Tu fais bien de ne les aimer pas*, (les Réformés) *le Diable même ne les voit qu'à regret. Car s'ils étoient crûs, comme tu dis, ils rendroient l'Enfer presque aussi désolé que le Purgatoire. S'ils étoient crûs, on reformeroit tout le monde, la Cour & le Bordeau. On régleroit la cuisine & les Lardons : on retrancheroit les Fous & les Bouffons. Et pauvre* Maturine, *pauvre* Angoulevent, *pauvre M.* Guillaume, *& tous tant que vous êtes de Fous à chaperon & sans chaperon, où seroient vos pensions désormais ? Et moy qui aurois bien perdu ma peine à venir de si loin.* (1) M. Ogier, page 74. de l'edition *in*-4. de son *Apologie pour M. de Balzac*, imp. chez Claude Morlot en 1627. *En vérité, c'est une chose étrange que ces grands Personnages, qui ont été nourris toute leur vie avec tous les*

(1) *Le Lunatique*, *&c.* page 15.

les Perroquets & les Singes du Louvre, & qui ne ſont pas moins de la Cour, qu'en étoit feue Maturine, *qu'en ſont les Nains de la Reine mere, n'ayent point appris dans les Cabinets à écrire raiſonnablement, & que tant en leur proſe qu'en leurs vers, on ne remarque que de fauſſes ſubtilités, des ſotiſes étudiées, & des raiſons contraires aux bonnes.* M. *Menage* à qui je ſuis redevable de ce Paſſage, cite pour ce qu'il en allegue la page 100 de cette Apologie : (2) ce qui doit s'entendre de l'Edition qui s'en fit *in*-12. la même année 1627. en plus petits caracteres, chez le même *Claude Morlot.* M. de *Mezeray*, ſur le mois de Décembre 1594. à l'endroit où il parle de l'attentat de *Châtel* ſur la perſonne de *Henri IV. D'abord, le Roy croyant que c'étoit un trait de* Mathurine, *qui faiſoit la folle, à laquelle il avoit donné la liberté de ſe jouer quelquefois avec lui, ne dit autre choſe, ſinon, faites retirer cette folle, elle m'a fait mal* (3). C'eſt ſans doute ici notre *Mathurine*, & l'on voit qu'effectivement cette femme ſuivoit la Cour depuis long-temps, mais que c'étoit ſans avoir l'eſtime de perſonne, & comme ledit M. *Oger*, ſur le pied des Perroquets, des Singes & des Nains, dont le babil, les grimaces & la figure plaiſent & & font rire : il y avoit pourtant de certains *Huguenots* que cette femme avec ces bouffonneries, étoit venue à bout de convertir : & comme pour cet effet, elle s'étoit en quelque façon aſſociée de *Jean Davy du Perron*, Sieur de la

(2) *Dictionnaire Etymologique*, à l'Adjectif *Feu.*

(3) Grande Hiſtoire de Mezeray, Tom. 3, p. 1112.

de la *Guette*, frere cadet de l'Evêque *d'Evreux*, n'y a-t-il pas beaucoup d'apparence que *Mathurine* & le jeune du *Perron* étoient deux personnes qui se ressembloient en plusieurs choses ? Aussi ce caractere du jeune *Perron* paroît-il clairement dans le Portrait que M. *Tilenus* fait de cet homme en disant, qu'après certain bon mot que l'Evêque *d'Evreux* croyoit avoir dit dans une Conférence qu'il eut avec ce Ministre, *il y eut une huée universelle de toute la cohorte des Parasites de cet Evêque, son frere ayant, comme le Comite de la Galere, donné le ton à toute cette Chiorme* (4.). Voilà à quoi du *Perron* le jeune étoit propre ; & si l'on y ajoute ses qualités de *Mercure* & d'entremeteur des intrigues Galantes de la Cour, on tombera d'accord qu'il n'y eut jamais rien de mieux imaginé que ce Dialogue dans les remarques duquel nous allons entrer.

Pag. 333 l. 9. *Vignoles*] *Bertrand de Vignoles* Seigneur & Baron de *Vignoles* au païs de *Saintonge*, étoit Capitaine des Gardes du Roy de *Navarre* en 1588. (5) & s'étant trouvé deux ans après à la Bataille *d'Ivri*, M. du *Plessis*, qui venoit d'y avoir eû son cheval tué sous lui, ne pouvoit assez se louer de *Vignoles* qui l'avoit remonté sur le champ fort à propos (6) : il fut depuis Maréchal de Camp sous *Henri IV. Louis XIII.* le fit Chevalier du S. Esprit,

(4) Justification & Déclaration, &c. & Discours véritable de la Conférence entre l'Evêque *d'Evreux*, & M. *Tilenus*, en 1597, page 27 de l'impr. en 1602.

(5) *Mémoires de la Ligue*, Tome 2, pag. 414.

(6) *Mémoires de M. du Plessis*, Tom. 2, p. 58.

(7)

Esprit, en 1619 (7). Au temps dont parle cet endroit du Dialogue, *Marguerite de Balaguyer* Dame de *Montsalès*, femme en premier lit de *Bertrand d'Ebrard* Sieur de *Saint Sulpice*, étoit veuve du petit fils du Maréchal de *Monluc*, *Charles de Monluc* (8) qu'elle avoit épousé en secondes nôces : *Vignoles*, qui étoit *Huguenot*, voyoit cette veuve qui étoit Catholique ; il se fit Catholique, & il y a de l'apparence que ce fut pour lui plaire, puisque dans la suite, il épousa cette personne (9) chez qui *Mathurine* & du *Perron* le jeune alloient faire leurs leçons de Controverse.

Pag. 333. l. 12. *Son front Chauve.* Le Cardinal du *Perron* son frere étoit pareillement fort chauve, témoin le Portrait qu'on voit audevant de ses Ambassades.

Pag. 333. l. 15. *Sainte Marie du Mont.*] *Henri Robert Aux épaules*, Baron de *Sainte Marie du Mont*, Lieutenant de Roy en *Normandie*, lequel n'ayant laissé que des filles, ses biens passerent pour la plus grande partie à *Jean François de la Guiche*, Seigneur de *S. Geran* Maréchal de *France*, qui avoit épousé *Susanne Aux-épaules* sa fille aînée (10). Cette Maison portoit de Gueules à une Fleur de Lis d'or (11). *Sainte Marie de Mont* qui est aujourd'hui

(7) *Recherches Historiques de l'Ordre du S. Esprit*, Tome 1, page 250.

(8) Tué à la défense d'Ardres en 1596. De Thou Tome 5, Liv. 115, pag. 666. D.

(9) Observations sur les Epîtres de Rabelais, page 4, & 5. Edition de 1657.

(10) *Recherches Historiques de l'Ordre du S. Esprit*, Tome 1, pag. 233 & 234.

(11) *Blason Royal* du P. Labbe, pag. 50, de l'Edition de Paris en 1652.

(12)

d'hui Chatellenie & Vicomté, est situé au Pays de *Caux* en *Normandie*, près de la Mer & de *Treport*, & ce fut là que le Cardinal de *Chatillon* se pourvut d'un bateau pour prendre la Mer & passer en *Angleterre* en 1568 (12) Le Baron de *Sainte Marie du Mont*, Gentilhomme d'ancienne Maison & allié dès l'an 1487. dans celle des Comtes de *Dreux* (13) avoit accompagné le Nouveau Roy *Henri IV.* à son voyage de *Dieppe*, en Septembre 1589. (14) à la tête de son Régiment d'Infanterie, & s'étoit trouvé aussi-tôt après au Siége du petit *Andely* dans la *Normandie* (15). Il avoit toujours fait profession de la Religion Protestante, mais en 1598. il s'opposa formellement au dessein que Messieurs de *Bouillon*, de la *Trimouille* & du *Plessis* avoient eu de faire comprendre l'Eglise de *Sedan* parmi celles du Royaume (17) : ce qui marquoit bien qu'il n'avoit gueres d'union avec les principaux d'entre les Reformés : Or en l'année 1600. il résolut d'abandonner ouvertement sa Religion, soit que les promesses du Roy eussent achevé de l'ébranler ou que sa vie libertine, dont il ne vouloit pas se corriger, l'avertit de quitter de lui-même une Communion de laquelle il couroit risque d'être retranché bien tôt s'il ne l'étoit déja. Cet homme se résolut

(12) D'Aubigné, Tome 1, Liv. 5, Chap. 2.

(13) *Génealogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Liv. 20, page 433. D.

(14) Mémoires de M. le Duc d'Angoulême, p. 134.

(15) Le Grain, *Décade de Henri le Grand*, Livre 5, pag. m. 382.

(16) *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Chap. 89.

(17)

ſolut donc à changer de Religion, & voulut pourtant faire la choſe avec quelque eſpece de formalité : Madame la Princeſſe *d'Orange* avoit beaucoup de zèle & d'affection pour la Religion Reformée : cela fit que cette digne fille de l'Amiral de *Chatillon*, ayant été avertie du deſſein de cet homme pria M. *du Pleſſis* de lui remontrer la faute qu'il alloit commettre, offrant pour cela ſa Maiſon, qui fut acceptée de tous les deux : mais lorſque dans la Conférence, qui s'y tint à ce ſujet, *du Pleſſis* voulut entreprendre de convaincre cet homme par le propre témoignage des Peres, ſur leſquels il appuyoit beaucoup, il ne voulut ni rien écouter ni rien vérifier, il ſe contenta de dire & de rabattre toujours que tout ce que M. *du Pleſſis* avoit allegué des Peres dans ſon Traité de l'Euchariſtie étoit faux, & que l'Evêque *d'Evreux* le lui avoit fait voir (17). *Sainte Marie du Mont* mourut à *Fontainebleau* le dernier de Novembre 1607. & le Roy qui par un effet de l'amitié qu'il lui portoit, lui avoit donné un employ non néceſſaire, & apparemment fort à charge à ſes Finances, ne voulut point lui donner de Succeſſeur (18). Nous apprenons de la vie de M. *d'Epernon* que *Sainte Marie du Mont* avoit été Capitaine de Chevaux Légers juſqu'en 1589 (19).

Pag 334. l. 3. *La De la Cour.*] Ne ſeroit-ce point

(17) *Vie de M. du Pleſſis* L. 2, p. 262, ſur l'an 1600.

(18) *Mémoires de Sully*, Tome 3, page 147, en une Lettre du Roy à M. de Sully, du dernier Novembre 1607.

(19) Vie de M. le Duc d'Eſpernon, Liv. 8, Tom. 1, pag. 278.

(20)

ce point la femme d'un Magiſtrat, auquel l'Evêque *d'Evreux* adreſſoit une Lettre en 1602. (20). La Confeſſion de *Sancy*, l. 2. ch. 4. parle auſſi d'un Miniſtre de même nom.

Prg. 334. l. 7. *La Cheſnaye.*] La *Cheſnaye Lalier*, Gentilhomme *Huguenot*, voiſin de *Craon* en *Anjou*, s'étant fait Catholique il devint Gentilhomme ordinaire chez la Reine Mere *Marie de Medicis*, & fut des plus avancés dans la confidence (21) de cette Princeſſe, qui ſe ſervoit de lui pour découvrir les deſſeins des *Huguenots.* (22) C'étoit ſon pere ou lui, qui ayant ſurpris *Craon* pour les Réformés en 1562. & peu après encore, comme il s'en retournoit *d'Oleans* avec ſa Troupe, ayant fait priſonnier deux Gentilshommes Catholiques Romains, chargés de Lettres qu'ils apportoient de la Cour, fut lui-même attrapé par eux, en ce qu'ayant ouvert ces Lettres que la Cour tâchoit exprès de faire intercepter, & qui promettoient des merveilles aux *Huguenots*, qui voudroient ſe tenir à repos dans leurs maiſons, il prit le parti de ſe retirer en ſa maiſon, & fut depuis fait Enſeigne de la Compagnie de M. de *Malicornes* Catholique Romain (23) : comme on n'obligeoit pas poſitivement ceux de ſa ſorte à changer de Religion, mais ſeulement à demeurer neutres, ils furent appellés par un ſobriquet *Sainton-*

geois

(20) *Ambaſſade de du Perron*, pag. 79.

(21) *Vie de M. du Pleſſis* Liv. 3, pag. 384.

(22) *Ibid.* Liv. 3. p. 368.

(23) *Hiſtoire Eccléſiaſtique de Beze*, Tome 2, Liv. 7, pag. 569 & ſuiv.

(24)

geois Guille-Bedouins (24), du mot *guille* qui ſignifie *trompeur*, & *Beduins* qui veut dire *Aſſaſſins* ou *Maſſacreurs*, parce que ces gens-là, qui croyoient qu'on les laiſſeroit en paix, & les Catholiques qui s'étoient attendus à les exterminer, ſe trouverent réciproquement trompés (25). M. *du Puy de Saint Sauveur*, qui a fait l'*Indice* des Noms propres de l'Hiſt. de M. de *Thou*, y a traduit le *Quercetanus Lalierius* par *Du Chêne Lallier*, mais il s'eſt trompé, car M. de *Beze* que M. de *Thou* n'a fait ici que copier appelle ce Gentilhomme *la Cheſnaye Lalier* : c'eſt au reſte, *Guille-Bedouin* qu'il faut lire au ch. 8. du 4 Livre de *Fœneſte*, & non *Guillebidonin*. Que ce ſoit de la *Cheſnaye* Pere, ou de ſon fils que *Sancy* veut parler en ce chap. on y voit que l'un ou l'autre changea de Religion, ce qui eſt d'autant plus ſûr que ſi ce la *Cheſnaye* avoit toujours été *Huguenot*, la Reine *Marie de Medicis* ne l'auroit pas pris pour l'un de ſes ordinaires. Il y avoit deux freres la *Cheſnaye* tous deux de profeſſion *Huguenote*, Gouverneurs pour le Roy à *Royan* en 1622. l'aîné qui commandoit dans la Ville & le Cadet dans le Château qui venoient d'être repris ſur ceux de la Religion. (26).

Pag.* 334. l. 9. *Sacrées beſognes.*] Beſognes eſt un vieux mot qui ſignifie proprement les hardes

(24) De Thou, Tom. 2, Liv. 33, pag. 211. A. B.

(25) *Hiſtoire Eccléſiaſtique de Beze*, Tom. 2, Liv. 6, page 106. & Livre 7, page 587.

(26) *Mercure François*, Tom. 11, p. 260 & ſuiv.

hardes dont on ſe ſert journellement, *Mathurine* appelle ces hardes de l'Evêque *d'Evreux* Sacrées, par une apparence de reſpect pour le ſacré caractere de ce Prélat.

Pag. 335. l. 5. *Ce grand corps d'Eſpagne.*] Ce langage étoit devenu à la mode depuis la Paix de *Vervins*, mais pendant plus de vingt ans auparavant, ç'avoit été à cette exagération qu'on avoit reconnu à la Cour de *France*, les Partiſans *d'Eſpagne*, & ceux qui n'avoient point été d'avis qu'on fît la guerre à cette Couronne (27), comme le Roy y avoit été invité dès l'an 1578. par *Mondoucet* ſon Ambaſſadeur aux Pays-Bas (28)

Pag. 335. l. 10. *Le petit la Roche.*] *Fæneſte* dit qu'il avoit autrefois été donné pour Nain (29). Dans la ſuite, le Roy *Henri III.* l'ayant jugé propre aux Négociations, il lui ordonna de ſuivre la Reine mere au premier & au ſecond voyage qu'elle fit vers le Roy de *Navarre* (30) & ce fut lui, qui, malgré les défiances des *Huguenots*, alla & revint ſi ſouvent, que la Treve ayant été arrêtée, le Roy de *Navarre* ſe rendit à la Conférence de *Saint Brix*, le 13. de Décembre 1586. (31).

Pag.

(27) D'Aubigné, dans l'*Attache* aux deux premiers Tomes de ſon Hiſtoire.

(28) Grande Hiſtoire de Mezeray, Tome 3, page 180.

(29) *Baron de Fæneſte*, Livre 4, Chapitre 20.

(30) Vie de M. de la Noue, pag. 176, ſur l'an 175. Et d'Aubigné, Tome 3, Liv. 1, Chap. 13, ſur l'an 1586.

(31) *Mémoires de la Ligue*, Tome 2, page 20. Dans la Bibliotheque de Madame de Montpenſier, il y a un Livre intitulé : *le Foutiquet des Demoiſelles*, de l'invention du petit *la* Roche,

Pag. 335. l. 10. *Zamet.*] Un honnête homme qui avoit connu particulierement Madame la Comtesse de *Vertus*, fille du Marquis de la *Varenne*, m'a dit avoir oui dire à cette Dame, que *Zamet* avoit été Cordonnier du Roy *Henri III.* & que ce qui l'avoit depuis rendu agréable à son Successeur, étoit entre ses autres bonnes qualités, son humeur plaisante & enjouée. Cet *Italien* (32), qui par les talens de son esprit n'avoit pas mis beaucoup de temps à pousser sa fortune, s'étoit vû engagé dans le parti de la Ligue, mais le Roy *Henri IV.* commença à lui vouloir du bien, ensuite de la maniere dont il employa son crédit auprès du Duc de *Mayenne* à procurer sur la fin de Juillet 1593. une Treve entre ce Monarque & le Duc (33). Dans la suite, ce Prince étant devenu Roi paisible il continua de l'honorer de son amitié jusqu'à s'en aller souvent souper familierement chez *Zamet*, que même il n'appelloit plus autrement que *Bastien* (34). Un jour, entr'autres, *François de Velasco*, Ambassadeur *d'Espagne*, qui venoit de négocier la Paix entre *l'Espagne* & *l'Angleterre*, en 1604. passant sur sa route par *Fontainebleau* où

Roche, Chevaucheur ordinaire de la Paix.

(32) Sebastien Zamet étoit originaire de Lucques; mais lui, Horace, & Jean-Antoine ses freres, avoient été naturalisés François, par Lettres données à Saint Maur des Fossés, en Juillet 1581.

(33) *Mémoires de la Ligue*, Tom. 6, pag. 63. Et de Thou en son Histoire, Tome 5, Livre 107, pag. 169.

(34) *Mémoires de Sully*, Tom. 2, Chap. 12. & 65. Et Amours du Grand Alcandre, & Annotations sur ce Livre.

(35)

où le Roy étoit, *Zamet* regala l'Ambassadeur, & le Roy vint inopinément se mettre à table avec eux (35) : & précedemment, 1601. *Marie de Medicis* nouvelle Reine, étant à peine arrivée de *Florence* à *Paris*, on l'engagea de prendre le logis de *Zamet*, avant que de descendre au *Louvre* (36). En 1600. lorsqu'il fut de nouveau question de sçavoir si le Concile de *Trente* seroit reçû en *France*, ce fut chez *Zamet* que le Roy assembla le Conseil qui devoit opiner là-dessus (37). Dès l'année 1585. il étoit interressé dans le parti du Sel, pour une somme de soixante & dix mille écus en deux parties (38) : de sorte que c'étoit en qualité de gros Partisan, que le Duc *d'Epernon* avoit à prendre sur lui en 1588. une somme de trois cens mille écus (39) que *Henri III.* le plus libéral de tous les Roys (40) lui avoit donnée. Sous *Henri IV.* il devint si pécunieux, que le Notaire, qui passoit le contrat de mariage d'une de ses filles avec un homme de considération, ne sçachant quelle Seigneurie donner au pere de la mariée, *Zamet* lui dit froidement de le qualifier *Seigneur de dix sept cens mille écus* (41), comme le racontoit aussi la

(35) De Thou, en son Histoire, Tome 5, Livre 131, pag. 1105. B.

(36) De Thou, Tome 5, Liv. 125, pag. 948. F.

(37) *Vie de du Plessis*, Liv. 2, pag. 261.

(38) *Mémoires de Sully*, Tome 2, Chap. 5, page m. 336.

(39) De Thou, en son Histoire, Tome 4, Livre 92, page 326. E.

(40) M. de Gomberville en sa Préface sur les Mémoires de M. le Duc de Nevers,

(41) Mezeray, *Abregé Chronologique* sur l'année 1598.

la Comtesse de *Vertus*. Ainsi, cet homme étoit bien en état de donner de magnifiques repas, mais les plus splendides n'étoient pas toujours ceux qui faisoient le plus de bien aux conviés, témoin le dernier qu'il fit à la Duchesse de *Beaufort*, sur laquelle les viandes exquises & délicates qu'il lui fit servir le jour du Jeudi saint firent à peu près le même effet que les champignons, qui mirent au rang des Dieux l'Empereur *Claude*, qui en avoit mangé (42). La *Bibliotheque* MS. *de M.* Guillaume, parle d'un *Livre de la Simplicité, fait par M.* Zamet, *dedié à M. de* Frénes, *& imprimé en Hebreu :* Ne seroit-ce point par cette action, & par quelques autres tours de duplicité, que *Zamet Italien* auroit fait juger que la simplicité qu'il affectoit au dehors, devoit s'entendre à rebours comme on lit l'Hebreu ? *Zamet*, dans le cours de sa bonne fortune se qualifia Conseiller du Roy en ses Conseils, Gouverneur de *Fontainebleau*, Surintendant de la Maison de la Reine *Marie de Medicis*, & successivement Baron de *Murat* & de *Billy*, du nom de deux Terres qu'il avoit achettées après s'être dégoûté d'avoir tout son bien en argent (43) : Il mourut âgé de 62. ans à *Paris*, un Lundi 14. de Juillet 1614. & laissa deux fils : l'aîné Maréchal de Camp, que les *Huguenots*, dont il s'étoit déclaré le persécuteur, appellerent *le Grand Mahomet*, mourut le 8. Septembre 1622. d'un coup de canon, dont il avoit eu la cuisse emportée au Siege de *Montpellier*

(42) *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Chap. 90.

(43) *Gallia Christiana*, Tom. 2, au mot *Lingones*.

lier(44) : l'autre qui étoit Evêque de *Langres* & premier Aumônier de la Reine-Mere, mourut le deuxiéme de Février 1655. (45).

Pag. 335. l. 29. *Faiſoit les révérences par devant.*] Dans la *Bibliotheque MS. de M.* Guillaume, on trouve : *la mode de bien faire la réverence écrite par le Comte de* Rude, *adreſſée aux Galans de la Cour*, Sur toutes les modes & les manieres de ce temps-là débitées ici par *Mathurine*, voyez le *Baron de Fœneſte* l. 1. ch. 2.

Pag. 336. l. 9. *C'eſt pour en mourir.*] Les *Memoires de M. de Sully* font mention de ces façons de parler, & les attribuent à *un tas de Cajoleurs de Cour* ſur la fin du ſeiziéme ſiécle, & au commencement du ſuivant : elles ſe trouvent auſſi dans *Fœneſte* l. 1. ch. 2.

Pag. 336. l. 15. *Marquis de quatre ſols.*] Marquis de Triqueniques ou de trois Nicquets (47). Le Decameron de *Boccace* de la traduction *d'Antoine le Maçon*, journée 7. nouvelle 8. *Avez vous ouï comme votre beaufrere de foin traitte votre ſœur ? Marchandereau de quatre tournois qu'il eſt.*

Pag. 336. l. 28. *S'en eſſuya les mains.*] Dans *Fœneſte*, *d'Aubigné* met cette hiſtoire ſur le compte de ſon Baron ; *à propos des manchettes*, dit ce Baron, *yettois allé diner chez Monſur*

(44) *Mercure François*, Tome 8, pag. 819.

(45) *Gallia Chriſtiana*, Tome 2, au mot *Lingones.*

(46) Niquet eſt une ancienne Monnoye, valant trois mailles ; elle eſt encore connue à preſent à Dijon, où trois Niquets valent cinq deniers Tournois. Voyez le grand Coutumier, Edition de 1664, Tom. 1, pag. 646.

Monſur Lou Bidame, un fadaſſe de Caitene prit mes manchettes pour la Serbiette, & s'y eſſuya les mains, je l'uſſe trucquai, mais il aboit fait cela par ignorance (47).

Pag. 337. l. 1. *Les Préſidens d'Aubeville & de Caumartin, &c.*] Je croi qu'au lieu *d'Aubeville* il faut lire *Jambeville*, qui étoit le nom d'un Préſident au Parlement de *Rouen*. Cet homme que *Mezerai* traite de *Magiſtrat d'une grande vigueur & fermeté*, avoit en l'année 1602. été envoyé par le Roy en *Limouſin*; où au ſujet de la Pancarte qu'on ne vouloit pas y recevoir, il avoit ôté le Chaperon aux Conſuls de *Limoges*, qui étoient en charges, & fait paſſer (48) par les rigueurs de la Juſtice trois ou quatre des plus opiniâtres à rejetter cet impôt, qu'on vouloit continuer au-delà du temps pour lequel les Etats aſſemblés à *Rouen* en 1596. en avoient accordé la levée (49): Or comme *Jambeville* ſe rendoit exécuteur de cette eſpece de violence faite aux loix, au lieu de s'y oppoſer, comme ſon Caractere ſembloit l'y obliger, *d'Aubigné* l'appelle ici par raillerie *Docte en Juriſprudence moderne*. A l'égard de M. de *Caumartin*, c'étoit *Louis le Fevre* Sieur de *Caumartin*, Préſident du Grand-Conſeil, & Conſeiller d'Etat: le Roy lui avoit donné la Commiſſion en 1603. d'arrêter & de faire conduire à la Cour le Duc de *Bouillon*, ſur ce que ce Seigneur demandoit ſon renvoi

(47) *Baron de Feneſte*, Livre 4, Chapitre 2.

(48) Mezeray, *Abrégé Chronologique* en Avril & May de l'an 1602.

(49) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 128, pag. 1015. A.

renvoi à la Chambre de *Castres*, & refusoit de se venir mettre entre les mains du Roy, qui le soupçonnoit d'avoir trempé dans la conjuration du Maréchal de *Biron* (50) : M. de *Caumartin*, au lieu de remontrer au Roy que ce renvoi que demandoit le Duc étoit juste, n'avoit rien plus à cœur que de pouvoir exécuter ses ordres : il n'en falloit pas davantage à *d'Aubigné Huguenot* inflexible, serviteur particulier de M. de *Bouillon* & mécontent comme lui, pour ne pas mieux traiter ici le Président de *Caumartin*, qu'il venoit de traiter le Président de *Jambeville*. M. de *Caumartin* fut fait Garde des Sceaux, le 23. d'Octobre 1622. par le decès *d'Emery de Vic*, & mourut aussi-tôt après (51) : au temps dont parle ce Chap. il étoit déja Conseiller d'Etat, témoin deux lettres que lui écrit l'Evêque *d'Evreux* (53). Pour ce qui est de M. de *Jambeville*, je ne sçai s'il ne devint pas Premier Président de *Rouen* ; mais enfin il aspiroit à cette Dignité en 1607. & s'il n'y parvint pas alors, c'est que celui qui la remplissoit n'étoit point mort, comme le bruit en avoit couru. (52).

Pag. 337. l. 8. *A la mode de Gratiane.*] Il y avoit en 1597. Mademoiselle *Gratiane*, l'une des filles de la suite de Madame la Princesse de *Navarre* (54). Peut-être qu'elle avoit donné lieu

(50) De Thou, Tome 5, Liv. 128, pag. 1030. C.

(51) *Mercure François*, Tome 8, pag. 824.

(52) *Ambassade de du Perron*, imprimée *in-folio*, pag. 66 & 67.

(53) *Mémoires de Sully*, Tom. 3, pag. m. 146.

(54) *Ibid.* T. 3. Ch. 65.

né lieu à cette mode, ſoit en la pratiquant elle-même ſur ſes collets, ou en l'approuvant ſur ceux de quelque jeune Courtiſan.

Pag. 337. l. 32. *Et puis de la Cour.*] Le jeune *du Perron* menageoit en l'année 1600. les Amours du Roi *Henri IV.* avec la Demoiſelle *d'Entragues*, *Henriette de Balſac*, Marquiſe de *Verneuil* (55).

Pag. 337. l. 4. *La Marquiſe de Guercheville.*] *Antoinette de Pons* Marquiſe de *Guercheville*, &c. Voyez les *Annotations* ſur les Amours du G. *Alcandre*, & la *Clef* de ces mêmes Amours. Lettre S. ſur le nom de *Scilinde.*

Pag. 338. l. 5. *Ruffaneria.*] Ce mot ſignifie proprement Maquerellage, mais on le prend aujourd'hui plus communément pour le vice d'un homme débauché aux femmes : ici la premiere ſignification convient mieux au jeune *du Perron* menacé ci-deſſus de coups ſur les jarrets ; ordinaire châtiment des meſſagers d'amour.

Pag. 338. l. 10. *Pont du Courlay.*] *D'Aubigué* met la *Roche-Jaquelin* & *Pont du Courlay* ſon cadet au nombre des vingt ſept Gentilshommes, qui ſe retirerent au Château de *Niort*, après que les Reformés eurent ſurpris la Ville au Printems de 1586. (56) le Roy *Henri III.* étant mort, ces deux freres furent des premiers à reconnoître ſon légitime Succeſſeur, & tous les deux ayant ſuivi ce Prince dans ſa marche vers *Dieppe* au mois de Septembre de la même

(55) *Vie de M. du Pleſſis* Livre 2, page 263.

(56) Tome 3, Livre 2, Chap. 15. Voyez auſſi les Mémoires de la Ligue, Tom. 3, pag. 169.

la même année, le cadet qui combattoit à *Arques* près de la personne du Duc *d'Angoulême*, y eut son cheval tué de cinq coups de lance (57) *Cayet* dit que le Sieur de *Pont de Courlay* fut de ceux, qui avec *Sainte Marie du Mont* publierent les premiers, qu'il se trouvoit plusieurs fausses citations dans les Passages allegués par M. *du Plessis* dans son Traité de l'Eucharistie, à dessein d'engager quelque Dispute entre l'Auteur & l'Evêque *d'Evreux* (58) : les *Memoires de Sully* sur l'an 1604. parlent aussi d'un Sieur *du Pont de Courlay*, qui s'entendoit avec *Armand du Plessis* depuis Cardinal de *Richelieu*, contre le Marquis de *Rony* & les *Huguenots* (59) : Il y a bien de l'apparence que tous ces Passages ne dénotent qu'un même homme, qui est celui dont parle *Sancy* ; & que c'est *René de Vignerod* Sieur du *Pont de Courlay* en *Poitou*, que *Guy Patin* dit avoir été l'un des Espions du Marquis *d'Ancre* à mille livres par an, avoir eu pour pere un Notaire de la Ville de *Bressuyre* en *Poitou* : & avoir épousé *Françoise* de *Richelieu*, l'une des sœurs du Cardinal de ce nom (60) : mais j'oubliois de dire que M. le Duc *d'Angoulême* contoit les deux freres au nombre des principaux, qui suivirent le Roy à *Arques* (61) ; & d'ailleurs, dès-là que *d'Aubigné* qui devoit connoître le Sieur du *Pont*

(57) Mémoires de M. le Duc d'Angoulême, pages 95, 134 & 135.

(58) Chronologie Septenaire, sur l'an 1600.

(59) Tome 2, Chapitre 40.

(60) *Lettres de Guy Patin*, Tome 1, Lettre 29, de l'Edition de Hollande en deux Tomes.

(61) Mémoires de M. le Duc d'Angoulême, pages 134 & 135.

(62)

Pont de Courlay, puiſqu'ils étoient d'un même pays, dit poſitivement qu'il étoit Gentilhomme, à quoi il y a d'autant plus d'apparence, que le même *Pont de Courlay* fut l'un des ôtages donnés au Roy de *Navarre* pour le Château de *Niort* (62), le moyen de croire ce que *Patin* rapporte de la baſſe extraction de cet homme? une choſe m'embarraſſe davantage: c'eſt de ſçavoir ſi c'étoit un Converti.

Pag. 338. l. 11. *Engoulevent.*] C'étoit un homme de ce temps-là, de même caractere que *Mathurine* & M. *Guillaume* (63): il couroit les rues & ſe faiſoit appeller le Prince des Sots. (64).

Pag. 338. l. 17. *Sibilot.*] *Sibilot* étoit le Bouffon de *Henri III.* comme on le peut voir dans la Confeſſion de *Sancy* (65), dans les Notes, & dans les Remarques ſur le Catholicon d'Eſpagne. (66). Quand il ſe mettoit en humeur de battre, il donnoit de ſa marotte à tout le monde, hors au Roi ſon Maître, qu'un inſtinct merveilleux l'obligeoit de reſpecter. (67).

Pag. 338. l. 20. *Tête de Saint Innocent.*] Auſſi pelée que celles des Charniers de *Saint Innocent.*

Pag. 338. l. 26. *L'Abolition de La-Fin.*] *Jacques de La-Fin*, Oncle du Vidame de *Chartres*,

(62) *Mémoires de la Ligue*, Tom. 3, pag. 169.

(63) Voyez la premiere Remarque ſur ce Chapitre.

(64) Note 142 ſur le Catholicon d'Eſpagne.

(65) *Confeſſion de Sancy*, Livre 17, Chapitre 7.

(66) Note & Remarque ſur la page 107. Edition de 1696.

(67) *Antichopinus*, pag. 91 de l'Edition de Chartres en 1592.

(68)

tres, étoit de la Conſpiration du Maréchal de *Biron* : il en découvrit au Roy tout le détail, & obtint pour récompenſe une abolition générale pour toute ſa vie paſſée, où l'on dit qu'il y avoit un horrible Catalogue de toutes ſortes de crimes, ſans en excepter celui de Beſtialité (68) : ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Maréchal ayant ouï la dépoſition de *La-Fin* contre lui, commença à l'accuſer de Sodomie, de Sorcellerie, d'avoir des Images de cire qu'il faiſoit parler, & d'être faux-monnoyeur, ce qu'il repeta depuis (69) : ainſi les Lettres d'Abolition, qui ſpécifioient tous les crimes de *La-Fin*, devoient contenir un grand nombre d'horreurs.

Pag. 338. l. 27. *La Legende de Saint Nicaiſe.*] C'eſt un Livre aſſez gros, qui parut en 1574. ſuivant M. *d'Aubigné*, & qui fut réimprimé l'an 1581. *in*-8. de l'épaiſſeur d'un bon doigt & de Lettre aſſez menue : M. de *Thou* (70), qui en parle auſſi ſur l'année 1574. dit que l'Auteur de ce Livre étoit un nommé *Dagoneau* Sieur de *Vaux*, Juge de *Cluny*. (71). Le Cardinal de *Lorraine*, qui pouvoit tout en *France* lors des Maſſacres de l'année 1572. avoit obtenu des ordres du Roy *Charles IX.* pour faire empriſonner à *Mâcon* cet homme & ſes deux freres, ſous ombre qu'ils avoient eu

(68) D'Aubigné, Tom. 3, Liv. 5, Chap. 14.

(69) *Hiſtoire des derniers Troubles de France*, par Matthieu, Livre 2, page 422 & ſuiv. Edition *in*-4. de Paris, en 1622.

(70) De Thou en ſon Hiſtoire, Tome 2, Livre 2, Chap. 12.

(71) M. de Thou en ſon Hiſtoire, Tome 2, Livre 41, pag. 448 B. Et Tome 3, Liv. 59, pag. 48. C.

(72)

eu de l'emploi dans le parti des Reformés pendant les Troubles, & on devoit inſtruire inceſſamment leur procès : le Juge de *Cluny* échapa néanmoins, on ne ſçait comment, & comme il connoiſſoit fort bien ſon ennemi, il voulut ſe vanger en publiant contre lui ce Libelle : c'eſt une ſatyre horriblement ſanglante contre *Claude de Guiſe* Abbé du *Cluny* · il paſſoit pour Bâtard de *Claude de Lorraine* Duc *de Guiſe*, mais dans ce Livre on prétend qu'il étoit fils d'un Pallefrenier, frere du Bourreau de *Langres*, auquel avec l'âge il vint à reſſembler ſi fort, qu'on ne pouvoit plus le méconnoître, ni le prendre pour être de la race de Lorraine (72) : on donna à cette Satyre le titre de *Legende de Saint Nicaiſe*, parce que les plus énormes crimes, qu'elle impute à *Claude de Guiſe* plus Scélerat encore que cette Legende ne le décrit (73), furent commis par lui dans le temps qu'il étoit ſeulement Abbé de *Saint Nicaiſe de Rheims*, c'eſt-à-dire depuis le mois de Décembre 1568. juſqu'au temps qu'il fut fait Abbé de *Cluny* par le décès du Cardinal de *Lorraine* en 1574. (74).

Pag. 339. l. 14. *Caïn avoit chanté la Meſſe.*] Ceci eſt pris du *Traité préparatif à l'Apologie pour Herodote*, au chap. 33.

Pag. 339. l. 20. *Qu'il ſuë encore une fois.*] Le Sonnet qui ſe lit à la fin de la *Confeſſion de Sancy*, dit que *Cayet* avoit la vérole.

Pag. 339.

(72) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 2, Chap. 12.

(73) Grande Hiſtoire de Mezeray, Tome 3, pag. 52 de la premiere Edition.

(74) *Gallia Chriſtiana*, Tome 4, au mot *Cluniacenſes*.

(75)

Pag. 339. l. 30. *En ma viſite chez la Princeſſe.*] *Catherine de Bourbon*, ſœur du Roy *Henri le Grand :* A la priere du Duc de *Bar*, époux de cette Princeſſe, & par permiſſion du Roy ſon frere, les deux du *Perron* avoient entrepris de la convertir, avant & depuis ſon mariage; pour raiſon de quoi le Duc de *Bouillon* entretenoit ordinairement auprès d'elle à *Paris* pluſieurs Docteurs & habiles Miniſtres (75) : Voyez les *Mem. de du Pleſſis* T. 2. p. 959. *Amb. de du Perron* p. 84. 90. & 92. & un grand nombre de petits Livres, faits à ce ſujet ſur la fin du ſeiziéme ſiécle & au commencement du dix-ſeptiéme.

Pag. 340. l. 12. *Le lieu donc où eſt le Pape eſt l'Egliſe.*] C'étoit effectivement là le raiſonnement de pluſieurs Catholiques ; & ſi l'on en croit le Chevalier *Eduïn Sandis*, dans ſa *Relation de l'état de la Religion*, & les trois quarts des gens de lettres, & tous ceux que les partiſans du Pape en *France* y appellent Catholiques Parlementaires, ne laiſſent pas de regarder le Pape comme Antechriſt, quoique le conſiderant d'ailleurs comme Chef de l'Egliſe, ils ne ſe croient pas moins obligés pour cela d'adherer à ſa Communion (76). [Mais c'eſt une ſottiſe de *Sandis.*]

Pag. 340. l. 12. *Bonniere.*] *Bonnieres, Huguenot*, étoit Gentilhomme-Servant chez le Roy de *Navarre*, & fort familier avec ſon Maître, lorſque ce Prince parvint à la Couronne de

(75) D'Aubigné, Tome 3, Livre 4, Chap 24.

(76) *Relation de l'état de la Religion*, par E. Sandis, Chap. 36, pag. 241, & 242. Edition de 1626.

de *France*. Peu de jours après la mort de *Henri III.* il s'étoit ſelon ſa coutume préſenté à la porte du Cabinet du nouveau Roy ; mais ſur ce que l'entrée lui en avoit été refuſée, ayant voulu forcer l'Huiſſier, *Bonnieres* avoit été réprimandé pour cette action (77). Il étoit ambitieux, & n'ignoroit pas que ſa croyance l'éloigneroit toujours davantage des bonnes graces du Roy, qui s'étoit fait Catholique : il changea donc auſſi de Religion, & fut du nombre de ceux que *Henri IV.* traitoit de *Hauthupés*, comme *Roquelaure*, *Frontenac*, *la Riviere*, *du Laurens*, *Harambure*, *la Morlas*, *Salette*, *la Varenne*, *du Jon*, *Beringuen*, *Lozerai*, *Armagnac*, & ſur tout *Jacquinot* & *Perroton*, à qui ce Prince faiſoit du bien ; nonobſtant quoi ils ne pouvoient ſouvent s'empêcher de blâmer ſa conduite (78).

Pag. 341. lign. 16. *Beaulieu.*] *Théophraſte Bonju*, Sieur de *Beaulieu*, l'un des Proſelytes de l'Evêque *d'Evreux*, qui lui fit avoir une place de Conſeiller & Aumônier du Roy. *Pierre du Moulin*, parlant d'un Livre qu'il publia contre ce *Beaulieu* en 1603. ſous le titre de *Cartel de défi du Sieur de* Beaulieu : *neuf mois après ce Livre*, dit-il, (*qui eſt le terme des accouchées*) *le Sieur de* Beaulieu *nous a enfanté un gros Livre avec peu de travail*, *car ayant par devers lui quelques papiers broüillars de M.* d'Evreux, (du *Moulin* ſe trompe, c'étoient deux Tomes, à la verité non encore publiés,

(77) Mémoires de M. le Duc d'Angoulême, p. 26.

(78) *Mémoires de Sully*, Tome 3, Chap. 15, page 136, en une Lettre du 8. d'Avril 1607.

bliés, mais déja imprimés.) *il les a cousus ensemble tumultuairement, y mêlant quelque chose du sien par-ci par-là; dont ledit Sieur Evêque étant couroucé, il lui en a fait publique satisfaction* (79): Voilà l'origine de leur différend: le sujet duquel fut un Livre intitulé: *Méthode de convaincre toutes sortes d'Héréſies* (80) *par l'Ecriture*, auquel *Jacques Cappel*, Ministre répondit dans ses *livrées de Babel*: l'Evêque *d'Evreux*, qui avoit confié à *Beaulieu*, comme au meilleur de ses amis, les deux premiers Tomes non encore publiés d'un Ouvrage auquel il travailloit contre M. *du Plessis*, trouva que la plus grande partie de cette *Méthode*, *&c.* qui paroissoit sous le nom de *Beaulieu*, étoit copiée mot à mot de ces deux Tomes, que du *Perron* soutenoit n'avoir prêtés à *Beaulieu* que sur la parole que cet homme lui avoit donnée, que personne n'en verroit jamais rien par son moyen; il s'en plaignit à lui par une longue lettre pleine de ressentiment, envoya à *Paris* présenter requête à M. le Chancelier & au Conseil, aux fins de faire arrêter le cours & la vente du Livre de *Beaulieu*, & écrivit à mêmes fins à M. de *Villeroy* (81): Depuis sur un accommodement que *Beaulieu* avoit proposé à l'Evêque, ce Prélat

(79) M. du Moulin. *Nouvelles Briques pour le Bâtiment de Babel*, imprimé en 1601, dans *l'Avertissement* que j'ai Manuscrit, de la main d'un homme qui écrivoit sous ce Ministre, qui envoya l'un & l'autre à M. Ferry Ministre de Metz, de la Bibliotheque duquel je les ai acquis.

(80) Imprimé *in*-4. à Paris, chez Marc Orry, en 1604.

(81) Ambassade de du Perron, pag. 121 & suiv.

(82)

Prélat lui écrivit une seconde Lettre, où il se remettoit touchant leurs démêlés entre autres personnes à *la Brosse* leur ami commun. C'est le Cardinal *du Perron* lui-même, qui raconte ainsi la chose dans ces deux Lettres, & l'on y voit aussi que *du Perron* avoit fait imprimer & dédié à M. de *Sancy* un Discours de Controverse, & que le Marquis de *Rôny* étant un jour entré en dispute de Religion contre le même *Sancy*, c'étoit ce Prélat, qui donnoit les solutions (82).

A l'égard de la Brosse : *la Brosse écrit fort bien en François & nettement*, dit le Perroniana : il *avoit commencé la vie du feu Roy* (Henri IV.) *je ne vis jamais si bel avant discours, que les Poëtes avoient accoutumé de ne point représenter les Dieux que déja hors de l'enfance ; aussi lui, il vouloit laisser ce qui étoit de l'enfance du Roy, pour venir tout d'un coup à ses faits génereux* (83), On dit du nommé *Pierre Loyer d'Anjou*, Sieur de *la Brosse*, qu'il étoit Philosophe, Jurisconsulte & Poëte, qu'il sçavoit les Langues & qu'il avoit beaucoup d'érudition (84) : je ne crois pas que ce soit lui, ni ne sçai si le nôtre étoit nouveau Converti comme *Beaulieu*, ni s'il avoit été pareillement broüillé avec l'Evêque *d'Evreux* ; mais au dernier égard il paroît par deux Lettres de notre *la Brosse*, qu'en tout cas ils s'étoient parfaitement réconciliés dans la suite. On voit au reste, par la derniere de ces Lettres,

(82) Ambassade de du Perron, pag. 121 & suiv.

(83) *Perroniana*, au mot *la Brosse*.

(84) Moreri, au mot *Loyer*.

(85)

tres, que *la Brosse*, tout grand Catholique qu'il vouloit paroître, étoit pourtant persuadé qu'on ne pouvoit donner à tous les passages de *Tertullien* un sens clairement favorable à la doctrine, que tient aujourd'hui l'Eglise Romaine. L'Evêque *d'Evreux*, à ce que dit *la Brosse*, l'avoit poussé à entreprendre de traduire en François les deux parties du Livre *des Prescriptions* de ce Pere : il étoit déja bien avancé dans la traduction de la premiere, qui étoit la moins difficile ; mais son embarras étoit d'en sortir d'une maniere qui ne donnât point de prise aux Protestans sur les Catholiques. A cet égard, *la Brosse* avoüe qu'il ne le peut pas, & invite du *Perron* à l'entreprendre : mais en ce qui touche la seconde partie de ce Traité de *Tertullien*, son avis est, qu'absolument il ne faut point qu'elle voye le jour en *François*, parce que, selon lui, quelque tour qu'on pût donner à cette version, *elle n'apporteroit jamais tant de fruit à leur Eglise, qu'elle jetteroit de doutes & de scrupules dans les ames foibles & vacillantes en la Foi Catholique* (85).

Pag. 341. l. 18. *La Connêtable.*] *Louise de Budos*, seconde femme de *Henri de Montmorency*, Connêtable de *France*, étoit morte dès l'an 1599. (86) & l'Auteur parle ici d'une chose arrivée chez la Connêtable après la conversion de *Sainte Marie du Mont*, qui est de l'année

(85) Ambassade de du Perron, pag. 625, 626, & 690.

(86) Mezeray, *Abregé Chronologique* sur le mois d'Avril 1599.

l'année ſuivante (87) : ainſi il ſemble que cette Connêtable, chez laquelle on parle de la converſion de ce *Huguenot*, devoit être *Laurence* de *Clermont*, troiſiéme femme du Connêtable : cependant je ne ſçai ſi *d'Aubigné*, qui pourroit bien avoir ici commis un parachroniſme, ne veut point parler de *Louiſe de Budos*.

Pag. 341. l. 22. *Par les loüanges de l'Abbé Tiron.*] *Tiron* eſt une Abbaye de l'Ordre de *Saint Benoît*, au Diocèſe de *Chartres* : *Philippe Des-portes*, qui en fut pourvû en 1582. obtint encore l'Abbaye de *Joſaphat* au même Diocèſe le 13. de Fevrier 1589. & finalement celle de *Bon-port*, Ordre de Cîteaux au Diocèſe *d'Evreux*, près du *Pont-de-l'Arche* (88), en laquelle il mourut en 1606. (89). C'étoit un excellent Poëte *François*, & comme il avoit ſuivi la Cour en cette qualité dès le Regne de *Henri III. Des-portes* ayant trouvé à du *Perron* un eſprit vif avec beaucoup de talens pour notre Poëſie, il produiſit ce jeune homme à la Cour, où il ne fut pas plûtôt, qu'il trouva le moyen de s'inſinuer dans les bonnes graces du Roy *Henri III.* & depuis dans celles de ſon Succeſſeur. (90) Ce que *Mathurine* dit ici, que du *Perron* parvint par les loüanges de l'Abbé *Tiron*, M. de *Thou* l'a exprimé

(87) Vie de M. du Pleſſis Livre 2, page 202.

(88) *Gallia Chriſtiana*, Tome 4, aux mots *Tiron*, *Joſaphat & Bonport*.

(89) De Thou, Tom. 5, Liv. 136, pag. 1247. A. B.

(90) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 101, où cet endroit eſt retranché de la page 154 B. de l'Edition de Geneve.

(92)

exprimé par ces termes : *Jacobus David Perronius Adolescens ..... Philippi Portæ ..... commendatione in Aulam se insinuaverat.*

Pag. 341. l. 27. *Quant à Duret, on connoît sa langue.*] *Jean Duret*, Seigneur de *Chevry*, Médecin du jeune Cardinal de *Bourbon* & confident de ce Prince. M. de *Thou* le nomme *Louis* (91) ; mais il se trompe, car *Guy Patin*, qui nous en avertit, assure que ce Médecin se nommoit *Jean*, & que *Louis Duret* étoit mort dès l'an 1586. (92). L'Auteur met ensemble ici comme amis *Duret*, du *Perron* & l'Abbé *Tiron*, parce que tous les trois avoient été bien avant dans les intrigues du tiers-parti ; les deux premiers nommément, comme domestiques du Cardinal de *Bourbon*, Chef de ce parti ; & l'Abbé *Tiron*, à cause que pendant la Ligue & lors de la conjuration de *Mante*, il se tenoit près de l'Amiral de *Villars*, qui étoit aussi de cette entreprise, où le tiers - parti avoit résolu de se défaire du Roy (93). Les Mémoires de *Sully*, parlant de la conspiration du tiers-parti contre le Roy à *Mante* en 1591. y comprennent deux *Durets*, (94) dont l'autre étoit *Charles*, fils du Medecin

(91) M. de Thou en son Histoire, Tome 5, Livre 123, page 869. C. & 870.

(92) Guy Patin, Lettre 197 & derniere de l'Edition en un Tome, supposée de Roterdam en 1689. Elle est du 4 Février 1672, à M. G. D. M. & a été omise dans l'Edition de Hollande en deux Volumes.

(93) De Thou, Tom. 5, Liv. 101, pag. 160. E. Et le Catholicon d'Espagne, à la Note sur la page 51 de l'Edition de 1696.

(94) *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 38, marqué fautivement 39.

cin *Duret*, pareillement dans la confidence du Cardinal de *Bourbon :* ce dernier, Seigneur de la *Grange du Milieu*, Président en la Chambre des Comptes, Intendant, puis Controlleur-Général des Finances, avoit été envoyé à *Mante* en la même année 1591. par le Cardinal de *Bourbon* vers le Roi *Henri IV. pour lui persuader d'abjurer l'Héréſie de Calvin, & l'avoit obtenu de Sa Majeſté, qui y étoit déja diſpoſée*, dit un Auteur moderne (95); mais il ne dit pas que cette invitation qu'on fit au Roy de ſe faire Catholique, avoit été précedée immédiatement de la conjuration de *Mante*, qu'on venoit de découvrir, & qu'elle n'opera la converſion de ce Prince, que dans la crainte, où il étoit de ne pouvoir autrement en arrêter les ſuites (96). Entre pluſieurs autres que nomment les *Mémoires de Sully*, le Médecin *Duret*, dont le jeune du *Perron* blâme ici la mauvaiſe langue, étoit des plus appliqués à entretenir par ſes diſcours la diviſion entre le Roy & la Reine (97); auſſi n'avoit-il jamais aimé ce Prince, ayant même été reçû dans le moment de ſa mort au Conſeil ſecret de ceux qui s'en réjoüiſſoient (98).

Pag. 341. l. 32. *Pourri de vérole.*] *Guy Patin* diſoit ſçavoir de bonne part que le Cardinal du *Perron* étoit mort de la vérole (99): Il eſt certain que ce Prélat ſouffroit ordinairement

(95) *Recherches Hiſtoriques de l'Ordre du S. Eſprit*, Tom. 1, pag. 363.

(96) *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 38.

(97) *Ibidem*, Tome 3, Chapitre 19, pages 193 & 194.

(98) *Ibid.* Tom. 4. p. 8.

(99) Lettre 29 de l'Edition de Hollande en deux Tomes.

ment de grandes douleurs aux jambes ; il s'en plaint lui-même en plus d'un endroit du *Perroniana ;* d'ailleurs le portrait que nous avons du Cardinal du *Perron* à la tête de ses *Ambassades*, ne le fait pas moins chauve que son frere, à qui *Mathurine* reproche en ce Dialogue que la vérole lui avoit fait tomber les cheveux : ces deux symptômes, avec ce que *Guy Patin* avoit ouï dire du Cardinal, donnent lieu de croire que *Duret*, habile Médecin, sçavoit bien ici ce qu'il disoit (100).

Pag. 341. l. 32. *L'autre de lepre.*] Le *Catholicon d'Espagne* parlant des vertus de cette drogue, dit que le Poëte de l'Amirauté (*Desportes*) en avoit été guéri de la gratelle, dont il étoit rongé jusques aux os.

Pag. 341. l. 35. *Le Comte de Tonnere à Beaulieu.*] *Charles-Henri*, Comte de *Clermont* & *de Tonnerre*, Vicomte de *Tallard*, qui eut pour femme *Catherine - Marie d'Escoubleau*, fille de *François d'Escoubleau*, Marquis de *Sourdis* & *d'Alluye* (1). A l'égard de *Beaulieu*, dont parle ici le jeune du *Perron*, c'étoit le nom de plusieurs personnes de ce tems-là. *Jean-François le Petit*, en son *Histoire des Pays-Bas*, parle d'un *Baron de Beaulieu* de la suite du Duc *d'Anjou*, qui fut mis en prison pour le fait *d'Anvers* en 1583 (2). Un nommé le *Capitaine Beaulieu*, tenoit *Vincennes*

(100) A la Note sur la page 12, de l'Edition de 1696.

(1) *Génealogie de Sainte Marthe*, Tom. 2, Livre 30, pag. 971 de l'Edition de 1628.

(2) Tome 2, de l'Edition *in*-8. de 1602, Liv. 5, page 87.

cennes pour la Ligue, & rendit au Roy ce Château, le 27. de Mars 1594. (3). *Martin Ruzé, Sieur de Beaulieu*, étoit Sécretaire d'Etat en 1590. (4) & *d'Aubigné*, qui dans le premier chap. de la Confession de *Sancy*, parle d'un *Bouffon de Prevôt de Beaulieu*, parle déja ci-dessus dans ce Dialogue, de *Theophraste Bouju*, Sieur de *Beaulieu*. Je crois qu'ici le jeune du *Perron* veut parler du Sécretaire d'Etat *Beaulieu*.

Pag. 342. l. 15. *Le Roy & M. de Rosny, &c.*] Les Satyres du temps ne se taisoient pas de l'excessive œconomie du Roy *Henri IV*. & de son Ministre favori, témoin la *Bibliotheque* MS. *de M. Guillaume*, où l'on trouve : *un Livre de la liberalité, écrit en lettres d'or par M. de Rosny, dédié au Roy* : c'est pourquoi aussi *d'Aubigné*, qui n'étoit content de pas un des deux, a été ravi de ne les épargner ici ni l'un ni l'autre : c'étoit au reste M. de *Sully*, qui, pour raison de son Emploi dans les Finances, étoit chargé de payer aux Comédiens *Italiens* les pensions que le Roy leur faisoit encore en 1608. (5).

Pag. 342. l. 34. *Pour Capitaine Upance, Vitry, qui est devenu Zbirre.*] Si, comme je le pense, il faut lire effectivement *Zbirre* au lieu de *Zbizé*, il faut que celui qui faisoit alors ordinairement le personnage de Capitaine des Gardes

(3) *Chronologie Novennaire*, Tome 3, fol. 344. aecto.

(4) M. de Thou en son Histoire, Tome 5, Livre 99, pag. 74. C. & Liv. 129, pag. 1037. F.

(5) *Mémoires de Sully*, Tome 1, pag. 25, Lettre premiere de la page 247.

(6)

Gardes à la Comédie *Italienne* s'appellât *Upance* ; & comme dans la plûpart des Piéces de Théatre il y a des Gardes, ou même un Capitaine des Gardes, lorſqu'il s'agit d'arrêter quelque perſonne conſidérable ; le reproche d'avoir ſervi à cet emploi tombe ici ſur M. de *Vitry*, Capitaine des Gardes du Roy, qui, ſelon le ſatyrique *d'Aubigné*, avoit fait l'office d'un *Zbirre* en arrêtant en 1602. le Maréchal de *Biron* de la part du Roy (6) : car on ſçait qu'en *Italie*, & principalement à *Rome*, on appelle *Zbirres* ou *Birres*, ceux qui font la fonction d'archers ou de Gardes & de guet pendant la nuit, comme il étoit à l'heure que M. de *Biron* fut arrêté par le Marquis de *Vitry*.

Pag. 342. l. 35. *Le Comte de Soiſſons, &c.*] On a déja vû que *d'Aubigné* n'avoit pas une grande opinion de la bravoure du Comte de *Soiſſons*, qui d'ailleurs n'étoit pas bien fait, non plus que tous ſes freres ; préſentement, ſous ombre que perſonne ne diſconvenoit que ce Prince ne fût un grand Politique (7), cet Auteur veut le faire paſſer pour un *Magiſter* de claſſe, qui feroit des leçons de guerre à la porte du Cabinet, au lieu de les réduire en pratique comme un Général y eſt obligé.

Pag. 343. l. 3. *Par concluſion en ſes Comédies.*] Le Comte de *Soiſſons* n'aſpiroit effectivement qu'à la concluſion du Roman, tant que la ſœur du Roy ne fut pas mariée ; témoin lorſqu'il

(6) De Thou, Tom. 5. Livre 128, page 1017, A. C.

(7) *Génealogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Livre 16, page 204.

lorſqu'il voulut l'épouſer à *Pau*, ſi ce Prince n'y eût donné ordre.

Pag. 343. l. 5. *Que les Italiens repréſentent Rampino forca impica* ......] C'eſt à-dire : Que *ſi* les *Italiens*, &c. *Rampino* ; car il faut lire ainſi ; c'eſt un croc ; *forca* c'eſt une fourche ; & l'*impica* ..... reſſemble fort à la penderie ; ainſi, comme les deux termes *Italiens* précedens repréſentent un attirail de *Bohemes*, je ne ſçai ſi *d'Aubigné* dans l'humeur ſatyrique qui le domine extraordinairement ici, ne voudroit pas y comparer à de vrais *Bohemes* les vieux Officiers des troupes du Roy, que ce Prince avoit congediés ſans récompenſes, & qu'il ne ſe laſſoit point de voir déchirés & demi-nuds ſe promener dans la baſſe-cour de ſon Palais, après les avoir vû dans les occaſions ſe ruiner & prodiguer leur ſang pour ſon ſervice. L'Auteur parle déja de même à peu près ci-deſſus au ch. 5. du premier Livre, & dans ſon Hiſtoire T. 3. l. 2. ch. 8.

Pag. 343. l. 11. *Sallette.*] Il y avoit le Préſident *Sallette*, dont, à ce que dit *d'Aubigné*, *Jean de Morlas* étoit fils naturel ; & un *Sallette*, *Bearnois*, qui diſputa en Mai 1580. contre *Mathieu de Launoy*, qui avoit changé de Religion dès avant l'année 1577. (8). *Cayet* parle auſſi d'un *Sallette*, Gouverneur *d'Oleron* en 1591. (9); puis encore d'un *Sallette*, Conſeiller d'Etat de *Navarre*, qu'il dit avoir

(8) Réponſe Chrétienne à Pierre Pineau, dit Des aigues, & par Matthieu de Launoy en 1581, Chap. 10, page 125, recto.

(9) *Chronologie Novenaire*, Tome 2, fol. 537. recto.

(10)

avoir été entretenu dès sa jeunesse aux Ecoles de *Bearn*, comme *Morlas*, & n'être mort que long-tems après s'être fait Catholique, à l'imitation du Roy *Henri IV.* (10). C'est sans doute ce dernier que *d'Aubigné* met au nombre de ceux qui persuaderent au Roy de se faire Catholique; & c'est de lui-même, *esprit subtil & gentil, ayant toutes les parties d'un vrai Courtisan*, dit encore *d'Aubigné* (11), que parlent les Mémoires de *Sully* T. 1. ch. 38. où l'on voit que *Henri IV.* le consulta avec quelques autres de ses plus confidens serviteurs, pour sçavoir comment il pourroit reprimer le tiers-parti. Enfin il est parlé d'un Chanoine *d'Evreux* nommé *Sallettes*, que M. du *Perron*, Evêque *d'Evreux*, envoya vers Madame à *Paris* en 1599. pour faire entendre à cette Princesse les conditions sous lesquelles il vouloit bien entrer en conference avec les Ministres (12). C'est de *Sallettes*, Chanoine *d'Evreux*, que *Mathurine* parle ici, où elle reproche au jeune du *Perron*, que l'Evêque *d'Evreux* son frere ne s'étoit point soucié de mécontenter un de ses Chanoines pour une garce de *Condel*, qui est un Prieuré dépendant de l'Abbaye de *Saint Lomer* au Diocèse de *Chartres*.

Pag. 344. l. 33. *Guedron.*] Ci-dessus encore, *Guedron & du Couroy*, & ailleurs dans le même chapitre, *un air de la façon de Guedron.*

(10) *Chronologie Novenaire*, Tome 3, page 539.

(11) D'Aubigné, Tome 3, Livre 3, Chapitre 24.

(12) Discours de cette Conférence, imprimé en 1601, pag. 75.

(13)

dron. Guedron & du *Couroy*, ou plûtôt *du Cauroy*, étoient deux célebres Musiciens de ce tems-là. *Nicolas Rapin*, dans son Elégie sur la mort du Poëte *Des-portes*, où il introduit à l'enterrement de ce Poëte illustre tout ce qu'il y avoit à *Paris* de personnes illustres dans les lettres & dans les beaux arts : *Et cum Malducto*, Guedro *cantôre venis* (13), *le Perroniana*, lettre C. *Du Cauroy a grand art ; il étoit grand personnage ; c'est le meilleur des François, qui ont écrit en musique.* Il étoit Sous-Maître de la Chapelle de musique du Roy *Henri IV.* Antiquités de la Chapelle & Oratoire du Roi de *France* par *Guill. du Peyrat*, imprimé *in folio* à *Paris* en 1645. l. 1. 483. C'étoient apparemment des gens que M. du *Perron* employoit à mettre en musique les paroles qu'il rimoit, pour en faire des airs de Cour ; car il n'avoit fait que cela avec quelques autres Poësies jusques bien avant dans l'année 1596. (14). Il y avoit eu un *du Couroy*, Capitaine de Bourgeois à *Paris*, qui avoit entretenu intelligence avec les Royalistes au plus fort de la Ligue (15).

(13) Œuvres de Nicolas Rapin, Edition *in*-4. de Paris en 1610, pag. 49.

(14) Discours de la Conférence entre M. du Perron & M. Tilenus, pag. 25.

(15) Dialogue du Mah. & du Manant, fol. 100. R.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

De la réunion de la Religion.

ETant chose très-malaisée de détruire l'opinion des *Huguenots* par disputes, ni par persécutions, nous avions très-bien désigné d'y proceder par réünion de religions, par les ouvertures & intelligences des *Ministres gagnés :* mais de six qu'ils étoient, il y en a cinq de morts, & *l'autre chassé*. Pour certain il n'y avoit point de danger de leur quitter force points Théologaux, pourvû que l'autorité de l'Eglise & du Pape demeurassent entiers. La raison en est prompte ; qu'eux étant soumis à l'autorité, eussent après facilement perdu les raisons par elle. Et quand nos *Jesuites* se sont opposés à plusieurs articles que l'on leur vouloit conceder, ils ignoroient le dessein, & quelques-uns avoient pour but la guerre civile plûtôt que la paix des consciences. Or voici ce que nous autres honnêtes gens voulions que l'Eglise Romaine laisŝat aller. Premierement que le service fût en *François*, pourvû que l'on ôtât quelques drôleries, qui eussent fait rire les gens ; comme de *commencer la Messe par un &*, & autres absurdités, qui sont proprement & subtilement écrites par *Bernard Ochino*, au Traité *della natività della Missa*. Quant aux ornemens, en ôter les plus ridicules, & pour le reste, répondre à ce que dit ledit *Ochino*, que c'est la Cêne du Seigneur déguisée, & qui s'est fait religieuse,

per

per parer più ſanta. Qu'il fût permis aux Prê-tres de ſe marier, & quitter leurs femmes quand elles ſeroient fâcheuſes. En tout cas uſer du ſaint Decret & de ſes libertés, comme il eſt porté au Canon, qui porte, *is qui non habet uxorem, loco illius*, &c. Il le dit notamment *in rubrica decreti.* Quod, *qui non habet uxorem, loco illius debet concubinam habere. Ita nefas Epiſcopum creari, niſi ſaltem unius concubinæ dominum.* Diſtinct. 34. qu. 9. per de Var. Stud. vol. lib 4. §. 5. *Villavinceni* ibid. c. 4. Si ces privileges étoient bien établis, fils de putain qui ne ſeroit d'Egliſe. Après nous voulions ôter tous les jeûnes, ſinon aux pauvres & aux malades. Eviter cette frayeur de purgatoire imaginaire; ſans toutefois gâter la priere des Saints, de peur de ruiner l'Egliſe. Je ne dis pas ſans raiſon, ôter le purgatoire: il n'y a rien qui ait fait tant d'eſprits curieux de leur ſalut vers la fin, que ce qui s'enſuit. Un Prêtre conſolant ſon malade, enſeigne que les angoiſſes de la mort ſont les entrées aux gehennes du purgatoire. Un Miniſtre; qu'elles ſont comme angoiſſes d'enfantement pour entrer en la vie bienheureuſe, & ſe fonde ſur ce texte: Tu ſeras aujourd'hui avec moi. Je dirai hardiment que l'Indice expurgatoire devoit donner une touche à ce paſſage. Or le goût de ces deux différences de mourir, a fait renier le purgatoire à beaucoup de bons Catholiques au lit de la mort, où les eſperances & les craintes de ce monde font place à celles de l'autre. Nous leur euſſions donné par deſſus le marché le vendredi & ſamedi, le Carême & les vigiles; ſinon

ſinon que la police en eût autrement ordonné, comme en *Angleterre*, & par ce moyen nous euſſions fait paix avec *Saint Paul*, au 4. de la premiere à *Timothée*. C'eſt encore une oubliance à l'indice ; il falloit ôter ces marques de la revolte de la foi, des abuſeurs, des docteurs de menſonge, d'hypocriſie & de doctrine des diables. *Calvin* n'eût pas ſçû dire pis. Que nul liſe *Saint Paul* juſques à l'accord fait & bien ſigné, & le fonds des penſions des Miniſtres conſentans bien aſſigné. En même-tems l'autre Egliſe devoit reprendre les pompes, la muſique, les danſes, force fêtes, & beaux & grands revenus d'Egliſe. Ces Miniſtres euſſent été en caroſſe, force chiens & oiſeaux à leur ſuite. Nous euſſions établi le franc arbitre ; ſurtout chaſſer cette fâcheuſe diſcipline, qui leur a fait perdre tant d'honnêtes gens. Nous n'euſſions point tenu entre les péchés la ſimple fornication, ni l'adultere par amour, ſuivant le cahier de *Cahyer* en ſon docte Livre du retabliſſement des bourdeaux, & ſa docte diſpute ſur le ſeptiéme Commandement. Je dis le ſeptiéme, parce que nous avons remis le ſecond, que *le Concile de Trente a voulu ôter ;* mais il n'y a pas moyen de couvrir cette honte. Ce ſeptiéme Commandement, qui eſt, *Non mœchaberis*, défend ſeulement le péché des enfans *d'Onan ;* car μοιχεύειν dérive ſelon cette Théologie moderne ἀπὸ τοῦ μοίχου & χέειν, *quod eſt humidum fundere*. C'eût été une brave religion, qui eût rejetté les incommodités des deux, & eût établi ce qui eſt plauſible à l'une & à l'autre : chacun y eût été reçû & content ; nul de chaſſé. Je

ſçai

sçai que des *Aristarques* controlleront mon bon desir ; mais je dis contre eux : premierement, que sainte Eglise doit avoir les bras ouverts à toutes sortes de gens : or ce n'est pas les recevoir, que de chasser leurs vices ou incommodités. Ce sont les *Huguenots*, qui disent que l'Eglise n'est que des élûs. Et à ce propos nous les renvoyons ici à un Sonnet, qui prouve bien cette matiere, ce me semble : Il se trouve en son lieu, & commence ainsi : *Huguenots, vous voyez qu'au doux sein de l'Eglise*, &c. Secondement je demande à ces sourcilleux, s'ils veulent être plus sages que les Apôtres, qui voulurent enterrer le Judaisme avec honneur ? Vous voyez dans l'Epitre aux *Galates*, comment Monsieur *Saint Pierre* s'accommodoit en galand homme aux humeurs & aux infirmités des *Juifs*. *Saint Paul* l'en reprend ; mais, comme disoit *Frere Gilles*, il se seroit bien passé de dire beaucoup de choses qui sentoient le fagot. Mais épluchons aussi ce que firent nos Saints Peres, quand ils voulurent enterrer le Paganisme avec honneur. Ils nous ont appris à peindre Notre-Dame à l'ancienne mode de *Vesta*, tenant en son sein *Jupiter Bambino* ; la Trinité, comme *Medius fidius*. Ils ont mis la *Guillanneuf* en la place des *Saturnales*, les Rois pour les *Lupercales*, le Mardi-gras pour le jour de la fête de *Bacchus* & des fous. Ils nous ont laissé le premier jour de Mai pour l'amour de *Cloris*, en la place de laquelle est canonisée *S. Thaïs* : les *Perveils*, autrefois appellés *pervigilia*, se font encore à *Beaucaire* le jour de *la Madeleine*, en commémoration de sa premiere

miere vie. Les putains ont une Meſſe à part, après laquelle elles vont courir le prix qui leur eſt ordonné. La Chandeleur, qu'eſt-ce autre choſe que le *Februaria* des Anciens, avec leurs chandelles allumées ; *Arvalia*, ce que l'on fait au temps des moiſſons ? & la veille de la *Saint Jean* n'eſt autre choſe que *Palilia*, fête de *Palês*, Déeſſe des troupeaux, que l'on croyoit garantir de tous maux, en les faiſant paſſer près des feux que l'on allumoit durant la nuit. Ce que les Anciens appelloient ſupplications, nous le retenons en nos proceſſions, notamment à *Poitiers*, où l'on fait proceſſions pour demander de l'eau aux *Naïades*, & à *Paris* la deſcente de la Châſſe de *Sainte Genevieve* eſt à même fin. Nous avons encore de la gentille Antiquité l'eau luſtrale, & le pain & le vin que l'on porte aujourd'hui ſur la foſſe des morts ; de quoi il échapa un jour au bon-homme *Benoiſt* de dire, *iſta paganiſmum ſentiunt.* Mêmement les inſtituteurs de nos cérémonies n'ont pas eu honte des plus anciennes pieces de l'Antiquité, puiſque l'on a adoré le Dieu des jardins en tant d'endroits de la *France* ; témoin *Saint Foutin de Varailles* en *Provence*., auquel ſont dédiées les parties honteuſes de l'un & de l'autre ſexe formées en cire : le plancher de la Chapelle en eſt fort garni, & quand le vent les fait entrebattre, cela débauche un peu les dévotions à l'honneur de ce Saint. Je fus fort ſcandaliſé, quand j'y paſſai, d'ouïr force hommes qui avoient nom *Foutin* ; la fille de mon hôteſſe avoit pour ſa maraine une Demoiſelle nommée M. *Foutine. Quand les Huguenots prirent Embrun*,

Embrun, ils trouverent entre les Reliques de la principale Egliſe un *Priape* de trois piéces, à l'antique, qui avoit le bout rougi à force d'être lavé de vin : les femmes en faiſoient le *ſaint Vinaigre*, pour être appliqué à un uſage aſſez étrange. *Quand ceux d'Orange* ruinerent le Temple de *Saint Eutropy*, on trouva une même piéce, mais plus groſſe, enrichie de peau & de bourre : il fut brûlé publiquement en la place par les hérétiques, qui cuiderent tous crever de puanteur, & le tout par miracle & punition du Saint. Il y a un autre *Saint Foutin* à la ville *d'Auxerre*. Un autre en un Bourg nommé *Verdre*, aux marches de *Bourbonnois*. Il y a un autre *Saint Foutin* au bas *Languedoc*, Diocèſe de *Viviers*, appellé *Saint Foutin de Cives* : Et un autre à *Porigny*, où les femmes ont recours en leurs groſſeſſes & pour avoir des enfans. Voilà comme nos Docteurs ont appointé le paganiſme avec nous. Il falloit de par Dieu ou de par l'autre, découdre & ne déchirer pas, comme ont fait ces Miniſtres fâcheux, qui ont voulu ſervir Dieu avec trop de pureté. Je trouve *la Riviere*, premier Médecin, de meilleure humeur que ces gens-là : Il eſt bon Galeniſte & très-bon Paracelſiſte. Il dit que la doctrine de *Galien* eſt honorable & non mépriſable pour la pathologie, & profitable pour les boutiques. L'autre, pourvû que ce ſoit de vrais préceptes de *Paracelſe*, eſt bonne à ſuivre pour la verité, pour la ſubtilité, pour l'épargne, en ſomme pour la Therapeutique. Partant il fait de ſon ame comme de ſon corps : étant *Romain* pour le profit, & *Huguenot* pour la guériſon

riſon de ſon ame. M. *Gervais*, Philoſophe de *Magné*, le prend plus haut ; car ſans ce paradoxe, il maintient que toutes les guerres ne ſont nées que *faute de grammaire*. Si nous euſſions ſuivi *Grandem matrem*, nous euſſions bien parlé, partant bien nous nous fuſſions entendus. *Ergo*, d'accord ; car les diſcords ne s'émeuvent que faute de s'entendre. Sa premiere regle étoit, que l'on fît un grand retranchement de Tréſoriers, qui ſont les participes ; d'interjections, pour ôter les exclamations aux Prêcheurs ; de quelques noms & de pluſieurs adverbes, comme corporellement, tranſubſtantiellement, charnellement, & autres tels. Ce gaillard ſe vantoit de ſçavoir plus de l'Etat que *Biſouze*, ni que ſon baſque, ni que M. de *Royan*, *Ambaſſadeur de Canada*. Mais pour fortifier encore mon bon œuvre par exemple, *Roquelaure* diſoit, que qui ne voudroit juger des différends à trois coups de dez, comme *Bridoye*, il falloit enfermer une douzaine de Docteurs & autant de Miniſtres avec vivres pour un jour, & ne leur en bailler plus qu'ils n'euſſent dévalé par une fenêtre *leur accord bien écrit & ſigné*. *Le Curé des Echillets* diſoit pourtant que ce ſeroit ſupercherie, parceque les Miniſtres ſont accoutumés de vivre petitement. Quant à lui, pour ne tomber point en ces peines, il mit les religions d'accord en ſa Paroiſſe ; & quand on lui apportoit un enfant à baptiſer, il demandoit de quelle Religion étoient les peres & meres. S'ils diſoient, Nous ſommes de la Religion de nos peres, lors il couroit à l'autel & l'étole, & demi vêtu commençoit *Adjuto-*

 rium.

rium. Adjutorium nostrum in nomine Domini. S'ils disoient qu'ils avoient la connoissance de Dieu par sa grace, il tournoit une chaise devant derriere, & mettant les mains sur le haut, il commençoit après l'interrogation : Notre-Seigneur nous montre en quelle pauvreté nous naissons tous, &c. Si c'étoit un mariage, après pareilles questions, il se mettoit sur *Adjutorium*, ou, Notre aide soit au nom de Dieu, &c. puis, Dieu notre pere, après avoir formé l'homme, &c. Voilà un habile homme cettui-là, & non pas ce passionné *Frere Jean Bonhomme*, qui peta sensiblement de colere en la chaire, en criant sur la conversion du Roy : Courage, mes paroissiens, les hérétiques sont bien étonnés ; ils n'osent plus nous appeller Papistes, ni manger de la chair en Carême devant les gens, ils chommeront les fêtes, quelques Ministres s'y accordent, ils sont devenus *mols comme couilles de Lorraine*, & nos bons Catholiques se roidissent comme beaux vits d'ases de *Mirebeau*. Or voilà en discourant de l'accord des Religions, une description de la mienne.

REMARQUES

SUR LE CHAPITRE II.

Pag. 379. l. 5. *MInistres gagnés.*] L'ouverture à la réünion, dit *d'Aubigné*, fut faite par *Rotan*, & par *Morlas*, qui étoit encore *Huguenot ;* à eux joints le

le Ministre *Serres*, & *Cayet*, qui peu après fut déposé du Ministere pour crime de magie, & à cause de deux infâmes Ecrits par lui composés : ces quatre & deux autres, dont l'un étoit un *Devaux*, Ministre, esperoient de se faire élire & députer par les leurs vers le Roy, & qu'étans arrivés au lieu de la Conférence, ils trouveroient l'occasion de trahir leur parti : En effet, *Rotan*, Ministre *Piémontois*, profond Théologien & Philosophe subtil, mais avare & connu pour tel du Roy *Henri IV.* continuë *d'Aubigné*, se fit choisir sur la fin de l'an 1593. pour disputer à *Mantes* contre du *Perron* ; & il avoit promis de faire une prévarication subtile ; mais lorsqu'il en étoit sur le point, quelque gloire ou crainte le fit chanceler & feindre une maladie (1). Si du reste l'Auteur a été bien informé touchant cet homme, & que ce soit le même *Rotan* qui fit en 1596. cette belle Réfutation des prétextes que *Cayet* alléguoit de sa revolte, il faut que depuis la Conference de *Mante* il eût bien changé de sentimens ; car cette Réfutation, qu'il ne composa que plus de deux ans après, est un Discours également pieux & solide ; & j'attribuerois volontiers à la médisante humeur de *d'Aubigné* ce qu'ailleurs encore il voudroit nous persuader, que du moins il changea de Religion en 1598. à l'ouverture du Synode de *Montpellier* (2) : Il est vrai que M. *Maimbourg* dit aussi que *Rotan* se fit

(1) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Ch. 11.

(2) Voyez ci-après, Chapitre IX.

se fit Catholique (3); mais quels sont ses garans? si ce n'est peut-être *d'Aubigné*, puisque *Cayet* lui-même, qui avoit tant d'intérêt de le dire, n'en parle point dans sa Chronologie Novennaire qu'on n'a imprimée qu'en 1608. (4). Ainsi je me trompe fort si *Rotan* n'est mort *Huguenot*, & ce qui m'en convainc tout-à-fait, c'est que ni *Reboul* dans ses Ecrits de ce tems-là, pas même dans les réimpressions qui s'en sont faites depuis l'année 1598. ni *Richeôme*, dans la nouvelle édition de son *Traité des Images* en 1599. où l'un & l'autre se sont fait un plaisir d'étaller les noms de quelques Réformés de robe & d'épée, qui se firent en ce tems-là Catholiques, n'ont en aucune façon parlé du Ministre *Rotan*, quoiqu'ils y ayent nommé les deux *Spondes*, un certain *Doremet*, duquel il sera parlé ci-dessous; *Morlas*, *Cayet* (5), de *Vaux*, un nommé le Sieur de *Coturie*, *Salignac* & *Sancy*. (6). A l'égard de celui que mon Edition du *Traité des Images* de *Richeóme* nomme *la Coturie*, c'étoit un nommé *Gilles de la Coulture de l'Isle en Flandres*, lequel ayant abjuré la Religion Protestante entre les mains des *Jésuites* de *Saint Omer* le 12. Avril 1585. publia en 1588. à *Anvers*, chez C. *Plantin* un *in* 8°. sous le titre de *Rescriptions* entre lui & *Antoine*

(3) Avertissement sur son Histoire de la Ligue.

(4) En trois Volumes *in*-8. chez E. Richer.

(5) Reboul, *Cabale des Réformés*, imprimée pour la premiere fois en 1597, pag. 124. & dans l'Edition de 1601. fol. 53. verso.

(6) Richeome, sur la fin de son *Traité des Images* Edition de 1599.

toine l'Escaillet, Ministre de l'Eglise *Wallone de Cantorbery*.

Pag. 379. l. 7. *Et l'autre chassé.*] Par ces cinq l'Auteur entend *Rotan*, de *Serres*, & *De-Vaux* Ministres, & *Morlas* & le Conseiller d'Etat *Sallettes*, qui avoient été destinés au Ministere : & celui qui fut chassé, c'est *Cayet* qu'on déposa pour raison du scandale qu'il avoit donné par plusieurs de ses Ecrits.

Pag. 379. l. 28. *Commencer la Messe par un &.*] Le Baron de *Fæneste*, disoit ses Graces Latines en commençant aussi par un *&* : *& beata viscera Mariæ quæ portaverunt æterni Patris filium.* Voyez *Fæneste*, Livre second, ch. premier.

Pag. 379. l. 30. Traité *della Natività della Missa.*] Je pense, dit M. *Bayle*, en son *Dict. Hist. Critique*, au mot *Ochin*, *que pour parler plus exactement* en cet endroit de *Sancy*, *il eût fallu dire, non pas au Traité, mais au Sermon* della Natività della Missa, *car en parcourant tout à l'heure les douze Sermons* d'Ochin *sur la Cene, j'ai trouvé que le 7. a pour titre, Missæ tragedia*, le 8. est intulé, *Quemadmodum nutrita, educataque fuerit Missa, adoleveritque & ornata, ditataque ad summam dignitatem præstantiamque pervenerit*, le titre du 9. est *Missæ accusatio ejusdemque responsio, & adversus eam acta*, celui du 10. est, *Sententia à Deo contra Missam lata.* Les Sermons *Italiens d'Ochin* ont été imprimés en trois parties *in*-8. la premiere à *Geneve* en 1543. & les autres en deux volumes en 1563. & en 1561. ceux de *Bâle* imprimerent un de ses Traités *Italiens* intulé : *Disputa del medesimo, intorno alla presenza del*

Corpo di Gieſu Chriſto nel Sacramento della Cena. (7).

Dans l'indice des Livres défendus à la ſuite du Concile de Trente ſe trouve *Antonius Anglus author libri de Origine Miſſæ.* Item. *Anatomia Miſſæ* & *lamentatio Miſſæ.*

Pag. 380. l. 6. *Is qui non habet uxorem, loco illius*, &c.] C'eſt un Canon du Concile aſſemblé à *Tolede* au temps *d'Arcadius* & de *Honorius* vers l'an 392.

Pag. 381. l. 26. *Que le Concile de Trente a voulu ôter.*] Il eſt entiérement ſupprimé dans le *Manipulus Curatorum* François, imprimé à *Paris* plus de cinquante ans avant la clôture de ce Concile.

Pag. 382. l. 19. *Frere Gilles.*] Voyez *l'Apologie pour Herodote* ch. 22.

Pag. 382. l. 26. *Jupiter Bambino.*] *Jupiter* encore enfant entre les bras de la Déeſſe *Veſta* que les anciens Payens ſuppoſoient avoir toujours été vierge.

Pag. 382. l. 33. *Les Perveils.*] M. *Menage*, dans ſon *Dictionnaire Etymologique*, au mot : *Preveils :* J'ai appris de M. le Duc de *Montauſier*, qu'on appelloit ainſi en *Poitou* certaines Aſſemblées que font les Villageois, où ils danſent & chantent toute la nuit en faiſant un grand fromage qu'ils appellent *Preveil*, & que ce mot a été fait de *Pervigilium.* Il y a, continue-t-il, une Chanſon *Poitevine* qui commence ainſi. *Un jour étant en un Preveil. Jaques de Fouilloux*, de *Gaſtines* en *Poitou*, a fait mention de ce mot dans ſon Adoleſcence, en ces vers.

(7) *Bibliotheca Telleriana*, pag. 132.

Je

Je fus ainsi quelque espace de temps,
Avec Bergers me donnant du bon temps;
Qui sont Joyeux, & n'ont autre someil,
Quand le bruit court, que trouver le Preveil:
Là où se voit de Gastines les perles,
Plus plaisantes, & réjouies que Merles
Tant bien dansant au son des Cornemuses,
&c. Ménage *ibidem.*

Pag. 382. l. 35. *Le jour de la Magdeleinc,* &c.] La veille proprement, les *Preveils de Beaucaire* consistoient à y faire courir l'aiguillette la veille de la *Magdelaine* aux coureuses qui se trouvoient à la foire du lieu.

Pag. 383. l. 25. *Saint Foutin de Varailles.*] *Foutin* par corruption pour *Potin* ou *Photin* nom du premier Evêque de *Lyon* martyrisé dans le deuxiéme siécle, d'où le peuple a pris occasion de forger à ce Saint un emploi convenable à son nom. C'est ainsi que H. *Etienne* prétend qu'il en est arrivé aux prétendus *Saint Maturin*, *Acaire*, *Avertin*, *Mammart*, *Fiacre*, *Main*; *Genou*, *Agnan* ou *Tignan*, à *Sainte Claire* & à *Sainte Luce*, qui passent pour guérir les Fous, les Acariâtres, & les Avertineux, les ulceres aux mammelles, le mal de Phy ou fic ou fondement; la rogne aux mains, la goute aux genoux, la tigne, & les vûës blessées: le même Auteur parle aussi d'un saint *Guerlichou*, révéré de son temps, dit-il, en une Abbaye de la Ville du *Bourg-Dieu* en tirant à *Romorantin*, sur la statue duquel couchée de plat, s'étendoient les femmes pour devenir grosses, en prenant tous les jours, pen-

dent la neuvaine qu'elles faiſoient en ce lieu, de la poudre des génitoires de cette ſtatuë (8), laquelle, ajoute-t-il, en étoit horriblement fournie, mais il ne s'eſt pas apperçû que *Guerlichou* ou plutôt *Guerlichon*, comme on lit ce nom-là dans *Viret*, de la vraie & fauſſe Religion, l. 7. ch. 35. étoit auſſi un nom forgé & cela par rapport à la vertu prolifique des génitoires ou grelos de la ſtatue de *Saint Grelichon. Gracilis, Gracilicia : Gracilicio, Onis, One, Grele, Greliche, Grelichon.* Du reſte ce qui aura donné lieu au changement de *Photin* en *Foutin* pourroit bien être le Priape des Romains, appellé mal à propos *Futinus* au lieu de *Mutinus* dans les vieilles éditions de *Lactance : De falſa Religione* l. 1. ch. 20.

Pag. 383. l. 35. *Quand les Huguenots prirent Ambrun.*] C'étoit en 1585. Je ne ſçai perſonne de ce temps-là qui ait écrit du pillage fait à cette priſe que *d'Aubigné*, & depuis lui je n'en ai rien lû que chez M. *Maimbourg* (9) : chez M. de *Varillas* (10), & chez M. de *Mezerai* qui dans ſa grande Hiſtoire rapporte que les *Huguenots* eurent pour butin à *Ambrun* entr'autres choſes une Image de *Saint Marcel* valant ſix mille écus. (11).

Outre les autheurs ci-deſſus marqués qui ont parlé de la priſe *d'Ambrun* on en trouve encore

(8) *Apologie pour Herodote*, Chapitre 38.

(9) Hiſtoire de la Ligue, Livre 1, ſur l'année 1585.

(10) Hiſtoire de Henri III, Livre 8.

(11) Grande Hiſtoire de Mezeray, premiere Edition, Tom. 3, pag. 254.

(12)

encore un récit aſſez étendu dans l'hiſtoire du Connétable de l'*Eſdiguieres* par *Louis Videl* imprimée in-folio en 1638. Voici une partie de ce qui en eſt rapporté à la page 57. *Les Soldats & les Chefs mêmes ne laiſſerent pas de ſe jetter dans l'Archevêché & dans l'Egliſe, quoi qu'elle brûlât encore*, les Orres & Bardonnanche (le premier Gentilhomme de M. de l'Eſdiguieres le ſecond Capitaine dans l'Armée commandée par ce Général) *furent loués de s'être abſtenus d'y entrer : entr'autres précieux ornemens, dont elle étoit enrichie & qui furent enlevés il y avoit deux grandes images d'argent, l'une de la Sainte Vierge, l'autre de ſaint Marcellin, cette-cy maſſive peſant environ ſix mille écus, l'autre quatre ou cinq cens ſeulement, pour ce qu'elle étoit creuſe : la premiere fut le partage du Petardier & le Saint tomba entre les mains de l'un des principaux Lieutenans de* l'Eſdiguieres, *à qui les Ligueurs (pour rendre ſa perſonne plus odieuſe) imputoient d'avoir fait ce butin.*

Pag. 384. lig. 6. *Quand ceux d'Orange*, &c.] En 1562. (12). Cette Egliſe porte le nom d'un ancien Evêque *d'Orange* contemporain du Pape *Hilaire* & de *Sidonius Apollinaris* environ 465. Ce que *Sancy* dit en cet endroit eſt fondé ſur ce qu'effectivement, au pied d'un rocher qui eſt aſſez près de la Ville *d'Orange*, il y a une Fontaine qui emprunte ſon nom d'une vertu prodigieuſe qu'on lui attribue, de rendre fécondes les femmes ſtériles, qui s'y vont laver. C'eſt le Sieur *Coulon* qui dit cela dans

(12) D'Aubigné, Tome 1, Liv. 3, Chap. 7.

(13)

dans ses *Rivieres de France.*, imp. en 1644. T. 2. p. 153. où l'on voit qu'il n'a pas bonne opinion de ce Miracle.

Pag. 384. l. 24. *La Riviere.*] N. *Ribit de Riviere* premier Médecin du Roy *Henri IV.* sur la fin du seiziéme siécle (13) & au commencement de celui-ci. *Jean Ribit* son pere avoit professé la Théologie à *Geneve* (14), & le fils s'étoit fait Catholique; mais soit que c'eût été de bonne foi ou seulement par ambition, les Mémoires de *Sully* disent qu'il n'avoit pas grande Religion, quoiqu'il inclinât plus à la Reformée, qu'à la Catholique Romaine. (15). Cet homme que je suppose avoir été pareillement connu sous le nom de *Roche le Bailly* Seigueur de la *Riviere*, étoit de *Falaise* en *Normandie*: il se vit obligé de publier une Apologie de la maniere qu'il avoit prise d'exercer la Médecine suivant les principes de *Paracelse*, & en 1578. il donna au Public trois cens Aphorismes contenant l'Abregé de la Doctrine du même *Paracelse.* Le Médecin la *Riviere* mourut en 1605. au grand déplaisir du Roy qui se trouvoit bien de lui. (16).

Pag. 385. l. 1. *M. Gervais*, &c.] *Magné* est un Bourg à deux bonnes lieuës de *Niort*, & l'Histoire que fait ici l'Auteur est par lui rapportée en *Poitevin* dans *Fæneste* l. 3. ch. 22.

Pag. 385. l. 4. *Faute de Grammaire.*] *Jos. Scaliger*

(13) De Thou, Tome 5, Livre 123, page 872. B.

(14) *Anti-Cavalier Genevois*, imprimé en 1606, page 42, où cela paroît extrait des Registres de l'Université.

(15) *Mémoires de Sully*, Tome 2, Chap. 5.

(16) *Mémoires de Sully*, Tome 2, Chap. 51.

(17)

Scaliger avoit très-férieufement la même opinion, & voici comment il la foutenoit : *Utinam effem bonus Grammaticus*, difoit-il, *fufficit enim ei qui Auctores omnes probè vult intelligere effe bonum Grammaticum. Porrò quicunque Doctos viros, Grammaticos* pour tout potage *vocant, funt ipfi indoctiffimi, idque femper obfervabis. Non aliundè diffidia in Religione pendent, quam ab ignoratione Grammaticæ.* (17)

Pag. 385. l. 16. *Bifouze.*] C'eft M. de *Viçofe* : il étoit Sécretaire du Roy de *Navarre* en 1586. (18) & devint Sécrétaire d'Etat de ce Prince environ l'an 1593. (19). En mettant *Bifouze* au lieu de *Viçofe* ou *Vifçofe*, qui étoit le nom de ce Perfonnage, *d'Aubigné* fait malicieufement deux fautes, la premiere devant être confiderée comme une raillerie contre les *Gafcons*, qui manquent très-rarement de prononcer *B.* pour *V.* & la feconde, comme une ingénieufe mocquerie de plufieurs Courtifans de fon temps, qui croyoient parler fort poliment de dire de *coufté* pour *cofté*, *coufte* pour *cofte*, & *choufe* pour *chofe*, ce que *Henri Etienne* avoit déja blâmé long-temps auparavant en ces fortes de Gens-là. (20).

Pag. 385. l. 16. *Ambaffadeur en Canada.*] Il eft parlé de lui dans la fuite de cet Ouvrage. C'étoit *Gilbert de la Trimouille* Marquis de *Royan*. Du

(17) *Scaligerana*, au mot *Grammatica.*

(18) *Vie de M. du Pleffis* Liv. 1, pag. 107.

(19) *Mémoires de du Pleffis-Mornay*, Tom. 2, pages 314, & 317.

(20) Deux Dialogues du nouveau Langage François Italianifé, Dialogue 1, pag. 264 de l'Edition d'Anvers, en 1579.

(21)

Du reste, cette qualité qu'on lui donne ici d'Ambassadeur en *Canada*, marque bien qu'en *France* on ne faisoit pas grand cas de l'habileté dont il se piquoit ; Il faut même que son sçavoir dans la Politique tint de la pédanterie puisque la *Bibliotheque* MS. de M. *Guillaume*, lui attribuë le *Catalogue des* Régens *qui ont regné en France*, &c. où l'on voit bien que ce mot de *Régens* est équivoque, & se prend non pour un Viceroi, mais pour un Pédagogue.

Pag. 385. l. 25. *Leur accord bien écrit & signé.*] Le Marquis de *Rony* survenant un jour en 1599. à l'issuë d'une Dispute, qui s'étoit passée entre le Docteur *du Val* Sorboniste, & M. *Tilenus* au sujet de Madame la Princesse de *Navarre*, & voyant que tous les deux, comme il arrive ordinairement, s'en attribuoient l'avantage, conclut de-là brusquement, qu'il ne falloit plus disputer, que préalablement l'Ecriture sainte, tout cet amas de Livres écrits par les Peres & les Docteurs de l'Eglise, tous les Canons des Papes, & tous les Regîtres des Conciles, qui s'accordoient comme chats & rats, disoit-il, n'eussent été supprimés ou bien conciliés. (21).

Pag. 385. l 26. *Le Curé des Eschillets.*] *Eschillais*, car c'est ainsi qu'il faut lire, est un Village de *Saintonge*, du ressort du *Pont-de-Xaintes.* » Doncques ; *dit Fæneste*, lou » Curé *d'Eschilais* qui aboit été Moine, & » puis Diacre *Huguenot*, de-là s'étoit fait Her- » mite, d'Hermite Prêchur Reformé en *Bre-* » *tagne* sans aboir eû l'imposition des mains, » il

(21) *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Chap. 90, p. 420.

(22)

» il ſe jetta encor dans une Auvaye debant
» laquelle lou Comte de *la Rouchefoucaut* paſ-
» ſant avec quauques vandes, il ſort lui pré-
» ſenter un dizain tendant à Sauber l'Auvaye:
» lou Comte qui lou connut lui demanda s'il
» composeroit vien en Comédie, en Tragé-
» die; aprés qu'il eut répondu qu'ouï, lou
» Comte, hé les feriez bous pas vien jouer
» auſſi? très-vien Monſeignur, répond lou
» Moine, je le croi, dit lou Seigneur, car
» bous abez joué toute ſorte de perſonnaïes;
» & le renboya enſi, il parbint donc à être
» Curé *d'Eſchilais*, & rendit *Guille-Beduin*
» (22) lou Seigneur dou liu. Quand qu'au-
» qu'un de la Paroiſſe lui apportoit un enfant
» à vaptiſer, il en uſoit comme bous boyez
» de lui amplement en la Confeſſion de *San-*
» *cy*: J'admirai l'eſprit de l'homme qui ma-
» rioit, & vaptiſoit les Papiſtes à lur moude,
» & les *Huguenaux* à la lur. (23).

Pag. 386. l. 13. *Frere Jean Bonhomme.*] C'étoit un Religieux Minimes appellé Frere *Jean de Han* (24) du Couvent des Bonshommes près de *Paris*, qui dès l'an 1561. exhortoit par ſes ſermons le peuple de *Paris* à courir ſus à ceux de la Religion (25) les Minimes furent appellés en *France Bons-hommes*, de *François de Paule* leur Fondateur, que le Roy *Louis XI.* qui l'avoit fait venir *d'Italie* auprès

(22) Voyez ci-devant, page 352.

(23) *Baron de Faneſte*, Liv. 4, Chap. 8.

(24) Moreri dit, de *Hem.*

(25) *Commentaire de l'état de la Religion & République en France ſous Charles IX*, fol. 191 recto de l'Edition Françoiſe imprimée *in*-8. l'an 1565.

(26)

auprès de ſa perſonne, appelloit ordinairement le *Bon-homme*. (26).

Paſquier parle auſſi de ce ſéditieux Minime en deux de ſes lettres à M. de *Fonſſomme* (27), & dit dans la premiere, qu'il ſe nommoit Frere *Jean de Hans* qu'il étoit natif de *Saint Quentin* en *Picardie* (28), & que pendant tout l'Avent de l'année 1561. il monta en Chaire tout les jours deux fois, & ne manqua jamais d'y crier fort & ferme, contre la licence qu'il diſoit que la Cour avoit accordée par l'Edit de Janvier aux *Huguenots*, de prêcher en *France* & particulierement à *Paris*: dans la ſeconde *Paſquier* rapporte, que peu avant le Tumulte arrivé à *Saint Medard* aux environs de Noël 1561. La Cour ayant reçû des plaintes de la part des Reformés ſur les inſolens ſermons de ce Moine, elle le fit enlever un matin par le Prevôt *Rouge aureille*, qui le mena lié & garotté à *Saint Germain-en-Laye*, mais que pluſieurs notables Bourgeois de *Paris*, qui y étoient accourus tumultuairement redemander leur Prêcheur, non contens qu'il leur eût été rendu ſur le champ, ne le reconduiſirent pas ſeulement à *Paris*, comme en Triomphe & comme un grand Prince, avec une groſſe Troupe de gens de pied & de cheval, ils firent encore dès le lendemain une grande Proceſſion à l'Egliſe *Saint Barthelemy*, pour rendre graces à Dieu de la délivrance de ce Moine. Frere *Jean Bon-homme* mourut de la peſte

(26) *Voyez* Rabelais, Livre 3, Chap. 24.

(27) *Lettres de Paſquier*, Tom. 1, Liv. 4, pag. 203 & ſuiv.

(28) Moreri dit, de *Corbie*.

(29)

la peste le seiziéme de Décembre 1562. (29) ainsi, lorsque *Sancy* lui fait annoncer à ses Auditeurs avec tant de véhémence, la conversion du Roy qui n'arriva qu'en 1593. il n'a pas prétendu nous dire une vérité, mais seulement dépeindre ce Cafard, les emportemens & l'effronterie duquel étoient encore bien avant dans la mémoire de plusieurs personnes au temps dont parle *d'Aubigné.*

Pag. 386. l. 20. *Mols comme C........ de Lorraine.*] C'est-à-dire *lâches & sans vigueur comme des Lorrains.* M. *de Thou*, qui a rendu ces termes par ceux de *testiculati homines*, les attribuë dans le même sens au Mignon *Saint Megrin*, qui, pour témoigner la mauvaise opinion qu'il avoit du courage des Princes *Lorrains*, qu'on l'avoit averti qui le guettoient pour le tuer, les traita de *C....... de Lorraine*, un jour que le Roy lui donna cet avis, pour l'empêcher de sortir du *Louvre* le soir que le Duc de *Mayenne* ou ceux de sa Troupe le poignarderent effectivement. (30). La raison pourquoi les *Lorrains*, ne passoient pas en effet pour courageux, c'est que ceux de ce Païs-là étoient en réputation d'avoir les génitoires fort grosses. Et par conséquent sujettes à descendre de la brayette dans le fond des chausses; témoin *Rabelais* qui dit au Livre 2. ch. 1. qu'il n'en falloit que trois de cette sorte pour

(29) Moreri, au mot *Hem*, où il cite Hilarion de Coste, en son *Histoire Catholique des Hommes & des Dames Illustres.*

(30) De Thou, Tom. 3, Livre 74, où cet endroit est retranché de la pag. 526 D. &c. de l'Edition de Geneve.

pour emplir un Muy, & ailleurs, qu'un premier jour de Mai il trouva à *Nancy* le Noble *Valentin Viardiere*, qui pour plus gorgias être, décrotoit ses C....... étenduë sur une table comme une cappe-à-*l'Espagnole* (31) : c'est pourquoi aussi, par une façon de parler plus commune, on appelle généralement tous les poltrons C..... molles; ce que les *Italiens* expriment par le mot *Coglione*, d'où les *François* ont fait *Coyon* en la même signification. *Coyon* de l'Italien *Coglione*; c'est celui que les Athéniens appelloient *λακκοχέας cui semper laxus erat testiculorum Sacculus*, dit M. Ménage, dans son *Dictionnaire Etymologique*, où il cite ses *Origines Italiennes* au mot : *Coglione.*

CHAPITRE III.

Des causes qui me pousserent à ma deuxiéme réformation, qui fut ma troisiéme Conversion.

Daniel, comme dit son Livre, prêchoit à fenêtres ouvertes, ayant la face tournée vers l'Orient. O que je vis un jour triompher M. le Convertisseur sur ce texte. C'est un merveilleux homme, quand il trouve un point de Mathéologie propre pour ses allégories. C'est, disoit-il, que comme *Daniel*, pour faire sa priere, tournoit sa face vers le Soleil levant,

(31) Rabelais, Livre 3, Chapitre 8.

il faut toujours qu'un galant homme adresse toujours ses dévotions vers le Soleil levant, aux grandeurs naissantes, & tourne le dos à celles qui vont en décadence. Je ne fis pas grand cas du feu Roy depuis la fête des Barricades, mais ayant promptement jugé les prospérités de cettui-ci, j'ai tourné mes dévotions aux rayons de ce beau Soleil levant, lequel après avoir dissipé tous les nuages, mettoit entre ses mains toutes les forces du feu Roy, à ses pieds celles de la Ligue. Je revenois *d'Auvergne*, & des confins *d'Italie*, où j'avois apris qu'à *Rome* les disputes publiques avoient pour theses ordinaires la comparaison du Roy *d'Espagne*, & de celui de *France*. Les Devineurs de-là trouvoient par figure de *Geomance*, par oracles, par le nom fatal de *Bourbon*, que ce Prince doit convertir les hiérarchies à l'Empire, la chaire en throne, & les clefs en épées, qu'il doit mourir Empereur des Chrétiens. *Les Vénitiens* adoroient ce Soleil levant avec telle dévotion, que quand il passoit par leur Ville un Gentil-homme *François*, ils couroient après lui de même ferveur, que les forcenés papimanes après le Pape de *Rabelais*; crians l'avez-vous vû? Sur l'aveu du Gentilhomme les meilleurs de leurs Peintres contrefaisoient son portrait, & si-tôt qu'il se trouvoit un tableau reconnu pour semblable au Roy, le passant étoit traité publiquement. Et après que les Pantalons avoient demeuré demi-heure la bouche beante de quatre doigts, comme ravi en admiration, le Peintre outre le prix ordinaire, en recevoit un présent & honneur public, & le tableau étoit logé en

lieu ſacré. A la Cour de l'Empereur & en *Pologne* on oyoit vœux publics, pour mettre l'Empire en ſes heureuſes mains, avec diſpute pour la réunion des Religions, ou la tolérance de toutes. Force diſcours d'amener *l'Italie* à cette raiſon, & de rendre le titre de Roy des *Romains* efficacieux, & non point titre vain, par la réduction du Pape à ſon Evêché. Le Duc de *Saxe* faiſoit faire en ſa préſence des homelies ſur les ſimilitudes de *David* & de ce Prince, honnoroit & guerdonnoit ceux qui trouvoient plus de grace au dernier qu'au premier, envoya juſqu'à *Zurich* une chaîne d'or de récompenſe à l'Auteur du Livre, intitulé *Carolus Magnus redivivus.* Ce grand luſtre de réputation, ſecondé de tant d'exploits de Guerre, que promettoit-il de ce Prince ? ſe ſervant des diviſions déja créées entre les *Moſcovites*, *Polonois* & *Suedois*, les *Tranſilvains* & *l'Empereur*, & autres affaires du Septentrion ; connoiſſant les infirmités du Roy *d'Ecoſſe*, les deſſeins divers ſur la vieilleſſe de la Reine *Eliſabeth*, les révoltes de *l'Irlande*, la vieilleſſe & mort certaine du Roy *d'Eſpagne*, l'ambition & la ſubtilité de ſa fille, la pauvre réputation pour lors de ſon fils, les machinations des Princes *d'Italie*, pour parvenir à leur liberté, ſur la décadence des ans & affaires de leur tyran. *La Cour du Grand Duc ouverte au Roy. Dom Ceſar de Ferrare* cherchant appui en *France* pour la ſucceſſion qu'il voyoit branler. Le Duc de *Savoye* en diſpute pour l'accompliſſement des points de ſon mariage. *La Breſſe* perduë ; le reſte bien enfoncé par *Leſdiguieres*, mal ſecouru

par les ſiens. Sur toutes choſes les appareils des *Turcs* faiſoient une merveilleuſe diſtraction des eſprits & forces de la Chrétienté. Toutes ces occurrences déſignoient le Roy pour ſeul chef de la Chrétienté ; leſquels eſtimans en leurs cœurs, que cette perſonne étoit agréable à Dieu pour la pureté de ſa Religion, tous ſe préparoient à la ſouffrir, ou à la ſuivre. Je m'aviſai en même temps de ſecouer le joug du Pape, & mettre au tréſor de la Guerre *tous les bénéſices ſans cures*, changer l'ordre Eccléſiaſtique en ordre équeſtre. C'étoit mettre quatre fois le *Perou* entre les mains du Prince, ſans la dépenſe & les hazards des convois. Je m'en vins à la Cour, gros de ces ouvertures, pleines de tant d'avantages, pour être compagnon de tant de belles eſpérances, maître de tant de Finances, & bon ſerviteur de ma conſcience par même moyen : qui étoit la derniere conſidération. Jugez, Meſſieurs, ſi cette mutation n'étoit pas ſoutenable. En vérité je ne connoiſſois pas aſſez la cabale du monde, les infirmités des Princes, & encore moins les grands intérêts des Conſeillers de l'Etat à maintenir la *Diane* des *Ephéſiens*.

REMARQUES

SUR LE CHAPITRE III.

Pag. 401. l. 21. LEs *Vénitiens*, *&c.*] Ce fut lorſque la nouvelle fut venue à *Veniſe*, que, immédiatement après

la mort de *Henri III.* l'Armée de ce Prince & toute la Nobleſſe avoit reconnu le Roi de *Navarre* pour ſon Succeſſeur. M. de *Thou* raconte que s'étant en ce temps-là trouvé dans la boutique d'un Peintre de *Veniſe*, un vieux portrait preſque effacé qu'on aſſuroit reſſembler au nouveau Roy *Henri IV.* on s'empreſſa d'expoſer ce portrait, & qu'en très-peu de temps on en prit une infinité de copies, qui furent étalées non-ſeulement aux coins des ruës & dans les Places publiques, mais même ſur les grands degrés du Palais de *Saint Marc*, pour faire dépit aux Ambaſſadeurs *d'Eſpagne*, & des autres Puiſſances ennemies de la *France*, qui ſe rendoient ordinairement au Palais par cet eſcalier. (1) M. de *Mezerai*, pour rendre le procedé du Peuple de *Veniſe* en cette occaſion plus ſage & plus judicieux, fait ſemblant de croire que ce Portrait étoit effectivement celui du Roi de *Navarre*, (2) mais à cela près il raconte la choſe comme M. de *Thou.*

Pag. 402. l. 15 *Carolus Magnus redivivus.*] *Carolus Magnus redivivus, hoc eſt, Caroli Magni Gallorum, Germanorum, Italorum & aliarum gentium Monarchæ Potentiſſimi, cum Henrico Magno, Gallorum & Navarrorum Rege florentiſſimo comparatio, utriuſque Regis Hiſtoriam complectens. Auctore Jo. Guilielmo Stukio Tigurino.* à Zurich en 1597. réimprimé *in* 4°. en 1612.

Pag. 402.

(1) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 97, pag. 28 & 29.

(2) Grande Hiſtoire de Mezeray, Tom. 3, p. 717. de la premiere Edition.

(3)

Pag. 402. l. 29. *La Cour du Grand Duc ouverte au Roi.*] Après que le Grand Duc & le Duc de *Mantoüe* eurent donné parole à l'Ambassadeur de *France* de s'unir avec les *Venitiens* en faveur du nouveau Roy *Henri IV.* Ce premier, qui avoit autrefois offert de prêter trois cens mille écus à *Henri III.* offrit de les faire incessamment toucher à son Successeur, pourvû seulement que ce Prince voulût bien l'honorer de son alliance, en obligeant le Prince de *Dombes* d'épouser sous quelques conditions *Marie de Medicis*, fille du frere du Grand-Duc (3).

Pag. 402. l. 30. *Don Cesare de Ferrare, &c.*] En 1597. après la mort *d'Aphonse II.* Duc de *Ferrare* (4).

Pag. 403. l. 11. *Tous les Bénéfices sans cures.*] *D'Aubigné* dit que ce fut lui qui donna ce conseil à *Henri IV.* lorsque ce Prince lui parut incertain s'il devoit changer de Religion ou non: moyennant quoi, lui disoit cet Historien, selon le calcul bien fait, outre que sans cela il ne seroit jamais Roy absolu, il auroit pû entretenir trois Armées, chacune de cent mille hommes & cent canons; ses garnisons fournies, ses Officiers bien payés, le tiers des Tailles ôté, & un million d'or mis tous les ans en trésor: mais la crainte du Tiers parti, continue-t-il, la trahison de *Sallette* & de *Morlas*, & sur tout les charmes de la Marquise de *Monçeaux*, depuis Duchesse de *Beaufort*, porterent ce Prince à se soumettre au Pape

(3) Grande Histoire de Mezeray, T. 3, p. 719.

(4) De Thou, Tome 5, Liv. 119, p. 773. C. D.

Pape (5). Au ſurplus, ce que l'Auteur dit ici des grands avantages qui ſeroient revenus à la *France*, ſi tous les revenus des Bénéfices ſans cure d'ames euſſent été mis au tréſor de la guerre, fut déja propoſé à *Henri III.* en 1581. dans un Livre qui a pour titre : *Le Cabinet du Roi de* France ; *dans lequel il y a trois Perles d'ineſtimable valeur, par le moyen deſquelles Sa Majeſté s'en va le premier Monarque du Monde, & ſes Sujets du tout ſoulagés :* lequel Livre, qu'on réimprima l'année ſuivante, & que la Communauté des Libraires de *Londres* a réimprimé en 1624. (6) renvoie encore à un autre, intitulé : *la Poligamie ſacrée ;* où l'Auteur s'efforce, comme dans le précedent, de prouver qu'il n'y a pour cet effet qu'à réünir à la Couronne les trop grandes richeſſes des Moines, & généralement de tout le Clergé, en établiſſant tout d'un train une bonne & ſainte Réformation dans l'Egliſe & dans l'Etat. On peut voir auſſi *Le Secret des Finances de* France, *découvert & départi en trois livres ; par N.* Froumenteau, imprimé en 1581. & dédié au Roy *Henri III.* comme *le Cabinet*, *&c.* Je ſuis bien trompé, ſi ce *Fromenteau* n'a pas fait *le Cabinet*, & peut-être *la Poligamie Sacrée ;* car *le Cabinet & le Secret des Finances* ſont de même ſtyle, & tous les trois traitent le même ſujet.

Pag. 403. l. 25. *Diane des Ephéſiens.*] Qui examinera bien ces quatre dernieres lignes, verra qu'elles attaquent *Henri IV*, M. de *Roſni*, & la Ducheſſe de *Beaufort*.

(5) D'Aubigné, Tome 3, Livre 3, Chap. 24.

(6) *Biblioth. Draudii*, Tom. 2, pag. 94.

CHAPITRE IV.

Apologétique pour ma longue demeure entre les Hérétiques.

ASſez amples ſont les conſidérations par leſquelles je fus allêché à une Religion, déja une autre fois goûtée & ſuivie, de laquelle j'avois été jetté hors par les miſeres qui l'accompagnoient, leſquelles miſeres ſembloient être laſſées d'affliger cette pauvre Egliſe, laquelle de militante prenoit le chemin de triomphante. Quelque jour de ſalut m'y alléchoit; & quiconque aura autrefois eſſayé tels combats d'eſprit, m'excuſera facilement d'avoir quelque-tems balancé avant que de me réſoudre. Mais auſſi, ayant vû de loin qu'il faudroit faire le ſaut, je me réſolus en moi d'obliger le parti Catholique, aidant premierement à mon Maître de faire la gambade, afin que le valet la pût faire après ſans honte. Il fut donc queſtion *d'affoiblir le parti Huguenot*; pour à quoi parvenir, il fallut ſapper deux des principales colomnes : la premiere, cette diſtinction d'Etat, par laquelle ſous la loi de treves, ils étoient ſéparés de notre police. L'autre colomne étoit cette différence des Religions, qu'il falloit rendre moindre, pour puis après l'annuler. Nous touchâmes à la premiere de ces différences quand les *Huguenots* ſe virent le cœur en joye, lorſque mal-à-propos ils concluoient, qu'ayant un

Roy & un Protecteur en une personne, ces deux qualités étoient inséparables, sans perte de la chose, *absque rei interitu.* Sur ce point nous dépêchâmes ce *Maître Aliborum du Fay*, justement trompeur & trompé, comme il a paru par son testament, auquel il a confessé avoir trahi le parti de Dieu, pour faire sa fortune. Mais il y a défense de parler de ce testament. Cettui-ci ayant quelque caquet à la bouche, & sur le front assez d'impudence, mit en un mois la Messe où il vouloit, *cassa toutes les chambres de justice*, leur fit quitter toutes leurs finances, apprit à leurs gens de guerre à parler d'Etats, ne reconnoître que le Roy, lequel ayant ce point, mit tôt après le Protecteur derriere; & puis quand ce nom de Protecteur lui pesa sur les épaules, il l'ensevelit auprès des Rois *à la porte du Temple de Saint Denis.* Pour faire toutes ces belles préparations à tous ceux qui demandoient au *Fay* sa commission particuliere, du *Fay* leur montroit la clef des poulets de Madame *Martine*, qu'il disoit être *la Clef des sceaux de nature.* Quelques *Huguenots* malicieux voulurent s'opposer à cette menée, les autres *Huguenots*, ou simples ou gagnés, les accusent vers le Roy. Si bien que voilà tout au pouvoir d'un seul : *Omnia penes unum.* Leur justice & leurs finances tombent entre les mains de Madame Formalité, par laquelle nous leur soustrayons en peu de tems les Places de *Clermont*, *Joinville*, *Châteaudun*, & en *Lorraine*, *Stenay*, *Ville-Franche*, *Dun* & *Beaumont*, *Chavigny*, *Aubena* & plusieurs autres. Voilà la Huguenotaille à gronder, chacun à part

part, ſans pouvoir dire Nous. Or je me puis vanter d'avoïr frappé les plus grands coups à ſapper le rempart de cette différence. Pour le deuxiéme, Dieu ait l'ame de feu *Morlas*; mais ſi lui & ſes compagnons euſſent auſſi-bien joué pour le fait de la Religion, comme fit pour l'Etat du *Fay*, il n'y auroit aujourd'hui *d'Huguenots* en *France* que *les conſiſtoriaux & les bruſlables*; les *Huguenots* d'Etat ou d'épée, comme je les appelle, euſſent fait leur pacquet. Encore avons-nous entrepris, pour étonner les plus ſaints, d'avoir gagné les ſix plus huppés de leurs Miniſtres, leſquels avoient juré qu'étant choiſis pour la diſpute, après avoir fait les mauvais, ils uſeroient d'une ſacrée prévarication. Qu'ainſi ne ſoit, mon M. *Rotan* allant à la diſpute de *Mantes*, me dit à l'oreille qu'il vouloit comme *Ottho*, quand il ſe tua, quitter à la Chrétienneté ſon dernier échec, c'eſt-à-dire, donner & quitter à la Chrétienté ſes interêts particuliers, pour la ſauver de ſa ruine. *Remittere Reip. Chriſtianæ noviſſimum caſum*: mais le mal de ventre le prit & l'empêcha. *Celui qui le ſeconda* n'étoit pas ſi honnête homme que lui: Il avoit gagné parmi les *Huguenots* qu'on l'éliſoit en toutes affaires, & préſidoit preſque toujours; la moitié de *la Rochelle* étoit bandée contre l'autre pour lui. Il avoit poſé pour queſtion parmi les Synodes, ſi l'Egliſe *Romaine* n'étoit pas l'Egliſe de Chriſt ἁπλῶς pour le moins, κατά τι . . . . ſi l'on n'y pouvoit pas faire ſon ſalut. Et voilà la bréche par où le Roy & d'autres ſe ſont rendus. Il fit ôter de leurs prieres le mot de Papiſtes entre les infidelles, & ap-

prit

prit à leurs jeunes Miniſtres à parler doucement. Juge tout de bon, Catholique, ſi durant ces ſaints exercices j'ai été inutile à notre Religion. *Salvaiſons* diſoit, qu'il aimoit mieux trois hommes dans une Ville, qu'il vouloit prendre, que trois mille dehors. Si j'euſſe été impatient comme *Cahier*, ou *ſolliciteur d'aſſignations comme Serres*, je n'euſſe pas fait au nom des *Huguenots* l'élection de la Chambre. Je n'euſſe pas eu le crédit de renvoyer *Choupes* ſans recuſer les Parlemens; car ce vieillard étoit invincible, s'il ne m'eût penſé zelé. Je ne ſçai qui en ce tems-là alla barboüiller le *Dialogue de Roſne & de Revel :* je mourois de peur en le liſant d'y voir mon nom; car ſi j'euſſe été découvert par ce devin, auſſi-bien que *Morlas*, j'euſſe perdu mon crédit. Ce fut de mon invention, durant les aſſemblées des *Huguenots*, d'en faire dépêcher dix en leurs dix Provinces, pour faire ſemer la zizanie, qui a ainſi multiplié. Ils furent dépêchés de ma main, & preſque tous furent pouſſés à cette entrepriſe en me croyant de même Religion qu'eux; notamment *Source*, ancien, *De la Cour, qui a fait de ſi beaux ſermons ; & Marmet de Nerac.* Cettui-ci, encore que nous l'euſſions mortifié par une longue famine, me proteſta qu'il n'eût pris ni mon argent ni mes inſtructions, ſans l'aſſurance de ma piété en ce tems-là. J'ai appris aux plus fringans *Huguenots* cette ſentence dorée : ce qu'on demande pour le public, vient tard; gagne les bonnes graces auſſi-tôt. Fais tes affaires particulieres, & laiſſe les publiques. *Tarda ſunt quæ in publicum poſtulantur. Privatam gratiam*

citò

citò mereare, citò accipies. Je ne vous conte point les aphoriſmes d'Etat, deſquels j'ai inſtruit le petit *Biſouſe*, ſon petit laquais, *Lomenie*, *Mainville* & M. de *Royan.* Tant y a que j'ai fait le pis que j'ai pû; comme ceux qui ont peur dans un ſiége de Ville: avant ſauter la muraille ils épouvantent le plus qu'ils peuvent leurs compagnons, & quand ils l'ont ſautée, menés devant le Général qui aſſiége, ils diſent & font le pis qu'ils peuvent pour n'être pas ſeuls déshonorés. Et de plus, il n'y a point de Catholiques plus renforcés, ni qui faſſent plus de mal aux *Huguenots* que les nouveaux convertis; pour preuve de quoi je me vais rendre *ſolliciteur des Jéſuites*, pour leſquels je veux faire une apologie contre ce qu'on les accuſe de faire jouer le couteau par tout. Par cela même ils montrent qu'ils ſont imitateurs de J. C. venus, comme lui, mettre la guerre entre le pere & le fils; non porteurs de la paix, mais du glaive; & ce ſont ces petits glaives qui ſortent des manches de leurs apôtres, pour ſe défaire des Princes peu complaiſans à leurs maximes. Il faut que les proſelytes ſignalent leur zele par le ſang de leurs anciens compagnons. Et *Fougaſſe*, *Gouverneur du Prince de Condé*, m'a promis qu'il rendroit ſon nourriſſon le plus infidele & le plus ſanglant ennemi de ceux qui ont ſuivi ſon grand-pere & ſon pere, en toutes occaſions où il pourra tuer ſans être tué.

REMARQUES

REMARQUES SUR LE CHAPITRE IV.

Pag. 407. l. 17. D'*Affoiblir le parti Huguenot.*] D'Aub. T. 3. l. 4. ch. 11.

Pag. 408. l. 4. *Maître Aliborum.*] Le vieux Maréchal de *Biron* se nommoit lui-même ainsi par galanterie, dit *Mezerai*, parce qu'il se piquoit de réüssir à tout ce dont il vouloit se mêler (1), ayant même fait pendant un assez long-tems la fonction de Chancelier de *France* & de Garde des Sceaux sous *Henri IV.* (2). Or, comme *du Fay* étoit de son côté Chancelier de *Navarre*, & que cet homme, qui faisoit profession des belles-lettres, & principalement de la science Politique, avoit entrepris plusieurs choses repugnantes à son caractere, & particulierement de fortifier *Quillebeuf*, & de garder cette Place au préjudice du Marquis de *Bellegarde* à qui le Roy en avoit donné le Gouvernement, la qualité de Maître *Aliborum* ne lui convenoit pas moins qu'au vieux Maréchal de *Biron*.

Pag. 408. l. 12. *Cassa toutes les Chambres de Justice.*] Sur les plaintes que l'Assemblée, qui commença à la *Rochelle* le 16. de Novembre 1588. forma contre les Officiers du Roy de *Navarre*,

(1) Grande Histoire de Mezeray, Tome 3, pag. 814 de la premiere Edition.

(2) De Thou, en son Histoire, Tome 5, Livre 98, pag. 74. C.

Navarre, & contre ce qu'on nommoit la *Tyrannie Protectorale*, avec menaces que pour obvier à ces désordres, si le Prince n'y remédioit, on alloit créer en chacune des dix-huit Provinces *Huguenotes* un Protecteur particulier, ou bien pour toutes un Protecteur général, autre que le Roy de *Navarre*, ce Prince avoit consenti d'ériger six Chambres de Justice particulieres dans les Villes de *Saint Jean d'Angely*, *Bergerac*, *Montauban*, *Nerac*, *Foix* & *Gap* en *Dauphiné*, par le moyen desquelles ses Officiers avoient été quelque-tems contenus dans le devoir, suivant les Reglemens qu'avoit faits cette Assemblée (3); mais parvenu à la Couronne, il ne différa pas plus d'un an à casser toutes ces Chambres (4), soit à l'instigation de *du Fay*, dont l'avarice & l'ambition se trouvoient gênées par ces Reglemens; ou que le Roy, déja tout disposé à changer de Religion, comme *du Fay* son confident le publioit, ne prit plus aucun interêt aux injustices que cette cassation faisoit souffrir aux Réformés (5).

Pag. 408. lign. 18. *A la porte du Temple de S. Denis.*] » Le Roy, dit *d'Aubigné*, voyant » lorsqu'il eut changé de Religion, qu'il n'y » avoit plus d'apparence en sa protection, & » que même le titre, bien que ruineux aux » Réformés, en offensoit les Catholiques, » voulut

(3) Cayet, *Chronologie Novennaire*, T. 1, p. 87.

(4) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Chap. 11. Mémoires de du Plessis, Tome 1, pag. 25 & suiv. & 34 & suiv. Et Mezeray, Abrégé Chronologique sur l'an 1588.

(5) *Mémoires de M. du Plessis*, Tom. 2, pag. 21, & suiv.

» voulut que de-là en avant les Aſſemblées » obtinſſent un Brevet, & euſſent pour prin- » cipale occaſion l'élection de quelques Dé- » putés en Coxr. A cela ſe rapporte la Lettre de M. du *Pleſſis* au Roy *Henri IV*. inſerée dans ſes *Mémoires*, où l'on voit que ce Prince ne pouvant plus être le Protecteur des Réformés, pour en cette qualité préſenter leurs requêtes, & ſçachant d'ailleurs mieux que perſonne ce qui leur étoit néceſſaire, pour y avoir eu autrefois interêt & les avoir lui-même préſentées, il eſt ſupplié de prévenir leurs juſtes demandes par un volontaire octroi des choſes néceſſaires .... afin qu'ils ne ſoient pas contraints de choiſir en ſa place un autre Protecteur (6). La Vie de M. du *Pleſſis*, où cette Lettre ſe trouve auſſi, dit qu'elle fut une eſpece de prophetie de ce qui arriva depuis (7): en effet, les Réformés de *France* furent réduits dans la ſuite à demander du ſecours au Roy *d'Angleterre*, lequel, parce qu'il prétendoit être leur Protecteur en qualité de garant du Traité fait avec eux en 1626. (8), ſe mit en devoir de ſecourir la *Rochelle*.

Pag. 408. lig. 22. *Madame Martine.*] Maîtreſſe du Chancelier du *Fay*, & femme d'un Medecin du Prince de *Condé* (9), mort à *Saint Jean d'Angely* en 1588.

Pag. 408. l. 23. *La clef des Seaux de Nature.*] Si

(6) *Mémoires de M. du Pleſſis*, Tom. 2, p. 246.

(7) *Vie de M. du Pleſſis* Livre 2, page 200.

(8) Hiſtoire de l'Edit de Nantes, par M. Benoît, Tome 1, Livre 9.

(9) Ci-deſſus, pag. 169 & 189. Et Vie de M. du Pleſſis, Liv. 1, pag. 127.

(10)

re.] Si ce n'eſt pas une faute d'impreſſion dans les Editions modernes, l'Auteur aura voulu équivoquer ſur le mot *Navarre ;* témoin ce qui ſuit : *ce fut alors*, (dit d'Aubigné, ſur l'année 1590.) *que le Roi de* Navarre *dépêcha* du Fay, *petit-fils du Chancelier de* l'Hôpital *& Chancelier de* Navarre, *lequel montrant pour toute Commiſſion* la Clef des Seaux de Navarre, *en une courſe qu'il fit par la* Guienne, *caſſa toutes les Chambres de Juſtice & l'ordre des Finances* (10). L'Edit de caſſation fut donné à *Mante* au mois de Decembre 1590. (11).

Pag. 409. l. 8. *Les Conſiſtoriaux & les brûlables.*] A la Cour on nommoit *Huguenots brûlables*, ceux qui, n'étant que médiocrement inſtruits de la Diſcipline de la Religion Réformée, n'en étoient pas déja moins capables de tout ſouffrir pour ſa Doctrine ; & ceux qu'on y traitoit de Conſiſtoriaux, étoient les *Huguenots* qui ne vouloient pas même ſouffrir qu'on relâchât jamais rien de la ſéverité de la Diſcipline de leurs Egliſes (12) : laquelle Diſcipline *Sancy* dit ci-deſſus avoir rebuté bien des honnêtes gens, qui ne pouvoient ſe réſoudre à faire publiquement la reconnoiſſance de leurs fautes (13). Sur quoi *Cayet* dit auſſi que ſur la fin de l'année 1593. un Miniſtre avec lequel il ſe trouvoit à *Mante*, lui avoit dit qu'il improuvoit cette rigueur, d'obliger

(10) D'Aubigné, Tome 3, Livre 4, Chapitre 12.

(11) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 59, page 93. C. D. Et Mezeray, Abregé Chronologique, ſur l'an 1592.

(12) *Admonition*, &c. par P. Cayet, pag. 10.

(13) *Confeſſion de Sancy* Livre 2, Chapitre 3.

(14)

d'obliger une personne à confesser & détester solemnellement son péché (14). On avoit pareillement appellé *Consistoriaux*, ces austeres *Huguenots*, qui n'avoient pas approuvé, que pour empêcher que les Etats assemblés à *Blois* en 1588. ne déclarassent le Roy de *Navarre* inhabile à succeder à la Couronne à cause de sa Religion, des gens qui vouloient passer pour Réformés eussent conseillé à ce Prince d'y envoyer protester qu'il consentoit d'être instruit (15).

Pag. 409. l. 23. *Celui qui le seconda*, &c.] Comme *Sancy* parle ici de la Dispute de *Mante* & de M. *Rotan*, il est évident que par celui qu'il dit en cet endroit y avoir secondé le Ministre *Rotan*, il veut désigner le Ministre de *Montauban Beraut*, lequel effectivement seconda *Rotan* dans cette Dispute: (16) Or, disant que le second de M. *Rotan* ne fut pas si honnête homme que lui, *Sancy* dit tout le contraire de ce qu'il insinuë ci-dessus page 7. dans son Epitre à l'Evêque *d'Evreux*: tant il est vrai que l'esprit de médisance & de satyre fait aisément passer les bornes de la verité aussi-bien que celles de la moderation.

Pag. 410. l. 4. *Salvaisons.*] *Jacques de Salvazon*, *Salvaison* ou *Salvoison*, car ce nom se trouve de ces trois manieres dans les *Commentaires de Monluc* (17), dans *l'Indice François*

(14) *Admonition*, &c. par P. Cayet, pag. 10.

(15) D'Aubigné, Tome 3, Livre 2, Chap 13.

(16) Voyez ci-dessus la Remarque sur la page 7; & pag. 28, &c.

(17) Livre 2, pag. 211, de l'Edition *in*-8. faite en l'année 1607.

çois des noms propres de l'Hiſtoire de M. de *Thou* (18), & dans la *Grande Hiſtoire* de M. de *Mezerai :* C'étoit un Gentilhomme de *Perigord*, mais ſi pauvre, qu'en ſa jeuneſſe il n'étoit que Maître d'eſcrime à *Toulouze*. Y étant arrivé de ſon tems un meurtre, dont il ne ſe ſentoit pas tout-à fait innocent, il ſe ſauva vers le *Piémont*, & n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'il prit une forte réſolution d'effacer le mieux qu'il pourroit la honte & le reproche de ſa vie paſſée. L'occaſion n'en pouvoit être plus belle pour lui, puiſque le *Piémont* étoit alors pour la guerre une école extrêmement fameuſe, à cauſe que l'Armée *Françoiſe* y étoit commandée par le brave Maréchal de *Briſſac*, l'homme de ſon temps ſous les yeux duquel il étoit plus avantageux de ſe ſignaler dans les fréquentes occaſions qu'il en faiſoit naître. *Salvaiſon*, qui n'étoit pas moins vigilant & hardi qu'homme inventif & ſubtil, ſe propoſa pour un de ſes exploits, qui le feroit connoître de ſon Général, de ſurprendre *Verrüe*, où il avoit déja quelques intelligences : il n'en fut pas plûtôt venu à bout environ l'année 1552. (19), que le Gouvernement lui en ayant été donné avec le commandement en chef & la direction de tous les eſpions de l'Armée & du Pays, tous ſes ſoins ne furent plus déſormais que de ſurprendre les autres Places des ennemis par le moyen des eſpions, qu'il ne manquoit jamais d'y entretenir ou d'y faire entrer : ce qui lui ayant

(18) Au mot *Salvaſo*.

(19) De Thou en ſon Hiſtoire, Tome 1, Livre 11, pag. 335. F.

ayant encore réüssi trois ans après sur la Ville & le Château de *Casal*, qu'il trouva moyen d'emporter l'un & l'autre dans peu de jours, (20) *Salvaison* s'acquit pour long-tems la réputation d'être ou d'avoir été le premier homme du Royaume pour surprendre toutes sortes de Places.

Pag. 410. lig. 7. *Solliciteur d'Assignations, comme Serres.*] *D'Aubigné* dit ailleurs que *Serres* étoit solliciteur d'assignations pour dix mille écus (21). C'est ici *Jean de Serres*, Ministre à *Orange*, Auteur de *l'Inventaire général de l'Histoire de France* jusqu'au Roy *Louis XII.* continué d'abord par *Monliart* & depuis par d'autres: Il est vrai, selon *Cayet*, que *Serres* voulut comme lui & quelques autres se mêler d'accommoder les deux Religions, & qu'il fit imprimer à ce sujet un Traité (22); mais il n'avoüa jamais, que je sçache, à aucun Protestant, d'avoir quitté la Religion Réformée, ni même d'en avoir formé le dessein. On peut voir dans les *Mémoires de M. du Plessis* une Lettre de *Jean de Serres*, où il se plaint en termes fort touchans, de ce qu'on jugeoit & parloit mal de sa conduite en Avril 1596. & où il dit ressentir une extrême joie de l'approche du Synode, *parce*, dit ce Ministre, *qu'à l'aube de ce Synode on pourra*

(20) M. de Thou en son Histoire, Tome 1, Livre 15, pag. 452 & 473. D. Et Grande Histoire de Mezeray, Tom. 2, pag. 659. de la premiere Edition.

(21) D'Aubigné, Tom. 2, Livre 4, Chap. 9. & Tome 3, Liv. 5, Ch. 24.

(22) Chronologie Novenaire, Tome 3, page 547. recto.

pourra compter ses pas (23). On voit au reste, dans les *Mémoires de M. du Plessis*, plusieurs Lettres réciproques de lui & de Messieurs, *Morlas*, *Rotan* & *Sanci* mêmes, par lesquelles il paroît que cet honnête homme n'avoit pas si mauvaise opinion d'eux que M. *d'Aubigné*. Cependant, si l'on en croit le *Perroniana*, *de Serres* changea de Religion en 1597. un an après sa Lettre, & quelques dix mois depuis ce Synode. Voici ce qu'on y fait dire à ce Prélat : » *De Serres* étoit Catholique Ro-» main, je lui ai vû faire son abjuration en-» tre les mains du Légat le Cardinal de *Flo-» rence* ; mais il ne fit point sa déclaration, » parce que l'on esperoit qu'il feroit quelque » profit parmi ceux de la Religion : en ce » tems M. de *Sanci* se convertit, & *de Serres* » fut cause que M. de *Sanci* se hâta & qu'il » se déclara, & dit à *Sanci*, *Monsieur, si » j'avois ma famille & tout mon bien, je » n'arrêterois pas à me déclarer* (24). Le sujet qu'eurent les Réformés de soupçonner M. *de Serres* d'être infidéle à leur parti, c'est qu'il avoit composé le projet de réünion dont il est parlé ci-dessus ; à cause de quoi *Cayet* voudroit même persuader que la subite mort de M. *de Serres* avoit été l'effet de quelque poison qu'ils lui donnerent (25).

Pag. 410. l. 14. *Dialogue de Rône & de Revel.*] *Chrétien de Savigni*, Baron de *Rône*, & créé

(23) Tome 2, pag. 651 & 652, dans une Lettre du 24 d'Avril 1596.

(24) *Perroniana*, au mot *Serres*.

(25) *Chronologie Novenaire*, Tome 3, pag. 547. recto.

créée Maréchal de *France* par le Duc de *Mayenne* (26), étoit en ce tems-là, comme je crois, le ſeul de ſon nom qui fît figure en *France*; mais comme il faiſoit la guerre au Roy, il n'étoit pas aſſez bien inſtruit des affaires de ce Prince & des *Huguenots*, pour l'introduire dans un Dialogue qui en parlât à fond; & pour *Revel*, je ne ſçache non plus qu'une petite Place de *Savoye* qui ſe nomme ainſi · de maniere qu'il pourroit bien y avoir deux fautes en cet endroit, où l'on doit peut-être lire *Rôny* & *Revol*, qui étoient les noms de deux perſonnes conſidérables dans la Cour de *Henri IV.* le premier étant homme d'Etat, & ſon Favori, quoique *Huguenot;* & l'autre, Sécretaire d'Etat de ce Prince, qui même l'employa pour traiter de ſa converſion (27). Du reſte, n'ayant jamais vû, ni pû trouver ce Dialogue; tout ce que j'en puis dire, c'eſt qu'il doit être de l'année 1594. puiſqu'on voit en cet endroit de *Sanci* que cette Piéce fut faite à peu près dans le tems que *Chouppet* oſa propoſer de recuſer tous les Parlemens de *France*; ce qu'il fit à l'Aſſemble de *Sainte Foy*, dans le mois de Juin de cette année-là (28).

Pag. 410. l. 25. *De la Cour, qui a fait de ſi beaux Sermons.*]

Pag. 410. l. 26. *Marmet de Nerac.*] Il y a un beau Dialogue, publié par M. du *Pleſſis* en 1584.

(26) De Thou, Tome 5, Livre 103, page 228. A.

(27) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 106, pag. 337. E.

(28) Mémoires de M. du Pleſſis, Tome 2, page 426 & ſuiv. Et M. Benoît en ſon Hiſtoire de l'Edit de Nantes, Tom. 1, Liv. 1, pag. 129 & 130.

1584. peu après que M. *d'Epernon* eût été envoyé par *Henri III.* vers le Roy de *Navarre* à *Nerac* en la même année (29). Là sont introduits trois Personnages, le Sieur du *Ferrier*, M. de *Roquelaure*, qui fut depuis Maréchal de *France* (30), & ce *Marmet*, Ministre à *Nerac* (31); lesquels en présence du Roy de *Navarre* & dans son cabinet, examinent si pour gagner les bonnes graces du Roy *Henri III.* & se mettre en posture de succeder un jour à la Couronne de *France*, ce Prince doit quitter sa Religion & s'accommoder de celle de ses ancêtres, ou bien s'il doit continuer à faire ouverte profession de la Religion Réformée, au hazard de perdre par-là de si grands avantages. *Roquelaure* est du premier avis, par de pures raisons humaines: *Marmet* est du second, par des raisons de piété & de Théologie; & *Ferrier* en est aussi par d'autres raisons, dont les unes sont d'Etat, & les autres de conscience & d'honneur. (32) L'Auteur du *Contre-assassin*, imprimé en 1612. parle de M. *Marmet*, Ministre de *Nerac*, comme d'un homme mort dès l'année 1611. & dit avoir vû une Lettre du Roy *Henri IV.* à ce Ministre, écrite toute entiere au dedans & au dehors de la main de ce Prince, où il témoignoit à *Marmet* beaucoup de faveur

(29) De Thou, Tome 3, Liv. 80, pag. 689.

(30) *Recherches Historiques de l'Ordre du Saint Esprit*, Tome 1, page 141

(31) Mémoires de M. du Plessis, Tome 1, page 645, sur l'an 1586.

(32) L'Impression de ce Dialogue est supposée avoir été faite à Francfort, en 1585, & il est intitulé: *Double d'une Lettre, &c.*

veur & d'affection (33). M. de *Primerose*, Ministre à *Bourdeaux*, y avoit pour substitut en 1614. un E. *Marmet* (34), qui fut depuis Ministre en l'Eglise *Françoise* de *Londres*, & dont on a un volume de Sermons sur divers textes de l'Ecriture, imprimé à *Rouen* par *Jacques Cailloüé* en 1637.

A l'égard *d'Arnaud Ferrier*, c'étoit un Personnage rempli d'érudition, excellent Jurisconsulte, qui avoit été honoré de plusieurs Ambassades, même de celle du Concile de *Trente* en 1562. & qui, pour objet de ses dernieres études, avoit choisi en sa vieillesse l'Ecriture-Sainte, l'Hébreu & le Grec: comme il revenoit en 1582. d'une autre Ambassade, où il avoit été envoyé à *Venise*, M. du *Plessis*, qui s'en alloit à *Paris*, l'ayant rencontré à *Artenay*, le fit résoudre par ses exhortations à faire publiquement profession de la Religion Réformée, de la verité de laquelle il y avoit déja plusieurs années qu'il étoit convaincu; & pour le dédommager en quelque maniere de quatorze mille écus qui lui étoient dûs de sa derniere Ambassade, & qui selon les apparences ne lui seroient jamais rendus, ne fût-ce que parce qu'il s'étoit fait *Huguenot*, M. du *Plessis* lui procura la Dignité de Chancelier de *Navarre*, que le Roy vouloit qu'il acceptât pour lui-même (35). Dès l'an 1611. pendant l'Assemblée de *Saumur*, M. du *Plessis* avoit envoyé par un M. des *Bordes* à M. de

(33) *Contre-Assassin*, Chap. 8, pag. 200.

(34) Mémoires de M. du Plessis, Tom. 1, p. 689.

(35) *Vie de M. du Plessis* Liv. 1, pag. 64 & 65.

(36)

M. de *Thou*, des Notes de ſa façon ſur le troiſiéme Tome de l'Hiſtoire de M. de *Thou*, qui finiſſoient incluſivement à la profeſſion que M. du *Ferrier* fit de la Religion Réformée; M. de *Thou*, qui ne les reçut que le premier de Juin 1614. mourut trop-tôt après pour pouvoir en profiter, comme il s'étoit propoſé de le faire à la premiere édition de ſon Hiſtoire (36); & c'eſt ſans doute auſſi la raiſon pourquoi l'Eloge de ce grand homme, l'abrégé de ſa vie, ni le jour de ſa mort ne ſe trouvent point dans M. de *Thou* : cependant M. du *Pleſſis* nous apprend qu'il mourut environ le mois d'Octobre 1585. de douleur & de regret, de voir par les Edits de cette année-là les précedens Edits de pacification revoqués & la guerre civile ſe rallumer en *France* (37). On voit au reſte l'Eloge *d'Arnaud Ferrier* au Livre premier des Eloges de *Scevole de Sainte Marthe*, où cet Auteur nous apprend que ce Perſonnage étoit de *Toulouſe*. Pour ce qui eſt *d'Antoine de Roquelaure*, il fut fait Maréchal de *France* en 1615. & mourut le 9. de Juin 1625. (28). M. *Maimbourg*, dans ſon *Hiſtoire de la Ligue* ſur l'an 1584. tourne plaiſamment toute l'hiſtoire de ce Dialogue de Meſſieurs de *Roquelaure*,

(36) *Mémoires de* M. *du Pleſſis*, Tom. 3, pag. 618 & 619, dans une Lettre de M. de Thou à M. du Pleſſis, du 3 de Juin de l'an 1614.

(37) *Réponſe au Catholique Anglois, par un Gentilhomme, &c.* imprimée en 1587, pag. 34 & 35. Mémoires de M. du Pleſſis, Tom. 1, pag. 619 & ſuiv. Et Mémoires de la Ligue, Tom. 1, pag. 454 & ſuiv. Edition de 1602.

(38) *Mercure François*, Tome 11, page 118, de l'an 1626.

Roquelaure, du *Ferrier*, & *Marmet*.

Pag. 411. l. 3. *Son petit Laquais.*] C'est le même que l'Auteur avoit appelle *Basque de M. de Bisouze*, ci-dessus l. 2. ch. 2.

Pag. 411. l. 3. *Lomenie.*] *Antoine de Lomenie*, Seigneur de la *Ville-aux-Clercs*, Secretaire d'Etat (39).

Pag. 411. l. 4. *Mainville.*] *Maineville*, car c'est ainsi qu'il faut lire (40), étoit un zelé partisan des Princes de *Lorraine*, qui le firent pourvoir de la dignité de Conseiller d'Etat par le Roy *Henri III.* en exécution du Traité fait avec eux à *Nemours* en 1585. (41).

Pag. 411. l. 4. *M. de Royan.*] *Gilbert de la Trimouille*, Marquis de *Royan*, qui épousa *Anne Huraût*, fille du Chancelier de *Chiverny* (42) : Il étoit Grand-Sénéchal de *Poitou* & fut fait Chevalier des Ordres du Roy le 5. de Janvier 1597. (43) : Voyez ci-dessus la Remarque sur la page 302. ligne 18.

Pas. 411. lig. 15. *Solliciteur des Jesuites.*] Pour connoître toute l'étenduë de cette ironie, il est bon de sçavoir que tout infidéle que *Sanci* se trouvoit en 1594. envers les Réformés, dont il professoit encore la Religion, par

(39) *Recherches Historiques de l'Ordre du S. Esprit*, Tome 1, pag. 287.

(40) François de Roncherolles - Menneville. Lisez la Satyre Menippée, Tom. 2, pag. 81.

(41) Mémoires de M. le Duc de Nevers, Tome 2, page 58. verso.

(42) De Thou, en son Histoire, Tome 5, Livre 123, pag. 835. B.

(43) *Chronologie Novenaire*, Tom. 3, pag. 665. Et Génealogie de Sainte Marthe, Tome 3, Livre 28, pag. 847.

(44)

par ſon crédit, qui duroit encore alors, il n'avoit pas peu contribué à l'Arrêt du banniſſement des *Jeſuites :* M. du *Pleſſis* l'en félicite & l'en loue en une de ſes Lettres, qui eſt du 30. de Janvier 1595. (44).

Pag. 411. lig. 26. *Fougaſſe, Gouverneur du Prince de Condé.*] Liſez *Conty*. Des deux *Henris de Bourbon*, Princes de *Condé*, qui ſont les ſeuls que ces paroles pourroient regarder, j'ai crû long-tems qu'elles s'adreſſoient au dernier, qui, ſuivant le quatriéme article de l'Abſolution du Roy *Henri IV.* fut élevé dans la Religion Romaine (45), & qu'on ſçait n'avoir pas aimé les Proteſtans & le reſte: mais faiſant réflexion que le Gouverneur de ce Prince fut, ſelon M. de *Thou*, *Jean de Vivonne*, Marquis de *Piſani*, lequel, ſuivant le même Auteur & M. *d'Aubigné*, étoit un parfaitement honnête homme (46), j'avois renoncé à ma conjecture: ainſi, dans l'impoſſibilité que ces mêmes paroles déſignaſſent l'autre *Henri* ſon pere, ſi fort aimé des *Huguenots* & ſi généralement eſtimé, je n'étois pas peu embarraſſé, lorſqu'ayant repaſſé avec quelque attention ſur l'Hiſtoire de M. *d'Aubigné*, j'ai trouvé que toute ma difficulté venoit d'une faute d'impreſſion dans cet endroit de la *Confeſſion de Sanci*, où l'on doit lire

(44) *Mémoires de M. du Pleſſis*, Tome 2, p. 500.

(45) Voyez dans les Ambaſſades du Cardinal du Perron le 10. de ces Articles, pag. 156, & l'Annotation ſur cet Article, page 160. Et la Vie de M. du Pleſſis, Liv. 2, pag. 231.

(46) De Thou, Tome 5, Liv. 112, pag. 534. D. F. & Liv. 122, p. 866. B. C. Et d'Aubigné, Tome 3, Liv. 1, Chap. 24.

lire *Conti* au lieu de *Condé*. En effet, on voit dans *d'Aubigné* que *Fougaſſe*, (*François* de, Sieur de la *Bartelaſſe*) (47) qui étoit Gouverneur du Prince de *Conti*, fut envoyé par la Reine-mere en 1580. vers le Prince de *Condé*, pour, ſous ombre de négocier de la part de cette Princeſſe avec le Prince, reconnoître *la Fere* qu'il venoit de ſurprendre au lieu de *Peronne*, où on ne vouloit pas le recevoir; (48) & c'eſt au ſujet du conſentement que le jeune Prince de *Conti* ſembloit donner à cette menée qui ſe faiſoit contre la Maiſon de *Bourbon* & contre les *Huguenots*, que l'Auteur le traite ſi mal. Il y a eu dans ce ſiécle un autre *Fougaſſes*, (*Nicolas* (49), Seigneur de *Taillades*) marié avec *Jeanne de la Baume*, fille *d'Anne de la Baume*, Comte de *Rochefort* (50).

CHAPITRE V.

Des miſeres des Huguenots.

VOyant que j'ai ouvert un beau champ aux freres, pour diſcourir de ma converſion, j'ai déliberé en ce Chapitre contenter mieux les

(47) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 2, Livre 31, pag. 136. C.

(48) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 4, Chap. 13, ſur l'an 1580.

(49) Il eſt nommé Jean-Pierre, Seigneur de Taillade & de Beaulieu; & ſa femme eſt dite de Roſtaing de la Baume, dans l'Hiſtoire du P. Anſelme, Tom. 2, pag. 1662. A.

(50) *Recherches Hiſtoriques de l'Ordre du S. Eſprit*, Tome 1, page 61.

les esprits curieux, que je n'ai fait les consciences sérieuses. Chacun s'enquiert qui a induit *Sancy* à sa révolte ? Je demande, qui a contraint le Roy à cela même ? S'ils répondent, pour sauver un Etat ; & moi le mien, dirai-je. Oui : mais cela est honteux. La pauvreté l'est davantage. *La misérable pauvreté* n'a rien de plus dur, que ce qu'elle rend les hommes ridicules & contemptibles : tendant au port proposé par navigation ...... Mais changeant de route & de vent. Philosophons un peu sur cette question. Ce n'est pas changer que de suivre toujours le même but. J'ai eu pour but, sans changer, le profit, l'honneur, l'aise & la sûreté. Tant que le dessein des *Huguenots* a été conforme à ces quatre fins, je l'ai suivi sans changer. Quant au contraire j'eus dommage, honte, peine & danger, c'eût été inconstance de changer de desseins si diamétralement opposés. J'ai donc suivi mon but. Je n'ai changé que de moyens. *Ad constitutum portum tendens eadem prorsus navigatione, sed velificatione mutatâ*. Or pour reprendre le premier de nos quatre points, qui est l'utilité, quel moyen a de s'avancer un pauvre Huguenot *en temps de Paix* ? S'il est roturier, nous avons commandé qu'on fît les Assoyeurs & Receveurs Catholiques, & *les Collecteurs Huguenots*. S'il a des procès civils, nos Juges les changeront en criminels. S'il est Gentilhomme, & qu'il espere quelque chose du Roy, nous n'avons laissé en sa puissance de disposer d'aucun bien-fait. Si M. le *Huguenot* prétend quelque bénéfice, nous avons fait prêter serment à tous les Ecclésiastiques, de retirer leurs noms,

noms, & rompre leur foi, ſuivant l'Article du Concile de *Conſtance.* Leurs titres leur ſerviront autant que firent ceux de *Cheradame.* C'étoit un *Huguenot* de la ſimplicité ancienne. Je lui demandois un jour s'il jouiſſoit paiſiblement du bénéfice de *Bandouille*, que le Roy lui avoit donné. Oui, dit-il; car *ce ſont les bénéfices dont tu ſeras jouiſſant.* Item, mais *les bénins hériteront la terre.* Je répliquai : Oui, mais quel titre avez-vous pour montrer qu'elle vous appartient? Bon titre : *La terre au Seigneur appartient.* Je le preſſai encore : n'êtes-vous point mieux fondé, que cela? Car tout cela ne parle point de *Bandouille.* Il conclud : comment puis-je être mieux fondé, que ſur ces paroles Saintes, *Sur mer fondement lui donnas*? Et pour vous montrer, ſi vous avez été à *Bandouille*, qu'il parle de ce lieu-là ſans autre, voyez la cauſe, *l'enrichit & l'environna de mainte riviere très-belle.* Toutes les raiſons que les *Huguenots* allégueront, ſerviront autant à nos Juges que celles de *Cheradame.* Quant à l'honneur, ceux qui auront à ſe faire recevoir en la Cour, après l'Edit reçû m'en diront des nouvelles. Et cela ſoit ſecret entre nous. Quelle joie peut-il y avoir entre gens, qui n'oſeroient s'être réjoüis, ni avoir raillé avec un de leurs voiſins, qu'ils n'ayent auſſitôt un ſurveillant au côté, comme une eſcarcelle? Quelle ſûreté à gens à qui on fait le procès après s'être pendus? Si c'eſt en temps de guerre (ce que la paix *d'Eſpagne* & le Jubilé prochain nous fait appréhender,) que peut eſpérer un homme de mon état en leurs affaires? Peut-on grignotter en leurs fidéles &

bizares

bizares formalités ? On me conta un jour, que durant ces dernieres guerres, il y avoit en *Poitou* deux financiers, qui ſeuls exerçoient tous les Etats des Préſidens & d'Elûs de cinq Elections, des Receveurs généraux & particuliers, & de leurs Commis & Controlleurs, mais Payeurs : car c'étoit à la banque un à un. Ceux-là aſſiſtoient aux jugemens criminels & civils, & avoient la moitié du temps à ſe jouer. Les Capitaines ne les pouvoient tromper d'un paſſe-volant. Il paſſa deux millions d'argent par les mains d'eux deux. Quand il fallut ſuivre le Roy deçà *Loire*, il fallut auſſi qu'un d'eux empruntât cent écus. Oyant ce conte il me ſouvient auſſi d'un *Eſpagnol* qui avoit ſervi dix-huit ans M. le *Connétable*; & lui voyant renouer ſon éguillette, le galand la prit & la baiſa, & ne l'eût pas ſi-tôt remiſe en ſa place par le commandement de ſon Maître, qu'il lui dit pour adieu, *beſo las manos*. Auſſi j'en dis autant à Meſſieurs les *Huguenots*, entre leſquels il ſe voit des Financiers pauvres. Quant à l'honneur il ne ſe gagne avec eux qu'à coups d'épée : choſe *que je dédaigne fort*; encore que l'on m'ait fait Colonel des *Suiſſes*. Mais quel aiſe peuvent ſentir les *Huguenots* couſus dans leurs cuiraſſes, comme tortuës dans leurs coquilles ? Pour leur sûreté *ils n'ont que Dieu pour tout potage*, où un homme de mon humeur ne ſe fie que médiocrement. Mais pour traiter cette matiere un peu plus généralement : Je vis que la même violence qui avoit ébranlé le Roy, devoit ébranler les têtes plus relevées. Je vis en *France* qu'ils avoient une ame agitée au gré de leurs ennemis.

mis. Qu'ils cherchoient leurs ſûretés ailleurs que chez-eux & en eux-mêmes : prenoient leurs réſolutions chez leurs ennemis, & non pas chez eux-mêmes, comme font les *Suiſſes* : tenoient la Paix parfaite, avant qu'elle fût bien commencée à traitter, & ſe dépouilloient de leurs avantages & diſtinctions, premier qu'elle fût exécutée. Qui pis eſt, nous avions gagné trois ou quatre de leurs principaux, qui les faiſoient traitter comme déja couſus dans le parti du Roy, non en Guerre ; car ils portoient les armes pour lui ; non en Paix, puiſqu'il falloit traiter ; non en treve, car ils avoient abandonnés leurs diſtinctions. Leur juſtice, leurs finances, & leurs forces ſeparées : par ainſi n'étant ni en guerre, ni en Paix, ni en treve, ils s'imaginoient un quatriéme état, qui ne fut jamais, & branloient un pied l'air, qui n'eſt pas pour faire une bonne démarche. Il y en avoit parmi eux, qui crioient haut ces choſes. Les autres n'y vouloient pas remédier, que les Grands, qui étoient gagnés par le Roy, ne rentraſſent avec eux, pour enfler leur partie de pieces heterogenées, l'aimant mieux gros que ſain. Ils appréhenderent leur foibleſſe, ſans conſidérer les diſtinctions des affaires de l'Etat : de-là ils commencerent de traiter avec reſpect, pour conclure ſans ſûreté. Ils en faiſoient aſſez pour offenſe, non pour deffenſe. Voyant ces pauvres gens en leur ſimple fidélité, condamnés à être *le jouet des plus Grands* : aviſés aux affaires du Roy, diviſés aux leurs, avoir pitié de la *France*, quand la *France* n'en avoit point d'eux, la vouloir garder, & n'y avoir rien, la

fortifier

fortifier quand on les en chaſſe. Je dis *Bezo las manos* de *l'Eſpagnol* de M. le *Connétable*, jugeant qu'à celui qui a les mains liées de la crainte de Dieu, & le front bas du reſpect de ſon Prince, ſa paix ne ſera jamais paix, mais accord de ſervitude : *ſed pactio ſervitutis.*

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE V.

Pag. 427. l. 7. *LA miſerable pauvreté.*] C'eſt *Juvenal* qui a dit cela dans la 3. de ſes Satyres. Verſ. 152. & 153.

Pag. 427. l. 26. *En temps de Paix.*] L'un des Articles de l'Abſolution du Roy *Henri IV.* fut qu'il excluroit ceux de la Religion des Dignités & de la Magiſtrature (1) : auſſi voit-on par toute l'Hiſtoire de ce temps-là, que depuis que ce Prince fut parvenu à la Couronne, & ſur-tout depuis ſon changement de Religion, il ne conſerva tout au plus pour les *Huguenots* ſes anciens & fidéles ſerviteurs qu'un peu de bonne volonté, dont même ils ne reſſentirent jamais d'effets, qui ne fuſſent beaucoup au-deſſous de leurs ſervices, & leur zèle pour ſon Etat & pour ſa perſonne, tant ce grand Prince appréhendoit de déplaire au Pape & d'offenſer les Catholiques.

(1) Ambaſſade de du Perron, pag. 156, Art. 10. Et Vie de M. du Pleſſis, Livre 2, page 231.

Pag. 427. l. 28. *Les Collecteurs Huguenots.*] M. le Duc de *Sully* reprenant en 1607. un Commiſſaire nommé du *Monceau*, de ce qu'il traitoit avec trop de rigueur les ſujets du Roy dans le *Berry*, lui dit que l'intention du Conſeil *n'eſt pas que l'on pourſuive aucun Collecteur des Tailles, ni du ſel, d'autant*, continuë-t il, *que c'eſt une charge ſi pénible & ſi facheuſe, que nul ne l'a fait quaſi que par force, & ſi qu'il s'en trouve peu de cette condition qui ne ſoient ruinés.* (2).

Pag. 428. l. 3. *Cheradame.*] Il y a de l'apparence qu'il étoit des deſcendans de *Jean Cheradame* Profeſſeur en la Langue Grecque établi dans l'Univerſité de *Paris* par le Roy *François* premier en 1529. (2). Les gens de la Profeſſion de ce *Jean Cheradame* étoient preſque tous Luthériens dans l'ame, & s'ils n'oſoient pas profeſſer publiquement la Réformation ſous le Regne de ce Prince, leurs enfans qu'ils avoient pris ſoin d'élever dans la Religion Proteſtante, n'avoient pas manqué de ſe déclarer *Huguenots*, dès qu'ils l'avoient pû faire.

Pag. 428. l. 6. *Bénéfice....... que le Roy lui avoit donné.*] C'étoit le Prieuré de *Bandouille.*, ſitué dans le Dioceſe de *Maillezais* à préſent *la Rochelle*, & dépendant de l'Abbaye de *Grammont*, chef d'Ordre au Dioceſe de *Limoges.* (4). M. *Benoît*, dans ſon Hiſtoire de l'Edit

(2) *Mémoires de Sully*, Tom. 3, Chap. 10, pag. 96 & 97.

(3) *Recherches de Paſquier*, Liv. 9, Chap. 18.

(4) Pouillé géneral des Abbayes de France, page 606. Paris 1626.

(5)

l'Edit de *Nantes*, T. l. 4. 161. *C'étoit une Coutume autorisée, que de donner aux Laïques des Prieurés, des Abbayes, des Evêchés même, dont ils jouissoient sous le nom d'un* Ecclésiastique confident : *& les Reformés sous le Regne de* Henri IV. *avoient part aux bienfaits de cette nature comme les Catholiques :* ainsi les Ecclésiastiques, dont il est dit quelques lignes plus haut de *Sancy*, qu'ils retiroient leurs noms, & rompoient la foi aux *Huguenots* comme *Cheradame*, c'étoient ces *Ecclésiastiques confidens*, qui sous prétexte qu'ils avoient à faire à des gens qu'ils traitoient d'hérétiques, abusoient de la *confidence* pour s'approprier les Bénéfices dont les *Huguenots* auroient dû jouir sur leurs noms.

Pag. 429. l. 24. *Chose que dédaigne fort.*] Si *Sancy* n'étoit point brave de sa personne, il avoit encore moins d'habileté pour le Généralat que de bravoure : c'est dequoi il donna des marques dans la guerre de *Geneve* contre le Duc de *Savoye*, en 1589. où il employa pendant quelques mois, en faveur de cette République les Troupes, qu'il conduisit ensuite au secours du Roy *Henri III.* lorsque ce Prince assiegeoit *Paris*. Les Mémoires de la Ligue sur ce temps-là rapportent plusieurs fautes qu'il fit, & en font présumer d'autres. (5).

Pag. 429. l. 28. *Ils n'ont que Dieu pour tout potage.*] Ces paroles sont prises du *Cathechisme du Docteur Pantalon & de son Disciple Zani*, où *Zani* répondant au Docteur, qui lui demande *en qui il croit*, dit entre autres choses : *je ne daignerois faire comme ces harangs sorets*

(5) Tome 3, pag. 737 & suiv. de l'Edit. de 1601.

sorets & sots Hérétiques Royaux, qui croyent en Dieu seul, & en un seul Roy pour tout potage. (6).

Pag. 430. l. 32. *Le jouet des plus grands.*] Sur tout ce Chap. voyez *d'Aubigné* T. 3. l. 4. Ch. 11. & l. 5. Ch. 2. & 3. sur l'année 1598.

Pag. 431. l. 6. *Sed pactio Servitutis.*] Ceci est pris des Memoires de la Ligue, en une Remontrance faite au Roy par les Etats assemblés à *Blois* en 1588. (7) Mais le Passage est de *Zonare : Pax quæ nimio pretio emitur, & ut potentior hostis reddatur, non est pax, sed pactio servitutis.* (8).

CHAPITRE VI.

Examen de quelques Livres de ce temps.

QUand M. le Convertisseur vint à mon logis, il y fit apporter trois charges de livres, pour faire la cérémonie de ma conversion. Quelques Censeurs de ce temps ont découvert que nous n'en feuilletâmes pas un, mais que l'après dinée fut passée à jouer au Cent, & à la Dépêche. Je veux montrer à ceux qui prirent la peine d'épier cette journée, que j'en ai bien employé d'autres en Théologie moderne, pour autoriser mon dessein. *J'ai lû les réponses que l'on a faites au livre de du Plessis Mornay.*

(6) Catholicon d'Espagne, Edition qu'on suppose de Turin, en 1594, page 181.

(7) *Mémoires de la Ligue*, Tom. 3, pag. 113.

(8) Zonar. *in Arcad. & Honor.*

Mornay. C'eſt grand dommage que M. le Convertiſſeur n'a eu le loiſir d'y travailler, *comme il y commença il y a dix-huit ans* : mais lors il avoit ſur les bras tant d'affaires d'Etat, tant d'autorité à ſoutenir, une ſi *grande famille à conduire*, qu'il n'a encore rien paru de lui. Le Théologal de *Xaintes*, voyant tous nos dogues abboyer cet ours, ſans mordre, ne l'oſant prendre à l'oreille, a fait pour le moins une gambade par deſſus. Que chacun en faſſe autant : Car encore qu'il n'ait répondu que *par élevation*, ce qui ne ſert en détail & à part, ſert en gros : *quæ non proſunt ſingula, plura juvant*. Il a fallu uſer de dextérité contre cet *orthodoxe*, & aſſurer les matieres, ſans démêler à bon eſcient les argumentations ſerrées, qui prouveroient toute l'orthodoxie. Quant à *Richeome*, les hérétiques ſont contraints d'avouer, que c'eſt le plus courtiſan, qui ſoit ſorti en lumiere de ce temps ; pour le moins la préface : & ſi on dit qu'elle n'eſt pas de lui, ſi eſt-elle ſienne ou par don ou par achat. *Si le corps de l'œuvre eſt groſſier* ; ne voit-on pas la jeuneſſe de ce temps porter le Linon empeſé au colet & aux poignets, bien que le corps de la chemiſe ſoit de groſſe toile & pourrie, & auſſi peu couſue aux extrêmités, comme ce livre à ſes prolegomenes ? Ne fait-il pas bon voir *ces trois bataillons*, que l'on amene devant le Roy, pour lui faire recevoir les *Jéſuites* ? Car à la vérité trois bataillons, de huit mille chacun accompagnés de cinquante Canons & leur ſuite, ſeroient bien autant perſuaſifs pour le moins, & *feroient mieux taire l'Avocat Arnauld, que le livre de la Vérité dé-*

 fendue.

fenduë. Or pour ſuivre mon propos, je pris mes lunettes, comme quand je joue aux dés, & voyant de près ces trois bataillons, dès le premier rang, je ne vis que des *Croquans, qui portoient morions dorés d'or de feuille.* Mais tout ſert au guerres civiles. A la tête je vis un bel argument, *pour prouver les miracles* : La nature peut ceci ou cela. Contre ſon ordre ſont avenues telles & telles choſes. *Ergo* les miracles des *Ardilliers* ne ſont point faux. Les enſeignes étoient de beau taffetas, & bien neuves. Celui qui portoit la Colonelle, en voulut faire des tourdions à la mode de *Paris*, & la paſſer ſous ſa jambe à la façon des badauts, mais il l'embrena toute : car là il ſe trouva *une pierre qui le fit broncher. C'eſt la confeſſion du défunt Beze*, qui donne tout à ſa femme, & le reſte aux Cordeliers, meurt *bon Catholique Rom.* & ce qui s'enſuit. On m'a dit qu'un vieux héreſiarque a lû ce traité avec beaucoup de plaiſir. J'y veux faire répondre *Paſſavant*; mais peut-être qu'il crevera d'en rire, & ce ſeroit un bel argument, pour prouver les miracles, qui eſt le ſujet de ce Livre. Je ſçais que force Catholiques ont trouvé monſtrueuſe la ſuppoſition de cette mort. Mais en un livre qui traite des merveilles, faut-il pas un diſcours merveilleux? Moi je tiens & maintiens auſſi vrai que les autres miracles, que *Beze* eſt mort. Premierement par l'argument par lequel nous prouvons la Tranſubſtantiation. Dieu peut faire qu'il eſt mort. *Ergo* il eſt mort. Puis après ce Livre, qui eſt au rang des traditions, doit être mieux crû que la Bible, comme prêcha ces jours *le Curé de Saint, Gervais :*

Gervais : les traditions ſont plus croyables que le Vieil & Nouveau Teſtament ; attendu qu'ils ſont autoriſés par traditions, & non pas les traditions par eux. Et puis *Beze* eſt mort de mort civile ; à ſçavoïr par banniſſement, & de mort ſpirituelle. *Morte civili, utpote exilio, & morte ſpirituali*, à ſçavoir par l'excommunication. Mais prenons qu'il ne ſoit pas mort : cette nouvelle a toujours ſervi d'une peau de vautour à l'eſtomach de quelque Catholique débile, à fraudes pieuſes du bon homme Cardinal, ſuivant ce livre, *& juxta illud* de la *feuë bonne Reine ſa compagne*, qu'une nouvelle fauſſe crûë trois jours pouvoit ſauver une Etat. Penſez-vous que *ce Livre de Saint Clement*, que *Capil Venitien* trouva en l'Iſle de *Crete*, n'ait pas fait grand bien à l'établiſſement des Meſſes privées ? car tout le monde n'a pas l'eſprit pénétrant, en voyant la lettre par laquelle *ſaint Clement* avertit *ſaint Jacques* de la mort de *ſaint Pierre*, de ſçavoir que *ſaint Jacques* étoit mort ſept ans devant l'autre ; & auſſi le même conte *ſaint Pierre* de la mort de *ſaint Jacques*. C'eſt bien à un honnête homme à ſçavoir lequel dit vrai, ou *Anaclet*, qui ſe dit ſucceſſeur de *ſaint Clement*, ou *Irenée* & *Euſebe*, qui diſent que *Clement* fut ſucceſſeur *d'Anaclet*, lequel écrivit pourtant une belle lettre audit *Clement* après qu'il fut mort. Il parle du temple de *ſaint Pierre*, mais cent ans avant que les Chrétiens euſſent aucun temple. J'allegue ces trois choſes, comme auſſi ce bon pere, qui étoit trois cens ans avant *Conſtantin*, & ne laiſſe pas d'appeller *Byzance Conſtantinople*. Pour faire que l'on ne ſe mocque

pas de la lettre que..... écrit à la Vierge *Marie*, lui dédiant son livre, de celle que Jesus-Christ écrit à trois bons Catholiques, trouvée sous la Croix *d'Azé* en *Poitou* par un Maréchal, prônée par les Curés des Paroisses. Mais pour ne faire point tort au Chapitre des miracles, & pour vous montrer que je ne suis pas converti sans science; j'ai lû presque tout *Bellarmin*, & me suis bien gardé, étant résolu de me convertir, de lire *Witaker*, *Labert* ni *Reinoldus*. J'ai lû *les belles déclamations & fictions de Campanus*, où j'ai vû tant de Martyrs de la nouvelle Eglise Catholique. Il fait bon lire ce livre sans l'examiner. J'ai plus fait; car j'ai bouché mes oreilles, comme l'aspic contre les enchantemens, oyant un héretique, qui me vouloit montrer tous ces Martyrs être faux; & m'alléguant, qu'il falloit deux marques aux Martyrs, l'une la pure querelle de la Religion, l'autre qu'il soit absolument à son choix de vivre ou de mourir; *penes quem sit liberum suæ vitæ necisque arbitrium*, jusqu'à la mort. Je me mis à jurer que la Reine *d'Ecosse* étoit vraie martyre. Ah! dit l'Héretique, misérable Religion, qui n'a point de martyre plus pur qu'une homicide, ni plus chaste qu'une putain! Je faillis le frapper, mais c'étoit un homme d'épée. J'ai lû *les sermons amoureux de M.S. Panigarole*, & ne voi point ce que les Héretiques disent de son *bardache*. Quant à sa maîtresse, pour laquelle il commença son sermon ainsi: *C'est pour vous, belle, que je meurs:* Je ne reprouve point cette galanterie; car il ajouta quelques pauses après, disoit Jesus-Christ à son Eglise. Ça été un hardi Prêcheur,

cheur, & toutefois il n'a pas été si hardi, que je n'aye lû en ses leçons faites à *Turin*, qu'encore que les Saints soient canonisés, il ne tient pas pourtant qu'ils soient en Paradis. Et lui sage de ne répondre pour personne. J'ai lû *les braves sermons de l'Evêque de Bitonte*, qui m'ont préparé le cœur au prochain massacre. Qui a jamais lû une si belle clause que celle-ci : *Che la crudeltà loro era pietosa* ! J'ai lû les écrits de *Reboul*, qui a bien dit les secrets de l'école, pour y avoir été fouetté : & ce livre est bon pour servir de farce après ces matieres tragiques, qui affligent la conscience en suspens d'un nouveau converti. J'ai lû *le Docteur Boulanger*, qui a écrit en Diable, promptement & sans y songer, qui ne me voudra croire, le lise. Il sçait bien mieux maintenant la Logique, que quand il disputa à *Niort*, & s'il avoit encore à faire à cet aveugle, il le rembarreroit bien mieux qu'il ne fit. Car il a répondu à la Préface de du *Plessis* ; pour le moins il parle bien à lui : toujours résolu comme les chefs du S. Parti, que ès grandes affaires c'est assez d'avoir bonne volonté. *In magnis voluisse sat est.* Si ne me suis-je pû tenir de rire en lisant le *Jambonicum de Michau* contre lui. On sçait que la *Sorbonne* lui a défendu d'écrire sur une lettre de M. Convertisseur. Mais par tout il y a de l'envie. Mais je blâme en la réplique de *Michau* ce qu'il dit, que les Boulangers sont de *Troye* en *Champagne*. *Michau* ne sçavoit pas qu'ils étoient venus de *Lion*, où ils n'avoient pû demeurer, pour être trop près de la *Provence*, qui avoit vû M. *Auguste* sur l'échaffaut ou à l'échelle.

J'ai lû *l'entrée de Doxemel*, mais il m'ennuya dès le commencement. J'ai pris plaisir aux façons d'argumenter *du jeune Sponde.* Car nous avons *Sponde le jeune*, comme nous avons le *jeune Nostradamus.* On dit aussi que la Veuve écrit. Il y en aura bien d'étonnés, car on pensoit qu'elle eût déja mis tout en public. Je n'ai point parlé des traités de son mari, parce que les premiers gâtent les derniers, lesquels ne semblent point faits de si bonne humeur, *ni de si bon cœur que les autres.* Ceux-ci sont plèins de discoursagencés seulement pour l'apparence; *Oratione in speciem compositâ ;* les autres pour persuader, *ad fidem faciendum.* Mais le jeune, *traittant des cimetieres sacrés*, tire de l'étenduë de son livre cet argument conséquentieux. Les *Juifs*, dit-il, ont été curieux des sépulcres ; comme il paroît par plusieurs Histoires alléguées à ce propos. Les *Turcs* tiennent les sépulchres sacrés, & vont en voyage au tombeau de *Mahomet.* Les Payens ont fait de si belles piramides, ont canonisé leurs morts, & leur ont ordonné des supplications. *Ergo* les Chrétiens doivent faire de même, pour ressembler aux *Juifs*, aux *Turcs* & aux Payens Mais pour n'ôter à personne l'honneur qui lui est dû ; nous avons bien sçû, que ce labeur est de M. *Raymond*, ou, pour mieux dire, de son hôte, auquel on attribuë aussi l'épitre liminaire de *Richeome.* Quoi que ce soit, tous deux ensemble m'ont appris de belles choses. Comme le premier, qu'il faut porter le Pape sur les épaules. Les *Romains*, dit-il, élevoient leurs Empereurs sur le bouclier, & les portoient sur les épau-

les. Les Payens le faiſoient aux *Druides* & aux *Veſtales*. Les *Romains* faiſoient porter leurs lictieres par des éclaves. Ceux de *Tunquin*, en la *Chine*, portent auſſi leurs Religieux : & les Payſans de *Xaintonge* ſe font porter le jour de leurs nôces, comme auſſi font les épouſées en *Lorraine*. *Ergo* on doit auſſi porter les Papes, Cardinaux, & Evêques : pour reſſembler en Religion aux *Chinois* & aux Payens : ſe montrer eſclaves, comme ceux qui portoient les lictieres des *Romains*, & faire ce qu'on dit que font les mariées, principalement les Payſans & Payſannes à leurs nôces. Le même Auteur dit, que Madame *Simonite*, voulant dire la *Sunamite*, baiſa les pieds *d'Eliſée : ergo* les Rois, qui ſont *Simonites*, doivent baiſer les pieds du Pape. Ce M. *Raymond*, & ſes compagnons, ont bien parlé aux *Huguenots*, *& à leurs plaintes imprimées*, en leur montrant qu'ils *ſe plaignent de tête ſaine*. Car, comme dit *Raymond* à *Rabeſne*, briguant ſa voix, pour faire perdre à une Demoiſelle *Huguenotte* la garde de ſes enfans : Les loix ne ſe doivent point obſerver aux jugemens des Proſcrits : Et depuis ſollicitant pour faire mourir un *Huguenot*, *pour un meurtre qu'un bon Catholique avoit commis :* il ne faut pas, dit-il, faire difficulté de faire perdre les biens de ceux, deſquels la vie eſt condamnée, ni de condamner à mort les particuliers, deſquels le corps général eſt condamné entre nous. Il n'a pas mis cela en ſon livre ; parce que l'Edit n'étoit pas encore modifié. J'ai lû de plus un Livre de ſa façon, pour effacer la mémoire de *la Papeſſe Jeanne*. Et pour vous montrer que j'ai

étudié,

étudié, & de plus que j'ai intelligence avec les doctes, je lui ai envoyé une Epigramme sur ce sujet. Il commence : *Fœmina quod mentita virum.* Vous la trouverez en son lieu au Livre des épigrammes. Elle est bien de ma façon, & attens la réponse.

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE VI.

Pag. 434. l. 24. LEs *Réponses que l'on a faites au Livre de du Plessis Mornay.*] C'étoit son Livre *de l'Institution, usage & Doctrine de l'Eucharistie*, publié au mois de Juillet 1598. (1). Plusieurs Catholiques entreprirent d'y répondre l'un & l'autre ; sçavoir, *Boulanger*, Aumônier du Roy, qui n'attaqua que la *Préface ; &* G. *du Puy*, Chanoine & Official de *Bazas*, ou plûtôt sous ce nom-là *Arnaud de Pontac*, Evêque de *Bazas : Sub G. du Puy, Lectoris Ecclesiæ Vasatensis nomine Episcopus Vasatensis scripserat in Plessæum*, dit le *Scaligerana* (2). Le *Jesuite Fronton du Duc*, publia aussi plusieurs Ecrits & repliques sur le sujet du même Livre : le *Jesuite Richeome* dit que le P. *Jean des-Bordes* écrivit pareillement contre ce Livre ; & *Richeome* lui-même parut en cette occasion sur les rangs avec un *Traité de la Messe ;*

(1) Vie de M. du Plessis, Liv. 2, pag. 251.

(2) Aux mots *Pontacus* & *du Puy*.

se ; & sur la *Réponse* qu'y fit M. *du Plessis*, le même *Richeome* revint à la charge dans un Traité qu'il intitula, *Victoire de la verité* (3). Tous ceux-ci, disoit-on, n'étoient en quelque façon que de simples Carabins, qui, par leurs Ecrits envoyés devant comme à l'escarmouche, ne faisoient qu'annoncer la bataille que le redoutable Evêque *d'Evreux* devoit bien-tôt livrer à M. *du Plessis* (4) : mais ce Prélat, duquel on attendoit merveilles, peu content de deux Tomes, qu'il avoit composés sur cette matiere, & qu'il avoit déja fait imprimer, non-seulement n'osa pas continuer, il ne put même jamais se résoudre à les publier, quoiqu'il en fût extrêmement pressé par le Roy (5). On raconte un bon mot de *Henri IV.* au sujet des délais que le Cardinal du *Perron* lui demandoit perpétuellement, pour publier la réponse, qu'il disoit composer depuis si long-tems contre le Livre de *l'Eucharistie* de *du Plessis* : En 1608. ce Prince ayant demandé à l'Entrepreneur de quelqu'un de ses bâtimens, pourquoi l'ouvrage avançoit si peu, & cet homme ne lui ayant donné que de méchantes raisons ; *je vois bien ce que c'est*, dit le Roy, *vous attendez comme l'autre* (le Cardinal) *des manuscrits de* Rome (6).

Pag. 435. l. 3. *Comme il y commença il y a dix-huit ans.*] La liaison de ces paroles avec les

(3) Richeome, dans son *Avis sur l'Avertissement publié par M. du Plessis*, en Août 1601.

(4) Vie de M. du Plessis, Livre 2, page 352.

(5) *Avertissement* publié par M. du Plessis, en Août 1601.

(6) *Vie de du Plessis*. Liv. 2, pag. 384.

les précédentes, fait voir qu'il s'agit encore ici du *Traité de l'Eucharistie* de M. *du Plessis*, & qu'ainsi cet endroit de *Sanci* n'a été composé par *d'Aubigné* que peu avant la mort du Cardinal du *Perron :* c'est pourquoi je m'étois trompé dans la premiere édition de mes remarques, de croire que l'Auteur voulût ici parler du Traité de l'Eglise publié par M. *du Plessis* en 1577. (7). Il est au reste en effet bien sûr que la Confession de *Sanci*, qu'on peut dire avoir été commencée aussitôt après que cet homme se fût fait Catholique, sçavoir vers le Printemps 1597. fut augmentée & poursuivie par l'Auteur pendant plus de vingt ans : cela paroît non-seulement de cet endroit-ci, mais aussi de ce qu'ailleurs on y cite le quatriéme livre du *Baron de Fœneste* (8), qui constamment n'a paru qu'après l'année 1619 (9).

Pag. 435. l. 5. *Une si grande famille à conduire.*] L'Evêque *d'Evreux* étoit Conseiller d'Etat, Grand Aumônier de *France* & Convertisseur de profession ; ainsi la grande famille qu'on lui attribuë, consistoit dans le grand nombre de pauvres, dont il avoit l'inspection dans tous les Hôpitaux du Royaume, à cause de sa dignité de Grand Aumônier (10), mais particulierement encore en quantité de ses proselytes, qui jettoient les yeux sur lui

(7) *Vie de du Plessis*, Liv. 1, pag. 44.

(8) Ci-dessus, Livre II, Chap. I.

(9) L'Edition de 1619 ne contient que 3 Livres.

(10) En vertu de l'Ordonnance du Roi Henri II. Voyez le Traité des Revenus Ecclésiastiques, par Jérôme à Costa, ou Richard *Simon*, pag. 302.

comme

comme ſur leur pere, pour en obtenir des penſions ou des Benefices.

Pag. 435. lig. 12. *Par élévation.*] Cette expreſſion, qui eſt tout-à-fait Latine, veut dire: en termes de mépris, & traitant de bagatelles les plus preſſans endroits du Livre.

Pag. 435. l. 15. *Cet orthodoxe.*] Ceci s'entend de certain Livre intitulé : *Traité orthodoxe de l'Euchariſtie*, imprimé à *la Rochelle* en ..... *Cayet* y fit une Réponſe, imprimée *in* 8°. à *Paris* chez *Gilles Robinot* en 1595.

Pag. 435. l. 23. *Si le corps de l'Oeuvre eſt groſſier.*] M. *du Pleſſis*, dans ſon *Avertiſſement* du mois d'Août 1601. parlant du Traité de la Meſſe, que *Richeome* avoit publié contre lui, dit que c'eſt un eſprit plus lourd & plus *groſſier*, que ceux de ſes autres adverſaires n'étoient légers. C'eſt un gros Livre diviſé en quatre parties, où l'Auteur n'a fait entrer ni méthode, ni Théologie : A l'égard de la Préface, elle eſt faite avec beaucoup d'artifice.

Pag. 435. l. 29. *Trois bataillons.*] Pour entendre ce que c'eſt que ces *trois bataillons*, il faut ſçavoir que *Richeome* ayant fait imprimer en 1597. *trois Diſcours* en un volume ; le premier *des Miracles*, le ſecond *des Saints*, & le troiſiéme *des Images*, remplis de miſérables lieux - communs, cent fois rebattus & refutés : dans l'Epitre, par laquelle il dédioit ces *trois Diſcours* au Roy *Henri IV.* il les comparoit à *trois bataillons* de vieilles troupes, qui feroient, diſoit-il, remporter à l'Egliſe Romaine une entiere victoire ſur les Proteſtans ; d'où il prenoit occaſion de perſuader au Roy, qu'il rappellât les *Jeſuites*, qui auroient

auroient rendu un si important service à l'Eglise & à l'Etat.

Pag. 435. l. 34. *Feroient mieux taire l'Avocat Arnaud que le Livre de la Verité défenduë.*] C'est ainsi qu'il faut lire, & non *faire*, ni *fuir*. Maître *Etienne Pasquier* ayant plaidé en 1564. peur l'Université de *Paris* contre les *Jesuites*, qui demandoient d'être admis à ne faire qu'un Corps avec elle ; & sur l'appel au Conseil, la Cause ayant été de nouveau plaidée en 1594. par Maître *Antoine Arnaud* pour la même Université, elle ne fut jugée diffinitivement que le 29. de Decembre 1594. après l'assassinat entrepris contre *Henri le Grand* par *Jean Châtel*, qui avoit été disciple des *Jésuites ;* auquel tems l'ancien Plaidoyer de *Pasquier* & celui de M. *Arnaud* ayant eté rendus publics, les *Jesuites*, qui regardoient ces deux Pieces, & principalement la derniere, comme la cause de leur exil, duquel ils esperoient bien de se faire relever un jour, s'aviserent en 1595. d'y faire répondre *Richeome*, sous le nom de *François des Montaignes* (11), par un gros *in* 8°. qu'il intitula : *la Vérité défenduë pour la Religion Catholique en la Cause des Jesuites, contre le Plaidoyer d'Antoine Arnaud ;* & comme *Pasquier*, non-content que son Plaidoyer fût déja imprimé (12) & qu'on le vendît publiquement, l'avoit encore inseré par forme de Chapitre, dans le troisiéme

(11) L'Indice des Noms propres de M. de Thou le nomme *de la Montagne* ; mais mal.

(12) *In*-8. chez Abel Langelier, au premier Pillier de la Grande Sale du Palais, à Paris.

(13)

troisiéme Livre de ses *Recherches*, qu'il faisoit imprimer avec les trois suivans en 1596. les *Jesuites* y firent aussi répondre en 1597. sous le nom de *René de la Fon* par le même *Richeome*, qui dans ce Livre en vouloit principalement à l'Avocat Général *Marion*, au sujet d'un fameux Plaidoyé qu'il avoit fait contr'eux le seiziéme d'Octobre 1597. (13). Ce qui rendoit les *Jesuites* si prompts à écrire & si fertiles en repliques après le Jugement & la perte de leur procès, c'est que dans l'esperance qu'ils avoient conçûe d'être bien-tôt rétablis, leurs Peres, qui s'étoient maintenus à *Bourdeaux* & à *Toulouse* nonobstant l'Arrêt de leur bannissement, avoient interêt de se justifier au plûtôt des reproches, qui leur étoient généralement faits, au sujet de leur dangereuse doctrine. En effet, on a déja vû ci-dessus comment en 1598. ils présenterent au Roy une *Requête* ou *Remontrance* de la façon du même *Richeome*, dans laquelle ils pressoient leur rappel envers ce Prince dans les termes les plus humbles, & qui sembloient marquer le plus de zele pour la *France* & pour son Roy. *Pasquier*, qui n'avoit pas si bonne opinion d'eux, & Maître *Antoine Arnaud*, dont le Plaidoyer avoit merveilleusement contribué à leur exil, prirent occasion de cette Requête, que les *Jesuites* distribuoient par tout, & principalement entre les plus considérables personnes de la Cour, pour composer chacun un Livre qui achevât de décrier entierement leur morale & leur doctrine : le premier fit le

(13) *Mémoires de la Ligue*, T. 6, p. 690 & 691.

(14)

le Catéchiſme des Jeſuites, *ou l'Examen de leur Doctrine, diviſé en trois parties*, imprimé *in 8.* en 1602. chez *Guillaume Grenier* à *Ville-franche*, ou plûtôt à *la Rochelle*, comme le crurent les *Jeſuites* (14), qui ſuppoſerent que *Paſquier* n'avoit pris les noms de *Ville-franche* & de *Guillaume Grenier* qu'à l'imitation de *René de la Fon*; & le ſecond publia la même année le *Franc & veritable Diſcours au Roi, ſur le rétabliſſement demandé à Sa Majeſté pour les Jeſuites*; ſans que ni l'un ni l'autre mît ſon nom à ſon Ouvrage : là-deſſus voilà *Richeome* de nouveau en campagne avec un autre gros volume *in 8.* ſous le titre de *Plainte Apologetique*, *&c.* ſur ces deux Ecrits; mais il s'y prit ſi mal, notamment à l'égard de celui de *Paſquier*, que pour ne le point laiſſer abſolument ſans réponſe, le même *Paſquier* ſe contenta d'écrire à ce ſujet au Général des *Jeſuites Aquaviva* une Lettre, pour lui faire connoître que *Richeome* ce grand homme, que ſon prétendu mérite avoit depuis peu de tems élevé à la dignité d'Aſſiſtant *d'Aquaviva* dans la Province de *Guienne*, étoit veritablement un *pauvre homme*, qui, dans un fort gros volume, n'avoit répondu que de *pures âneries* à environ trente feuillets de ſon Catechiſme, qui étoit tout ce qu'il avoit jugé à propos d'en attaquer (15). A l'égard de l'Avocat *Arnaud*, qui avoit plaidé ſi fortement contre

(14) *Plainte Apologetique* de Richeome ſur ces deux Ouvrages, Edition d'Avignon en 1603, p. 21.

(15) Lettres de Paſquier Tome 2, Livre 21, pag. 697 & ſuivantes, de l'Etion *in* - 8.

contre les *Jesuites* le douziéme & le treiziéme de Juillet 1594. le Livre de *la Verité défendue*, ni la traduction qui en fut faite en Latin par un autre *Jesuite* (16), ne le firent point taire, puisqu'il écrivit ensuite son *Franc & veritable Discours*, avec une liberté tout-à-fait genéreuse; & s'il ne repliqua point à ce que *Richeome* y avoit répondu, c'est qu'il vit bien que la faveur des *Jesuites* à la Cour du grand *Henri*, l'emporteroit à la fin sur toutes les raisons qu'on pourroit encore alleguer pour maintenir l'Arrêt de leur expulsion: En effet, ce pauvre homme eut même tant de peur d'en avoir trop dit dans son petit Livre, qui n'étoit que de six feuilles, que j'en ai vû un Exemplaire, où un habile homme de ce temslà avoit fait de sa propre main la remarque suivante: *Ce Livre, composé par Maître* Antoine Arnaud, *leur bon ami*; & plus bas: *les copies retirées par l'Auteur*: Aussi, selon toutes les apparences, cet Ecrit seroit-il demeuré supprimé; mais l'horrible assassinat commis contre le Roy *Henri IV.* ayant rendu à chacun la liberté de se déclarer contre les *Jesuites*, qu'on en croyoit coupables, non-seulement l'Auteur eut bon débit de ces Copies qu'il avoit retirées en 1602. il fallut même faire une seconde édition du *Franc & veritable Discours*, qui fut réimprimé *in 8.* en 1610.

Pag. 436. l. 4. *Croquans qui portoient morions*

(16) *Francisci Montani Apologia pro Societate Jesu, contra Antonium Arnoldum Causidicum*, *in*-8. à Ingolstat, en 1596. *Bibliotheca Draudii*, T. 1. p. 328.

rions dorés d'or de feuille.] Raisonnemens qui, pour être inserés dans un Livre bien propre & doré sur tranche, n'en étoient ni moins plats ni moins grossiers ; en quoi ils ressembloient aux Croquans (17), qui avoient bien quelque apparence de soldats, mais n'étoient que des pieds-plats & mal-adroits paysans.

Pag. 436. l. 6. *Pour prouver les Miracles.*] Ceci regarde le *Traité des Miracles* de *Richeome*, à *Paris* en 1597. on y voit plusieurs raisonnemens semblables.

Pag. 436. l. 16. *Une pierre qui le fit broncher. C'est la confession de défunt Beze*, &c.] Le bruit avoit couru que M. de *Beze* étoit mort bon Catholique, & le *Jesuite*, auteur de cette bourde, avoit bâti là-dessus ce qui s'étoit débité de la miraculeuse conversion de ce Ministre célebre : s'étant trouvé que *Beze* n'étoit ni mort ni converti, le faux bruit de sa mort & de sa conversion avoit fait broncher le *Jésuite*, qui s'étoit vû l'objet de la risée publique. Les mots de *Pierre* & de *Confession*, sont au reste employés en cet endroit par *Sanci*, dans le même sens que les Peres ont dit que la Confession de *Saint Pierre* étoit la *pierre* sur laquelle Jesus-Christ avoit dit qu'il bâtiroit son Eglise.

Pag. 436. l. 18. *Bon Catholique Romain*, &c.] Ce fut le *Jesuite*, *Clement du Puy*, frere de *Claude* & oncle de *Pierre* & de *Jacques du Puy* (18), qui inventa cette bourde & qui la publia

(17) Il y a eu en Rouergue une Révolte de Croquans, Journal des Sçavans, Mars 1713.

(18) *Thuana*, dans la Note sur le mot *Puy*.

publia en l'année 1596. J'ai écrit, dit *Joseph Scaliger*, une Lettre bien longue à *Velserus* touchant ses amis les *Jesuites*, qui font courir le bruit que *Beze* est mort (19) : Il est honnête homme, & ne maintiendra pas les *Jésuites* contre un homme docte ; & les *Jesuites* disent que c'est nous qui avons forgé cela, & que nous leur attribuons ; *at scimus illum esse Clementem Puteanum Fratrem Claudii* (20).
» Les incommodités de la vieillesse de M. de
» *Beze, dit M. Bayle sur le même sujet*, com-
» mencerent à se faire sentir en 1597. mais
» sa veine poëtique n'étoit point encore tel-
» lement tarie en ce tems-là, qu'il ne fît des
» Vers pleins de feu contre les *Jesuites*, à
» l'occasion du bruit que l'on avoit fait cou-
» rir de sa mort, & qu'avant que d'expirer
» il avoit fait profession de la Foi Romaine :
» les Ministres de *Geneve* ne se tûrent point
» en cette rencontre ; ils publierent deux
» Ecrits revêtus de toute l'autenticité néces-
» saire pour refuter ce sot conte : l'un de ces
» Ecrits étoit (21) en Latin, & l'autre en
» François. Une Lettre de Theodore de *Beze*
» à *Guill. Stukius* refuta le même conte (22).
» Le *Jesuite Clement du Puy*, que l'on regar-
» da

(19) Il avoit couru un bruit de la mort de M. de Beze, dès le mois de Juin 1591. Mémoires de M. du Plessis, Tom. 2, pag. 94.

(20) *Scaligerana*, au mot *Velserus*.

(21) *Editis nomine suo publicis duobus Scriptis, altero Latinè (cui Beza redivivus nomen fecerunt) altero Gall. Fajus*, pag. 59 *de vita & obitu Theodori Bezæ*.

(22) Voyez aussi la Préface de son Nouveau Testament, de l'Edition de 1598.

» da comme l'inventeur de la fable, attira sur » sa personne en particulier & sur son Or- » dre en genéral une grêle de (23) Vers satyri- » ques, que les Muses de *Theodore de Beze*, » toutes vieilles qu'elles étoient, ne laisse- » rent pas de rendre bien terrassante (24). Le *Theodorus Beza redivivus*, *id est*, *Responsio ad impudentissimum commentum de obitu Theodori Bezæ*, imprimé *in 8*. à *Hanau* en 1596. (25) faisoit du bruit à son tour; mais il se présentoit quelque chose de plus pressé pour les *Jesuites*, que de répondre à cet Ecrit Latin, que tout le monde ne pouvoit pas entendre; c'étoit un Ecrit François imprimé à *Geneve*, intitulé: *Lettre de M.* Theodore de Beze, *avec la réponse des Ministres & Professeurs de l'Eglise & Ecole de* Geneve, *au faux & impudent Ecrit des faussement nommés* Jésuistes, *par lequel ils ont publié la mort de* Theodore de Beze *& la revolte d'icelui & de toute l'Eglise de* Geneve *au Papisme*. Ils jugerent donc à propos de refuter cette Lettre, mais un peu tard & seulement en 1598. & ce fut sous le nom d'un Gentilhomme *Savoisien*, par une Lettre qu'il adressoit à un Gentilhomme *Lyonnois*, *sur la fausse allarme que* Theodore de Beze *s'étoit donnée de la nouvelle de sa mort & conversion à la Religion Catholique*. Dans cet Ecrit, qui se termine en défis aux Ministres de *Geneve* d'en venir à des Conferences

(23) Antoine la Faye rapporte ces Vers, pag. 60 & 61.

(24) *Dictionnaire Historique & Critique* de M. Bayle, au mot *Beze*.

(25) *Biblioth. Draudii*, Tom. 1, pag. 1287.

(26)

rences ſur des points de Controverſe, les *Jéſuites* ſoutinrent que la prétendue Lettre à eux attribuée ſur la mort & converſion de *Theodore de Beze*, n'étoit qu'une pure impoſture de *Beze* lui-même & des *Bezeens* de *Geneve*, 1. parce qu'elle ne portoit pas le nom de ſon Auteur, & devoit conſéquemment paſſer pour un Libelle ſuivant la Loi *Unicæ de famoſis Libellis C. tit. 36*. En ſecond lieu, l'Auteur de cette Lettre où l'on avoit publié la mort & la converſion de *Beze*, diſoit avoir appris cette nouvellle de *Clement Puteanus*, qu'il diſoit réſider à *Dole*, & qu'il appelloit Pere Général des *Jeſuites* : Or ce Général ſe nommoit *Aquaviva* & ne réſidoit pas à *Dole* ; d'ailleurs, comme on pourroit prétendre que ç'auroit été ici une mépriſe de l'Auteur de la Lettre, qui, n'étant que Catholique & non pas *Jeſuite*, auroit ignoré que ceux de cette Compagnie, outre leur Général, ont en chaque Province un Provincial & en chaque College un Recteur ; on répondoit que le Provincial de cette Province étoit *Gentilius*, & avant lui *Bernardinus Caſtorinus*, & le Recteur un nommé *Jean Falkeſtein*, qui l'étoit depuis pluſieurs années : enfin les *Jeſuites* remarquoient que l'Auteur de la Lettre qu'on leur ſuppoſoit, diſoit que *Beze* s'étoit adreſſé à la Republique de *Geneve* aſſemblée en plein Sénat, tout comme on auroit pû parler de l'ancienne *Rome* ; ce qui n'étoit pas d'un Catholique, encore moins d'un *Jeſuite* (26). Cependant,

(26) Lettre d'un Gentilhomme Savoyſien, &c. imprimée en 1598, juſqu'à la page 20.

pendant, quoique ces Peres pussent alleguer en cette rencontre pour leur justification, le blâme de cette Lettre ne laissa pas de leur demeurer, même entre les Catholiques ; & *Pasquier* traitant en 1602. des faux Miracles & des menteries des *Jesuites*, ne manqua pas de faire revenir sur le tapis la fausse nouvelle de la mort » de M. de *Beze*. » Depuis quelques années en- » çà, *dit son Catéchisme des Jesuites*, les *Jesui-* » *tes* firent courir un Livre par la *France*, par « lequel ils nous racontoient la mort de *Theo-* » *dore de Beze*, & que mourant il avoit été con- » verti à la Foi Catholique par un des leurs ; à » l'exemple de quoi plusieurs Citoyens de *Gene-* » *ve* avoient fait le semblable, le tout par le mi- » nistere de leurs confreres *Jesuites*. Nous le » crûmes pour quelque tems, *continue le Cate-* » *chisme* ; mais depuis, par un nouveau mira- » cle, *Beze* s'est trouvé ressuscité, qui a écrit » une Lettre Latine & Françoise, par laquelle il » il les dément de leur impudence (27). On a déja vû ci-dessus que dès l'année 1596. M. de *Beze* avoit pris le soin d'avertir les *Jesuites* qu'il étoit encore en vie & toujours *Huguenot* ; cependant le *Jesuite Richeome*, qui, croyant toujours le contraire sur le bruit commun, avoit appuyé sur cet évenement miraculeux dans son Traité des Miracles, &c. qu'il composoit en 1597. y insistoit encore deux ans aprês, dans une autre Edition qu'il fit faire de ce Livre en 1599. (28). Cette bourde, au reste, avoit été précedée de deux

(27) *Catechisme des Jésuites*, Liv. 1, Chap. 17. Edition de 1602.

(28) Richeome, en son *Traité des Miracles, &c.* pag. 625. Edition de 1599.

(29)

deux autres, pareillement de l'invention des *Jesuites*, & toutes trois firent grand bruit à *Rome:* la premiere portoit que le Patriarche *d'Alexandrie* avec toute l'Eglise *d'Affrique* s'étoit soumis au Pape ; la seconde, que *Jacques*, Roy *d'Ecosse*, avoit fait exécuter à mort deux Ministres, & avoit donné la chasse à tous les autres de son Royaume ; & la troisiéme, touchant M. de *Beze*, portoit que toute la Ville de *Geneve* s'étoit convertie avec ce Ministre. Il en courut peu après une quatriéme, que la Reine *d'Angleterre*, *Elisabeth*, avoit actuellement à *Rome* un Ambassadeur, qui venoit demander l'absolution pour elle, & pour tous ses Sujets qui s'étoient convertis (29).

Pag. 436. l. 22. *Passavant.*] Plusieurs Auteurs se sont déguisés sous ce nom (30) ; mais ici, c'est M. de *Beze* qui, sous le nom de *Benedictus Passavantius*, composa contre le Président *Lizet* (31) une Epitre en style Macaronique, laquelle est, au jugement de M. *Naudé*, la plus excellente Piéce qui ait jamais été faite en ce genre-là (32) : On peut juger qu'elle fut publiée environ l'année 1552. (33) de ce que *Calvin*, qui étoit né le dixiéme de Juillet 1509. (34) est dit âgé de quarante-trois ans, & pour le reste, voici quel fut le sujet de cette Satyre. *Pierre Lizet*, Premier Président

(29) *Relation de l'état de la Religion*, par E. Sandis, Ch. 24. Edit. de 1626.

(30) M. Baillet, en son *Traité des Auteurs déguisés.*

(31) *Scaligerana*, au mot *Beze*, & la Note de P.C.

(32) Les *Eloges* de M. Teissier, Tome 2, page 369. Edition de 1683.

(33) La premiere Edition est de l'an 1553.

(34) M. de Beze en la Vie de Jean Calvin, p. 2.

dent au Parlement de *Paris*, pur Légiste, mais fort habile homme pour son tems, fut obligé par le Cardinal de *Lorraine* de quitter sa Dignité, pour avoir voulu soutenir son rang en plein Conseil, où le Cardinal présidoit (35), & pour avoir un jour à l'Audience fait taire un Avocat, qui donnoit aux Cadets de la Maison de *Lorraine*, la qualité de Princes, laquelle, par un ancien usage, ne devoit se donner en ce lieu qu'aux Princes du Sang de *France* (36). *Henri II.* par commisération de la pauvreté où cette disgrace avoit réduit le Président *Lizet*, lui donna l'Abbaye de *Saint Victor*, de laquelle cet homme ne fut pas plûtôt pourvû, que ne pouvant plus envoyer au feu les Protestans, comme il avoit fait jusques-là par les Arrêts d'une Chambre ardente, de laquelle il fut l'inventeur (37), il voulut leur livrer une autre sorte de guerre dans un gros Livre qu'il fit imprimer en 1551. *de sacris libris in linguam vulgarem non vertendis, &c. adversus Pseudo-Evangelicam Hæresim* (38). Comme il étoit un peu novice, pour ne pas dire fort ignorant en Théologie, *Theodore de Beze*, qui avoit examiné cet Ouvrage, ne jugeant

(35) De Thou, en son Histoire, Tome 1, Livre 6, pag. 182. D. E.

(36) Légende du Cardinal de Lorraine, imprimée en 1569, fol. 11. verso. Mémoires de la Ligue, Tom. 1, pag. 395. Et de Thou, Tom. 1, Liv. 25, pag. 756. B.

(37) *Commentaire de l'Etat de France sous Charles IX*, Edition *in*-8. de 1679, page. 7. verso. Et Apologie pour Herodote, Chapitre dernier.

(38) Voyez là-dessus particulierement M. Bayle en son Dictionnaire, aux mots *Beze* & *Beda*.

ne jugeant pas à propos de le refuter serieusement, y répondit par une Satyre qu'il intitula : *Epistola Magistri Benedicti Passavantii, Responsiva ad commissionem sibi datam à venerabili D.* Petro Liseto *nuper Curiæ Parisiensis Præsidente, nunc verò Abbate Sancti Victoris propè muros.* Dans cette Lettre, *Passavant*, qui se dit le meilleur ami de *Lizet*, & qui par son ordre s'étoit adroitement coulé dans *Geneve* pour découvrir ce que les Hérétiques y disoient de M. l'Abbé, trouve le secret de lui apprendre sur le pied d'une confidence, que les *Huguenots* de *Geneve* étoient bien informés que M. l'Abbé *Lizet* avoit la v . . . . à un tel point (39), qu'elle ne lui avoit laissé ni cheveux ni barbe, que le vénérable Abbé passe à *Geneve* pour une grosse bête, qui fait pourtant des miracles, en ce que n'étant pas tout à fait si gros qu'un éléphant, il ne laisse pas d'enfanter de gros Ouvrages, qui sont de vraies montagnes d'ignorances & de ridiculités ; puis à l'occasion de la rudesse & de la barbarie du style de *Lizet*, il lui fait une Histoire que les *Genevois* publioient du sort de son Livre, auquel le Pape *Jules. III.* ayant prétendu faire grace d'en employer les feuillets à torcher son derriere, un Ouvrage si mal poli lui avoit mis les fesses tout en sang ; ce que les Hérétiques attribuoient à l'âpreté des montagnes *d'Auvergne*, où *Lizet* avoit pris naissance. Cette pensée du *Passavant* est prise de *Rabelais*, où l'on voit Frere *Jean*, qui raconte qu'au tems que les Décretales

(39) *Apologie pour Herodote*, Chap. 17 & dernier.

(40)

tales regnoient, lui étant arrivé à *Sevillé* dans le *Poitou* de se torcher le cul d'un feuillet d'une méchante *Clementine* que *Jean Guimara*, Receveur de l'Abbaye avoit jetté au préau du cloître, les rhagadies, dit-il, & les hémoroïdes lui en avinrent si très-horribles, que le pauvre trou de son clos-bruneau (40) en fut tout déhingandé (41). La Satyre du *Passavant* fut réimprimée en 1568. sans nom de lieu ni d'Imprimeur, en 1584. *Lutriviani apud Vlisses Visc.* avec une Epitaphe de *Lizet* & des Vers François sur son trépas, & depuis encore en 1593. dans un Recueil de Piéces burlesques de *Jean Hotman*, Sieur de *Villiers*, imprimé à *Viliorban*, qui est un nom de Ville accommodé à celui de sa Terre de *Villiers*. (42).

Pag. 436. l. 35. *Le Curé de Saint Gervais.*] Ce pourroit bien être *Jean Guincestre*, qui avoit été un des plus emportés & séditieux Prêcheurs de la Ligue : lorsqu'il vit que *Henri IV.* avoit été reçû dans *Paris*, il prêta obéïssance & serment de fidelité, comme beaucoup d'autres Docteurs de *Sorbonne*, & fut maintenu dans la Cure de *Saint Gervais*, qu'il avoit acquise par de mauvaises voyes. (43).

Pag. 437. l. 13. *La feue bonne Reine sa compagne.*] Comme cette Princesse avoit beaucoup

(40) C'est un espece de Cul-de-Sac dans le Quartier de l'Université.

(41) *Voyez* Rabelais, Livre 4, Chap. 52.

(42) Elle a été réimprimée à la suite des Lettres d'Ortuinus Gratius, à Londres, chez Henri Clements en 1710.

(43) *Mémoires de la Ligue*, Tom. 6, pag. 105.

(44)

coup d'ennemis, on fit pendant toute ſa vie une infinité de médiſances de ſes mœurs & de ſa conduite ; mais inſenſiblement elle ſi accoutuma ſi fort, qu'elle ne daignoit pas s'en reſſentir, ſi ce n'étoient des perſonnes du premier rang qui euſſent mal parlé d'elle : le *Connétable de Montmorency* fut de ce nombre : il avoit par une eſpece de plaiſanterie oſé dire à *Henri II.* que *Diane* ſa fille naturelle, femme du Maréchal de *Montmorency* fils aîné du *Connétable*, étoit de tous les enfans de ce Prince l'unique qui lui reſſemblât. Ce Diſcours faiſoit peu d'honneur à *Catherine de Medicis* ; auſſi s'en vengea-t-elle cruellement ſur le *Connétable* (44) : mais, quoique pût dire la canaille, cette Reine ſouffroit tout & en rioit la premiere, juſques-là que les goujats chantoient impunément ſous ſes yeux toutes ſortes de chanſons faites exprès pour donner d'elle les idées les plus odieuſes. » J'ai ap-
» pris du Sieur de *Talſi*, *dit à ce ſujet d'Au-*
» *bigné*, qu'en 1562. lors de la Conference
» de *Talſi*, le Roy de *Navarre* & la Reine-
» mere étant à la fenêtre, dans une chambre
» aſſez baſſe, écoutoient deux goujats, qui,
» faiſant rôtir une oye à une broche de bois,
» chantoient des vilenies contre la Reine :
» l'un diſoit que le Cardinal l'avoit engroſ-
» ſée d'un petit goret ; l'autre diſoit d'un
» petit mulet, & puis ils maugreoient la
» chienne, tant elle leur faiſoit de maux : le
» Roy de *Navarre*, *continuë d'Aubigné*, pre-
» noit congé de la Reine pour les aller faire
» pendre,

(44) D'Aubigné, Tome 1, Liv. 2, Chap. 14.

» pendre ; mais elle, après avoir dit par la
» fenêtre, *hé ! que vous a-t-elle fait ? elle est*
» *cause que vous rôtissez l'oye ;* se tourne vers
» le Roi de *Navarre* en riant, & lui dit : *mon*
» *Cousin, il ne faut pas que nos coleres descen-*
» *dent-là, ce n'est pas notre gibier* (45).

Pag. 437. l. 15. *Ce Livre de Saint Clement.*] C'est celui des *Constitutions Apostoliques de Saint Clement ;* & le passage dont il s'agit est au quarante-sixiéme chapitre du septiéme Livre (46).

Pag. 438. l. 11. *Les belles déclamations & fictions de Campanus.*] Lisez *Campianus. Edmond Campian de Londres*, étoit un *Jesuite*, qui y fut supplicié pour crime de haute trahison le premier de Décembre 1581 (47). Le Livre dont il s'agit, intitulé : *Epistolæ & Orationes Edmundi Campiani* (48), imprimé *in 8.* à *Ingolstat* en 1602. fut réimprimé à *Cologne* en 1619. (49).

Pag. 438. l. 28. *Les Sermons amoureux de M. S. Panigarole.*] Ce sont cent de ses Sermons sur la Passion de Notre-Seigneur, traduits par *Gabriel Chappuis*, & imprimés *in 8.* à *Paris* en 1597. (50). *François Panigarole*, Cordelier, Evêque *d'Ast* en *Piémont*, étoit venu jeune en *France ;* cela paroît de ce qu'en tête

(45) D'Aubigné, Tome 1, Liv. 3, Chap. 5.

(46) *Anti-Choppinus*, Edition de Chartres en l'année 1592, pag. 81.

(47) De Thou, Tome 3, Livre 74, page 523. A. B.

(48) Les deux Editions faites en Allemagne, & la Bibliotheque de Draudius, disent *Compani.*

(49) *Biblioth. Draudii*, Tom. 1, pag. 1425.

(50) *Biblioth. Draudii*, Tom. 2, pag. 40.

(51)

tête du dernier de vingt-huit de ſes Sermons, imprimés en 1601. à *Paris* chez *Jean Fevrier*, il eſt dit qu'il n'étoit encore qu'étudiant lorſqu'il le prononça à *Saint Thomas du Louvre*, un an après le maſſacre de la *Saint Barthelemi :* dans la ſuite il fit le voyage *d'Italie*, où il prononça les autres vingt-ſept en d'illuſtres occaſions à *Rome* & à *Bologne la graſſe ;* puis étant revenu à *Paris* à la ſuite du Cardinal Légat *Cajetan*, il fut l'un de ceux qui s'y enfermerent en 1590. pour encourager les *Pariſiens* à ſoutenir le ſiége (51). Il y a encore de lui un volume *in 4.* de Sermons violens & ſéditieux, qu'il prononça à *Paris* pendant le dernier ſéjour qu'il y fit & notamment durant le ſiége : ces Sermons imprimés à *Lyon* avec privilege du Duc de *Mayenne*, comme Chef de l'Union. *Le Grain* dit que *Panigarole* s'échauffoit ſi fort à crier en ce tems-là dans ſes Sermons, *guerra*, *guerra*, *guerra*, qu'il étoit obligé de les interrompre en buvant un grand verre de vin, tant pour ſe donner des forces que pour reprendre haleine (52).

Pag. 438. l. 30. *Son bardache.*] Le *Scaligerana* (53) Panigarolæ *Epiſtolam ad amicam* (54) *valde laſcivam vidit dominus Legatus* (de Buzanval) *cum Rex* Franciſcus *bellum gereret in*

(51) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 98, page 69. C. Et d'Aubigné, Tome 3, Livre 3, Chap. 7.

(52) Le Grain, *Décade de Henri le Grand*, Livre 4, page 350. & Livre 5, pag. 150, Edition *in*-4. de 1603.

(53) *Scaligerana*, au mot *Panigarole.*

(54) Il eſt dit *ad amicum* dans l'Edition de 1668, ce qui change tout-à-fait le ſens.

Italia

Italia le Mont Cenis étoit clos, *Cardinales* Genevâ *transibant* & Panigarola *illuc transivit, erat Sodomita in ipsius Comitatu, sciverunt* Basileæ *& non puniverunt ;* Genevenses *non ausi fuissent* ils sont trop petits compagnons, Tiguri *si scivissent, combussissent.* Cela a fait soupçonner du vice de non conformité deux personnes du nom de *Panigarole ;* l'un que l'on a cru qui vivoit du temps du Roy *François I.* & que l'on a supposé dans la précédente édition avoir été Cardinal, quoiqu'il n'y en ait point eu de ce nom ; l'autre, nommé *François Panigarole*, Evêque *d'Ast :* cependant, à bien examiner cet endroit du *Scaligerana*, il semble que celui qui l'a recueilli s'est mépris, & qu'il y a mêlé assez légerement le Roy *François I.* du tems duquel la reforme de la Religion étoit à peine connue : s'il y avoit eu lors un *Panigarole* sujet à la Pederastie, on l'auroit laissé passer à *Geneve*, à *Basle* & à *Zurich*, sans faire paroître à son endroit le zele que les Réformés ont témoigné dans leur établissement pour punir cet horrible vice ; l'addition du mot de *Buzenval* que l'on a faite dans le texte de ce passage du *Scaligerana*, n'y a été mise que par rapport à ce qui y est dit auparavant sur le mot de *Buzenval* en ces termes : D. *Buzenvallius Legatus discesserat præterito anno sine revocatione Regis. Rex statim jussit illum redire, ut vix illi licuerit domum visitare. Legati sunt mancipia, non audent discedere nisi revocati.* Cela ne peut s'entendre que de Monsieur *Chouart de Buzenval*, qui étoit du tems de *Scaliger* Ambassadeur de *France* en *Hollande*,

lande, où il eſt mort à la *Haye* en 1607. (55) & n'a aucun rapport au temps du Roy *François I.* On peut donc croire que l'Auteur du *Scaligerana* n'a pas été fort exact en cet endroit ; le perſonnage dont il y eſt parlé, ainſi que dans la Confeſſion de *Sanci*, eſt certainement le Cordelier *Panigarole* : Voici comme on lui fait avouer ſon crime dans le dernier quatrain de la Confeſſion de la Sainte Union.

Rome, pardonne-moi ; dans ta ſuperbe enceinte,
J'ai rebâti les murs de Sodome & ſes tours,
Aux Anges j'ai penſé preſque faire une atteinte
Quand je ſentis le feu de mes molles (56) *amours.*

Pag. 438. l. 32. *C'eſt pour vous belle que je meurs.*] La même choſe ſe dit de notre *Panigarole* dans *Fæneſte* (57).

Pag. 439. l. 6. *Les braves Sermons de l'Evêque de Bizonte.*] C'eſt *Bitonte*, & non *Bizonte*, qu'il faut lire : *Bitonto* eſt un Marquiſat dans la *Pouille*, & l'Evêque de *Bitonte* eſt ſuffragant de l'Archevêque de *Barri* dans le Royaume de *Naples*. Cet Evêque dont *Sanci* parle, ſe nommoit *Cornelio Muſſo* (38) : On dit qu'il étoit bâtard, & qu'un jour le Pape,

(55) Négociations du Préſident Jeannin, & Mémoires de Wicquefort.

(56) Ou plutôt *Mâles.*

(57) *Baron de Fæneſte*, Livre 4, Chapitre 8.

(58) Il y a dans le premier Tome de *Lettere di Principi*, une Lettre qui lui a été écrite en l'année 1559, par l'Evêque de Troyes.

(59)

Pape, à qui il étoit allé faire sa Cour pour être Cardinal, lui ayant dit qu'on l'avoit averti du défaut de sa naissance, il répondit sur le champ : *U. S. a fatto tanti altri Cardinali asini, che possebo far un mulo* (59) : c'est de lui que l'Ecrit burlesque, *de aqua benedicta*, imprimé vers l'an 1554. & réimprimé quarante ans après à *Wiliorban*, dit : *R. D. Cornelius Episcopus Bitonti, qui amat Sanctiss. D. N. Papam plus quam animam suam..... & certè si non esset*, naturalis, *mereretur fieri Cardinalis tantum propter hoc* (60). Outre quelques Commentaires & Traités Latins de Théologie & de Morale qu'on a de cet Evêque, il y a de lui plusieurs Tomes de Sermons *Italiens*, dont les traductions *Françoises* ont été imprimées successivement à *Paris* en 1584. & en 1597. (61). Ce qu'au reste *Sanci* raconte de cet Evêque *Italien*, *d'Aubigné* le rapporte en ces termes : » A minuit, » (*au moment que la Saint Barthelemi alloit* » *commencer*,) la Reine, qui craignoit au » Roy quelque mutation, descend dans la » chambre de son fils, où se trouverent les » Ducs de *Guise* & de *Nevers*, *Birague*, *Ta-* » *vannes* & le Comte de *Rais*, tous menés » là par Monsieur. Ayant trouvé le Roy en » quelque doute, la Reine, entre autres pro- » pos pour l'encourager, y apporta ces pa- » roles : Vaut-il pas mieux, dit-elle, déchi- » rer

(59) *Menagiana*, Tom. 1, de l'Edition de Hollande en l'an 1693, page 198. Et page 39 de l'Edition de Viliorban, en l'an 1593.

(60) *Biblioth. Draudii*, Tom. 1, pag. 238 & 1559.

(61) *Ibid.* T. 2. p. 40.

(62)

» rer ces membres pourris, que le ſein de
» l'Egliſe Epouſe de Notre-Seigneur ? Elle
» acheva par un trait pris aux Sermons de
» l'Evêque de *Bitonte*, en le citant, *che pie-*
» *ta lor ſer crudele, che crudelta lor ſer pieto-*
» *ſa* (62).

Pag. 439. l. 10. *Reboul.*] *Guillaume de* (63) *Reboul*, qui a fait pluſieurs méchantes Satyres contre les Réformés, entre autres les Salmonées, l'Antihuguenot, l'Apologie de *Reboul*, la Cabale des Réformés & la *Satyre Ménippée* contre le Synode de *Montpellier* (64).

Pag. 439. lig. 11. *Pour y avoir été foüetté.*] *Reboul* étoit de *Nîmes* : Il avoit été Secretaire de M. le Maréchal de *Bouillon*, & avoit été chargé de quelques-unes de ſes affaires en *Languedoc* & en *Dauphiné* ; pour raiſon deſquelles M. de *Boüillon* lui redemandoit une ſomme de douze cens écus : comme *Reboul* vivoit fort mal, & que d'ailleurs en ſuite de deux voyages qu'il fit, l'un à la Cour & l'autre à *Avignon*, on remarqua qu'il s'étoit laiſſé corrompre & gagner, en ce qu'à ſon retour il avoit voulu ſemer la diviſion dans le Conſiſtoire de *Nîmes* ; il fut excommunié à la pourſuite principalement de *Jean de Falgueiroles*, Miniſtre, & on fit en même-temps à *Orange*,

(62) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 1, Chap. 4. Voyez la Bibliotheque choiſie de M. Colomiez, ſeconde Edition, pag. 162 & 186.

(63) Dans le Titre des premiers Vers Latins & des Vers Grecs, qu'on mit à ſa louange au-devant de ſes *Salmonées*, *in*-12. Edition de Lyon, chez Jacques Rouſſin en 1597, on voit qu'il ſe nommoit *Guillaume.*

(64) *Mercure François*, Tom. 1, p. 134. recto.

Orange, & en d'autres lieux où *Reboul* avoit demeuré, des informations contre sa conduite, qui ne justifierent que trop le procedé du Consistoire envers cet homme. Peu après, en 1596. (65) *Reboul* ne manqua point de changer de Religion; & comme il vouloit beaucoup de mal au Consistoire de *Nîmes*, & sur tout au Ministre *Jean de Falgueiroles*, qu'il regardoit comme celui qui avoit contribué plus que personne à le faire excommunier & connoître pour ce qu'il étoit; en la même année 1596. il publia contre ce Consistoire au sujet de son excommunication un Libelle, qu'il intitula, *Salmonée :* dans ce Libelle, s'attaquant personnellement au Ministre *Jean de Falgueiroles*, dans le nom duquel il trouva depuis par Anagrame les mots *d'enragé fils d'Eole*, il se mocquoit de son excommunication, résolue à *Nîmes* par les soins de ce Ministre, & la comparoit à l'entreprise de *Salmonée*, *fils d'Eole*, lequel ayant voulu contrefaire un jour la foudre de *Jupiter*; & tous ses efforts n'étant allés qu'à faire de la fumée, du bruit & rien plus, fut foudroyé aux enfers par *Jupiter*, pour punition de sa témerité. Il y eut une Réponse à ce premier *Salmonée*, à laquelle *Reboul* en ajouta pour Replique un second beaucoup plus gros, dirigé contre tous les Ministres du *Languedoc*. Il fit aussi de même style une autre Piéce intitulée *le Schisme*, divisée en plusieurs parties, & fut, ou voulut bien être crû Auteur de la *Cabale des Réformés* & des *Actes du Synode*

(65) Richeome en son *Traité des Images*, Ch. dernier.

node de Montpellier, ſus-mentionnés, & fit même ſon *Apologie* ſur tous ces Ecrits en 1598. (66). Il diſoit auſſi qu'il avoit deux autres Piéces prêtes à paroître ; l'une, qui étoit une ſuite de la Cabale, intitulée *les Bacchantes*, ou la *furieuſe réception de la Cabale par les Peres Conſiſtoriaux de Nimes ;* & l'autre, qui étoit une eſpece de Poëme Cornique, ayant pour titre *les Miniſtreſſes ;* mais comme *Reboul* étoit très-décrié, que même les Egliſes de *Guienne* le pourſuivoient devant le Roy & à la Chambre mi-partie, pour raiſon des inſolences & des calomnies contenues dans tous ſes Libelles, & que d'ailleurs, à la veille comme il l'étoit de perdre ſon procès contre le Maréchal de *Boüillon*, il ſe voyoit réduit à finir ſes jours en priſon, ou à reſtituer une ſomme qui paſſoit de beaucoup la valeur de tout ſon bien ; il quitta la partie à tous ſes ennemis pour ſe ſauver d'abord à *Avignon*, d'où le Pere *Coton*, duquel il ſe diſoit le proſélite, lui fit prendre le chemin de *Rome*.

Selon toutes les apparences, un homme tel que (67) *Reboul* ne pouvoit choiſir de retraite

(66) Imprimée *in*-8. à Lyon chez Jacques Rouſſin, & réimprimée *in*-12. en 1601, ſans nom de lieu : le Titre de la premiere Edition porte, *avec Permiſſion*, ſans que cette Permiſſion paroiſſe en l'une ni en l'autre Edition.

(67) Il faut que ce Reboul fut un bien mauvais ſujet, puiſque dans les Manuſcrits de M. Dupuy, il y en a un ſous le Titre d'*Ecrit de Reboul contre M. de Villeroy*, c'eſt le Manuſcrit N°. 28. Il y avoit bien de l'honneur à protéger un pareil ouvrier, qui ſe déclaroit contre ſes Protecteurs.

traite qui lui convînt mieux que la Ville de *Rome* ; & comme il avoit en *France* de bons protecteurs en la personne du Roy *Henri IV.* & de M. de *Villeroi* (67), il sembloit que du caractere dont il étoit, il acquerreroit bien-tôt en ce pays-là de puissans Patrons, qui lui feroient une belle fortune : En effet, M. le Cardinal *d'Ossat* eut ordre de le recommander au Cardinal *Baronius*, qui se déclara le Mécene de *Reboul* ; mais la mauvaise phisionomie de cet homme, son visage pâle & blême, ses yeux affreux, un port inquiet & un regard furieux, qu'il avoit & qui ne lui annonçoient rien que de funeste (69), sembloient rebuter quiconque auroit voulu s'employer pour lui : on ne l'avançoit donc pas ; & après dix ans & plus de sejour à *Rome*, loin qu'on lui eût donné quelque bon Bénéfice, à peine, depuis la mort du Cardinal *Baronius*, trouvoit-il quelqu'un qui voulût lui donner un chétif repas : cependant ce malheureux, au plus fort de sa misere, conservoit encore toute sa haine & toute sa fierté contre ceux qui l'avoient autrefois avec tant de sujet diffamé dans le *Languedoc* ; il ne désesperoit pas même, disoit-il, s'ils avoient le courage de venir le poursuivre jusques dans *Rome*, comme ils l'en menaçoient, de les faire envoyer au supplice, dont lui-même étoit pourtant tout proche. *Reboul* avoit écrit ces insolentes vanteries à un de ses amis de *France*

(68) Lettres du Cardinal d'Ossat, Liv. 8, Lettr. 298 & 302.

(69) Apologie de Reboul pag. 70 de l'Edition *in*-8. & fol. 20 de celle *in*-12.

(70)

France depuis la mort du Roy *Henri IV.* auquel temps déſeſperant de rien obtenir déſormais de la Cour de *Rome*, qu'il ne le demandât lui-même, il fit de vigoureuſes pourſuites auprès du Pape *Paul V.* pour en impétrer certain Bénéfice qui l'auroit accommodé ; mais en vain, car un autre en fut pourvû ; ce qui mit *Reboul* en un tel déſeſpoir, qu'il ne put cette fois-là ſe refuſer le plaiſir de ſe venger du Pontife par une Satyre ou Paſquinade, dans laquelle il fit entrer tout le fiel & tout le venin que la mauvaiſe humeur où il ſe trouvoit, put fournir à ſon eſprit naturellement impatient & ſatyrique : le Pape l'ayant vûë, il ne fut plus queſtion que d'en découvrir l'Auteur ; la Piéce ayant été reconnuë pour être de *Reboul*, toute la grace que ce Pape mal-endurant voulut bien faire, fut que le nouveau converti & mal-aviſé *Reboul*, qu'on avoit d'abord arrêté, ſeroit décapité dans ſa priſon ; ce qui ayant été exécuté le vingt-cinquiéme de Septembre 1611. ſon corps fut depuis expoſé long-temps au bout du Pont S. Ange, au même endroit où *Reboul* avoit peu auparavant placé par imagination & par eſperance les cadavres de ſes ennemis les Miniſtres du *Languedoc* (70).

Pag. 439. l. 14. *Le Docteur Boulanger.*] Le Livre de M. *du Pleſſis* ſur l'Euchariſtie ayant paru en Juillet 1598. *Jule Ceſar Boulanger*, Aumônier du Roy, attaqua le premier la Préface, & accuſa les Paſſages de fauſſeté : M. *du Pleſſis*

(70) *Mercure François*, Tome 8, pag. 159. B.

du Plessis lui fit en six jours une Réponse si solide, que M. l'Archevêque de *Bourges*, Grand Aumônier, reprit âprement *Boulanger* de se l'être attirée par sa témerité.

Pag. 439. l. 24. *In magnis voluisse sat est.*] C'étoit en effet la Devise que portoient les deux Massiers du Duc de *Mayenne* aux Etats de la Ligue, à la Procession que leur fait faire le Catholicon *d'Espagne*.

Pag. 439. l. 26. Le *Jambonicum* de *Michaut* contre lui.] *Jule Cesar Boulanger*, qui est celui contre qui se fit le *Jambonicum*, étoit natif de *Loudun*, fils d'un Medecin natif de *Troyes :* étant encore assez jeune il se fit *Jésuite* à *Paris*, & comme il étoit sçavant, il y faisoit leçon le matin, & le Pere *Jacques Sirmond* y enseignoit l'après-dinée. L'habit que *Boulanger* portoit étant *Jesuite*, étoit tanné & non pas noir ; & parce qu'il n'étoit pas encore Prêtre, il n'étoit nommé que Maître *Jule*. Il sortit des *Jesuites* & enseigna dans *Paris* en divers Colleges, & entre autres à *Harcourt* & aux *Grassins*, puis il devint Aumônier du Roy, puis Alchymiste, fripon & débauché, & enfin allant à confesse à un *Jesuite* en un certain Jubilé, il fut reconquis & regagné après une parenthese de vingt & deux ans, & il se remit aux *Jesuites*, chez lesquels il est mort environ l'an 1628. à *Tournon*, ou près de là : Il étoit sçavant ; mais tout ce qu'il a écrit n'a pas réussi (71) : les *Jesuites* vouloient l'obliger d'écrire contre l'Histoire de M. le Président

(71) Par rapport à sa Réponse, à la Préface du Livre de M. du Plessis-Mornay.

Préſident de *Thou* & contre *Caſaubon* (72). *Boulanger* avoit pareillement écrit contre le Miniſtre *Rotan* en 1598. (73) : ainſi je m'imagine que quelqu'un des amis de ce Miniſtre, comme pouvoit être *Michel Beraud*, qui lui avoit déja ſervi de ſecond à la Diſpute de *Mante* au mois de Decembre 1593. (74) auroit entrepris de lui répondre ſous le nom de *Michaut*, par une Piece burleſque, qu'il auroit intitulée *Jambonicum*, ſoit par rapport à l'habit enfumé qu'il avoit affecté de porter étant jeune & *Jeſuite*, ſoit peut-être parce qu'étant devenu de l'humeur de *Panurge*, comme l'a dit ci-deſſus *Gui Patin*, *Boulanger* trouvoit auſſi comme ce débauché, que

Le mal temps paſſe, & retourne le bon,
Pendant qu'on trinque autour du gros jambon (75).

Pag. 439. l. 35. *M. Auguſte.*] Ce M. *Auguſte* ne déſigneroit-il pas quelque neveu de *Jule-Ceſar Boulanger*, comme l'Empereur *Auguſte* l'étoit du premier des *Ceſars*?

Pag. 440. l. 1. *L'entrée de Doremet.*] C'eſt ainſi qu'il faut lire, & non *Doxemel*. Soit ou non que cet homme ſe nommât ainſi, *d'Oromet*, qui eſt une Paroiſſe de la Châtellenie de *Courville*, Election de *Chartres*; *Doremet* étoit

(72) Lettres de Guy Patin, en deux Volumes, Tome 2, Lettre 412.

(73) *Dictionnaire Hiſtorique & Critique* de M. Bayle, au mot *Rotan*.

(74) Voyez ci-deſſus la Remarque de la page 28 & les ſuivantes, ſur *Rotan* & *Beraud*.

(75) Rabelais, Livre 4, Chapitre 65.

étoit un Proteſtant, qui changea de Religion peu après *Jean de Sponde* (76) : incontinent après ſon changement il fit un Traité ſur la réünion des Religions ; c'étoit pour ſa bienheureuſe *entrée* en l'Egliſe Catholique, & il adreſſa ſon Livre au Miniſtre J. L. de *Beaulieu*, qui dédaigna d'y répondre ; ce qui fait dire à *Cayet* que *Doremet* avoit rendu muet ce Miniſtre. Dans la ſuite *Doremet* compoſa encore un Ouvrage, où ſon but étoit d'établir la créance de l'Egliſe Romaine touchant la Tranſubſtantiation, en refutant toutes les interprétations que les Miniſtres donnoient aux paroles ; *hoc eſt corpus meum* (77). C'eſt ce premier Traité que *Sanci* appelle *l'entrée de Doremet*, parce qu'il le fit *d'entrée* étant Catholique, & qu'il y invitoit les Proteſtans *à rentrer avec lui dans l'Egliſe Romaine.*

Pag. 440. lign. 3. *Du jeune Sponde.*] *ô le grand Théologien !* dit *Joſ. Scaliger* (78), mais je ne ſçai ſi c'eſt du jeune *Sponde* ou de l'aîné qu'il fait cette exclamation ironique.

Pag. 440. lig. 5. *Le jeune Noſtradamus.*] Pronoſtiqueur comme *Michel* ſon pere, il avoit aſſuré que le *Pouſin* ſeroit brûlé ; il fut trouvé y mettant le feu après la Ville priſe en 1574. Le lendemain *Saint Luc*, ſoit pour ſe mocquer de lui ; ſoit qu'ayant fait deſſein de le punir il n'en cherchât que l'occaſion, lui demanda s'il ſe croyoit bien ſûr que le jour

(76) *Cabale des Réformés*, Edition de l'an 1597, page 124.

(77) *Admonition, &c.* par P. Cayet, pag. 24. Edition de 1596.

(78) *Scaligerana*, au mot *Sponde*.

jour même il ne lui arriveroit aucun accident : Oüi, très-sûr, répondit-il effrontément : Il n'eut pas plûtôt achevé de parler, que *Saint Luc* ayant donné à son cheval un coup de baguette, cette bête donna au jeune *Nostradamus* un coup de pied qui lui creva la rate (79).

Pag. 440. l. 11. *De si bon cœur que les autres, &c.*] De nos jours on a fait le même reproche à M. de *Bruyeis*, qui s'étoit fait prosélite & défenseur de M. de *Meaux*, après avoir écrit contre son *Exposition de la Doctrine catholique*, lorsque *Sponde* l'aîné étoit encore *Huguenot*, il avoit écrit en prose & fait des vers pour la défense & à l'honneur de sa Religion : ces Pieces sembloient partir d'un cœur veritablement persuadé ; au lieu que ce qu'il avoit écrit contre cette Religion depuis qu'il avoit été Catholique, & principalement ses derniers Ouvrages, paroissoient ne s'accorder pas bien avec les lumieres & les mouvemens de sa conscience (80).

Pag. 440. l. 15. *Traitant des Cimetieres sacrés, &c.*] C'est *Henri de Sponde*, en son Traité des *Cimetieres sacrés*, qu'il fit en François, puis en Latin, après avoir changé de Religion : son but étoit de faire voir que les Cimetieres ayant toujours été regardés comme sacrés chez toutes les Nations & dans toutes sortes de Religions, les Protestans avoient eu tort de traiter d'injustice dans leurs Plaintes imprimées

(79) Grande Histoire de Mezeray, Tome 3, pag. 42 de la premiere Edition, où il cite d'Aubigné, Tome 2, Livre 2, Chapitre 10.

(80) Voyez l'Epître à M. l'Evêque d'Evreux, & les Remarques sur cette Epître.

imprimées en 1597. le refus que faiſoient & qu'avoient toujours fait les Catholiques de ſouffrir que les Cimetieres de leurs Egliſes fuſſent communs entre eux & les Proteſtans. (81).

Pag. 441. l. 19. *Plaintes imprimées.*] » Ce » fut l'Aſſemblée de *Châtelleraud* qui produiſit le Livre de ces Plaintes en 1597. elles » avoient déja paru manuſcrites l'année précedente, & elles contenoient en ſubſtance » la même choſe qui avoit été préſentée au » Roy pendant le ſiége de *la Fere* en 1596. » mais on les rendit publiques au commencement de l'année 1597. (82) par l'impreſſion, avec quelques faits nouveaux qu'on » avoit eu occaſion d'y ajouter, & quelques » changemens dans la forme. Il y eut quelques Reformés qui déſaprouverent l'impreſſion de ces Plaintes; mais on ne s'en étonnera pas, *dit un Hiſtorien moderne*, lorſqu'on ſçaura qu'il y avoit des Réformés » Politiques & Courtiſans, qui n'étoient jamais de l'avis des autres, & dont la Cour » ſe ſervoit, ou pour diviſer les eſprits, ou » pour éluder les pourſuites vigoureuſes des » Aſſemblées; cependant, *continue-t-il*, tous » convenoient de la verité du contenu de ces » plaintes, & hors environ trente faits, tous » les autres étoient nouveaux des années » 1596. ou 1597. (83). Dans le ſixiéme Tome des *Mémoires de la Ligue*, où ces plaintes ſe trouvent,

(81) Voyez ci-deſſus la Remarque de la page 17, ſur la page 6.

(82) *Chronologie Novenaire*, T. 3, p. 702.

(83) Hiſtoire de l'Edit de Nantes, par M. Benoît, Tom. 1, Liv. 5, pag. 201,

(84)

trouvent, on voit qu'effectivement, comme *Sanci* le dit, on y fit une Réponse, laquelle pourtant l'Auteur de ces Mémoires n'a pas jugé à propos d'y inserer, *à cause*, dit-il, *de la calomnieuse prolixité de cette Réponse* (84): elle est imprimée à *Lyon* chez *Jean Pillehotte* en 1598. sur la copie de *Bourdeaux*, où *Richeome*, qui en est l'Auteur, l'avoit fait d'abord imprimer par *Simon Millange*. Le *Jesuite* y fait assez mal, encore n'entreprend-il de refuter que les faits qui regardent la *Guienne*.

Pag. 441. l. 20. *Se plaignent de tête saine.*] Se plaindre de tête saine, c'est *se plaindre de peu de chose, & ne sçavoir pas qu'on est à la veille de souffrir de plus grands maux. Henri Etienne* nous apprend qu'on parloit ainsi de son temps en commun proverbe; & je ne me souviens pas d'avoir vû cette expression ailleurs qu'ici, dans *l'Apologie pour Herodote* (85), & dans la traduction Françoise que M. *Amiot* a faite de l'Histoire *Ethiopique d'Héliodore*, au ch. 20. sur la fin du septiéme Livre; où le Traducteur l'explique de la même maniere.

Pag. 441. l. 21. *Rabesne.*] *Jean de Rabesnes*, Seigneur *d'Usson*, qui avoit épousé *Louise de Pons*, fille de *François de Pons* Baron de *Mirambeau*, & de *Françoise Geofroy* de la Maison de *Dompierre* près de *la Rochelle* (86).

Pag. 441. l. 26. *Pour un meurtre qu'un bon Catholique avoit commis.*] C'est ce *Florimond de Raimond* ou *Raimound*, Conseiller au Parlement

(84) *Mémoires de la Ligue*, Tome 6, pag. 643.

(85) *Apologie pour Herodote*, Chapitre 16.

(86) *Géneal. de S. Marthe*, T. 2, L. 28, p. 778.

(87)

Parlement de *Bourdeaux*, qui a écrit avec tant de paſſion contre les Proteſtans qu'il avoit quittés ; le même que Meſſieurs *Maimbourg* & *Varillas* ont copié dans une infinité de faits qu'ils avancent ſans preuve contre les Reformés. On voit dans ces mêmes Plaintes, que l'origine de la haine de cet homme contre les *Huguenots* venoit de ce qu'à la repriſe des armes après les maſſacres de 1572. ils l'avoient fait priſonnier & mis à une rançon de mille livres, pour laquelle il ſe vantoit de s'être déja fait donner quatre mille écus (87). Pag. 507. du ſixiéme Tome des *Mémoires de la Ligue*, on trouve que l'Arrêt qui condamne à mort en Décembre 1595. le nommé *Bourron*, *Huguenot*, pour un meurtre qu'un bon Catholique avoit commis, fut rendu au rapport du même M. *Raimond*, & que lui-même reconnoiſſoit l'injuſtice de ſon Arrêt : Enfin, page 522. il eſt parlé d'un Arrêt de grande Audience, prononcé par lui comme plus ancien Conſeiller ; par lequel Arrêt un Enfant *Huguenot* enterré au Cimetiere *d'Ozillac* en *Xaintonge* fut déterré, & ordonné que tous les corps de ceux de la Religion qui depuis dix ans auroient eu terre en quelque Cimetiere, ſeroient déterrés. C'eſt-là préciſément ce qui ſe lit de *Florimond de Raimond* dans ces *Plaintes*, & pas tout-à-fait ce qu'en a prétendu alleguer l'Auteur de la Lettre dont l'extrait a été inſeré par M. *Burnet*, dans la Défenſe qu'il a faite du neuviéme Livre de l'Hiſtoire

(87) Voyez les pages 513 & 514 du Tome 6 des Mémoire de la Ligue, où ces Plaintes ſe trouvent.

l'Histoire des Héréſies, de M. *Varillas :* apparemment qu'il n'avoit pas cette Piece ſous les yeux lorſqu'il faiſoit ſa Lettre.

CHAPITRE VII.

De l'impudence des Huguenots.

TOut Prince qui voudra regner ſans qu'on le barbouille par l'équité, & ſans être controllé par la parole de Dieu, il faut qu'il exterminé les *Huguenots*. Car ils ſont gens qui, pour la gloire de Dieu, foulent aux pieds toute gloire des hommes, même des Princes. Il eſt vrai que ceux de ce tems ſont un peu plus reſpectueux. Chacun a lû ce que dès les premiers troubles ils ont fait courir contre la feuë Reine, Mere du Roy : l'accuſant de paillardiſe avec Monſ. le Cardinal de *Lorraine*, bien que ce ſoit le moindre de ſes vices, comme celle qui, prenant le ſouci des hommes, avoit dépouillé les vices des femmes : *quæ virilibus curis muliebria exuerat vitia.* En ce tems-là ils firent des vers contre ce Cardinal pour un bénéfice de ventre *que lui moyenna le Prince de Porcian.* Mais *S. Nicaiſe*, bâtard dudit Cardinal (1), en empoiſonna bravement ledit Prince. Ces paillards firent impudemment courir par

(1) Ceci n'eſt pas juſte, car la Légende de Saint Nicaiſe, ou de Don Claude de Guiſe, qui étoit rare, & que l'on vient de réimprimer, en un Ouvrage *in-quarto*, ne dit pas qu'il fut fils du Cardinal de Lorraine, mais qu'on le vouloit faire paſſer pour Bâtard de Claude de Lorraine, premier Duc de Guiſe.

toute la *France les nouvelles du tableau*, où le Cardinal, la Reine d'*Ecoſſe* ſa niéce, & autres Perſonnes étoient embraſſées d'un étrange artifice, & tous ces contes imprimés, deux mois après les grandes batailles & juſtice de la *S. Barthelemy*. En même-tems ils furent *ſi impudens* de mander à *Milhaud*, & ſe faire ordonner une paix, lorſqu'ils n'avoient que quatre ou cinq places, plus avantageuſe pour eux que la derniere paix, que leur a concedé la Cour de Parlement. On ne ſçauroit croire combien peu de reſpect ils portoient à la Reine, & aux Conſeillers d'Etat qui l'accompagnoient : M. de *Pibrac* avoit uſé deux paires de topiques, pour conſtruire une oraiſon, laquelle il adreſſa aux Députés des *Huguenots* en la préſence de la Reine: Toute l'Aſſiſtance fut rangée ; la Reine ſe frottoit d'un mouchoir, le Duc de *Montpenſier* pleuroit, *Richelieu* ſoupiroit, l'Abbé de *Gadaigne* ne montroit que le blanc des yeux. Quand on fut au *dixi*, la Reine demanda, & bien mes amis, que pouvez-vous dire à cela ? voici *la réponſe du boiteux la Meauſſe*, Madame, ſi Monſieur que voilà a bien étudié, eſt-ce à dire que nous mourions pourtant ? Le même boiteux paſſant par la chambre des filles, ouit *Altri*, qui diſoit, faut-il que nous ſoyons confinés en cette maudite *Gaſcogne*, pour trois ou quatre épées rouillées de députés ? Mademoiſelle, répondit le boiteux, elles ne ſont pas ſi ſouvent fourbies que vos engins. *La pauvre Altri* ſe plaignit de l'effronterie des *Huguenots*, y ajoutant la réponſe du Comte de la *Rochefoucault* ; à qui, comme elle demanda de ſes reliques, qu'il avoit dérobées à *Saint*

Martin

Martin de Tours. Le Comte répondit, ouï mamie, je t'en donnerai qui feront miracle, ſi elles te font revenir les tetons durs, comme quand tu étois pucelle. Or je dis & maintiens que ces gens étoient moins honteux que putains, puiſqu'ils faiſoient rougir ces dames. C'eſt un grand cas de leur hardieſſe effrontée, de leurs réponſes hardies, & n'eſt pas croyable comment ils ont tenu tête aux plus grands Princes, par réponſes bruſques, comme celle du P. de *Condé* à la Reine Mere, laquelle voyant paſſer une troupe de caſaques blanches, lui reprocha que ces gens étoient meûniers. Ouï, dit le Prince, Madame, *pour toucher vos aſnes.* Le conte eſt vieux, comme auſſi l'interprétation que le Comte ſuſdit donnoit du mot de Catholique *Romain*, en bougre univerſelle. Le même, le Roy l'enquerant pourquoi il ne reconnoiſſoit pas la Vierge *Marie* pour Reine du Ciel, pource, dit le Comte, qu'un ſi beau Royaume ne doit pas tomber en quenouille. Pour marque plus fraîches de leur audace, le Roy, pour lors Roy de *Navarre, ayant envoyé d'Aubigny* vers le Roy *Henri III.* pour lui remettre entre les mains l'honneur de ſon alliance, avant qu'il fît juſtice ou de ſa ſœur, ou des affronts qu'elle avoit reçûs; le Roy tout en furie dit à *Aubigny.* Que votre Maître, puiſque vous l'appellez ainſi, regarde ce qu'il fera, s'il méconnoit que je ſuis ſon Roy, je lui mettrai ſur les bras un fardeau, qui feroit ployer les épaules au grand Seigneur. Ce *Huguenot* réplique impudemment, Sire, le Roy de *Navarre* mon maître, a été à ſon grand regret, élevé ſous ce grand

fardeau

fardeau, ſans ménaces, il hommagera toujours ſous V. Majeſté ſa vie & ſes conditions, mais de ſon honneur il n'en rendra hommage à Prince du Monde, tant qu'il aura une goute de ſang & un pied d'épée. Mais ſans conter les hardieſſes de ceux qui en font profeſſion, que direz-vous du pauvre *Potier M. Bernard*, à qui le même Roy parla un jour en cette ſorte : Mon bon homme, il y a quarante cinq ans que vous êtes au ſervice de la Reine ma mere & de moi, nous avons enduré que vous ayez vêcu en votre Religion, parmi les feux & les maſſacres ; maintenant je ſuis tellement preſſé par ceux de *Guiſe* & mon peuple ; qu'il m'a fallu malgré moi mettre en priſon ces deux pauvres femmes & vous : *elles ſont demain brûlées* & vous auſſi, ſi vous ne vous convertiſſez. Sire, répond *Bernard*, le Comte de *Maulevrier* vint hier de votre part pour promettre la vie à ces deux ſœurs, ſi elles vouloient vous donner chacune une nuit. Elles ont répondu qu'encore elles ſeroient martyres de leur honneur comme de celui de Dieu. Vous m'avez dit pluſieurs fois que vous aviez pitié de moi, mais moi j'ai pitié de vous, qui avez prononcé ces mots : J'y ſuis contraint : ce n'eſt pas parler en Roy. Ces filles & moi, qui avons part au Royaume des Cieux, nous apprendront ce langage Royal, que les *Guiſarts*, tout votre peuple, ni vous ne ſçauriez contraindre un *Potier* à fléchir les genoux devant des ſtatuës. Voyez l'impudence de ce bélître. Vous diriez qu'il auroit lû ces vers de *Seneque*. On ne peut contraindre celui qui ſçait mourir : *Qui mori ſcit, cogi neſcit.* Or il a paru encore

core plus d'effronterie à ces gens au dernier traité de paix, & aux assemblées qui ont duré quatre ans, où ces opiniâtres ont impudemment résisté, non seulement aux plus honnêtes députés que le Roy pût choisir en son Conseil d'Etat, mais aussi aux plus grands Seigneurs de leur parti, lorsque considérant les affaires du Royaume, ils les vouloient ployer à quelques honnêtetés. Vous voyez paroître d'entr'eux un *au front d'airain* qui répondoit franchement; ces propositions ne répondent pas à la bonne opinion qu'ont prise de nous ceux qui nous ont envoyés. On demande l'explication de cela: *la Valiere* s'avance, & dit en expliquant, cela s'appelle, Messieurs, trahir l'Eglise de Dieu. J'ouïs ces jours M. de *Villeroi*, qui contoit comment lui avec Messieurs de *Rôny* & de *Thou*, & autres, s'étant abouchés avec quatre de ces mal honnêtes gens, cependant que *Calignon* de la part du Roy vouloit *adoucir ces esprits* par son bien dire, *le gros Chamier*, ayant mis son manteau sous ses fesses, avoit le coude gauche avancé jusqu'au milieu de la table, de l'autre main faisoit ses ongles avec des ciseaux, les coupeaux voloient à la moustache & à la bouche de l'Orateur: un donna dans l'œil de *Rôny*: & cette contenance reprouvoit tout ce que l'on pouvoit dire de lui. *Choupes* a été si effronté, que d'avoir porté jusqu'au Conseil privé la recusation de tous les Parlemens de *France*, & fut à peine retiré de la porte par les honnêtes *Huguenots* de la Cour. *Aubigné fut si dévergogné*, que le Roy lui faisant une honnête reception à *Senlis*, & lui ayant demandé

familierement ce qu'il disoit du coup de coûteau que *Jean Chastel* lui avoit donné dans la levre, ce rustre répondit; Je dis, Sire, que le Dieu, que vous n'avez renoncé que des lévres, ne vous a percé que les lévres, mais si-tôt que le cœur renoncera, il vous transpercera le cœur. On ne m'a encore pû nommer qui fut un autre vieux Député, lequel étant un jour assis avec ces compagnons sur un bahut de l'antichambre, prit garde que M. *d'O ;* le jeune *Rôny*, & quatre ou cinq autres, des galands de la Cour, se rioient de voir ces députés *habillés à la vieille mode* : ces Courtisans s'étant dit plusieurs fois l'un à l'autre, frere, je te tiendrois pour brave si tu voulois aller demander le nom de ce vieux héresiarque*d'O*,qui se voulut montrer plus impudent que les impudens, s'en va dire de caprice au plus vieux : Mon Gentilhomme, ces honnêtes gens & moi sommes en peine de sçavoir votre nom. Si je sçavois, dit le vieillard, comment vous appeller, je vous répondrois : Je suis bien Gentilhomme, *mais non pas vôtre.* L'autre répond, *on m'appelle d'O.* Or a donc, dit le Député, si vous aviez été aux batailles, vous me connoîtriez. Pour O, il est mieux connu à la chambre des Comptes, que là où je vous dis. Je le connois pour un zero, qui fait compte avec tous les autres, & tout seul ne vaut rien. Voilà les compagnons du cabinet qui s'éclattent de rire, & le messager fort étonné; auquel le Député ajouta : Allez, mon ami, *allez tuer quelqu'un*, afin que le Roy vous donne une grace, autrement vous n'en avez point. Le Seigneur de *Bellievre*, depê-

ché

ché par le Roy vers le Roy de *Navarre* au *Mont de Marſan*, voyoit tous les matins par la fenêtre de ſon logis la *Comteſſe de la Guiche*, lors garce en quartier, qui alloit à la Meſſe, accompagnée *d'Eſprit*, de *la petite Lambert*, d'un *Maure*, d'un *Baſque*, avec une robbe verte, du *magot Bertrand*; d'un page *Anglois*, d'un barbet & d'un laquais : ce Sénateur remontroit à un *Huguenot* leur défaut en ces termes : J'ai vû pluſieurs fois de mon temps quelques amies de nos Rois, mais les plus grands, voire les Princes mêmes, étoient bien heureux de guetter l'heure qu'elles ſortoient de leurs logis, pour leur faire honneur. Je vois cette femme, qui eſt de bonne maiſon, qui tourne & remuë ce Prince comme elle veut, la voilà qui va à la Meſſe un jour de fête, accompagnée pour tout potage d'un ſinge, d'un barbet & d'un bouffon. Monſieur, repliqua le *Huguenot*, c'eſt qu'en toute cette Cour il *n'y a ſinge, ni barbet, ni bouffon* que ce que vous voyez. Le bon homme fut étonné, mais il le fut bien davantage, quand il ſçut *la frizarde de Saint Maixant* ſur la jouë de Madame de *Duras*.

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE VII.

Pag. 477. l. 17. *Quæ virilibus curis, &c.*] Cela avoit été dit originairement *d'Agrippine*, femme de *Germanicus*, mais ce fut *du Fay*, qui l'appliqua le premier à *Catherine de Medicis* dans le *Franc & li-*

bre Discours, *&c.* que *d'Aubigné* (1) ne lui attribuë qu'aprés M. *du Perron*, si l'on en croit le *Perroniana*. (2).

Pag. 477. l. 20. *Que lui moyenna le Prince de Porcian.*] *Antoine de Croy*, Prince de *Porcian*, le même que la Version de M. de *Thou* nomme *Jacques de Croy* (3) : ces paroles dénotent la peur que le Prince de *Porcian* fit en 1565. au Cardinal de *Lorraine*, que M. de *Thou* traite à ce sujet de *homo meticulosus* (4), & qui avouoit librement qu'il étoit aussi poltron que feu son frere *François Duc de Guise* avoit passé pour être brave. (5) Cet Historien & *d'Aubigné* rapportent que le Cardinal de *Lorraine* à son retour du Concile de *Trente*, s'étant mis en tête la vanité de vouloir entrer dans *Paris* accompagné de son frere le Duc *d'Aumale*, & du jeune Duc de *Guise* leur Neveu, suivis de quantité de serviteurs de la maison de *Lorraine*, portans armes deffenduës, le Maréchal de *Montmorency* Gouverneur de Paris lui envoya faire deffenses de passer outre en cet équipage, mais que le Cardinal n'en ayant tenu compte, & toute sa Troupe ayant déja passé la porte *Saint Denis*, se trouva en leur chemin au Cimetiere *Saint Innocent*, le Prince de *Porcian* qui menoit la tête de la Troupe que le Gouverneur avoit fait avancer

(1) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 3, Chap. 23, sur l'an 1593.

(2) *Perroniana*, au mot *Fay*.

(3) De Thou, Tome 2, Livre 37.

(4) De Thou, Tom. 2, Liv. 37, pag. 313. D. E. & Liv. 41, pag. 448. A. B.

(5) Brantome, *Hommes Illustres François*, T. 3, en la Vie de François Duc de Guise.

(6)

avancer pour s'oppoſer à leur paſſage : les voilà chargés, & les plus avancés par terre, le Cardinal & ſon petit Neveu quitterent leurs chevaux & ſe jetterent dans les maiſons : ſur le ſoir le Duc *d'Aumale* & le Cardinal, qui étoit auſſi Abbé de *Cluny*, ſe retirerent à l'Hôtel de ce nom, où tous les jours paſſoient en armes ceux de *Montmorency*, qui apprenoient au Peuple à chanter *Fi, ſi, ſi, du Cardinal.* (6). Ces paroles au reſte, que *d'Aubigné* nous a conſervées, ſont les ſeules qu'on trouve aujourd'hui des vers que *Sancy* dit qu'on fit alors pour tranſmettre à la poſterité la mémoire du parfum que produiſit le Bénéfice de ventre que le Prince *Porcian* moyenna dans cette occaſion à ce grand Bénéficier le Cardinal de *Lorraine*; la légende duquel aſſûre qu'il étoit plus couard qu'un liévre, & qu'effectivement les chauſſes de ce Prélat lui ſervirent alors de baſſin & ſon pourpoint de ſelle percée (7) : *Cardinalis ſuis ita perturbatis*, dit pareillement un livre encore plus ancien que cette légende, *in domum vicinam noti Mercatoris ſe proripere, & in illa domo quaſi non ſatis eſſet tutus, proximæ domus parietem effringi jubet, ut longius aufugeret. Ita diſturbata Cardinalis expeditio ridiculo & pudendo exitu, pervagata etiam per publicas voces & cantiunculas infamia, quaſi Cardinalis pavorem ſuum inhoneſtè, exonerato pavidiùs alvo demonſtraſſet* (8) à quoi ſe rapporte

(6) D'Aubigné, Tome 1, Livre 4, Chap. 5.

(7) Légende du Cardinal de Lorraine, Edition de 1579, fol. 59. recto.

(8) *Commentarium de Statu Relligionis & Reipublicæ in Regno Galliæ*, Liv. 7.

ſe rapporte auſſi ce que dit *d'Aubray* dans le Catholicon *d'Eſpagne*, que le Maréchal de *Montmorency* obligea le Cardinal de *Lorraine* & ſon frere de faire tout en leurs chauſſes, parce qu'ils portoient des armes deffenduës ſans ſon Paſſeport. (9).

Pag. 477. l. 22. *Empoiſonna hautement ledit Prince.*] Ce ne fut pas le ſeul Prince de *Porcian* que ce malheureux empoiſonna ; il tua de la même maniere les trois enfans de la Reine, le Cardinal de *Châtillon*, la Reine de *Navarre*, la Princeſſe de *Condé*, quelques Miniſtres pluſieurs autres perſonnes & même le Bourreau de *Langres*, parce qu'étant bâtard d'un Pallefrenier frere de ce Bourreau, ſa reſſemblance avec cet homme lui reprochoit le vice & l'infamie de ſa naiſſance, dit la *Légende de Saint Nicaiſe*, & *d'Aubigné* après elle. (10). Le Prince de *Porcian* mourut à l'âge de vingt-ſix ans en 1567. empoiſonné par *Mathurin Garnier* communément appellé *Saint Barthelemy* (11), l'un des plus abominables Suppôts de *Claude de Guiſe* Abbé de *Saint Nicaiſe-de-Rheims*, & depuis de *Cluny* : du reſte, on doit être d'autant moins ſurpris qu'un ſi grand ſcelerat que Dom *Claude de Guiſe* ait fait donner du poiſon à ce pauvre Prince, que ſi l'on en croit cette Légende & une Hiſtoire du même temps, il n'épargna pas non plus le Cardinal

7, pages 56 & 57, de la troiſiéme Edition de 1589.

(9) Voyez la Note ſur la page 139, & la Remarque ſur la pag. 140, Liv. 2. de l'Edition de 1696.

(10) D'Aubigné, Tom. 2, Livre 1, Chap. 2. & Liv. 2, Chap. 12.

(11) De Thou en ſon Hiſtoire, Tome 3, Livre 59, pag. 48. C.

(12)

dinal de *Lorraine* son bienfaicteur & son pere prétendu, soit qu'il crût avoir lieu de se défier de ce Prélat, ou principalement pour en hériter, & pour lui succéder en l'Abbaye de *Cluny*. (12).

Pag. 478. l. 2. *Les nouvelles du tableau, &c.*] La Légende du Cardinal de *Lorraine* parle de ce Tableau, mais comme ce n'est qu'en passant qu'elle en fait l'histoire (13), il vaut mieux la prendre dans un Dialogue qui fut publié, deux ans après les massacres de la *Saint Barthelemy* : voici donc comme ce Livre la raconte : » le Pape averti du fait *d'Am-* » *boise*, & du bon devoir que le Cardinal de » *Lorraine* avoit fait à maintenir le Party de » Sainte Mere Eglise *Romaine* contre les Lu- » thériens & *Huguenots*, (qui sembloient ne » se contenter pas que les feux allumés ces- » sassent, si quant & quant ils ne parloient & » disputoient publiquement de leur Religion » & Doctrine) lui récrivit par un Courrier » exprès des lettres gratulatoires, le remer- » ciant de la bonne volonté qu'il avoit mon- » trée à maintenir le party du Saint Siége *Ro-* » *main*, & le priant de continuer de bien en » mieux en cette bonne affection : en recon- » noissance de laquelle il lui envoyoit en don » par le porteur, un Tableau consacré par sa » Sainteté, d'une Nôtre-Dame de grace te- » nant son Fils entre ses bras, que *Michel-*

(12) *Recueil des Choses mémorables, &c.* Edition de 1595, fol. 244. verso. Voyez aussi d'Aubigné, Tom. 2, Liv. 2, Chap. 12.

(13) Légende du Cardinal de Lorraine, fol. 34. recto. Edition de 1579.

» *Ange* de sa plus docte main avoit pourtrait
» comme un Chef-d'œuvre : avint, (comme
» Dieu voulut) que le Courrier qui portoit les
» lettres du Pape avec le présent du Tableau,
» étant tombé malade par les chemins, ren-
» contra un jeune Marchand *Lucquois* Catho-
» lique qui s'en alloit en Cour & se disoit être
» au Cardinal de *Lorraine* (combien qu'à vrai
» dire il fût son ennemi mortel & désespéré
» parce qu'il ne pouvoit avoir sûre assignation
» du Cardinal, qui manioit les Finances de
» *France*, d'une grande somme qu'il avoit
» fournie au Roy *Henri*, lors des guerres de
» M. *Guise* en *Toscane*) lequel il crut facile-
» ment, bien aise de cette occasion, puisque
» sa maladie l'empêchoit de passer outre :
» ayant donc appris le nom du *Lucquois* : &
» doutant que le retardement des lettres de
» sa Sainteté ne lui fût domageable, il le pria
» de se charger des lettres, & du Tableau
» qu'il lui remit pour les livrer, comme il
» promit, au Cardinal. Ce *Lucquois* ne fut
» pas plûtôt à *Paris*, qu'ayant rencontré un
» Peintre à sa poste, & l'occasion de faire une
» Piece à M. le Cardinal, il fit faire un Ta-
» bleau de même grandeur, où le Cardinal de
» *Lorraine*, la Reine sa Niece, la Reine me-
» re & la Duchesse de *Guise* étoient *peints au*
» *vif nuds, ayant les bras au col, & les jam-*
» *bes entrelacées l'un avec l'autre* : puis il le
» fit soigneusement empaqueter dans le tafe-
» tas & toile cirée de l'autre Tableau, &
» trouva moyen de le faire consigner, avec
» les lettres de sa Sainteté, en la Chambre du
» Cardinal, lorsqu'il étoit en Conseil, entre
» les

» les mains d'un de ses Sécretaires : quand
» M. le Cardinal revenu du Conseil, eût lû
» les lettres de sa Sainteté, il réserva de voir
» le Tableau au lendemain diner : auquel tout
» exprès il convia Messieurs les Cardinaux de
» *Bourbon*, de *Tournon* & de *Guise* ; les
» Ducs de *Montpensier* & de *Guise*, & quel-
» ques autres Grands-Seigneurs : ils ne furent
» pas au second service, que M. le Cardinal,
» ayant fait lire tout haut les Lettres de sa
» Sainteté, émût tellement le désir de la com-
» pagnie à voir Notre-Dame de grace, que
» quittant le repas du corps pour repaître leurs
» esprits, ils firent apporter le Tableau, le-
» quel bien dextrement dévelopé, étant regar-
» dé par eux & trouvé tel que je viens de le
» dire, je vous laisse à penser si ces Seigneurs
» en furent étonnés & M. le Cardinal fâché.
(24). Le même Livre ou plutôt Libelle, parle encore d'un autre Tableau qu'il dit avoir un jour été mis sur le lit de l'Antichambre de la Reine-mere par le Chevalier de la *Battéresse* en la place d'un autre qui contenoit le dessein de sa Maison des *Thuilleries*, & ce Tableau, qui ne représentoit pas moins de quatorze de ses Serviteurs secrets peints au vif avec elle, entre lesquels du *Perron* tenoit le premier rang, avoit été placé là par ce Chevalier, pi-qué qu'il étoit de n'avoir pû obtenir le même honneur avec tant d'autres, qu'il croyoit ne le valoir en aucune maniere : de plus, si l'on en croit ce livre, le Tableau de question qui fut

(14) *Reveille-matin des François*, Dialogue 1, pag. 11, Edition faite en l'année 1574.

(15)

fut pareillement vû en bonne compagnie fit grand tort à la réputation de cette Princesse (15) : mais il est bon de sçavoir, que c'est une Satyre pernicieuse en plusieurs manieres, & que l'Auteur qui fait le bon *Huguenot* en beaucoup d'occasions, fut désavoué quelque temps après l'impression de cette Piece par les Députés de la Religion, qui protesterent à la Reine-mere que cet homme n'étoit point connu chez eux, & que si on l'y connoissoit on se feroit un agréable devoir de le livrer pour en faire une justice exemplaire & rigoureuse. (16)

Pag. 478. l. 7. *Si impudens, &c.*] Ce fut à la faveur des Ambassadeurs de *Pologne*, que les *Huguenots* ayant obtenu de pouvoir s'assembler en 1574. à *Millaud*, firent des demandes pour tout le Parti, *plus audacieuses*, ce disoit la Reine-mere, *que s'ils eussent encore eû leur Amiral & une Armée de trente mille hommes.* On ne les rejetta pas néanmoins tout à fait, & l'on maintint le Traité de *la Rochelle*, avec une surséance d'armes jusqu'à la fin de Novembre (17) : sur quoi intervint la Paix de Monsieur, donnée à *Paris* en Mai 1576. l'Edit de laquelle accordoit aux *Huguenots* de *Paris* le lieu de la Trinité pour Cimétiere, & plusieurs avantages tout autrement grands que les précédens : (18) mais dont on avoit dessein de ne les pas laisser jouir long-temps.

Pag. 487.

(15) *Reveille-matin des François, &c.* Dialogue 1, pag. 123.

(16) Mémoires de M. de Nevers, T. 1, p. 343.

(17) Grande Histoire de Mezeray, Tom. 2, p. 1150 de la premiere Edition.

(18) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 2, Chap. dernier.

(19)

Pag. 478. lign. 23. *La réponse du boiteux la Meausse.*] C'étoit en 1578. lorsque *Laurens de Maugiron*, qui avoit été fait Lieutenant de Roy en *Daufiné* par la faveur du Mignon son fils, ayant accordé aux *Huguenots* de la Province, qu'ils pourroient garder les Places qu'ils tenoient jusqu'à l'entiere éxécution de l'Edit de 1577. La Reine-Mere, se trouva à *Montauban* (19), & y fit faire par M. de *Pibrac* une Harangue tout-à-fait pathétique tendante à persuader aux Réformés de ce Pays-là de rendre leurs Places & de se fier à la parole du Roy, pour ce qui regardoit l'exécution de cet Edit. d'Aub. T. 2. l. 4. ch. 3. où il attribuë à ce *la Meausse* Gouverneur de *Figeac* en *Quercy* pour les Réformés encore une autre réponse plus sérieuse & beaucoup plus hardie. M. *de Thou* parle de *Nerac*, & *d'Aubigné* de *Montauban*, comme si ces choses n'avoient été traitées que dans l'une ou l'autre de ces deux Villes; c'est que ce qui se passa à *Nerac* (20), fut une simple négociation de la Reine-Mere avec le Roy de *Navarre*, à laquelle le Prince de *Condé* n'ayant pas voulu acquiescer sans consulter ceux du Party, il en fit assembler les députés à *Montauban*. (21). La défiance qui paroît dans la réponse de *la Meausse* à la Reine venoit de ce qu'ayant été fait prisonnier quelques années

(19) De Thou, en son Histoire, Tome 3, Livre 66, pages 285 & 286. & Liv. 72, pag. 452. A.

(20) Conférence de Nerac, achevée le dernier de Février 1579. Matthieu, Histoire de Henri III, *&c.* Livre 1, page 9, Edition *in*-4. de Paris en l'année 1622.

(21) Mezeray, *Abrégé Chronologique* sur le mois de Janvier 1579.

(22)

nées auparavant à *Andances* par les Catholiques, cette Princesse l'avoit fait conduire au bois de *Vincennes*, où parce qu'on l'y traitoit en Criminel, on croit qu'elle lui auroit fait un très-mauvais parti, si ce brave homme n'eût été répeté par les Députés de la Religion qui négocioient la Paix à la Cour du Roy *Henri III.* en Mai 1575. (22).

Pag. 478. lig. 32. *La pauvre Altri.*] Cette personne est nommée *d'Altrie* dans *Brantôme* (23), comme aussi dans les *Mémoires* de la Reine *Marguerite* (24), où l'on voit qu'elle fit le voyage *des Pays-Bas* avec cette Princesse : mais ni *Altri*, ni *d'Altrie* ne valent, il faut lire *Atrie* à l'Adjectif, autrement c'est toujours *Atri* ou *d'Atri.* Cette fille qui se nommoit *Anne Aquaviva* étoit des deux côtés de Parens Illustres que les *Espagnols* avoient chassés du Royaume de *Naples*, parce que les Ducs *d'Atri* dont elle descendoit & le Prince de *Melfe* pere de sa mere y favorisoient la faction *d'Anjou* (25); du reste, ce que *d'Aubigné* dit ici de Mademoiselle *d'Atri* regarde encore l'Assemblée qui se tint à *Montauban* en 1578. voici comme il en parle dans son Histoire : » la Reine Mere

(22) Mémoires de M. le Duc de Nevers, Tome 1, pag. 328, 329 & 340.

(23) Brantome, *Dames Illustres*, en la Vie de la Reine Mere, pag. 101.

(24) Livre 2, page 174. Edition de 1628.

(25) Brantome, Hommes Illustres Etrangers, Tome 2, pages 37 & 38. Vie de D. Pedre de Tolede, & Génealogie de Sainte Marthe, Tome 2, Livre 29; Chap. 4, page 889. Cayet, Chronologie Novennaire, Tome 3, sur l'an 1594, en la Harangue du Sieur de la Chastre, à ceux d'Orleans.

(26)

» ne-Mére de ſon côté, *dit-il*, avoit apris
» par cœur pluſieurs locutions qu'elle appel-
» loit *conſiſtoriales :* comme *d'approuver le*
» *conſeil de Gamaliel*, dire que *les pieds ſont*
» *beaux de ceux qui portent la Paix :* appelle
» le Roy *l'Oint du Seigneur*, *l'Image du Dieu*
» *vivant*, avec pluſieurs ſentences de l'Epître
» de *Saint Pierre*, en faveur des Domina-
» tions : s'écrier ſouvent, *Dieu ſoit Juge en-*
» *tre vous & nous : J'atteſte l'Eternel devant*
» *Dieu & ſes Anges :* tout ce ſtile qu'ils ap-
» pelloient entre les Dames le *langage de Ca-*
» *naan*, s'étudioit au ſoir au coucher de la
» Reine, & non ſans rire, la bouffonne
» ATRIE préſidente à cette leçon. (26). Une
Satyre de ce temps-là témoigne que cette rieu-
ſe n'étoit point exempre des médiſances qu'on
faiſoit de la plûpart des filles de la Cour de nos
Reines : *nul n'ignore*, dit-elle, *l'impudicité*
non-ſeulement en général de toutes les filles de la
Cour, mais auſſi en particulier de celles de la
ſuite de la Reine-Mere, témoin la Rouet, Mon-
tigny, Château-neuf; *ATRI & autres, deſ-*
quelles la chaſteté eſt ſi peu connuë, qu'elle ne
trouveroit pas un ſeul témoin chez tous les Cour-
tiſens : (27) & c'étoit apparemment ſur quoi
ſe regloit le vieux *d'Uſſac* Gentilhomme *Hu-*
guenot Gouverneur de *la Reolle*, quand pour
plaire à cette fille qui ne faiſoit que rire de la
paſſion qu'elle avoit inſpirée à ce bon-hom-
me changea de Religion, & livra ſa Place aux
Catholiques comme le diſent M. *d'Aubigné*.
T. 2.

(26) D'Aubigné, Tome 2, Livre 4, Chapitre 3.

(27) *Tocſin des Maſſacres*, Edit. de 1579, p. 49.

(28)

T. 2. l. 4. ch. 2. & de *Thou* T. 3. l. 72. p. 456. A. où ce dernier se contente de désigner Mademoiselle *d'Atri* par les mots de *puella quædam ex Reginæ gynæceo*, *&c.* Il y avoit en *France* un Noble (28) *Florentin* nommé *Louis di Ghiaceti* (29), lequel comme beaucoup d'autres de sa Nation avoit acquis de grands biens à faire marchandise d'Impôts & de Traités avec le Roi (30) : Mademoiselle *d'Atri* devint Comtesse de *Château-Villain* en épousant cet homme, qui avoit acheté cette belle Terre en 1578. pour la somme de quatre cens mil livres (31) de ce mariage nâquit *Angelique Dajacette* ; laquelle ayant été mariée à *Claude d'Anglure* Baron de *Bourlaimont* (32), de-là vient que le Comte de *Bourlaimont* prend aujourd'hui la qualité de Duc *d'Atri* : si nous en croyons M. de *Thou*, qui avoue qu'il avoit une amitié fort étroite avec M. *Dajacette* Comte de *Château-Villain*, la Comtesse sa femme avoit beaucoup d'esprit, le cœur grand, & une haute vertu : il nous apprend aussi que son Epoux ayant été tué méchamment en 1593. par un Officier de la garnison de *Château-Villain*, elle se retira à *Langres* avec sa fille, & un fils, que cette Comtesse avoit pour lors

(28) De Thou, Tome 4, Liv. 96, pag. 452. D.

(29) *Carolus Zenobti* de Ghiaceto, *unus ex decem viris Balta Florentinæ Civitatis*, signe en cette qualité, avec J...... fils de Côme de Medicis, dans un Contrat que j'ai vû parmi les Archives de Lorraine, passé à Florence en l'an 1453.

(30) Grande Histoire de Mezeray, premiere Edition, Tom. 3, pag. 637.

(31) D'Aubigné, Tome 1, Liv. 4, Chap. 2.

(32) *Genealogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Liv. 29, Chap. 4, pag. 889.

(33)

ſors (33). *Brantôme*, après nous avoir appris que la Comteſſe de *Château-Villain* ne voulut jamais ſe remarier, quoi que ſon Mari lui eû laiſſé d'aſſez grands biens pour pouvoir le faire très-avantageuſement, dit auſſi, que comme cette Veuve avoit beaucoup de ſageſſe, & de vertu, elle éleva dans la dévotion ſes fils & ſes filles (34) : mais je ſuis en peine de ſçavoir où cette Dame avoit pû faire un ſi grand fond de Sageſſe & de piété : ſi c'étoit à la Cour du Roy *Henri III*. & des Reines ſa mere & ſa ſœur, où elle avoit été nourrie, ou bien au Logis de ſon Mari, qui fut depuis l'Hôtel *d'O* (35), puiſque le même *Brantôme* dit que du tems de M. *Dajacette*, on y voyoit toutes ſortes de nudités & les plus ſales poſtures de *l'Aretin* repréſentées ſi fort au naturel dans une Gallerie, qu'une grande Dame, entre pluſieurs autres, qui les étoient allées voir, ne put qu'à peine attendre d'être ſortie de-là pour s'abandonner à l'action qu'elle y avoit vûë ſi naïvement dépeinte. (36). Les nudités les plus immodeſtes ne récréoient pas ſeules les yeux de cet *Italien* : il ſe divertiſſoit auſſi à expoſer à la riſée publique celles de ſes maîtreſſes qui, au préjudice de leur rang, s'abaiſſoient juſqu'à lui demander des nipes. Le Sieur de *Beaujeu* dans *Fæneſte* l. 4. ch. 15. *A propos d'aides de lict, il me ſouvient de trois*

(33) *Thuani, de Vita ſua*, Lib. 4, pag. 67.

(34) Hommes Illuſtres Etrangers, Tom. 2, pag. 37 & 38, en la Vie de D. Pedre de Tolede.

(35) Mémoires de M. Duc de Nevers, Tom. 1, page 79.

(36) *Dames Galantes*, Edition de la Tourterelle, Tom. 1, pag. 48.

Préſidentes

Présidentes qui servoient par nuitées le Seigneur Dajacette. *A leurs étreines il leur fit faire trois cotillons qu'elles lui avoient demandé plusieurs fois, il les fit border & semer de chiffres grands de demi pied bien reluisans de perles, & c'étoient les mêmes chiffres que portoient ses laquais sur leurs mandilles, si bien que sans se douter de rien elles furent le spectacle d'un bal*, j'oubliois de remarquer que *Ronsard* fit pour quelqu'un les amours de Callyrée, poëme où louant Mademoiselle *d'Atri* (*Aquaviva*) il la nomme par allusion belle Eau vive.

Pag. 479. l. 1. *A S. Martin de Tours.*] En 1562. lorsque M. le Prince de *Condé* qui avoit été joint par *François III.* du nom Comte de la *Rochefoucaut*, s'empara de *Tours*, *Bourges* & autres Places pour les Réformés. Ce fut certes une étrange perte que celle de ces Réliques, car il y en avoit de singulieres, entr'autres à *Tours* une Agathe antique que le Peuple baisoit, laquelle M. de *Beze* reconnut pour être une *Venus* pleurant *Adonis* gisant auprès. Pour l'autre qui suit, elle échut en partage, non au Comte de la *Rochefoucaut*, mais au Prince de *Condé* : c'étoit un bras d'argent, lequel ayant été ouvert, on trouva dedans un un valet de pique avec une chanson d'amour. A *Bourges*, les *Huguenots* ouvrirent une Chasse, dans laquelle fut trouvée une petite rouë tournante sur un bâton, ayant sur un billet qui étoit autour, ces vers :

Quand cette rouë tournera,
Celle que j'aime m'aimera.

M. du Moulin dans sa *Défense de la Foy Catholique*

Catholique contenue au Livre du Roi de la Grande-Bretagne, à l'article *des Reliques*, qui est le dix-septiéme du livre second, rapporte ces choses sur la foi de *Theodore de Beze* dans sa *Défense contre les calomnies de Baudoüin* : mais le même M. de *Beze* dans son *Histoire Ecclésiastique*, nous apprend là-dessus quelque chose de plus, quoiqu'un peu différent de ce qu'il avoit d'abord publié de cette Agathe. A l'égard de cette Relique, qui faisoit partie de beaucoup d'autres dont inventaire & procès-verbal furent dressés par les gens de Justice de *Tours* qu'on avoit appellés : *Il y avoit*, dit-il, *une Croix longue & large, couverte d'or & d'émail, d'un merveilleusement bel artifice ; en laquelle étoit une fort belle Agathe ronde enchassée, où se voyoit taillée d'un singulier ouvrage la Déesse* Venus, *avec un Dieu* Mars armé, *&* Cupidon *entre deux, avec une piece de bois rouge, qu'on disoit être de la vraie Croix ; ce qui n'étoit déployé qu'aux grandes Fêtes, pour être adoré par le peuple, qui baisoit ainsi bien dévotement l'Image de* Venus *avec son* Cupidon *&* Mars *son adultere.* Ensuite M. de *Beze* parle d'une autre Relique qu'il trouve encore plus étrange : elle consistoit en deux petits *Bouts* de manches de taffetas violet tirant sur le changeant, enchassés en crystal séparément, que les Prêtres disoient, *dit-il*, & maintenoient avoir été envoyés & apportés de Paradis par un Ange à *Saint Martin*, pour lui couvrir les poignets, comme il vouloit, ayant les bras à demi-nuds, lever le *Corpus Domini*. Dans la Châsse de *Saint Martin*, il ne se trouva rien qu'un

ou deux ossemens qui sembloient être d'hommes, avec des tenailles, un marteau & quelques cloux. Il y avoit encore deux Reliquaires très-curieux, dont l'un étoit appellé : *De la pierre de la fontaine où la Sainte Vierge lavoit les drapeaux de l'Enfant Jesus ;* & l'autre : *Du sang de Jesus-Christ répandu sur une pierre au Jardin des Oliviers.* Les Chanoines de *Saint Martin* de *Tours* & ceux de *Saint Gacian*, Cathédrale de *Tours*, étoient depuis soixante ou quatre-vingts ans en un grand procès, pour sçavoir à laquelle de ces deux Eglises resteroient les *Bouts de Saint Martin :* M. le Comte de la *Rochefoucaut* en fit la décision, en les jettant au feu ; la pierre de la Fontaine & celle du Jardin, où il ne paroissoit rien qu'une petite marque rouge, furent jettées bien loin ; & ce qu'il y avoit de précieux en or, en argent & en pierreries, fut mis en inventaire & depuis employé aux frais de la guerre (37). *Claude de Sainte*, en son Livre du *Saccagement des Eglises*, parle de certaine *Venus* que les *Huguenots* conserverent, lorsqu'ils se plaisoient, *dit-il*, à dissiper toutes les vraies Reliques (38). Il n'y a point de doute qu'il ne veuille parler de la *Venus* de *Tours.*

Pag. 479. l. 14. *Pour toucher vos ânes.*] Ce fut à la Conference de *Thoury* en *Beausse* (39).

Pag. 479. l. 24. *Ayant envoyé Aubigny vers* [illegible] *le Roy*

(37) *Histoire Ecclésiastique de Theodore de Beze*, Tome 2, Livre 7, pages 583 & 584.

(38) Fol. 45 verso, de l'Edition de 1567.

(39) D'Aubigné, Tome 1, Liv. 3, Chap. 5.

le Roi Henri III.] Plus bas, dans le même Chapitre, l'Auteur ſe nomme *Aubigné*, & pluſieurs appellent aujourd'hui ſes deſcendans, *Aubigny* ; mais ce n'eſt qu'un même nom, la terminaiſon duquel a été renduë tantôt en *é*, tantôt en *y*, & tantôt en *ac*, ſuivant les Provinces où on le prononce ; *Aubigné*, *Aubigny* & *Aubignac*, ſignifiant par toute la *France* la demeure d'un *Albinus* ou *Aubin* (40). A l'égard de ce que *Sanci* rapporte en cet endroit, M. de *Thou* en parle, T. 3. l. 80. p. 713. D. E. Le fait eſt que la Reine de *Navarre*, dont la vie, ni les mœurs ne paſſoient pas pour irrépréhenſibles, étoit ſoupçonnée par ſon frere d'avoir fait aſſaſſiner un courier, que ce Prince dépêchoit en *Italie* en 1583. au Duc de *Joyeuſe*, l'un de ſes Favoris (41). Soit que ce ſoupçon fût juſte ou non, il étoit d'ailleurs bien averé que la Reine de *Navarre*, qui ſe trouvoit alors à la Cour, avoit fait des railleries & des médiſances de la vie molle & voluptueuſe que le Roy menoit avec ſes autres Favoris & avec quelques Dames (42). Le Duc *d'Epernon* que ces diſcours touchoient perſonnellement, ayant pour ſe venger fait confidence au Roy de quelque galanterie toute recente de ſa ſœur, avec un jeune étourdi, qui à peine étoit Gentilhomme (43), *Henri III.* ſe trouva combattu

(40) Voyez M. Duchêne en ſon Hiſtoire de la Maiſon de Montmorency. Liv. 1, Chap. 2.

(41) Lettres de M. de Buſbecq à l'Empereur Rodolphe II, Lettre 29.

(42) Brantome, *Dames Illuſtres Françoiſes*, en la Vie de la Reine Marguerite, pag. 251 & ſuiv.

(43) Lettres de M. de Buſbecq

battu tout-à-coup de deux passions très violentes ; celle qu'il s'étoit sentie autrefois pour sa sœur n'étoit pas éteinte (44) : Il se résolut donc, & par jalousie & par vengeance, à faire à cette Princesse un affront, qui, n'ayant l'air que d'une réparation qu'un Souverain auroit crû devoir prendre d'une personne qui dèshonoroit la Maison Royale, vengeroit tout ensemble les interêts de ses Favoris & son plus secret déplaisir : dans cette vûë, il n'ordonna seulement pas à la Reine de *Navarre* de s'en retourner incessamment en *Gascogne* trouver son mari, avec lequel il sçavoit qu'elle étoit broüillée ; il la fit même rencontrer sur sa route entre *Saint Cler* & *Palaiseau* par un Capitaine de ses Gardes, (45) lequel accompagné d'une troupe d'arquebusiers, fouilla dans la litiere de la Reine de *Navarre*, obligea cette Princesse à se démasquer, & donna quelques soufflets à Madame de *Duras* & à Mademoiselle de *Bethune* ses Favorites, lesquelles tout d'une suite avec quelques-unes de ses femmes ayant été menées

Busbecq à l'Empereur Rodolphe II, Lettre 23 du 27 d'Août 1583 : C'étoit de Chanvalon qu'il parle.

(44) Mémoires de M. le Duc de Nevers, Tome 1, pag. 69 & 70.

(45) D'Aubigné nomme ce Capitaine des Gardes *Salern*. Les Mémoires & la Vie de M. du Plessis le nomment *Saliers* : & le Supplement aux deux premiers Tomes de ces Mémoires, pag. 192, sur la fin du quatriéme Tome, le nomme *Selan*. Ne seroit-ce point *Arnoul de Sellarm*, Gascon, Gouverneur de Loches ? De Thou, Tom. 5, Liv. 97, pag. 8. B. & ailleurs, il se nommoit *Larchand*, suivant les Additions au Journal de Henri III, pag. 314, Edition de 1715.

(46)

nées prisonnieres à l'Abbaye de *Ferrieres*, y subirent pardevant un Prevôt qu'on y avoit fait venir, un interrogatoire entierement injurieux à l'honneur de leur Maîtresse. *Henri III.* voulant prévenir l'esprit de son beau-frere sur une affaire si délicate, qu'on sçavoit bien n'être arrivée que par ses ordres, en écrivit au mois d'Août de la même année au Roy de *Navarre*, & voulut lui persuader que l'affront ne regardoit que la Dame de *Duras* & la Demoiselle de *Bethune*, desquelles ayant appris la conduite scandaleuse & dereglée, il se seroit, à ce qu'il disoit, résolu de les faire chasser d'auprès de la Reine de *Navarre*, comme indignes de tenir compagnie à une Princesse comme elle. Le Roy de *Navarre*, ne sçachant de la chose que ce que le Roy lui en avoit appris, se crut obligé de le remercier; mais ayant quelques jours après reçu nouvelles certaines que l'insulte avoit été principalement faite à sa femme, avec laquelle on disoit que *Henri III.* en étoit venu en dernier lieu jusqu'à lui reprocher en présence de la Reine-mere & de plusieurs autres personnes, qu'outre qu'elle avoit été en intrigue avec tel & tel, elle avoit même eu tout nouvellement un enfant, quoique depuis longtemps son mari ne la vît plus (46); le Roy de *Navarre* envoya sur la fin du même mois vers le Roy son beau-frere une personne, pour tâcher de lui faire déclarer les raisons qu'il avoit eûës de traiter si indignement cette

(46) Lettres de M. de Busbecq à l'Empereur Rodolphe II, Lettre 23 du mois d'Août 1583.

Princesse, afin que lui, qui étoit son mari, pût prendre là dessus ses mesures, pour la garder si ç'avoit été sur de faux soupçons, ou pour la lui renvoyer si sa conduite avoit mérité cet outrage. Jusques-là, hors quelques faits que je n'ai vûs que dans les Lettres de *Busbeq*, l'Histoire se trouve constante dans *d'Aubigné* T. 2. l. 5. ch. 3. *Mem. de du Plessis* T. 1. p. 224. & suiv. & *Vie de M. du Plessis* l. 1. p. 70. & suiv. Mais n'y ayant eu qu'un seul homme de la Cour du Roy de *Navarre* qui ait osé prendre cette commission, comme *d'Aubigné* l'assure en cet endroit de son Histoire, la question est de sçavoir qui fut pour cette affaire envoyé par le Roy de *Navarre* à *Henri III.* L'Auteur de la Confession de *Sanci*, ou plûtôt *d'Aubigné* lui-même, veut que ç'ait été lui; & il l'assure encore dans son Histoire, à l'endroit sus-allegué : cependant il est formellement contredit par l'Auteur de la *Vie de M. du Plessis*, qui, dans l'endroit sus-mentionné, veut que ç'ait été M. du *Plessis* lui-même, & cite à cette occasion la Négociation de M. du *Plessis* auprès du Roy *Henri III.* comme tirée des propres Mémoires de M. du *Plessis*; de sorte que dans cette Ambassade voici deux nouveaux *Sosies*, dont celui qui est le veritable *Sosie*, est encore une fois supplanté par le Seigneur *Mercure*.

Mais on pourroit aisément accorder ces honnêtes Messieurs, & dire que *d'Aubigné*, ou fut envoyé avec M. *du Plessis-Mornay*, ou qu'il y fut envoyé auparavant, & que le Roy de *Navarre* voyant que l'affaire étoit de plus grande conséquence, y envoya *du Plessis*,

homme

homme plus capable & plus mûr que *d'Aubigné*. Ce qui est constant, c'est que la négociation de M. *du Plessis* avec *Henri III*, se trouve au Tome 1. des Mémoires de cet habile homme ; & chacun d'eux, sans parler de son compagnon, se sera donné tout l'honneur de la négociation. Mais dans la réponse que *Henri* Roy de *Navarre*, fait à M. *de Bellievre*, ce Prince y nomme *du Plessis* & *d'Aubigné* ; je compte publier cette Piece dans peu.

Pag. 480. l. 7. *Mre Bernard.*] L'Histoire de ce bon-homme & des deux sœurs filles de *Surreau*, se trouve aussi dans *d'Aubigné*, qui nous apprend que ce Mre *Bernard* fut le premier inventeur de poteries excellentes (47). Le Ministre *Mathieu de Launoy*, qui, ayant quitté la Religion Reformée, étoit devenu le grand persécuteur des Religionnaires, pressoit extrêmement pour le faire pendre ; mais le Duc de *Mayenne*, qui vouloit s'acquerir une meilleure réputation que feu son frere le Duc de *Guise*, contre lequel le peuple avoit murmuré pour avoir fait brûler ces deux filles, fit prolonger le procès de Mre *Bernard*, & donna le temps à ce pauvre homme de mourir de vieillesse à la Bastille, où il l'avoit fait mettre âgé de quatre-vingt-dix ans (48).

Pag. 480. l. 16. *Elles seront brûlées demain, &c.*] Elles ne le furent que plusieurs mois après, lorsque ce Prince n'étoit plus à *Paris*, où il avoit tenu ce discours au Potier *Ber-*

nard :

(47) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 3, Chap. 1, sur l'an 1589.

(48) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 3, Chap. 1, sur l'an 1589.

nard : la nouvelle de leur martyre étant venue à l'Armée *Huguenote*, au commencement de Novembre 1588. dans le même temps que le Duc de *Nevers* marchoit avec l'Armée Royale vers le *Poitou*, M. du *Plessis* en prit occasion d'exhorter le Roi de *Navarre* à se bien défendre, en lui disant : *Courage, Sire, puisqu'encore entre nous il se trouve jusqu'à des filles, qui ont la vertu de souffrir pour l'Evangile* (49). *D'Aubigné* disant au reste que ces deux personnes étoient filles de *Surreau* (50), qu'il présuppose ainsi avoir été un homme fort connu, on pourroit croire qu'il entend parler de *Hugues Surreau*, dit de *Rozier*, Ministre premierement à *Orleans*, & depuis en une Eglise à une journée de-là, lequel ayant changé de Religion pour sauver sa vie au massacre de *Paris* en 1572. se retira la même année avec sa famille en *Allemagne*, où il mourut trois ans après y avoir fait à son arrivée une belle retractation de sa chûte (51) : on pourroit croire, dis-je, que c'étoient-là ses filles, lesquelles après la mort de leur pere seroient revenuës en *France* à la faveur de l'Edit de 1577. mais, ayant passé pour constant que toute la famille de *Hugues Surreau* mourut

(49) Vie de M. du Plessis, Livre 1, page 116.

(50) Elles étoient filles de Jacques Foucaud, Procureur en Parlement ; elles furent pendues & brûlées le 28 Juin 1588.

(51) *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, Tom. 2, fol. m. 74 & suiv. Elle fut imprimée à Londres en 1571, sous le Titre de *Confession & reconnoissance de Hugues Sureau, dit du Rozier, touchant sa chute en la Papauté, & les Scandales par lui commis*. Biblioth. Telleriana, p. 132.

(52)

mourut de peste en *Allemagne* presque en même-temps que lui (52), il n'est pas bien sûr si ces deux sœurs étoient ses filles, ou bien de quelque autre *Surreau*, qui n'etoit pas moins connu que ce Ministre.

Pag. 480. lign. 18. *Le Comte de Maulevrier, &c.*] *Charles Robert de la Mark*, Comte de *Maulevrier*. C'étoient-là les conquêtes auxquelles il avoit accoutumé de s'employer pour le Roy *Henri III.* (53) A son égard, comme il étoit naturellement grand causeur (54) & qu'il aimoit la table, je me figure que c'étoit de là, qu'en imitant parfaitement les conquêtes de *Bacchus* dans les *Indes* (55) cette Histoire que le Comte auroit dû taire, étoit revenuë au Potier *Bernard*.

Pag. 481. l. 10. *Un au front d'airain.*] Ce nom-là signifioit chez les Courtisans, les *Huguenots*, dont le zele & la constance étoient inflexibles aux promesses & aux menaces de la Cour; mais il fut donné particulierement aux Députés qui avoient composé l'Assemblée de *Montauban* en 1578. (56), le Président de *Thou*, qui avoit ordre de la Cour de faire ensorte auprès des Députés des Eglises en 1597. que les *Huguenots* se contentassent d'un Edit le moins avantageux qu'il se pourroit, tâcha de le leur persuader, en offrant aux principaux Officiers de guerre d'entre les Reformés,

(52) *Dictionnaire Historique & Critique* de M. Bayle, au mot *Hugues Sureau.*

(53) D'Aubigné, Tome 2, Livre 4, Chap. 1.

(54) D'Aubigné, Tome 2, Livre 4, Chap. 1.

(55) Il se prêta trop aux désirs de Henri III.

(56) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 4, Chap. 3.

(57)

Reformés, de grosses pensions, & au Duc de la *Trimouille* cinquante-deux mille francs annuels sur l'Impôt de *Charente*, qu'il seroit bien sûr de toucher, puisque cet impôt se payoit sous son Château de *Taillebourg*, pourvû que les Députés voulussent renoncer à la demande des Places de sûreté : la réponse de ce Duc fut admirable, & digne d'un Seigneur aussi homme de bien & aussi généreux qu'il l'étoit : » Messieurs, *dit-il, au Président* » *& au Comte de Schomberg, qui l'accompagnoient*, je vous excuse, vous qui venez » de travailler pour éteindre la Ligue, & qui » ayant eu à faire à un Parti enflé d'interêts » particuliers, ne l'avez pas plûtôt piqué à » cet endroit, qui étoit son foible, que vous » l'avez réduit à néant : Pour vous montrer » qu'il n'y a rien de tel parmi nous, quand » vous me donneriez la moitié du Royaume, » refusant à ces pauvres gens qui sont dans la » Salle, ce qui leur est nécessaire, pour prier » Dieu librement & sûrement, vous n'auriez » rien fait ; mais accordez-leur ces choses justes & nécessaires, & que le Roy me fasse » pendre à la porte de l'Assemblée, vous aurez achevé & personne ne mouvera : *Le Président, comme nous allions à la seance*, dit » d'Aubigné, *me demanda si nous avions beau-* » *coup de tels* Huguenots *parmi nous* (57).

Si M. de *Thou* eût encore vêcu en 1621. lorsque contre la parole donnée on dépossеda M. du *Plessis* de la Ville & du Château de *Saumur*, qu'il tenoit pour les Reformés comme

(57) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 5, Chap. 1.

me Place de ſûreté, & qu'il n'avoit évacué que pour y loger le Roy & la Cour pendant deux jours ſeulement, à ce qu'on diſoit, il auroit pû voir un autre exemple de l'ancienne magnanimité *Huguenote* en la perſonne de M. du *Pleſſis*, lequel le *Connêtable de Luynes* lui ayant fait entendre que s'il vouloit conſentir de gré à gré à changer l'état de ſa Place, on lui donneroit cent mille écus comptant avec payement de tout ce que le Roy lui devoit d'ailleurs, & un état de Maréchal de *France*, fit connoître à ceux qui le tâtoient là-deſſus, que s'il eût été *homme d'argent*, c'étoient ſes termes, *il eût eu des millions...... & qu'au reſte il ne lui ſeroit jamais reproché qu'il eût vendu la liberté & la sûreté d'autrui qui lui étoient commiſes* (58).

Pag. 481. lign. 14. *La Valiere.*] C'étoit un brave Gentilhomme, *Huguenot* fort zelé, lequel avec quelques autres avoit été déja député vers le Roy à *Mante* ſur la fin de l'année 1593. pour tâcher d'obtenir de Sa Majeſté quelques chefs de demande, & s'il ſe pouvoit, un Edit qui mît en repos & sûrement les vies & les conſciences des Reformés (59): Il fut encore de l'Aſſemblée de *Chatelleraud*, où s'étant trouvé en Juillet 1596. quelques *Huguenots* Courtiſans, qui prévariquoient aux interêts de leur Parti, *la Valiere* les rembarra dans les termes que *Sanci* rapporte en cet endroit (60).

Pag.

(58) *Vie de du Pleſſis*, Liv. 4, pag. 663.

(59) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Chap. 11.

(60) *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chapitre 74. Et Mémoires de M. du Pleſſis, Tom. 2, pag. 698.

(61)

Pag. 481. lig. 21. *Adoucir ces eſprits.*] On trouva mauvais à l'Aſſemblée de *Loudun*, que *Calignon* eût accepté la commiſſion de venir chicanner ſes freres ſur leurs demandes, & de leur apporter des réponſes de la part du Roy, qui ne rempliſſoient pas leurs eſperances. En effet, les inſtructions de Vic & de lui ne leur permettoient d'accorder aux Reformés que l'exécution de l'Edit de 1577. avec une eſpece de remplacement de ce que les Traités de réduction pouvoient y avoir changé (61).

Pag. 481. l. 22. *Le gros Chamier.*] Sur ce que l'Auteur dit ici de M. *Calignon* & de lui, voyez d'Aub. T. 2. l. 5. ch. 1. *Daniel Chamier* étoit un célebre & ſçavant Miniſtre de *Montauban*, duquel on a pluſieurs Ouvrages : *Chamierus de Oecumenico Pontificio & Epiſtolas Jeſuiticas edidit ; bona opera !* dit Scaliger. *O que* Chamier *écrit bien en Grec & mieux que Coton* (62) : mais comme dans les néceſſités de ſon Parti il fut ſouvent obligé de s'expoſer, ce qu'il faiſoit avec autant de courage qu'on voyoit regner de ſcience & de politeſſe dans ſes Ecrits, il fut finalement emporté d'un coup de canon marqué, dit-on, d'un C. à l'entrée du baſtion du Paillas, où il ne ſembloit pas qu'aucun coup de canon ni de mouſquet pût venir ; ce qui arriva en un aſſaut général au ſiége de *Montauban* le dix-ſeptiéme d'Octobre 1621. Les

(61) Hiſtoire de l'Edit de Nantes, Tom. 1, Liv. 4, page 176.

(62) *Scaligerana*, au mot *Chamier*, où il en parle avec éloge.

Catholiques,

Catholiques, qui le regardoient comme le principal auteur des plus vigoureuſes réſolutions de l'Aſſemblée de *Saumur* en 1611; & qui d'ailleurs avoient tant de ſujet de redouter le Miniſtre *Chamier*, ſe vengerent ſur le ventre de cet homme mort des maux que ſon eſprit, ſa doctrine & ſa fermeté leur avoient faits pendant ſa vie. Voici des Vers qu'ils firent ſur la mort de *Chamier*.

Chamier *avoit bâti ſi fort*
Son gros ventre contre la mort
Pour ſe rendre à elle imprenable
Que pour avoir le Compagnon
Elle a eu beſoin de canon
Sa faux n'étant aſſez capable.

Ce ventre étoit ſi gras & gros
Qu'il penſoit qu'un ſeul de ſes rots
Feroit plus qu'un coup de tonnerre;
Mais la mort ſçut ſi bien tirer
Quoiqu'aveugle que ſans mirer
Elle mit ce villain par terre.

Ce ventre avoit pour boulevart
Deux grands pieds & demi de lard
Et plus d'une toiſe de foſſe
De largeur vingt ou trente empans;
Mais il n'y a Place en ce temps
Qu'un boulet de canon ne fauſſe.

Ce ventre lui ſervoit de four
De pulpitre, fifre & tambour,
Car il avoit toute figure:
Mais onc n'avoit prêché ſi haut

Ni

Ni jamais cuit pâté si chaut
Ni battu si fort la mesure.

Il a fait pourtant en crevant
Plus qu'il n'a fait en son vivant
Ce gros & gras Tripier d'Oracle,
Quand vif ne pouvant presqu'aller
Mort il se vit en l'air voler
N'est-ce pas avoir fait miracle ?

La mort doncques a fait très-bien
Puisque Chamier *n'ayant fait rien*
Digne d'honneur pendant sa vie
De l'avoir mort canonisé
D'avoir son gros ventre brisé
Et purgé sa panse pourrie.

Ainsi ce gros ventre farci
A senti dès ce monde-ci
Le feu d'un nouveau Purgatoire
Sçachant bien qu'après son trépas
Il brûleroit un peu plus bas
Qu'en l'autre qu'il n'avoit pû croire. Merc. Franc. T. 8. p. 605. & 606.

Ne seroit-ce pas au reste le Pere *François Garrasse*, *Jesuite*, qui auroit fait ces Vers ? Ils sont si semblables en style, en élegance & en gentillesse à ceux dont il a parsemé son *Rabelais Reformé*, que je ne sçai si d'en douter un moment ce ne seroit pas faire tort à sa mémoire. Quel dommage ! que ce Pere, également judicieux & spirituel, n'en ait point fait pareillement sur *Scipion Rebiba*, Cardinal

Cardinal Archevêque de *Pise*, qui mourut de graisse âgé de cinquante-trois ans en l'année 1553.(63).

Pag. 481. l. 29. *Chouppes.*] La même chose se lit déja de lui ci-dessus l. 2. ch. 4. C'étoit en Juin 1594. à l'Assemblée de *Sainte Foy*, où *Pierre Chouppes*, Gentilhomme *Poitevin*, qui étoit Député des Provinces *d'Anjou*, *Touraine*, *Maine*, *Loudunois*, *Vendomois*, &c. fit résoudre de recuser tous les Parlemens du Royaume, à cause de l'animosité qu'on y avoit toujours témoignée contre les Reformés. (64). C'est le même *Pierre Chouppes* qui soutint le siége de *Luzignan* en 1574. & qui fit lever en 1575. celui de *Montauban.* (65). Il commandoit dans le Château de *Turenne* en 1583. quatre ans après, étant assisté de M. le Duc de *la Force*, il fit encore lever le siége que les Catholiques avoient mis devant *la Linde* sur *la Dordogne*, & se trouva la même année à la bataille de *Coutras* (66).

Pag. 481. l. 33. *Aubigné fut si dévergogné.*] Il semble que l'Auteur ait affecté de prendre ici le

(63) Moreri, au mot *Rebiba*, où il cite Aubery en son Histoire des Cardinaux. Il a vécu 73 ans, & est mort en l'année 1557. *Ciaconius.*

(64) *Mémoires de* M. *du Plessis*, Tom. 2, pag. 426 & suiv. Grande Histoire de Mezeray, Tom. 2 pag. 1008. Et Histoire de l'Edit de Nantes, Tom. 1, Liv. 1, pag. 129 & 130.

(65) *Mémoires de M. du Plessis*, Tom. 1, pag. 186. Et Mezeray, Abregé Chronologique, sur l'an 1575.

(66) *Mémoires de M. du Plessis*, Tom. 1, pag. 186. Vie de M. du Plessis, Liv. 1, pag. 103. Et de Thou, Tom. 3, Liv. 59, pag. 51 D. & Tome 87, page 181. D.

ici le nom *d'Aubigné* plûtôt que celui *d'Aubigny*, pour y trouver une espece de rime ou de consonnance avec dévergogné : pour ce qui est de ce qu'il dit en cet endroit, cela est rapporté par lui-même dans son Histoire (67); & il est d'autant plus croyable qu'il ait bien osé tenir ce discours au Roy, qu'outre que *Henri IV.* étoit très-veritablement le meilleur de tous les Princes de son temps, *d'Aubigné* qui le servoit alors depuis trente-deux ans; étant actuellement Maréchal de Camp de ses Armées depuis dix ans, avoit toujours vêcu avec lui jusques-là dans une très-grande familiarité (68).

Pag. 482. l. 12. *Habillés à la vieille mode.*] L'un de Messieurs de *la Noüe*, *François*, surnommé *bras de fer*, ou *Odet* son fils, on ne sçait pas bien lequel des deux fut un jour entrepris de la même maniere par de jeunes Seigneurs, qui, le voyant se promener tout seul proche du Cabinet où le Roy *Henri le Grand* tenoit conseil de guerre, & ne l'ayant jamais vû, le prirent à le voir avec son grand collet de buffle pour quelque Député *Flamand*; mais ils furent bien surpris, quand le Roy, dont il n'attendoit que les ordres pour entrer au Conseil, l'y fit appeller par un Huissier. On prétend qu'à la sortie du Conseil, au lieu de les railler à son tour, à peine voulut-il souffrir que ces Messieurs lui fissent quelque légere excuse, & qu'avec cette modestie

(67) D'Aubigné, Tome troisiéme, Livre 4, Chapitre 13.

(68) Voyez la Préface de son Histoire, & l'Avis au Lecteur.

destie qu'on admiroit si fort dans les deux *la Nouë*, il leur fit une leçon, dont la pratique devoit les rendre honnêtes gens, braves sans témerité & retenus avec tout le monde (69).

Pag. 482. l. 23. *Mais non pas vôtre.*] Un jour Madame la Princesse de la *Roche-sur-Yon*, qui avoit eu pour son premier mari le Maréchal de *Montejan*, fut traitée de *petite Princesse crottée* par M. de la *Châtaigneraie*, pour lui avoir dit chez le Roy : *Mon Gentilhomme, je vous prie, allez voir jusqu'à la Salle s'il n'y a point un de mes Gentilshommes, & me le faites venir* : le Roy *François I.* sçut la chose, & aprés en avoir bien ri, loin d'obliger la *Châtaigneraie* à la moindre réparation envers cette Princesse, il lui fit encore une réprimande, & lui dit qu'elle s'étoit attiré ce mépris, en traitant de *mon Gentilhomme* la *Châtaigneraie*, qui étoit un vieux Cavalier, Gentilhomme effectivement, mais qui ne dépendoit point d'elle (70). Cette personne étoit *Philippe de Montespedon*, Dame de *Beaupreau*, fille unique de *Joachim de Montespedon*, Baron de *Chamillé* & Sieur de *Beaupreau*, & de *Jeanne de la Haye*, veuve de *René de Montejan* Maréchal de *France*; mort en 1537.

Pag. 482. l. 24. *On m'appelle d'O.*] On voit effectivement dans les *Mémoires de M. le Duc de Nevers*, deux de ses Lettres à ce Prince,

(69) Vie de François de la Noue, pages 360 & 361.

(70) Brantome, *Hommes Illustres François*, Tome 1, pages 375 & 376, en la Vie du Maréchal de Montejan.

ce, au bas desquelles il signe *d'O* (71) : si pourtant il étoit vrai ce que M. *Varillas* a observé, que ce Marquis ne pouvoit souffrir qu'on ajoutât à son nom, qui étoit *O*, une seule lettre (72); cela quadreroit encore mieux avec le conte que fait ici *Sanci*, lequel on trouvera plus plaisant encore, si l'on se souvient que le Marquis *O* ou *d'O* étoit Surintendant des Finances. Dans le *franc & libre Discours* qu'on attribuë à *du Fay*, l'Auteur déplore la foiblesse du Roy *Henri III.* » qui » étoit, *dit-il*, si généralement connuë, même » des Etrangers, qu'il avoit vû, s'étant » trouvé hors de *France* à la Cour d'un grand » Prince allié à la Couronne, un personnage » de cette Cour-là, lequel discourant de l'é» tat des affaires de *France*, disoit qu'il ne » falloit compter *Henri III.* que pour un *O* » en chiffre, qui de soi n'étoit d'aucune va» leur, mais qui, ajouté à quelque Parti, le » faisoit valoir davantage (73).

Pag. 482. l. 33. *Allez tuer quelqu'un.*] Ce mot est pris du F. 9. de la Légende du Cardinal de *Lorraine*, imprimée en 1579.

Pag. 483. l. 3. *La Comtesse de Guiche.*] *Corisande d'Andoins*, Comtesse de *Guiche*, étoit veuve de *Philibert de Grammont* Comte de *Guiche*, tué devant *la Fere* en 1580. (74). Ces amours du Roy de *Navarre* commencerent

(71) Mémoires de M. le Duc de Nevers, Tome 2, pag. 399 & 404.

(72) Histoire de Henri III, Tom. 1, Liv. 4, pag. m. 436. sur l'an 1578.

(73) *Mémoires de la Ligue*, Tom. 3, pag. 7.

(74) De Thou, Tome 5, Liv. 105, pag. 313. D.

rent dès la même année, & elles duroient encore en 1587. puisque ce Prince, qui s'étoit déja dérobé de son Armée en 1586. pour aller offrir à cette belle Veuve quelques drapeaux qu'il venoit de gagner en contraignant le Maréchal de *Matignon* à lever le siége de *Castels*, il fit encore la même équipée pour lui faire de pareils présens après la bataille de *Coutras* (75).

Pag. 483. lign. 20. *Ni singe, ni barbet, ni bouffon, &c.*] Cette repartie étoit très-digne de la gravité de ces premiers *Huguenots*, qui se seroient reproché la seule pensée de faire leur cour à la maîtresse d'un Roy leur protecteur : Ils avoient bien d'autres sentimens que le Pere *Coton*, qui disoit, même en plein Sermon, que *Henri le Grand* récompensoit ses péchés par beaucoup de mérites, & que *David*, qui avoit commis des débauches, n'avoit pas laissé pour cela d'être l'homme selon le cœur de Dieu : ce *Jesuite* alloit encore plus loin ; car un grand Prince lui témoignant un jour s'étonner qu'il s'employât à procurer au Roy certaine jouissance, *Coton* lui répondit qu'il y avoit effectivement du mal, mais qu'il falloit surtout avoir égard à la santé du Roy, la vie duquel étoit si nécessaire à l'Eglise, & que ce mal seroit récompensé par un plus grand bien : aussi les *Huguenots* ne connoissoient-ils point *Escobar* ; au lieu que *Coton* ne pouvoit ignorer que suivant les principes & les maximes qu'on attribue

(75) D'Aubigné, Tome 2, Livre 5, Chap. 1. & Tom. 2 & 3, Liv. 1, Ch. 5 & 18.

buë à la Société, quoiqu'elle ne les avoüe point ; à tous ceux qui voudroient blâmer cette morale, on leur répondroit ſuivant la chanſon :

> *Si* Bourdaloüe *un peu ſevere*
> *Dit que c'eſt trop de volupté :*
> Eſcobar, *lui dit-on*, *mon Pere*,
> *Nous le permet pour la ſanté. Crit. Générale*, lettre 4. *No. 7.*

Pag. 483. l. 23. *La frizarde de S. Maixant ſur la joüe de Madame de Duras.*] C'eſt le ſoufflet qui fut donné à la Dame de *Duras* lors qu'elle & la Demoiſelle de *Bethune* accompagnoient la Reine de *Navarre* leur maîtreſſe, qui s'en retournoit en *Gaſcogne* en 1583. (76). Sur la fin de la même année, de *Bellievre* étoit venu trouver le Roy de *Navarre* au *Mont de Marſan* de la part du Roy *Henri III.* pour l'obliger à reprendre ſa femme ; & ce ne fut apparemment que là qu'il apprit l'affront, qui avoit été fait en cette occaſion à la Reine de *Navarre* & à ſes deux Favorites (77). A l'égard de ce que *Sanci* nomme ce ſoufflet *frizarde de Saint Maixant*, c'eſt peut-être par alluſion de *Maixant* à *maſchant*, comme qui diroit un ſoufflet ſur la *maſchoire* ; ſinon cette façon de parler pourroit bien avoir pris ſon origine de la *Diablerie Saint*

(76) *Vie de M. du Pleſſis Mornay*, Livre 1, page 70.

(77) *Vie de M. du Pleſſis* Liv. 1, pag. 74. Mémoires de M. du Pleſſis, Tome 1, pages 273 & 300. Et Supplement à ces Mémoires, pag. 194, ſur la fin du quatriéme Tome.

(78)

Saint Maixant, où Frere *Tappecouë* donne dans l'embuscade de la troupe de *Villon* : (78) *Frizarde* vient de *frizer la joue*, qu'on dit pour *souffleter* : la terminaison de ce mot, semblable à celle de *Moutarde* & autres étant commune dans notre Langue. (79) *Marie de Montgommery*, fille de *Gabriel* Comte de *Montgommery*, avoit épousé *Jacques de Durfort*, Baron de *Duras* (80) ; je ne sçai si ce ne seroit point d'elle qu'il s'agit ici.

Jacques de Durefort, Marquis de *Duras*, n'a épousé *Marguerite de Montgommery* qu'au mois d'Avril 1603. ainsi ce ne peut pas être d'elle dont il est parlé, & il y a plus d'apparence que c'est de *Marguerite de Grammont*, femme de *Jean de Durefort* Vicomte de *Duras*, qui a été employé par le Roy *Henri IV.* dans plusieurs de ses affaires secretes : ce *Jean de Durefort* étoit frere aîné de *Jacques*, & a été tué près de *Libourne* sans laisser de posterité. *Anselme* T. 1. p. 813. E.

(78) Rabelais, Livre 4, Chapitre 13.

(79) *Dictionnaire Etymologique* de M. Menage, au mot *Moutarde*.

(80) *Génealogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Livre 19, pag. 957. B.

CHAPITRE VIII.

Des Martyrs à la Romaine.

DE tous les Livres, qui peuvent faire un hérétique, ou au moins duquel un bon Catholique Romain se doit garder, je n'en trouve point un si dangéreux, après la Bible, que ce gros livre des Martyrs. Car c'est grand cas, de voir *cinq, six ou sept mille morts*, qui ont toutes les marques d'un vrai martire; à sçavoir la probité de la vie, la pureté de la cause de la Religion, non mêlée d'autres forfaits, les disputes, les sollicitations, & pour derniere marque, c'est d'avoir eu le choix de la vie ou de la mort, jusqu'à l'extrémité. Cela nous à ôté beaucoup de gens, qui ont vû autrefois ces Prêcheurs, ayans pour chaire l'échaffaut, ou l'échelle, ou le bucher. C'est en ces glorieux rencontres, où l'on dit que les vaines espérances font places au zele & à la vertu. On se conduit bien plus prudemment aujourd'hui en *Espagne* & en *Italie*. Il ne se passe année, qu'il n'en meure toujours quelque centaine; mais leur constance n'a de témoins, que les Géoliers & les Bourreaux, qui ne découvriront pas le secret, comme les gruës de *Pyrrhus*. Il y a trente ans que l'on laissoit dérober des greffes des Cours de Parlement tous les procès, desquels ce dangéreux livre est plein & vérifié. Mais aussi bien n'y a-t-il pas moyen d'en étouffer la mémoire, & faire conter tel-

les

les choses pour fables, tant que les témoins oculaires vivent. Que faut-il donc faire? je suis d'avis qu'on choisisse quelque stile bien fleury, comme celui du *Comte de Permission*, que nous lui fassions faire un livre, duquel le titre soit, *Les Martyrs à la Romaine*, où nous ne coucherons point les Martyrs de l'Eglise primitive, parce qu'ils sont en débat entre les autres & nous; & puis ces beaux Réformés disent que l'Eglise a été réformée aussi longtemps que persécutée: suivant ce que dit le Pape *Silvestre*, quand on l'arracha des rochers de *Siracte*, *Adieu la pauvreté*, *Adieu la pureté.* Il leur faudra donc montrer que nous avons des Martyrs de ce siecle d'aussi bonne maison que les leurs. Le premier de la Litanie sera le *Curé de Saint Médard de Paris*, qui fut blessé en sonnant le Tocsin. *Celui de Saint Crespin en Touraine*, pendu aux cordes des cloches, en faisant de même: tous deux prenans la peine d'émouvoir le peuple pour faire d'autres Martyrs. De-là, pour déguiser l'histoire, nous ferons une course au *Japon*, où les *Jesuites* disent qu'ils ont été crucifiés, & ont fait de grands miracles, qui ne se peuvent faire qu'au *Japon*, parce que les autres Nations sont incrédules. Il faudroit condamner tous les *Huguenots* de *France* à aller voir s'il est vrai. Nos peres *Jesuites* prévoyans la nécessité de ce Livre, & qu'il se trouveroit plus de Confesseurs que de Martyrs: D'autre part les *Huguenots*, au lieu de faire mourir les hommes pour la foi, s'amusoient à prier Dieu pour eux de les vouloir convertir. Les habiles hommes y ont pourvû, ayant dressé à *Rome* &

à *Rheims* deux Colleges de jeunes gens *Anglois*, qu'ils ont choisis d'humeur mélancolique, la plûpart bannis, voleurs & affamés ; & quand on les met dans ce College (comme écrit *Marius Navarrus* au 3. Livre des Conciles ;) cela, dit-il, est établi par une Constitution Papale, que qui veut entrer en ce College, est tenu de jurer, qu'aprés certaines années qu'il ira en *Angleterre*, pour y publier ce qu'on lui dira. Et comme on a vû qu'il en étoit sorti quelques éclats, témoin le *Cardinal Alain* en son apologie pour les Séminaires, le Pape a redoublé la pension. Mais il ne falloit pas que *Baronius* en son martirologe Romain dit ces mots : Que les très-saints Prêtres, comme agneaux innocens, engraissés dans les sacrées cloisons par la sainte Société de Jesus, par saintes instructions au martire, sacrifices agréables à Dieu, ès sacrés Colleges de *Rome* & de *Rheims*, ont été mis à mort, parce qu'ils tenoient & prêchoient en *Angleterre* la doctrine de la Sainte Eglise Romaine. Je voudrois qu'il n'y eût point-là, comment ils sont envoyés de la Societé des *Jesuites*, pource qu'on les accuse assés d'être libéraux du sang d'autrui, & que se convier au martire est chose louable, mais non pas d'y envoyer les autres. Puis les nourrir comme hosties à Dieu, il sembleroit que nous sacrifiassions : Cela sentiroit un peu le *Bahalpheor* : après, ce mot de Cloison sentiroit la prison, pour leur faire tenir leur serment, & là dessus les hérétiques diroient, du Dieu à qui nous les sacrifions, que ce seroit au Dieu de ce siecle, ou bien au Dieu de la Terre ; car celui du Ciel ne veut plus de sacrifice

fice ſanglant, & n'a jamais voulu des humains. Mais ce qui gâte tout, c'eſt ce mot d'engraiſſés. Je demandai à *l'Archevêque Valgrand*, que c'étoit à dire, il m'alla querir les Saturnales de *Lipſe*, au chap. 14. du 1. livre. Là j'appris que ce terme étoit particulier pour les gladiateurs, qu'on amaſſoit à *Rome* d'entre les condamnés ou eſclaves miſérables, & puis on les nourriſſoit dans les Colleges ſacrés, pour le moins exécrables, & les nourriſſoit-on avec cet engraiſſement; afin qu'ils achetaſſent leur graiſſe par leur mort; dont dit Properce:

Qui dabit immundæ venalia fata saginæ: *Bellarmin* ſe fut bien paſſé de nous faire ſouvenir de ces neuf vingts, pris dans *Menerbé*, qui aimerent mieux être brûlés que de renoncer à un perit point de leur Religion. Et *Antonin*, duquel celui-ci l'a pris, ſe fut bien paſſé d'écrire, comme on bailloit aux priſonniers le choix, que quiconque abjureroit l'héréſie ſeroit mis en liberté. Cent quatre-vingts d'entre eux choiſirent plûtôt d'être brûlés. *Cumque captis daretur optio, ut quicumque hæreſim abjuraret liber recederet; centum octoginta ex iis potius comburi elegerunt.* Voilà pourquoi je voudrois que celui qui fera notre livre des Martyrs n'allât point chercher ce Latin friand, pour lequel faire valoir nos affettés écrivent choſes nuiſibles, & découvrent les affaires. Il ſe faut contenter de ce *gros Latin de Vicaire*, duquel uſe M. le Convertiſſeur en diſputant. Et pour ſuivre notre propos, il faudroit gaigner en *Angleterre* quelques Juſticiers, ou quelques Miniſtres, leſquels quand on pend nos gens, leur parlaſſent tout haut de quelque point de

Religion,

Religion, & non point d'entreprise de guerre, de sédition, de pétars, de saussisses, de mines à faire sauter tant de gens, de ces subtils poisons, que leur fournit l'Apoticaire du Pape. Après il faudroit qu'on leur donnât à l'échelle le choix de sauver leurs vies en se révoltant. Car ces hérétiques ne comptent pour Martyrs que ceux qui ont eu tel choix, & desquels le procès montre, qu'il n'y a que le seul point de la créance qui les fasse mourir. Suivant cette regle ils n'ont pas voulu dans le gros livre de leurs Martyrs mettre ceux qui sont morts pour leur Religion, ayans le sang échauffé à la deffense, mais seulement ceux qui n'avoient autres armes que la priere; comme les 17 mil *Albigeois* égorgés en un jour, & trente ou quarante mil ames dépêchées à la fête & aux féries, ou furies de la *Saint Barthelemy*. Pour nous, qui avons meilleure vûë, je ne suis point d'avis que nous y regardions de si près, mais que nous enrollions, par faute d'autres, en notre martirologe tous ceux qui sont morts aux batailles, aux sieges, aux escaramouches & aux duels, si ç'a été contre les hérétiques; & *puis tous ces Irlandois*, leurs femmes & leurs enfans, qui meurent de faim par les rues de nos Villes. Et ceux-là sont victimes du grand Sacrificateur *Sanderus*, & autres Docteurs qui après & nonobstant plusieurs pardons, leur ont fait pratiquer la Bulle du S. Pere *Pie V.* comme recite *Bellarmin*, & selon cela n'ont pas fait difficulté de rompre la foi à leur Reine. Et quant à ceux-là qui se logoient dans les niches du pont neuf, lors non achevé, & qui au soir & la nuit prenoient par un pied ceux qui

qui paſſoient ſur le pont, & les ayant précipités & dépouillés les jettoient dans l'eau ; & ceux-là, ſi on a fait quelque difficulté de les ſanctifier, il faut avoir égard s'ils préſuppoſoient, ne faire mal qu'à des hérétiques. Il y en a qui croyent que les Evêques les devroient nourrir ; mais je croi que la plûpart ne leur donne rien à bonne intention, pour en faire des ſacrifices de bonne odeur, à remplir ce livre : & de ce rang pourroient bien être tant de pauvres, que fit brûler l'Evêque de *Mayence* (1), à bonne intention auſſi, pour épargner les bleds. Si les *Huguenots* refuſent ceux-ci à la montre, ſi ferons-nous paſſer malgré eux pour Martyrs ceux que nous avons allégués morts à la guerre. Nous en avons bons titres : car les Peres de la Societé de *Bourdeaux* s'en ſont très-doctement aviſés, & écrit par le menu au traité qu'ils firent du maſſacre de *Coutras*, & deſquels écrits *Paris* fut rempli. Toutes les bonnes perſonnes ont crû que les *Huguenots* étans forcés à la bataille, l'ont gaignée par trahiſon, parce qu'ils avoient *caché leur canon ſous terre*, & ainſi firent ſauter nos gens

(1) Ce fait eſt arrivé l'an 968, lorſque dans une famine arrivée cette année, Hatton, Archevêque de Mayence, fit enfermer un grand nombre de pauvres, qui dans leurs beſoins venoient lui demander l'aumône. Cet indigne Prélat les fit tous brûler vifs ; Dieu le punit l'année ſuivante de cette cruauté : il ſe vit aſſiegé par des Rats & des Souris, qui l'obligerent de s'enfuir dans une Iſle, au milieu du Rhin, où il crut ſe mettre à couvert en y faiſant bâtir une Tour, pour lui ſervir de retraite ; mais ces Inſectes l'y aſſiégerent, le rongerent, & le firent mourir.

(2)

gens en l'air. Par cette échelle nous montons à des Martyrs bien plus nobles que ceux des Hérétiques. *Sainte Foi a été fait Evêque de Senlis*, pour avoir mis le Roy *Charles au rang des Martyrs*. Il me faudroit bien quelque Evêché pour tant de Martyrs que j'enrolle ici. Suivant mon propos, le Roi, dit le bon prêcheur, eut tant de peine à massacrer les *Huguenots*, qu'il en mourut de déplaisir, pour ne les pouvoir tous achever; & eux disent qu'il mourut *blasphemant de rage*. C'est une gentille phrase que nos Docteurs pratiquent aujourd'hui : pour le pont aux meûniers envers quelques-uns, je dis mêmes Catholiques bigots, qui croyent que *Dieu ait abîmé ce pont*, commençant par les deux maisons qui touchoient à la vallée de misere, lesquelles étoient *l'échaffaut de la tuerie*, le jour propre que les enfans des deux maisons se marioient ensemble, & que cela a été une notable vengeance du Ciel. Nous disons au contraire, que ce n'est pas pour lés cruautés exercées, mais parce qu'on n'y en exerce plus, & là nous renforçons de *sept ou huit cens martyrs d'eau douce*. Mais faut-il chercher de ceux qui sont morts de sang froid, l'astre le plus luisant de nos martyrs c'est la *Reine d'Ecosse*, qui avoit fait sauter son mari, constamment résoluë à ce faire, contre toutes les mignardises & humilités d'amour qu'il lui montroit. Je ne puis passer sous silence ce que me répondit un hérétique à qui j'alleguois cette Sainte : malheureuse Religion, dit-il, qui n'a point de martyre, ni plus chaste que celle-là, ni plus pure qu'une parricide! C'est tout un : à la verité elle

elle s'entendoit un peu aux artifices du feu; mais elle est canonisée (2), & sera dans l'Almanach à la barbe des herétiques, logée auprès de *Sainte Marie Egyptienne*, & pour la distinguer elle sera appellée *Sainte Marie de la Saucisse.* Nous mettons à ses pieds *Pierre Edmond* & .... avec leur compagnie de cent & dix, selon le compte de *Baronius*. La plûpart de ceux-ci étoient braves soldats, bons petardiers du Séminaire de *Maurevel & de l'ancien de la Montagne*, qui, pour une légere somme vous défaisoient d'un homme qui vous fâchoit, ayant toujours l'intention contre l'héréſie. De ceux-là il faut croire que leurs ames sont sauvées, car ils les ont voulu perdre, & vous sçavez ce qui est dit de ceux qui veulent perdre leurs ames. *Maurevel* fut Catholique si zelé, qu'en haine des mécréans, avec un peu d'argent que la Reine lui avoit promis, ayant manqué à *Montcontour* de tuer *l'Amiral*, il fit pourtant un sacrifice sanglant & de bonne odeur à ladite Reine, en tuant à ses affaires *Mosny* (3), qui de long-temps le

(2) C'en est trop, de dire que Marie Stuart est canonisée, jamais l'Eglise n'a fait cette faute; les Lettres seules que nous avons de cette Princesse s'y opposeroient; elles sont dans les Mémoires d'Etat de Charles IX. On peut la proposer comme une personne contrite, à qui la Reine Elisabeth a donné lieu de faire pénitence, par la captivité, où elle l'a détenue: elle lui a même donné lieu de mourir en bonne Chrétienne, & avec des sentimens de pieté; mais cela ne suffit pas pour être canonisée; il faut un tout autre héroisme, pour être mis au nombre des Saints.

(3) C'est Mouy, Capitaine de Maurevel.

(4)

le nourrissoit, le montoit & lui donnoit des chausses. Il fut martyrisé par *Mosny* (4) *le fils*, qui y mourut aussi. Quant au vieillard de *la Montagne*, c'étoit un habile homme, & soit dit en passant, qu'il fut le patriarche des *Jesuites*; car enfermant dans son paradis contrefait les assassins zelés, il les envoyoit après, tout joyeux de mourir, tuer les chefs des Chrétiens. Ce paradis fut le prototype de la *chambre des méditations*. Pour la varieté & marquetterie de cet ouvrage, nous ferons un article de tant de Crucifix, de Saints & de Saintes, encore qu'ils fussent de pierre ou de bois, à qui les *Huguenots*, comme dit *Bellarmin*, ont craché au visage, les ont foulé aux pieds en la bouë, arraché les yeux; je dis les yeux, parce que nous avons vû qu'ils les remuoient comme des personnes; coupé le nez & les oreilles. Mais il y a encore plus d'apparence des corps saints qu'ils ont martyrisés, comme *Saint Claude, qui fut brûlé avec l'Abbaïe l'an 1564.* Il est vrai qu'un Chrétien du lieu mit en sa place un corps qu'on avoit pendu à *Dortail*, & voilà une bonne compagnie de Martyrs. Après entre les sensibles marchera servant, *le pitoyable Montferrat*, duquel les sœurs prenoient la peine d'enforger & quelquefois gehenner les prisonniers *Huguenots*. Nous avons des plus nouveaux *Chessé & Maillé Benchardc*, *Vendosme*, & cette autre belle *liste de Plessis de Cone*, *Fontenelle*. Si ne faut-il pas oublier nos martyrs de *Blois*, de qui le pere fut aussi martyr canonisé

(4) Mouy.

canonifé à *Rome*, fous le nom de Saint *François le piſtolier lez Orléans*. Leur poſterité ſera canoniſée de même; ſçavoir *Saint Henri des barricades* (5), & *Saint Denis Capitaine & Cardinal*. D'une autre bande nous mettrons M. S. *Clement* & M. S. *Sponde*; l'un *martyriſé par le Procureur Général, l'autre par ſa femme*. Ces deux zelés perſonnages, que je mets enſemble par dépit des *Huguenots*, leſquels jaloux dequoi l'un fut canoniſé, & l'autre près de là, les ont mariés en l'Epigramme ſuivante :

Qui modo Clementem *voluiſti jungere Divis,*
Et Spondam *Divis annumerare potes.*
In vitas Regum fuit inſidiator uterque :
Ille animum Regis ſuſtulit, hic animam.

Toi qui as voulu canoniſer *Clement*, tu peux bien auſſi canoniſer *Sponde*, l'un & l'autre a dreſſé des embuches à la vie des Rois : l'un a ôté la vie au Roy; l'autre lui a ôté l'ame. Que deviendront *Saint Chaſtel*, *Saint Bourgoing*, *Saint Guignart*, *Saint Barriere*, *Saint Jean Nilhet*, *Saint Garnet*? Encore y aura-t-il place pour le Préſident *Briſſon*, pour les *cinq Martyrs* & le *ſaint Bourreau*, qu'ils pendirent avec eux. Et à ce propos le feu *Amiral* faiſant pendre aux ſecondes guerres douze *Sts Cordeliers de Château-Vilain*, qui n'avoient point aſſommé des Saints, mais des malades de l'Armée, les pauvres martyrs eurent ce déplaiſir, que deux

(5) C'eſt le Duc de Guiſe bleſſé par Poltrot.

(6)

que deux de leurs freres briguerent la commiſſion de faire cet office. Sur ce débat ambitieux leur fut baillé à chacun un cordeau, pour voir lequel des deux ſeroit le plus habile à ſucceder. Jamais *Retiaires*, *Laqueaires* ne firent plus de tordions contre *Secuteurs* & *Mirmillons*, que firent ces deux paillards, deſquels enfin l'un fut empoigné comme il vouloit faire un paſſe-deſſous. Le victorieux ayant fort bien étranglé ſon compagnon, pendit enſuite tout le reſte. Le pendeur & les pendus étoient tous d'une même livrée. Ce rejetton de *S. François*, tant que la guerre dura, ne changea ni d'office ni d'habit, & ſçachant en quelque lieu un grand jeune Novice qui s'étoit ſauvé du Çouvent, l'envoya querir pour être ſon valet : Ils faiſoient après la beſogne bien joyeuſement, & ſervoient moult à la police de l'armée, quand on crioit aux goujats, gare le Cordelier. Il me ſouvient que ce vilain ſe plaignoit quand il n'avoit plus de beſogne. Voici les Néoteriques, *Saint Pere Henri d'Anvers*, & *S........ de Saumur*, qui furent brûlés pour être Catholiques Romains, ſelon (6) l'interprétation du *Comte de la Rochefoucault*, ils confeſſerent un exercice de leur piété fort étrange, *mais familier à cette ſorte de Saints*, & ſans cette confeſſion on n'eût ſçû faire brûler le dernier ; car *l'écolier & le Sergent* ne furent que foüettés, pour avoir eſſayé dévotement d'aſſaſſiner l'héréſiarque du *Pleſſis*. Ici prend ſa place M. *S. Biron*,

(6) Voyez ci-deſſus.

ron, qui, ayant vêcu en mépris de toute Religion, devint tout-à-coup ſi bigot, que quand il trouvoit en ſon chemin quelque relique d'une croix caſſée, mettoit pied à terre & cheminoit de genoux quatre-vingt ou cent pas pour baiſer la pierre toute fangeuſe, juſques-là que près de *Bretigny* en *Bourgogne* il en baiſa une entre deux étrons. Ce fut une grande perte pour l'Egliſe, car il avoit renié Dieu de bon cœur, & juré qu'il mettroit la guerre en *France* contre les *Huguenots*. C'étoit une belle fin d'homme & en bons termes. Croyez qu'il ne juroit point en *Huguenot*, non plus que *Coton*, quand il reçut *un coup d'épée à la feſſe gauche*. Vous avez un notable martyr en M. S. *Boſnier*, duquel ce méchant *Feneſte* nous a dérobé l'Hiſtoire; mais il a oublié, ou ne l'a pas ſçû en la décrivant, la différence qu'il y eut entre ſa femme & la Comteſſe de *Norton*, ſur la robe & les cotillons que gagna la Médecine, *en faiſant & ne faiſant point*; & la Comteſſe ayant déclaré à ſon mari qu'elle avoit fait un vœu de chaſteté pour quatre jours la ſemaine, ſon mari en fit un pour les autres trois. Elle en mourut de déplaiſir, & c'eſt un martyr à la mode.

REMARQUES SUR LE CHAPITRE VIII.

Pag. 518. l. 6. *CInq, six ou sept mille morts.*] C'est ce que les Reformés répondoient de bouche & par écrit à ceux qui trouvoient étrange qu'ils demandassent un Edit, qui leur permît enfin de vivre en liberté de conscience (1).

Pag 518. l. 33. *Tous les procès.*] Jos. Scaliger. *On brûla à* Agen, *lorsque ma mere étoit grosse de moi, un Jacobin, Frere* Hierôme (2), *fort cruellement pour être de la Religion. On dit qu'on brûle tous les procès des Hérétiques, mais il se trouve toujours des gens curieux qui les gardent: mon frere eut celui-là & l'envoya à* Geneve, *où on l'a mis au Livre des Martyrs* (3). Quoiqu'il en soit, *les Archives des Maisons de Ville*, dit d'Aubigné, *& les Greffes des Cours étoient encore* en 1597. *pleins des procès, Arrêts & Sentences de sept à huit mille ames de tout sexe, âge & condition, traînées dans les feux & toutes sortes de supplices exquis .... outre cinq cens mille morts par le couteau, par le feu & par la faim, & sans*

(1) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 5, Chap. 2, sur l'an 1597.

(2) Jérôme Vindocin, brulé le 4. Février 1539. Histoire des Martyrs Protestans, pag. 119, Edition de Geneve.

(3) *Scaligerana*, au mot *Agen*.

(4)

& sans distinction de l'enfant, de la femme & du vieillard, le tout en haine de la Religion qu'ils professoient (4).

Pag. 519. l. 4. *Comte de Permission.*] Il est ici parlé du *Comte de Permission* sur le pied d'un homme, qu'on vouloit obliger de se mêler d'écrire pour avoir lieu de se mocquer de lui : ainsi, comme il y eut autrefois à la Cour de *France* des gens assez ignorans pour appeller *Terre de permission*, voulans dire *promission*, une Terre dont ils vouloient vanter le terroir gras & fertile (5). Je ne sçai si ce nom de *Comte de Permission* n'auroit pas été donné depuis à quelque Courtisan, qui conservoit encore la vicieuse habitude de parler ainsi. Ce qui est certain, est qu'il y eut à la Cour de *Henri IV.* depuis 1601. jusqu'en 1605. un homme de ce nom-là, qui n'y avoit pas fait fortune & qui dépendoit de quelque Ministre, comme pouvoit être M. de *Sillery*, Garde des Sceaux (6), chez lequel il avoit la commission de revoir les Ouvrages pour lesquels on demandoit un Privilege. M. de *Sillery*, qui fut depuis Chancelier de *France*, & le Baron *des Alismes*, avoient travaillé en 1600. à traiter la paix entre le Roy & le Duc de *Savoye*, & ce Baron, accusé par le Duc son maître d'avoir mal soutenu ses interêts, n'osoit

(4) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 5, Chap. 2, sur l'an 1597.

(5) Henri Etienne, en son Dialogue second, du Nouveau Langage François Italianisé, pag. 433 de l'Edition d'Anvers, en l'année 1579.

(6) De Thou, en son Histoire, Tome 5, Livre 134, page 1190. E.

n'osoit retourner en son pays (7) : Il avoit donc pris le parti de rester en *France*, & il avoit fait imprimer une Lettre intitulée : *Adieu & Lettre écrite à Monseigneur le Duc de* Savoye *par le Sieur* des Alismes, *qui se retire du service de S. A.* ainsi c'étoit au Comte de Permission de revoir cette Lettre avant qu'il fût permis de la débiter ; mais comme il s'en étoit apparemment défendu, sur ce qu'il s'agissoit du Baron *des Alismes*, qui auroit pû trouver mauvais qu'un autre que lui-même eût retouché son Ouvrage ; de-là vient qu'au dos du dernier feuillet d'un Imprimé que j'ai de cette Lettre, qui est dattée de *Saint Genis* le 21. de Mai 1601. on lit ces mots, écrits de la propre main du Baron, à la personne près de qui se tenoit le Comte de Permission, *Monsieur . . . . . . le Comte de Permission m'a dit de votre part que je corregisse les fautes, qui sont en la Lettre, & il n'y en a point qu'une que j'ai corrigée, qui vous montrera la place en trois lettres que je vous envoye. Ce sont des secrets que je garderai à part moi, en parlant à vous, je vous en communiquerai. Votre bon ami René de Lusinge des Alismes.* J'ai dit ci-dessus que le Comte de Permission ne s'étoit point fait riche au métier qu'il faisoit ; je me suis fondé sur ce que dans *le Lunatique à Mre Guillaume*, qui est une petite Satyre imprimée en 1605. ce Lunatique dit à Mre *Guillaume*, qu'il ne veut pas comme lui se mettre aux gages du Roy *Henri IV.* qui n'a déja que trop de fous à nourrir, & qu'il craindroit que

(7) De Thou, Tome 5, Liv. 125, pag. 947. B.

(8)

que ce Prince *ne l'assignât sur l'escarcelle du Comte de Permission* (8).

Pag. 519. l. 17. *Le Curé de Saint Médard de Paris.*] Ce fut à la derniere Fête de Noël 1561. en une émotion qui arriva dans le Faux-bourg *Saint Marceau :* les Reformés y étoient assemblés pour le Prêche, suivant l'Edit de Janvier, en un lieu appellé le Patriarche, proche de *Saint Medard :* les Catholiques, poussés par les Prêtres pour empêcher les Religionnaires d'entendre le Ministre *Malot*, qu'ils haïssoienr particulierement, parce qu'ils l'avoient vû Vicaire de la Paroisse *Saint André des Arcs*, prirent à tâche de carillonner de toutes les cloches de *Saint Medard*, en laquelle il y avoit aussi dans le même-tems une Dévotion (9). *Jean Malot* ne pouvant plus se faire ouïr à cause du grand bruit des cloches, avoit fait entonner le Pseaume 16. dans l'esperance que pendant qu'il dureroit à chanter, les Catholiques se lasseroient de carillonner; mais la canaille, qui ne faisoit ce tintamare que pour avoir prétexte de courir sus à tous ces pauvres gens au moindre indice, qu'ils donneroient de s'impatienter, voyant que les *Huguenots* du Patriarche se contenoient en paix, sonna tout de bon le tocsin; & ce fut là que quelques Prêtres des plus mutins payerent la folle enchere de leur cruauté (10).

Pag. 519.

(8) Le Lunatique, à Messire Guillaume, imprimé en 1605, pag. 4.

(9) *Histoire Ecclésiastique de Beze*, Tome 2, Liv. 6, pag. 13. De Thou Tom. 2, Liv. 28, page 60. D. D'Aubigné, Tome 1, Liv. 2, Chap. 26.

(10) *Epistola Joannis*

 Calvini

Pag. 519. l. 18. *Celui de Saint Crêpin en Tourraine.*] L'Auteur pourroit bien s'être mépris ; du moins il arriva quelque chose de semblable en 1562. à *S. Calés en Vendômois*, où les Moines ayant sonné les cloches de leur Eglise pour faire massacrer les *Huguenots* du Bourg, & en ayant déja fait tuer plus de trente, eux en revanche en tuerent plusieurs, & firent pendre des Moines dans la même Eglise, où ils avoient sonné le tocsin (11).

Pag. 520. l. 11. *Le Cardinal Alain, &c.*] *Guillaume Alain*, Prêtre *Anglois* de la Province de *Lancastre*, avoit persuadé à *Philippe II.* d'établir à *Doüay* (12), dans les *Païs-Bas*, un Séminaire de jeunes hommes *Anglois*, qui fussent toujours prêts d'aller en *Angleterre* y disposer les Peuples à se rébeller en sa faveur, s'il leur restoit encore quelque affection pour la Religion Catholique. Le Cardinal de *Lorraine* ayant fait depuis transferer ce College dans sa Métropolitaine de *Rheims*, *Alain*, qui en avoit été fait Principal (13), porta aussi le Pape *Gregoire XIII.* pour

Calvini, & Réponse ; Edition de Hanau, en 1597, pag. 611, Ep. 329.

(11) *Histoire Ecclésiastique de Beze*, Tome 2, Liv. 7, pag. 539. Et de Thou, Tom. 2, Liv. 3,

(12) Il n'y a point à Douay de Séminaire Anglois, ou Irlandois ; il y en a un seulement à Saint Omer, qui est sous la Direction des Jésuites de cette Nation. Mais Philippe II. fit une chose qu'il crut avantageuse pour ses intérêts, ce fut de naturaliser en Espagne tous les Irlandois Catholiques, qui voudroient s'y retirer.

(13) Playdoyer de M. Antoine Arnaud. Mémoires de la Ligue, Tome 6, page 166.

(14)

pour l'interêt de ſon Siége, à fonder dans *Rome* un ſecond Séminaire de cette eſpece ; d'où quelques *Anglois* qui avoient paſſé dans leur Iſle, ayant été pris & ſuppliciés comme coupables de haute-trahiſon, *Alain* écrivit pour eux & pour ces ſortes de Séminaires une Apologie en 1581. (14) n'étant pas encore Cardinal, puiſqu'il n'obtint le Chapeau que ſous *Sixte V.* le ſeptiéme d'Août 1587. (15). *Moreri* rapporte la mort de ce Prélat à l'année 1594.

Pag. 521. l. 3. *L'Archevêque Valgrand.*] C'étoit *Paul Huraût de l'Hôpital*, Seigneur de *Vallegrand*, frere de *du Fay* Chancelier de *Navarre :* Il fut d'abord Conſeiller au Parlement de *Paris*, & fut de ceux qui compoſerent la Cambre de *Tours.* Après la mort du Roy *Henri III.* & pendant la priſon du vieux Cardinal de *Bourbon*, lorſque la Ligue ſembloit devoir bien-tôt acculer le Roy *Henri IV.* & ſa petite Armée ſous *Dieppe*, où elle les tenoit enfermés, *Vallegrand* fut député par M. le Préſident *d'Eſpeſſe*, qui tenoit la place du Premier Préſident de *Harlay* retenu à *Paris*, vers M. du *Pleſſis-Mornay*, pour avoir ſon avis, ſi, dans l'extrêmité où les affaires du nouveau Roy ſe trouvoient réduites, & vû les prétentions que lui & le Cardinal ſon oncle avoient chacun à la Couronne, il ne ſeroit

(14) De Thou, Tom. 5, Liv. 126, p. 958. A. B. C.

(15) Ordonnance de M. l'Archevêque de Reims, ſur deux Theſes de Théologie ſoutenues au College de cette Ville, les 5 & 17 de Décembre 1696, page 169 de l'Edition *in*-8. de Paris, en 1697.

feroit pas à propos que le Parlement fît proposer au Neveu d'associer son Oncle à la Couronne, en prenant pour lui le commandement des Armées, & laissant au Cardinal une entiere & absoluë autorité dans tout le reste (16). Après que *Henri IV.* se fut rendu maître de la plus grande partie de son Royaume & nommément de la Ville *d'Aix*, de laquelle le Docteur *Genebrard* avoit été fait Archevêque par la brigue des ennemis de l'Etat, le Roy nomma M. *Vallegrand* à cet Archevêché en 1595. mais ce Prélat n'y fit son entrée qu'après la mort de *Genebrard* le 23. de Decembre 1597. Il étoit fils de *Robert Huraût de l'Hôpital*, Sieur de *Belébat*, & mourut au mois de Septembre 1624. (17).

Pag. 521. l. 15. *Neuf vingts pris dans Menerbé, &c.*] *Bellarmin* parle de cent-quatre-vingt *Albigeois* qui furent brûlés dans *Menerbé*, au temps du Pape *Innocent III. après*, dit-il, *que Saint Dominique eût tâché vainement de les convertir par ses paroles & par ses miracles.* M. de *Thou* ne met pourtant que cent-cinquante *Albigeois* mis à mort en cette occasion pour leur Religion : voici ses paroles : *Carcassone verò occupatâ, incolæ cum solis vestibus abire permittuntur reliquis bonis ad prædam relictis, in Minervæ castro C L, quod errorem abjurare nollent, vivi cremati sunt* (18): le Château de *Menerbe*, dont il s'agit, étoit dans

(16) *Vie de du Plessis-Mornay*, Liv. 1, pag. 139 & 141.

(17) *Gallia Christiana*, Tome 1, au mot *Aquenses.*

(18) M. de Thou en son Histoire, Tome 1, Livre 6, pag. 186. E.

(19)

dans le voiſinage de *Carcaſſone*; mais *d'Aubigné* fait mention d'un autre *Menerbe* ou *Menerbé*, ſitué, dit-il, au pied des *Alpes*, entre *la coſte* & *Meaubez* (19).

Pag. 521. l. 30. *Gros Latin de Vicaire, &c.*] M. *Tilenus Sileſien*, Miniſtre & Profeſſeur à *Sedan*, ayant à diſputer à *Paris* vers la fin du ſeiziéme ſiécle contre l'Evêque *d'Evreux*, avoit prié ce Prélat de vouloir bien avoir pour lui, qui étoit *Allemand*, la complaiſance que ſoit que ce fût de bouche ou par écrit, la diſpute ſe fît en Latin : l'Evêque non-ſeulement refuſa d'écrire ou de dicter, mais voulut abſolument parler en *François*, & que *Tilenus* s'énonçât de même ; & il n'en dit point d'autre raiſon, ſinon qu'il n'étoit pas *François* non plus, & qu'il étoit né, diſoit-il, en une Ville de *Suiſſe* : mais *Tilenus* en laiſſe une bien meilleure à deviner dans la Relation qu'il a faite de cette Conference, c'eſt qu'outre que ſon Adverſaire n'étoit que très-médiocrement verſé dans l'uſage de la Langue Latine, il s'étoit principalement propoſé de charmer par la pompe de ſes grands mots & d'un galimatias *François* les Dames (20) qu'il avoit fait inviter à cette diſpute.

Pag. 522. lign. 25. *Tous ces Irlandois.*] M. d'Aubigné : *d'autre côté les* Irlandois *déchaſſés qui ſe voyoient avec leurs femmes & enfans errans par toute la* France, *& qui ſur-tout empliſſoient & infectoient* Paris, *& méme qui furent*

(19) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 4., Chap. 14.

(20) *Scaligerana*, au mot *Perron*. Et Lettres de Guy Patin, en deux Volumes, Tom. 1, Let. 114.

(21)

rent trouvés faiſant des voleries, & de nuit avoir égorgés quelques paſſans ſur le Pont-neuf; ces gens faiſoient ſonner qu'ils étoient fugitifs pour la Foi Catholique (21). Les *Irlandois* s'étoient rébellés plusieurs fois, ſous prétexte d'avoir en horreur la Domination d'un Prince Proteſtant, & ils avoient donné entrée dans leur Isle aux *Eſpagnols* dès l'année 1579. (22). les *Eſpagnols* & eux ayant été vaincus & entierement défaits par les *Anglois* en 1601. les *Irlandois* prirent le parti que pluſieurs de leur Nation ont encore pris depuis peu d'années; & il eſt croyable que tous ceux qui auront eu affaire à ce Peuple, pourront bien dire quelque jour à peu près comme *Alphonſe d'Aquilar; qui levitatem & inconſtantiam* Hibernorum *deteſtatus cùm ſolveret, palam declaraſſe dicitur, ſe quocumque mitti, & vel ad remum addici malle, quàm cum* Hibernis *deinceps unquam rem habere* (23).

Pag. 523. lig. 23. *Caché leur canon ſous terre, &c.*] C'eſt que l'artillerie des *Huguenots* tira ce jour-là beaucoup plûtôt que les ennemis ne s'y attendoient; ayant été la premiere prête, quoiqu'elle eût la riviere à paſſer pour arriver au camp: du reſte la victoire de *Coutras* paſſa dans l'eſprit de quelques-uns pour miraculeuſe, tant parce qu'elle ne coûta preſque rien aux vainqueurs, qu'à cauſe que l'Armée Catholique, plus nombreuſe en Infanterie

(21) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 5, Chap. 15, ſur l'an 1602.

(22) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 3, Livre 68, pag. 352 & ſuiv.

(23) De Thou, Tom. 5, L. 125. p. 456. A. B. C.

(24)

terie que celle des Reformés, la passoit encore de plus du double en Cavalerie (24).

Pag. 524. l. 3. *Sainte Foy a été fait Evêque de Senlis.*] *Arnaud Sorbin*, qui fut surnommé *Sainte Foy*, étoit de *Monteig*, petite Ville située dans le *Querci* (25) : M. de *Mezerai* dit que *Sorbin* fut surnommé *Sainte Foy*, parce qu'il avoit été Curé d'une Paroisse de ce nom-là (26). Dans un de ses Poëmes, intitulé *Regrets de la France*, *&c.* imprimé *in 8.* à *Paris* chez *Guillaume Chaudiere* en 1568. avec privilege, il se qualifie *Prêtre de Monteig & R.* (27) *de Sainte Foy en Gascogne*, qui est du Diocèse de *Toulouse*, & dans la même année il se qualifioit déja *Docteur en Théologie & Prédicateur ordinaire du Roi*, dans deux Oraisons funebres qu'il fit pour *Anne de Montmorenci*, *Connêtable de France*, le 29. de Mars 1575. Il fit dans Notre-Dame de *Paris* l'Oraison funebre de *Marguerite de France* Duchesse de *Savoye*, & le lendemain 30. il prononça dans le même lieu celle de *Claude de France*, Duchesse de *Lorraine*; & dans toutes les deux il prend la qualité de *Docteur Théologal en l'Eglise de Toulouse.* Ce fut encore le même *Sorbin* qui fit en 1578. l'Oraison

(24) D'Aubigné, Tome 1, Liv. 1, Chap. 17, sur l'an 1587.

(25) Duchêne, *Antiquités des Villes de France*, au Chapitre 14 de Languedoc.

(26) *Abregé Chronologique*, dans les Matieres Ecclésiastiques du XVI. Siécle.

(27) C'est-à-dire Recteur; on nomme ainsi un Curé en Gascogne, à cause qu'il régit ses Paroissiens. Voyez Fauchet, dans son Traité des Libertés de l'Eglise Gallicane.

(28)

ſon funebre du Mignon *Cailus*, & en 1582. celle de *Saint Megrin*, laquelle, ainſi que toutes les autres, ſe vendoit chez le même *Chaudiere*, ruë *Saint Jacques* à l'enſeigne du Temps & de l'Homme ſauvage. La mort du Roy *Charles IX.* fut le ſujet d'une autre Piéce que *Sainte Foy* fit imprimer en 1574. ſous le titre de *Vie, mœurs & vertus de Charles IX.* &c. aux funérailles de ce Prince *Sorbin* avoit auſſi prononcé ſon Oraiſon funebre dans l'Egliſe de Notre-Dame de *Paris*, puis le corps ayant été dépoſé à *Saint Denis*, il avoit fait au Prince défunt un ſecond Panégyrique; de ſorte que cet homme, qui d'ailleurs a fait pluſieurs Ouvrages de Controverſe, tous remplis d'animoſité contre les Reformés, ayant été ſi ſouvent employé à faire les Eloges & les les Vies de tant de perſonnes illuſtres, on ne peut douter que les Catholiques ne le regardaſſent comme un Heros de leur Egliſe, & comme l'un de leurs plus éloquens Prédicateurs: mais cela n'empêchoit pas que les Reformés, qui le connoiſſoient, ne parlaſſent de lui comme d'un ignorant & d'un turbulent, qui excitoit par ſes Ouvrages, & notamment par ſes Lettres en 1572. les Bourgeois *d'Orleans* à y maſſacrer leurs freres (28), & par ſes Sermons la Cour de *France* à faire exterminer tous les *Huguenots* du Royaume, dit une Piece de ce temps-là, dont voici les termes: » Par avant les maſſacres, *Sainte Foy* » faiſoit rage à la Cour, tantôt criant contre » le

(28) *Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX*, Tome 1, fol. 247. recto. & Tom. 2, fol. 25. verſo.

(29)

» le Roy de ce qu'il se montroit trop doux
» envers les *Huguenots*, & tantôt exhortant
» le Duc *d'Anjou* à entreprendre le massa-
» cre, *non sans lui donner esperance de la*
» *primogeniture, comme Jacob l'avoit eüë sur*
» *son frere Esaü* : c'étoient les propres termes
» que tenoit ordinairement en ses Sermons
» ce bouffon, duquel l'ignorance & l'impu-
» dence étoient mocquées de tous ceux qui
» ne sçavoient pas qu'il étoit du secret &
» qu'il avoit charge de plus haut, de prépa-
» rer d'avance les *François* Catholiques au
» carnage des *Huguenots* .... Un jour,
» parlant du mariage du Prince de *Navarre*
» avec la sœur du Roy *Charles IX*. il dit ou-
» vertement, *qu'on ne pouvoit pas esperer que*
» *d'une telle alliance il sortît autre bête qu'un*
» *mulet, engendré de deux especes d'animaux,*
» *parce que les deux époux étoient de Religion*
» *differente* (29). Voilà un grand Passage, &
certes, vû le lieu où il est pris, on pourroit
croire qu'il y avoit de la médisance ; mais
pour voir qu'il n'y avoit là rien d'outré contre
Sorbin, on n'a qu'à lire ses *Regrets de la*
France, *&c.* & le Livre qu'il intitule, *Trace*
du Ministere visible de l'Eglise Catholique Ro-
maine, *&c.* imprimé l'année même des mas-
sacres (30) ; on y voit regner par-tout le même
esprit de sédition & de cruauté qui l'obligea
dans la suite à vouloir faire passer *Charles IX.*
pour Martyr.

Le Roy

(29) *Tocsin des Massacres*, page 96, Edition de 1579.

(30) Avec Privilege du Roy, chez G. Chaudiere, en 1572.

(31)

Le Roy *Henri III.* à qui le zele qu'il avoit autrefois témoigné pour la destruction des *Huguenots*, étant Duc *d'Anjou*, avoit pour lors attiré toutes sortes de louanges de la part de *Sorbin*, lui avoit donné par reconnoissance l'Evêché de *Nevers :* ce Prince mourut le deuxiéme d'Août 1589. & comme au moment de sa mort il étoit actuellement assisté de toutes les forces du Roy de *Navarre*, *Henri III.* qui sçavoit que suivant les loix du Royaume il n'y avoit que lui qui dût être son Successeur, n'avoit en mourant pû s'empêcher d'exhorter tous les Seigneurs François de sa Cour & de son Armée de le reconnoître pour tel après sa mort (31). *Sorbin*, qui, comme un envenimé Ligueur qu'il étoit, ne s'accommodoit pas d'un Roy *Huguenot*, voulut du moins empêcher que la Ville de *Nevers* ne reconnût ce Prince, & prétendit tout d'un temps confirmer le Duc de *Nevers* dans l'attachement qu'il avoit jusques-là témoigné pour la Lique : *Sorbin* donc se prit à invectiver publiquement en chaire en présence de ce Duc contre *Henri IV.* & contre ceux qui lui avoient juré fidelité : le Duc de *Nevers*, qui s'étoit tout fraîchement accommodé avec le nouveau Roy, fut sur le point de faire châtier *Sorbin*; mais cet indiscret, qui ne passoit pas pour fort sage, en fut quitte pour se retracter le lendemain, dans un Sermon qu'il fut obligé de faire exprès dans la même chaire (32). *Sorbin* au reste ne fut jamais Evêque de

(31) De Thou, en son Histoire, Tome 4, Livre 95, page 458. B. C.

(32) *Ib.* T. 5. L. 97. p. 32.

de *Senlis*, comme *Sanci* le dit ici par erreur, c'étoit *Guillaume Roze*, l'un des principaux personnages du Catholicon *d'Espagne*, que le Roy *Henri III.* avoit pourvû de cet Evêché (33), & qui l'étoit encore au moment de sa mort en 1602. Selon M. de *Sainte Marthe* (34), quoique M. de *Mezerai* dans son Abregé des matieres Ecclésiastiques du seiziéme siécle, assure que *Roze* sur la fin de ses jours changea son Evêché de *Senlis* avec celui *d'Auxerre* : *Arnaud Sorbin* mourut pareillement Evêque de *Nevers* en 1606. (35).

Pag. 524. lign. 4. *Au rang des Martyrs.*] Voyez les Mémoires de l'Etat de *France* sous *Charles IX.* T. 3. fol. 267. de la seconde édition. Dans la suite les Poëtes du tems autorisés par *Sorbin*, firent à ce Prince quantité d'Epitaphes, qui furent imprimées, & où entre autres flatteries on lisoit qu'il étoit mort comme *Samson*, qui abbattit quant à soi les colomnes, qu'il embrassoit (36) que la justice, la piété & la Religion moururent en *France* avec lui ; qu'il étoit mort Martyr de Jesus-Christ, & qu'on devoit l'invoquer comme un Saint (37).

Pag. 524. l. 11. *Blasphemant de rage.*] Les Mémoires de l'Etat de *France*, &c. disent à peu près la même chose : voici comme ils parlent :

(33) M. de Thou en son Histoire, Tome 4, Livre 94, p. 408. B. sur l'an 1589.

(34) *Gallia Christiana* Tome 3, au mot *Sylvanectenses.*

(35) *Gallia Christiana*, Tom. 3, au mot *Nivernenses.*

(36) Allusion à la Devise de Charles IX.

(37) Anti-Machiavel, *in*-16, pages 121 & 122. Edition de 1577.

(38)

lent : » les uns ont parlé de la vie & de la
» mort du Roy *Charles* comme si ç'avoit été
» le plus accompli & saint personnage qui fut
» jamais. De ce nombre est un certain *Sorbin*
» surnommé *Sainte-Foi*, lequel en compte
» merveilles, si on l'en croit : mais en telle
» sorte que je ne sçai si l'on doit rire ou pleu-
» rer de l'impudence & vilainie de ce caffard.
» Les autres ont affermé que par divers con-
» duits de son corps sortit presque tout son
» sang, & qu'il lui avint mêmes une fois en
» se levant de dessus sa chaise, de se laisser
» tomber par foiblesse, en telle sorte qu'il fit
» verser le bassin où étoit le sang qu'il avoit
» vuidé, & se veautra dedans, & qu'il est
» mort fort tourmenté en usant souventes fois
» de son langage accoûtumé, à sçavoir de ju-
» remens & blasphêmes, ayant le nom de
» quelques-uns qu'il haïssoit fort souvent en
» la bouche, comme extrêmement dépité de
» ne les avoir pû attraper. (38). *Henri Etienne* parlant en 1566. de certains *jeunes Princes, qui,* dit-il, *avoient leurs Précepteurs de blasphêmes, comme de quelque belle chose & louable, pour les sçavoir changer & diversifier en toutes sortes, & les prononcer avec l'accent & l'audace telles qu'il appartenoit sans aucunement hésiter* (39) : qui doute qu'il n'ait voulu désigner le Roy *Charles IX.* & ses freres, à qui la Reine-Mere avoit donné de tels précepteurs en la personne

(38) *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, Tome 3, fol. 267. recto. Edition de 1579.

(39) *Apologie pour Herodote*, Chap. 14, page 96, de la premiere Edition, qui est de 1566.

ſonne du Maréchal de *Raiz*, ou de *Retz*, & de quelques autres ?

Pag. 524. l. 15. *Que Dieu ait abîmé ce Pont, &c.*] En 1596. de Thou. T. 5. lig. 117. pag. 700. C.

Pag. 524. lig. 18. *L'Echaffaut de la tuërie.*] *En la valée de miſere*, dit d'Aubigné, *il y a une porte que nous avons vû peinte de rouge, à laquelle les principaux Maſſacreurs, comme* Tanchou, Pezou, Croiſet & Perrier, *étoient durant les trois jours ou partie d'iceux : là on amenoit à l'entrée de la porte, les miſérables que ceux-ci recevoient & menoient ſur des planches, par où on va aux Moulins pour les précipiter entre deux piliers du Pont.* (40).

Pag. 524. lig. 24. *Sept à huit cens martyrs d'eau douce.*] Il y eut en tout cent quarante perſonnes de noyées à cet accident. (41).

Pag. 524. l. 27. *La Reine d'Ecoſſe.*] *Marie Stuart*, fit étrangler, dit-on, en 1567. *Henri Stuard*, ſon parent & ſon mari dans la Ville *d'Edimbourg*, & en même temps par ſon ordre on fit jouer une mine, qui renverſa toute la maiſon, où il étoit mort (42) : puis, voulant ſe ſauver en *France*, pour éviter la vengeance & le courroux de ſes Sujets, elle fut arrêtée priſonniere en *Angleterre*, & décapitée en 1587. après une priſon de près de vingt-ans, pour avoir conſpiré pluſieurs fois contre l'Etat & la perſonne de la Reine *Eliſabeth* (43) : or, comme

(40) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 1, Chap. 4.

(41) De Thou, Tom. 5. Livre 117, pag. 700.

(42) De Thou, Tom. 2, L. 40. p. 420. F. & p. 421. A.

(43) De Thou, Tome 4, Liv. 86, pag. 164. E.

comme elle affectoit un grand zèle pour la Religion Catholique, & que c'étoit une Princesse Protestante, qui lui avoit fait faire son procès, on fit sur la mort de cette Princesse un livre intitulé : *le Martire de la Reine d'Ecosse*, *&c.* (44) on a dit néanmoins que le Roy *Henri III.* avoit beaucoup contribué à cette mort par les secretes sollicitations de M. de *Bellievre* : & M. *Varillas* qui accuse de témérité (45) M. du *Maurier* pour l'avoir encore assuré depuis peu dans ses Mémoires, ne sçauroit nier que dumoins les Ligueurs ne l'eussent déja dit tôt après le supplice de cette Reine : le fameux *Louis Dorléans*, dans son *second Avertissement des Catholiques Anglois*, *&c.* faisant comparaison de *Neron* avec *Henri III.* *Neron*, dit-il, *fit mourir tous ses parens*, Henri *a fait mourir* la Reine d'Ecosse & *tous ses cousins* (46) : ce qui, à l'égard de la Reine *d'Ecosse* est encore repeté au feuillet 9. du même Libelle, & page 58. du *Discours du Martyre des deux freres Guises*, & dans Mezerai, sur l'an 1587. de *son Abr. Chron.*

Pag. 525. l. 11. *L'Ancien de la Montagne*] C'étoit un Prince de *l'Asie*, Seigneur d'un très-beau Pays situé au pied du *Liban*; quelques-uns prétendent même, qu'il étoit aussi Seigneur de cette Montagne : ceux qui s'étoient croisés pour la guerre sainte, au temps de

(44) Brantome, *Dames Illustres*, *&c.* en la Vie de Marie Stuart.

(45) Histoire de Henri III, Tom. 3, Liv. 9, pag. 70 de l'Edition de Hollande.

(46) Fol. 43, verso. Edition de 1590, chez G. Bichon.

(47)

de laquelle il vivoit, l'appellerent *l'ancien* on le *vieux de la Montagne*, quoi que chez les ſiens, le mot *d'Ancien* ou de *Vieux* qu'ils lui donnoient, ſe prît ſeulement pour marquer la *Seigneurie* & la Dignité de ce Prince, au même ſens que celui de *Seigneur*, venant du Latin *Senior*, qui ſignifie *Vieillard* : les Sujets de ce Prince avoient pour maxime que pour être heureux en l'autre vie, il falloit qu'ils obéïſſent à leur Seigneur en celle-ci, dans tout ce qu'il lui plaiſoit de leur commander, duſſent-ils y périr infailliblement; de-là vint que pluſieurs Princes Chrétiens, qui périrent dans les guerres de la Paleſtine, ſe trouverent avoir été aſſaſſinés par les ordres du Seigneur de la Montagne du *Liban*, toutes les fois qu'il crut avoir intérêt de ſe défaire d'eux : voyez M. *Menage* dans ſon *Dictionnaire Etymologique*, au mot: *Aſſaſſin*, où il a raſſemblé ou indiqué tout ce qui s'eſt dit juſqu'à préſent de plus ſolide & de plus curieux ſur ce ſujet-là.

Pag. 525. l. 17. *Maurevel.*] Le *Recueil des choſes mémorables avenuës en* France *depuis* 1547. *juſqu'en* 1589. nous apprend qu'il étoit de *Brie* (47) : & M. de *Mezerai* dit qu'il ſe nommoit *François de Louviers Morevel :* c'eſt en ſon *Abregé Chron.* ſur l'an 1569. Il avoit tellement la Phiſionomie de ce qu'il étoit, qu'ayant paſſé en *Angleterre* avec le Maréchal de *Raiz* qui y alloit en Ambaſſade en 1573. un Milord *Anglois*, qui ne l'avoit jamais vû, ni en perſonne, ni en tableau, & qui même ne l'avoit jamais ouï dépeindre, s'écria tout haut de ſon

(47) Fol. 174. verſo.

de ſon propre mouvement, dès qu'il eût enviſagé *Morevel, je gage que voilà le Bourreau qui a tué l'Amiral*, depuis quoi ce méchant, n'oſa plus ſe montrer en ruë, tant qu'il fut dans le lieu, où cela avoit été dit. (48). En 1574. le même *Morevel* & le Comte *Martin*, qu'on appelloit le *Huguenot*, tant parce qu'il l'avoit été que pour le diſtinguer d'un autre de même nom qu'on appelloit *le Lutherien*, furent encore envoyés en *Poitou* par le Conſeil ſecret, pour tuer M. de *la Noue* & quelques autres Gentilshommes *Huguenots*, mais en vain, parce que chacun ſe tint ſur ſes gardes. (49).

Pag. 525. lign. 23. *En tuant à ſes affaires Mouy.*] C'eſt ainſi qu'il faut lire par tout où il y a *Môny* dans ce Chap. *Claude* (50) *de Vaudré* Sieur de *Mouy* en *Picardie* riche, ſage & vaillant Gentilhomme, commandoit quelques Cornettes de Cavalerie, dans l'Armée du Prince de *Condé* pendant les ſeconds Troubles: *Morevel* l'y vint trouver, le priant de le recevoir dans ſa Compagnie, ce qu'ayant obtenu, il y ſervit juſqu'aux troiſiémes Troubles qu'il alla ſe rendre à l'Armée du Duc *d'Anjou*: y ayant été trouvé propre à exécuter quelque inſigne trahiſon, on lui fit offre de dix mille écus s'il trouvoit moyen de tuer *l'Amiral de Châtillon*: *Morevel* accepte le parti, & dans le deſſein de faire ſon coup il paſſe au Camp des Princes & vient retrouver *Mouy* ſon ancien

(48) *Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX*, Tom. 2, fol. 217. verſo.

(49) *Ibidem*, Tome troiſiéme, fol. 217. recto.

(50) Il eſt nommé Louis dans les Mémoires de Caſtelnau, Tom. 1, pag. 806.

cien Capitaine, auprès duquel il s'insinua tellement qu'il en obtint des recommandations pour l'Amiral: *Morevel* ne cherchoit donc plus que l'occasion d'assassiner sans danger ce Général, mais il lui étoit impossible tant l'Amiral étoit toujours bien accompagné: là-dessus arriva la Bataille de *Montcontour*, d'où *Morevel* s'enfuit des premiers à *Niort*: *Mouy* qu'on y avoit envoyé depuis avec sa Compagnie aprit deux jours après que les ennemis paroissoient vers *Cherveux*: il y court avec sa Troupe pour leur donner la chasse: mais dans le temps qu'il avoit mis pied à terre dans un jardin pour ses nécessités, *Morevel*, à qui le brave *Mouy* faisoit part de son lit, de sa table & de sa bourse, lui servant de pere, comme *Morevel* lui-même l'avouoit, ce lâche scelerat donne à son bienfaicteur & Capitaine un coup de pistolet dans les reins (51) après quoi, sautant sur un cheval, que lui avoit donné *Mouy*, il se sauva dans *Chandenier*, où les Catholiques avoient un de leurs Logemens. (52).

Pag. 526. l. 2. *Par Mouy le fils qui y mourut aussi.*] *Finalement*, dit une Histoire de ce temps-là, Morevel *fut tué dans* Paris *au milieu de ses Gardes, par* Mouy *le fils, qui ne le prit point par derriere, mais pardevant, & à coups d'épée, au défaut de la cuirasse dont il étoit ordinairement couvert.* (53). M. de *Thou* parlant de

(51) Les Mémoires de l'Etat de France disent, que ce fut dans la nuque du col.

(52) *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, Tom. 2, fol. 32. Et d'Aubigné, Tome 1, Livre 5, Chapitre 18.

(53) Recueil des Choses mémorables, &c. sur l'an 1569.

de l'assassinat de *Mouy* le pere par *Morevel*, & de la veangeance *qu'Artur de Vaudré Mouy* son fils en tira long-temps après, aux dépens de sa propre vie, dit : *in eum qui præcipuæ secundum* Colinium *authoritatis inter Protestantes erat, quid contra* Colinium *non ausus fuerat executus est : quod & ei tamen postea exitium, ut merebatur, attulit, sed funesto ipsis ultoribus exitu, ut suo loco videbimus.* (54). Ainsi, je m'attendois de trouver en son lieu dans M. de *Thou* le récit de la mort de *Morevel* & de *Mouy* le fils ; mais je ne l'ai vû ni dans l'Edition de *Geneve*, ni par les choses qui en ont retranchées : à quoi néanmoins il n'y a pas grand mal, puisque nous avons le Journal du Regne de *Henri III.* qui rapporte la chose au quatorziéme d'Avril 1583. auquel jour *Mouy* le fils ayant rencontré *Morevel* dans la rue *Saint Honoré*, l'attaqua, lui porta plusieurs coups d'épée mortels, & fut tué lui-même par un de la suite de *Morevel*, comme il vouloit achever ce Meurtrier de son pere en lui coupant la gorge. (55).

Pag. 526. l. 4. *Vieillard de la Montagne.*] Il y a de l'apparence que c'est particulierement au sujet du nom *François des Montaignes*, que le *Jesuite Richeome* avoit pris depuis peu dans un livre, où il deffendoit les Maximes des *Jesuites*, que *Pasquier* & *d'Aubigné* se rencontrent dans la comparaison, qu'ils font l'un & l'autre de ces Maximes Jesuitiques avec celles du Veillard

(54) M. De Thou en son Histoire, Tome 2, Livre 46, pag. 602. C. D.

(55) Journal du Regne de Henri III. au mois d'Avril de l'an 1583.

(56)

du Vieillard de *la Montagne*. (56). Ce fut au reste, par les ordres de ce terrible Prince, que le Comte de *Tripoly*, *Conrard* Marquis de *Montferrat*, *Edouart* fils du Roy *d'Angleterre*, *Thierry* Prince de *Tyr*, & quelqu'autres furent assassinés pendant les Croisades pour le recouvrement de la *Palestine*, dans le treizéme siecle.

Pag. 526. l. 10. *La chambre des méditations.*] Quoi que les *Jesuites* nient (57) qu'il y ait ni dans leurs Colleges, ni dans leurs Maisons aucun lieu qu'ils nomment la *Chambre des méditations*, ils conviennent pourtant que dans tous les lieux de leurs Etablissemens ils en ont une appellée entr'eux la *Chambre aux exercices Spirituels*, dans laquelle ils avouent même qu'il y a des portraits de Diablès, mais ils disent que ces figures hideuses ont toujours leur rapport à quelque Histoire ou Mystere où les Démons doivent être peints, soutenans au reste que cette chambre avec tous les tableaux qui y sont, est destinée uniquement pour ceux d'entr'eux, ou de leurs Dévots, qui voulans méditer dans cette espece de retraite, sur les moyens de se détacher du monde, & de parvenir un jour aux félicités de la vie à venir, peuvent avoir besoin de ces peintures affreuses, pour se représenter efficacement l'horreur & les gênes cruelles qui sont reservées dans l'Enfer

(56) *Recherches de Pasquier*, Livre 3, Chap. 4. Lettres de Pasquier, Tome 2, Liv. 20, pag. 567. Et Mémoires de la Ligue, Tome 6, pag. 165, dans le Plaidoyer de M. Antoine Arnaud.

(57) Voyez la Réponse à l'Anti-Coton, pag. 109 & 113.

l'Enfer aux Pécheurs impénitens (58) : Or il n'y auroit en tout cela rien de fort extraordinaire pour des gens, qui mettent l'attrition au nombre des dispositions saintes & méritoires, & qui souvent sont de ceux à qui la lecture de l'Ecriture sainte est interdite : mais il y a des gens, qui prétendent que cette chambre, comme on voudra la nommer, est particulierement employée par les *Jesuites*, à y renfermer certains esprits foibles, & les mettre en état au sortir de-là d'exécuter aveuglément & souvent en vrais désespérés tout ce qu'il plaît aux *Jesuites* de leur ordonner, pour l'avancement des projets violens qu'on veut que leurs Maximes authorisent : il est si vrai que dumoins on les accusoit de cela sur la fin du dernier siecle, que la Cour de Parlement en fit un des principaux chefs, sur lesquels le Parricide *Jean Châtel* devoit être interrogé (59), ensorte qu'on lui demanda précisément *s'il n'avoit pas été en la Chambre des Méditations, où les* Jesuites *introduisoient les plus grands pécheurs, qui voyoient en cette chambre les portraits de plusieurs Diables de diverses figures épouventables, sous couleur de les réduire en une meilleure vie, pour ébranler leurs esprits, & les porter par de telles résolutions à faire quelque grand cas :* à quoi si l'on ajoute la réponse de *Châtel*, qui porte, *qu'il avoit été souvent en cette chambre des méditations* (60), on ne s'étonnera point qu'il

(58) *Plainte Apologétique, &c.* par Richeome, Edition de 1603, pag. 165.

(59) Voyez le Libelle intitulé : l'*Art d'assassiner les Rois*, enseigné par les Jésuites, page 110.

(60) *Procedures contre Jean*

qu'il se soit trouvé tant de gens qui n'ont point douté de la vérité de l'existence d'une telle Chambre chez les *Jesuites*, ni que l'Interrogatoire de *Châtel* n'en contînt la principale destination. Il y a même encore aujourd'hui des personnes si persuadées que cette chambre & l'usage que cet interrogatoire lui attribue subsistent de tout temps chez les *Jesuites*, qu'elle en sont venuës jusqu'à déterrer & donner au Public depuis peu d'années une ancienne & fort étenduë description (61), non pas proprement de cette chambre, mais bien de la maniere dont y est introduit & gouverné celui qui doit servir d'instrument aux desseins des *Jesuites*; laquelle description on prétend avoir été tirée de quelque ancien Ecrit soit d'un *Jesuite*; ou de quelqu'un qui sçavoit les secrets de leur Société: Quand les *Jesuites* ont introduit dans cette chambre la victime de leur fureur, dit cet Ecrit, ils tirent d'un coffre d'ivoire couvert d'un *Agnus Dei* & environné de Caracteres, un coûteau qu'ils arosent d'eau bénite, & sur lequel ils mettent certain nombre de grains bénits, qui représentent qu'on tirera autant d'ames de Purgatoire, qu'on donnera de coups; & en le donnant au Meurtrier, ils lui disent: Va, Mignon de Dieu, élû comme *Jephté*, le Glaive de *Samson*, le Glaive de *David*, duquel il trancha la tête à *Goliath*,

Jean Châtel, imprimées en 1595, chez Jacques Metayer, page 8. Et les Mémoires de la Ligue, Tome 6, page 25.

(61) C'est un Ecrit de 8. pages *in*-8. imprimé en 1622, sans nom de lieu, ni d'Imprimeur, & intitulé: *Mystere des Jésuites, pour prendre résolution de tuer les Rois.*

liath, le Glaive de *Judith*, duquel elle trancha la tête à *Holopherne*, le Glaive des *Machabées*, & le Glaive de *Saint Pierre*, duquel il coupa l'oreille à *Malchus*, le Glaive du Pape *Jule II.* avec lequel il arracha des mains des Princes *Peruſe*, *Imole*, *Fayence*, *Furlî*, *Boulogne* & autres Villes avec grandes effuſion de ſang : va, ſois homme robuſte, & le Seigneur aſſure tes pas : puis toute la Compagnie ſe mettant à genoux, l'un d'entr'eux fait cette conjuration : venez Séraphins, Trônes & Dominations : venez Anges bienheureux pour remplir ce vaiſſeau de gloire immortelle, & lui apportez préſentement la Couronne de la Vierge, des Patriarches & des Martyrs. Il n'eſt pas nôtre, il eſt vôtre. Et toi Dieu, qui es redoutable, & qui lui as revelé en ſes méditations, qu'il falloit tuer un Tiran & Hérétique, pour donner ſa Couronne à un Roy Catholique, étant diſpoſé par nous à cette entrepriſe, redouble ſes nerfs, renforce ſon courage, afin qu'il puiſſe executer ta volonté. Donne-lui un corſelet caché, afin qu'il puiſſe échaper à la fureur des Sergens : donne-lui des aîles, afin que les Lances de ces barbares n'atteignent ſes membres ſacrés : épans tes rayons ſur ſon ame, afin qu'elle anime tellement ſon corps, qu'elle ſe jette à travers tout ce qui s'oppoſera à ſon entrepriſe, ſans peur. Cette conjuration finie, ils le menent devant l'Autel, & lui montrent un tableau, où les Anges tiennent *Jacques Clement Jacobin*, Aſſaſſin de *Henri III.* & le préſentent devant le Trône de Dieu, diſans, Seigneur, voilà ton bras, voilà ta vengeance & l'exécution de ta Juſtice:

ce : & tous les ſaints ſe levent pour lui faire place. Après que ces choſes ſont faites, il n'y a plus que quatre *Jeſuites*, qui parlent à cet homme, & quand ils l'abordent, ils lui diſent, qu'ils ſont ravis en admiration de voir la ſplendeur, qui eſt autour de ſa perſonne, ils lui baiſent les mains & les pieds, ils ne le tiennent plus pour un homme, & lui portant envie de l'honneur & de la gloire qu'il poſſede déja, ils lui diſent en ſoupirant, à la mienne volonté, que Dieu m'eût élû & choiſi en votre place, je ſerois aſſuré de n'aller point en Purgatoire, mais tout droit en Paradis. Ces paroles avec ce qui a été ci-deſſus allégué de l'Interrogatoire de *Châtel*, font la deſcription de cette prétenduë Chambre des méditations telle qu'on la lit dans le Livre intitulé : *la Politique des Jeſuites* (62) : j'ai crû devoir la mettre ici, parce qu'outre qu'il en eſt queſtion, je ne l'ai vûe nulle part, non pas même dans *d'Aubigné*, quoi qu'il l'eût promiſe. (63). Voyez dans la Réponſe à *l'Anticoton*, par le *Jeſuite François Bonald*, p. 112. 113. & 114. de l'Edition de *Pont* à *Mouſſon* en 1611. de quelle maniere les *Jeſuites* ſe défendent de l' Interrogatoire & des Réponſes de *Châtel.*

Pag. 526. lig. 21. *Saint Claude qui fut brûlé avec l'Abbaye en 1564.*] l'Abbaye de *Saint Claude* dans la Comté de *Bourgogne* a pris ſon nom d'un *Claude*, qui étoit Archevêque de *Beſançon* en l'année 626. (64) ſa Légende dit qu'au

(62) Edition de Cologne faite en 1689, page 106. & ſuivantes.

(63) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 2, Chap. 22, ſur l'an 1589.

(64) Moreri, au mot *Claude.* Le Hagiologique de

qu'au bout de ſept ans il quitta ſon Archevêché, pour ſe rendre Religieux au Monaſtere de *S. Oyend* (*Eugendus*) qu'on a depuis nommé l'Abbaye de *Saint Claude*, parce que pendant cinq ans, qu'il y fut ſimple Religieux & cinquante autres qu'il en fut Abbé, il vêcut dans une ſi merveilleuſe ſainteté, qu'aujourd'hui ſon corps eſt véneré dans toute la *Bourgogne*, à cauſe des Miracles,qu'on prétend qu'il opere encore tous les jours. (65) Spon. Tom. 2. de ſon Hiſtoire de *Geneve* dit qu'en 1590. ou 1591. pendant la Ligue ceux de *Saint Claude* craignans pour les Reliques de ce Saint, envoyerent à *Geneve* à la Douanne un balot qu'ils en retirerent après la paix, & que dans ce balot ils avoient mis le corps de *Saint Claude* qui de cette maniere reſta en ſureté dans *Geneve* même, perſonne n'ayant eu la curioſité d'ouvrir le balot. Ainſi il en ſera arrivé de ce corps comme du *Saint Suaire de Chambery* qui ſe montre encore aujourd'hui, quoique *Rabelais* témoigne que de ſon temps il fut brulé ſans qu'on en pût ſauver un ſeul brin. (66).

Pag. 526. l. 26. *Le pitoyable Montferrand.*] C'eſt ainſi qu'il faut lire, & non *Montferrat* : la raiſon pourquoi *d'Aubigné* l'appelle *pitoyable*, c'eſt que ſelon cet Auteur, lors du maſſacre de *Bourdeaux*, où *Montferrand* étoit Gouverneur en 1572. lieu où le Procureur Général & le premier Jurat *Mulet* firent ce qu'ils pûrent

de M. de Caſeneuve marque ſa vie à l'année 698.

(65) *Legenda aurea*, Edition de Lyon, chez J. Huguetan, en 1507, fol. 184 & ſuiv.

(66) *Voyez* Rabelais, Livre 1, Chap. 27.

(67)

pûrent qu'il n'y eût point de ſang répandu, & donnerent par pluſieurs délais affectés le moyen de ſe retirer à ceux qui le jugerent à propos (67) : mais M. *d'Aubigné* ſe mocque, ou n'étoit apparemment pas bien informé des motifs qui porterent *Montferrand* à agir pendant quelques jours, comme s'il eût voulu garantir les Réformés de *Bourdeaux* d'un Maſſacre, qu'il prétendoit ſeulement differer : voici donc ce que c'étoit : *Charles de Montferrand*, homme avare comme le ſont pluſieurs débauchés étoit continuellement ſollicité par *Emond Auger Jeſuite*, qui prêchoit à *Bourdeaux*, de faire un maſſacre de ceux de la Religion, mais deux raiſons l'empêchoient de ſuivre en cela ſitôt qu'il eût voulu, l'inclination de ce *Jeſuite* & la ſienne : l'une étoit l'entrepriſe que *Philippe Stroſſi* avoit formée ſur *la Rochelle* (68), qui ne pouvoit réuſſir ſi, dans le temps que cet *Italien* tâchoit d'endormir les *Rochellois* par ſes belles paroles, ils venoient à ſçavoir le maſſacre, qui ſeroit fait à *Bourdeaux* par ordre du Roy : L'autre, que *Montferrand*, avant que de commencer la tuerie des *Huguenots* de *Bourdeaux*, s'étoit propoſé de tirer d'eux tout autant d'argent qu'il pourroit ſous une feinte promeſſe de les garentir : enfin pourtant, l'entrepriſe ſur la *Rochelle* ayant manqué, & *Montferrand* n'ayant pû tirer des Religionnaires de *Bourdeaux* que cinq cens écus, au lieu de dix mille qu'il en eſperoit & qu'il avoit déja deſtinés à ſa Maîtreſſe, & d'autre part ne pouvant

(67) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 1, Chap. 5.

(68) De Thou, Tome 2, Liv. 63. p. 855. A. B.

pouvant aussi plus se défendre de déferer aux murmures du *Jesuite Auger*, qui disoit hautement en chaire, que l'épée de *Montferrand* tenoit au fourreau, & qu'il s'endormoit auprès de sa putain, c'étoit la femme d'un Maître des Requêtes qu'il avoit enlevée, il résolut & executa le massacre avec à peu près autant de fureur qu'on l'eût pratiquée dans aucune autre Ville de *France* en ce malheureux temps: le jour que *Montferrand* avoit pris pour l'exécution étant venu, il massacra lui-même à coup de coutelas M. *Jean Guilloche* Sieur de la *Loubiere* Conseiller au Parlement de *Bourdeaux*: ayant mêmes rençonné jusqu'au dernier sou le Sieur de *Boucher* autre Conseiller, & *Bernard de la Buthe* en leur promettant la vie, & tiré ou fait enlever ce qui lui plaisoit des plus riches boutiques des Marchands Religionnaires, encore mettoit-il en délibération après cela s'il leur sauveroit la vie ou non. (69). Deux ans après, sçavoir en 1574. *Montferrand* assembla tout ce qu'il put de Troupes pour assiéger *Gensac*, en délibération d'exercer de nouveau sa cruauté sur les pauvres *Huguenots* du lieu: mais comme il ne faisoit encore que ses approches, il fut choisi dans un rang de vingt ou trente Gentilshommes par un des assiegés, qui d'un seul coup de mousquet que l'on tira, ayant frapé *Montferrand* au travers du corps, trancha la vie de ce Meurtrier, causa l'entiere dissipation de cette Armée, & délivra *Gensac* (70): Voilà quel étoit le Martyr, dont

(69) *Mémoires de l'Etat de France, &c.* Tome 1, fol. 308 &c. Edit. de 1579.

(70) *Ibidem*, Tom. 1, fol.

dont M. *d'Aubigné* fait ici présent à l'Eglise Romaine : à l'égard du *Jesuite Emond Auger*, qui prêchoit si débonnairement dans *Bourdeaux*, il étoit de *Treys en Provence* (71), & Prédicateur du Roy *Charles IX.* c'est lui qui pour échantillon de ses sentimens modérés fit imprimer *in-8.* par *Sebastien Nivelle* en 1568. & dédia à ce Prince un Livre intitulé : *Le Pedagogue d'armes, pour instruire un Prince Chrétien à bien entreprendre & heureusement achever une bonne guerre, victorieux de tous les ennemis de son Etat & de l'Eglise Catholique.* (72). Là dedans il pose pour Maximes, » que lorsqu'il » est question de faire la guerre anx Hérétiques » avec apparence de succès, on ne peut alléguer » au Monarque, qui veut l'entreprendre, au» cuns siens Edits ou Ordonnances du passé, » que de tous les Hérétiques ceux à qui le Prin» ce doit le moins faire de scrupule de rompre » les Edits, & de leur faire la guerre, ce sont » les *Huguenots*, que l'on doit, *dit-il*, esti» mer les plus pernicieux & endiablés Satelli» tes de mensonge, qui s'éleverent jamais » contre l'Eglise, & que tout bien & sainte» ment consideré le Prince qui s'armera con» tre les *Huguenots*, trouvera en son esprit » une suffisante occasion de s'assurer en sa » sainte entreprise, sans s'arrêter aux remon» trances de ces Séditieux, Rebelles, fondées » possible,

fol. 384. vers. & 385. rect.

(71) Il étoit de Troyes en Champagne, selon la Bibliotheque de la Croix du Maine. Matthieu dit Tom. 1, pag. 250 de son Histoire, qu'il refusa plusieurs dignités Ecclésiastiques.

(72) *Biblioth. Draudii*, Tom. 2, pag. 76.

» possible, *dit-il encore*, sur quelques Edits
» qu'ils avoient par ruse & finesse de mauvais
» Conseillers, obtenus de sa Majesté, pour
» les laisser vivre en liberté : ains, avec une
» gravité déliberée resoluë, il leur doit ré-
» pondre; que si l'on a fait une faute con-
» tre son gré, POUR L'INJURE DU TEMS,
» il n'est pas raison qu'il en fasse deux. (73).
Je croi que M. *Maimbourg* avoit sous les yeux ce livre de son ancien Confrere, lorsque, pour justifier les restrictions qu'on apportoit continuellement aux Edits des Reformés il se contentoit de dire *que les temps étoient changés*. *Æmond Auger* fut successivement Prédicateur du Roi *Henri III.* qui le prit aussi pour son Directeur de conscience, & ce fut par les leçons d'un tel Directeur (74) que ce Prince ayant tout-à-fait renoncé aux plus importantes fonctions de la Royauté, pour se revêtir des habits & de toutes les superstitions d'un Moine bigot, la Reine-mere, non contente d'en avoir querellé le *Jesuite Auger*; vers le mois de Juin 1583. (75) n'eût point de repos qu'elle n'eût obligé ses Supérieurs de le releguer à *Milan*. (76).

Dans la Bibliotheque de Madame de *Montpensier*, il est fait mention d'un Libelle intitulé : *les Rufianeries de la Cour par le Comte* de

(73) Guillaume Ranchin en sa *Révision du Concile de Trente.*

(74) Ce Pere Auger excusoit toutes les fautes du Roy, par des œuvres compensatoires.

(75) Lettres de Busbéq, Lettre 20, du 25 de Juin 1581.

(76) *Réponse de l'Université de Paris à l'Apologie des Jésuites, publiée sous le nom du P. Caussin*, Chap. 18, pag. 352, Edition de 1644.

(77)

de Maulevrier (77), *avec les apostilles du Pere* Emond. Au reste, quoiqu'il soit dit ici que la Reine-mere n'eut point de repos qu'elle n'eût obligé les Superieurs du Pere *Emond* de le releguer à *Milan*. Le Pere *Jouvency* en parle autrement, en disant dans son Histoire de la Société, que ce Pere demanda lui-même la permission de se retirer pour suivre l'avis de ses Superieurs, qui étoit de l'éloigner de la Cour.

Pag. 526. l. 30. *Chessé, Maillé-Benehard à Vendôme.*] C'est ainsi qu'il faut lire & qu'on lit effectivement dans *Fœneste* (78), lorsque *Henri IV.* n'étoit encore que Roy de *Navarre*, il avoit donné le Gouvernement de *Vendôme*, qui étoit de son patrimoine (79) à *Jacques* (80) *de Maillé-Benehard*; & par confiance en la fidelité de cet homme, il y avoit transporté son Grand-Conseil, le croyant là fort en sûreté : depuis, ayant eu quelque vent de la trahison de *Benehard*, il envoya vers lui M. le Comte de *Soissons*, pour l'exhorter à persister dans son devoir, sinon pour le faire sortir de la Place : mais le traître sçut si bien endormir ce Prince par toutes sortes de protestations de fidelité, que non-seulement on le laissa dans son Gouvernement, mais que même la pensée ne vint point au Roy de transferer ailleurs le Grand-Conseil : enfin

(77) Charles-Robert de la Marck Comte de Maulevrier, mort en 1622, âgé de 84 ans. Anselme, Tom. 1, pag. 633. C.

(78) Livre 4, Chap. 9.

(79) *Mémoires de l'Etat de France, &c.* Tome 1, fol. 155. recto.

(80) Mezeray, *Abregé Chronologique*, sur l'année 1589, le nomme *François*.

pourtant, le temps venu auquel *Maillé-Benehard* devoit livrer *Vendôme* au Duc de *Mayenne*, ce Prince fit approcher de la Place le Sieur de *Rône*, qui, s'en étant rendu maître, fit tout d'un temps prisonniers tous les membres de cette Compagnie & quantité d'autres personnes, qui s'étoient renduës à sa suite, soit comme Avocats ou Procureurs, ou comme Parties. Ce fut en automne 1589. que *Benehard* commit cette perfidie, & le Roy en fut touché si sensiblement, que n'en voulant point differer la vengeance & la punition, il fit au mois de Décembre de la même année marcher ses troupes droit à *Vendôme* sous les ordres du jeune *Biron*, qui dans la suite eut la tête tranchée : le siége se fit avec tant de vigueur, qu'en moins de trois heures les fauxbourgs furent emportés d'emblée, le Château forcé & la Ville prise par le Château; en sorte que la plus grande peine de *Biron* en cette expedition, fut d'empêcher que la Ville ne fût pillée : en effet, il y entra pour arrêter par sa présence la désolation, qui menaçoit cette Ville rebelle. Il y eut à peine mis le pied, qu'on lui amena prisonniers *Benehard* & *Robert Chessé*, *Cordelier*, pour ordonner de ce Moine, qui avoit prêché contre le Roy : Il n'y avoit que quelques mois que *Chessé* s'étoit déclaré Ligueur; ayant jusques-là, presque en toutes les occasions témoigné du zele pour le service du Roy; & c'étoit par un si bon motif, qu'au commencement de la même année 1589. il avoit encore beaucoup aidé à cacher & à faire sortir de *Paris* M. le Président de *Thou*, qui n'a-

voit

voit point trouvé de retraite plus ſûre contre les embûches des Seize, qu'en ſe mettant à couvert chez les *Cordeliers de Paris* (81); mais *Cheſſé* ayant été tôt après par ordre de ſes Superieurs envoyé à *Vendôme*, il y avoit machiné dès le mois de Septembre ſuivant une trahiſon pour introduire le Duc de *Mayenne* dans la Ville de *Tours* (82); & le deſſein ayant manqué, faute de meilleure occupation pour ſon nouveau parti, dans tous les Sermons que *Cheſſé* faiſoit à *Vendôme*, il n'avoit pas manqué d'encourager les habitans dans leur revolte (83). *Biron* le fit pendre ſur le champ, & l'on peut dire que du moins il ſouffrit la mort avec conſtance: mais il n'en fut pas ainſi de *Benehard*, car il ne ſe vit pas plûtôt en préſence de *Biron*, qu'il ſe jetta à ſes pieds, lui demandant la vie dans les termes les plus bas & les plus méſéans à un homme de guerre. *Biron*, qui n'aimoit point les lâches, en fut plus irrité contre lui qu'auparavant, & lui ayant dit qu'il ne meritoit pas de vivre puiſqu'il n'avoit point ſçu ſe contenir en devoir, ou du moins ſe deffendre mieux, il le condamna de ce pas à mourir: cet Arrêt fut un vrai coup de foudre pour le miſérable *Benehard*, qui, perdant tout-à-coup ſes forces, ſe laiſſa tomber par terre, fondit en larmes, laiſſa tout aller ſous lui en préſence de ce Seigneur, & eut à peine aſſez de vie, pour pouvoir être conduit au pied du gibet

(81) *Thuani, de Vita ſua*, Lib. 3, pag. 55.

(82) *Chronologie Novenaire*, Tom. 1, pag. 229.

(83) De Thou, Tom. 5, Liv. 97, pag. 22. A. B.

gibet de *Cheſſé*, où il eut la tête tranchée (84).

Pag. 526. l. 31. *Pleſſis de Côme.*] C'eſt ainſi qu'il faut lire : *Pierre le Cornu*, Sieur de *Pleſſis de Côme*, Gouverneur de *Craon* en *Anjou* pour la Ligue, convaincu de pluſieurs meurtres & brigandages, fut compris dans le Traité du Duc de *Mayenne* en 1596. (85) & pour cela, il ne ſe hâtoit point de mériter la clémence du Roy : mais ayant pris l'allarme du voyage que Sa Majeſté faiſoit en *Bretagne* pour réduire le Duc de *Mercueur*, il choiſit ce temps-là pour envoyer ſes Députés, qui trouverent le Roy à *Thoury* en *Beauſſe* au mois de Fevrier 1598. il s'étoit par ſurpriſe emparé de *Mont-jan* au Pays de *Maine* en 1591. il avoit fait tuer de ſang froid le Baron *Jean de Criquebeuf* (86) ſon priſonnier, qui avoit été Gouverneur de ce lieu, après avoir extorqué de ce Gentilhomme ſix mille écus de rançon ſous la foi jurée de lui laiſſer la vie (87). Il avoit même déja ſous le Regne de *Henri III.* fait aſſaſſiner dans une Egliſe *Louis Huraût*, Sieur de *Villeluiſant*, Colonel & neveu du Chancelier de *Chiverni* (88) : le Roy pardonna à *Pleſſis de Côme* tous ces crimes & pluſieurs autres homicides, & le confirma dans ſon Gouvernement de *Craon*, ſe

(84) De Thou, Tome 5, Liv. 97, pag. 30. Et d'Aubigné, Tom. 3, Livre 3, Chap. 4.

(85) De Thou, Tom. 5, Liv. 115, pag. 649. C.

(86) Il y a deux Criquebeuf, l'un ſur la Seine, Election du Pont de l'Arche ; l'autre de la Sergenterie de Goderville, Election de Montivilliers.

(87) De Thou, Tom. 5, Liv. 102, pag. 179. E. F.

(88) D'Aubigné, Tome 3, Livre 1, Chap. 1.

(89)

ſe contentant de lui ôter le Château de *Montjan* (89) : Il eſt vrai que du *Pleſſis de Côme* fut depuis, encore qu'il prétendît ſe prévaloir de ſon Edit, condamné en d'exceſſifs dommages & interêts envers la Veuve du Baron de *Criquebeuf* (90) : mais on ne voit point que le *Pleſſis de Côme* ait été ſupplicié ; peut-être que l'Hiſtoire de M. de *Thou* ne va pas aſſez loin, ou même que *d'Aubigné* l'a dit un peu légerement en cet endroit de *Sanci ;* en effet, la maniere dont cet Hiſtorien parle de lui pour la derniere fois dans ſon Hiſtoire, (91) témoigne qu'il n'étoit point ſûr de la choſe.

Pag. 526. l. 32. *Fontenelle.*] Autre fameux Ligueur & brigand : *Eder* étoit ſon nom de famille (92), & le nom de cet homme étoit *Guy Eder de Beaumanoir ;* mais par conſidération pour ſa Maiſon qui étoit des plus illuſtres, dans tous les actes de ſon procès il fut ſimplement qualifié le Baron de *Fontenelne* (93). Dès l'an 1595. il tenoit au nom du Duc de *Mercueur* le Fort de *Douarnenez* en *Bretagne*, & l'Iſle de *Triſtan*, où il eſt ſitué ; depuis il n'avoit ceſſé, premierement de pirater ſur les *Anglois* (94), & enſuite d'exercer ſes

(89) De Thou, Tom. 5, Liv. 120, pag. 778. E. F. & 779. A. D'Aubigné, T. 3, Liv. 4, Chap. 29. Et Chronologie Novennaire, Tom. 3, fol. 710, recto.

(90) De Thou, Tom. 5, Liv. 102, pag. 79. E. F. & 180. A.

(91) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 5, Chap. 2.

(92) *Index Thuanus*, au mot *Ederus.*

(93) De Thou en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 128, pag. 1029. A.

(94) De Thou, Tom. 5, Liv. 118, pag. 774. E.

ſes voleries ſur toutes ſortes de perſonnes & par mer & par terre (95); nonobſtant quoi il ne tenoit qu'à lui de joüir du bénéfice de l'Edit accordé au Duc de *Mercueur* en 1598. (96) mais il ſe fit un point d'honneur d'en obtenir un particulier pour lui, & il ſemble même qu'on lui laiſſa ſon Gouvernement: (97) mais ayant en pleine paix continué ſes intelligences avec les *Eſpagnols*, lorſqu'il étoit ſur le point de livrer ſon Iſle & le Fort qui en dépend, il fut pris par un piege que lui tendit le vigilant, brave & ſçavant *Nicolas Rapin*, Prevôt de la Connêtablie; & fut rombu vif à *Paris* en 1602. comme complice du Maréchal de *Biron*, avec lequel il avoit tramé cette derniere trahiſon (98).

Pag. 526. lign. 32. *Nos Martyrs de Blois.*] *Henri de Lorraine* Duc de *Guiſe*, & *Louis* Cardinal de *Guiſe* ſon frere, tués à *Blois* le 23. & le 24. de Decembre 1588. par commandement du Roi *Henri III.* à qui ils vouloient ravir la Couronne (99). Le Dimanche, huitiéme de Janvier 1589. le petit Feuillant (Frere *Bernard de Perçin* de *Mont Gaillard*) dit en ſon Sermon par une apoſtrophe au feu Duc de *Guiſe*, en ſe retournant vers Madame de *Nemours* ſa mere, qui étoit vis-à-vis de lui: *O ſaint & glorieux Martyr de Dieu, bénit eſt le ventre qui t'a porté & les mammelles qui t'ont allaité*:

(95) De Thou, Tom. 5, Livre 118, pag. 748. B. C.

(96) De Thou, Tom. 5, Liv. 120, pag. 780. E.

(97) D'Aubigné, Tom. 3, Livre 5, Chap. 2.

(98) Matthieu, *Hiſtoire des ſept années de Paix*, Tom. 2, Liv. 5, p. 370.

(99) De Thou, Tome 4, Livre 93, pag. 374. E. & 377. D.

(100)

allaité (100) ; & la même année les Ligueurs mirent au jour à l'occasion de la mort de ce Duc & du Cardinal son frere, un Livre intitulé : *le Martyre des deux freres, contenant au vrai toutes les particularités plus notables des massacres & assassinats commis ès personnes de très-hauts, très-puissans & très-Chrétiens Princes, Messeigneurs le Réverendissime Cardinal de* Guise *Archevêque de* Rheims, *& de Monseigneur le Duc de* Guise, *Pair de* France, *par* Henri de Valois, *à la face des Etats dernierement assemblés à* Blois. Il ne faut donc pas s'étonner si ces deux Princes sont ici qualifiés de Martyrs, ni pourquoi leurs corps ayant été brûlés on en jetta les cendres au vent (1), c'étoit que les Ligueurs regardant ces deux Morts comme de saints Martyrs de leur Religion, le Roy vouloit empêcher que le Peuple ne fît des reliques de leurs cadavres.

Pag. 527. l. 2. *Saint François le Pistolier lez Orleans.*] *François*, Duc de *Guise*, blessé mortellement à l'épaule d'un coup de pistolet par *Poltrot*, devant *Orleans* le 18 de Fevrier 1563. Le Cardinal de *Lorraine* son frere en ayant reçû la nouvelle à *Venise*, au bruit qui s'en répandit par la Ville, on vit accourir au logis de ce Prélat une multitude de peuple, devant laquelle le Cardinal comparut la face triste & le visage couvert de larmes, puis leur annonçant la mort de son frere, il affecta de parler du défunt comme d'un saint Martyr, l'ame

(100) Journal de Henri III. en Janvier 1589.

(1) *Ibid.* sur le mois de Décembre 1588.

l'ame duquel au ſortir du corps étoit allée droit en Paradis : depuis encore, par les lettres de conſolation qu'il écrivit à ſa mere & qui furent imprimées, il lui mandoit qu'elle n'avoit pas lieu de pleurer ; mais plûtôt de ſe réjoüir de ce qu'elle avoit actuellement dans le Ciel un Interceſſeur en la perſonne du Duc ſon fils, qu'il traitoit de ſaint Martyr de Jeſus-Chriſt (2). Un *Jacobin* nommé *Jacques le Hongre*, qui lui fit un Sermon funebre dans Notre-Dame de *Paris* le 20. de Mars 1563. l'avoit déja traité de Martyr, & avoit dit hardiment que rien ne l'empêchoit de lui donner le titre de Saint, que ſa déference pour le Saint Siége, qui n'avoit pas encore eu le loiſir de le canoniſer (3) : mais celui qui vraiſemblablement franchit le pas à cet égard en canoniſant tout-à-fait le Duc *François de Guiſe*, fut un *Julius Pogianus*, qui lui fit en Latin dans *Rome* même une Oraiſon funebre depuis traduite en François & imprimée à *Rheims* en 1563. chez *Jean de Foigny* (4).

Pag. 527. l. 6. *L'un martyriſé par le Procureur Général.*] *Jacques Clement*, *Jacobin*, ayant aſſaſſiné le Roy *Henri III.* d'un coup de couteau dans le bas-ventre, le premier d'Août 1589. le Procureur Général *Jacques de la Gueſle*, qui avoit malheureuſement introduit ce Moine auprès du Roy, lui donna de ſon

(2) *Hiſtoire Eccléſiaſtique de Theodore de Beze*, Tome 2, Livre 6, page 334, ſur l'an 1562. ſelon le vieux ſtyle.

(3) Fol. 28, verſo, en ce Sermon, imprimé à Paris en l'année 1563.

(4) *Biblioth. Draudii*, Tom. 4, pag. 88.

(5)

de ſon épée au travers du corps, de déplaiſir, dit *d'Aubigné*, de ſe voir la cauſe innocente d'un attentat ſi funeſte (5) : *le coup de la Guêle*, continuë cet Hiſtorien, *fut ſujet à beaucoup d'interpretations & de blâmes, pour le moins juſtes en cela, qu'un Procureur Général en devoit ſçavoir l'importance & contenir ſes mains* (6). *Mezerai*, qui parle de cette action de M. de la *Gueſle* dit qu'il donna ſeulement quelques coups de pommeau de ſon épée au viſage de ce parricide, mais qu'il fut percé de coups & tué par d'autres perſonnes que M. de *Thou* nomme *Montpeſat-Lognac* & *Jean de Levis, Baron de Mirepoix* (7). Ainſi le martyre procuré à *Jacques Clement* par le Procureur Général tomberoit à rien. Du reſte, ce parricide paſſoit chez les Ligueurs ſi ſerieuſement pour un veritable Martyr, qu'ils en firent un Livre intitulé : *Le martyre de Frere* Jacques Clement *de l'Ordre de Saint Dominique, contenant au vrai toutes les particularités plus remarquables de la ſainte réſolution & très-heureuſe entrepriſe à l'encontre de* Henry de Valois, imprimé à *Paris* chez *Robert le Fizelier*, ruë *Saint Jacques* à la Bible d'or en 1589. avec permiſſion ; cela ſoit dit ſeulement à l'occaſion de certain Auteur, qui s'eſt de nos jours aviſé d'appuyer ſur de mauvais raiſonnemens la vieille & ridicule prétention des *Jacobins*, que l'aſſaſſin du Roy *Henri III.* n'étoit pas le *Jacobin Jacques Clement ;*

(5) D'Aubigné, Tome 3, Livre 2, Chap. 22.

(6) D'Aubigné, Tome 3, Livre 2, Chapitre 22.

(7) De Thou, Tom. 4. Liv. 56, pag. 457. D.

(8)

Clement; mais plûtôt quelque Ligueur, ou même un *Huguenot*, qui s'étoit déguisé sous son habit (8). Le Livre du martyre de *Jacques Clement* commence par un Quatrain, qui semble que M. *Varillas* ait eu en vûë au Livre douziéme de son *Histoire de Henri III.* (9). Voici ce Quatrain, qui certes est remarquable, si tant est qu'il dise vrai :

Le jour des massacres de Blois
Etoit la feste Saint Clement
Et à Saint Cloud le mot Clement
Quand Clement tua de Valois.

Pag. 527. l. 7. *L'autre par sa femme.*] *Jean de Sponde* avoit voulu faire empoisonner sa femme *pour sa catholique luxure exercée en Brouage*, dit *Sanci*; la servante, qui étoit dans les interêts de sa maîtresse, apprêta le poison, mais elle le donna au mari, qui en mourut : elle étoit fille de M. de *Guerres*, hôte de *Sponde*, qui, l'ayant engrossée, avoit été contraint de l'épouser (10), & ce M. de *Guerres* pouvoit bien être le même Gentilhomme

(8) F*atalité de Saint Cloud*, imprimée en 1672, & citée par M. Maimbourg en son Histoire de la Ligue, sur l'an 1589, l'Auteur est le Pere Bernard Guyart, Jacobin. Varillas, sur Henri III. Tom. 3, L. 11, à l'an 1589. Ce Livre a été réimprimé dans le Tom. 2 de la Satyre Menippée, Edition de 1709 : l'on y a fait une Réponse intitulée : *la Véritable* Fa*talité de Saint Cloud*, imprimée ci-dessus, Tome 3. de cette Collection.

(9) Tome 3, pag. 276 Edit. de Hollande en 1694.

(10) *Confession de Sancy* dans l'Epître à M. l'Evêque d'Evreux.

homme du pays de *Basque*, chez qui s'étoient faites en 1584. quelques propositions de la part des *Espagnols* au Roy de *Navarre*, pour induire ce Prince à entretenir vigoureusement la guerre en *France* (11).

Pag. 527. l. 21. *Saint Châtel.*] *Jean Châtel*, disciple des *Jesuites*, tiré à quatre chevaux, le 29. de Decembre 1594. pour avoir deux jours auparavant blessé le Roy *Henri IV.* d'un coup de couteau dans la lévre superieure, en voulant le tuer (12). Il y eut sous le nom de *François de Verrone Constantin*, que quelques-uns crurent avoir été *François Verron*, qui se fit *Jesuite* à *Rome* (13), une Apologie en François & en Latin pour *Jean Châtel* & pour (14) les Peres de la Société de Jesus, qu'on avoit bannis de *France* par l'Arrêt de *Châtel:*

(11) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 5, Chap. 18. Et Varillas, Histoire de Henri III, Tome 2, Livre 7, page 243.

(12) De Thou, Tom. 5, Liv. 111, pag. 518. E. F.

(13) *Contre-Assassin*, imprimé en 1612, Chapitre 5, pag. 107.

(14) Cet endroit n'est point assez exact, l'Apologie de Jean Châtel parut d'abord en Flandres en l'an 1595; & selon Meteren, dans son Histoire des Pays-Bas, on la portoit vendre dans les Auberges de la Ville de Douay. En 1599 les Jésuites présenterent une Requête à Henri IV, pour assurer qu'aucun Membre de leur Compagnie n'avoit fait ce Livre. En 1610 la même Apologie fut réimprimée, & l'année suivante quelqu'un la croyant des Jésuites, la fit imprimer *in*-8. en Latin, sous le Titre de *Jesuita Sicarius*, *&c.* D'ailleurs ce n'est pas un gros *in*-8. il n'a pas plus de 280 pages; ainsi il est fort petit, & pour la forme, & pour l'épaisseur: & on l'a réimprimée depuis quelque temps avec des Notes, pour la réfuter.

(15)

Châtel : ce Livre, qui est veritablement du Docteur *Jean Boucher* (15), est un gros *in 8.* divisé en cinq parties ; il fut réimprimé en François en 1610. & le Latin en 1611. surquoi il y eut en 1612. une Réponse aussi *in 8.* (16).

Pag. 527. l. 21. *Saint Bourgoing.*] *Emond Bourgoing*, Prieur des *Jacobins de Paris*, avoit été Confesseur de *Jacques Clement* ; il fut pris les armes à la main & la cuirasse sur le dos à l'attaque des fauxbourgs de *Paris*, & tiré à quatre chevaux à *Tours* en 1590. pour avoir, comme on le lui fit adroitement avouer étant déja livré à l'Exécuteur, non-seulement contribué à la mort de *Henri III.* & loüé en chaire son parricide (17), mais de plus conspiré dès ce temps-là principalement contre la vie de son Successeur (18). Son portrait se voyoit en 1628. parmi ceux des Martyrs de l'Ordre à *Valadolid*, dans l'Eglise de S. Paul, qui appartient aux Dominicains du lieu (19).

Pag. 527. l. 22. *Saint Guignard.*] C'est ainsi qu'il

(15) *Dictionnaire Historique & Critique* de M. Bayle, au mot *Boucher.*

(16) Je ne connois point de Réfutation en forme de l'Apologie de Jean Châtel : il est vrai cependant qu'en 1612, on fit paroître en un Volume *in-8. le Contre-Assassin*, ou *Réponse à l'Apologie des Jésuites*, *&c.* dans laquelle on réfute quelques endroits de l'Apologie de Jean Châtel, aussi-bien que beaucoup d'autres Ouvrages des Jésuites, où l'on prétend qu'ils enseignent la Doctrine de tuer les Rois.

(17) De Thou, Tome 5, Livre 98, page 50. B. C. D.

(18) Grande Histoire de Mezeray, premiere Edition, Tom. 3, pag. . . . . . sur l'an 1590.

(19) Voyages de Monconys, imprimés a Paris en 1695, Tom. 5, p. 12.

(20)

qu'il faut lire : *Jean Guignard*, *Jesuite*, natif de *Chartres*, fut pendu après l'exécution de *Jean Châtel*, parce qu'on trouva parmi ses papiers plusieurs Ecrits de sa façon, destinés pour themes à ses écoliers, où il approuvoit l'action de *Jean Châtel*, faisoit de *Bourgoing* un Martyr, & excitoit à tuer *Henri IV.* si l'on n'aimoit mieux le confiner dans un Cloître, à cause de sa conversion telle quelle (20).

Pag. 527. l. 22. *Saint Barriere.*] *Pierre Barriere* dit *la Barre*, Batelier *d'Orléans*, rompu vif à *Melun* le dernier d'Août 1593. pour y être venu exprès de *Lyon* à dessein d'assassiner *Henri IV.* qui s'étoit fait Catholique, il n'y avoit gueres plus d'un mois (21).

Pag. 527. l. 23. *Saint Joannille.*] C'est ainsi qu'il faut lire ; car l'Auteur parle ici d'un nommé *Jean Jaureguy*, qui, n'ayant pas plus de vingt ans, lorsqu'il entreprit d'assassiner *Guillaume de Nassau* Prince *d'Orange*, n'étoit appellé que *Joannille* ou *Janot*, dans la maison où il demeuroit : voici ce que *d'Aubigné* dit de ce garçon : *De ce temps* (le 8. de Mars) 1582. *le Prince* d'Orange *reçut dans sa chambre un coup de pistolet dans la gorge, de la main d'un* Joannille, *suscité par* Gaspard Annastre *son maître, mais pricipalement confirmé à ce dessein par le* Jacobin Timmerman (22), *qui lui persuada qu'il deviendroit invisible par la vertu*

(20) De Thou, Tome 5, L. 111, p. 519. C.D.E.

(21) De Thou, Tome 5, Liv. 107, p. 383. A. B. D'Aubigné, Tom. 3, Liv. 3, Chap. 25. Et la Satyre Menippée, Tom. 1, page 153.

(22) Voyez le Journal cy-dessus T. 1. pag. 351.

(23)

la vertu de quelques caracteres & petits ossemens. Le Moine l'ayant conduit jusques dans l'escalier de la chambre ; l'assassin fut tué par les Gardes, puis avec son corps furent exécutés le Moine & un autre de l'entreprise (23) ; mais à la priere du Prince blessé, qui souhaitoit qu'on ne les fît point languir dans les tourmens, ils furent étranglés avant que leurs corps fussent mis en quartier (24).

Pag. 529 l. 23. *Saint Garnet.*] *Henri Garnet*, est mis par *Ribadeneira* au rang des Martyrs *Jesuites* en son Catalogue de ceux de sa Compagnie, qui ont été célebres par leurs Ecrits, &c. à la pag. 205. de l'édition de *Lyon* en 1609. il ajoute même que l'effigie de ce *Garnet* fut trouvée après l'exécution sur le lieu de son supplice, miraculeusement formée d'une goute de son sang sur un épi, & qu'elle se vendoit à *Rome* en taille-douce : cependant il est sûr que dans certaine gallerie que les *Jesuites* ont à *Rome*, dans laquelle on voit les portraits de tous les plus signalés Martyrs de leur Ordre, on ne voit point aujourd'hui le portrait de *Garnet*, quoique celui *d'Oldcorne* son complice y ait place : M. *Burnet*, qui fait cette observation, estime que si les *Jesuites* n'ont pas mis dans ce lieu, ou s'ils en ont ôté le porttait de *Garnet*, c'est parce que de tous les étrangers, qui l'y verroient, il n'y en auroit peut-être pas un, qui ne fût véritablement scandalisé, que cet homme, reconnu generalement pour avoir été de plusieurs

(23) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 5, Chap. 22.

(24) De Thou, Tom. 3, Liv. 75, pag. 554 & suiv.

(25)

plusieurs conspirations contre *l'Angleterre*, & principalement de celle des poudres, passât pour un Martyr (25) chez les *Jesuites* (26): Il paroît effectivement par tous les actes du procès de *Garnet*, que ce *Jesuite* entra dans toutes les conspirations qui se formerent en *Angleterre* depuis l'année 1586. & qu'il ne tint pas à lui que toutes ne réüssissent, mais particulierement celle de la fougade (27); pour raison dequoi il fut pendu & mis en quartiers dans la Ville de *Londres* le troisiéme de Mai 1606. après s'être avoüé l'un des principaux complices, notamment de cette derniere trahison: Il est vrai que M. de *Thou* parle aussi du prétendu miracle de cette effigie de *Garnet*, qu'on disoit avoir été vûë tracée d'une goute de son sang sur un épi; mais ce n'est que comme d'un conte forgé à plaisir par le *Jesuite Eudaimon Joannes* Apologiste de *Garnet*, & lequel, au sujet de cette goute de sang, fut aussi-tôt tourné en ridicule avec beaucoup de raison par des gens qui dirent, que quand la chose eût été aussi vraie qu'elle étoit fausse, ce n'eût pas été une merveille que cet homme eût mérité de laisser à la posterité un portrait de lui, [illegible] marqué

(25) Le P. Jouvency dans son Histoire de la Societé, parle du P. Garnet comme d'un Martyr, & des Miracles faits par le moyen de son Portrait, sur un épy de bled.

(26) M. Burnet, *Voyage de France*, *&c.* en sa Lettre quatriéme du mois de Décembre 1685, pag. 412 & 413 de l'Edition de Hollande en 1688.

(27) *Acta in proditores*, pag. 17, 73, 76, 77, 80, 99, 107, 97, 35, & 97, citées en cet ordre, dans le *Contre-Assassin*.

(28)

marqué de ſon propre ſang, lui qui avoit été long-tems nourri dans les Seminaires des *Anglois* en *Flandres*, qui s'étoit encore endurci en *Italie* dans les ſanguinaires maximes des *Jeſuites*, & qui par les différentes conſpirations où il avoit eu part, s'étoit montré ſi fort alteré du ſang de ſes compatriotes (28).

Pag. 527. l. 24. *Le Préſident Briſſon.*] *Barnabé Briſſon*, ſecond Préſident au Parlement de *Paris*, avoit été mis à la tête de ce Parlement par les Ligueurs en 1589. après l'empriſonnement *d'Achille de Harlai*, premier Préſident : Etant arrivé à cette Compagnie, depuis que M. *Briſſon* en étoit le Chef, de renvoyer un nommé *Briguard*, que les Seize de *Paris* accuſoient de favoriſer le parti du Roy : le quinziéme de Novembre 1591. dès le matin, ces ſcelerats ſe ſaiſirent de ce Préſident, du Sieur *Claude Larcher* Conſeiller au Parlement, & de *Jean Tardif* Conſeiller au *Châtelet* ſes bons amis, & ſans autre forme de Procès, les firent pendre ſur l'heure à une poutre de la chambre du Conſeil du petit *Châtelet*, *Briſſon*, comme convaincu d'être le Chef des Hérétiques & Politiques dans *Paris*, *Larcher* comme fauteur des Hérétiques, & *Tardif* comme ennemi de la ſainte Ligue & des Princes Catholiques, qui la ſoutenoient (29). *Jean-Baptiſte le Grain*, Hiſtorien de mérite & Catholique, accuſe *Briſſon* de cruauté & d'avarice, & rapporte qu'on

(28) De Thou, Tom. 5, Liv. 135, pag. 1215.

(29) *Lettres de Paſquier*, T. 2, L. 17, p. 304, &c.

(30)

qu'on le soupçonna de n'avoir pas peu contribué à l'emprisonnement du Premier Président pour avoir sa place, dans laquelle même il se signala par plusieurs Arrêts violens qu'il rendit contre les bons Serviteurs du Roy ; il rapporte même une Epitaphe qui fut faite à M. *Brisson*, de laquelle voici le commencement : Barnabæ Brissonii *Præsidis Maximi exangue cadaver hîc repostum est, qui, dum vixit, pecuniam* cruce *signatam adamavit*, crucem *adoravit*, cruci *affixus est, & à* CRUCE (30) *cæterisque cruenta pietate ferventibus in Æde* Crucis *sepultus* (31). *Pasquier*, au livre dix-septiéme de ses Lettres, blâme aussi en plusieurs choses le Président *Brisson* ; de sorte qu'il ne faut pas s'étonner si *Jos. Scaliger* en dit pareillement beaucoup de mal : *Barnabé Brisson*, dit-il, *étoit riche, mais il avoit beaucoup gagné par injustice ; c'étoit un méchant homme*(32). De la maniere dont le Cardinal du *Perron* parle du Président *Brisson*, il semble que cet homme avoit un secret pressentiment du genre de mort dont il devoit périr. *M. le Président Brisson*, dit ce Prélat, *étoit un assez mauvais harangueur ; il avoit la parole fort laide & la présence de même ; il regardoit toujours aux soliveaux* (33).

Pag. 527. l. 25. *Les cinq Martyrs.*] Lorsque les Seize

(30) Procureur en Cour d'Eglise, l'un des Seize. *Ibid.* pag. 303.

(31) Le Grain, *Décade de Henri le Grand*, Livre 5, pages, 492 & 493.

(32) *Scaligerana*, aux mots *Brisson* & *Miron.*

(33) *Perroniana*, au mot *Brisson.*

les Seize firent le coup rapporté dans la Remarque précedente, le Duc de *Mayenne* étoit ſur la frontiere occupé à faire avancer l'Armée qui devoit dégager *Paris ;* on lui écrivit que les Seize avoient commis cet attentat, & que ceux de leur faction murmuroient qu'on en feroit autant aux Princes mêmes s'ils n'alloient droit en beſogne : le Duc que ces menaces regardoient, voyant auſſi le péril où il étoit de ſe voir bien-tôt dépoüiller par ces gens-là du pouvoir dont ils l'avoient revêtu, ayant d'ailleurs appris que les Politiques lui imputoient la mort de Meſſieurs *Briſſon*, *Larcher* & *Tardif ;* mais étant ſurtout picqué contre les Seize de ce qu'en une Lettre qu'ils avoient eu l'audace d'écrire de leur chef au Roy *d'Eſpagne* pour lui demander un Roy, ils n'avoient pas ſeulement parlé de lui ni du Duc ſon fils (34) ; il court à *Paris*, où ayant fait empoigner *Louchard*, *Auroux*, *Emonot* & *Ameline*, tous quatre des Seize, & un nommé *Barthelemy* qui n'en étoit pas, il les fit pendre publiquement dans la Salle baſſe du *Louvre* le quatriéme de Decembre 1591. (35). *Sanci* les traite ici de Martyrs, parce qu'ils furent qualifiés ainſi par *Jean Boucher*, Curé de Saint Benoît, en une invective ou Remontrance qu'il adreſſa au Duc de *Mayenne* peu de jours après cette exécution,

(34) Dialogue du Mah. & du Manant, fol. 97.

(35) Dialogue du Mah. & du Manant, fol. 97. Mémoires de la Ligue, Tome 5, pag. 656. De Thou, Tome 5, Liv. 102, pages 197 & 198. Et d'Aubigné, Tom. 3, Liv. 3, Chapitre 13.

(36)

exécution, lui reprochant que leur ſupplice, dont il étoit l'Auteur, étoit un commencement de ſa tyrannie (36).

Les Curés & Prédicateurs de *Paris* crierent que la Religion étoit perdue ou pendue, & recommanderent aux prieres du peuple ces ſaints Martyrs; cela donna occaſion de nommer la ſalle où ces ſcelerats avoient été exécutés la Chapelle de *Saint Louchard* (37).

Pag. 527. l. 25. *Le Saint Bourreau, &c.*] Il ſe nommoit *Jean Rozeau*, & ne fut point pendu avec les cinq autres, comme *d'Aubigné* le prétend ici & dans ſon Hiſtoire (38): mais ſeulement après la réduction de *Paris*, à la pourſuite de Dame *Deniſe de Vigny* veuve du Préſident, *d'Anne le Circer* ayeule maternelle & tutrice des enfans de *Larcher*, & de *Jeanne du Pont* veuve de *Tardif* (39). Précedemment *Benjamin Dautan*, Geollier du petit Châtelet, avoit été auſſi pendu à *Melun* pour avoir fourni les cordes qui ſervirent au ſupplice du Préſident & des deux Conſeilſers (40).

Pag. 527. l. 26. *Le feu Amiral.*] Ce fut au mois d'Octobre 1562. lorſque les *Huguenots* entrerent dans *Château-Villain* pêle-mêle avec des fuyards qui étoient ſortis pour reconnoître

(36) De Thou, Tom. 5, Liv. 102, pag. 198. B.

(37) Journal de Henri IV, 4 Décembre de l'année 1591.

(38) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 3, Chap. 13.

(39) Lettres de Paſquier Tome 2, Livre 17, pag. 220 & 221. Et de Thou, Tome 5, Liv. 102, pag. 198. C.

(40) De Thou, Tom. 5, Liv. 102, pag. 198. C. Et Lettres de Paſquier, Tom. 2, Liv. 17, pag. 318.

connoître l'Armée Proteſtante (41) : M. de *Beze* dit bien qu'il y eut quelques *Cordeliers* de tués dans leur Couvent (42) ; mais non qu'il y en ait eu de pendus.

Pag. 528. l. 5. *Retiaires, Laqueaires, Secuteurs, Mirmillons.*] C'étoient chez les *Romains* autant de ſortes de Gladiateurs, qui furent ſupprimés au tems de *Caligula*, comme le rapporte *Suetone* en la Vie de cet Empereur. Les Retiaires n'avoient pour toutes armes qu'une fourche à trois pointes, mais ils portoient un retz pour tâcher d'en envelopper la tête du Mirmillon ; & les Laqueaires épioient l'occaſion de jetter un cordeau au col du Mirmillon pour l'étrangler. Les Mirmillons s'appellerent auſſi *Sequuteurs*, parce que dans les combats ils ſuivoient à la piſte les Retiaires, qui devoient toujours marcher devant.

Pag. 528. l. 22. *Saint Pere Henri d'Anvers.*] Il parut à ce ſujet un Livre intitulé : *Hiſtoire notable du Pere* Henri, *Jeſuite & Sodomite, brûlé à* Anvers *le deuxiéme d'Avril mil ſix cens & un, tourné de Flamand en François*. Ce Libelle, qui fut attribué par les *Jeſuites* à deux Miniſtres du *Dauphiné*, particulariſoit toute la choſe, juſqu'à dire que le Pere *Henri* étoit natif *d'Anvers*, fils de *Jean Mangot* Fourbiſſeur, & *d'Anne Tuder* ; que dès ſon enfance il avoit été élevé parmi les *Jeſuites*, & qu'en mourant il avoit embraſſé la Religion Proteſtante :

(41) D'Aubigné, Tome premier, Livre 3, Chapitre 12.

(42) Hiſtoire Ecléſiaſtique de Beze, Tom. 2, Liv. 6, pag. 187.

(43)

tante : mais quels que fussent les Auteurs & du Libelle & de cette calomnie, elle fut bientôt découverte, & non-seulement *Daniel Martin* Théologal de *Bourdeaux* & le Sieur *François de Segusie* la refuterent sur le champ; mais l'Evêque & le Magistrat *d'Anvers* donnerent aussi dans la suite leurs attestations, contenant que dans *Anvers* il n'y avoit jamais eu de *Jesuite* nommé *Henri*, fils de *Jean Mangot* & *d'Anne Tuder*, ni même aucun Fourbisseur appellé *Jean Mangot*; & que bien éloigné qu'on eût jamais supplicié de *Jesuite* à *Anvers*, tous ceux de cette Compagnie y avoient toujours mené une vie irreprochable en toutes manieres (43).

Pag. 528. l. 23. *S . . . . de Saumur.*] L'Histoire s'en lit bien au long dans la Vie de M. du *Plessis*, sur l'an 1602. Celui qui avoit entrepris de l'assassiner étoit un Moine nommé *Anastasio de Vera*, natif de *Lyon*, Paroisse Saint Vincent, portant l'habit des Freres de Saint Paul l'Hermite de *Monte Madona* ensuite. Ce misérable, que l'Auteur appelle *Henri d'Anvers*, au lieu *d'Anastase* (44) *de Vere*, avoit servi de bardache à quelques Prélats *d'Italie*; & quoiqu'il ne traitât la chose que de simple peccadille, il avoit reçu pour pénitence de ce crime ou de quelque autre, de faire un acte signalé, sur quoi ayant consulté

(43) Voyez toutes ces Attestations, dans la Remontrance & Requête, &c. de Richeome, réimprimées à Bourdeaux chez S. Millanges, en 1602, pages 102, & suivantes.

(44) Il y a apparence qu'il s'appelloit *Henri*, comme le veut Sancy, & qu'*Anastase* étoit son nom de Religion.

ſulté les *Capucins de Bruxelles*, ils lui conſeillerent de tuer M. du *Pleſſis*; il avoit pris dans ce deſſein le chemin de *Saumur*; mais venant dans la ſuite à craindre pour ſa vie propre, il s'étoit aſſocié de deux belîtres, l'un nommé *Nicolas Gerard*, & l'autre *Mathieu Rolland.* Pour les induire à faire ce coup en ſa place, il leur promit de les donner à des Cardinaux de *Rome* qui feroient leur fortune; & afin que dans l'occaſion ils ne fuſſent point novices au métier qui devoit les enrichir, il leur donna lui-même des leçons de ce métier: étans arrivés enſemble à *Saumur*, comme ils étoient ſur le point d'éxécuter leur projet, ils furent découverts, arrêtés & punis tous trois; le Moine pendu & ſon corps brûlé, *Gerard* condamné au foüet, & *Rolland* pareillement au foüet & envoyé aux Galeres pour toujours (45).

Pag. 528. l. 25. *Comte de la Rochefoucaut.*] Voyez ci-deſſus, page 498.

Pag. 528. lign. 27. *Familier à cette ſorte de Saints.*] Témoin *Jacques Clement Jacobin* (46), *Nicolas l'Anglois*, *Capucin*, roüé à *Paris* le onziéme d'Avril 1599. pour avoir voulu aſſaſſiner le Roy *Henri le Grand* (47), & *Jean Châtel*, précedemment écartelé pour le même crime: voyez au ſujet de ce dernier les premiers Vers de la Pyramide dans *d'Aubigné* T. 3. l. 4. ch. 4. & dans les *Mem. de la Ligue* T. 6. p. 266. *Inceſtus & mox Parricida in*

(45) Vie de M. du Pleſſis, Livre 2, pag. 285 & ſuiv.

(46) D'Aubigné, Tome 3, Livre 2, Chap. 22.

(47) De Thou, Tom. 5, Liv. 123, pag. 882. B.

in Principem : & M. de Thou. T. 5. l. 111. p. 517. A. & *ibid.* D. *Se* (Jean Châtel) *nefanda libidine pollutum , etiam de inceſtu cum ſorore juniore cogitaſſe agnoſcebat.* L'Eſtampe de cette Pyramide avoit été inventée & gravée par *Jo. Veer* , & ſe vendoit en 1595. avec Privilege ruë *Saint Jean de Latran* , à la *Salamandre Royale* , chez *Jean le Clerc* (48), qui la réimprima en 1597. pareillement avec Privilege : Après la démolition de la Pyramide , on en chercha long-temps la planche pour la rompre auſſi ; mais elle demeura cachée juſqu'à peu devant la mort du Roy *Henri IV.* auquel temps ayant été retrouvée , on la ſupprima (49). Elle a été depuis gravée de nouveau , & miſe dans la traduction de la Vie de M. de *Thou* , imprimée à *Amſterdam* chez *François l'Honoré* en 1713. & une ſeconde fois pour le Recueil de pieces touchant l'Hiſtoire de la Compagnie de Jeſus , composée par le P. *Jouvency* , imprimée à *Amſterdam* , mais ſous le nom de *Liege* en 1713.

Pag. 528. l. 29. *L'Ecolier & le Sergent.*] *Nicolas Gerard* , dont *Sanci* veut parler , n'étoit pas Sergent , mais avoit ſouvent ſervi de Recors à des Sergens (50).

Pag. 528. lign. 32. *M. S. Biron.*] *Charles Gontaud de Biron* , Maréchal de *France* , décapité en 1602. pour pluſieurs crimes de lezemajeſté (51). Touchant la bigoterie que ce Maréchal ,

(48) D'Aubigné , Tome 3 , Liv. 4 , Chap. 4.

(49) De Thou , Tome 5 , Liv. 134 , pag. 1190 A. ſur l'année 1605.

(50) Vie de M. du Pleſſis, Liv. 2 , pag. 287.

(51) De Thou , Tome 5,

Maréchal, homme ſans religion, affectoit depuis qu'il avoit des intelligences criminelles avec le Duc de *Savoye* en *Italie*; voyez *d'Aubigné* (52). *Paſquier* obſerve que le Roy *Henri IV.* qui commençoit à ſe défier de la fidelité de M. de *Biron*, aima mieux confier le Gouvernement de l'importante Citadelle de *Bourg-en-Breſſe* à M. de *Boüeſſe-Pardaillan* qui étoit *Huguenot*, qu'au Maréchal de *Biron* qui l'avoit conquiſe & qui ne ſe laſſoit point de la demander: ſur quoi ce Maréchal, *qui n'avoit juſques-là fait autre profeſſion de Religion que de ſon épée, ajouta le chapelet à ſon épée, pour montrer qu'elle étoit voüée au ſoutenement de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, publiant par tout que cette Citadelle ne lui avoit été refuſée, qu'en haine de la Religion Catholique* (53).

Pag. 529. lign. 14. *Un coup d'épée à la feſſe gauche.*] *Cayet* en ſa *Chronologie Septennaire*: » P. *Coton* retournant un ſoir aſſez tard » vers la fin de Fevrier 1604. & paſſant par » la rue du Pont-neuf pour aller au Louvre, » il ſe trouva des Pages & des Laquais qui » lui donnerent *des coups d'épée*..... dont » toutefois il ne reçut qu'une large bleſſure » dans l'épaule droite, tirant vers le col & » la gorge; le coup fut ſi heureux qu'il ne » lui offença aucune partie noble, & peu de » temps après il en fut gueri: les Pages & » les Laquais avoient été foüettés par com» mandement,

5, Livre 128, page 1028. B.

(52) D'Aubigné, Tome 3, Livre 5, Chapitre 13.

(53) Lettres de Paſquier, Tom. 2, Liv. 17, p. 347.

(54)

» mandement, pour avoir crié avec derision :
» *vieille laine, vieux Coton :* ce fut la cause de leur entreprise. Il y a bien de l'apparence qu'entre ces coups d'épée que *Cayet* dit avoir été portés à P. *Coton* ce soir-là, quelqu'un atteignit la fesse du *Jesuite*, & que c'est-là ce que *Sanci* veut dire : les Pages & les Laquais attaquoient en effet ordinairement par derriere ceux à qui ils en vouloient, & c'est ce que dit le *Lunatique* à M. *Guillaume*, lors qu'aprés avoir conclu qu'il falloit députer en *Espagne* tous les *Jesuites*, avec deffenses de revenir en *France* s'ils n'obtenoient la restitution de la *Navarre ;* ce qui feroit infailliblement bannir les *Jesuites* une seconde fois & rendre à l'Université son premier lustre ; le Lunatique poursuit en ces termes : *nous serons* alors *sans crainte de cette canaille de Pages* & *Laquais qui prennent les gens par derriere, & ne manquerons alors d'escorte d'écoliers, qui ne s'attaquent point aux fesses, car ils craigent trop pour les leurs* (54).

Pag. 529. lign. 16. *M. S. Baumier.*] C'est ainsi qu'il faut lire, & qu'on lit effectivement dans les Editions de *Fæneste*, où cette Histoire se trouve l. 3. ch. 7.

Pag. 529. lign. 21 *En faisant & ne faisant point.*] C'est que le Medecin *Baumier* avoit donné à sa femme un cotillon afin de n'être point obligé de coucher avec elle, & il se trouva quelqu'un qui donna à cette femme une robe pour y coucher en sa place (55).

CHAPITRE

(54) *Le Lunatique à M. Guillaume*, pag. 22. 1605.

(55) *Baron de Fæneste*, Liv. 3, Chap. 7.

CHAPITRE IX.

Corollaire.

UN jour qu'il tonnoit, M. le Convertiſſeur me vint voir, & me trouva fort étonné, peu de temps aprés ma converſion. Je n'avois pas bien dormi la nuit; & ſans mentir j'euſſe voulu ma conſcience couchée à part ce qui m'avoit piqué au ſoir c'étoit l'amas de ſottes nouvelles, comme de quelque ordre nouveau que donnoient les *Huguenots* à leurs affaires. *Ce badin de Luat* m'avoit fait voir à l'œil, que depuis ma converſion le Roy ne ſe fioit point en moi: au contraire, que *Roſni*, qui demeuroit ferme Hérétique, gaignoit un grand Pays en faveur vers le Roy, & en autorité en *France*. A ces penſées j'ajoûte les facheuſes morts de *Sponde*, défavoriſé du Roy auſſi-tôt qu'il fut converti; de *Morlas*, ne faiſant que commencer à faire profiter ſa révolte, pour ſe mettre à ſon aiſe: de *Clairville*, regrettant à la mort de s'être damné pour acquérir quelque choſe: ſans toutefois avoir goûté le plaiſir d'en jouir. *Du Fay mort défavoriſé & déſeſperé* au point, qu'il diſputoit publiquement que l'Egliſe Romaine étoit l'Egliſe de Chriſt. *Barriere* comme il commençoit à compoſer ſes Theſes. *Sallettes* (1) entrant en même train, & ayant appris de ſa femme, que quiconque craint beaucoup Dieu, craignoit

(1) Voyez ci-devant, page 376.

auſſi

aussi les hommes, elle qui ne craignoit & ne refusoit homme du monde, étoit hardie contre Dieu. Toutes ces morts me vinrent en la pensée avec plusieurs autres de même farine. Comme j'étois en cette agonie j'apperçûs M. *Cahier* se promenant en la baise-cour. Je cours lui demander qu'étoit devenu *le Ministre de Vaux*. Monsieur, dit-il, ce malheureux, après les belles promesses qu'il avoit faites à M. *d'Evreux*, & argent reçû pour les exécuter, il lui prit une fiévre poltronne, & s'en alla d'ici en son pays, criant & braillant que la cause de Dieu étoit trahie par lui, & cinq de ses compagnons, lesquels il désignoit sans nommer. Il ajoutoit à cela que Dieu lui feroit pardon, qu'il alloit à sa maison, rendre son ame entre ses mains, aussi-tôt qu'il seroit à *Millaud*. Il s'offrit cependant d'écrire des lettres à M. *d'Evreux*, lesquelles portoient créance pour quelque habile homme; & sur lesquelles M. *d'Evreux* découvriroit la prévarication de la dispute de *Mantes*, & les autres préparatifs de *Rotan* & de *Serres*, que vous sçavez avoir promis leur perfide entremise de bonne heure. Les *Huguenots* furent si simples que de refuser son offre; disans que le regne de Christ ne s'établit point par ruses. Je rompis le propos de *Cahier*, & lui demandai, mais qu'est devenu de *Vaux*? Peu de temps, dit-il, après qu'il fut arrivé à *Millaud*, il continua ses regrets, & ses cris, & notamment le jour de sa mort, auquel jour il se promena hors la Ville avec ses amis, soupa bien, & si-tôt qu'il fut au lit appelle sa femme, lui dit qu'il falloit mourir, prononça ce couplet du Psalmiste:

Je

Je ſçai auſſi que tu aimes de fait
Vraye équité dedans la conſcience ;
Ce que n'ai eu moi, à qui tu as fait
Voir les ſecrets de ta grand ſapience..

Et à ce mot il expira. Après y avoir rêvé, je repris la parole, & demandai comment ſe peuvent aujourd'hui couvrir *Rotan* & *Serres* & les autres ? Ces deux-là, répond *Cahier*, n'ont que faire de couverture ; car ils ſont couverts de terre. Je vous dirai comment. Si-tôt qu'ils eurent ſçû la confeſſion de de *Vaux*, ils s'encouragerent l'un l'autre par lettres, ſe font élire pour le Synode National de *Montpellier*, avec réſolution de paſſer le Rubicon, & avant faire retraite eſſayer de gagner quelque choſe avec les confédérés. Mais le malheur fut ſi grand, qu'ils ſont tous deux morts *à l'ouverture du Synode*. J'ai grand regret à l'argent que *Serres* avoit porté à ſa femme ; car elle mourut le même jour que ſon mari, (2) ainſi qu'*Ananias*, & *Sapphira*, & cet argent eût été bien employé pour moi. Monſieur, s'il vous plaiſoit me faire ordonner quelque ſomme, & prendre les reſcriptions, que.... Je ne lui donnai pas le loiſir d'achever. Je m'en vais ſoûpirant, & repouſſe ce Marauld, qui m'importunoit, pour m'en aller au lit, non au repos. Au point du jour mes gens ayant averti

(2) Jean de Serres eſt mort en 1598, ſur la fin du mois de May, à Geneve où il s'étoit retiré, après avoir fait l'Hiſtoire de France. Il fut enterré le même jour avec ſa femme, & mis dans le même tombeau. *Sponde*, Hiſtoire de Geneve, ſur l'an 1598.

M. le Convertiſſeur de mes inquiétudes, & exclamations la nuit; le voici entrer en ma chambre. Il prend lui-même un ſiége, & commença ces paroles douces: Monſieur, j'ai ſçû par vos gens, & dès-hier au ſoir par M. *Cahier*, que votre ame eſt agitée de quelques terreurs paniques; j'en connois auſſi quelque choſe à votre poux: mais je vous prie de gouter mes paroles, comme remedes lénitifs & palliatifs pour votre playe extérieure. *Nulle violence de déhors, nulle promeſſe*, eſpérance ni crainte ne peuvent changer l'intérieur des opinions. La raiſon ſeule qui les émeut eſt celle qui les arrache. Auſſi ſa puiſſance eſt la faculté des eſpérances & des craintes. Quand je parle de craintes & de déſeſpoir, je l'entens des affaires de ce ſiécle: car à la vérité quand il y va du ſiecle à venir, lors l'eſpérance du bien & la crainte du mal s'exercent ſur l'une & ſur l'autre. Les retraites du cœur, vos penſées vous affligent. N'êtes-vous pas bien heureux de ne ſentir que le doux regne & la puiſſance naturelle de vos penſées, & non pas la violence des néceſſités? Sçachez que preſque tous les hommes en ſont réduits à ce point, ou d'être en mauvais ménage avec la conſcience, ou avec les affaires du ſiécle: mais parce qu'il n'y a point de félicité parfaite, les ſages voyans perſécuter la liberté de leurs penſées s'enfuyent aux cachettes du cœur, & quand votre conſcience ne ſe peut unir aux conditions du temps, fuyez à ces cachettes des ſages, aſſerviſſant à vous-mêmes les choſes, dont vous êtes le juge; & aux autres, celles qui tombent ſous le jugement. Nos actions extérieures

extérieures peuvent être jugées par ceux qui dominent, & parce qu'ils en ont la connoiſſance, vous ne pouvez empêcher que cette partie ne ſoit de leur gibier, & qu'ils n'exercent ſur elle la récompenſe ou la punition, mais ils ne peuvent exécuter ſur vos penſées, auxquelles ils ne peuvent faire le procès. Je dis ces choſes pour vous & pour moi, Monſieur, pour vous prier que les combats de nos conſciences ne ſortent point dehors, & ſi la conſcience pique pour éclater, ne la pouvant rendre morte, il la faut pour le moins endormir. *Cahier* m'a dit que vous vous étonnez pour dix ou douze morts promptes de nos nouveaux convertis. Le Baron de *Salignac* (3) & moi ſommes encore en vie. Les femmes de lui & de *Sallette*, de *Sponde* & de *Morlas*, & autres ne ſont pas mortes non plus. La raiſon en eſt facile : Ceux qui ſont morts ont voulu laiſſer vivre leur conſcience, & elle les a tués. Il la faut donc tuer à bon eſcient, comme je me vante d'avoir fait, ou l'endormir par ſtupidité, comme le Baron, ou comme ſa femme & les autres par mil petits paſſe-temps d'amour. Tenez, je vous donne un petit contenu *que je dérobai à Lucain* hier au ſoir en me couchant. Pluſieurs ſont faits coupables par leur bon droit. La loyauté quoique louée eſt punie, quand elle ſoûtient ceux qui ſont preſſés par la fortune. Il faut ſuivre la faveur. Honorer ceux qui ſont heureux, fuïr les miſérables : Car jamais homme ſage n'a choiſi pour amis les malheureux. Il faut changer ſelon les affaires, & abandonner le parti

(3) Voyez ci-devant, page 388.

ſur lequel on ne ſe peut plus appuyer. Sui le victorieux, & te laiſſe emporter au courant des affaires. N'importe avec qui que ce ſoit que tu trébuches. Il y a autant de différence de l'utilité avec le droit, que du ciel à la terre, & de l'eau avec le feu. Les plus grandes maiſons périroient ſi l'on y vouloit faire état de la juſtice. Le reſpect de ce qui eſt honnête eſt pour renverſer les cités & les châteaux. La liberté de commettre toute méchanceté maintient les Royaumes. Quoique hais ne tenir aucune meſure au mal, ne rien faire que pour l'apparence, porte l'impunité quand on le fait. Que celui ſorte de la Cour qui veut être pieux. La vérité & la haute puiſſance ne s'accordent point. Toujours ſera en crainte qui aura honte du mal. Pourquoi eſt-ce qu'un ſage aura honte de ſuivre l'exemple de ſon Roy ? La méchanceté rend égaux ceux qui en ſont ſouillés. Ce n'eſt pas petite louange que de plaire aux Princes. La probité, qui n'eſt accompagnée de l'heure eſt toujours mépriſée. *La miſérable pauvreté* n'a rien de plus miſérable que ce qu'elle rend les hommes ridicules, & la vertu eſt bien malheureuſe de ce que louée elle ſouffre les mocqueties du vulgaire. J'en rapporterois davantage, tous dérobés de différens auteurs, mais on me vint appeller pour reconcilier un mariage débauché. Enfin, Monſieur, voilà à quoi j'ai paſſé le temps à votre contemplation, m'aſſurant que vous en ferez votre profit, comme étant cette Médecine propre à votre naturel. Car au lieu d'élire des amis miſérables, vous inſultez aux affligés, comme vous fites bravement à *Compiani*, lequel étant matté

matté de trois ans de prison, ayant vû tant de fois les voix mi parties, la moitié à sa mort, l'autre moitie à une vie pire que la mort, quand vous vîtes que la longueur eut adouci le procès, comme il avient aux criminels, vous prîtes le temps de sa frayeur, pour avoir de lui dix mil francs, desquels vous vous rendites garand envers vos collegues : mais vous corrompîtes tous les autres de paroles, & vous de la somme. Bien fîtes-vous une feinte de bailler un mémoire du partage écrit de votre main, qui fut difficile à recouvrer. Je remerciai M. le Convertisseur, & prenant son propos lui dis, je vous ai dit ces choses en confession. Je vous recommande mon honneur. Mais pour vous montrer que vos enseignemens sont semés en bonne terre, tant s'en faut que je me veuille embrener de l'amitié des affligés, j'ai appris de vous, Monsieur, qu'il faut manger les viandes lorsqu'elles sont mortifiées, & profiter sur les hommes quand ils sont attendris par leurs miseres. Et à ce propos je vous conterai un brave trait que je fis à ma seconde conversion. Nous étions à *Orleans* l'Abbé du........ & moi, quand le massacre se fit. L'Abbé me conseilla de sortir en ruë l'epée à la main, & faire le massacreur, *pour sauver ma vie.* Voyant que ce Conseil avoit succedé, & que pour avoir mis mon épée dans le corps d'un pauvre Chapelier mort, j'étois le bien venu parmi les tueurs, il me va souvenir du sire à qui je devois encore ma nourriture pour quatre mois. Je m'en vais à la porte avec....... & autres compagnons. Ce bon homme étoit à genoux dedans sa chambre,

se

ſe préparant à la mort : Quand il ouït ma voix à la porte, il y accourut ſoudain, me reçût plein de joye, & s'écria tournant les yeux au Ciel : O Dieu, tu m'as envoyé cet ami comme un Ange, pour me ſecourir en mes peines. *Ce fut bien pour l'en ôter :* car je lui fourre quand & quand mon épée dans le corps, & le fis bien achever. Je ſauvai la vie à ſa femme, qui fut accoûtrée par moi & ...... avec les autres compagnons, qui me la tenoient. Puis après elle ſe va préſenter à des bateliers, qui tuoient en cette rue, & ſe fit pour le déplaiſir du violement aſſommer à eux. Je faillis à tuer un valet *Huguenot*, qui ne voulut jamais faire comme moi, & pour n'avoir des gens à ma poſte je ne gagnai que quatre-vingts écus, & un habit de camelot verd ; & c'eſt ce que vous m'avez ouï reprocher en paroles ouvertes à... qui s'en revinrent à *Paris* avec moi. Voilà, dit le Convertiſſeur, un brave trait, & c'eſt preſque en même monnoye que vous avez payé le *Sieur de Gennes*, qui vous importunoit de cent mil écus : mais ç'a été ſans faire ſaigner la gorge. Tels propos me ragaillardiſſoient pour un tems. Je me déliberai de m'endurcir en pareilles réſolutions ; penſer peu au paſſé, ſouvent à l'avenir. Il ne me reſte que deux petites craintes ; l'une d'Etat & l'autre de Religion. La premiere eſt que ſi les *Huguenots* ſe raviſoient en leurs affaires, ſuivant le diſcours du Chapitre précédent, je voi que la meilleure part de la *France* fuyroit entre leurs bras. En ce cas nous ſçavons, Dieu merci, le chemin d'y aller, d'en venir, d'en re-

tourner. Quitte pour contrefaire *Eubolius*, (4) & me veautrer dans un ſac à la porte de *Saint Jon de la Rochelle*, en criant, Chrétiens, foulez-moi aux pieds, qui ſuis ſel ſans ſaveur. *Calcate me, ſal inſipidum, Chriſtiani.* La crainte de conſcience eſt qu'une fiévre chaude me promene, & me trompe, comme *Morlas*: au fort peut-être que Dieu me pardonnera, ſi je puis, à l'exemple de ce bon compagnon, donner des coups de pieds à un Saint renverſé, en ſigne de repentance.

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE IX.

Pag. 586. l. 9. CE *Badin de Luat.*] *Ange Cappel*, ſieur du *Luat* (1) frere puîné de M. *Louis Cappel* Miniſtre, grand-oncle Maternel de M. *Louis le Blanc*, Seigneur de *Beaulieu* Miniſtre & Profeſſeur à *Sedan*, & de l'Illuſtre *Pierre le Blanc*, à qui le Roy a remis la peine des galeres, à laquelle il avoit été condamné pour avoir voulu ſortir du Royaume contre les deffenſes. On a de lui les traductions de différens Traités de *Seneque* imprimées à *Paris* en 1578. 1582. & 1584. (2) & un *Diſcours ſur la comparaiſon des deux*

(4) Als. *Ecebolius.*

(1) Le Luat & deux autres Villages, font une Paroiſſe de la Châtellenie de Goneſſe, Election de Paris.

(2) *Biblioth. Draudii*, Tom. 2, pag. 105.

(3)

deux Partis qui ſont en ce Royaume, imp. à *Montauban* en 1586. s'étant fait depuis Sécretaire du Roy, cet emploi ne l'empêcha point de ſe donner à M. le Duc de *Sully*, qui de ſon côté marquoit la confiance & la conſideration, qu'il avoit pour M. du *Luat*, en ſe ſervant de lui pour rendre en main propre au Roy *Henri le Grand* les Lettres les plus importantes, qu'il écrivoit à ce Monarque. (3). M. du *Luat* que *Sancy* traite ici de *badin*, étoit effectivement d'une humeur enjouée & très-agréable, mais cet homme qui ſuivoit la Cour n'avoit pas le talent de s'interdire la parole au préjudice d'une vérité, qui lui paroiſſoit bonne à dire : ſur quoi M. *le Blanc* me racontoit il n'y a pas long-tems que M. du *Luat* ſon grand oncle ſe voyant un jour traduit par devant le Lieutenant Criminel pour déclarer par ſerment, s'il n'avoit pas tenu certain diſcours trop libre, qui lui avoit été rapporté : M. du *Luat* lui répondit qu'il ſe garderoit bien de faire ce ſerment qui l'engageroit à répondre juſte à ce qui lui ſeroit demandé, parce que c'étoit déja pour avoir dit la vérité qu'on lui faiſoit un procès. Du reſte M. du *Luat* avoit comme enchanté le Duc de *Sully* ſon maitre, d'une prétenduë deſcente de la maiſon de *Courtenay*, tant par ſa premiere femme, que par lui-même (4) : ne ſeroit-ce pas principalement par rapport à cela que cet homme ſeroit ici traité de Badin comme au chap. 44. du 4. Livre de

(3) *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 45.

(4) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tom. 2, pages 689 & 692, dans l'ancienne Edition.

vre de *Rabelais* cet enchanteur qui servoit de Médecin au geant *Bringuenarilles*.

Pag. 586. l. 18 *Clairville.*] Il faut de deux choses l'une, ou que *Sancy* ait été mal informé de la mort & de la conversion de cet homme, ou qu'il y ait eû en ce temps-là deux *Clairville* : en effet l'Auteur parle ici d'un *Clairville Huguenot* converti, qu'il suppose avoir été déja mort au temps dont il s'agit, c'est-à-dire environ l'année 1598. Or la *Vie de M. de la Noüe* & les *Mémoires de M. du Plessis* parlent d'un M. de *Clairville*, à ce qui paroît, Ministre à la *Rochelle*, lequel ayant éte employé dans plusieurs députations de son Eglise & de son Party depuis l'année 1577. (5) avoit toujours persisté dans son devoir & dans sa Religion, jusqu'en 1605. qu'il étoit encore actuellement Député des Eglises du *Poitou* à l'Assemblée de *Chatelleraud*. (6).

Pag. 586. l. 21. *Du Fay mort défavorisé & desesperé.*] Il avoit hérité de la Bibliotheque du Chancelier de *l'Hôpital* son Ayeul, & comme il étoit homme de lettres & avoit de l'esprit, le *Franc & Libre Discours*, cette excellente Piéce qu'il composa en faveur du Roy de *Navarre* son Maître, peu avant que le Duc de *Guise* eût été tué à *Blois* (7) lui avoit acquis les bonnes graces de ce grand Prince : il les perdit quatre ans après pour avoir voulu en abuser, & comme il avoit sacrifié sa Religion

(5) Vie de M. de la Noue, pag. 226.

(6), *Mémoires de M. du Plessis*, Tom. 1, pag. 611 & suiv. & pag. 849. & Tom. 3, pag. 125.

(7) *Mémoires de la Ligue*, Tom. 3, pag. 1. &c.

(8)

gion & ses freres les Réformés pour s'aggrandir, il ne faut point douter que le peu d'avantages, qu'il retiroit de son crime & l'indignation qu'il s'étoit tout récemment attirée de la part de son bon Maître ne lui pésassent beaucoup en mourant. Ci-dessus du *Fay* est aussi appellé *justement trompeur & trompé* : voici ce que c'est & comment la chose arriva : c'étoit un trompeur, en ce que *Sancy* & lui ayant, il y avoit déja quelques années, fait dessein de changer de Religion, il avoient depuis, ensemble & de concert, trahi le Parti Réformé. (8). Or voici comme il fut lui-même justement trompé : pendant le Siége de *Rouen*, le Roy qui avoit reconnu l'importance de l'assiete de *Quillebeuf*, résolut de fortifier ce Poste, & en ayant donné le Gouvernement au Duc de *Bellegarde*, & la Lieutenance de Roy à du *Fay*, il y envoya ce dernier avec ordre de commencer les Fortifications : il n'y eut pas été plus de quinze jours ou trois semaines, que trouvant ce Poste considérable, il prétendit s'y maintenir à l'exclusion de M. de *Bellegarde*, & crût pouvoir le garder impunément à la faveur & sous le nom de *Ville-Henri*, qu'il avoit donné au Bourg de *Quille-beuf*, environné de ses nouveaux travaux qui n'étoient que de terre & nullement achevés (9) : mais ayant appris de la propre bouche de M. du *Plessis*, qu'il avoit un ordre exprès du Roy, pour le faire sortir de *Quillebeuf*, & pour y rétablir M.

(8) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Chap. 11.

(9) Cayet, *Chronologie Novennaire*, Tome 2, page 36 & 37, sur l'an 1592.

M. de *Bellegarde* à qui le Gouvernement en appartenoit (10) : du *Fay* en tomba malade & mourut de déplaisir au mois de Juillet 1592 (11).

Pag. 586. l. 24. *Barriere.*] Il fait entendre qu'il étoit mort lorsqu'il commençoit à composer ses Theses, ce qui ne convient ni à *Pierre Barriere* qui a voulu tuer le Roi *Henri IV.* comme il est dit ci-devant pag. 457. ni à *Jean de la Barriere* Instituteur de la Congrégation des *Feuillans* ; il faut donc que ce soit quelqu'autre du nom de *Barriere*, qui s'étoit converti & étoit mort avant que d'avoir achevé un ouvrage, qu'il composoit sur le sujet de sa conversion.

Pag. 586. l. 25. *Sallette.*] Il y en avoit plusieurs de ce nom-là (12); l'un qui disputa en 1580. à *Paris* contre *Mathieu de Launoy* qui avoit été Ministre, un autre qui étoit Gouverneur *d'Oleron* en 1591. & un troisiéme qui étoit Chanoine *d'Evreux* en 1599. sans parler du Président *Sallette*, qui étoit leur pere, à ce que je croi : le Chanoine *d'Evreux*, qui étoit *Jean de Sallette*, fut nommé par *Henri IV.* à l'Evêché de *Lascar* ou *Lescar* (13) dans le *Bearn* en 1609 & ce fut lui qui sous *Louis XIII.* fut cause que la Religion Romaine fut rétablie dans tout le *Bearn*, & les biens rendus aux Ecclésiastiques. (14).

Pag. 587. lign. 7. *Le Ministre de Vaux.*]

Cayet,

(10) *Mémoires de du Plessis-Mornay*, Tom. 2, pages 253 & 254.

(11) De Thou, en son Histoire, Tome 5, Livre 103, pag. 237. C. D. E.

(12) Voyez ci-dessus en differentes Remarques sur *Sallette* ; & ce, par la Table des Matieres.

(13) L'*Indice* de M. de Thou met *Lescar*.

(14) *Gal. Christ.* Tom. au mot *Lascarienses*.

(15)

Cayet, en son *Discours de la vraye Eglise*, *&c.* imprimé à *Paris* en 1597. » J'ai connu » deux *de Vaux* Ministres, dont l'un s'est » converti solemnellement entre les mains de » Monseigneur l'Illustrissime & Révérendissi- » me Monseigneur le Cardinal de *Joyeuse*, » Protecteur des affaires de la *France*, près » sa Sainteté, dont nous avons fait par de-ça » réimprimer sa conversion : pour vous ac- » courager tous, de revenir au giron de notre » Mere Sainte Eglise Catholique, Apostolique » & Romaine. L'autre Monsieur *de Vaux*, » a eu cet honneur de servir aux lieux, où il » pouvoit profiter beaucoup : & n'y a pas » manqué, je m'assure, qu'il a rendu son ame » à Dieu : *in voto ipso redeundi in gremium* » *Ecclesiæ*. (15). C'est de ce dernier nommé *Gilbert de Vaux* & Ministre à *Millaud*, depuis l'année 1561. suivant l'histoire Ecclésiastique de *Beze*, que *Sancy* vouloit sçavoir de *Cayet* ce qu'il étoit devenu, & par ce qu'en dit ci-dessus *Cayet*, à sçavoir, que ce Ministre *avoit eu l'honneur de servir en des lieux où il pouvoit profiter beaucoup*, on voit bien que c'est le même, qui selon le même *Cayet* dans *Sancy* avoit reçû argent pour exécuter les promesses qu'il avoit faites à M. *d'Evreux*. *D'Aubigné* rapporte la mort de ce M. de *Vaux* à l'année 1598. & pour preuve que c'étoit l'argent de la Cour de *France*, qui avoit fait prévariquer ce Ministre, il dit que de *Vaux* le lui avoua lui-même, en lui remettant en main, peu avant que de mourir, trois Brevets, l'un des

(15) Pages 193 & 194 du *Discours de la vraye Eglise*.

de deux mille cinq cens écus, & les deux autres un peu moindres, lesquels *d'Aubigné* rendit depuis aux héritiers de de *Vaux* (16) : mais cet Historien ne feint pas de donner à entendre que le Ministre de *Vaux* se repentit d'avoir trahi sa Religion Réformée : touchant ce qui est ici ajouté du pressentiment que de *Vaux* eut de sa mort prochaine, & du verset de Pseaume par lequel il confessa sa faute dans le moment qu'il alloit expirer, M. *d'Aubigné* en parle aussi comme de choses qu'il avoit oui dire. A l'égard de cet autre de même nom, nous apprenons de *Richeôme* que ce Ministre se nommoit *Geofroy de Vaux* & qu'en 1597. après dix-neuf ans de Ministere, il abjura en habit de Pénitent entre les mains du Cardinal de *Joyeuse*, en place publique, devant le Clergé & le Peuple de *Toulouse :* ensuite dequoi ce Prélat fit à de *Vaux* une pension pour l'entretien de sa famille. (17).

Pag. 588. l. 17. *A l'ouverture du Synode.*] C'étoit le Synode national de *Montpellier* en Mai 1598. (18) Il fut le sujet de la Satyre de *Reboul* intitulée : *les Actes du Synode Universel de la Sainte Réformation, tenu à* Montpellier *le 15. de Mai 1598. à* Montpellier *chez le Libertin Imprimeur Juré de la Sainte Réformation.* imp. en 1600.

Pag 590. l. 26. *Que je dérobai à Lucain.*] C'est un nommé *Photinus* qui conseillant à *Ptolemée*

(16) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 5, Chap. 1.

(17) Richeome, en son *Traité des Images*, sur la fin.

(18) Histoire de l'Edit de Nantes, par M. Benoît, Tom. 1, Liv. 6, pag. 257 & 262.

Ptolemée Roy *d'Egypte*, de faire tuer *Pompée* parle ainsi de *Lucain* :

Sceptrorum vis tota perit si pendere justa
Incipit : evertitque arces respectus honesti.
Libertas scelerum est quæ regna invisa tuetur,
Sublatusque modus gladiis, facere omnia sævè
Non impunè licet, nisi quum facis ; exeat aulâ
Qui vult esse pius ; virtus & summa potestas
Non coeunt, semper metuet quem sæva pudebunt.

Il avoit commencé sa harangue ainsi :

Jus & fas multos faciunt, Ptolomæe, *nocentes.*
Dat pœnas laudata fides, quum sustinet.....
Quos fortuna premit, fatis accede, deisque :
Et cole felices, miseros fuge, sydera terrâ,
Ut distant, & flamma mari, sic utile recto.

Pag. 591. l. 22. *La miserable pauvreté, &c.*]

Nil habet infelix paupertas durius in se,
Quam quod ridiculos homines facit.] Juvenal. Satyre 3. vers. 152. & 153.

Pag. 592. l. 28. *Pour sauver ma vie.*] Il est dit dans *Fæneste*, que *Sancy* tua son hôte, & massacra quelques corps morts, pour sauver sa vie au Massacre *d'Orléans* (19) : on y donnoit aux Révoltés des armes, avec lesquelles on les contraignoit de tuer leurs anciens freres, sinon,

(19) *Baron de Fæneste*, Livre 4, Chapitre 18.

non, ils couroient risque d'être tuez eux-mêmes. (20)

Pag. 593. l. 6. *Ce fut bien pour l'en ôter.*] *D'Aubigné* rapporte un fait presque semblable arrivé à *S. Sevé.* en l'année 1577. (21).

Pag. 593. l. 22. *Le Sieur de Gennes.*] Il étoit d'une ancienne & noble famille du *Poitou*, laquelle a toujours fait profession de la Religion Protestante, jusqu'aux temps qui ont suivi la révocation de l'Edit de *Nantes.*

Pag. 594. l. 2. *Eçebolius.*] C'est ainsi qu'il faut lire. Voyez *Socrate* en l'Histoire Tripartite, livre 6. ch. 38. Il apostasia de la Religion Chrétienne au Paganisme environ l'an de Christ 362. Après la mort de *Julien* l'Apostat, il demanda d'être reçû de nouveau au nombre des fidéles, & n'obmit rien de ce qui pouvoit persuader qu'il étoit véritablement touché de sa révolte; quoique tout ce qu'il en faisoit ne fût que dans la seule vûe d'être de la Religion du Prince. (22).

(20) *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, Tome 1, fol. 253. recto. Edition de 1579.

(21) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 2, Chap. 15.

(84) Moreri, au mot *Ecebolius.*

J'ai

J'ai promis dans la Note 15, qui est à la page 206 de ce Volume, que je rectifierois par une Note plus étendue, les fautes que M. le Duchat a faites au sujet de Villon : Voici donc ce que j'ai promis.

François Villon, l'un de nos meilleurs Poëtes François, naquit à Paris l'an 1432 ; puisque sur la fin de l'an 1461 qu'il fit son grand Testament, il se dit dans la trentiéme année de son âge. Il étoit *Enfant de Paris*, comme il le marque lui-même au Vers 1057 de son grand Testament ; ainsi par cette autorité, on fait tomber tout ce qui se dit au contraire. Ses parens quoique pauvres, le firent étudier ; mais il étudia fort mal ; il s'en fait à lui-même le reproche par ces Vers :

> *Hélas ! si j'eusse estudié*
> *Au temps de ma jeunesse folle.*

Peu avant l'an 1456, ou même cette année-là, il se fit quelques affaires, qui l'obligerent de quitter Paris. Il alla jusqu'à Rome, pays qui ne convenoit gueres à un homme qui n'avoit que le talent de la Poësie Françoise. A son retour il revint à Paris, ou sa vie ne fut pas plus reglée qu'auparavant : ce qu'il y fit de moins mauvais, fut d'escroquer de temps en temps quelques repas, dont on voit les échantillons dans les *Repues franches.* Il empruntoit aussi à diverses personnes ; mais sa malignité qui le portoit à la Satyre, & de la Satyre à l'ingratitude, fit que ses amis l'abandonnerent. Il quitta Paris encore une fois, & alla vraisemblablement à Bourges, où s'étant mal gouverné, il n'eut de ressource que dans le crime ; il se mit apparemment à voler : mais ayant été arrêté à *Mehun* sur Loire, il fut condamné à être pendu par les Officiers de l'Evêque d'Orleans ; il en appella au Parlement, & Louis XI. montant sur le Trône lui fit grace : mais il fut contraint en 1461 de sortir du Royaume, & ce fut après sa sortie, qu'il fit son grand Testament. J'ai détaillé tous ces faits & beaucoup d'autres, dans une Vie particuliere de ce Poëte, que je publierai quelque jour.

SYLLOGISME

Expoſitoire ſur la Controverſe, ſi l'Egliſe eſt des Elûs ſeulement ; à Cahier qui l'impugne.

HUguenots, qui croyez qu'au doux ſein de l'Egliſe,
Nous diſons que parmi les agneaux, les élûs,
Elle embraſſe les boucs, & les loups favoriſe :
Cahier voulut loger les Putains en franchiſe,
Canoniſer pour ſaints les vérolés perclus :
Notre Egliſe le prit quand vous n'en vouliez plus,
Catholiques il pourſuit encore ſon entrepriſe :
La paillarde le voit martyr pour les Bordeaux.
L'Avocat des Putains, Syndic des Maquereaux.
Elle ouvre ſes genoux, l'àccole très-humaine,
Honteux, banni, puant, vérolé, ladre vert.
Huguenots, confeſſez que l'Egliſe Romaine
Tient ſon giron paillard à tous venans ouvert.(1)

(1) *A tous venans ouvert.*] Cette penſée eſt priſe du *Paſſavant* de M. *Theodore de Beze :* le Préſident Abbé *Lizet*, dans ſon Traité : *de S. Libris in linguam vulgarem non vertendis, &c.* avoit dit que l'Egliſe Romaine ouvroit bénignement les genoux à tout le monde : *Paſſavant* en demeure d'accord & applique à ce ſujet les paroles du Prophête touchant la femme *quæ divaricavit tibias ſuas ſub omni arbore, &c.* Voyez ce Paſſage de *Paſſavant*, p. 127. & 128. du *Recueil* de Pieces macaroniques. imp. à *Wiliorban* en 1594.

SONNET

SONNET (1)

Promis au Chapitre V. du I. Livre, que portoit au col le Chien du Roy.

SIre, votre Citron qui couchoit autrefois
Sur votre lit ſacré, couche ores ſur la dure,
C'eſt ce fidele Chien, qui apprit de nature
A faire des amis & des traîtres le choix.
C'eſt lui qui les brigands effrayoit de ſa voix,
Des dents les meurtriers; d'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les dédains & l'injure,
Payement coûtumier du ſervice des Rois?
Sa fierté, ſa beauté, ſa jeuneſſe agréable
Le fit cherir de vous, mais il fut redoutable
A vos fiers ennemis par ſa dexterité.
Courtiſans qui jettez vos dédaigneuſes vûës
Sur ce Chien délaiſſé, mort de faim par les ruës,
Attendez ce loyer de la fidelité.

(1) On voit par ce Sonnet, qui eſt de *d'Aubigné*, qu'il accuſe Henri IV. de peu de reconnoiſſance, envers ſes plus anciens & plus fideles ſerviteurs. C'eſt à la verité le principal défaut qu'on a reproché à ce Prince; on en a pû voir la preuve, par l'ironie ſi ingénieuſe qu'en fit autrefois Madame *de Rohan*, dans la Piece que nous en avons imprimée au Tome IV. ci-deſſus, ſous le Titre d'*Apologie pour le Roy Henri IV.*

Sont nourris & ſauvés les Fideles ſans plus, ſur l'Apotheoſe du Cardinal

S. CHARLES BORROMÉE.

NE penſez plus choſes étranges
D'être logé parmi les Anges,
De voir comme Dieu eſtimé,
Mais admirez pour belle choſe
La ſacroſainte Apotheoſe
De *S. Charles de Borromé.*

S'il falloit par la perfidie
Faire la guerre à l'héréſie,
Diſpenſer d'un ſerment formé,
Et faire tomber dans le piége,
Ceux qui n'adoroient le S. Siege,
On employoit *S. Borromé.*

Quand il falloit ſans conſcience
Allumer le feu de la *France*
Et l'entretenir allumé,
Mettre la ligue à la campagne,
Perdre tout pour ſervir *l'Eſpagne.*
C'étoient coups de *S. Borromé.*

Pour changer la paix à la guerre,
Mettre au ſang les Rois de la terre,
Et les armer à point nommé,
Pour profiter de leur diſcorde:
Qui ſçavoit toucher cette corde
Comme *S. Charles Borromé?*

Si

Si un Cardinal hypocrite
Avoit honte de ſa marmite,
Et conſentoit au reformé,
Ou s'il opinoit pour la *France*,
Une pilule de *Florence*
S'apprêtoit par *S. Borromé.*

Ou bien ſi quelque Dieu en terre
Approchoit les tours de S. Pierre,
Après un *Eſpagnol* nommé,
On lui abrégeoit ſes années,
Par les ſacroſaintes menées
De l'hypocrite *Borromé.*

Quand on fit aller à *Veniſe*
Les ſaints aſſaſſins de l'Egliſe,
Rendre *frere Paul* aſſommé,
Qui fit cette infâme menée,
Et qui a payé leur journée,
Sinon *S. Charles Borromé?*

Voilà les œuvres méritoires
Des œuvres ſurérogatoires,
Voilà pourquoi eſt reclamé
Des Saints parmi la compagnie,
Et chanté dans la Litanie,
Le bon *S. Charles Borromé.*

Diſcite juſtitiam moniti.

Pag. 606. l. 3. S. *Charles Borromée.*] *Charles Borromée* Archevêque de *Milan* & Cardinal, fut canonisé au commencement de Novembre 1610. (2).

Pag. 606. l. 21. *C'étoient coups de S. Borromé.*] Ce fut chez lui que tous les Cardinaux Partisans de *l'Espagne* s'assemblerent à *Rome*, pour faire premierement approuver, & ensuite authoriser par le Pape, la Ligue de *Peronne.* (3).

Pag. 606. l. 23. *Mettre au sang les Rois de la terre.*] L'Assemblée du Clergé de *France* en 1656. a fait imprimer sous le nom de *Saint Charles Borromée*, une *Lettre* qui contient des Maximes toutes contraires à celles que ce vers lui attribue. (4)

(2) Ambassade de du Perron, page 686, dans une Lettre Italienne du Cardinal Pinello. Voyez aussi le Mercure François sur l'an 1610.

(3) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 4, Chap. 17, sur l'an 1580.

(4) *Politique des Jésuites*, imprimée en 1689, pages 29 & suiv.

Fin des Remarques.

TABLE

TABLE
DES MATIERES

Contenues dans le Cinquiéme Tome du Journal de Henri III.

OU

CONFESSION DE SANCY.

A

Bon

Chabot

Corin-

Dia-

Fonte-

G

Genou

H

Haram-

Images

Main,

Mon-

Pseautier

T

Tim-

Fin de la Table des Matieres.